This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr 28.1.2

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

(Class of 1828).

Received 15 Jan. 1895.

81-99, 161-86, 245-72, 407-35

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

BRETAGNE, DE VENDÉE & D'ANJOU

Tome IX. — Janvier 1893.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

REVUE DE BRETAGNE DE VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME IX

1re Livraison. — Janvier 1893

PARIS

Le Délégué des Bibliophiles Bretons,

OLIVIER DE GOURCUFF

82, RUE MONCEAU, 82

NANTES

Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons

DOMINIQUE CAILLÉ

2, PLACE DELORME, 2

1893

S'adresser pour ce qui concerne la rédaction à MM. O. de Gourcuff et D. Caillé, et pour l'administration à M. O. de Gourcuff, 82, rue de Monceau, à Paris.

Digitized by Google

7L28.1.2
~~VII 2.125.2~~

Minot fund.
(1893. I., II., 1894. I.)

Digitized by Google

JOSEPH FOUCHÉ

DUC D'OTRANTE

D'APRÈS UNE CORRESPONDANCE PRIVÉE INÉDITE[1]

PUBLIÉE

PAR DOMINIQUE CAILLÉ

AVANT-PROPOS

Dans une lettre à la Convention, Fouché s'exprime ainsi : « Nulle puissance humaine ne pourra effacer le jugement prononcé par la postérité sur ma mémoire : Il fut bon fils, bon ami, bon époux, bon père et bon citoyen[2]. » Fut-il bon citoyen, comme il le dit dans son style lapidaire ? C'est une question que je me garderai bien d'étudier dans cette Revue où toute discussion politique doit être laissée à l'écart. Il a sans doute, comme beaucoup d'hommes célèbres, commis des fautes, et peut-être même des fautes graves, au milieu des agitations passionnées d'une époque exaltée et tumultueuse ; mais il est bien certain que, s'il n'avait jamais rien fait et n'avait été capable de ne rien faire de bon, Napoléon Ier, qui n'était pas un imbécile, ne l'eût pas fait Grand Aigle de la Légion d'honneur et duc d'Otrante, et que Louis XVIII, qui n'était pas un naïf, ne l'eût pas choisi pour ministre et fait asseoir dans le Conseil de la couronne. On s'est bien trompé jusqu'ici sur le lieu et l'époque de sa naissance en le confondant avec un jeune frère mort en bas âge, qui portait le même prénom que lui, et on l'a fait naître à la Martinière en

[1] Cette collection de lettres appartient à Mme Eugène Riom, née Adine Brobant, petite nièce de Fouché, duc d'Otrante.

[2] *Biographie bretonne*, tome I, p. 715, note 2.

Digitized by Google

1754, alors qu'il était né au Pellerin le 28 mai 1759. Pourquoi donc, si l'on a commis une telle erreur matérielle sur son état-civil, ne se serait-on pas trompé parfois dans l'appréciation de ses rôles politiques ? Peut-être n'a-t-il accepté des fonctions sous tous les régimes, que pour ne pas priver sa patrie de ses services et de ses talents ? En lisant les quelques lettres adressées à diverses époques à sa famille et nullement destinées au public, on aura sans doute une meilleure opinion de Fouché, que l'on trouve partout aimant et bon, dans une humble position comme au milieu des grandeurs, donnant des conseils presque toujours fort sages et pleins de bon sens, indigné des accusations lancées par ses adversaires d'avoir profité de sa situation pour amasser des richesses scandaleuses, obligeant les siens dans la fortune et montrant une grande fermeté dans l'adversité.

PREMIÈRE LETTRE

A SA SŒUR.

A Vendôme, de l'École royale militaire, 3 juin.

J'ai enfin reçu une lettre de notre cousin ; j'ai touché les 300 fr. que ma mère a eu la complaisance de lui faire passer, renouvelez-lui-en mes remerciements. Vous trouverez ci-joint mon petit billet, que vous voudrez bien lui remettre. J'attends avec la plus vive impatience des nouvelles de votre cher époux et celles de mon frère[1] : ils seront probablement au Pellerin dans le courant du mois d'août. Je ferai tous mes efforts pour me réunir à eux. Je serai en vacance dès que mes élèves auront soutenu leur thèse, la première sera ouverte mercredi 12, par l'inventeur des ballons, qui est venu passer trois semaines chez le comte de Rochembeau (cordon bleu). Sitôt que je serai débarrassé de mes classes, j'aviserai au moyen de porter mon corps ou plutôt ma frêle lanterne au Pellerin. Vous ne m'avez jamais vu si maigre, mes os traverseront dans peu toute ma garde-robe, j'ai besoin de deux mois de repos pour me remplumer.

[1] Ils naviguaient.

Digitized by Google

Dites, je vous prie, à ma tante, que je me repose sur son zèle du soin d'habiller mes flûtes. Adieu, ma chère sœur, je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que vos tendres enfants. Mon respect à maman et à ma tante. Bien des amitiés à toute la famille et à Laujardière. Je lui écrirai dans le courant de la semaine prochaine.

FOUCHÉ DE L'ORATOIRE.

DEUXIÈME LETTRE

Paris 27 floréal.

Je vous remercie, ma chère sœur, des détails que vous me donnez sur nos affaires communes.

Je vais envoyer ma procuration à Croizet, afin qu'il puisse signer, voir, compter, agir à ma place comme je le ferais moi-même si je pouvais me rendre au milieu de vous. Ce moment est encore loin de nous, ma chère sœur. Je vois avec douleur que notre session conventionnelle n'est pas achevée, que nous aurons encore bien des orages à traverser, bien des factions à combattre pour consolider la République sur des bases solides et conformes au bonheur de tous Quoi qu'il arrive, rien ne peut affaiblir les liens d'amitié sincère et d'affection tendre qui m'attacheront à vous jusqu'à mon dernier soupir. Ils se fortifient par les pertes que nous faisons, par le besoin que nous sentons de nous rapprocher davantage pour réparer une partie de nos malheurs, pour nous consoler en pleurant ensemble.

Conservez votre santé, ma chère sœur, pour votre mari, pour vos enfants et pour le seul frère qui vous reste. Je vous embrasse tous au nom de ma femme et de mon enfant.

FOUCHÉ.

P. S. Comme nous sommes menacés d'une démonétisation des assignats, je pense qu'il est prudent de n'en conserver que ce qui est absolument nécessaire pour l'usage habituel. Je vous prie de faire remettre ceux qui me reviennent au cabinet du citoyen Du-

Digitized by Google

chesne, négociant à la Fosse, n° 13. Quand vous les aurez comptés, vous me le marquerez. Je me les ferai rembourser ici par Duchesne.

Ceux qui sont dans la puissance d'acquérir des biens nationaux n'ont rien à craindre, la République ne manquera jamais de loyauté[1], mais ceux qui n'ont que le nécessaire[2] doivent prudemment prendre, dans cette circonstance, les mesures les plus promptes.

Bien des amitiés à nos parents et amis, et surtout à Croizet.

TROISIÈME LETTRE

A LA CITOYENNE BROBAND,

Sur la Fosse, près le Sanitat, Nantes (Loire-Inférieure).

St-Leu, 13 nivôse an 5.

Je viens de recevoir votre lettre, ma chère sœur, et je vous en remercie en mon nom et en celui de ma femme. J'ai reçu une lettre de votre mari, il y a quelque temps, et c'est celle dont vous me parlez.

Je n'ai point l'acte qui concerne Legris, vous devez l'avoir ? Il est important de savoir l'époque où il a été passé, vous m'obligerez de me le dire[3]....

Adieu, ma chère sœur. Ma femme et moi nous vous embrassons, votre mari et tous vos chers enfants ; il me tarde de vous voir.

J. FOUCHÉ.

[1] La Restauration confirma les contrats de la République. L'article 9 de la charte constitutionnelle est en effet ainsi conçu « : *Les propriétés sont inviolables, sans exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.* »

[2] Cette lettre démontre que Fouché ne s'était pas enrichi puisqu'il ne pouvait acheter des biens vendus à vil prix et dans l'avenir desquels il avait confiance. La lettre suivante montrera l'indignation de Fouché contre ceux qui l'accusaient d'avoir profité de sa situation pour acquérir des richesses scandaleuses.

[3] Nous avons supprimé ici quelques lignes où il est question de comptes de famille sans intérêt pour le lecteur.

Digitized by Google

P.-S. Je prie Broband de m'écrire le plus tôt possible relativement à Legris, et de me répondre aux divers articles de ma dernière lettre, il m'obligera.

Bien des choses à notre famille. Je souhaite que la Guérin ait trouvé un honnête homme : ils sont si rares !

Je viens d'apprendre qu'on me donne à Nantes de beaux châteaux. Ils sont sans doute en Espagne. Les misérables ! si je leur ressemblais j'aurais en effet beaucoup de richesses. A ma place ils auraient fait une fortune immense. Comment concevoir que j'ai tout sacrifié à la patrie, et qu'il ne me reste que mon travail et mes talents ? Les fripons, ils n'ont plus le droit de croire à la vertu ; heureux ceux qui peuvent se mettre à l'abri de leurs persécutions ! Il n'a pas dépendu d'eux de couvrir de sang la République, et c'est par prodige que vous, mon cher Broband, et moi, avons échappé à leur rage.

Dites à tous ceux qui croient les contes qu'ils débitent à dessein que je fais la remise à qui voudra de tous les châteaux et de tout ce que j'ai acheté depuis la Révolution, je lègue tout sans réserve.

J'avoue que ce n'est pas sans orgueil que je contemple ma situation, je rougirais d'être riche, je le serai assez de mon travail[1] et de mes économies. Adieu. J'attends votre réponse au plus tôt, sur tous les articles que je vous demande. Je vous embrasse.

QUATRIÈME LETTRE

Paris, 30 pluviôse an 7.

Il y a longtemps, ma chère sœur, que je n'ai eu le plaisir de vous écrire. J'ai reçu à Milan une lettre de mon neveu. Je l'aurais placé, si j'avais pu compter rester longtemps dans mon ambassade, mais à peine étais-je arrivé, que j'ai songé à m'en retourner à

[1] Nous apprenons par le *Moniteur* du 9 novembre 1793, que Fouché envoya à la Convention 1091 pièces d'or et d'argent. Dans le même temps, il faisait filer du lin dans la vallée de Montmorency pour élever sa jeune famille.

Digitized by Google

Paris. Si je puis lui être utile ici, vous pouvez être assurée que je le servirai de tout mon cœur. Quoi que je soye éloigné de vous et de vos enfants, je ne prends pas moins d'intérêt à eux et à leur avancement.

Je ne sais si je pourrai aller à Nantes ce printemps : ce voyage dépendra des événements. Il faudra bien prendre un parti relativement au peu de bien que j'ai dans notre pays, il doit être en fort mauvais état depuis les désastres de la Vendée[1].

Vous m'obligerez de remettre l'argent que vous avez à moi au capitaine Godard, chef des services militaires de la compagnie Rochefort à Nantes, et vous me ferez passer sa quittance.

Si votre mari a besoin du ministre de la marine pour assurer notre créance à Saint-Domingue, il peut disposer de moi, s'il en a besoin. Pour mon neveu, il peut également compter sur mon zèle. Je vous embrasse tous de tout cœur.

FOUCHÉ.

P.-S. — Bien des amitiés à nos parents et surtout à Croizet.

CINQUIÈME LETTRE

LIBERTÉ, EGALITÉ

Paris, le 10 fructidor, an 7 de la RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE.

LE MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE
AU CITOYEN CROIZET

MON CHER CROIZET,

Je te prie, mon ami, de prévenir ma sœur que j'ai obtenu la liberté de son fils[2]. Je l'attends à Paris, je l'emploierai dans mon ministère. Recevez tous mes embrassements.

FOUCHÉ.

[1] Par un fragment de sa correspondance, nous apprenons que Fouché donna à ses nièces tout ce qu'il possédait au Pellerin.

[2] Il était prisonnier en Angleterre.

Digitized by Google

SIXIÈME LETTRE

Paris, le 2 germinal an 13.

Le sénateur ministre de la police générale de l'Empire, grand officier de la Légion d'honneur.

Je ne vous écris point, ma chère sœur, parce que les lettres ne prouvent rien et que je n'ai pas le temps de les écrire, mais vous pouvez être bien assurée que je saisirai toutes les occasions d'être utile à vous et à votre mari.

Jamais je ne recevrai de vos nouvelles avec indifférence. Donnez-m'en souvent. Quelque part que je sois, en Italie ou en France, je lirai avec beaucoup d'intérêt tout ce que vous me marquerez.

Je vous embrasse tous de bien bon cœur. Sachez que vous n'avez pas un meilleur ami au monde.

FOUCHÉ.

Mes amitiés à Laujardière, à sa femme et à ses enfants. Ce n'est pas ma faute s'ils ne sont pas encore au Prytanée.

SEPTIÈME LETTRE

Paris, 11 juin 1806.

Je vous préviens, ma chère sœur, que je viens de faire nommer votre fils à la place d'inspecteur dans les Bouches-du-Rhône. Cette place est avantageuse et bien au-dessus de celle qu'il occupait. S'il continue à satisfaire ses chefs par sa conduite et par son intelligence, je le ferai arriver promptement à une place supérieure. Je n'ai point désiré qu'il restât à Nantes parce qu'il y a des liaisons qu'il doit rompre : il ne faut pas qu'il songe à se marier avant d'avoir obtenu une direction. Le bien-être de votre fils demande qu'il voyage avant de se fixer près de vous.

Digitized by Google

C'est un sacrifice, ma chère sœur, ajouté à celui de l'éloignement de vos filles. Je vous invite à ne pas les distraire de leur éducation. Elles ont commencé trop tard pour prendre des vacances. Exhortez-les de ma part à une application soutenue, elles ne peuvent aller dans le monde sans une bonne éducation. Vous avez soigné leur cœur depuis leur enfance, il est urgent de donner de la culture à leur esprit. Il ne faut pas songer à leur établissement avant deux ans.

Lorsque votre fils aura reçu sa nomination du ministre des finances, il prendra les ordres de son directeur et se rendra à son poste. Vous lui défendrez de passer par Paris : c'est un lieu de dissipations où il ne viendra qu'à un âge plus mur et quand je l'y appellerai. Je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que votre mari et vos chers enfants.

Votre frère,
FOUCHÉ.

HUITIÈME LETTRE

A MADAME BROBAND

Chez M. Brillaud de Laujardière, membre du Conseil de préfecture à Nantes (Loire-Inférieure).

Cette lettre porte un cachet de cire armorié des armes d'Otrante, d'azur à la colonne d'or accolée d'un serpent de même d'un semis de cinq mouchetures d'hermines d'argent posées 2, 2 et 1, au franc quartier de comte ministre, au chef de duc brochant sur le quartier.

Paris, 28 mars 1807.

Vous pouvez être tranquille, ma chère sœur, sur la conduite de votre fils, il travaille et on est content de lui. Je l'ai recommandé aux soins du maire de Marseille, qui est un homme respectable ; il le surveille avec exactitude et me rend compte tous les mois de sa manière de vivre.

Digitized by Google

Je vous invite à me donner des nouvelles de mes nièces. Vous devez faire une grande attention aux sociétés qu'elles fréquenteront : c'est une chose très importante pour elles dans cette circonstance, et qui aura une grande influence sur leur avenir. Recommandez-leur beaucoup de réserve dans leurs discours et de sévérité dans leur maintien. Les femmes les plus recherchées dans le monde sont celles qui accordent moins aux hommes.

Accoutumez-les de bonne heure à méditer sur leur situation. Si elles sont légères et frivoles, on leur fera la cour, mais on ne les estimera pas. Qu'elles sachent bien que l'empire d'une femme dans la société est établi sur la solidité de ses principes, de son esprit et de ses mœurs ; que cet empire est détruit le jour où la femme oublie ses devoirs.

On m'assure qu'elles profitent de l'éducation que vous leur donnez. J'en suis charmé : une femme vertueuse qui a l'esprit orné devient plus aimable et plus intéressante.

Je vous embrasse, ma chère sœur, ainsi que toute notre famille. Mes amitiés à Brillaud et à tous.

FOUCHÉ.

NEUVIÈME LETTRE

A M. BRILLAUD DE LAUJARDIÈRE, NANTES.

Prague, 24 may 1817.

J'ai reçu ta lettre du 17 avril. Je regrette bien plus ce que ma disgrâce fait perdre à mes amis qu'à moi. Je vis heureux et tranquille ici, loin des affaires, par conséquent des tracasseries et des orages qui les accompagnent. Je suis fort de la conscience du bien que j'ai fait et du mal que j'ai empêché, ma récompense est assez grande par l'estime de l'Europe.

Je ne m'attends pas que mon neveu soit placé en ce moment, je compte peu sur la reconnaissance de ceux qui ont imploré jadis ma protection et reçu mes bienfaits. Je connais le commun des hommes et les passions honteuses qui les agitent.

Digitized by Google

Je puis suppléer à ce qui manque à mon neveu pour conclure le mariage auquel j'avais consenti lorsqu'il occupait une place avantageuse et qu'il avait l'espoir et le droit de la conserver. Je me charge bien volontiers de lui faire la même rente que tu donnes à ta fille, jusqu'à ce qu'il ait un emploi qui soit au moins l'équivalent de cette rente.

Je vois dans ce mariage l'exécution de mes anciens projets. Ta fille, devenue ma nièce, me sera doublement chère.

Je regrette de ne pouvoir assister aux solennités de son union : j'aurais, ce me semble, quelque droit à exercer.

Adieu ! Mes amitiés à ta femme et à ta petite famille. Dis à ma sœur mille choses tendres, ainsi qu'à son mari et à ses enfants.

DUC D'OTRANTE.

DIXIÈME LETTRE

Prague, 14 septembre 1817.

MON CHER NEVEU ET MA CHÈRE NIÈCE[1],

Je me félicite d'avoir contribué à votre union. J'y répandrai le plus d'aisance que je pourrai, comptez sur mon attachement.

Rendez-vous heureux l'un et l'autre, vous, Broband, par des soins, par des égards assidus, et vous, Alexandrine, par une douceur inaltérable, par les vertus domestiques qui donnent tant de dignité dans un âge plus avancé.

Imitez vos pères et vos mères, ils vous offrent d'utiles leçons. Après de longues années de mariage leur amour subsiste toujours parce qu'ils s'estiment réciproquement. Il n'y a de sentiments durables que ceux qui sont fondés sur l'estime. Occupez-vous donc de bonne heure à vous faire un capital de considération.

Adieu ! Soyez auprès de vos parents les interprètes de mon affection pour eux. Chargez-vous de les embrasser comme je vous embrasse.

LE DUC D'OTRANTE.

[1] Lettre écrite au père et à la mère de Mme Riom, connue dans le monde des lettres sous les pseudonymes de LOUISE D'ISOLE et de COMTE DE SAINT-JEAN. Sa grand'mère, Louise Fouché, dame Broband, était la sœur de Joseph Fouché, duc d'Otrante.

Digitized by Google

ÉPILOGUE

Ces lettres de Fouché finissent, comme un roman, par un mariage et des conseils aux jeunes époux. Nullement écrites en vue de la publicité, elles mettent en pleine évidence la sensibilité du cœur et la sagesse de l'esprit de Fouché, qui, s'il s'est montré parfois implacable envers ses ennemis politiques, l'a été sans doute par système et non par cruauté[1].

Son cercueil est fermé : Dieu l'a jugé, silence !

Laissons-le reposer près des siens dans un coin de son parc de Ferrières[2], annexé depuis au cimetière du village, et que la croix du Christ, que dans un jour de folie révolutionnaire il avait voulu répudier de la pierre tombale, abrite à jamais de son ombre miséricordieuse le sommeil de Joseph Fouché !

[1] « *Nous n'écoutons que le cri du peuple,* écrivait Fouché à la Convention, *qui veut que tout le sang des patriotes soit vengé d'une manière prompte et terrible, pour que l'humanité n'ait plus à pleurer de le voir couler de nouveau* » (Moniteur du 24 nov. 1793).

[2] Il avait été d'abord enterré dans la chapelle Saint-Just de la cathédrale de Trieste. Il fut ramené en France et enterré dans son parc de Ferrières, près de son ancien château. C'est derrière les boiseries du salon principal de ce château que furent cachés les papiers de Fouché, dérobés aux recherches de la police par ses fils et dont quelques uns seulement, et non tous, comme le raconte M. Ernest Merson dans ses *Mémoires d'un journaliste*, d'après le prince Napoléon qui tenait le fait de son père, ont pu été brûlés près du lit de mort de l'ancien ministre.

Digitized by Google

CHANTS DE DIVERS PAYS

Par HIPPOLYTE LUCAS

(Suite)

POÉSIES INÉDITES

Ode à Bacchus[1]

Quand l'automne à la verte vigne
A suspendu tous ses trésors,
De l'Olympe, ainsi qu'un beau cygne,
Bacchus, tu descends sur nos bords;
Suivi des Grâces et des Heures,
Tu vois les plus sombres demeures
S'ouvrir et fêter tes autels.
Le vieillard, que l'âge en vain glace,
Te reçoit et croit prendre place
A la table des Immortels !

Tu dérides le front austère,
Tu trahis l'homme lâche et faux;
Bacchus, tu répands sur la terre,
Comme un Léthé, l'oubli des maux ;
Tu guéris jusqu'à la blessure
Que, de sa flèche la plus sûre,
L'amour a pu faire en un cœur :
Ariane, triste et brisée,
Cesse de regretter Thésée
A ta vue, aimable vainqueur !

[1] Grèce antique.

Digitized by Google

Sans nul effort tu conquis l'Inde,
Sur tes pas naissent les moissons,
Les Muses, sur le haut du Pinde,
Pour toi composent des chansons.
Que ton thyrse heureux nous protège !
Nous voulons, en un gai cortège,
A ton temple porter des fleurs ;
Bacchus, ami de l'espérance,
Toi seul sais de toute souffrance
Dans les festins noyer les pleurs.

La Vendangeuse[1]

Porte le raisin noir sur ton épaule blanche
O vierge, et qu'à longs flots le jus divin s'épanche
Dans le pressoir du vendangeur !
Le vendangeur charmé, dépouillant sa corbeille,
Sourit et de ta joue à sa liqueur vermeille
Compare la vive rougeur.

Lorsque le travail cesse, aux laborieux groupes
Verse un vin déjà vieux en parfumant les coupes
De roses chères à Vénus ;
Prends le luth et prélude aux joyeuses cadences :
Bacchus, ô jeune fille, aime à voir dans les danses
Tes bras et tes seins demi-nus.

Mais, crois-moi, si tu veux que l'hymen seul dénoue
Ta pudique ceinture où le zéphir se joue,
Prends garde au fils de Sémélé.
Il le faut enivrer pour n'avoir rien à craindre.
Verse encor ; tu fuiras, sans qu'il puisse t'atteindre,
Quand ses pas auront chancelé.

[1] Grèce antique.

Digitized by Google

Pluton[1]

Elle était jeune, elle était belle
Comme la fille de Cérès,
Elle aimait à jouer comme elle
Au bord des flots et des forêts.

Sitôt, hélas, perdre la vie !
Elle avait à peine vingt ans.
Pluton l'a vue et l'a ravie,
La terre a perdu son printemps.

Désoler ainsi nos familles
Pour embellir ton sombre lieu !
Sinistre amant des jeunes filles,
N'as-tu pas de honte, ô vieux dieu ?

L'Hôtesse[2]

Voici le temps où la terre est fleurie,
Où les oiseaux chantent sur le chemin ;
Pour protéger l'honneur de sa patrie
Le voyageur repartira demain.
Il a ferré sa monture fidèle
De fers d'argent avec de beaux clous d'or,
D'un bleu velours il a garni sa selle,
Et caressé son coursier, son trésor.
Il est minuit ! Eclairant l'heure noire,
Au voyageur l'hôtesse verse à boire,
A chaque coup lui redisant encor :

[1] Chanson grecque.
[2] Chants populaires de la Grèce.

Digitized by Google

— Quand le jour va renaître,
Que je parte avec toi :
Emmène-moi, mon maître,
Mon maître, emmène-moi !

« J'apprêterai de doux mets pour ta bouche,
Je te ferai ton lit pour sommeiller,
Et tout auprès je placerai ma couche
Discrètement, de peur de t'éveiller.
— Non, où je vais. toute fillette y manque,
Les jouvenceaux, les braves seuls y vont.
— Eh bien ! je veux m'habiller à la franque,
D'un chapeau d'homme, allons, couvre mon front.
Sur un cheval à la selle azurée
Je te suivrai de contrée en contrée,
Nuls jouvenceaux ne me devanceront.

Quand le jour va renaître,
Que je parte avec toi :
Emmène-moi, mon maître,
Mon maître, emmène-moi !

La jeune Fille d'Athènes[1]

Pourquoi vers l'autre monde,
O ma fille, partir ?
La route en est profonde,
On n'en peut plus sortir.
Vois notre peine amère,
Reste, nous t'aimons tant.
— Je ne le puis, ma mère,
Caron, Caron m'attend !

[1] Chants populaires de la Grèce.

Digitized by Google

Ne sais-tu pas, ma fille,
Le doux prix d'un baiser !
Te voyant si gentille,
Jani veut t'épouser.
Amour n'est pas chimère,
Reste : il sera constant.
— Je ne le puis, ma mère,
Caron, Caron m'attend !

Vois, ma douce colombe,
Le printemps est si doux.
Ne va pas dans la tombe,
N'y va pas avant nous.
Pauvre fleur éphémère,
Brille encore un instant.
— Je ne le puis, ma mère,
Caron, Caron m'attend !

Les Plaintes de Rigi[1]

Rigi pleure, elle se lamente,
La tourterelle et la perdrix
N'ont pas de plainte plus charmante.
Yachos accourt à ses cris.

« Fille blanche comme la neige,
Qu'as-tu donc ? d'où vient ta douleur ?
S'il faut un bras qui te protège,
Tu peux compter sur ma valeur. »

Rigi, que la grâce accompagne,
Répond : « A-t-on rien vu de tel ?
Je cherche en vain sur la montagne
La plante qui rend immortel. »

[1] Chanson grecque.

Digitized by Google

— Cesse de pleurer de la sorte,
Dit-il, en ce riant séjour !
Puis il s'éloigne et lui rapporte
Une des plantes d'alentour.

Rigi la prend et la respire.
Or c'était la plante d'amour,
Et voilà que Rigi soupire,
Pâlit et rougit tour à tour.

La belle s'écrie éperdue
En versant de nouveau des pleurs
« Un voile s'étend sur ma vue,
Quel frisson m'agite ? Je meurs !... »

— Non, non, que son charme t'enivre !
Viens, ma Rigi, viens à l'autel,
C'est la plante qui nous fait vivre,
Plante d'amour rend immortel.

Rigi pleure, elle se lamente,
La tourterelle et la perdrix
N'ont pas de plainte plus charmante.
Jeune Yachos, toi, tu souris.

Myrthil[1]

Dans la prairie une source ruisselle,
Sage fillette y vient puiser de l'eau.
Près d'elle accourt avec sa tourterelle
Le blond Myrthil, berger galant et beau :
— Cède aux vœux d'un amant fidèle,
Lui dit-il, et prends mon oiseau :
— Je ne veux, répondit la belle,
Ni de toi, ni de ton cadeau.

[1] Chanson grecque.

Digitized by Google

Dans la prairie une source ruisselle,
Sage fillette y vient puiser de l'eau.
Une croix d'or à la main, plein de zèle,
Le beau Myrthil s'avance de nouveau :
— Cède aux vœux d'un amant fidèle,
Lui dit-il, et prends ce joyau.
— Je ne veux, répondit la belle,
Ni de toi, ni de ton cadeau.

Dans la prairie une source ruisselle,
Sage fillette y vient puiser de l'eau.
Myrthil enfin à la jeune rebelle,
Mieux avisé, présente un simple anneau :
— Cède aux vœux d'un amant fidèle,
Lui dit-il, et prends mon cadeau.
— Je veux bien, répondit la belle,
Voici ma main pour ton anneau.

(A suivre.)

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. SIMÉON LUCE

Le 14 décembre 1892, est mort à Paris, d'une mort subite, foudroyante, M. Siméon Luce, tombé pendant qu'il traversait la place du Châtelet, et, quelques minutes après, expiré.

M. Luce, membre de l'Académie des Inscriptions, professeur à l'École des Chartes, directeur de la Section historique aux Archives Nationales, n'était pas seulement un érudit, un critique de premier ordre, comme le prouvent les huit volumes des *Chroniques de Froissart* publiées par lui et tous ses autres ouvrages. C'était un écrivain, un historien original, éminent. Il avait l'art d'exposer les résultats de ses recherches de façon à les faire comprendre, aimer, goûter, dans leur nouveauté et leur saveur pittoresque, par les gens du monde. Tous ceux qui ont lu sa *Jacquerie*, sa *Jeanne d'Arc à Domrémi*, sa *Jeunesse de Bertrand du Guesclin*, ont éprouvé le charme de cette manière d'écrire l'histoire qui, avec les grands événements fouillés dans tout leur détail, donne la physionomie caractéristique des mœurs et des idées de l'époque où ils se produisent.

La mort de M. Luce est pour la science et la littérature historique une perte capitale, — en particulier pour la Bretagne. — Dans sa *Jeunesse de du Guesclin* il avait élevé à ce « grand Breton », — la plus pure gloire peut-être de la Bretagne, — il avait élevé le fronton d'un monument admirable, qu'il eût mené à bonne fin et qui maintenant, hélas ! est condamné à rester inachevé.

Ce n'est pas là d'ailleurs l'unique obligation que la Bretagne ait à M. Luce. Aussi, le 22 décembre dernier, à la Faculté des Lettres de Rennes, au début de sa conférence hebdomadaire sur l'histoire de Bretagne, M. Arthur de la Borderie adressait-il à son auditoire les paroles suivantes :

Messieurs,

Avant d'entamer cette conférence, permettez-moi de déplorer avec vous la perte d'un homme dont l'œuvre, le talent, le souvenir resteront chers et sacrés pour tous les amis de la Bretagne et de son histoire, particulièrement pour tous les amis de nos conférences bretonnes, — M. Siméon Luce, membre de l'Institut, mort le 14 de ce mois.

Digitized by Google

Non seulement M. Luce avait écrit cette histoire de la *Jeunesse de du Guesclin*, qui est à tous les points de vue un monument historique de premier ordre, en l'honneur d'un des plus glorieux fils de la Bretagne ;

Non seulement cela — mais M. Luce avait efficacement contribué à fonder l'œuvre de nos conférences bretonnes ; dans une lettre reçue de lui quelques jours avant sa mort, le 8 du présent mois, et dont je vous demande la permission de lire quelques passages, il me le rappelait encore en ces termes :

« Mon cher ami, je crois bien que je m'intéresse à votre cours ! C'est moi — et j'en suis fier — qui en ai donné à votre regretté doyen Dupuy la première idée. Cette idée lui sourit beaucoup, mais il me fit cette objection : « N'y aura-« t-il pas, de tel ou tel côté, quelque opposition ? — Allez toujours, lui dis-je, « s'il y en a, je me fais fort d'arriver à la lever. » Nous nous trouvions alors sur le boulevard Saint-Michel, à quelques pas de chez moi ; vous voyez comme toutes ces circonstances me sont présentes. Eh bien, le succès de votre cours a suscité et suscitera des imitations. L'année dernière, on a fondé à Bordeaux une chaire d'histoire du Sud-Ouest de la France. Hier on fondait à Nancy une chaire d'histoire de l'Est de la France. Mais vous aurez, vous Bretons, l'honneur d'avoir commencé.

« Merci de vos documents sur la *Culture de la Vigne en Bretagne*, ils m'ont particulièrement intéressé. Toutefois, ce n'est pas dans des tonneaux ni dans des caves qu'il faut chercher le vin généreux qui fait la gloire de la Bretagne : c'est bien plutôt dans le cœur des Bretons. »

M. Luce n'était pas Breton, quoiqu'il touchât la Bretagne par le lieu de sa naissance ; il était de Coutances. Mais vous penserez et vous direz avec moi, Messieurs, que — comme beaucoup d'autres Normands, d'ailleurs — il était digne d'être Breton, qu'il était un de ces Bretons d'adoption auxquels nous sommes si heureux de faire accueil, et dont nous pleurons la perte comme nous le ferions pour un Breton de race.

Digitized by Google

SOUVENIRS

D'UN

VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE

Publiés par son Fils

(SUITE[1])

Septembre 1828. — *Evacuation des Turcs.* — Le 31 août, la *Diligente* nous annonça l'apparition de la division égyptienne, nous appareillâmes dans la soirée, et le lendemain matin nous reconnûmes dans le sud ouest 37 voiles françaises et dans le sud-est une vingtaine de bâtiments turcs. Nous ne tardâmes pas à nous trouver au milieu des nôtres, qui, escortés par le brick le *Hussard*, arrivaient avec la cavalerie de l'armée ; on les expédia aussitôt pour Calamata, et, laissant derrière nous les Turcs, nous nous dirigeâmes vers *Navarin* où nous arrivâmes le 1er septembre. Le lendemain, quinze navires d'Alexandrie, dont trois frégates avec le vaisseau anglais l'*Océan*, jetèrent l'ancre près de nous, au fond de la baie. Aussitôt corvées de pleuvoir. Il fallut que des embarcations croissassent toutes les nuits entre eux et la côte, afin de les empêcher d'y débarquer des noirs ou d'embarquer des esclaves, et l'on posta des élèves partout où il y avait des hommes à terre, afin de prévenir ou d'arrêter les collisions qui pourraient survenir entre eux et les Arabes.

Le 3, l'amiral russe entra au mouillage, et le lendemain matin Ibrahim pacha, qu'on attendait avec la plus grande impatience,

[1] Voir la livraison d'octobre 1892.

Digitized by Google

parut sur la côte avec une escorte de près de 150 chevaux. Il s'y arrêta quelque temps et fit route pour la ville de Navarin. Le soir il eut avec l'amiral de Rigny une conférence secrète qui dura jusqu'à onze heures et demie. C'est un homme d'une taille moyenne et d'un extrême embonpoint ; sa barbe droite donne de la dureté à sa physionomie, sur laquelle se peignent avec mobilité ses vives passions; il était accompagné de son drogman et d'un secrétaire intime de son père.

Le lendemain, l'entrevue entre lui et les trois amiraux eut lieu à bord de l'*Asia*. Elle fut longue et orageuse. L'amiral Codrington, sur le point de retourner en Angleterre, voulait terminer avant son départ les affaires de Morée et conclure à tout prix un traité avec Méhémet-Ali. Il y proposait que 200 hommes de troupes turques occupassent les places de la Morée jusqu'à ce que le Grand Seigneur eût reconnu l'indépendance de la Grèce ; mais la mission du général Maison, qui avait ordre de s'emparer des places fortes, se trouvait en opposition avec cet article. Ibrahim demanda trois jours pour se décider ; pendant ce temps les ambassadeurs arrivèrent et les conférences furent continuelles.

Nous eûmes en ce moment l'occasion de constater jusqu'à quel point peut être poussée l'insolence des Grecs. Une goëlette de cette nation, qui croisait depuis longtemps devant la rade, s'avisa d'y entrer et de mettre en panne au milieu de la baie. Cela rappelait absolument le coup de pied de l'âne. Aussi M. de Rigny, indigné, ordonna-t-il au capitaine de l'*Alcyone*, qui se trouvait à bord du *Conquérant*, de s'en retourner promptement, de chasser cette goëlette à coups de canon, de la poursuivre jusqu'à ce qu'il l'eût atteinte, et de dire à son commandant que s'il approchait dorénavant de l'entrée du port à trois portées de canon, on le coulerait bas. M. Turpin l'ayant précisément rencontré en retournant à son bord lui en donna l'avis; le Grec ne se le fit pas répéter deux fois et sortit.

Entre temps on s'occupe à retirer ce qu'on trouve de bon dans les carcasses de navires qui nous entourent. Nous sommes parvenus, à bord du *Conquérant*, à arracher une ancre et un canon de 24 en bronze qu'on évalue à plus de 3.000 francs. Il me semble qu'il

Digitized by Google

serait bon d'attendre pour ces opérations que les Turcs aient complètement évacué la rade, car enfin tout cela leur appartient.

Le 8 au soir, arrive un bateau à vapeur qui nous annonce qu'une brigade de l'armée expéditionnaire s'est retranchée devant Coron, que la frégate l'*Amphytrite* et l'*Iphigénie* sont embossées devant la ville, et que l'attaque doit avoir lieu le lendemain. L'*Alcyone* part aussitôt pour empêcher cet acte d'hostilité, dont la nouvelle transporte Ibrahim de fureur; il défend l'embarquement de ses troupes, se rend au conseil des trois amiraux, leur déclare que, puisque les articles du traité d'Alexandrie ne sont pas exécutés, il n'évacuera point la Morée, et qu'au surplus il sera bien aise d'essayer ses Arabes contre des soldats dignes de leur tenir tête. On resta en conférence jusqu'au soir : le pacha finit par se calmer, et il fut décidé que l'embarquement se ferait le lendemain. Dès six heures du matin, nos embarcations furent occupées au transport des Turcs sur les 28 navires, frégates, corvettes et bricks disposés pour les recevoir. Le 10, on embarqua les chevaux à bord du vieux vaisseau retiré de la côte, mais toutes ces opérations trainent en longueur, parce que les Anglais apportent mille entraves au traité, tantôt refusant le transport des vivres à terre pour nourrir les Turcs qui arrivent de différents points pour s'embarquer, tantôt s'opposant à ce que les esclaves grecs, qui demandent à ne pas quitter leurs maitres, s'en retournent avec eux. Une chose à remarquer, c'est que presque toutes les esclaves femmes veulent suivre les Turcs, très peu désirent rester dans leur patrie.

Le 11, on craignit encore des protestations en apercevant sur la côte, vers la nuit, plusieurs compagnies de grenadiers. C'étaient 300 sapeurs du génie qui venaient faire une reconnaissance et construire des forts pour l'armée, qui allait bientôt manquer de biscuit. Ibrahim se contenta de l'explication et l'embarquement de ses troupes n'en subit aucun retard. Il estime beaucoup les Français et les croit sur parole.

Le 14, je fus employé toute la journée à porter à bord du vieux vaisseau turc de l'orge pour les chevaux qu'on y avait embarqués. Il est impossible de voir un bâtiment en plus piteux état, et il sera fort heureux s'il se rend à bon port à Alexandrie. On ne l'a point

Digitized by Google

lesté suffisament ; sa première batterie est au moins à 15 pieds au dessus de la flottaison : il devra rouler d'une manière effrayante. Plusieurs de ses sabords n'en font qu'un ; ces énormes trous ont été simplement bouchés avec des planches en sapin que le premier coup de mer défoncera. Le malheureux navire a été tellement criblé par les boulets, que toutes ses œuvres mortes ne sont plus liées et qu'il risque de s'entr'ouvrir au premier mauvais temps. L'amiral de Rigny a proposé à Ibrahim de mettre à sa disposition tous les charpentiers de la division pour réparer ce vaisseau, mais le pacha a refusé, bien qu'il s'expose à perdre des valeurs considérables, car son lest se compose exclusivement d'une grande quantité de canons en bronze sauvés des débris de la flotte. Je ne parle pas de l'odeur qui s'exhale de ce bateau, elle est insupportable.

Le 16 septembre, 26 bâtiments turcs appareillèrent avec la *Sirène* pour Alexandrie. Ibrahim a encore ici environ 10,000 hommes de ses meilleures troupes. Le même jour, le général Maison arrive avec son état-major sous l'escorte d'un piquet de lanciers et campe à mi-côte, près des moulins.

Le 17, l'*Amphitrite* et 22 transports français apportèrent les bagages de l'armée, et dans l'après-midi l'avant-garde française parut sur les coteaux occupés par le génie. On avait signifié aux Turcs qui occupaient un petit plateau au-dessus du camp français de l'abandonner aussitôt, et un grand nombre de mulets et de chevaux que les Égyptiens envoyaient au fourrage dans la plaine qui entoure le marais se trouvèrent isolés de la position ; l'officier arabe qui commandait le détachement servant d'escorte aux fourrageurs, n'ayant pas été prévenu à temps et voyant une compagnie de voltigeurs et un escadron de lanciers débarquer devant lui à mi-côte, crut qu'il allait être attaqué. Nous le vîmes se ranger immédiatement en bataille près du chemin, en s'appuyant sur un petit monticule couvert de broussailles épaisses, et s'y maintenir assez longtemps, attendant l'attaque; mais, en présence de l'immobilité des nôtres, qu'on avait arrêtés, et ayant probablement reçu des ordres, il se replia en se portant vers la hauteur, d'où les bagages du petit camp turc furent promptement enlevés. Du bord nous suivions attentivement cette manœuvre et nous remarquâmes avec étonne-

Digitized by Google

ment la promptitude avec laquelle ces deux cents Arabes, surpris par l'apparition subite de nos voltigeurs et de notre cavalerie, se formèrent en bataille et se mirent en état de défense, car dans leur marche précédente ils ne paraissaient conserver aucun ordre. Si une affaire se fût engagée, elle eût été chaude : les Arabes, une fois habitués à combattre ensemble et non plus en tirailleurs à la débandade, sont aussi solides que les Russes, ils ne plient plus et se font écraser jusqu'au dernier avant de rompre. Dès que nos voltigeurs furent maîtres de la position évacuée, ils mirent le feu sur tous les points de la colline pour consumer les cabanes, la vermine et des cadavres en putréfaction que les Arabes n'avaient pas enterrés.

Enfin, le 18 au matin, l'armée débouqua par un petit vallon près duquel est situé le quartier général. L'aile gauche s'étendit sur trois lignes à différentes hauteurs le long du coteau, et l'aile droite se rangea dans la plaine, de l'autre côté de la rivière. Les bataillons de l'artillerie et du génie occupèrent le centre, derrière le quartier général. Toute la journée nous fûmes occupés à débarquer les transports, les tentes et les effets de campement, et le lendemain nous les vîmes toutes dressées ; chaque compagnie construisit alors, sur l'arrière de sa ligne de tentes, des baraques en feuillage pour mettre à couvert ceux qui manquaient de logements, car la toile ne suffisait pas.

Cependant de nombreux navires arrivaient en baie de Navarin : tous ceux qui étaient restés mouillés à Pétalidi, des bricks turcs, un dernier convoi français portant une de nos brigades et qui avait été dispersé par un coup de vent, deux vaisseaux russes et le reste des transports égyptiens, en tout plus de deux cents navires de toutes les nations et de toutes les grandeurs. A chaque instant on en voyait entrer ou sortir, et jamais je n'avais été témoin d'un pareil mouvement naval. Le 30, vingt-deux bâtiments turcs sortirent du port et le lendemain quarante-six transports mirent sous voile, les uns destinés pour Alexandrie, sous l'escorte de la *Circé*, les autres portant l'une de nos divisions à Patras.

Le même jour, Ibrahim, qui désirait voir les Français sous les armes, se rendit au camp avec les amiraux et passa la revue de la brigade Igonet. Il admira la belle tenue de nos troupes ; mais les

Digitized by Google

mouvements qu'on exécuta devant lui le laissèrent assez froid, car ses Arabes manœuvrent avec autant de précision et de facilité que nos meilleurs régiments.

On avait établi un poste français près de Navarin, parce qu'Ibrahim, ne pouvant emporter avec lui tous les chevaux et les mulets qu'il avait au camp, les avait abandonnés. Aussitôt une foule de Grecs, qui se trouvent toujours là où il y a quelques rapines à faire, s'étaient précipités sur eux et avaient même commis des violences envers des Turcs qui ne se souciaient pas de leur livrer leurs chevaux ; un piquet de chasseurs arriva heureusement et dispersa ces honnêtes gens ; puis une compagnie de voltigeurs s'établit près de là jusqu'au départ définitif des Arabes, pour la garde des chevaux qui devaient rester la propriété de l'armée. Mais les Grecs n'abandonnent pas si facilement ce qu'ils croient pouvoir enlever : pendant la nuit les sentinelles furent inquiétées plusieurs fois, des coups de fusils furent échangés, et il fallut que l'un des pillards fût tué par un factionnaire pour ralentir l'ardeur des autres et les disperser.

Enfin, le 4 octobre, Ibrahim s'embarqua sur le brick égyptien le *Crocodile*. Il eut, le soir, à son bord, une longue conférence avec l'amiral de Rigny et le général Maison ; puis le lendemain il mit sous voiles avec une corvette turque, s'arrêta en passant devant les places de Modon et de Coron, et quitta définitivement cette malheureuse Morée qu'il avait ravagée si longtemps, qu'il laissait inculte et dépeuplée et où il avait perdu les deux tiers de son armée par la famine, la fatigue et les maladies.

11 octobre. — *Prise comique de Navarin, de Modon et autres places*. — Toutes les familles turques qui habitaient Modon et Navarin s'étaient embarquées sur différents transports quelques jours avant le départ du pacha, en sorte qu'il ne restait, dans chacune de ces deux places, que quatre à cinq cents hommes qui refusèrent d'en ouvrir les portes.

Le 5 octobre, sur le refus formel de nous laisser entrer dans Navarin, le *Breslaw* s'embossa à portée du canon de la ville et se mit en branle-bas de combat. Cependant les compagnies du 16e,

Digitized by Google

qui occupaient des postes vis-à-vis la citadelle, n'empêchaient pas les Turcs d'aller prendre de l'eau à une fontaine voisine et la meilleure intelligence régnait entre les deux partis. Le 6, deux bataillons arrivèrent du camp, et sur la plage on embarqua dans trois chaloupes tous les engins nécessaires pour le siège. Ce qu'il y avait de plaisant, c'est qu'on allait les débarquer sur une petite cale à demi-portée de canon de la ville, sans être le moins du monde inquiété. Les amiraux avaient même été reçus dans la place, mais ils en étaient sortis sans avoir rien pu obtenir des assiégés. A deux heures de l'après-midi, le général Igonet, le colonel du 16e, quelques sapeurs du génie et M. Navoni se présentèrent à une brèche jadis faite par Ibrahim lorsqu'il enleva la place aux Grecs et qui n'avait pas été réparée. Plusieurs Turcs fumaient la pipe sur les remparts avec tout le flegme qui les caractérise. On demanda le bey, et le drogman lui dit que, puisqu'il ne voulait pas ouvrir ses portes, on allait les enfoncer ou les faire sauter, et que, s'il ne voulait perdre aucun homme, il n'avait plus qu'à les faire retirer des environs ; qu'en attendant, on allait entrer par la brèche. Les assiégés répondirent qu'ils ne permettraient jamais d'entrer dans la place, mais que, n'ayant pas les moyens de la défendre, ils étaient forcés de laisser faire. Nos officiers montèrent aussitôt sur le mur et entrèrent sans que les Turcs se donnassent la peine de se déranger. Pendant ce temps l'on attaquait la porte à grands coups de hache, lorsque l'on entendit quelqu'un crier de l'intérieur, en français, d'attendre un instant, qu'il était seul, et qu'il lui fallait du temps pour enlever les barricades qui tenaient la porte fermée. C'était un officier français qui, ayant escaladé la muraille de l'autre côté, venait à l'aide des assiégeants, après avoir traversé la ville au milieu des Turcs impassibles. La porte ouverte, nos troupes pénètrent sans le moindre obstacle. Cependant le pavillon blanc flottait déjà sur le fort : c'était Trogoff qui, après avoir porté à la cale tous les objets nécessaires au siège, voyant qu'ils ne servaient à rien, avait couru avec Rosamel aux remparts et de là sur le fort, où ils avaient arboré le pavillon.

Telle fut la prise comique de Navarin, qu'un an auparavant nous avions labouré de boulets véritables.

Digitized by Google

Le lendemain matin, le *Breslaw* appareilla pour Modon, qui refusait aussi d'ouvrir ses portes, et, le 8, nous apprîmes que cette ville avait été occupée d'une manière non moins plaisante que la première. Le général Igonet, après l'avoir vainement sommée de se rendre, fit avancer deux bataillons du 35e et les rangea en bataille vis-à-vis la porte principale que les sapeurs se mirent en devoir d'attaquer. Pendant ce temps, le commandant du *Breslaw*, présumant que la ville serait plus promptement prise d'assaut qu'en enfonçant les portes, expédia ses canots avec des matelots qui escaladèrent les remparts du côté de la mer, passèrent au milieu d'une foule de Turcs, qui, la tasse de café à la main et la pipe à la bouche, jugeaient des coups, et coururent ouvrir la porte que les sapeurs avaient à peine entamée, en sorte que les matelots eurent les honneurs de la journée. « Ces diables de soldats marins, disait à ce propos le général Maison, grimpent comme des chats et sont toujours les premiers partout. »

Le même jour, un brick grec nous apprit la reddition de Patras à la brigade Schneider, et peu après Coron ouvrait ses portes au général Sébastiani.

31 octobre. — *Siège de Patras.* — Le 12 octobre, étant de corvée dans un canot au fond de la baie de Navarin, je profitai de l'occasion pour aller visiter les ruines de l'ancienne Pilas. Cette ville était située sur un morne très élevé, à pic du côté de la rade, et sur le flanc d'un rocher du côté de la mer. Je n'aperçus guère que des ruines de murailles vénitiennes, mais ce qui me frappa le plus vivement, ce fut une grotte immense en partie creusée sous la ville et où, dit-on, le vieux Nestor remisait ses bœufs. La pente qui y conduit était sans doute alors moins rapide qu'aujourd'hui, car des chèvres seules seraient capables d'y monter. L'entrée peut avoir vingt pieds de haut sur quinze de large ; à l'intérieur, la largeur de la caverne est de 30 pas, sa profondeur de 80 et sa hauteur de plus de 100 pieds. Percée à sa partie supérieure d'un soupirail qui aboutit sous les remparts de la ville, elle est tapissée de stalactites superbes, mais trop élevées pour qu'on puisse en détacher des morceaux.

Digitized by Google

Le 18, on reçut la nouvelle que les troupes sorties de Patras avaient demandé à passer en Roumélie ; que, sous ce prétexte, elles s'étaient enfermées dans le château de Morée qui défend le détroit de Lépante, et que là on ne voulait entendre parler d'aucune capitulation. Le général Shneider établit aussitôt son camp devant le fort et fit ses préparatifs pour l'attaque. En même temps on fit presser en toute hâte l'établissement d'un hôpital à Navarin, dans les bâtiments qui servaient de magasins à Ibrahim, afin d'y transporter les malades que les exhalaisons des marais, dépouillés des roseaux, avaient frappés de fièvres intermittentes ; puis on embarqua sur les transports l'artillerie de siège, des gabions, et toutes les munitions nécessaires pour se rendre en force à Patras.

Le 21 au matin, la division mit sous voile. Nous avions à bord le général Maison, son état-major et cent sapeurs du génie. Entre Zante et la côte de l'Arcadie, un navire qui venait de Patras nous mit au désespoir en nous annonçant que la place s'était rendue, mais le lendemain, à la pointe du jour, nous fûmes agréablement détrompés par le bruit des canons des redoutes françaises établies par le général Shneider devant le fort de Morée. C'était huit pièces de dix-huit débarquées de l'*Armide*, de la *Duchesse de Berry* et de la *Didon*, et servies par des matelots pour protéger les travailleurs qui commençaient à ouvrir la tranchée.

Le 23, nous mouillâmes avec la division devant Patras. Cette ville n'est, comme toutes les villes grecques, qu'un amas de mauvaises cases entourées de vieilles fortifications vénitiennes. Elle est située en amphithéâtre assez près de la mer, sur le flanc d'une chaîne de montagnes élevées dont la cîme est couronnée d'une forêt de chênes verts. Les faubourgs, bien plus considérables que la ville, sont parsemés des ruines de plusieurs monuments jadis importants. Les environs, en particulier une belle plaine un peu inclinée vers la mer et divisée par un large torrent, paraissent avoir été autrefois couverts de maisons de campagne et de jardins dont les débris de murs coupent le terrain dans tous les sens ; maintenant on n'y voit plus un arbre : le jonc et la réglisse couvrent seuls la plaine.

A deux lieues environ dans le nord de Patras, à l'extrémité d'une pointe de sable qui ferme le détroit de Lépante, se trouve situé

Digitized by Google

le fort de Morée. C'est encore une construction vénitienne, assez moderne, que sa solidité seule a préservée des injures du temps ; car les Turcs et les Grecs ne se sont jamais avisés de réparer les forteresses qu'ils occupaient, même lorsque des pans de murailles entiers s'écroulaient de vétusté.

Le château est dominé par quatre grosses tours et défendu du côté de la terre par deux demi-lunes qui le couvrent en partie : le fort de Roumélie, qui se trouve de l'autre côté, à l'entrée du détroit, paraît moins considérable et n'est guère à redouter que du côté de la mer. La passe qui sépare les deux forts n'a qu'un mille de largeur, en sorte que leurs feux peuvent facilement se croiser.

Le lendemain de notre arrivée, les généraux et l'amiral visitèrent les travaux à l'ouverture de la tranchée, mais leur groupe, aperçu par les Turcs, fut bientôt dispersé par quelques pièces de canon qu'ils pointèrent sur eux et dont quelques boulets leur passèrent très près. A son retour, l'amiral de Rigny envoya un canot, avec Trogoff et deux élèves, pour sonder dans les environs de la forteresse et voir s'il était possible de s'y embosser. Ils s'approchèrent des remparts à la faveur d'une fumée épaisse, provenant de l'incendie de plusieurs baraques au milieu desquelles avait éclaté une bombe envoyée des redoutes françaises, et après avoir longé, sans être vus, la partie du fort qui regarde la pleine mer, ils se disposaient à doubler la pointe de sable la plus extérieure, lorsqu'ils furent aperçus par une sentinelle. L'alarme donnée, on les fusilla pendant quelque temps et on leur tira même trois coups de canon à boulet, mais, grâce à la maladresse des Turcs, ils s'en tirèrent après avoir terminé leur mission avec quelques balles dans les avirons et le canot : personne ne fut blessé. Le résultat de l'expédition fut qu'il était presque impossible de s'embosser de l'autre côté du fort : on y avait trouvé 28 à 30 brasses d'eau, un courant violent changeant de direction, un mauvais fond, et un vent de nord-est très frais qui durait depuis plusieurs jours et ne paraissait pas devoir cesser de si tôt.

Le 25, l'*Atalante* reçut l'ordre d'aller mouiller sur la côte de Roumélie en se mettant hors de la portée des canons de la place. Elle envoya aussitôt un canot avec M. Navoni pour inviter le pacha

Digitized by Google

à engager les Turcs du château de Morée à se rendre avant qu'on ne les y forçât, attendu qu'il leur était impossible de tenir longtemps. Le pacha répondit que, loin de leur conseiller de se rendre, il leur ordonnait de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, que sans cela il ne les recevrait jamais. Il assurait du reste qu'il ne voulait pas se mettre lui-même en guerre avec les Français et il demandait que les communications fussent ouvertes avec lui comme si le siège du château de Morée n'avait pas lieu.

Cependant les travaux étaient poussés de ce côté avec beaucoup d'activité. Les canonniers de la batterie destinée à protéger les travailleurs, après avoir réussi à démonter toutes les pièces qui se trouvaient sur les remparts, empêchaient les Turcs d'en remettre d'autres pendant le jour, en sorte qu'on n'était guère inquiété que par des bombes et par quelques coups de canon envoyés pendant la nuit. Le 27, la tranchée étant ouverte à cinquante toises de la demi-lune, on se disposa à y établir la batterie de brèche : on débarqua l'artillerie de siège des bâtiments marchands, les frégates en fournirent aussi, et nous envoyâmes du *Conquérant* deux pièces de 24 avec des munitions pour 400 coups de canon. Nos pièces seront servies par des matelots du bord : un officier et un élève sont chargés du service et doivent être relevés toutes les 24 heures. Envoyé plusieurs fois aux lignes pour porter des ordres, j'admirai la grande étendue des travaux exécutés en si peu de temps et la manière dont on peut, sans être vu, s'approcher d'une forteresse, malgré tous les efforts qu'elle peut faire pour vous en empêcher. Les travailleurs étaient à l'abri de murs formés avec des gabions et surmontés de sacs de terre ; mais il fallait néanmoins circuler avec précaution, car les Turcs n'apercevaient pas plutôt quelqu'un de leurs meurtrières, que plusieurs balles lui sifflaient aux oreilles. Dans les fossés, nos voltigeurs fusillaient aussi, à travers les intervalles des sacs de terre, ceux des assiégés qu'ils pouvaient entrevoir sur les remparts, en sorte qu'un feu très vif était entretenu pendant toute la journée, mais sans être meurtrier pour les nôtres.

Le 3 octobre se trouvant pour moi un jour de tranchée, je m'y rendis la veille, dans l'après-midi. La batterie de brèche était

Digitized by Google

à très peu près installée et prête à faire feu. On lui avait donné le nom de batterie de Charles X et de Georges IV ; elle comptait 14 pièces de gros calibre dont quelques-unes anglaises. A l'extrémité de celle-ci se trouvaient trois canons de 18, désignés sous le nom de batterie Dauphin et destinés à battre aussi en brèche une partie du bastion. Plus loin, la batterie d'Angoulême était composée de pièces de campagne et devait empêcher l'ennemi de paraître sur les remparts. Derrière, à petite distance, trois mortiers, quatre obusiers et trois canons de 18 devaient aussi occuper les assiégés sous le nom de batterie de Bordeaux. Enfin la batterie d'Henri IV, la première dressée, et dont on avait enlevé quelques pièces, restait en réserve.

Le soir, nous reçûmes l'ordre de nous tenir prêts à faire feu le lendemain matin à six heures, au premier signal. Nous passâmes une partie de la nuit en derniers préparatifs, tels que : démasquer les pièces, mettre les poudres à l'abri du feu et cependant en lieu commode pour les approvisionnements, remplir les parcs de boulets, etc. ; puis nous nous étendîmes dans une petite baraque en planches qui nous était destinée et je m'endormis au bruit des hurlements que poussaient les Turcs toutes les nuits et des coups de fusil qu'ils tiraient constamment sur tout ce qu'ils apercevaient de mobile.

A 5 heures, le lendemain, nous étions à nos postes, attendant avec impatience qu'on lancât les trois fusées à la congrève qui devaient être le signal de l'attaque. A six heures elles furent aperçues, et aussitôt plusieurs bombes provenant des dernières batteries et d'une bombarde anglaise embossée à portée du fort allèrent réveiller les malheureux Turcs. Peu après le feu commença de toutes parts et en quelques minutes nous entamâmes le mur. L'ennemi ne se montra pas d'abord, et ce ne fut que deux heures après le commencement de l'action que nous eûmes à essuyer de sa part une vive fusillade à laquelle les voltigeurs répondirent avec activité. Enfin, à dix heures, lorsque le feu paraissait le plus animé de part et d'autre et que des pans de muraille entiers s'écroulaient sous l'action des boulets, promettant bientôt un passage facile, le pavillon rouge fut amené et le drapeau blanc arboré sur la plus

Digitized by Google

haute tour, puis les Turcs se montrèrent sur les remparts en faisant signe de cesser le feu. Nous reçûmes aussitôt l'ordre de charger et de pointer nos pièces, mais de ne plus tirer, et l'on célébra la victoire par les cris ordinaires.

Deux compagnies d'élite furent alors envoyées dans la place pour l'occuper et désarmer la garnison ; elles trouvèrent la porte ouverte et furent étonnées du sang-froid et du calme imperturbables des Turcs qui, s'étant rendus à discrétion, s'attendaient à être massacrés ou tout au moins pillés et maltraités par les vainqueurs. Les généraux entrèrent ensuite avec un régiment d'infanterie, et nous nous occupâmes à désarmer nos pièces.

Ainsi fut pris, après quatorze jours de tranchée et avec une perte de quatre hommes, ce fort de Morée qui paraissaient aux Turcs inexpugnable.

L'après-midi, quoique l'entrée de la place fût interdite à tout ce qui ne portait pas de grosses épaulettes, je parvins à m'y glisser et je pus visiter à mon aise les dégâts qu'avaient faits les bombes et les boulets. Pas une maison n'était intacte, la terre était profondément labourée de tous côtés, et le feu qui avait pris dans plusieurs endroits s'était éteint faute d'aliments. Je ne rencontrai aucune pièce de canon en batterie : toutes celles des remparts avaient été démontées. Ce qui m'étonna fut de trouver peu de sang répandu et pas un cadavre, si ce n'est ceux d'un chameau et d'une vache. Nous apprîmes plus tard que les Turcs avaient jeté leurs morts dans une citerne et qu'ils avaient évacué leurs blessés au fur et à mesure sur Lépante. Six cents hommes se trouvaient encore dans le fort ; ils avaient rassemblé leurs femmes dans une casemate très obscure et dans quelques cases qui n'avaient pas été démolies par les bombes. Aucune d'elles ne paraissait effrayée. J'étais entré dans le fort une heure et demie après la reddition et tous les habitants vaquaient à leurs occupations ordinaires avec la plus grande tranquillité, c'est-à-dire fumaient leur pipe et préparaient leur dîner. Je rencontrai sur les remparts, dans une baraque à moitié démolie par les boulets, une vieille femme qui, lorsque nous passâmes, semblait sortir de dessous les décombres et venait mettre quelques lambeaux de linge à sécher. Il est vrai

Digitized by Google

de dire que si ce calme extraordinaire des Turcs nous a frappés, notre modération ne les a pas moins surpris, car on s'est contenté de leur faire déposer les armes. Rien autre chose ne leur a été pris et pas une de leurs femmes n'a été touchée.

Je fus relevé le soir et je m'en retournai à bord avec trois hommes qui avaient été blessés à l'une de nos pièces par l'explosion d'une gargousse.

Cependant les Grecs couvraient en grand nombre les travaux d'approche et faisaient tous leurs efforts pour s'introduire dans la place, sans doute pour y piller. Ces misérables, qui pendant le siège n'avaient fait qu'apparaître au sommet des montagnes et avaient refusé, même moyennant salaire, de nous aider à faire des gabions, s'étaient rués par milliers sur nous lorsque la citadelle avait amené son pavillon. Ils poussaient l'audace jusqu'à se donner des airs d'arrogance qui étaient fort loin de leur convenir ; aussi nos soldats et surtout nos matelots les traitèrent-ils comme ils le méritaient en les chassant à coups de bâton ou en cernant ceux qui les regardaient travailler et les forçant, une houssine à la main, à démonter et à embarquer les pièces que nous enlevions de nos batteries.

Il était temps que l'affaire se terminât, car un orage très violent, accompagné d'une pluie battante, éclata dans la nuit du 31, et, la tranchée se trouvant presque entièrement faite dans le sable où dans une terre glaise très molle, les terrassements se fussent éboulés en grande partie ; il nous eût été fort difficile de manœuvrer nos pièces et les Turcs auraient eu beau jeu contre nous qui serions restés presque entièrement à découvert.

Décembre 1828. — *Hivernage à Smyrne.* — Le 1er novembre, le *Breslau*, l'*Iphigénie* et l'*Atalante* embarquèrent des troupes ; nous prîmes avec nous l'état-major et le génie, et le 2 au matin on appareilla pour *Navarin* ; mais il n'y avait plus de raison de continuer notre insipide croisière, et, le 15, après avoir constaté que l'établissement des hôpitaux était activement poussé, l'amiral fit mettre à la voile pour *Smyrne* et s'arrêta, chemin faisant, à *Paros*, où les ambassadeurs des trois puissances se trouvaient réunis avec plusieurs vaisseaux anglais et russes.

Digitized by Google

Le 30 novembre, nous laissions tomber l'ancre devant *Smyrne*, où nous rencontrâmes la *Fleur-de-Lis*, à bord de laquelle se trouvaient les élèves de l'école sortis dans la marine un an après moi.

Dès le lendemain, on s'occupa de réparations qui promettaient un long séjour : on dévergua les voiles, on prépara des changements considérables, et l'on fit descendre un grand nombre de nos malades atteints du scorbut au nouvel hôpital français du Coulat, installé depuis peu au milieu d'un vaste jardin. Notre hiver s'annonce mieux que celui de l'année dernière. Les Turcs ne sont plus sous l'impression de la défaite de Navarin. En dehors du service, notre temps se passe en fêtes que nous donnons aux élèves de la *Fleur-de-Lis* et que ceux-ci nous rendent, et en soirées ou bals chez M. Van Lennep, le consul de Hollande chargé des affaires de France au Cassin, et dans les différentes maisons particulières.

Entre temps nous prenions des bains turcs. Voici la description de mon premier bain : nous entrâmes dans une grande salle entourée de canapés et de lits de repos, où l'on nous déshabilla ; puis, couverts d'un peignoir et chaussés de sandales, on nous fit passer dans une petite chambre pavée en marbre où coulait un ruisseau d'eau chaude qui la maintenait à une température assez élevée. Après avoir pris là des Grecs qui devaient nous mener dans la salle du bain, nous nous assîmes sur des bancs pour fumer la pipe turque indispensable ; on séjourne dans cet endroit près de dix minutes pour se préparer à la forte chaleur que l'on rencontre au bain. On nous introduisit alors dans une grande salle ronde recouverte d'une voûte sphérique et percée d'un grand nombre d'ouvertures qui, fermées par des verres lenticulaires très épais, ne permettent qu'à une lumière douce de pénétrer. Elle est pavée en marbre et plusieurs petits jets d'eau chaude s'échappent au milieu d'une plate-forme circulaire et sur des estrades situées en face de la porte et des deux côtés. Les quatre intervalles entre les fontaines sont occupés par des cabinets dans lesquels on trouve de grandes baignoires en pierres, et sur les plates-formes sont disposés de petits lits de repos en planches sur lesquels nous nous étendîmes.

Bientôt la forte chaleur et la grande quantité de vapeur renfer-

Digitized by Google

mée dans la salle nous fit transpirer de toutes parts. Le Grec que chacun de nous avait choisi nous lava alors le corps en frottant fortement avec une peau de chameau assez rude ; puis il fit mousser du savon dans un vase, nous en baigna entièrement, et acheva en nous lavant avec une éponge douce. Après avoir été bien essuyés et recouverts de peignoirs chauds, nous passâmes dans la seconde chambre, où nous fûmes soumis pendant quelques minutes à une température moins élevée ; enfin nous trouvâmes dans la première chambre un lit de repos où nous nous couchâmes et où l'on nous apporta la pipe et le café. Le bien-être que l'on éprouve pendant cette demi-heure de repos est extraordinaire : le calme de tous les sens est tel qu'il semble qu'on ait un avant-goût de la béatitude ; et l'on conçoit que les Turcs en usent souvent, car ces bains ne coûtent pas plus cher que ceux que l'on prend en France dans une simple baignoire.

Le 13 décembre, nous aperçûmes au Château la frégate la *Duchesse-de-Berry*, qui peu après s'y échoua ; il paraît que les bancs ont changé de position et que les pilotes ne s'y reconnaissent plus, car, depuis quelques jours, plusieurs bricks y sont restés fort longtemps et nous avons été obligés d'aller leur porter secours avec notre chaloupe. Cette frégate escortait un convoi qui ramène les restes des malheureux Turcs de Patras et de Modon, que, sans cesser d'être leurs amis, nous avons forcés de s'expatrier. Bizarre manière d'être en paix avec un pays ! Mais la raison du plus fort est toujours la meilleure.

Nous varions nos plaisirs en visitant quelques monuments turcs, en particulier la caserne que le pacha a fait construire l'année dernière pour les troupes régulières qu'il forme et qu'il exerce. C'est un vaste bâtiment de 300 pas de long, faisant face à la mer, et dont les deux ailes, perpendiculaires au corps de logis, encadrent une grande cour fermée sur le rivage par une belle grille. La distribution en est bien conçue, mais la construction n'est pas de nature à braver longtemps les injures du temps. Les galeries qui règnent tout autour, et où l'on peut facilement exercer les troupes en cas de pluie, sont soutenues par de frêles colonnes en bois enduites d'épaisses couches de chaux qui leur

Digitized by Google

donnent de la forme, mais qui ne tarderont pas à se dégrader. Les chambres des divers étages peuvent contenir chacune environ quarante hommes et ont pour tout ameublement un ratelier d'armes et une espèce de lit de camp placé tout autour. Les Turcs du peuple ne sont pas habitués à la mollesse, et, pourvu qu'ils puissent coucher sur une natte, ils ne demandent rien de plus. Un jeune soldat, avec la permission de l'officier qui était de garde, nous conduisit partout, et nous fûmes obligés d'assister à une sérénade que nous donnèrent les tambours et les fifres du régiment qui habitent la caserne. Les Turcs ont une véritable passion pour les exercices militaires ; si quelqu'un d'entre eux vient visiter le bord, la première chose qu'il demande est un fusil, pour montrer comment il fait l'exercice. J'eus beaucoup de peine à me débarrasser d'un soldat qui voulait à toute force m'en faire manier un ; je n'étais pas disposé à lui montrer ma maladresse, mais je fus obligé de traverser toute la galerie de la caserne en marchant à ses côtés au pas ordinaire.

Une visite plus pittoresque fut celle du palais du pacha qui se compose de cinq corps de logis différents, disposés sans aucune symétrie et renfermant deux cours et un petit jardin planté d'orangers. Comme toutes les habitations du pays, ces maisons n'ont que deux étages qui avancent en surplomb sur le rez-de-chaussée, leurs toits dépassant de beaucoup la muraille servent en quelque sorte de parasol. Ne pouvant demander à visiter le palais, parce que nous ne parlions pas la langue turque, nous résolûmes d'y pénétrer jusqu'à ce qu'on nous arrêtât. Nous entrâmes donc comme si nous étions des habitués et nous montâmes un grand escalier en bois qui nous conduisit dans une vaste salle carrée. Sur le plafond étaient dessinés grossièrement en noir et rouge des vaisseaux et des paysages. Latéralement étaient disposés quatre cabinets laissant entre eux un même nombre d'espaces fermés par des grilles, autour desquels étaient placés des divans. Là étaient assis plusieurs Turcs au maintien grave, à la longue barbe blanche, qui nous invitèrent à nous asseoir près d'eux, mais qui, contre l'ordinaire, ne nous offrirent pas la pipe. Nous montâmes ensuite au second étage, disposé à peu près de la même manière, mais

Digitized by Google

avec plus de luxe. Les décorations de la salle étaient mieux soignées et un riche ratelier d'armes régnait au-dessus des divans. Là encore se trouvaient beaucoup de gens qui ne parurent pas plus s'occuper de notre entrée dans ce lieu que si nous eussions eu coutume de nous y trouver tous les jours. Plusieurs officiers et soldats promenaient dans un long vestibule dans lequel nous nous engageâmes ensuite et qui nous conduisit dans une sorte d'antichambre, puis dans une autre salle du même genre que les deux premières, où se trouvaient encore quelques Turcs de belle apparence qui regardaient aux fenêtres ou circulaient gravement. Nous n'osâmes pas pousser l'audace jusqu'à ouvrir plusieurs portes qui donnaient sans doute correspondance avec un autre corps de logis, et nous bornâmes là notre visite, fort surpris de l'indifférence parfaite avec laquelle on nous avait laissés manœuvrer.

Près de là nous visitâmes la mosquée, choisissant l'instant où les musulmans venaient de sortir de la prière, afin d'y trouver le moins de monde possible. L'édifice, dans lequel, conformément à l'usage, nous entrâmes après nous être déchaussés, est situé sur une petite place au milieu du bazar, et précédé d'une belle fontaine en marbre blanc recouverte d'un pavillon où l'on pratique l'ablution avant de pénétrer dans le lieu saint. On traverse ensuite une petite cour fermée par des grilles, puis on se trouve sous un vaste péristyle formé par des colonnes assez élevées qui supporte la voûte, composée d'autant de calottes sphériques qu'il y a d'entrecolonnements au-dessus du portail ; sur une plaque de marbre blanc sont gravés en lettres d'or des articles du Coran relatifs à la majesté du lieu, et des deux côtés sont peintes sur la muraille plusieurs inscriptions. On entre alors dans le temple proprement dit, qui se compose d'une vaste coupole soutenue par douze grosses colonnes peintes de différentes couleurs, surmontées d'un grand nombre de colonnes plus petites dont les intervalles servent à donner du jour. Au centre est suspendu un lustre portant sur plusieurs cercles concentriques une immense quantité de lampes richement ouvragées. Cette coupole principale est entourée de huit autres coupoles moins élevées qui forment les bas-côtés du temple. En face de la porte est disposé le sanctuaire, espèce de

Digitized by Google

niche en ogive richement décorée, dans laquelle on aperçoit plusieurs inscriptions sur de petits cadres rouges, verts ou bleus; à droite, une grande lampe en or; à gauche, une petite chaire pratiquée dans la muraille, à laquelle conduit un escalier tournant en bois doré. En face du sanctuaire, au-dessus de la porte d'entrée, est disposée une vaste tribune le long de laquelle règne une longue inscription. Le pavé est recouvert de riches tapis et de belles nattes sur lesquels on s'agenouille. Quatre ou cinq musulmans, épars sur ces tapis, adressaient sans doute au ciel de ferventes prières, car ils ne s'aperçurent point de notre approche et nous parurent incapables d'avoir la moindre distraction, bien différents de beaucoup de nos dévots de France qui n'entendent pas le plus petit bruit dans une église sans s'inquiéter de ce qui lui a donné lieu et qui passent généralement l'inspection de tous les assistants.

28 février 1829. — *Egine.* — Le 21 février, nous appareillâmes en disant adieu au carnaval de Smyrne, et, après une traversée contrariée par des calmes, nous mouillâmes le 25 à Egine, au milieu de trois vaisseaux et de deux frégates russes. On nous permit de visiter l'île, et le lendemain, ayant loué de mauvaises mules, nous nous dirigeâmes vers le temple de Jupiter Panhellénien, situé sur un promontoire qui regarde Athènes. Après deux heures de marche par des chemins affreux, le long de coteaux assez bien cultivés ou dans des gorges couvertes d'arbres et fort pittoresques, nous arrivâmes au temple dont il reste encore vingt-trois colonnes recouvertes de leur entablement. Il n'a pas été construit en marbre blanc comme le Parthénon et comme les temples du cap Sunium et de Délos, mais son architecture simple et élégante rachète ce défaut d'éclat, et ses colonnes, d'un calcaire gris et dur, ont bien résisté aux injures du temps.

Le panorama dont on jouit du péristyle est magnifique et d'une immense étendue. Athènes s'aperçoit au nord, à une distance de trois ou quatre lieues, et derrière la ville la chaîne de Penthélique borne l'horizon. A droite, le mont Hymète se prolonge jusqu'au cap Sunium, dont on devait facilement distinguer le beau monument lorsqu'il existait en entier; puis l'œil se perd sur les mon-

Digitized by Google

tagnes bleuâtres de Zéa et de Ternia. A gauche, au premier plan, on distingue nettement la rade de Phalère, le Pirée, le détroit et l'île de Salamine, et dans le lointain le mont Cithéron ; puis on reconnaît Mégare au pied des montagnes qui l'environnent, et enfin l'isthme de Corinthe s'abaisse pour laisser apercevoir sa haute citadelle se dressant devant le profil des montagnes de la Morée. Nous ne pouvons nous lasser d'admirer comment les anciens Grecs savaient profiter de tous les reliefs de leur terrain pour embellir leur pays, en y élevant des monuments disposés de façon que les populations accourues en foule à leurs fêtes pussent jouir de la magnificence de leur ensemble. Après avoir contemplé longtemps ce superbe coup d'œil et pris chacun un croquis du panorama, nous déjeunâmes sur les ruines du temple avec du lait et des œufs que nous apportèrent des paysans des environs et nous reprîmes la route d'Egrie. Cette ville, centre actuel du gouvernement, est aussi celui de la misère, car c'est le refuge des malheureux de toutes les parties de la Grèce : on n'y voit guère que des huttes où habitent, amoncelés, des vieillards, des femmes et des enfants qui mourraient de faim si le gouvernement ne prenait le soin de les faire travailler aux édifices publics qu'il élève. Cependant, vers la Marine, on a bâti quelques maisons avec des boutiques, placées sans ordre comme dans toutes les villes grecques, mais moins rapprochées que d'habitude, en sorte que les rues, ou plutôt les espaces libres pour la circulation, sont plus facilement desséchées et paraissent moins sales qu'ailleurs. Nous visitâmes les ruines d'un temple de Vénus que l'on déterre près de la ville et dont les pierres sont employées à la construction d'un quai. Il ne reste plus de cet édifice qu'une colonne fort dégradée et des blocs de maçonnerie informes. Près de là se trouvent le lazaret récemment bâti, simple et bien entendu, et l'hôpital des orphelins, édifice très vaste, où doivent être élevés les enfants des Grecs morts dans les dernières guerres. J'ai remarqué que ce sont des femmes qui presque toutes sont occupées à ces travaux.

9 mars 1829. — *Grande nouvelle.* — Nous appareillons pour la France. La joie rayonne sur tous les visages. Rien n'arrête nos

Digitized by Google

manœuvres : les matelots travaillent avec une ardeur qu'ils n'ont encore montrée que rarement. Un bon vent nous pousse : puisse-t-il ne pas changer de direction avant notre arrivée au port !

26 mars. — *Situation critique.* — Dans la nuit du 14 au 15, nous passons devant Malte, et le surlendemain un coup de vent de sud-ouest nous fait promptement doubler la Sicile. Nous longeons la Sardaigne, et, le 17, nous nous présentons aux bouches de Bonifacio. Mais là la brise nous abandonne complètement et nous force de nous diriger au large. Le calme dure jusqu'au 23 : nous doublons enfin le cap Corse et nous atteignons la côte du Piémont. Enfin nous passons rapidement entre les îles d'Hyères ; mais en sortant de la passe, le vent nous ayant manqué tout à coup, nous restons en calme à deux encablures de la côte avec une mer très houleuse. C'est donc à l'entrée du port que je me suis trouvé dans la position la plus critique de ma navigation.

Nous restâmes en effet, pendant deux heures, à une encablure des rochers, ne faisant pas assez de chemin pour nous en retirer et n'ayant pas même la ressource de mouiller, par des fonds de 80 brasses. Le vaisseau était perdu si une petite risée ne nous eût fait sortir tout à coup de ce mauvais pas ; car, si nous avions eu le malheur de toucher dans cet endroit, la houle eût promptement démoli le navire.

Le 26 mars, à une heure de la nuit, nous mouillâmes au lazaret de Toulon, et le lendemain, au lever de l'aurore, je saluai la terre de France que je n'avais pas vue depuis 27 mois.

Deux jours après notre arrivée, nous apprenons qu'une promotion de 30 enseignes de vaisseaux vient d'avoir lieu ; nous en faisons provisoirement partie, mais nous sommes placés les derniers sur la liste et nous ne recevrons nos brevets qu'après notre admission définitive dépendant du résultat de notre examen. Il y a loin de là aux promesses qui nous avaient été faites à la suite des demandes de l'amiral. Nous devions recevoir notre brevet sans examen, à dater de l'expiration exigée pour notre admissibilité, c'est-à-dire au 1er décembre 1828. Nous sommes remis dans le rang : il ne nous reste plus qu'à nous mettre à l'ouvrage pour subir notre examen le plus tôt possible en utilisant les loisirs de la quarantaine.

Digitized by Google

18 avril. — Notre quarantaine purgée, nous mouillons le 16 en grande rade, entre le fort Balaguet et la grosse tour ; le 18 au matin, samedi saint, nous sommes admis à la libre pratique. Subra et moi, nous demandons aussitôt au commandant la permission de nous établir à terre pour préparer nos examens ; elle nous est accordée.

Mai 1829. — Le 11 mai, je subis mon examen d'enseigne, et, le 14, je vais reprendre à bord mon service d'élève, mais il n'est pas aussi pénible qu'autrefois, je suis admis à la table des officiers et sur sept jours je n'en ai que trois de service. Cependant les épaulettes n'arrivent pas et les corvées d'élèves n'en vont pas moins leur train.

Juin 1829. — Enfin, le 8 juin, à l'inspection, le commandant nous remet nos brevets d'enseignes. Mais ce qui me flatte moins, c'est qu'on me débarque du *Conquérant* pour me placer sur le vaisseau la *Provence*, qui arme dans le port à destination de la croisière d'Alger[1]. Subra subit avec moi le même sort. Nous espérions continuer la campagne avec l'amiral ; il n'y faut plus songer. Ce qui nous console, c'est qu'on arme plusieurs bombardes destinées pour Alger. Il y a donc lieu d'espérer qu'on tirera quelques coups de canon.

FIN DE LA PREMIÈRE CAMPAGNE

[1] Je ferai ici la même remarque qu'au début : « laissons-nous guider philosophiquement par la Fortune, ou mieux, par la Providence. » De même qu'en partant pour sa première campagne mon père ne prévoyait pas qu'il allait prendre part à la bataille de Navarin, de même, en cette circonstance, il ne supposait pas qu'il allait être acteur dans le drame d'où devait sortir la conquête d'Alger.

Digitized by Google

M. STÉPHANE DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO

Archiviste de la ville de Nantes

Nantes, qui fut la vraie capitale de la Bretagne, avant sa réunion à la France, a eu la bonne fortune de posséder parmi ses habitants des historiens qui l'ont passionnément aimée. Cela n'a rien qui doive surprendre. Quand des coteaux de Saint-Sébastien on voit au delà des îles vertes de la Loire et des longues lignes des ponts, se développer cette ville immense que dominent sa majestueuse cathédrale, son château gothique, le beffroi de Sainte-Croix, le clocher de Saint-Nicolas, plus haut que celui du Kreisker, la tour carrée du palais Dobrée et la coupole de l'église Notre-Dame, on trouve que peu de cités en Europe présentent un aspect plus imposant, et on ne s'étonne pas du sentiment de Michelet qui la considérait comme « une des belles villes du monde » (*Histoire de la Révolution*, t. VII, p. 196). Les souvenirs historiques y sont abondants. Depuis saint Félix, que de grandes et dramatiques figures : Alain Barbe-Torte, Jean de Montfort, Olivier de Clisson, Arthur de Richemont, Pierre Landais, Anne de Bretagne, le duc de Mercœur, Pontcallec, Cassard, Baco, Charette, Cambronne, La Moricière et bien d'autres ! Que de scènes brillantes ou lugubres dont Nantes a été le théâtre !

M. Stéphane de la Nicollière est depuis vingt-trois ans archiviste de la ville, où il est né le 25 mars 1824. C'est un descendant du célèbre architecte Germain Boffrand. Tous ceux qui ont eu affaire à lui pour des recherches historiques et l'ont vu à l'hôtel de ville, dans son cabinet, parmi des gravures et des statuettes rappelant des souvenirs nantais, n'oublieront point son aimable accueil et son obligeance.

Digitized by Google

Il connaît à fond les richesses du dépôt qui lui est confié et en a dressé l'inventaire dans une publication dont la préface est curieuse par les détails qu'elle renferme sur l'état des archives de la ville aux différentes époques. Elles étaient restées dans un désordre extrême jusqu'en 1848, date à laquelle M. H. Etiennez fut chargé de les classer, ce qu'il commença à faire avec beaucoup de soin et d'intelligence. « Malgré des pertes regrettables provenant de causes « très diverses, ce dépôt, dit M. de la Nicollière, mérite une place « distinguée parmi ceux dont s'honorent les plus grandes villes de « la République... L'histoire de Nantes s'y retrouve presque en « entier. Non seulement les origines de ses institutions municipales « se suivent pas à pas depuis le XIVe siècle, mais aussi leur rapide « développement sous le duc Jean V et surtout sous François II et « la reine Anne. »

Très laborieux et très chercheur, M. de la Nicollière utilise ses loisirs en puisant dans ce trésor pour mettre en lumière des personnages ignorés ou mal connus. Venu après de nombreux historiens et annalistes, il a trouvé encore la matière de plusieurs volumes remplis de documents nouveaux. Nous voudrions jeter un coup d'œil sur son œuvre, qui mérite un sérieux intérêt.

On sent dans tous ses travaux un attachement profond à la patrie bretonne. C'est bien pour augmenter les gloires de son pays qu'il déchiffre avec tant de patience et de sagacité les vieux titres épargnés par le temps et les hommes. C'est aussi pour que les nouvelles générations ne les ignorent pas et que les grands souvenirs se présentent à elles rafraîchis par des études plus scientifiques. Ce sentiment éclate dans le livre qu'il a intitulé : *Le cœur de la reine Anne de Bretagne, historique des funérailles et du reliquaire.* Il y a rassemblé des pièces qui prouvent l'affection des Nantais pour leur dernière souveraine bretonne, cette femme intelligente et amie des arts qui eût mieux aimé rester duchesse indépendante que de devenir l'épouse de deux rois. Il a enrichi son ouvrage de plusieurs portraits d'elle, connus seulement de quelques amateurs, et y donne des renseignements précis et fort attristants sur les dangers courus par l'admirable tombeau de François II pendant la période révolutionnaire et même le Consulat.

Digitized by Google

Car bien peu de gens savent qu'après avoir été enfoui pendant des années sous le fumier, dans un coin du Jardin des Plantes, le chef-d'œuvre de Michel Colombe fut, en 1800, sur le point d'être dépecé et employé à l'ornement de la place de la Préfecture.

C'est également le sentiment patriotique qui lui a inspiré deux jolies notices où il rappelle Antoinette de Magnelais, maîtresse de François II, sacrifiant un splendide collier de diamants à la défense de la Bretagne, et ce prince lui-même donnant en gage son chapeau ducal et ses plus beaux bijoux pour avoir l'argent nécessaire à l'entretien de ses troupes en lutte contre Louis XI.

De la même époque (1860-1865) datent ses études :

Sur *Olivier de Machecoul* (XIIIe siècle) ;

Sur *Une pierre tombale de l'abbaye d'Aindre* (VIIIe siècle) ;

Sur *l'Église de Saint-Saturnin* et le *Prieuré de la Madeleine*, à Nantes ;

Ses *Considérations sur les origines religieuses du diocèse et de la cathédrale de Nantes* ;

Sa *Monographie historique et archéologique de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes*, qui forme un volume de plus de 400 pages.

L'existence de *cette collégiale*, dont il nous reste de si charmants débris, a été « intimement liée à l'histoire ecclésiastique et civile, non seulement de la ville, mais aussi de la Bretagne ». Bâtie par Alain Barbe-Torte pour perpétuer le souvenir de sa victoire sur les Normands, elle servit quelque temps de cathédrale provisoire, et au XVe siècle cinquante prêtres ne suffisaient pas à y dire les prières demandées par les fidèles, tant ce sanctuaire cher aux princes et au peuple inspirait de vénération. M. de la Nicollière a su grouper autour de l'ombre de la vieille église des figures qui composent un tableau moyen âge très attachant. Son étude sur l'*hermine* parut dans la *Revue de Bretagne et Vendée* en 1871.

Ainsi qu'il le dit « l'hermine, comme la fleur de lis, possède ses « légendes, son histoire, ses formes variées et nombreuses. Si « pour les yeux les moins exercés la fleur de lis du XIIIe siècle est « loin de celles des XVe et XVIIIe, l'hermine de Pierre Mauclerc est « également bien différente de celles de Jean IV et de François II.

Digitized by Google

« Le type le plus pur de l'emblème de la France capétienne est « celui des règnes de Philippe-Auguste et de saint-Louis, c'est-à- « dire le type le plus rapproché de son origine. Au contraire, le « symbole de la *Duché de Bretaigne* devient plus élégant de forme « et de dessin à mesure qu'il s'éloigne de son début pour arriver « à la perfection sous le dernier duc et la reine Anne sa fille. »

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque à laquelle l'hermine et l'écu d'hermines plein devinrent le blason de la Bretagne et de ses ducs. Dom Lobineau, d'Argentré, Travers et autres prétendent que ce fut Pierre Mauclerc qui apporta les hermines en Bretagne. Le Père Anselme, dans son *Histoire des grands officiers de la Couronne* (tome I, p. 446 ; t. III, p. 53), est d'un avis différent et donne même un écusson d'hermines plein à Conan IV le Petit (1156-1171). M. de la Nicollière se range du côté de dom Lobineau, mais la question est encore très discutée et bien des érudits adoptent l'opinion du Père Anselme dont l'autorité en matière de blason est d'un grand poids.

En 1868 il avait publié l'*Armorial des évêques de Nantes* qui lui avait demandé des recherches très difficiles, les tombeaux de la cathédrale ayant été brisés, les archives de l'évêché, détruites en 1793, et celles de la ville n'offrant que très peu d'exemplaires des anciens mandements.

Ce n'est que vers le XIIIe siècle que les armoiries apparaissent sur les sceaux des évêques de Nantes, qui, antérieurement au XIe siècle, usaient de « l'anneau sigillaire chargé de leur mono- « gramme ou de celui du Christ... A l'anneau succéda le sceau « pendant longtemps orné de figures religieuses. Mais à partir du « XIIIe siècle, alors que les armoiries deviennent une marque dis- « tinctive de la noblesse, aux évêques bénissants, aux insignes ou « armes des patrons de la cathédrale, se substitue l'écusson per- « sonnel, soit dans le bas, soit aux côtés du sceau dont il occupe « bientôt le champ entier. La crosse figure souvent seule, puis al- « terne avec la mitre. Vint ensuite le chapeau et enfin au dessus « de celui-ci la couronne... A la mort des évêques, leurs sceaux « étaient brisés et déposés dans leurs cercueils. »

La série sigillographique commence à Quiriac en 1052 et la série héraldique à Maurice de Blason en 1184, mais il existe des lacunes,

Digitized by Google

et les armes des évêques ne se suivent d'une manière complète qu'à partir d'Olivier Saladin en 1339.

M. de la Nicollière a lui-même dessiné et gravé les sceaux et les écussons de son *Armorial*. Il les a accompagnés de notices substantielles depuis 1052 jusqu'à 1868.

Ayant terminé l'*Armorial des évêques*, il voulut faire celui des maires de Nantes. Associé à M. Alexandre Perthuis, il publia en 1873 le *Livre doré de l'hôtel de ville de Nantes avec les armoiries et les jetons des maires*.

C'est un magnifique ouvrage, divisé en trois parties :

1° Le conseil des bourgeois, de 1333 à 1564 ;

2° La mairie de Nantes, de 1565 à 1790 ;

3° La municipalité nantaise, de 1790 à 1873.

La première partie était tout à fait nouvelle et « embrasse une « période de 231 ans, depuis le premier acte qui nous montre « les Nantais se cotisant pour s'affranchir de lourdes impositions « peu favorables au commerce jusqu'à l'établissement de la mairie.»

Le *Livre doré* avait pour but de conserver les noms des maires, échevins et consuls. Afin d'enlever un peu de « cette aridité que présentent toujours les longues listes de noms », MM. Perthuis et de la Nicollière ont fait connaître l'état civil ainsi que la famille de chacun des premiers magistrats de la ville.

En 1883, M. de la Nicollière donna un complément à ce travail en éditant dans la collection de la Société des Bibliophiles bretons les *Privilèges de la ville de Nantes*, recueil des titres qui constatent les privilèges accordés à ses habitants par les ducs de Bretagne et les rois de France. Il s'ouvre par une savante introduction sur l'histoire de ce cartulaire et ses différentes éditions. Celle de M. de la Nicollière, la dixième, est de beaucoup la plus étendue, car il a ajouté aux précédentes de très nombreuses pièces inédites. « Tous « ces documents, dit-il, sont collationnés avec soin sur les origi- « naux. Rigoureusement placés dans leur ordre chronologique, ils « forment un ensemble à peu près complet depuis le duc Jean III « (1331) jusqu'à Louis XV (1733). C'est pris sur le vif, le tableau « du développement et des progrès des immunités municipales de « la ville de Nantes pendant quatre siècles. C'est une peinture

Digitized by Google

« calme et tranquille : point de révolte ni de soulèvement, comme « dans l'origine de beaucoup de communes de France. La bienveil- « lance des ducs accorde aux habitants, en récompense de leur « fidélité, de leurs services, de leur obéissance et « *vraye amour* », « quelques prérogatives d'abord peu importantes. La paternelle « administration de Jean V les augmente et les régularise. Le duc « François II les étend encore, et le roi Charles IX les couronne en « 1564 par l'érection de la mairie, décrétée par son prédécesseur « en 1559, mais à laquelle s'opposaient les mesquines influences des « officiers de justice et de police, jaloux de voir ainsi amoindrir « leur juridiction. »

Les choses de la mer ont un vif attrait pour M. de la Nicollière.

Il a entrepris d'écrire une *Histoire des corsaires de Nantes*. D'abord il s'est attaché à bien établir le vrai rôle des corsaires et à prouver que parmi eux il y a eu des hommes qui ont rendu d'immenses services à leur pays et infligé des pertes incroyables au commerce de l'Angleterre.

En attendant que cette histoire soit terminée, il a fait paraître dans diverses *Revues* des études maritimes fort intéressantes.

C'est ainsi qu'il a publié un *Essai historique sur la marine bretonne aux XVe et XVIe siècles ;*

Un *Récit du combat de Belle-Ile ou des Cardinaux* (20 novembre 1759), un *Episode de l'expédition de Charles-Edouard en 1745 ;*

Une *Croisière en l'an VI,*

Et une *Page de la marine militaire du port de Nantes.*

Il a tiré de l'obscurité où ils étaient plongés des héros « qui ont « souffert et péri sans mot dire pour le salut de la France et dont « le dévouement n'est ignoré que parce qu'il fut silencieux. »

Qui connaissait avant lui Raoul Berthelot, Jean Lefauhé, Pierre Valteau, Jean Crabosse, Jean Vié, François Aregnaudeau, Alexis Grassin ?

Son ouvrage le plus important relatif aux marins bretons est une ample *Étude historique et biographique d'après les documents inédits des archives du ministère de la marine, des archives nationales et autres dépôts*, sur *Jacques Cassard.*

Il y discute et combat preuves en mains, souvent avec une élo-

Digitized by Google

quence émue, certaines accusations dirigées contre ce grand homme que poursuivit la haine implacable du cardinal de Fleury et des courtisans de Louis XV. Comme La Bourdonnais, Dupleix et Lally-Tollendal, il succomba sous les intrigues des antichambres de Versailles.

Après des exploits merveilleux et des sacrifices énormes faits à la France, « Cassard, dit M. de la Nicollière, dont la vie pouvait « être belle, calme, aisée, honorée, réduit à la pauvreté, à la mi- « sère, à la simple demi-solde de capitaine de vaisseau réformé « que l'Etat n'ose marchander à ses pressantes sollicitations, se « voit éconduit, dédaigné, méprisé ! Enfant du peuple, brave sans « courtisanerie, ne devant qu'à son courage la fortune qu'il dé- « pensa sans compter au service de la France, il mit dans ses « justes revendications une insistance tellement gênante qu'on « lui proposa des pensions que sa dignité lui défendit d'accepter. « Blessé dans son amour-propre, dans ses sentiments les plus gé- « néreux, il tente une démarche suprême. Mal reçu, impatiemment « écouté, il injurie le ministre qui, voulant s'en débarrasser, le « fait passer pour fou et l'envoie mourir oublié entre les quatre « murs d'une prison d'Etat. »

M. de la Nicollière rappelle que Nantes a placé sur le péristyle de son palais de la Bourse une statue de Cassard, mais on sent qu'il juge avec raison cet hommage insuffisant. C'est un colosse de bronze, sur un piédestal de granit, au milieu d'une vaste place, qu'il faudrait élever pour glorifier cet homme extraordinaire.

Entre Jacques Cassard et *Hervé Rielle*, maître-pilote du Croisic, il n'y a point de parallèle à établir, mais Hervé Rielle, est un petit personnage bien intéressant, qui a sauvé une flotte française et a été chanté par un poète célèbre, Robert Browning, endormi maintenant sous les dalles de l'abbaye de Westminster, parmi les illustrations de la Grande-Bretagne.

C'était le 31 mai 1692, après la bataille de la Hougue. Vingt-deux vaisseaux de l'escadre de Trouville, poursuivis par les Anglais, se présentèrent devant Saint-Malo pour y chercher refuge; mais tous les pilotes déclaraient qu'aucune passe n'avait la profondeur d'eau nécessaire, et il avait été décidé d'échouer cette flotte et de la brûler

Digitized by Google

quand Hervé Rielle, simple pilote côtier, promit sur sa tête de la faire entrer dans la Rance. Il exécuta sa promesse et ne demanda pour récompense qu'un congé absolu afin de retourner près de sa femme qu'il appelait la *Belle-Aurore* et dont le vrai nom était Jeanne Jubel.

Après de longues recherches, M. de la Nicollière a établi ce fait historique d'une manière indiscutable. A cette occasion il fournit sur le combat de la Hougue des renseignements d'où il résulte qu'il ne fut pas aussi désastreux qu'on le croit généralement.

L'amour d'Hervé Rielle pour la *Belle-Aurore* trouve comme pendant celui de Lapérouse pour sa femme, une Nantaise, Louise-Eléonore Broudou, dont notre archiviste et historiographe a raconté l'existence malheureuse. Son opuscule contient une lettre admirable de Lapérouse au maréchal de Castries au sujet de ce mariage.

Aux ouvrages que nous venons de mentionner, il faut en ajouter beaucoup d'autres, parmi lesquels nous signalerons :

Un essai historique sur l'*Eglise des Cordeliers de Nantes*. Cette église était remplie de tombeaux d'illustres personnages dont il serait désirable que l'on conservât le souvenir par quelque inscription peinte ou gravée dans la nouvelle chapelle de *la Retraite*, bâtie sur ses ruines ;

Une excellente histoire de l'*Abbaye de Notre-Dame de la Chaume*, près Machecoul (1055 à 1792), où se trouvent des pages charmantes inspirées par les souvenirs d'enfance de l'auteur ;

Des études sur la *Chapelle de Notre-Dame de Bethléem*, en Saint-Jean-de-Boiseau, sur la *paroisse poitevine de Mazerolles*, sur le *Prieuré des Couëts en 1554 :*

Une *Promenade à travers les registres de l'état civil* ;

Des *Notes sur Noirmoutier (1577-1589)*, sur les *Clefs de la ville de Nantes* ;

La Légende de Tharon au pays de Retz ;

Des notices nourries de faits sur *Gérard Chabot* et *Jeanne de Rays* (XIVe siècle) ; *Pierre du Chaffault*, *Simon de Langres*, *Pierre Hamon, évêques de Nantes ; Pierre Kervéla*, apothicaire au XVIe siècle ; *Jean Hulot de Braquis*, les *Harrouys*, *Cambronne*, d'*Haveloose*, l'abbé *Pronzat de Langlade*, Mme *Amélie de Gouvello*, l'amiral *de Cornulier* ;

Digitized by Google

Et enfin d'innombrables articles disséminés dans les *Revues* et journaux de Bretagne.

L'importance et la variété des études de M. de la Nicollière, le nombre considérable de documents qu'il a exhumés, son érudition, son souci de la vérité et de la précision le placent à un rang très honorable parmi les écrivains qui ont travaillé avec le plus de science et de talent à l'histoire de Nantes et du pays nantais.

On voit en lisant ses œuvres que la poussière des archives n'a pas flétri chez lui la fleur des sentiments. Il sait découvrir dans les vieilles chartes les traits qui peignent les mœurs des générations disparues et le fonds poétique de beaucoup d'anciennes coutumes. Il a conservé, bien que déjà avancé dans la vie, selon l'expression de Henri Heine, « l'enthousiasme des choses sublimes, que le sens « commun et la prose estiment peu, il est vrai, mais pour lesquelles « tout ce qu'il y a de noble, de beau et de bon sur cette terre, rêve, « souffre et saigne. »

JOSEPH ROUSSE.

Digitized by Google

POÉSIE BRETONNE

BENEDIKSION ANN ILIZ NEVE

EN KAMLEZ

18 DEUZ MIZ KERDU 1892

Ar zon man meuz savet en enor d'ann otro BEURJÉ, person Kamlez ha d'he guré, ann otro BILER, breman person ar Vretoned, en Kear Angers.

EUR WERZ KOZ WAR CHAPELLO SANT HERVÉ

EN MENE BRE HAG EN PLOURIO

Vieil air mis en musique par P. BRIAND.

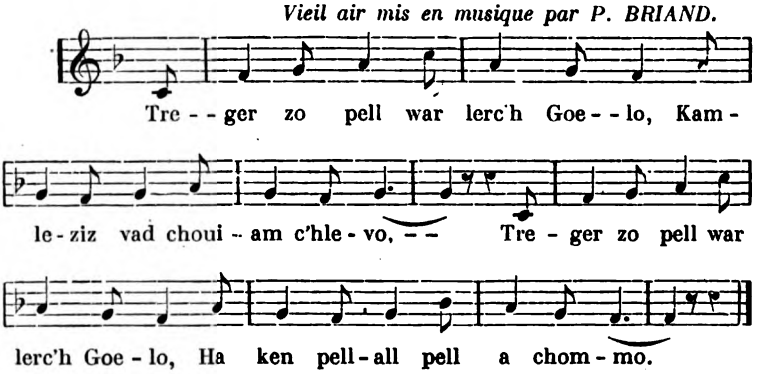

Treger zo pell warlerc'h Goelo,
Kamleziz vad, c'houi am c'hlevo,
Treger zo pell warlerc'h Goelo.
Ha ken pell-all pell a chommo.

Digitized by Google

En bro Goelo e zo eur vro,
Kamleziz vad, c'houi am c'hlevo,
En bro Goelo e zo eur vro,
Eur barouz hanvet Plourio.

Eur be zo eno el lanno,
Kamleziz vad, c'houi am c'hlevo,
Eur be zo eno el lanno,
Be sant Herve eo he hano.

Sant Herve eo tad ar gwerjo,
Kamleziz vad, c'houi am c'hlevo,
Sant Herve eo tad ar gwerjo :
He ve zo war lann Blourio.

« War ve ar zant, ni a zavo, »
Kamleziz vad, c'houi am c'hlevo,
« War ve ar zant ni a zavo
« Eur chapel », eme tud ar vro.

« Ha rok sevel ar chapel-ze, »
Kamleziz vad, klevet ive,
« Ha rok sevel ar chapel-ze,
« E vo red d'imp kad mene Bre.

« Red a vo d'imp kad mene Bre »,
Kamleziz vad, klevet ive,
« Red a vo d'imp kad mene Bre »,
« Dindan ar chapelig neve.

Digitized by Google

« Er broio tostan, ma vije »,
« Kamleziz vad, klevet ive,
« Er broio tostan, ma vije
« Tud evel-d-omp, ni hen dougje.

« Ni dougje aman mene Bre, »
Kamleziz vad, klevet ive,
« Ni dougje aman mene Bre,
« Dindan chapelig sant Herve. »

Nag en Treger, nag en Kerne,
Kamleziz vad, klevet ive,
Nag en Treger, nag en Kerne.
Ne oa den hag ho zikourje.

Ne gavjont nemet tud vel-vel,
Kamleziz vad, chileoet well,
Ne gavjont nemet tud vel-vel.
Bec'h d'he o sevel ho figel.

Neuze e savjont eur chapel,
Kamleziz vad, chileoet well,
Neuze e savjont eur chapel
Da zant Herve el lanno-pell.

Eur chapel a welet a-bell,
Kamleziz vad, chileoet well,
Eur chapel a welet a-bell,
Dreist da douaro Planiel.

Digitized by Google

Goude-ze uz da Vreiz-Izel,
Kamleziz vad, chileoet well,
Goude-ze uz da vreiz-Izel,
Herve neuz bet c'hoaz eur chapel.

War vene Bre, huel huel,
Kamleziz vad, chileoet well,
War vene Bre, huel huel,
Renkaz tregeriz he zevel.

Gant doan ne deuse tud Goelo,
Kamleziz vad, c'houi am c'herdo,
Gant doan ne deuse tud Goelo,
Da dougen Bre da Blourio,

« Eman hon zant war ar mene, »
Kambeziz vad, kredet ive,
« Eman hon zant war ar mene, »
Elere goeloiz neuze.

« Enoret vel ma kle bean, »
Kamleziz vad, kredet breman,
« Enoret vel ma kle bean !....
« Le zomp ar mene le'h ma man. »

Pell a zo boue m'eo tremenet,
Kamleziz vad c'houi neuz kredet,
Pell a zo boue m'eo tremenet,
Ar pez am euz aman kanet.

Digitized by Google

GUERZ NEVE ILIZ KAMLEZ.

—

War don : *Katel Autret.*

Eun de, o vale dre vro Goelo,
El Kamlez a dez da Blourio. (2 wech pe *bis*).

Neuze e poanie Plourioiz
Da zevel a neve ho iliz. (2 wech).

Ha Plourioiz a levere :
« N'euz hini anomp vit hon c'hure. (2 wech).

« Ma nije kad hon zud koz, gwech-all,
« Tud evel-t-han en bro Sant Tual[1] (2 wech).

« Tud ken kre ha kure Plourio,
« Ho dije douget Bre'en Goelo. (2 wech).

« Tud ken douz ha ken kre war eun dro :
« Neuz ket evel-t-han ebarz ar vro ! (2 wech).

« Da c'hraviata e renkomp termal :
« Tri neur penn haghen war ar penn-all » (2 wech).

Hag el mad Kamlez, dal ma wélaz.
Da gad ar baradoz e ninjaz. (2 wech).

[1] Ann otro Beurjé zo deuz Langoat, bro santez Koupia, mamm sant Tual.

Digitized by Google

War don : *Jézuz, pager braz e.*

« Doue, oll vadelez,
« Gret eur zell war Gamlez :
« N'euz ket paouroc'h nemeur } 2 wech.
« Vit iliz sant Treuveur[1],

« Reit eta, ma otro,
« Kure mad Plourio,
« Reit-han da Gamleziz } 2 wech.
« D'adsevel ho iliz.

Vieil air inédit.

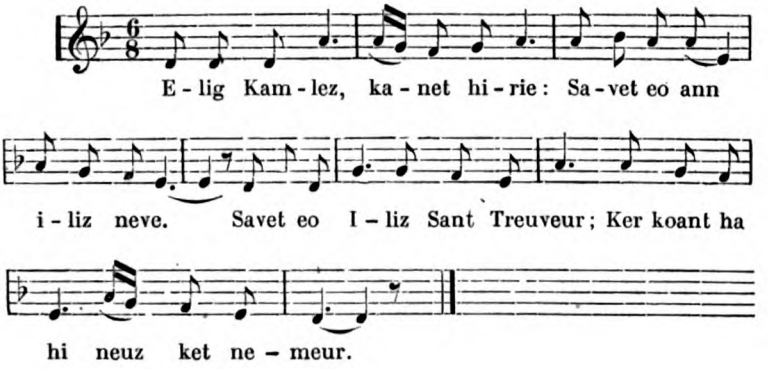

Elig Kamlez, kanet hirie :
Savet eo ann iliz neve.
Savet eo iliz Sant Treuveur ;
Ker koant ha hi n'euz ket nemeur.

[1] Sant Treuveur eo patron Kamlez.

Digitized by Google

N'euz ket nemeur, ne zo hini.
En bro Treger ker koant ha hi,
Ha ken huel ha mene Bre
E sao he fenn da gad ann Ee.

(Vel ann eil ton zo aman arok).

Pa na Plourioiz da foar Vre,
E leront breman d'ho bugalé : (2 wech).

« Du-hont man Kamlez, sellet huel!
« Gwell vit he ferson ne zo ket well. (2 wech).

« Pa oe zavet hon iliz neve
« E oa person Kamlez hon c'hure. (2 wech).

« Ha d'hen zikour, pa neuz zikouret,
« Eur c'hure d'chan hon deuz roét. (2 wech).

« D'hen zikour da zevel he iliz
« Eunn iliz neve da Gamleziz. (2 wech).

« Sellet peger koant eo da welet
« Ann iliz neve a neuz savet !... (2 wech).

War don : *Santez Mari, mamm Doue.*

Da Gamleziz, barz ma zon,
Me lar c'hoaz trugare.
N'eo ket hepken a galon
E oe karont Doue:

Digitized by Google

Savet ho deuz eun iliz,
Eur baradoz d'ehan,
Hag hen rei da Gamleziz
Ann Ee da diskouizan.

C'houi a bleustro da c'hortoz
Hoc'h ilizig neve :
Eno kefet baradoz,
Kreiz poanio ar vue.
— Keret bepred ho person,
Keret ho peleien ;
Ha roet d'in vit ma zon
Eur pennadig peden.

LAOUENANIG SANT ERVOAN

Digitized by Google

BÉNÉDICTION DE LA NOUVELLE ÉGLISE

A CAMLEZ

18 DECEMBRE 1892

Ce chant est dédié à M. BEAUVERGER, recteur de Camlez, et à M. BILER, son vicaire, aujourd'hui aumônier des Bretons, à Angers.

Vieille légende de la chapelle de Saint-Hervé sur le méné Bré et sur les landes de Plourivô.

Tréguer est bien au-dessous de Goélo, braves gens de Camlez, vous m'entendez, Tréguer est bien au-dessous de Goélo, et *aussi au dessous* longtemps sera. — Au pays de Goélo il est un pays... une paroisse qui a nom Plourivô[1]. — Il y a un tombeau sur les landes... le tombeau de saint Hervé est son nom. — Saint Hervé est le père des gwerz (des bardes)... Sa tombe est sur la lande de Plourivô. — « Sur la tombe du saint nous bâtirons... une chapelle, » dirent les gens du pays. — « Et avant de bâtir cette chapelle, braves gens de Camlez, entendez aussi ... il faut que nous ayons le méné Bré, — Il faut que nous ayons le méné Bré... pour assise à la chapelle. — S'il y avait dans les pays voisins... des hommes comme nous, nous l'y pourrions porter. — Nous transporterions ici le méné Bré... sous la chapelle de saint Hervé. — Ni en Tréguer, ni en Cornouaille... il

[1] Plourivô est une grande paroisse du canton de Paimpol (C.-d.-N.). Le Trieux et le Leff en font une presqu'île. Au nord de la paroisse, dans les landes il existe une croix normande, la plus remarquable qu'on puisse voir, et, à côté, les ruines de la chapelle de Saint-Houarné ou Saint-Houarno. Les vieilles gens vous disent, en montrant une dépression de terrain : c'est le tombeau de saint Hervé. Les mères autrefois y portaient leurs enfants.

Digitized by Google

n'y eut personne à pouvoir leur aider. – Ils (les gens de Goélo)ne trouvèrent que des hommes à demi... pouvant à peine soulever une pioche. — Lors donc ils bâtirent une chapelle, braves gens de Camlez, écoutez mieux .. à saint-Hervé, sur les landes au loin. — Une chapelle qu'on voyait de loin... au-dessus des terres de Pleudaniel. — Plus tard, au-dessus de la Basse-Bretagne... Hervé a eu encore une chapelle. — Sur le méné Bré bien haut... les Trégorrois dûrent la bâtir, — de crainte que les gens de Goélo ne vinssent... emporter Bré à Plourivô. — « Notre saint est sur la montagne, » braves gens de Camlez, croyez-le encore... disaient alors les gens de Goélo. — « Il est honoré comme il doit l'être... » laissons la montagne où elle est. — Voilà longtemps que s'est passé, braves gens de Camlez, vous l'avez cru, ce que je viens de vous chanter.

LA LÉGENDE DE LA NOUVELLE ÉGLISE DE CAMLEZ

Un jour allant par pays en Goélo, l'ange de Camlez s'arrêta à Plourivô. — Les gars de Plourivô alors peinaient pour bâtir leur église neuve. — Et les gars de Plourivô disaient : « Nous ne sommes pas de force à lutter contre notre vicaire[1]. — Si nos ancêtres autrefois avaient trouvé des hommes comme lui, au pays de Saint-Tudual, — des hommes de sa force, ils auraient transporté la montagne de Bré en Goélo. — Des hommes doux et forts comme lui, (car) son pareil ne se rencontre pas dans nos cantons. — Transportant les gros matériaux sur la civière, il était seul d'un bout, nous, trois, à l'autre, et nous ployions encore sous le faix. » — Et le bon ange de Camlez, dès qu'il a vu (ce courage du vicaire), vers le ciel a pris son vol.

« Dieu, toute bonté, jetez un regard sur Camlez, dit-il : il n'y a « pas de plus pauvre, ou peu s'en faut, que l'église de saint

[1] Le recteur de Camlez, M. Beauverger, est originaire de Langoat, près de Tréguier, le pays de Saint-Tual ou Tudual.

Digitized by Google

« Trémeur[1]. — Accordez donc, mon Seigneur, le bon vicaire de « Plourivô aux Camléziens, afin qu'il rebâtisse leur église. »

Chantez aujourd'hui, ange chéri de Camlez : l'église neuve est bâtie, l'église de Saint-Trémeur ! Il en est peu d'aussi gentilles. — Il en est peu, il n'y en a pas, en Tréguer, d'aussi jolie qu'elle ; et aussi haute que la montagne de Bré, elle s'élance vers le ciel.

Quand les gars de Plourivô vont à la foire de Bré, ils disent aujourd'hui à leurs enfants : - « Voyez là-haut, c'est Camlez. Impossible de « trouver meilleur que son recteur. — Quand nous bâtissions notre « église, il était notre vicaire — Et pour lui donner la main, « puisqu'il nous a aidés, nous lui avons donné un vicaire[2], — un « vicaire pour lui aider à bâtir une église aux fidèles de Camlez. « — Voyez combien gentille est à voir l'église que le bon recteur « a construite ! »

Aux gens de Camlez, en mon chant, je dis aussi merci. Ce n'est pas seulement dans leur cœur qu'ils aiment Dieu : ils lui ont bâti une église, un paradis sur terre. Dieu leur donnera un jour le repos du ciel. — Vous fréquenterez en attendant votre gentille église neuve. Elle sera le ciel pour vous dans les tristesses de l'exil. — Aimez toujours votre recteur, aimez vos prêtres, et, en retour de mon chant, accordez-moi un petit bout de prière.

ROITELET DE SAINT YVES.

[1] Saint Trémeur est le patron de Camlez.
[2] M. l'abbé Biler, aujourd'hui aumônier des Bretons, à Angers.

Digitized by Google

COINS DE BRETAGNE

MARIE-ROSE

(Suite[1])

II

Près de la belle église qui remplace enfin le massif clocher de la collégiale de Notre-Dame de Blain, la famille Le Turdu habite une maison en pierres grises, haute d'un étage et percée de vastes fenêtres à petits carreaux verdâtres. La porte, entre ses deux doubles pilastres, est surmontée d'un fronton triangulaire, dans le tympan duquel on lit sur trois lignes, qui partagent en deux la date 1611 : *Diev soit céans.*

Thurian accompagna sa cousine jusque-là. Sur le seuil, Marie-Rose dut se retourner pour rallier la turbulente jeunesse, toujours à la traîne lorsqu'il faut rentrer au gîte après une bonne journée de vacances.

Le regard de la jeune fille rencontra celui de Thurian :

— Est-ce votre dernier mot, Marie-Rose ?

— Oui, répondit-elle, le cœur dans un étau.

Rapide il s'éloigna, dévorant sa peine. Il n'avait pas vu, l'ingrat, qu'une main prompte soulevait un rideau de vitre au rez-de-chaussée de la maison, et le sourire d'un joli minois fut perdu...

Quand Marie-Rose, brisée cette fois, pénétra dans la cuisine

[1] Voir la livraison de novembre 1892.

Digitized by Google

Vincente Le Turdu se chauffe en toute saison, Louisane, debout près de la fenêtre dont elle a laissé retomber le rideau, regarda sa sœur.

— Pourquoi Thurian Leuduger n'est-il pas entré avec vous, Marie-Rose ?

— Je ne le lui ai pas demandé.

— Il allait à la Roche-Longue, clama l'une des petites — vrai saint Jean *bouche d'or* — et il s'est promené *quant et nous.*

Vincente regarda sa fille aînée :

— On vous mariera dans Quintin !

Marie-Rose vint droit à sa mère pour l'embrasser.

— Vous savez bien, maman, que le mariage n'est point mon fait !

— J'épouserais bien Thurian, moi...

A cet aveu spontané de Louisane, Marie-Rose frémit; Vincente prit son air courroucé :

— Grande *diote* ! le garçon *illé* n'est point gêné de toi, *vermé* !

— Il pourrait choisir plus mal, affirma doucement Marie-Rose, toujours prête à s'interposer entre la pauvre Louisane et les rudesses maternelles.

La paralytique marmotta quelque chose, haussa les épaules et se tut.

Les attentions de Thurian Leuduger pour Marie-Rose ne lui avaient point échappé : *et que faire en un gîte ?...* Or Vincente Le Turdu, le long des jours, songeait ou grondait. Marie-Rose ne la quitterait point pour se marier : la vieille mère savait cela. D'autre part, elle caressait pour son enfant de dilection, pour Marie-Rose, ce rêve réalisable d'un mariage avec Thurian Leuduger.

Plusieurs années auparavant, lorsque l'active mère de famille fut réduite par sa paralysie à une irritante immobilité, la surveillance du ménage, la direction des enfants incombèrent de droit à Marie-Rose, qui, s'oubliant elle-même, assuma les difficultés de la situation et les fatigues comme un privilège de son droit d'aînesse.

A ce moment, pour que son frère Yves, à peu près du même âge qu'elle, pût suivre sa vocation sacerdotale et se consacrer à Dieu seul, Marie-Rose promit de se vouer, elle, à sa famille.

Unis dans la même pensée d'oblation volontaire, le frère et la

Digitized by Google

sœur s'efforcèrent, dès lors, de remplacer à la maison le père mort, la mère contrainte à une cruelle immobilité. Marie-Rose, en s'engageant ainsi, prévoyait-elle les sacrifices qu'elle s'imposait ? Non ; mais Dieu savait et voulait.

Marie-Rose choyait Louisane, qu'elle considérait un peu comme sa fille aînée.

Par coquetterie, Louisane a quitté la coiffe quintinaise — mode surannée — pour le bonnet ruché, broderies et dentelles, seyant sur les ondes naturellement crêpelées de ses cheveux cendrés.

— Laisser voir sa chevelure !... changer son costume !... quel scandale pour Vincente Le Turdu !

Aussi les reproches, soulignés de l'inévitable formule : *de mon temps !* pleuvaient dru sur la pauvre cadette, dont les yeux bleus, doux et profonds, s'emplissaient soudain de larmes sous leurs cils retroussés.

— Laissez-la donc, ma mère ! dit un jour Marie-Rose. Louisane est tout votre portrait. Je la trouve ravissante, moi, avec ses cheveux blonds, son teint fleur de pêche et ses deux pervenches mouillées !

Et Vincente Le Turdu, flattée de se retrouver ainsi embellie dans « un vivant portrait », laissa Marie-Rose gâter Louisane, qui devint de jour en jour plus coquette sous l'égide très affectueuse de son aînée.

Mille soins, ce jour-là, aidèrent Marie-Rose à échapper aux impressions bizarres qui, pour la première fois, troublaient sa quiétude.

Louisane aime Thurian... et pourquoi pas ?...

Dans la chambre aux lits jumeaux dont les rideaux clairs enveloppent les songes pareils des deux jeunes filles, Marie-Rose, quelques heures plus tard, regardait Louisane dormir.

Marie-Rose !.. deux affections aujourd'hui se partagent son cœur. L'une .. comment le reconnaît-elle sous un nom qu'elle ne soupçonnait pas ?... L'autre, oh ! l'autre affection date de plus loin encore, puisqu'elle date de l'ineffable moment où l'on a mis Louisane, qui venait de naître, entre les bras de sa « grande sœur ».

Affection si profonde, si ancienne, qu'elle semble n'avoir pas eu

Digitized by Google

de commencement. Aussi ce soir même, tandis qu'elle contemple anxieusement Louisane endormie, Marie-Rose pressent que pour assurer le bonheur terrestre de l'enfant choisie, elle n'hésitera pas en face du plus complet des sacrifices !

Les heures tintent sonores dans ce silence de paix où Quintin repose ; Marie-Rose les compte toutes, les unes après les autres, et, comme le Christ, qu'elle a volontairement pris pour modèle, elle veille seule à Gethsémani !

III

Du jour où il a inutilement livré son secret à Marie-Rose, Thurian Leuduger cesse d'aller rue de l'Eglise. Une aussi étrange abstention n'est point faite pour plaire à Vincente Le Turdu, toujours prête à jaser ! « Thurian savait les nouvelles et les racontait bien. Pourquoi ne vient-il plus ?... Que lui a-t-on fait ? » C'est en regardant Marie-Rose que la pauvre paralysée se pose ces questions indiscrètes.

Marie-Rose paraît bien indifférente à l'absence du cousin ! Si on l'interpelle à ce propos, c'est une réponse brève qu'on obtient.

Un observateur curieux lirait peut-être à livre ouvert sur ce beau visage où la vie semble ankylosée ; mais, en dehors des petits racontars, qui donc, dans cette cité si paisible, s'inquiète de l'*âme* du voisin ? .. Louisane, qui pense à lui sans cesse, n'ose plus parler de Thurian.

Vingt fois le jour, elle regarde Marie-Rose ; un mot est sur ses lèvres : *sais-tu pourquoi* ?... Devant le front plus sévère, plus triste de sa sœur, elle n'ose risquer ces trois mots, qui seraient si simples, mais auxquels on ne répondrait pas.

Pauvre Louisane ! aux heures où d'ordinaire son cousin arrivait — tous les jours, hélas ! — elle écoute, anxieuse, les pas dans la rue.

Qu'on s'arrête, qu'on franchisse le seuil, son cœur bat follement... et ce n'est jamais *lui!*... Alors, à son attente fébrile succède le découragement d'une vie qui s'envole, d'un avenir fermé pour jamais... Oh ! si elle pouvait ne plus vivre !... Même lutte chez Marie-Rose, mais plus virile, avec cette volonté tenace de

Digitized by Google

dompter toutes les impressions d'âme, de *tailler* tout ce qui ne doit pas vivre.

Et Marie-Rose, comme une mère vigilante, suit dans les allures nouvelles de Louisane ces péripéties étranges d'une déception cruelle qui se renouvelle sans cesse.

La tristesse profonde, les défaillances morales, le visage parlant de Louisane l'inquiètent maintenant. Peu s'en faut qu'elle n'en veuille à Thurian du chagrin d'enfant de Louisane ! De quel droit, pourquoi les torture-t-il ainsi ?

Un matin, sous le porche de la Collégiale, le coupable croisa ses deux cousines. Marie-Rose marcha droit à lui en lui tendant la main :

— Bonjour Thurian ! pourquoi ne vous voit-on plus ? C'est mal d'abandonner ainsi vos amis.

Louisane, elle, ne parlait pas, mais ses yeux bleus !...

Thurian baissa la tête. Rien de changé dans la détermination prise, il le sent bien au timbre de voix doucement glacé de Marie-Rose Seulement, heureux de l'entendre, ravi d'être rappelé par elle... il ne sait plus ce qu'il veut faire.

— Venez ce soir, insista-t-elle, notre mère vous réclame.

Il revint.

Sa vieille tante — pour la forme — lui demanda la raison d'un caprice inexpliqué, et les causeries quotidiennes reprirent sous le manteau de la cheminée, en famille, comme si rien ne s'était passé. Satisfaction amère, la seule qui lui soit permise ! Thurian Leuduger vient là, chaque jour, admirer à la dérobée ce cher visage de Marie-Rose, entendre cette voix musicale, croiser ces regards noirs et doux... Marie-Rose a désormais tant de courses à faire, tant de lessives « à mener », qu'on ne la rencontre presque plus chez elle.

Louisane, en revanche, est toujours là, et Louisane, trouvant enfin le champ libre, entreprend résolûment la conquête de son cousin.

Comment s'y prendre ?... Elle n'en sait rien. Sans plan tracé, avec une hardiesse juvénile et la résolution très arrêtée de ne plus subir les tortures des derniers temps, elle admire naïvement Thurian et elle l'aime.

Digitized by Google

Dans l'entrain d'une conversation facile, Louisane s'anime, laisse voir dans un éclat de rire ses dents courtes et blanches. Vincente Le Turdu, stupéfaite, regarde alors l'enfant chérie que personne ne morigène. « C'est franc !.. un peu coquet », pense la vieille mère ; mais, n'étais-je pas *de même?*... « Au fait, Thurian est un bon parti ! »

Conseiller municipal, greffier de la justice de paix, jouissant de l'estime publique, il a, ne vous en déplaise, pignon sur rue, des champs au soleil et des rentes.

Puisque Marie-Rose le dédaigne, puisque Louisane, au contraire, a confessé quelque sympathie pour le pauvre garçon !...

Vincente Le Turdu, subissant une fois de plus l'ascendant de Marie-Rose, laisse *aller* ce roman de jeunesse qui se déroule gentiment sous le manteau de la cheminée et dont on peut déjà prévoir l'ordinaire dénoûment.

Quant à Thurian, est-ce bien Marie-Rose qu'il aime ?... De cela, vraiment, il ne s'inquiète plus.

Résigné au célibat, puisque l'aînée de ses cousines ne doit pas se marier, le plus souvent possible il viendra, rue de l'Eglise, prendre cette part si minime de joie que sa froide amie lui permet encore. Là s'arrêtent ses rêves d'avenir.

Il veut aimer Marie-Rose. Il croit si bien qu'il l'aime encore, ce bon Thurian, qu'il se reproche comme un crime les distractions inconcevables que Louisane lui donne.

C'est qu'il faudrait être momifié pour ne pas répondre d'un gai sourire aux attaques de la naïve charmeuse ! Pour détourner les yeux de cette physionomie fraîchement radieuse, c'est de l'héroïsme qu'il faudrait.

De l'héroïsme !... pourquoi ? .. lorsqu'on a, bien au contraire, tout intérêt à se laisser consoler par quelqu'un d'aussi jeune, d'aussi gentil ?.

Thurian se laisse vivre ; pourquoi résisterait-il au courant qui l'emporte tout droit... où ? vers quel abîme ou quel paradis ? il n'en sait rien encore !

Seul chez lui, le bon garçon veut penser à Marie-Rose, qu'il aime, c'est certain ... le joli minois de Louisane traverse ses rêves fous d'amoureux !

Digitized by Google

Eh bien, soit ! conclut-il philosophiquement, je veux rêver à toutes les deux ! Nous verrons bien un jour ou l'autre laquelle me convient le mieux. « Louisane n'est pas aussi grave que sa sœur, aussi froide, » pense avec dépit Thurian ; « n'a-t-elle pas, dans un autre genre aussi *plaisant* que le genre de Marie-Rose, des qualités qu'un honnête homme est fier de reconnaître à la compagne qu'il s'est choisie, la grâce, la gaîté, la douceur et l'affection ?... »

Pauvre Marie-Rose, oubliée maintenant !

Lorsque Thurian, à l'étage inférieur, est là, tout près d'elle, entre sa mère et Louisane, Marie-Rose écoute sans le vouloir. Elle tressaille quand la voix forte de Thurian vient jusqu'à elle, mêlée à la voix perlée de Louisane.

Avant eux, jalouse du bonheur qu'elle a refusé, Marie-Rose comprit qu'ils s'aimaient.

Alors, dans sa solitude héroïquement acceptée, abandonnant ce masque rigide et fait d'indifférence qu'elle s'impose, la pauvre fille se croit encore, parfois, dans la prairie de la Roche-Longue, à cette minute suprême où, — debout près d'un Thurian qui n'existe déjà plus, — elle répétait, au mépris de ses propres angoisses : « Je ne me marierai jamais ! »

Eh bien, folle, il est là, paré de tout son prestige, le bonheur refusé : ils s'aiment !...

Ils s'aiment, ils vont se l'avouer sous tes yeux, et toi...

Ah ! si ses devoirs ne l'enchaînaient pas au foyer de la famille, entre sa mère infirme et les enfants, comme elle briserait d'un mot le cœur de Louisane, à certains jours !...

Briser le cœur des autres, à quoi bon ? pense Marie-Rose.

Un jour qu'elle souffrait davantage, elle ouvrit, au hasard, le livre consolateur et lut : *Elle a choisi la meilleure part.*

Ce jour-là, rassurée, Marie-Rose descendit pour reprendre sa place entre Vincente, Louisane et Thurian.

Nul ne soupçonna le rude combat qu'elle venait de subir ; sa fermeté de chrétienne jamais ne l'avait trahie.

. . . . . .

Les jours, les mois passent. Le printemps ramène avec le 4 mai

Digitized by Google

la fête *de la Ceinture*. Geoffroy V — un seigneur de Quintin — rapporta de Terre-Sainte, en 1405, cette ceinture, filée par la Vierge elle-même.

Avec quelle indéfinissable impression les lèvres se posent sur le cristal épais qui sauvegarde cette précieuse relique, dont l'authenticité s'affirme par des miracles !

C'est vraiment l'œuvre des mains divines.

En 1600, un incendie, qui dura quatre jours, réduisit en cendres la collégiale de N.-D. de Blain. La *ceinture* avait disparu sous les décombres. On la croyait perdue, lorsqu'on la retrouva *intacte*. Le coffret qui la renfermait était entièrement consumé, les serrures fondues. Quelques taches rousses, imprimées comme autant de *seings privés* sur la laine blanche et fine travaillée par la Vierge Marie, attestaient qu'un miracle *seul* l'avait protégée.

Admirables *fils de la Vierge*, ceux-là ; le feu ne peut rien où les mains de la mère du Christ ont passé !

Le 4 mai, la procession *de la Ceinture* met en liesse tout Quintin.

Pour l'imposante cérémonie, que préside l'évêque du diocèse[1], les populations environnantes accourent.

La ceinture de la Vierge étant une relique *authentique*, il faut tendre les rues où passe la procession. Dans la pieuse cité, nul ne ménage sa peine, les maisons sont enguirlandées. Le soir, en ville et dans la campagne, sur les côtes de haut, les côtes de bas, jusqu'au moulin de Saint-Fiacre, tout le long du *Gouet* (rivière de sang), sur les bords si gracieux de *Brin-d'Argent*, des cordons de lumières courent à profusion sous les masses verdoyantes, en l'honneur de Marie reine des cieux.

A l'occasion de la solennité annuelle, tous les enfants de Vincente Le Turdu, l'abandonnant cette seule fois, suivaient la procession.

Thurian était dans le cortège.

Quand les ondulations de la foule le rapprochaient brusquement de ses cousines, Louisane et lui rougissaient comme deux coupables.

Je parlerai, pensait Thurian.

Aux sons joyeux du carillon, qui, après l'*Angelus* du soir, clôt

[1] L'un d'eux a déclaré, en prenant part à ces belles fêtes, *il y a deux ans*, que *Saint-Brieuc n'est vraiment que le faubourg de Quintin....* ?

Digitized by Google

ce grand jour de fête, il aidait les deux jeunes filles à illuminer *a giorno* toutes les fenêtres de la vieille maison grise.

Vincente Le Turdu ne peut prendre autrement part à la réjouissance quintinaise, elle veut que son antique logis resplendisse et qu'on reconnaisse entre toutes la demeure d'une bonne catholique. Thurian s'était rapproché de Marie-Rose, seule dans l'angle d'une croisée.

Une dernière fois, il voulait scruter ce visage énigmatique et sérieux.

Les feux des lanternes vénitiennes portaient des ombres vacillantes sur Marie-Rose. Elle ne détourna même pas ses regards pour *voir* ce que près d'elle Thurian attendait.

— Non, pensa-t-il amèrement, elle ne m'a jamais aimé.

Alors, avec dépit : « J'ai à vous parler, Marie-Rose . . c'est de votre sœur, cette fois, » dit-il sèchement.

Les paupières de Marie-Rose battirent, elle regarda en face son cousin.

— Vous l'aimez, Thurian, n'attendez plus pour le lui dire.

— Tout de suite ! riposta-t-il, furieux.

Il s'en alla. Au rez-de-chaussée, par toutes les fenêtres ouvertes, Marie-Rose entendit, d'une voix vibrante, dire de douces paroles... puis un silence éloquent.

Au-dessus des gerbes lumineuses qui font de Quintin, ce soir, une féerie, les sons des cloches tombent, un à un maintenant, près de mourir.....

Marie-Rose les écoute, ces voix multiples du bronze, joyeuses sous le ciel sombre criblé d'étoiles.

Ses regards se lèvent instinctivement pour l'holocauste, son visage prend une expression terrifiante, sublime...

Si Thurian Leuduger, au lieu de s'enfuir, fût resté là, de cette vaillante fille il n'eût plus osé dire peut-être : « Elle ne m'a jamais aimé !..... »

SYLVANE.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Les Chars aux diverses époques, par le baron de Wismes. — Paris, Alphonse Picard et fils, éditeurs, 1893.

Le mot « char » désignant tous les véhicules anciens et modernes, depuis le quadrige romain jusqu'à l'omnibus parisien, peu de sujets sont aussi vastes que l'histoire du char et offrent à l'érudition une aussi grande variété d'aperçus. Je comprends qu'une telle histoire ait tenté le baron Christian de Wismes, digne héritier de la science et de la verve paternelles. Notre jeune confrère a su faire un usage discret des documents retrouvés au cours de ses recherches, et son livre est toujours agréable en ne cessant jamais d'être savant.

Le programme de cette substantielle étude, que les lecteurs du *Bulletin* de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure ont connue les premiers, tient dans ces lignes du sous-titre : « Histoire anecdotique et pittoresque des chars, carrosses et voitures de luxe, fiacres et omnibus, postes, messageries, diligences et chemins de fer. » Ce programme est rempli de point en point, il est presque dépassé même, car nous avons une page piquante sur la mode et la folie du vélocipède, un véhicule qui n'appartient à aucune des catégories énumérées.

Sur les chars antiques, le *carpentum* des rois fainéants ; sur les petits messagers de l'Université au XIIIe siècle (ne se forme-t-il pas aujourd'hui, pour la plus grande commodité des gens pressés, une société des *petits messagers parisiens* ?); sur la grandeur et la décadence du carrosse de cour ; sur le cabriolet, le landau, le phaéton, qui transportaient les élégants de l'Empire et de la Restauration ; sur les voitures publiques qui se résument dans le fiacre et trouvent dans l'omnibus leur plus démocratique expression ; sur les voitures de poste enfin, le coche, la berline, la patache, la diligence, si propice aux intimités et si méchamment mise à mal par le chemin de fer ; sur le triomphe, les évolutions, l'avenir de ce dragon rouge prédit par Merlin et maudit par Brizeux, M. de Wismes est intarissable et sème à pleines mains le fait historique, l'anecdote plaisante, la réflexion relevée d'une pointe de philosophie. Les journaux ont été fouillés, livrant leurs secrets oubliés.

La littérature de toutes les époques, depuis Boileau jusqu'aux frères Cogniard, a été mise à contribution par l'infatigable chercheur. Et de fait, quel précieux accessoire le roman, le théâtre ont-ils trouvé dans la voiture, dans *le char !* Les *Voitures versées*, c'est le titre d'un opéra comique de Boïeldieu. Combien d'intrigues se sont nouées dans les pièces

Digitized by Google

de Picard ou même de Scribe, pendant que l'on réparait la chaise de poste brisée au détour du chemin ! Sans le coche d'Arras, Desgrieux n'eût pas rencontré Manon. Aujourd'hui encore la *Diligence de Ploërmel*, relevée par un écrivain et un artiste, peut servir de cadre aux plus amusantes aventures. *Ceci a tué cela*, quand le chemin de fer est venu. Pourtant un homme d'esprit, Eugène Verconsin, a pu encore ébaucher un mariage sur une rencontre *en wagon*. Je ne dis rien du train qui roule, ni du tramway qui passe... dans les couplets de café-concert : ils rejoignent certain *fiacre jaune* de mauvaise compagnie.

Si je me suis laissé entraîner à bavarder, c'est un peu la faute de M. de Wismes. On devient disert en le fréquentant. Je voulais le féliciter encore de son travail si complet sur les omnibus, qui furent bien inventés à Nantes, en 1826, s'ils n'y furent guère perfectionnés. A tous les documents de première main qu'il a recueillis de M. E. Dagault, fils du comptable de M. Baudry, fondateur de l'entreprise, je lui conseille d'ajouter un *règlement de police* du 12 décembre 1832, signé Ferdinand Favre, maire, et Maurice Duval, préfet, où je trouve un article dont les conducteurs actuels des tramways nantais devraient faire leur profit : « Défense expresse est faite aux conducteurs et aux cochers d'admettre dans les voitures un plus grand nombre de personnes que celui qu'elles peuvent contenir. »

Le sujet traité par M le baron Christian de Wismes est si bien à l'ordre du jour, que tout un chapitre du livre récent de J. Grand-Carteret, *Le XIXe siècle*, est consacré aux *moyens de transport et à la locomotion*. Mais pour venir de Bretagne, les *Chars* de M. de Wismes n'en ont pas moins sur le grand ouvrage parisien la supériorité du tableau sur l'esquisse.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

LA COMTESSE DE CHAMBRUN. — *Ses poésies*. Paris, Calmann-Lévy, éditeur, 1893.

Dernièrement je rendais compte, dans cette revue, d'un livre où M. le comte de Chambrun résumait éloquemment ses *conclusions sociologiques*. Aujourd'hui j'ai sous les yeux le recueil des poésies de la comtesse de Chambrun, qui fut la compagne d'élite de ce philosophe chrétien et termina, le 27 juillet 1891, une vie toute remplie du culte et du bien et de l'amour du beau.

Mme de Chambrun fut une artiste, au sens le plus élevé du mot ; mais les hommages que lui rendirent les premiers musiciens, peintres et poètes de ce temps, la touchèrent moins sans doute que les sentiments de reconnaissance des pauvres et des affligés, objets de sa constante sollicitude et de son inépuisable charité. La biographie qui remplit une partie du volume ne peut être que l'œuvre d'un témoin de sa vie : elle est rehaussée, embellie à chaque instant par des extraits de ses lettres

Digitized by Google

intimes, où les effusions du cœur empêchent d'admirer toutes les finesses de l'esprit Je ne sache qu'Eugénie de Guérin à qui je puisse adresser un semblable éloge.

Orné d'un portrait de la comtesse et de la reproduction des chefs-d'œuvres d'art au milieu desquels elle a vécu, le livre renferme une soixantaine de poésies, des épîtres, de petites odes, des souvenirs de voyages ou de lectures, même un *proverbe* à la Musset, d'une inspiration très délicate. Une douce mélancolie met un charme de plus dans ces vers d'une forme pure et distinguée ; l'idéal religieux y est toujours visible au-dessus des merveilles de la nature et de l'art. La comtesse de Chambrun avait visité nos provinces de l'Ouest et gardé de la Bretagne un durable souvenir. Voici une pièce qui a sa place marquée dans notre Revue.

UN PÈLERINAGE VENDÉEN

Le ciel était sévère et sombre
Comme nos pensers soucieux,
Mais de cet horizon plein d'ombre
Jaillissait un rayon des cieux.

Il tombait sur un sanctuaire
Cher à tout enfant vendéen ;
La silhouette de lumière
Défilait le dôme d'airain.

Nos entrâmes dans la chapelle,
Inquiets et désespérants,
Mais bientôt la clarté fut telle
Qu'elle changea nos sentiments.

Un héroïne, une martyre,
Avait prié là maintes fois,
Et du ciel semblait nous sourire
En nous montrant le fils des rois,

C'était l'éternelle Espérance
Qui se lève sur les tombeaux,
C'était la gloire de la France
Sortant du sang de ses héros ..

Cette poésie confirme le mot de Vauvenargues : « les grandes pensées viennent du cœur. »

OLIVIER DE GOURCUFF

*
* *

DÉCADENCE, par Thomas Maisonneuve. — Paris, 1892.

« Mon livre n'a pas de feuille de vigne et je m'en flatte », disait Richepin Ce mot pourrait servir d'épigraphe au roman de Maisonneuve, qui est dédié au « maître puissant » Emile Zola. Ce roman renferme des pages

Digitized by Google

superbes d'un style finement ciselé et coloré : celles, par exemple, qui ouvrent le chapitre où l'auteur décrit les impressions de jeunesse de son héros. « C'était pour lui, dit-il, un ravissement d'entendre dans l'immense paix des hautes voûtes les psalmodies latines, de regarder les ornements dorés, de voir briller les vitraux, où, dans leurs poses hiératiques, les saintes et les bienheureux s'agenouillaient. Il aimait ardemment, avec des tendresses maladives, les jours de grandes fêtes, se grisant à pleins poumons du parfum des encens et des arbustes fleuris entourant le maître-autel. » Mais à côté de ces pages d'une pureté exquise il en est d'autres singulièrement osées et capables d'effaroucher le lecteur français, qui, au dire de Boileau, veut être respecté, et c'est vraiment dommage, car elles empêchent de mettre ce livre sur la table de famille. L'auteur a, paraît-il, l'intention d'écrire prochainement un livre absolument chaste, nous l'en félicitons, dans l'intérêt de son remarquable talent, et nous attendons avec impatience ce prochain volume pour l'analyser et en recommander la lecture.

D. C.

*
* *

La duchesse de Berry en Vendée et a Blaye, par Imbert de Saint-Amand. — Paris, Dentu, éditeur, 1893.

Nous avons eu déjà, à deux reprises, l'occasion de parler du talent littéraire de M. Imbert de Saint-Amand, précisément à l'occasion de deux livres sur la duchesse de Berry, dont l'un est tout entier réédité dans le volume qui nous occupe. Dans ce dernier livre se trouve le chapitre intitulé « *L'Agathe* » qui reproduit un document des plus curieux, au dire de M. Imbert de Saint-Amand, publié en 1887 par la *Revue de Bretagne et de Vendée* et qui permet de suivre en détail la traversée de la duchesse de Berry depuis la baie Richard jusqu'à Palerme. Nous ne rééditerons pas ici nos éloges à un écrivain dont la réputation, assise sur plus de trente volumes d'histoire, n'est plus à faire, et nous nous contenterons de signaler les principales illustrations de son nouveau volume grand in-4° magnifiquement édité par E. Dentu, libraire de la *Société des gens de lettres*. L'énumération de ces gravures formera comme un tableau mnémotechnique qui permettra au lecteur de repasser dans son esprit la vie de la duchesse de Berry en Vendée, à Nantes et à Blaye, et qui donnera peut-être à ceux qui ne connaissent qu'imparfaitement les incidents de cette existence mouvementée l'envie de l'approfondir dans un ouvrage qui offre tout l'intérêt d'un véritable roman avec la vérité en plus.

Ce volume s'ouvre par le Portrait de S. A. R. Madame la duchesse de Berry, par M. Ris, et donné par Madame, à sa sortie de Blaye, au marquis et à la marquise de Dampierre. Nous remarquons ensuite les portraits hors texte du *comte Lucchesi-Palli duca della Grazia* et de *Fran-*

Digitized by Google

cesco IV, *archiduca d'Austria Este*, *Duca di Modena Reggio e Mirandola*, ceux du *général vicomte de Saint-Priest*, *duc d'Alimazan*, de *Louis-Florian-Paul*, *comte de Kergolay*, de *Mathilde Lebeschu*, dame d'atour de S. A. R. Madame, du *colonel de Charette*, du *comte Henri de Puiseux*, du *vicomte de Villeneuve Bargemont*, du *comte Henri de Monti de Rezé*, aide de camp du général de Charette, de *Berryer fils*, *député*, portrait dessiné dans la prison de Nantes le 14 juillet 1832, par M. de Trobriant, de *Louis-Auguste-Victor de Chaisne*, *maréchal comte de Beaumont*, de *Jacques Cathelineau*, tué à la Chaperonnière, près Jallais, le 27 mai 1832. Nous retrouvons ensuite celui de MADAME LA DUCHESSE DE BERRY en paysan vendéen, celui de *Mlle Pauline du Guiny*, ceux de *Thiers*, de *Achille Guibourg*, de *Marie Bossi*, de *Chateaubriand*, du *docteur Menière*, du *général Bugeaud*, du *comte Emmanuel de Brissac*, de la *comtesse d'Haulefort*, née de Maillé, de la *princesse de Bauffremont*, d'*Antoine-Louis-Marie Hennequin*, avocat à la cour royale de Paris, du *marquis de Dampierre*. Tous ces portraits sont hors texte, ainsi que les gravures représentant la *Chapelle du palais d'Holyrood*, le *palais de Massa*, la *ferme où Madame se cacha après avoir débarqué*, la *rivière de la Moine*, *dans laquelle Madame tomba*, la *dernière entrevue de Madame avec Deutz*, *l'arrestation de Madame par les gendarmes*, la *tour du Pirmil à Nantes*, la *vue générale de la citadelle de Blaye*. Il y a aussi de nombreuses gravures dans le texte représentant des personnages tels que : *Louis-Charles de Bonnechose*, page de Charles X, et le *comte Charles de Mesnard*, ou des châteaux, des maisons et des paysages ayant trait à l'histoire de la duchesse de Berry et qu'il serait trop long d'énumérer. C'est par exemple le *château de la Pénissière*, la *maison de Mlle du Guiny*, *où Madame resta cachée du 14 juin au 7 novembre 1832*, près du château de Nantes, *et la fenêtre de la mansarde du troisième étage sur la cour*, *qui servait de cachette à Madame et à Mlle Stylite de Kersabiec*, la *plaque de la cheminée qui masquait la cachette*, la *maison du gouverneur de la citadelle de Blaye*, *où Madame fut emprisonnée*, etc., etc. Pour ceux qui connaissent l'histoire de la duchesse de Berry, ces nombreuses illustrations encore une fois la font revivre toute entière dans la mémoire et lui donnent un nouvel attrait. Le livre de M. Imbert de Saint-Amand est à tous les points de vue un livre instructif et intéressant, que nous nous empressons de recommander à nos lecteurs.

DOMINIQUE CAILLÉ.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

COURS D'HISTOIRE DE BRETAGNE[1]

LE RÈGNE DE JEAN IV

DUC DE BRETAGNE

1364-1399

Première Partie.

Avènement de Jean IV
Sa lutte contre le roi de France Charles V
1364-1373.

L'an dernier, nous avons mené l'exposition générale de l'histoire de Bretagne jusqu'à la bataille d'Aurai, c'est-à-dire jusqu'à la fin de cette longue lutte si célèbre par ses beaux coups d'épée et ses brillants exploits, mais si dure, si pénible pour la Bretagne, qu'on appelle la guerre de Blois et de Montfort. Le dénouement de cette lutte a mis sur le trône breton, non une nouvelle dynastie ducale, mais une nouvelle branche de la dynastie issue de Pierre de Dreux, branche connue dans l'histoire sous le nom de *maison de Montfort*[2], et c'est cette maison de Montfort qui règnera sur la Bretagne jusqu'au moment où le vieux et glorieux duché s'unira à la monarchie française.

Cette dynastie produisit six ducs; son époque — la *troisième époque* de l'histoire de la *Bretagne-duché* — embrasse six règnes, de la bataille d Aurai (1364) au mariage de la duchesse Anne avec

[1] *Cours d'histoire de Bretagne*, professé à la Faculté des lettres de Rennes, 3e année, leçon I (1er décembre 1892).

[2] Ainsi nommée parce que cette branche possédait en France le comté de Montfort-l'Amauri, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rambouillet, département de Seine-et-Oise.

Digitized by Google

le roi de France Charles VIII (1491), mariage qui, sans opérer encore d'une façon définitive l'union de la Bretagne à la France, la rend, on peut le dire, inévitable.

Dans cette époque, il n'est plus question de luttes entre le duc et ses vassaux ; l'autorité ducale, placée au-dessus de toute attaque, est universellement respectée. Il y a encore des luttes cependant, parfois même fort acharnées, mais elles procèdent presque toutes de cette terrible et vivace semence de division et de discordre, profondément enfoncée hélas ! dans le sol breton par la longue et cruelle guerre de Blois et de Montfort. Dans cette époque aussi il y a autre chose que des luttes ; le XVe siècle breton offre, grâce à Dieu, de longs espaces de paix et de prospérité.

Sur ce fond changeant, tantôt paisible et serein, tantôt sombre et troublé, nous verrons passer, se dessiner, se mouvoir, de grandes, d'attrayantes, d'intéressantes figures historiques : le duc Jean IV d'abord, caractère très discutable, mais très personnel et curieux à étudier ; les deux célèbres connétables, Clisson et Richemont ; deux princesses incomparables, Françoise d'Amboise et Anne de Bretagne ; et encore l'illustre thaumaturge saint Vincent Ferrier, — le plus grand prêcheur du XVe siècle, Olivier Maillard, — le poète Meschinot, etc. Car, chemin faisant, nous étudierons aussi les œuvres artistiques et littéraires, les monuments, les mœurs, les institutions, l'état de l'industrie et du commerce, en un mot tout ce qui constitue la vie d'une nation.

Commençons par indiquer brièvement, au point de vue politique et social, les traits qui caractérisent l'époque que nous allons étudier.

Caractères généraux de l'époque de la maison de Montfort.

La guerre de Blois et de Montfort acheva, quant au développement du pouvoir ducal, l'œuvre entreprise par les ducs de la maison de Dreux. Cette lutte, tant qu'elle dura, sembla relever l'importance de la noblesse, parce que les deux compétiteurs pour se l'attacher rivalisaient de ménagements et de concessions gracieuses ; mais les désastres de la guerre, les dépenses qu'elle im-

Digitized by Google

posait aux seigneurs ruinèrent la plupart d'entre eux et les forcèrent de recourir aux bienfaits du duc. D'ailleurs, ainsi qu'il arrive toujours, cette longue période d'anarchie, de discorde et de bouleversement amena un épuisement universel, un universel besoin de repos, et, comme dernière conséquence, une tendance générale, spontanée et invincible à fortifier le seul pouvoir capable d'assurer à la nation le bienfait de la paix. Ce qui succomba à Aurai, plus irrémédiablement que la cause des Penthièvre, c'est la puissance politique de l'aristocratie : désormais l'autorité ducale est acceptée par tous comme souveraine, comme protectrice universelle de la paix publique et des droits de chacun, — et nul ne lui dispute plus les prérogatives indispensables à l'accomplissement de cette suprême fonction.

Mais une si haute situation entraîne de grands devoirs, de grandes charges, de grandes dépenses. Le nombre des officiers de justice, de police et d'administration — sans parler de la force militaire — doit être doublé. La majesté souveraine, incitée d'ailleurs par le goût et les exemples du temps, exige une cour luxueuse. La guerre civile a grevé le vainqueur lui-même d'une grosse dette (plus de douze millions de nos jours) contractée envers les bandes anglaises auxquelles il doit le trône. Les revenus ordinaires du domaine ducal, jadis suffisants pour tous les besoins de nos ducs, ne sont plus qu'une goutte d'eau dans ce torrent de nouvelles dépenses. Force est donc de recourir à l'impôt public, création nouvelle en Bretagne, et qui, dès le premier jour de son institution régulière, s'y montre déjà sous la double forme qu'il a encore aujourd'hui : d'une part la contribution *directe*, c'est-à-dire un impôt de répartition s'adressant à la propriété foncière, et connu sous le nom de *fouage* parce qu'on le levait dans le principe par ménage ou par feu (*focus*, d'où *focagium*, fouage); d'autre part la contribution *indirecte*, sous forme de droits proportionnels prélevés sur les marchandises, tant à l'entrée qu'à la sortie, dans les principaux ports de Bretagne ; on appela ces droits *impositions* ou plus spécialement *entrées et issues*. Tel est le système qu'on trouve en Bretagne dès 1365 ou 1366, au lendemain de la bataille d'Aurai.

Digitized by Google

Mais en Bretagne, un principe toujours et universellement reconnu, proclamé par tous nos ducs, à commencer par Jean IV, c'est que, pour établir un impôt, il faut le consentement exprès des trois ordres de la nation, clergé, noblesse, tiers-état, assemblés, dans la personne de leurs représentants, en Etats-généraux ou Parlement général du duché. A cette assemblée seule, réunie autour du duc, appartenait aussi la puissance législative et même le droit habituel, sinon absolu, de décider de la paix et de la guerre. Mais si le duc ne la convoquait pas, ces droits sommeillaient. La nécessité de l'impôt amena la convocation fréquente, bientôt la tenue régulière des Etats. L'impôt n'était voté que pour un terme assez court, quatre ou cinq ans au plus dans le principe, et depuis le milieu du XVe siècle, pour un ou deux seulement. Le terme expiré, il fallait de nouveaux Etats ; là, chaque membre de l'assemblée pouvait soulever les questions importantes du moment ou solliciter toutes les réformes qui lui paraissaient urgentes ; le gouvernement de la Bretagne prit ainsi le caractère d'une véritable monarchie représentative.

L'institution des impôts publics produisit d'autres conséquences non moins notables. Le fonds le plus sûr de l'impôt c'est la prospérité du pays, spécialement celle de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ; dans cette triple source l'Etat va chercher l'argent dont il a besoin pour ses dépenses ; plus la source est abondante, et plus il est facile d'y puiser. Au XVe siècle, le commerce, l'industrie, l'agriculture, qu'est-ce autre chose que le tiers-état ?

La prospérité du tiers-état est donc directement liée à celle du trésor public. Tous les princes de la maison de Montfort le comprirent, et s'attachèrent soigneusement à protéger cet ordre, c'est-à-dire, en définitive, la masse de la nation. Eclairés par l'étendue même de leur puissance et par les nécessités de leur gouvernement, ils comprirent d'une façon plus large et plus complète que leurs devanciers l'état social de leur peuple et leur mission de souverains. Au delà des rangs supérieurs de la nation, ils aperçurent une classe nombreuse, active, laborieuse, qui nourrissait toutes les autres par l'agriculture, qui par le commerce et l'industrie enrichissait peu à peu le pays et elle-même, qui s'éclairait par l'étude

Digitized by Google

des lettres et des lois, qui aspirait à monter, à prendre dans l'Etat non un rôle prépondérant mais une place distincte, qui d'ailleurs était dévouée au prince et à la patrie, — et ils jugèrent que ce pouvait bien être la partie la plus vivace, la plus résistante de la nation, qu'il était utile, nécessaire, de lui tendre la main et de s'appuyer sur elle. Ils agirent en conséquence.

Sans abandonner aucune de leurs prérogatives, sans déprimer l'importance sociale du clergé et de la noblesse déjà réduite en des bornes plus étroites, ils montrèrent pour le sort du tiers-état une sollicitude inconnue avant eux. Ils s'efforcèrent d'assurer une protection efficace aux droits des plus humbles de leurs sujets ; pour soustraire les faibles aux vexations et aux tracasseries des forts, pour leur procurer autant que possible le bien-être et la sécurité, ils entreprirent, au XVe siècle, toute une série de réformes administratives et judiciaires, poursuivies avec constance pendant plus de quarante ans. Quand au commerce, ils le développèrent par de nombreux traités, par une protection constante, et par d'excellentes mesures d'administration. Ils donnèrent des privilèges aux corporations industrielles, et favorisèrent ouvertement l'établissement des communautés municipales, c'est-à-dire la plus complète manifestation de l'existence politique du tiers-état. Depuis 1309 les villes de Bretagne députaient aux Etats, mais avant 1364 pas une seule ne possédait d'organisation municipale La plus ancienne des municipalités bretonnes (Guingamp) paraît sous le règne de Jean IV, vers 1380 ; puis Nantes et Rennes sous Jean V, de 1410 à 1430 ; enfin, après 1450, ces institutions se multiplient notablement, il y en a bientôt dans toutes les villes.

Donc, ce qui caractérise essentiellement le règne de la maison de Montfort en Bretagne, c'est le *mouvement ascensionnel du tiers-état*, favorisé par une série de profondes réformes administratives, et concordant avec l'importance croissante de l'assemblée des Etats dans le gouvernement du duché.

Ce gouvernement prenait de plus en plus la forme de ce que l'on a appelé la monarchie représentative, dont jouissait dès lors aussi l'Angleterre, et qui était certainement le gouvernement le plus modéré, le plus régulier et le plus libéral sous lequel pût vivre, au XVe siècle une nation chrétienne.

Digitized by Google

Ces changements dans les institutions commencèrent à se produire presque au lendemain de la bataille d'Aurai.

Jean IV après la bataille d'Aurai.

(1364-1369)

Il est sûr, d'ailleurs, que cette victoire mettait le comte de Montfort dans la plus belle situation et le rendait maître du duché dans les conditions les plus favorables. Les vingt années de guerre civile qui venaient de s'écouler avaient créé dans toute la Bretagne une misère et une lassitude extrêmes, par suite un invincible besoin de repos. Les partisans des Penthièvre le ressentaient au moins autant que tout le monde; et si le parti, quoique affaibli, subsistait encore, il était réduit à l'impuissance par sa fatigue même, et ne désirait rien tant que la paix. Le sentiment de la nécessité publique, le sentiment universel du pays l'y poussait, l'y forçait, et ne lui permettait plus de tenter immédiatement aucune entreprise. Aussi les places, en assez grand nombre, qui tenaient encore pour Charles de Blois lors de la bataille d'Aurai, Aurai lui-même, Malestroit, Redon, Jugon, Quimper, etc., se rendirent au vainqueur à peu près sans coup férir.

Un incident qui marqua la reddition de Quimper, l'une des villes jusqu'au bout les plus fidèles à Charles de Blois, montre au vrai ce qu'était alors le sentiment universel des Bretons. Après quelques jours de siège, pris pour sauver l'honneur du drapeau et attendre du secours, l'évêque de Cornouaille Geoffroi de Coetmoisan, ne voyant nulle autre issue honorable, était d'avis de capituler ; mais quelques gentilshommes enfermés dans la ville voulaient tenir. L'évêque, pour connaître les véritables sentiments de la population, convoqua dans son manoir une assemblée générale des habitants de Quimper. Là ceux-ci, tout d'une voix, s'écrièrent qu'ils n'entendaient point continuer la guerre ni garder davantage les remparts, et que plutôt que de s'y soumettre ils sauteraient hors de la ville par-dessus les murailles.

Au commencement de l'an 1365, quand s'entamèrent les négociations entre le vainqueur d'Aurai et les ambassadeurs du roi de

Digitized by Google

France, on vit mieux encore (s'il est possible) combien toute la nation bretonne était affamée de paix et de repos, combien ce besoin était profond et universel.

Les négociations eurent lieu pendant le carême, à Guérande, parce que là, au bord de la mer, la nombreuse affluence de seigneurs et d'importants personnages attirés par cette affaire trouvait facilement, pour se nourrir, bons poissons et bons vins à foison. Or pendant tout le carême, dans toute la Bretagne, le peuple et les gens d'église ne cessèrent (disent les chroniques contemporaines) de faire oraisons, processions sur processions aux plus dévots sanctuaires, pour obtenir la prompte conclusion de la paix.

On était arrivé à la semaine sainte, tout allait assez bien, et l'on espérait signer le traité avant Pâques, quand tout à coup, le vendredi saint 11 avril, sur une certaine prétention des ambassadeurs français, tout fut rompu.

Aussitôt ce fut dans toute la ville et dans tous les alentours un émoi, presque une émeute, mais une émeute de larmes, une lamentation universelle. « Tout le peuple (dit notre vieil historien « Pierre Le Baud) leva un si merveilleux et horrible cri qu'il fit « pitié à tous ceux qui l'oïrent. Et adonc jura le comte de Mont- « fort (Jean IV) qu'il feroit paix, et deut-il laisser passer beaucoup « du sien. Pourquoi recommença le traictié [les négociations] dès « celui jour. Et fut le lendemain, vigile de Pasques, 12° jour du « mois d'apvril, ladite paix faite, accordée, jurée solennellement « en l'église Monsieur saint Aubin de Guerrande. « (Le Baud, p. 333).

Principales conditions du traité de Guérande :

Jean de Montfort possèdera tout le duché de Bretagne et en fera hommage au roi de France qui le reconnaîtra pour duc, sous le nom de Jean IV de Bretagne.

La maison de Penthièvre conservera tous ses biens, tous ses apanages en Bretagne, et en fera hommage au duc. Toutefois on dispensait de cet hommage la veuve de Charles de Blois, Jeanne de Penthièvre, qui avait si longtemps porté le titre de duchesse. Mais ses enfants et tous ses héritiers y seront astreints.

Les Penthièvre recevront de plus, en France, les seigneuries de Limoges, de Réthel et autres valant 10.000 livres de rente.

Digitized by Google

Quant à la succession du duché de Bretagne, il fut stipulé que, tant qu'il y aurait des mâles du sang de Bretagne, nulle femme n'y succéderait, — et que par conséquent, si la ligne masculine venait à faillir dans la maison de Montfort, le duché passerait aux Penthièvre.

Au dedans du duché, après ce traité, nul obstacle pour le vainqueur d'Aurai. Au dehors, pas davantage.

La France sortait du règne si désastreux du roi Jean, durant lequel les Anglais, les Navarrais et les États-généraux avaient mis la monarchie et la nationalité françaises à deux doigts de leur perte. Elle était encore sous le coup du funeste traité de Brétigni, aux prises avec les armées du roi de Navarre, à la merci de ces routiers des Grandes Compagnies qui en avaient fait, disaient-ils, *leur chambre*.

Le roi Charles V, bien digne du nom de Sage que son peuple lui décerna, avait assez d'habileté pour retirer son royaume de ce gouffre. Mais il savait mieux que personne tout ce qu'il y fallait de prudence. Il avait désiré très certainement le triomphe des Penthièvre ; leur cause une fois perdue, ce n'est pas lui qui fût allé la relever. Car ce qu'il voulait avant tout, ce qu'il préparait dès lors, c'était de délivrer la France des Anglais ; et pour y bien réussir, pour enlever aux insulaires leur porte la plus commode sur le royaume, il fallait à Charles V être en paix, en amitié avec le prince qui gouvernait la Bretagne. Aussi ne négligea-t-il rien dans ce but. Le traité de Guérande conclu (il le fut le 12 avril 1365), le roi, après quelques retards dus aux formalités de la diplomatie, le ratifia sous un an (en mai 1366), reçut peu de temps après Jean de Montfort, devenu Jean IV de Bretagne, à faire hommage du duché (décembre 1366), et cessa dès lors d'honorer Jeanne de Penthièvre du titre de duchesse, encore qu'il eût déclaré précédemment ce titre de pure courtoisie et sans préjudice aux droits de Montfort ; il donna en outre une première satisfaction aux demandes de ce dernier pour la restitution de ses terres de l'Aigle, de Réthel et de Nevers situées en France ; il renvoya enfin sans difficulté à la cour du duc certaines causes évoquées contre les

Digitized by Google

libertés de Bretagne au parlement de Paris : ce dont Jean IV s'était plaint. Aussi Lobineau a-t-il raison de dire que « le roi tâchoit de contenter le duc en tout. » (*Hist. de Bret.*. I, 383).

Ces dispositions du roi s'accordaient merveilleusement avec celles de la grande majorité des Bretons. Certes les Bretons de ce temps ne voulaient être que Bretons, ils étaient décidés à repousser énergiquement toute tentative d'absorption, soit par la France, soit par l'Angleterre, et pourtant ces deux nations n'avaient point même rang dans leur sympathie : ils désiraient vivre en paix, en bonne amitié avec la France, et n'auraient point détesté de frapper sur les Anglais.

Dans ces conjonctures, la politique de Jean IV semblait toute tracée. Le premier besoin de la Bretagne c'était le repos, c'est-à-dire la paix au dedans et au dehors. Son second besoin, celui que l'esprit national ressentait peut-être le plus vivement, c'était, par l'exclusion de toute influence étrangère dans les affaires du pays, d'être relevée enfin du long et déplorable vasselage qu'elle venait de subir pendant les vingt années de guerre civile. Jean IV ne devait donc être ni Anglais ni Français, mais Breton, et gouverner avec des Bretons. Il devait, par sa modération et ses dispositions bienveillantes, adoucir pour le parti vaincu l'amertume de la défaite, l'anéantir en le gagnant, enfin féconder le repos de son peuple par une administration réparatrice et sagement réformatrice, dont les meilleures qualités de son esprit et l'énergie naturelle de sa volonté le rendaient éminemment capable.

Malheureusement, les sympathies personnelles de Jean IV, ses obligations de toute sorte envers l'Angleterre qui l'avait mis sur le trône, lui imposèrent une politique différente.

Le roi anglais Edouard III connaissait si bien ses dispositions qu'il ne se gênait nullement avec lui et le traitait encore comme son pupille. Voici par exemple les instructions, pour mieux dire, le programme de gouvernement qu'il lui adressait ou plutôt lui intimait par un envoyé exprès, en janvier 1366 ; j'en reproduis textuellement quelques articles[1].

[1] Nous rapprochons des formes actuelles, pour la faire mieux comprendre, la langue anglo française de ce document.

Digitized by Google

« Les choses données en charge à sire Lambert, clerc du duc de Bretaigne, par nostre seigneur le roi Edward, pour dire au duc son cher fils.

« Premièrement, pour éviter les périls qui en pourraient advenir, le roi voudroit en toutes manières que la garde du château de Brest fut confiée à quelque suffisant et loyal Anglois, sans être ni demeurer jamais en la garde d'aucun Breton.

« Item, que la ville de Saint-Mathieu (de Fineterre) ni aucune autre ville ni château sur les ports ni sur les côtes de la mer ne soient placés en aucune façon sous la garde et le gouvernement des Bretons, mais sous celui de bons et suffisants Anglois et de nuls autres.

« Item, que le duc ne se confie pas trop aux Bretons ni à leurs conseils, mais s'entoure de bons Anglois et se gouverne par eux et par leur conseil, car ils ne lui ont jamais fait défaut jusqu'à présent ; et au contraire le roi a été souvent prévenu par plusieurs seigneurs de France, même par des parents et amis du duc, que le duc n'est pas bien aimé de cœur parmi les Bretons.

« Item, pour les causes susdites, [le roi demande] que le duc montre meilleure amitié et fasse meilleure chère en temps à venir aux Anglois qu'il n'a fait jusqu'à présent, car le roi a entendu dire qu'il n'avait pas fait en cela tout ce qu'il fallait.

« Item, le roi voudrait que le duc vînt vers lui en Angleterre, l'été prochain, chasser et prendre son plaisir avec le roi, pourvu toutefois qu'il laisse son pays bien et suffisamment garni (de gens de guerre), et deux ou trois Anglois bons et loyaux pour le gouverner en son absence, de façon à le garder de tout péril .. » Etc. (Biblioth. nat. Mss. coll. Bréquigni, vol. LXXVII).

Cette pièce peut se passer de commentaire. Mais on ne s'explique guère les reproches, même adoucis, du roi d'Angleterre au duc, car ce dernier avait pris d'avance pour règle de sa conduite les prescriptions ci-dessus.

Toute sa maison, tous ses officiers de confiance étaient Anglais ; il était toujours entouré d'Anglais qu'il comblait de faveurs. A Knolle, en 1365, il avait donné les deux belles baronnies de Rougé et de Derval ; à un autre capitaine anglais, Walter Huet, l'immense baronnie de Retz, la garde du fort du Colet (près Bourgneuf), la

Digitized by Google

clef de la Bretagne du côté du Poitou, et encore (en 1366, 14 novembre) la jouissance du domaine ducal de Loyaux. — Olivier de Clisson avait eu beau lui demander la forêt du Gâvre pour arrondir sa seigneurie de Blain, le duc la lui avait refusée pour en gratifier l'Anglais Chandos, provoquant ainsi la colère parfaitement juste de Clisson, qui en apprenant le fait s'écria : « Je donne au diable si jà Anglais sera mon voisin ! » et tout bouillant s'en courut au Gâvre, en démolit le château, et en fit porter les pierres à Blain pour construire son donjon. Puis Jean IV, pour s'en venger, l'ayant frustré de la seigneurie de Châteauceaux à laquelle il avait droit : « Haa ! messire, lui dit Clisson, vous m'avez fait Olivier *sans terre*, mais vous ne serez pas duc *sans guerre* ! » Ce qui ne fut que trop vrai.

Ainsi Jean IV, docile aux prescriptions d'Edouard III, préférait « les *bons et loyaux Anglais* » aux Bretons même qui s'étaient, corps et biens, sacrifiés pour lui, comme plus que tout autre Clisson, auquel était due en grande partie la victoire d'Aurai, d'où il était revenu gravement blessé, avec un œil de moins.

Il faut dire aussi qu'en suivant si fidèlement le programme politique d'Edouard III, Jean IV, outre son goût naturel pour les Anglais, subissait la loi d'une fâcheuse nécessité de position. Il devait des sommes énormes au roi d'Angleterre, à ses capitaines et à ses bandes, prix du secours qu'on lui avait prêté : en politique les Anglais prêtent et ne donnent pas. Tant que la guerre avait duré, ils avaient attendu patiemment ; maintenant que leur protégé tenait son duché, ils arrivaient de tous côtés lui présenter leurs mémoires. Le pauvre duc se trouvait donc dans la situation désagréable d'un débiteur que ses créanciers ont fait pourvoir d'une grosse place, afin de toucher son traitement, et à qui l'on témoigne sans équivoque qu'on veut être payé.

Lutte de Jean IV contre la France.

(1369-1373)

La situation du duc ne devint toutefois vraiment difficile qu'après la reprise de la guerre entre la France et l'Angleterre, suspendue depuis le traité de Brétigni. Le roi Charles V s'était donné la noble

Digitized by Google

tâche de déchirer cette convention honteuse, véritable démembrement du royaume. Dès qu'il fut en mesure d'agir, il saisit la première occasion de rouvrir la lutte, ce qui eut lieu dans le courant de l'année 1369.

Alors la position de Jean IV se compliqua. Charles V fit le possible pour lui faciliter une ligne de conduite droite et honorable. Il admit qu'on ne pouvait contraindre à combattre contre les Anglais un prince qui leur devait la couronne ; par ses lettres du 28 janvier 1370, il dispensa Jean IV de servir en personne dans l'armée de France, l'autorisant à demeurer en Bretagne pour veiller à la défense de son duché. Le duc, d'ailleurs, fit entendre au roi que son but, en restant chez lui, était de fermer ses États aux Anglais. En réalité, la suite le prouva, c'était pour aider leur passage. Le roi s'en douta, lui demanda des explications sur sa conduite et ses desseins ultérieurs. Jean IV répondit par la lettre suivante, inédite, dont l'original se trouve au Trésor des chartes.

Au Roy mon souverain seigneur.

Mon très souverain seigneur, j'ai humblement receu vos lettres par maistre Hutin d'Aunoy vostre secretaire, et vous mercie moult de voz dictes gracieuses lettres et de la bonne volonté que vous me monstrez par icelles. Et, mon souverain seigneur, pour les doubtes que j'ay de la descence de la flotte d'Angleterre, selon les nouveles que l'en me raporte, je entens ordener de mon païs, pour eschever o l'aide de Dieu les perils qui y pouroient avenir. Et après ce, le plus tost que je pourré bonnement, j'envoieré devers vous pour vous monstrer plus à plain....

Mon souverain seigneur, le Saint [Esperit vous doint bonne vie et longue]. Escript à Vannes le ij[e] jour de Juign.

Explication équivoque : et de fait, quand la flotte anglaise se présenta peu de temps après, le duc la laissa débarquer à Saint-Malo, et livra passage par son duché aux ennemis de la France.

Un premier mouvement d'opposition contre cette politique se

[1] Arch. nat. J. 246, n° 131 *bis*. Dans cette pièce et la suivante, les points indiquent des lacunes existant dans les originaux, par suite de lacération.

Digitized by Google

manifesta parmi les seigneurs bretons. Dans le même temps, du Guesclin, élevé à la dignité du connétable du royaume (2 octobre 1370), entraînait sous les drapeaux de la France nombre de ses compatriotes ; et moins d'un mois après (le 28 octobre), il se rendait dans une alliance solennelle frère d'armes de Clisson, qui, jaloux d'ouvrir par un exploit l'ère de cette fraternité glorieuse, s'en allait, avec une troupe de chevaliers bretons, attaquer et détruire près de Saint-Mahé un corps de 1200 Anglais, prêt à s'y embarquer pour l'Angleterre.

L'an 1371 ne fut marqué, en ce qui regarde la Bretagne, que par l'enquête pour la canonisation de Charles de Blois, qui se fit à Angers, et que le roi appuyait par ressentiment de la conduite équivoque du duc Jean IV. Mais l'année suivante (1372) fut décisive : on peut dire que la politique, le caractère même du duc de Bretagne s'y dévoile complètement.

Cette année 1372 s'ouvre par une ambassade du roi d'Angleterre au duc, de laquelle on sait peu de chose, mais qui mit en défiance les Bretons : les principaux d'entre eux déclarèrent à leur souverain qu'au cas où ils le surprendraient à donner aide aux Anglais, ils l'abandonneraient et même le chasseraient de Bretagne.

Le roi de France, de son côté, conçut quelques soupçons ; il voulut sonder les dispositions du duc et le pria de lui envoyer des ambassadeurs. Jean IV eût bien désiré éviter cette démarche solennelle, qui devait, aux yeux du public, l'engager envers le roi ; mais il fallait endormir la vigilance de Charles V, il prit le parti de lui prodiguer les belles paroles et lui écrivit la lettre suivante[1].

Au Roy mon tres souverain seignour.

Mon tres souverain seignour, plaise vous savoir que j'ay très grant desir de savoir de vostre très noble et bon estat, que Dieu par sa grace vuille toudis maintenir au desir de votre cuer. Si vous suppli, mon très souverain seignour, qu'il vous plaise m'en mander et certefier par les

[1] Trésor des chartes. Arch. nat. J. 246, n° 131.

Digitized by Google

entrevenanz ; quar grant joaye au cuer me fera et fait toutefoiz que j'en puis au certain oïr les bonnes nouvelles. Et si dou mien, mon très souverain seignour, vous plest savoir, j'estaie..... merci à Nostre Seigneur, en bonne santé de corps, desirant de acomplir ce que je vous ay autrefaiz promis sur la delivrance des genz que vous savez[1], lesquels, pour le desir que j'ay de vous pleire et obéir, sont sur lour passage pour aler au plus tost qu'ils pourront ; quar bonnement ils ne poeint plus tost estre allez, pour plusours causes qui longues seroint à vous escripre. Et vous suppli, mon très souverain seignour, qu'il vous plese avoir pour reconmandé moy, mon honour et estat, comme ay en vous ma fiance, et me mander de vos plesirs et volentez, pour les acomplir à mon poeir.

Mon très souverain seignour, je vous envoye un pou de mon poisson de Nantes, le plus tost que j'ay peu bonnement, pour la noveauté, en vous suppliant qu'il vous plese si petit présent prendre en gré, et me avoir pour excusé que plus n'en y a ; quar j'ay fait haster le plus tost que j'ai peu à vous envoier ce que l'en en poeit avoir à maintenant.

Mon très souverain seignour, le Saint Esperit vous doint bonne vie et longue. Escript à Aurray le xxj^e^ jour de février.

(Signé) Le Duc de Bretaigne comte de Montfort et de Richemont.

Ainsi, aux protestations de dévouement et aux caresses de parole Jean IV joignait les petits présents, *qui entretiennent l'amitié*, dit la sagesse des nations. Mais il comprit bien vite qu'un esprit aussi éveillé que celui de Charles V ne se laisserait point séduire à ces cajoleries, et qu'il fallait autre chose pour calmer son inquiétude. Il se résolut enfin d'envoyer au roi des ambassadeurs, chargés de lui exposer ses griefs et de conclure avec lui un traité d'alliance.

Jean IV en conclut un, en effet, cette année même (1372), le 19 juillet, mais qui fut signé à Londres et par le roi d'Angleterre. C'était une alliance offensive et défensive, aussi étroite que possible, avec l'ennemi de la France, où Edouard III s'engageait d'envoyer une armée anglaise au duc de Bretagne quand celui-ci le requerrait, où il lui donnait les Marches poitevines, alors en possession des Français, et lui restituait, en Angleterre, le comté de Richemont.

Pendant ce temps, les ambassades bretonnes à la cour de France

[1] Il s'agit ici des ambassadeurs que le duc devait envoyer au roi.

Digitized by Google

continuaient, se renouvelaient, et ne cessaient de répéter au roi sur tous les tons leurs explications, leurs assurances et leurs plaintes. Dans les documents diplomatiques que ces ambassades nous ont laissés, le duc proteste que s'il a des Anglais dans sa maison et autour de lui, c'est qu'ayant été élevé parmi cette nation, il y a nécessairement conservé de nombreuses affections de personnes ; mais il serait, ajoute-t-il, au désespoir d'introduire ces ennemis de la France dans son duché, et il est très fâché de voir deux capitaines anglais tenir malgré lui deux de ses places. Bécherel et Derval (Knolle était dans celle-ci) ; s'il a précédemment livré passage à l'armée anglaise en 1370, ç'a été uniquement pour le service du roi, persuadé qu'elle aurait fait moins de mal en Gascogne qu'ailleurs, si elle avait pris sa route par l'Anjou et le Maine, etc. Puis vient le chapitre des griefs : le duc reproche au roi d'appuyer les démarches faites pour la canonisation de Charles de Blois ; il se plaint de du Guesclin, qui ne lui avait point encore fait hommage; de Clisson, qui ne voulait lui obéir et ne cherchait qu'à le desservir près du roi ; il demande surtout très instamment qu'on lui rende ses terres de Réthel et de Nevers. D'ailleurs il ne désire rien tant que de servir le roi, et de faire avec lui un nouveau traité d'alliance contre tous leurs ennemis communs.

Quand on lit ces belles choses, et bien d'autres encore, dans les instructions diplomatiques de Jean IV que nos Bénédictins ont imprimées, on demeure véritablement confondu de cet excès de duplicité. Charles V lui-même s'y laissa prendre, à ce point qu'il fit rédiger et envoyer au duc une formule de serment d'alliance pour que ce prince y mît son sceau[1].

En même temps, le roi promettait de faire suspendre l'enquête pour la canonisation de Charles de Blois, d'obliger du Guesclin à rendre son hommage, et de procurer l'obéissance de Clisson envers le duc. Bien plus, se trouvant hors d'état de restituer immédiatement les terres de Réthel et de Nevers, Charles V, par une lettre datée du 8 septembre 1372[2], s'engageait à servir, au nom de Jean IV, une rente de 10.000 livres, que celui-ci, en vertu du traité

[1] Voir *Trésor des Chartes*, Archives nationales, J, 246, n° 26.
[2] Trésor des chartes de Bret. T. E, 28.

Digitized by Google

de Guérande, devait à la comtesse de Penthièvre ; et Jean IV acceptait cette obligation jusqu'à nouvel ordre, comme une compensation suffisante.

Il n'y avait pas longtemps que cet accord du 8 septembre venait d'être conclu, quand les Anglais, appelés en Bretagne, on s'en souvient, par le traité du 19 juillet précédent, parurent et débarquèrent à Saint-Mahé. L'audacieuse comédie jouée par le duc touchait à son terme. Ce débarquement ne permettait plus aucun doute sur la trahison de Jean IV : l'armée française, sous le commandement de du Guesclin et des ducs de Bourbon et de Berri, frères du roi, entra en Bretagne. Jean IV, confiant dans sa fourbe, qui l'avait jusque-là si bien servi, tenta de protester encore contre l'évidence : il n'avait, disait-il, appelé les Anglais que pour l'aider à remettre Clisson dans le devoir ; puisque le roi de France en prenait ombrage, il allait se hâter de les renvoyer en Angleterre. Chose presque incroyable, et qui montre combien la France cherchait peu la guerre, cette ruse grossière réussit à demi : les frères du roi firent un mouvement de retraite ; mais sur de nouveaux soupçons, peut-être sur les conseils mieux inspirés de du Guesclin, ils se ravisèrent bientôt, et un incident curieux vint enfin, à point nommé, dévoiler le mensonge et confondre le menteur.

L'armée française s'était avancée entre Gaël et Rennes, quand la duchesse de Bretagne sortit de cette dernière place pour se rendre à Vannes, auprès du duc. Ignorant la présence des ennemis dans le voisinage, elle tomba, avec son bagage et son escorte, aux mains d'un parti de 500 hommes d'armes envoyés à sa poursuite. « Amenée (dit Lobineau) devant le duc de Bourbon, elle s'écria : Haha ! « beau cousin, suis-je prisonnière ? A quoi le duc répondit que non, « et qu'il ne faisoit point la guerre aux dames. » On lui donna une escorte de l'armée française, on lui laissa sa suite, et on lui rendit tout son bagage, — moins un morceau de parchemin, — l'original du traité d'alliance conclu par Jean IV avec le roi d'Angleterre, en date du 19 juillet 1372[1].

[1] Dom Morice en a publié le texte sous le titre de *Ligue offensive et défensive entre le duc de Bretagne et le roi d'Angleterre*, dans les *Preuves de l'hist. de Bret.* II, col. 40-45.

Digitized by Google

Ce parchemin, promené par toute la Bretagne, devint contre le duc une arme aussi formidable que l'épée de du Guesclin. On se rappelle cette menace des Bretons à Jean IV : que s'ils le surprenaient à donner aide aux Anglais, ils le chasseraient de son duché. Longtemps ils avaient refusé de croire à la culpabilité du duc. Mais quand on produisit le traité original du 19 juillet, quand on vit au bas de cette triste pièce le sceau herminé de Bretagne pendant côte à côte avec celui du roi d'Angleterre, il fallut bien se rendre à l'évidence ; et les gentilshommes bretons, voyant le moment venu de tenir leur parole, quittèrent en grand nombre le parti de Jean IV. Ce résultat obtenu, on apporta à Paris l'utile parchemin, et on le déposa dans le Trésor des chartes du roi, où il est encore, et où je l'ai manié. C'est une superbe endenture, d'une fort belle écriture et d'une fraîcheur surprenante : curieux monument de la duplicité de l'ami des Anglais.

Le roi, si longtemps dupe des mielleuses épîtres du duc et de ses fausses protestations de fidélité, prit sur lui, par la plume d'abord, une éclatante revanche dans une lettre éloquente où il mettait en lumière et réfutait péremptoirement tous ses subterfuges, tous ses mensonges, et le sommait d'avoir à expulser immédiatement les Anglais de son duché[1]. Il ne se borna point à lancer cette lettre au duc, il en fit un véritable manifeste qui fut répandu par toute la Bretagne et envoyé particulièrement aux principaux seigneurs, que le roi faisait en quelque sorte juges entre lui et le duc, et auxquels il adressait cet appel :

« Comme nostredit cousin (le duc Jean IV) ait fait venir les Anglois nos ennemis dans le duché de Bretagne, ainsi que vous pouvez le voir clairement par les lettres ci-dessus ; comme nous tenons fermement que vous êtes et toujours avez été bons et loyaux François et avez en haine de tout votre cœur les Anglois nos ennemis (comme nous l'avons su par expérience de fait), — nous vous prions très acertes et, comme votre seigneur suzerain, vous requérons que vous ne receviez nosdits ennemis en vos villes ou

[1] Trésor des chartes de France, Arch. nat. J 246, n° 133.

Digitized by Google

forteresses, mais les grevez et endommagez, comme nos ennemis et les vôtres, de tout votre pouvoir. Donné à Paris le 24e jour de novembre (1371) ».

Le duc Jean IV eut le courage de risquer une réponse à cette formidable apostrophe. Comme l'araignée dont un coup de balai vient de broyer la toile la recommence obstinément sans rien changer, Jean IV donne une nouvelle édition, nullement amendée, des subtilités, des équivoques, des mensonges qui lui avaient longtemps réussi, sans paraître se douter que le manifeste du roi a mis en poudre toute cette artificieuse phraséologie[1].

Mais le duc usait en vain ses dernières finesses : le temps des subterfuges et des équivoques était passé. Indignés de la conduite de leur souverain, émus de haine contre l'Anglais, les Bretons se tournaient en masse du côté de la France.

En vain, dans les premiers mois de l'année suivante (1373), une grosse flotte anglaise s'en vint débarquer à Saint-Malo. Du Guesclin, avec une armée française, entra en Bretagne pour saisir le duché sur le duc, et le pays tout entier se joignit à lui. Partout Jean IV se vit refuser par ses propres sujets l'entrée de ses villes et de ses châteaux ; l'armée anglaise, contrainte de se rembarquer honteusement, se sauva dans le port de Brest, et le jeudi après la Quasimodo, le 28 avril 1373, le duc, chassé de ses États par les Bretons, s'embarqua à Concarneau suivant les uns, à Brest suivant d'autres, pour se réfugier en Angleterre.

Comme il mettait à la voile, un chroniqueur contemporain, écho de la voix publique, saluait son départ des lignes suivantes, qui montreront s'il est vrai — comme on l'a dit parfois — que les Bretons d'alors préféraient l'Angleterre à la France :

« Sachent tous les fidèles du Christ que l'an de Notre-Seigneur 1373, le jeudi après Quasimodo, illustre et vaillant prince Jean, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, partit de Brest pour s'en aller en Angleterre, parce qu'on lui refusait partout l'entrée de ses villes et châteaux, à cause de la séquelle d'Anglais ou

[1] Ibid., J 246, n° 130. Cette réponse de Jean IV à Charles V est datée du 28 décembre (1372).

Digitized by Google

Saxons qu'il traînait après lui. Les Bretons en effet ne voulaient point souffrir qu'ils eussent le gouvernement du duc, craignant d'être, eux et leur duc, chassés et déshérités de leur sol natal par la trahison desdits Saxons, si l'on laissait ceux-ci entrer dans les villes. Car ils se rappelaient encore, les Bretons, comment les Saxons avaient jadis chassé leurs ancêtres de la Grande-Bretagne et massacré traîtreusement quatre cent soixante de leurs comtes et barons, au temps du roi Vortigern[1]. »

Tels furent pour Jean IV les premiers fruits de son anglomanie. Nous le suivrons bientôt dans son exil, nous le verrons remonter sur le trône, et, ce qui est surtout curieux, nous nous convaincrons que sa chute et sa restauration — événements parfaitement contradictoires — n'en sortent pas moins d'une seule et même cause : l'attachement inébranlable des Bretons à leur indépendance nationale.

ARTHUR DE LA BORDERIE.
de l'Institut.

(*A suivre*)

[1] Chronique de Saint-Brieuc, dans dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, I, col. 46.

Digitized by Google

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(*Suite*[1])

BÉCHEREL (Baronnie)

Bécherel[1], placé au sommet d'une des collines les plus élevées du pays de Rennes, fut sans doute au temps des Romains une station militaire commandant la voie qui passait à ses pieds. Les sires de Dinan remarquèrent cette position éminemment stratégique et construisirent en ce lieu un château-fort qui donna bientôt naissance à une petite ville. Notre intention n'est pas de faire ici l'histoire de Bécherel, qui joua un certain rôle dans les guerres du moyen âge, nous voulons seulement donner la suite de ses seigneurs et faire connaître l'importance et l'étendue de leur baronnie.

Alain de Dinan, deuxième fils de Geffroy, sire de Dinan, peut être considéré comme le fondateur du château de Bécherel, qui, primitivement, faisait partie de la paroisse de Plouasne[2]. Alain mourut avant 1148[3].

Roland de Dinan, son fils, fut ensuite seigneur de Bécherel; n'ayant pas d'enfant, il adopta son neveu Alain de Vitré, fils de Robert, sire de Vitré, et d'Emma de Dinan, et lui laissa sa seigneurie.

Alain de Vitré, dit de Dinan, mort en 1197, eut une fille appelée Gervaise de Dinan, qui fut dame de Dinan et de Bécherel, et épousa successivement : 1° Juhel, baron de Mayenne † 1220; 2° Gef-

[1] Voir la livraison de décembre 1892.

[2] Chef-lieu de canton, arrondissement de Montfort.

[3] Bécherel ne fut érigé en paroisse qu'en 1164.

[4] De Barthelémy : *Mélanges archéologiques sur la Bretagne*, III, 16.

Digitized by Google

froy de Rohan † 1222, et 3e Richard Mareschal, seigneur de Longueville.

Marguerite de Mayenne, issue du premier lit, eut en partage les seigneuries de Dinan et de Bécherel, qu'elle porta à son mari Henri de Penthièvre, seigneur d'Avaugour, lequel mourut en 1281. Leur fils, Alain d'Avaugour, mort avant son père, vers 1265, épousa Marie de Beaumont et eut d'elle plusieurs enfants, entre autres une fille nommée Havoise, mariée à Olivier de Tinténiac, seigneur dudit lieu[1].

C'est à ces derniers qu'échut la baronnie de Bécherel, qu'ils laissèrent en mourant à leur fils Guillaume, sire de Tinténiac et de Bécherel, vivant en 1303. Olivier de Tinténiac, fils de Guillaume, fut à son tour seigneur de Tinténiac et de Bécherel (1319), et eut de son union avec Eustaice de Châteaubriand deux fils, Briand et Jean, qui lui succédèrent en ses seigneuries. Briand étant mort, en effet, sans laisser d'enfants, Bécherel passa à son frère cadet Jean, mari de Jeanne de Dol. Celui-ci, l'un des héros du combat des Trente, décéda en 1352, ne laissant qu'une fille, Isabeau de Tinténiac, qui épousa Jean de Laval, seigneur de Châtillon, en Vendelais, et lui apporta les seigneuries de Tinténiac, Bécherel, etc.

De cette union naquit une fille, Jeanne de Laval, dame de Bécherel, qui épousa d'abord l'illustre connétable Bertrand Duguesclin, puis son cousin Guy XII, sire de Laval et de Vitré : elle mourut le 27 octobre 1433[2].

A partir de ce moment, les barons de Vitré — que nous retrouverons plus tard — possédèrent la seigneurie de Bécherel jusqu'en 1626. Cette année-là, le 14 février, Henri de la Trémouille, baron de Vitré, et Marie de la Tour de Bouillon sa femme vendirent la baronnie de Bécherel à quatre associés : Jean Glé, seigneur de la Costardaye, en Médréac ; François Glé, son frère, seigneur du Pan, et les seigneurs de la Bouexière et de Bienassis. En 1627, ceux-ci

[1] Mme de la Motte-Rouge : *Les Dinan et leurs juveigneurs*.

[2] Du Paz : *Histoire généalogique des maisons de Bretagne*, 578.

Digitized by Google

se partagèrent la baronnie, dont la plus grande partie, y compris la ville de Bécherel, échut aux deux frères Glé[1].

En 1629, c'est François Glé qui prend le titre de baron de Bécherel ; il était aussi chevalier de Saint-Michel, et épousa Marguerite de Quistinic[2]. Après sa mort, arrivée en 1645, la baronnie de Bécherel échut à son frère Jean Glé, qui mourut lui-même en 1649, laissant de sa femme Marie de Montigny deux filles en bas âge : Marie-Vincente et Gabrielle. L'une et l'autre portèrent successivement le titre de baronne de Bécherel, mais la première mourut jeune, et la seconde épousa en 1663 Jean-François de la Baume Le Blanc, marquis de la Vallière, frère de la célèbre duchesse de ce nom. Gabrielle Glé décéda à Paris en mai 1707, et son fils aîné, Charles-François de la Baume Le Blanc, marquis de la Vallière, rendit aveu en 1708 pour la baronnie de Bécherel, qu'il vendit, le 17 février 1714, à René de Lopriac, marquis de Coëtmadeuc et de Brie.

Ce dernier mourut en 1734, après s'être démis dès 1721 de la baronnie de Bécherel, en faveur de son fils Guy-Marie de Lopriac, comte de Donges, époux de Marie de la Rochefoucauld de Roye. Après la mort de ce seigneur, arrivée en 1764, sa fille Félicité de Lopriac, femme de Louis, marquis de Kerhoent, devint baronne de Bécherel ; mais, par contrat du 15 novembre 1770, Monsieur et Madame de Kerhoent vendirent leur baronnie de Bécherel à Louis-Jean de Langle, comte de Beaumanoir, et à Jeanne de Robien sa femme. Au décès de ce noble acquéreur, arrivé le 4 mai 1773, son frère Louis-Marie de Langle hérita de Bécherel, dont il fit hommage au roi le 23 décembre 1773 et le 19 février 1777.

Quand vint la Révolution, Bécherel appartenait à un jeune homme, héritier de ces derniers seigneurs, Louis-Jacques de Langle, fils mineur, en 1792, de feu Louis de Langle et de Jeanne Shéridan[3].

Voyons maintenant en quoi consistait la seigneurie de Bécherel qualifiée de baronnie d'ancienneté.

[1] *Archives nationales*, P. 1714.

[2] Ils firent en 1629 une grande fondation desservie par six prêtres en l'église de Bécherel.

[3] *Arch. de la Loire-Inférieure.*

Digitized by Google

Quoique morcelée au commencement du XVIIe siècle, la seigneurie de Bécherel s'étendait encore en 1770 en dix-huit paroisses : Bécherel, Miniac, Longaulnay, Plouasne, Guitté, Guenroc, Ploubalay, Le Quiou, Calorguen, Tréfumel, Saint-Juvat, Evran, Médréac, Caulne, Saint-Pern, Saint-Maden, Saint-Judoce et Yvignac.

Les aveux rendus au roi le 22 mai 1504 par le comte de Laval et le 10 juin 1680 par la marquise de la Vallière[1] vont nous faire connaître la baronnie de Bécherel :

Voici d'abord le chef-lieu de la seigneurie, c'est-à-dire « la ville, fauxbourgs et paroisse dudict Bécherel où il y a encore les vestiges et apparences d'un vieil chasteau qui fut, il y a longtemps, démoli durant les guerres civiles de cette province ; et au bout de ladite ville il y a deux grandes portes, et se gouvernent les habitans de la dicte ville en toutes choses comme (ceux des) autres villes closes de la province. »

De ce château de Bécherel, pris en 1168 par Henri II, roi d'Angleterre, brûlé par Geffroy, duc de Bretagne en 1182, et reconstruit par les sires de Dinan, pris de nouveau par les Anglais en 1350 et assiégé par Duguesclin en 1371, restauré par Anne de Laval en 1419 et définitivement ruiné par les guerres de la fin du XVe siècle, il reste peu de chose ; dès 1504, ses remparts n'étaient plus que des débris : « Aussy y a en ladite ville de Bécherel monstre et emplacement de chasteau où y a encore une tour qui par la guerre qui, puis naguères de temps, a eu cours en ce pays, a esté bruslée par les ennemis. » On prétend que c'est cette même tour démantelée qu'on aperçoit encore près du presbytère.

Quant à l'enceinte de ville, jadis bien fortifiée, elle ne présentait plus depuis longtemps que quelques débris de courtines, mais elle conservait néanmoins naguère une belle porte appelée porte Saint-Michel, qui constituait un monument intéressant du passé : des vandales viennent récemment d'abattre ce dernier reste des fortifications de Bécherel.

Dans l'enceinte de la petite ville se trouvaient « grande et double halle, c'est-à-dire haulte et basse, où estalent les marchands toutes

[1] *Arch. d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure.*

Digitized by Google

espèces de marchandises tous les jours de lundy de chacune semaine que tient le marché et les jours de cinq foires cy-après déclarées, sçavoir : la première, le troisiesme lundy de janvier ; la seconde, le lundy après Quasimodo ; la troisiesme, le lundy après le Sacre ; la quatriesme, le lundy après la foire bretonnière de Rennes, et la cinquiesme, le lundy après la Saint-Martin d'hiver[1], lesquelles foires et marchez sont tant en ladite ville de Bécherel en la halle, que par toutes les rues d'icelle et en un champ hors d'icelle au joignant nommé le Champ-à-l'Avoir ». En tous ces marchés et foires le seigneur de Bécherel avait les droits de coutumes, trépas, bouteillage, police et étalonnage ; il devait, en revanche, faire faire « la garde générale pour tous les y estant », c'est-à-dire assurer protection aux marchands en cas de certaines attaques trop fréquentes au moyen âge.

La haute justice de Bécherel avec ses gibet, ceps et colliers, auditoire et prisons, s'exerçait à Bécherel même où se tenaient ses assises ordinaires ; mais elle avait pour la commodité des vassaux d'autres lieux d'audiences ou assises extraordinaires, « sçavoir : au bourg de Guenroc, le lendemain de la feste saint Fiacre ; au bourg de Plouasne, le deuxiesme jour de may, et au bourg d'Yvignac, le lendemain de la Magdeleine. » Enfin le baron de Bécherel avait droit de menée aux plaids généraux du siège présidial de Rennes.

Au seigneur de Bécherel appartenaient les droits de fondation, supériorité et prééminence dans l'église paroissiale Notre-Dame de Bécherel et dans l'église priorale Saint-Jacques de Bécherel[2], et les droits seulement de supériorité et de prééminence dans les églises paroissiales de Longaulnay, Plouasne, Guenroc et Yvignac ; dans tous ces sanctuaires il avait ses bancs armoriés, ses enfeux et ses blasons peints et gravés « ès lieux les plus éminents ».

De nombreux bailliages ou fiefs, dont la liste serait fastidieuse, composaient la baronnie de Bécherel ; de celle-ci relevaient grand

[1] Le seigneur de Bécherel avait, en outre, droit d'avoir des foires à Caulnes, à Guenroc et à Yvignac.

[2] Ce prieuré fondé au XIIe siècle par les premiers sires de Bécherel dépendait de l'abbaye de Marmoutiers et se trouvait en dehors de la ville, au village actuel de Saint-Jacques.

Digitized by Google

nombre de terres nobles, parfois assez importantes, telles que les seigneuries de Guitté, de Beaumont, de Couëlan, d'Yvignac, de la Costardaye, du Lattay, de Lesnen, de Caradeuc, du Hac, de Ligouyer, de Médréac, de la Houssaye, du Bois-de-Miniac, de Montifaut, de la Rivière en Tréfumel, etc., etc.

Les presbytères de Bécherel et de Longaulnay en relevaient aussi.

Il nous reste à faire connaître les droits féodaux de la baronnie de Bécherel offrant quelque singularité ; ils étaient en 1680 comme en 1504 au nombre de trois : la quintaine, le saut des poissonniers et le brûlement des lins.

La quintaine est décrite avec détail comme il suit :

« A cause de ses dites terre et baronnie de Bécherel (le seigneur du lieu) a un droit sur les habitans de ladite ville et fauxbourg de Bécherel, nommé quintaine, qui est tel que tous les nouveaux mariés desdits ville et fauxbourg sont tenus l'an de leurs nopces, chacun d'eux au lundy des féries de Pasques, de courir, estant à cheval, une gaule de bois à la main, aultrement appelée lance, par trois fois, et (doivent) en frapper du bout dans un escusson armorié des armes de ladite seigneurie en un post de bois qui est planté au lieu ordinaire nommé la quintaine ; et si (la lance) n'est rompue la première, seconde ou troisième course, (le coureur) est tenu payer l'amende suivant l'usance du fief : et ne doibvent lesdits nouveaux mariés chausser les esperons, monter à cheval, prendre ladite lance, courir ny descendre de cheval, sans au préalable demander, (pour) chacune desdites choses, congé[1] au seigneur ou à ses officiers qui pour luy assistent audit lieu. Si iceux nouveaux mariés estoient en defaut de comparoistre et de faire chacune desdites choses en la manière susdite, ils seroient tenus de poyer l'amende, le seigneur ou ses officiers leur fournissant le cheval, les esperons et les lances. »

Le saut des poissonniers demande quelques mots d'explication. On sait qu'autrefois l'accomplissement rigoureux du devoir d'abstinence en carême faisait naître certains usages qui nous semblent aujourd'hui fort bizarres : on commençait par les folies du carême-

[1] C'est-à-dire permission.

Digitized by Google

prenant, on continuait par la procession grotesque de la mi-carême et on terminait par le saut des poissonniers. Aux fêtes de Pâques, en effet, pour témoigner sa joie d'être enfin débarrassé du régime maigre suivi pendant la sainte Quarantaine, on jetait volontiers à l'eau les marchands de poissons qui pendant de si longs jours avaient forcé les fidèles à s'approvisionner à leurs étaux. Il en était ainsi à Bécherel : le lundi de Pâques, tous ceux qui avaient « vendu du poisson le caresme précédent » étaient tenus de venir « sauter ledit jour dans l'estang nommé l'estang de Bécherel en endroit raisonnable » ; et après s'être « dépouillés pour sauter », devaient « chacun d'eux demander congé au seigneur ou à ses officiers pour sauter dans ledit estang, et avant d'en sortir (devaient également) demander congé ». Le saut des poissonniers avait lieu à Bécherel au grand ébaudissement de la populace « soubs peine d'amende » que pouvaient payer toutefois ceux qui craignaient un rhume à la suite de ce bain souvent intempestif.

« Le territoire de Bécherel — écrivait Ogée au siècle dernier — est fertile en lin qui fait le plus beau et le meilleur fil de la Bretagne[1]. » Aussi le seigneur du lieu — pour favoriser l'industrie textile en stimulant le zèle des travailleurs et en punissant les paresseux — s'était-il réservé un droit ainsi décrit dans l'Aveu de 1680 : « Ledit jour des lundy des féries de Pasques (le baron de Bécherel) a droit et est en possession immémoriale de faire brusler en sa dite ville en lieu public tous les lins et chanvres qui seront trouvés encore à broyer et à teiller, et (peut) en faire ledit seigneur à sa volonté, et ceux et celles chez qui lesdits lins et chanvres seront trouvés doibvent poyer l'amende, et cela se fait à ce que les femmes ne soient paresseuses de faire accommoder lesdits lins et chanvres qui sont fort bons dans l'étendue de ladite seigneurie. »

Terminons par un détail qui peint bien l'esprit religieux animant alors la société féodale : c'est le chapitre des rentes de fondations pieuses faites par les anciens sires de Bécherel. « Sur les moulins de la seigneurie étaient dues quinze mines et demye de froment à l'abbaye de Boquien, une mine à l'abbaye de Montfort et 23

[1] *Dict. de Bret.*

Digitized by Google

livres de rente au chapitre de la collégiale Saint-Tugdual de Laval », à quoi il faut ajouter les honoraires des six chapelains fondés à Notre-Dame de Bécherel et les dîmes abandonnées aux religieux du prieuré de Saint-Jacques.

Aujourd'hui Bécherel ne se distingue que par sa pittoresque position, 176 mètres au-dessus du niveau de la mer. « Le panorama qui se déploie sous les regards du spectateur, contemplé de la cime où se dressaient jadis les tours du château de Bécherel, est un des plus vastes, des plus ravissants qu'offre la Haute-Bretagne. Toute la vallée de la Rance est sous vos pieds, ses plans divers s'échelonnent vers le nord-ouest en ondulations successives jusqu'à l'horizon de Dinan ; plus loin, vers l'ouest, on aperçoit, à l'arrière-plan, les crêtes du Menez ; au nord, la vue plonge parfois par échappée jusqu'au littoral[1]. »

L'abbé Guillotin de Corson,
chan. hon.

(A suivre.)

[1] Paul de la Bigne-Villeneuve : *Bret. contemporaine — Ille-et-Vilaine*, 74.

Digitized by Google

CONTES DE LA HAUTE-BRETAGNE

I

LES CHERCHEURS D'AVENTURES

(*Suite*[1])

IX

BELLE-ÉTOILE

Il y avait une fois une femme qui avait trois enfants, deux petits garçons et une fille qui s'appelait Belle-Étoile.

Il y avait aussi une vieille bonne femme qui demeurait dans une petite maison à côté, et elle voulait les envoyer tous les trois voir les trois merveilles : l'Eau qui danse, la Pomme qui chante et l'Oiseau de vérité.

Un jour un des fils dit à sa mère :

— Maman, je voudrais bien aller voir les trois Merveilles.

Il se mit en route, emportant une cage pour apporter l'oiseau. Mais, quand il fut à l'endroit où était l'oiseau, il s'endormit, et pendant son sommeil, un petit oiseau vint lui passer une plume sous le nez, et aussitôt il fut changé en dindon.

Sa mère ne le voyant pas revenir envoya son autre fils à sa recherche, et la vieille femme qui demeurait à côté était bien con-

[1] Voir la livraison de septembre 1892.

Digitized by Google

tente, car elle pensait tous les renvoyer chercher les Merveilles pour avoir leur fortune. Le second fils s'endormit comme son frère, et fut transformé en dindon.

Belle-Étoile, ne voyant pas revenir ses frères, partit à leur recherche; elle fit mine de s'endormir, et, comme l'oiseau arrivait, la croyant endormie, pour lui faire comme à ses frères, elle le saisit par la patte et le fourra dans sa cage, puis elle lui dit :

— Rends-moi tout de suite mes frères, ou je ne te donnerai pas la liberté.

— Laisse-moi sortir auparavant, dit l'oiseau.

— Non, répondit Belle-Étoile.

— Prends une des plumes de ma queue et va les ressusciter.

Elle toucha ses frères et les autres dindons qui reprirent leur première forme, et redevinrent hommes, et il y en avait qui étaient rois et princes.

Elle dit alors à l'oiseau :

— Donne-moi les trois Merveilles.

L'oiseau lui indiqua où elles étaient, et ils partirent, emportant l'oiseau.

Ils firent un grand repas où la vieille fut invitée. On avait mis l'oiseau au milieu de la table dans une jolie cage. Mais il savait bien ce que la vieille bonne femme avait dit, et il le répéta devant tout le monde, ce qui mit la vieille femme fort en colère, et elle eut tant de honte qu'elle s'en alla.

(*Conté en 1880 par Mme Araadi, de Dinan.*)

X

LES DEUX FRÈRES

Il y avait une fois une femme qui avait deux jumeaux. Comme elle n'était pas riche, elle allait dans la forêt chercher du bois pour se chauffer, et elle emportait ses enfants avec elle. Un jour qu'elle venait de ramasser sa fouée, elle vit accourir un ours : elle eut

Digitized by Google

grand'peur, elle prit un de ses enfants sous chaque bras ; mais en courant elle laissa tomber un de ses enfants et n'eut pas le courage de s'arrêter pour le chercher. Le lendemain elle retourna à la forêt, et ne vit point de trace de sang à l'endroit où son fils était tombé.

L'ours emporta l'enfant dans sa tanière, et l'éleva comme un de ses petits : il était poilu comme un ourson et marchait aussi à quatre pattes, et était fort comme une bête.

L'enfant qui était resté chez sa mère grandit, et, quand il eut vingt ans, il dit à sa mère :

— Je vais partir pour aller chercher mon frère, m'est avis qu'il n'est pas mort.

Il prit un cheval et un sabre, et alla dans la forêt où se trouvait, disait-on, une bête si forte que plusieurs soldats envoyés pour la tuer n'avaient pu ni la prendre ni lui faire mal.

Il rencontra la bête et il se battit pendant deux heures avec elle, mais ils ne se firent point de mal. Comme ils étaient lassés, ils cessèrent de lutter, et ils s'assirent l'un à côté de l'autre. Le jeune garçon se mit à manger du pain, la bête en ramassa aussi un morceau et le mangea avec plaisir. Ensuite elle s'allongea sur le dos, comme pour montrer à l'homme qu'elle ferait tout ce qu'il voudrait.

Il se mit en route avec elle, et arriva dans un endroit où était un géant qui lui dit :

— Il faut que tu te battes avec moi.

La bête fit signe au jeune garçon qu'elle voulait aller à sa place, elle prit ses habits et arriva au château du géant, qui prit une barre de fer et l'enfonça en terre si profondément qu'on n'en voyait plus qu'un petit bout ; puis il dit :

— Il n'est pas nécessaire de se battre ; si tu peux enlever cette barre de fer, tu seras vainqueur.

La bête saisit la barre de fer avec ses griffes et l'arracha facilement.

— Ah ! dit le géant, tu es le plus fort.

Digitized by Google

La bête assomma le géant et vint rejoindre son maître. Comme il avait besoin de se raser, il alla chez un perruquier avec sa bête, et elle lui fit signe qu'elle voulait aussi être rasée.

Le perruquier se mit à la raser, et à mesure que le poil tombait, on voyait paraître une figure d'homme, et quand ce fut fini, le jeune garçon reconnut son frère qui lui ressemblait comme se ressemblent deux gouttes de lait. Il l'embrassa, et la bête lui dit :

— J'avais bien vu que tu étais mon frère ; sans cela je t'aurais écharpé comme les soldats qu'on avait envoyés pour me tuer. Maintenant, nous allons voir notre mère.

Ils arrivèrent chez eux, et la mère fut malade huit jours de la joie qu'elle eut de revoir son fils qu'elle avait cru perdu.

(Conté en 1880 par Auguste Macé, de Saint-Cast.)

XI

PETIT PIERRE, OU L'ENFANT DE SEPT ANS

Il y avait une fois une bonne femme qui n'avait qu'un fils ; mais elle était si pauvre qu'elle avait encore peine à lui donner du pain. Un jour elle lui dit :

— Mon petit Pierre, si tu veux m'en croire, nous allons prendre un bissac et aller chercher notre pain de porte en porte.

— Non, répondit-il, j'aime mieux voyager, peut-être que sur notre route nous pourrons trouver de l'ouvrage.

Les voilà donc partis, et quand ils furent bien loin, bien loin, ils aperçurent une forêt et ils y entrèrent. Il était tard, et ils n'avaient pas mangé de la journée ; mais ils étaient si lassés qu'ils ne pouvaient plus mettre un pied l'un devant l'autre. Le petit Pierre dit à sa mère :

— Nous allons coucher ici, et demain matin nous partirons pour aller encore plus loin.

Quand il se réveilla, il s'aperçut qu'il était couché au pied d'un pommier : il grimpa dedans et cueillit toutes les pommes, puis il

Digitized by Google

descendit. Mais en regardant de nouveau en l'air, il vit qu'il avait laissé une pomme tout en haut du pommier, et il remonta la prendre.

Le petit Pierre et sa mère se remirent en route, et à la fin de la journée toutes les pommes étaient mangées, excepté la dernière que le petit gars avait cueillie et qu'il avait ramassée dans sa poche. Il la partagea en deux pour donner la moitié à sa mère, mais au milieu de la pomme il trouva une boule d'or. Sa mère la lui attacha au cou comme une médaille, et tous les deux continuèrent à marcher.

Quand ils furent bien loin, ils aperçurent un beau château devant lequel étaient des géants qui s'amusaient à jouer aux quilles avec une boule qui pesait cinq mille. Depuis que le petit Pierre avait au cou sa boule d'or, il était bien plus fort qu'un géant, et rien qu'à toucher un arbre, il le jetait par terre. Il s'approcha des géants, leur prit leur boule et les tua tous.

Le voilà maître du château, et il y entra avec sa mère, et se mit à le visiter. Il trouva un fusil et des munitions qu'il prit, et il partit à la chasse, et il revint manger le dîner que sa mère lui avait préparé. Après son repas, il retourna encore à la chasse, et en rentrant le soir, il vit avec sa mère un géant ; mais, comme il n'était point méchant, il resta à vivre avec eux.

Un jour, il dit au petit Pierre :

— Avec les richesses que tu as maintenant, si tu voulais tu épouserais bien la fille du roi.

— Non, répondit Pierre, je ne veux point la fille d'un roi.

— Eh bien ! dit le géant, viens avec moi.

Il le mena dans une maison couverte en paille où il y avait dans le foyer un vieux bonhomme et une jeune fille âgée de vingt ans, qui était si belle, si belle, que le fils du roi l'avait demandée en mariage ; mais elle n'avait pas voulu de lui.

Pierre la demanda à son père qui voulut bien l'accepter pour gendre, et la fille aussi fut bien aise de se marier avec lui.

Deux ans après, la mère du petit Pierre mourut, et le géant ne lui survécut guère. Mais petit Pierre demeura avec sa femme et vécut heureux.

(Evran, 1880.)

Digitized by Google

XII

LE CHEVAL BLANC

Il y avait une fois un jeune garçon que sa mère voulait mettre hors de chez elle sans s'inquiéter de ce qu'il deviendrait.

Comme il s'en allait bien triste, il rencontra son petit cheval blanc, qui lui dit :

— Tu as l'air bien chagrin, mon ami.

— Hélas ! oui, ma mère ne veut plus de moi à la maison, et je ne sais ce que je vais devenir.

— Tu vas aller chez le roi, et lui demander s'il ne lui manque pas un domestique : quand tu auras besoin de moi, tu m'appelleras et je viendrai à ton secours.

Le petit gars alla trouver le roi et lui dit :

— Bonjour, sire, n'auriez-vous pas besoin d'un gardeur de vaches ?

— Si, répondit le roi, le nôtre est parti, et je te prends à sa place, mais à la condition que tu feras tout ce que je te dirai.

Quelques jours après que le gardeur de vaches fut entré en service, le roi lui dit :

— Il faut que tu ailles me chercher la plus belle fille du monde : si tu me l'amènes, tu seras récompensé ; mais si tu ne réussis pas, je te brûlerai dans trente-six fagots.

Le jeune garçon appela son petit cheval blanc, qui accourut aussitôt et lui dit :

— Qu'as-tu à pleurer, mon ami ?

— C'est, répondit-il, que le roi m'a ordonné d'aller lui chercher la plus belle fille du monde, en jurant que si je ne pouvais la lui amener, il me ferait brûler dans trente-six fagots.

— Tiens, voici une petite carte ; tu verras arriver trois vapeurs, tu la montreras à leur capitaine, et tu ne seras pas encore brûlé cette fois-ci.

Le jeune garçon alla se promener sur le bord de la mer, il vit

Digitized by Google

trois vapeurs, et dès qu'il eut montré sa carte, ils arrivèrent et le capitaine lui demanda ce qu'il voulait :

— Je veux, dit-il, la plus belle fille du monde.

Les vapeurs s'éloignèrent, et quand ils revinrent, ils amenaient la plus belle fille du monde. Mais elle était si en colère qu'elle jeta ses clés en or dans la mer, et en passant près la forêt elle lança sa bague d'or au plus épais des buissons. Il amena au roi la belle fille ; mais, quelques jours après, le roi le fit venir et lui dit :

— Ce n'est pas assez d'avoir été chercher la plus belle fille du monde, il faut que tu me rapportes ses clés d'or, ou tu seras brûlé dans trente-six fagots.

Le jeune garçon appela encore son petit cheval blanc :

— Qu'as-tu aujourd'hui, mon ami ? lui demanda-t-il.

— Le roi m'a ordonné d'aller chercher les clés d'or de la belle fille, et il m'a dit que si je ne les retrouvais pas, il me ferait brûler dans trente-six fagots.

— Tout cela n'est pas bien difficile, répondit le cheval blanc : les clés d'or sont dans la mer ; tu vas prendre un morceau de pain et le mettre sur un rocher. Il viendra un petit poisson pour le manger, et tu le prieras de t'apporter les clés.

Le jeune garçon prit un morceau de pain et alla le placer sur un rocher de la mer ; il vit aussitôt apparaître un petit poisson rouge qui lui dit :

— Donne-moi ton morceau de pain, et je te rendrai service si tu as besoin de moi.

— Ah ! poisson, répondit le petit gars, tu peux me sauver la vie : va chercher les clés d'or que la plus belle fille du monde a jetées dans la mer ; si je ne les apporte pas, le roi veut me brûler dans trente-six fagots.

Le petit poisson rouge plongea dans la mer, et ne tarda pas à rapporter les clés d'or.

Quand le roi les eut, il dit à son domestique :

— Ce n'est pas le tout que d'avoir les clés d'or, il faut encore que tu ailles chercher la bague d'or que la belle fille a perdue dans la forêt ; si tu ne l'apportes pas, tu seras brûlé dans trente-six fagots.

Digitized by Google

Le petit garçon appela le cheval blanc à son secours, et lui raconta ce que le roi exigeait encore :

— Monte sur mon dos, et n'aie pas peur, lui dit le cheval blanc.

Il alla dans la forêt qui était pleine de bêtes de toutes sortes ; mais le cheval blanc les étrangla toutes, et il trouva la bague d'or dans le ventre d'un loup.

Le petit gars la rapporta au roi ; mais le loup en l'avalant lui avait donné un coup de dent, et elle était un peu écornée. Le roi lui dit :

— La bague est écornée : si d'ici trois jours tu ne peux la raccommoder si bien qu'on ne s'aperçoive pas de l'endroit où elle a été éraillée, je te ferai brûler dans trente-six fagots.

Le petit gars appela son cheval blanc, et lui dit en pleurant :

— Je suis perdu cette fois, le roi m'a dit qu'il me brûlera dans trente-six fagots si je ne pouvais faire disparaître la trace de sa cassure.

— Monte sur mon dos, lui dit le cheval blanc ; voici une petite bouteille, je vais entrer dans le cimetière et faire le tour du Calvaire jusqu'à ce qu'elle soit remplie des gouttes d'eau du bon Dieu.

Quand la bouteille eut été remplie des gouttes d'eau du bon Dieu, le cheval blanc dit au petit gars :

— Tu te mettras une goutte d'eau sur la langue, et le feu ne te fera aucun mal.

Au bout de trois jours la bague n'était pas raccommodée : le roi fit mettre trente-six fagots dans la cour du château, et on attacha le petit garçon au milieu ; mais les trente-six fagots brûlèrent sans lui faire aucun mal. Les domestiques allèrent chercher d'autres fagots, et ils en brûlèrent trente-six *mâts* sans pouvoir parvenir à faire mal au petit garçon.

Ils allèrent prévenir le roi qui arriva et lui dit :

— Pourquoi les flammes ne t'ont-elles point fait de mal ?

— Croyez-vous que je vais me laisser brûler quand j'ai un moyen sûr d'empêcher le feu d'avoir prise sur moi ?

— Comment as-tu fait ?

— C'est avec de l'eau qui a pouvoir sur le feu.

— Va m'en chercher, je veux essayer.

Digitized by Google

Il appela son cheval blanc et monta sur son dos ; mais, au lieu de remplir sa bouteille avec l'eau du bon Dieu, il la remplit d'eau de mer.

Le roi fit faire un bûcher de trente-six fagots et se mit au milieu. Le jeune garçon et le petit cheval blanc soufflaient le feu : le roi, malgré sa bouteille, fut grillé.

Le petit garçon épousa la plus belle fille du monde, et il fut heureux, et le petit cheval blanc eut de l'avoine pour le restant de ses jours.

(Conté en 1880 par Auguste Macé, mousse, âgé de 14 ans.)

(A suivre) PAUL SÉBILLOT.

Digitized by Google

POÉSIES FRANÇAISES

I

LE VITRAIL DU CHEVALIER

Dans un bourg de la Suisse, au fond d'une vallée
Où gronde un torrent écumeux,
Tombant d'une montagne abrupte et dentelée,
Couverte de sapins neigeux,

Je me souviens qu'un jour une vieille chapelle
Au toit par la mousse jauni,
Que drapent des rameaux de rose pimprenelle,
A l'aube me servit d'abri.

La foudre sillonnait les flancs noirs des nuages ;
Ses éclats ébranlaient les airs ;
La montagne tremblait dans ses gorges sauvages,
Qu'enflammaient de fauves éclairs.

Cette chapelle n'a qu'une grande fenêtre
Faisant face à l'humble portail,
D'où l'on voit se dresser, sitôt qu'on y pénètre,
Un chevalier dans le vitrail.

Il est debout, vêtu de sa gothique armure
Et coiffé d'un casque de fer ;
Sa visière est baissée et cache sa figure ;
Ses mains seules montrent sa chair.

Digitized by Google

Et tout autour de lui brillent des armoiries
Aux fantastiques écussons,
Où se mêlent, sur l'or, les fleurs, les pierreries,
Des licornes et des lions.

Du chevalier masqué j'ai demandé l'histoire,
Mais le peuple ne la sait plus ;
Les livres sont muets ; s'il a connu la gloire,
Les siècles d'oubli sont venus.

JOSEPH ROUSSE.

Digitized by Google

II

LA MORT DU BARDE

Ces gwerz que tu chantais dans les Quatre-Cantons,
Autour de notre feu, le soir, nous les chantons.
Pauvre barde ! on voyait accourir aux villages
Les vieillards amaigris et les enfants sauvages ;
Et, dans mes souvenirs, toujours vivants, je vois
Les larmes ruisseler aux accents de ta voix.

Tu nous parlais des temps heureux de la Légende
Quand les Saints, fils des Rois, venaient bénir la Lande.
Ah ! parle, parle-nous de ce temps si lointain,
Printemps tout imprégné des brumes du matin,
Epoque — trop lointaine, hélas ! — par Dieu choisie,
Où les Saints nous versaient la divine Ambroisie
Où sur les Landes, sur les Flots, le long du jour,
Les âmes s'enivraient des Paroles d'amour.

Puisque nous allons vers la Tombe qu'on nous creuse,
Bon vieillard, parle-nous de la Bretagne heureuse.

*
* *

Votre barde n'est plus, ô peuplades d'Arvor !
C'est un peu de ton âme, ô Breiz, qui meurt encor.
J'entends au fond des bois la lugubre chouette,
Présage de la mort : Ankou déjà te guette.

Digitized by Google

Contre le Grand Faucheur, en vain tu te défends,
Pauvre mère, ta vie était dans tes enfants.
Les aînés ne sont plus ; les jeunes vont poursuivre
Une folle chimère et veulent te survivre.

Pour moi qui, loin de toi, te pleure, en mon exil,
Je t'aime avec tes blancs cheveux, mère si douce.
Des nouveautés mon cœur est las : je les repousse.
Dieu puissant, garde-moi d'être un esprit subtil.

Yann-ar-Minouz, tu fis couler de douces larmes,
Tu ne connus ni mes terreurs, ni mes alarmes...
Dans la patrie aimée, heureux celui qui meurt :
Tu dors en terre sainte au pays de Pleumeur.

YVES BERTHOU.

Digitized by Google

NOUVELLES ET RÉCITS

TRISTAN MORGAN

Il était dans une ville d'Armorique, dont j'ai oublié le nom, un pauvre diable de poète pour qui le chemin de la vie n'avait jamais été semé de roses. Sans doute l'étoile qui avait éclairé sa naissance était une nébuleuse répandant sa lueur néfaste dans la partie la plus sombre de l'Empyrée. Hélas ! où sont-elles allées, les bonnes fées qui venaient, au temps jadis, près des berceaux, dissiper par leurs douces incantations les maléfices du sort mauvais ? Ah ! notre malice railleuse, notre esprit incrédule ont chassé les bonnes fées, et notre vie est restée livrée au caprice de ce démon ténébreux qui tient dans ses pattes crochues le fil de notre existence ! Aucune de ces mystérieuses protectrices n'avait été la marraine de ce pauvre diable de poète.

Le don fatal de faire des vers ne pouvait lui avoir été donné que par ce lutin noir des malechances, dont le plaisir consiste à nous prodiguer les *qualités* qui peuvent mettre le plus d'entraves à notre bonheur. Faire des vers !... prendre plaisir à cadencer des rythmes et à marier des rimes !... goûter un bonheur extravagant à saisir la couleur des syllabes et la nuance des mots !... écouter le chant du rossignol quand il est l'heure de dormir, et suivre le vol des nuages pendant que son potage froidit !... mais c'est de la pure folie ! c'est oublier extraordinairement la règle de la société qui est d'avoir une *position*, celle de la considération publique qui est de *gagner de l'argent* : c'est être le petit moucheron sur lequel marchent les gros éléphants.

Digitized by Google

Nous qui eûmes toujours pitié de ces êtres déclassés, de ces parias de l'humanité, nous allons narrer la navrante histoire du poète *Tristan Morgan*.

*
* *

J'ai recherché en vain son nom de famille ; on assure qu'il n'en eut jamais. Il s'appelait, de son nom de baptême, *Mathurin*. A mon avis (sauf le respect dû à tous les saints), ce vocable prosaïque donné à notre poète n'occupe pas un échelon bien élevé dans l'échelle harmonique du calendrier ; mais les Muses, bonnes filles, d'ordinaire, ont prouvé, — du moins depuis le seizième siècle, — qu'on pouvait être de la pléiade tout en s'appelant *Mathurin*. Cela n'empêcha pas notre poète de grandir dans leur estime. Ce n'est qu'après avoir colligé les feuilles manuscrites de ses « *Harmonies printanières* », que, sacrifiant à l'esprit romantique de l'époque, il emprunta au cycle Arthurien le pseudonyme de *Tristan Morgan*.

Ici je ne puis me défendre d'une réflexion sur les discordances bizarres de la nature, qui, sans doute, ne sont qu'apparentes et obéissent aux lois de ses secrètes harmonies. C'est au hasard des vents que les fleurs se sèment sur la terre. Les plus belles peuvent se disperser sur des terrains ingrats. Les âmes sont comme des graines tombées du ciel, de la main du grand semeur qui peuple le monde. Les plus resplendissantes reçoivent souvent des enveloppes difformes, où leur éclat et leur parfum demeurent enfouis mystérieusement.

Le pauvre *Tristan* était un être composé de cette laideur physique et de cette beauté morale : autant il avait l'âme divinement pétrie, autant son corps accumulait toutes les difformités les plus disgracieuses. On dit que sa mère l'aima ; car, seules, les mères dénaturées n'aiment pas leurs enfants. Mais, quand elle fut morte, il n'y eut jamais plus personne à l'aimer. Cependant, ce fut la plus cruelle des situations d'amour, — un amour sans espoir, — qui, sous l'auréole de ses sanglantes épines, le sacra poète.

*
* *

Elle réalisait, en sa beauté brune, le rêve idéal de son âme d'artiste, et séduisait ses yeux par le charme désiré que révélait l'allure

Digitized by Google

de son corps. Elle était le type préféré, l'épanouissement superbe de tout ce qu'il aimait. Du moment qu'il la vit, pour la première fois, danser un soir de fête, oh ! avec quelle passion douloureuse il l'adora ! avec quel élan impétueux le cœur ardent qui animait ce corps avorté bondit vers l'objet qui le faisait battre et souffrir, combien souffrir ! Car ne devait-il pas, amoureux ridicule, se résoudre à se consumer en silence d'une tendresse inassouvie. Ce fut alors, chez le malheureux, une lamentable torture de tous les instants. Sa laideur même s'accrut à ses propres yeux, à mesure qu'ils se repaissaient davantage de la désirable beauté. L'extase intérieure succédait à la vision réelle, faisant durer l'épouvantable supplice de l'éternel éloignement.....

Le chant est frère de la douleur beaucoup plus que de la joie. Pour se soulager, l'amoureux chanta sa peine. Sa pensée s'absorba dans une rêverie intérieure, pleine de langueur maladive, qui modulait au fond de lui, comme une lyre plaintive faite des fibres de son cœur, la tristesse de son mal d'amour. Il fit des vers qui célébraient, sous un nom supposé, les cheveux de nuit, la nuque d'ambre, les yeux flamboyants et veloutés de sa bien-aimée :

Pour moi rien n'est plus doux que tes yeux ; si nacrée,
Si claire sous tes cils de velours, je crois voir
Ta prunelle briller comme un diamant noir,
Ayant pris pour écrin ta paupière dorée.

Cette intense et continuelle fixité dans le désir et le désespoir d'amour firent autour de son esprit un vide de tout ce qui ne se rapportait pas à *elle*, un anéantissement de toutes choses devant l'obsession unique, la vision agrandie et idéalisée de la femme aimée, — jusqu'à l'absence du réel, jusqu'à la folie. Il s'entretint en strophes funambulesques avec la fleur, l'oiseau, l'arbre, la source, retrouvant, pour comprendre la nature et traduire ses émotions naïves, la candeur primitive des êtres antérieurs aux civilisations. Mais toute sa ferveur poétique avait un but unique : glorifier son idole par la splendeur de son art et faire monter vers elle, comme un mystique encens, la renommée de son œuvre. Il

Digitized by Google

présenta ses poèmes aux éditeurs, qui lui dirent que le public n'achetait pas de vers et l'engagèrent à écrire, pour les journaux à un sou, des feuilletons agrémentés d'assassinats, de duels, d'enlèvements et de viols. Il voulut les lire lui-même dans une salle publique, mais on y venait seulement entendre des harangues démagogiques et des couplets de ballerines. Il les envoya, copiés sur vélin, à l'héroïne de son œuvre, qui s'en moqua et en fit des papillottes. Il les déclama sur les places publiques ; on le hua, les enfants lui jetèrent des pierres, les chiens aboyèrent après lui. Alors il prit l'humanité en horreur et devint triste comme la mort. Il erra sur les routes, écrivant ses vers avec les doigts, à genoux dans la poussière, et sur l'écorce des arbres, avec son sang, pour forcer l'attention des passants ; mais les rouliers l'écartèrent à coups de fouet et les gardes champêtres le chassèrent à coups de bâton.

*
* *

Un jour, après avoir erré sans nourriture dans des lieux sauvages, il s'assit, au coucher du soleil, sur une montagne qui dominait la ville. L'air était pur et sonore. Les bruits du soir s'étouffaient dans l'ombre. Pendant qu'il contemplait la nuit naissante, absorbé dans l'immensité de sa douleur, l'air, soudain, vibra harmonieusement au tintement clair et lent de l'*Angelus*. La nature parut se recueillir tout entière pour écouter cette voix divine dans une calme et muette adoration, tandis que les étoiles semblaient avoir attendu ce signal pour s'allumer dans les cieux. Le pauvre fou sentit passer dans la brise nocturne comme une émotion des choses qui tressaillaient à la vibration musicale. La cloche lui parla. Ses envolées étaient des cadences de rimes éblouissantes, chantant sur un rythme ailé le poème magnifique du soir.

— O cloche, s'écria-t-il, bonne chanteuse, c'est toi qui lui diras mon amour !... Cloche, c'est ta voix douce qui leur déclamera mes vers, et ils seront bien forcés de les entendre !

Et la nuit venue, il monta dans la tour. A la pâle lueur de la lune et des étoiles, il se mit à graver en tous sens sur la cloche,

Digitized by Google

avec la pointe de son couteau, les plus délirantes de ses élégies. Les hiboux effrayés s'envolaient du creux des gargouilles. Les chauves-souris tournaient autour de son visage en le frôlant de leurs ailes visqueuses ; mais aucune terreur nocturne ne troublait son travail magique. Il grava, toute la nuit ; il grava, tant qu'il y eut de la place sur l'airain.....

***

Le lendemain matin, — c'était jour de fête, — la foule endimanchée se pressait sur la place de l'église à l'appel de la cloche sonnant les sons de messe. Un homme émacié, hagard, échevelé, les habits en désordre, arrêtait la foule près du portail en criant d'une voix formidable et suppliante :

— Ecoutez !..... écoutez-la !..... Vous l'entendez, la cloche ? .. .. Ecoutez la cloche !....

— C'est Mathurin le *fou*, disait le peuple.

Et l'on passait en haussant les épaules. Mais *Tristan Morgan*, le poète, dressé de toute sa hauteur, les bras étendus vers la cloche, écoutait, dans l'extase, la voix qui pour lui clamait ses vers, et répétait doucement avec elle :

Pour moi rien n'est plus doux que tes yeux !...

JOS PARKER.

Digitized by Google

LA BRETAGNE AU THÉATRE

C'est toute la Bretagne, avec ses landes fleuries, ses grèves et ses rocs que le flot bat incessamment, avec ses processions pieuses et ses noces rustiques, avec ses maisons vieilles comme le temps et ses âtres tout peuplés de légendes, avec ses marins à la rude écorce et ses vierges au cœur pur, avec son ciel enfin, tout noyé de grise mélancolie, qui nous est apparue l'autre soir (le 18 février), sur une des scènes les plus parisiennes de Paris. On jouait, au Grand-Théâtre, *Pêcheur d'Islande*, de MM. Loti, Tiercelin et Ropartz.

Nous n'apprendrions rien à nos lecteurs en racontant le roman, un des rares livres d'imagination qui peuvent être mis dans toutes les mains. Mais est-ce bien un roman, le récit des chastes amours de Gaud, cette sœur de la Marie de Brizeux et d'Yann, le dur et pensif matelot, qui a toute la fierté farouche de sa race ? C'est un poème aussi bien une douloureuse et navrante épopée, ou encore c'est un tableau qui a, tantôt la largeur d'une fresque, tantôt la finesse d'une aquarelle.

Le sujet de *Pêcheur d'Islande* est très simple et semblait peu se prêter à une adaptation scénique. Notre collaborateur M. Louis Tiercelin et M. Loti lui-même n'ont eu que plus de mérite à en extraire un drame tout plein de saines et fortes émotions et qui contraste violemment avec les fadeurs équivoques du théâtre contemporain. Le procédé des auteurs a consisté à découper dans le roman, avec beaucoup d'adresse et presque sans y rien changer, une série de neuf tableaux. Ce mot « tableau » n'est pas ici un terme d'affiche, il désigne parfaitement les décors, qui reproduisent avec une exactitude merveilleuse et tout à l'honneur du metteur en scène les paysages et les intérieurs bretons.

La place publique de Paimpol, avec ses maisons tendues de blanc, enguirlandées de fleurs pour la procession des Islandais, la noce où Yann et Gaud échangent leurs premiers aveux, l'intérieur patriarcal des Gaos, celui des Mével, où la rgand'mère Moan apprend la mort de son

Digitized by Google

petit Silvestre, le pont d'un navire qui vogue sur la mer d'Islande, la chaumière de la vieille Moan, devant laquelle le rude Yann cède enfin au charme naïf de Gaud, une autre noce, celle de nos deux amoureux, que la mer séparera bientôt, la chapelle de Notre-Dame des Naufragés où vont prier les femmes de marins, le calvaire enfin au pied duquel s'est réfugiée la malheureuse, attendant toujours celui qui ne reviendra pas : tels sont, brièvement décrits, les épisodes du drame de MM. Loti et Tiercelin.

Un autre Breton, un jeune et distingué compositeur, M. Guy Ropartz, avait écrit pour *Pêcheur d'Islande* une importante partition, dont nous n'avons pu, à cause des exigences scéniques, entendre que des fragments. Au moins a-t-on laissé subsister, en tête de chacun des tableaux, des préludes d'orchestre où beaucoup de science s'allie à un sentiment très profond de la nature et de l'âme bretonnes.

Les interprètes — en tête Mme Marie Laurent, admirable dans le rôle de la grand'mère, Mlle Blanche Dufresne, M. Guitry — ont eu leur bonne part du succès très littéraire et très consolant de *Pêcheur d'Islande*.

O. DE GOURCUFF

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ARMORIQUE ET BRETAGNE, par René Kerviler, 1893[1].

Je ne voudrais pas dire trop de mal des revues, surtout ici où ce serait vraiment abuser de l'hospitalité, mais il faut bien convenir qu'elles ont par trop morcelé le travail littéraire et scientifique de notre époque. Grâce à elles, on ne voit plus d'ouvrages étendus, mais une infinité d'articles, de notices et de monographies. Le lecteur s'y est du reste fort bien accoutumé ; il a tout juste maintenant la force de se réveiller un peu pour lire une petite étude bien faite, où l'auteur a concentré toute la lumière de son savoir ; quant à lui faire parcourir les énormes séries de tomes que nos pères franchissaient autrefois d'un pas leste, il n'a plus assez de jarret pour cela.

Si les revues ont l'inconvénient de trop diviser les travaux d'un même écrivain, elles ont aussi l'avantage de réunir un nombre énorme de notes sur des sujets variés et d'en faire un ensemble assez heureux. Comme nos cathédrales du moyen âge, elles sont l'œuvre d'une masse de travailleurs de bonne volonté, apportant chacun sa pierre à l'édifice : ceux-ci de solide mortier, d'autres de simples moellons ; puis les *maistres imagiers*, se mêlant à la foule, ont sculpté ça et là ces délicieuses figures qui donnent toute la vie au monument.

Mais cependant, si leur œuvre ressort mieux sur ces murailles un peu grises, elle fait aussi corps avec la construction. Dès lors il devient difficile d'apprécier dans son ensemble tout le talent de l'artiste puisque ses meilleurs ouvrages sont encastrés à des places souvent fort éloignées, les plus habiles étant toujours sollicités à donner leur concours sur un plus grand nombre de points.

Aujourd'hui, c'est la galerie d'un *maître imagier* de ce genre que nous avons la bonne fortune de trouver toute formée. Espérons que son

[1] Recueil d'études sur l'archéologie, l'histoire et la biographie bretonnes — publiées de 1873 à 1892 — revues et *complètement transformées* par René Kerviler (3 beaux vol. in-8° avec cartes et planches). Honoré Champion, libraire, 9, quai Voltaire, Paris ; et Vannes, Veuve Lafolye et fils, imprimeurs.

Digitized by Google

exemple décidera notre grand historien breton[1] à rassembler tous les trésors dont il a enrichi tant de revues, de bulletins et d'annuaires, dispersion qui oblige à une véritable science de bibliophile pour les retrouver.

Sous ce titre : *Armorique et Bretagne*, M. René Kerviler a réuni trois séries d'articles du plus haut intérêt. « On ne cherchera point de transition pour relier entre eux les différents mémoires du présent recueil, — dit l'auteur dans sa préface, — ce sont des morceaux détachés. Les hasards de la fortune, habituellement favorables aux chercheurs intrépides, leur ont donné successivement naissance. Mais un lien commun les rassemble tous et leur impose une physionomie fraternelle : c'est l'amour de la patrie bretonne, un amour franc, loyal et désintéressé, dont les autres provinces sont parfois jalouses et qui caractérise les gens de notre race. Bretons nous sommes et Bretons nous voulons demeurer, tout en restant bons Français. Ce sentiment profond, inaltérable, pénètre toutes nos études ; grâce à lui leur diversité disparaît et fait place à une réelle unité. J'espère que mes lecteurs voudront bien les apprécier en Bretons : ce serait pour moi une sûre garantie de succès. »

Le premier volume est consacré à l'archéologie. Là nous retrouvons remaniées de fond en comble les belles études de M. de Kerviler sur la géographie de notre péninsule, les voies romaines, la campagne de César et en première ligne le célèbre *Chronomètre de Penhouët*. Arrêtons-nous un moment à cette maîtresse pièce, si rudement attaquée par de redoutables adversaires qui ont tenté de la fausser dans la lutte ; mais elle en est sortie mieux trempée qu'au premier jour, et du choc de la discussion a jailli une lumière nouvelle.

Depuis un demi-siècle les archéologues de Bretagne explorent avec un zèle infini les anciens monuments de la contrée. Dolmens, tumulus et menhirs ont donné de toutes parts un grand nombre de ces armes en pierre dure et de ces parures en roche précieuse consacrées aux rites funéraires de notre antiquité. Mais de ces peuples, si morts que leur nom même a disparu, on ne retrouvait que des tombeaux.

Tout à coup, dans les gigantesques travaux du bassin qu'il créait à Saint-Nazaire, M. Kerviler découvrait une foule d'objets usuels de la période dolménique, non plus cette fois sous forme de souvenirs aux morts, mais dans la pleine activité d'un port préhistorique.

[1] M. de la Borderie a bien réuni une petite partie de son œuvre, mais ce recueil, fort rare du reste, est loin d'être aussi complet que le public le désirerait.

Digitized by Google

Le splendide bassin où se mirent sur les eaux bleues les frégates de haut bord et les transatlantiques, était alors une interminable carrière de plus d'une lieue de tour, sillonnée par des trains de wagonnets enlevant à toute vapeur les terres que détachaient des milliers d'ouvriers. Les travaux étaient rendus à une assez grande profondeur, lorsque l'on trouva les armes de pierre, les ancres, les pièces de navires, les poteries et les ossements qui ont rendu ce gisement célèbre. Tous ces objets étaient abondants, et bien des fois j'ai été à même d'en retrouver çà et là les curieux débris.

Descendons un moment au fond de ce bassin : devant nous s'étendent, à la hauteur d'une maison à trois étages, les énormes parements que l'on a taillés à pic dans les vases durcies. Sur ces parois grisâtres se détache une ligne rouge, marquée par des fragments de poterie romaine et de briques à rebords. Cette raie s'étend à 2m 50 au dessus du fond : c'est la trace d'un gisement romain exploré pendant les travaux et où l'on a recueilli une monnaie du IIIe siècle, un petit bronze de Tétricus. Plus bas, au pied de la coupure, se trouve la couche sableuse contenant les objets de la période dolménique.

Frappé de la superposition si nettement tranchée de ces objets, M. Kerviler se demanda s'il n'y avait pas là les éléments d'un calcul permettant de trouver l'âge tant cherché de nos armes de pierre. Les 6m qui séparent le niveau moderne de la couche gallo-romaine avaient mis 16 siècles à se former par l'apport lent et continu des vases. Chaque siècle était donc représenté par le 16e de 6m, ou 37c. Maintenant, pour descendre de la raie rouge des débris romains jusqu'au niveau où se trouvaient les objets de pierre polie, il y avait 2m 50. En appliquant la mesure précédente, c'est-à-dire 37c pour un siècle, on trouve en 2m 50 6 fois et demi 37c, par conséquent 6 siècles et demi. Les épées de bronze et les haches de pierre remonteraient donc à 650 ans avant Tétricus, soit au Ve siècle avant notre ère.

Bientôt une nouvelle preuve vint confirmer la précision de ce chronomètre : le temps ayant altéré peu à peu la coupure lisse des parois taillées dans les vases, on distingua sur leur surface une série de petites couches alternativement composées de sable et de terre[1]. Or, dans la

[1] M. Paul du Chatellier accompagnait M. René Kerviler lors de cette curieuse constatation. Des échantillons des vases de Penhouët indiquant très bien les différentes couches sont placées avec la splendide collection des fouilles de Penhouët au musée départemental de la Loire-Inférieure, et sont souvent étudiés par les archéologues français et étrangers.

Digitized by Google

hauteur de 37 centimètres, attribuée par le calcul précédent à la formation d'un siècle, il y avait juste cent couches de vases séparées par de petits apports sableux. Ces couches représentaient donc exactement le dépôt d'une année : la minute du fameux chronomètre était trouvée.

On devine l'explosion que le résultat de ce calcul fit éclater parmi les coryphées de l'école matérialiste, habitués à promener leurs adeptes dans les paysages fantastiques des âges de la pierre. Ce qui les exaspérait surtout, c'était de voir un Breton tirer lui-même les conclusions de ses trouvailles.

Profitant des travaux de tous les archéologues de France et de Navarre, ils les encouragent en disant : « *Travaillez, prenez de la peine* ; » mais ils ajoutent tout bas : « *Vous en profiterez le moins.* » Et, de fait, ils ont si bien canalisé les découvertes que seuls ils ont le monopole des conclusions à tirer.

Par exemple, je ne sais pas comment ces augures modernes peuvent se regarder sans rire, car leurs oracles se contredisent toujours.

Quoi qu'il en soit, M. Kerviler tint bon. Voyant que les violentes attaques le trouvaient ferme, on fit jouer la conspiration du silence ; mais, au lieu d'enterrer l'affaire, il se trouve qu'elle couve sous la cendre, ce qui est le meilleur moyen d'entretenir longtemps un solide brasier.

La ligne de mardelles gauloises de la Loire Inférieure. — De cet immense retranchement de 9 lieues de long, je ne veux rien dire ici, ayant été le premier à l'étudier et à le décrire, comme le constate fort aimablement M. Kerviler. J'aurais toutefois à relever en passant une légère critique. L'auteur me reproche de ne pas avoir connu la note d'Ogée, dans son dictionnaire de Bretagne, sur les retranchements de St-Mars-la-Jaille. Je la connaissais fort bien, au contraire, et tous les antiquaires du Comté nantais aussi. Mais, comme elle avait parmi eux à peu près la même réputation que le grand serpent de mer dans les récits de nos marins, je me suis bien gardé d'appuyer des recherches sérieusement faites sur un texte qui leur eût, à cette époque, ôté toute créance.

César et Brivates Portus nous reporte à ces luttes homériques des archéologues nantais s'efforçant de conquérir le *champ* de bataille de Brutus contre les Venètes. Que d'érudition dans ce brillant tournoi ! Que de passion dans les recherches et parfois aussi dans la discussion ! En relisant le travail de M. Kerviler, il me semblait l'entendre, lors de sa première lecture, sous les voûtes de l'Oratoire. De sa voix ferme, incisive, il précisait avec une clarté admirable les points compliqués de la polé-

Digitized by Google

mique. Les historiens, les géographes de l'antiquité défilaient sous sa plume, non en phalanges serrées, mais par date, à leur tour, de façon à ce que chacun vînt donner la note juste.

Les études sur la *Géographie armoricaine* et les *Voies romaines en Armorique* sont accompagnées de cartes et résument des travaux très étendus, faits avec science et conscience. Je reprocherai cependant à M. René Kerviler trop de déférence pour l'*important* ouvrage de M. Desjardins sur la Gaule romaine. C'est l'œuvre d'un membre de l'Institut, qui, de son fauteuil, inspectait toute la Gaule avec les lunettes des autres, et, pour nos parages en particulier, il eut souvent la main malheureuse.

Le tome II a pour titre la BRETAGNE AVANT LA RÉVOLUTION. Il débute par une étude sur *les chaires extérieures*, ces rarissimes édicules que M. Kerviler a cependant retrouvés en certain nombre dans notre contrée. De belles gravures de O. de Rochebrune accompagnent la 1re édition de ce travail dans la *Revue artistique de Bretagne*.

Après une *Etude historique sur Saint-Nazaire, du XVe au XVIIIe siècle*, pleine de documents intéressants et inédits, apparaissent deux belles figures de Bretons du dix-septième siècle : l'académicien de Caumartin, et P. Hay du Chatelet, le père de l'historien de Duguesclin. Ils sont splendidement campés tous deux, et ces portraits en pied ont de fins détails et des clairs éblouissants, à la manière de Van Dyck.

Jean-François de Caumartin, qui reçut la croix de chevalier de Malte en tetant sa nourrice, comme un petit cadeau de son parrain de Gondi, fut abbé de Busay, puis évêque de Vannes. Chancelier à l'Académie française, il eut un jour à recevoir le vaniteux comte-évêque de Noyon, M. de Clermont-Tonnerre, candidat imposé par le roi. Si les titres de l'intrus étaient excellents pour monter dans les carrosses de la cour, ils ne valaient rien pour un fauteuil dans le fameux cénacle. Aussi l'abbé de Caumartin voulut bien faire sentir que la docte assemblée n'était pas dupe de la *qualité* du candidat. Dans sa harangue il s'escrima avec tant d'adresse que M. de Noyon sentait à peine la pointe de l'épée caresser doucement sa gloriole, tandis que les assistants se pâmaient en la voyant plonger jusqu'à la garde dans l'épaisse vanité du seigneur.

Ce discours de Caumartin est absolument un chef-d'œuvre[1] d'ironie et de malice, il est bien Français par l'esprit, bien Breton aussi avec cette fougue inouïe dans l'attaque.

[1] Le trait de l'abbé de Caumartin lui coûta cher : il fallut l'évangélique bonté de sa victime pour l'aider à se tirer d'affaire. C'est là un des actes de mansuétude les plus touchants qui se puissent voir.

Digitized by Google

Olivier de Morvan, un poète du Finistère, lauréat de l'Académie française et guillotiné sous la Révolution, termine ce second volume et nous fait pressentir les mauvais jours. Avec le deuxième volume, nous y entrons en plein.

L'étude de la Révolution cause toujours une impression de malaise, comme si l'on voyait fouiller les entrailles putréfiées d'un cadavre sur la table de marbre d'un amphithéâtre. L'opérateur déroule des viscères gluants qui grouillent avec un clapotis lugubre, et, tout en fredonnant ou en blaguant avec ses aides, il essuie de gros caillots de sang sur les chairs blanchies du mort. La gaieté révolutionnaire est dans cette gamme, et, par suite, d'un aloi très douteux Enfin, pour qu'un peuple chante encore dans de pareilles circonstances, il faut qu'il ait un singulier *diable* au corps.

C'est au point de vue de cette note caractéristique que M. Kerviler a relevé çà et là les traits les plus saillants de la première étude.

Après *les Clubs et Clubistes du Morbihan*, — le *Conventionnel lorientais Louis-Urbain Bruë* et *la Disette en 1795*, nous respirons une bonne brise de mer dans l'*Histoire de la fondation du port de Saint-Nazaire*. M. Kerviler était bien placé pour traiter ce sujet. C'est à sa haute intelligence, à son activité opiniâtre que l'on doit le prompt achèvement du bassin qui est maintenant le port de Saint-Nazaire[1].

Dans *les Bretons à l'Institut* nous trouvons : M. J. de la Gournerie, l'ingénieur nantais qui a rendu l'immense service d'expérimenter le premier l'application de l'air comprimé aux travaux hydrauliques, — *Armand du Chatellier*, le père de l'éminent archéologue breton. L'œuvre d'Armand du Chatellier est considérable : pendant cinquante-neuf ans le laborieux érudit a publié une foule d'études historiques, presque toutes consacrées à notre contrée.

En relisant le compte rendu que j'ai tenté de faire, je m'aperçois qu'il ne donne qu'une très faible idée des trois beaux volumes de M. Kerviler. Mais, pour esquisser sur un simple papier ce palais à trois étages, il faut des raccourcis violents. Je ne regrette pas du reste d'avoir trop

[1] Les édiles de cette ville seraient tout juste reconnaissants en donnant son nom à l'une des places des nouveaux quartiers. Peut être nos neveux y verront-ils plus tard, coulée en bronze, une belle figure à barbe pointue qu'ils prendront sans doute pour un de ces gentilshommes guerriers et lettrés du temps de Louis XIII.

Digitized by Google

serré les lignes, bien persuadé que tous les lecteurs de la Revue aimeront mieux connaître par eux-mêmes ARMORIQUE ET BRETAGNE.

P. DE LISLE.

***

LA MENNAIS, *d'après des documents inédits*, par Alfred Roussel, de l'Oratoire de Rennes. — 2 vol. in-16 avec portrait inédit de La Mennais. — Rennes, Caillière, éditeur, 1892.

On a beaucoup écrit sur La Mennais, et tout récemment encore le regretté M. de la Villerabel, par une importante publication, a projeté de nouveaux jours sur La Mennais intime.

Il semblait qu'après cela une plume habile pût enfin entreprendre l'histoire complète de ce célèbre et malheureux fils de la Bretagne. Cependant une telle œuvre eût été prématurée. Nous en donnons pour garants les deux beaux volumes, pleins de documents inédits, que M. l'abbé Roussel, de l'Oratoire de Rennes, vient de livrer au public par l'entremise de notre zélé et distingué éditeur rennais, M. Hyacinthe Caillière.

Ces documents nouveaux sont venus à l'abbé Roussel par diverses voies. Ce sont des manuscrits que conservait avec un religieux respect le dernier disciple de La Mennais, le vénérable chanoine Houet, supérieur de l'Oratoire de Rennes ; ce sont des lettres adressées par Féli à son concitoyen malouin, M. Querret, et dont son fils s'est dessaisi avec plaisir pour les rendre publiques. Enfin l'Institut de Ploërmel a ouvert toutes grandes ses archives, et les petits neveux de La Mennais se sont empressés de fournir toutes les correspondances et renseignements inédits qui pouvaient mieux faire connaître leur illustre grand-oncle

L'analyse de tant de documents concernant tant de circonstances diverses de la vie de La Mennais est une tâche impossible. Aussi nous bornerons-nous à indiquer les points qui nous ont personnellement le plus frappé dans les deux volumes de l'abbé Roussel.

Rien de plus commun dans les livres de spiritualité et sur les lèvres des hommes de Dieu que ce sage conseil : « Etudiez votre vocation, et ne vous engagez pas dans l'état ecclésiastique si vous ne vous y sentez pas appelés par Dieu ; car, s'engager sans vocation dans cet état, c'est s'exposer pour cette vie à toute une série de malheurs, et pour l'autre à une éternité de peines. »

Digitized by Google

Comment dès lors s'expliquer la conduite de l'abbé Carron, de l'abbé Bruté, et surtout celle de l'abbé Teysseyre, de Saint-Sulpice, qui précipitèrent — le mot n'est pas trop fort — Féli La Mennais dans l'état ecclésiastique ? Féli avait pour le sacerdoce une répugnance invincible. Aussi l'abbé Jean, apprenant que son frère va recevoir les saints ordres, s'étonne-t-il d'une « détermination dont Féli semblait depuis longtemps s'éloigner chaque jour davantage » (I, 84). « Je suis enchanté, écrit-il, de n'être pour rien dans cette décision-là » (I, 78).

Mais le sulpicien, dans son zèle immodéré, s'indignait des irrésolutions de Féli, et il le poussait, le poussait sans cesse. Après l'avoir fait s'engager irrévocablement, il constatera sans repentir que le nouveau sous-diacre marche dans le chemin de la croix « sans goût et sans consolations ». « Il a reçu le sous-diaconat en victime ; c'est ainsi — ose-t-il ajouter — qu'il va recevoir le diaconat et le sacerdoce » (I, 92).

« C'est contre le marbre de cet autel — nous disait tout récemment, dans la cathédrale de Vannes, un de nos plus illustres littérateurs bretons — que La Mennais, poussé par des amis inconscients, allait se choquant la tête pour tomber tout éperdu aux genoux de l'évêque consécrateur. »

Terrifié par l'engagement qu'il venait, malgré lui et pour toujours, de contracter, Féli écrira des lettres déchirantes à son frère Jean. Et c'est l'abbé Teysseyre, avec son inconscience de la gravité de la faute commise, qui entreprendra de consoler le frère désolé. Et par quelles consolations ? Qu'on en juge par cette phrase qui fait frémir : « Il (Féli) pousse l'obéissance jusqu'à célébrer *presque* tous les jours, *malgré l'horreur qu'il semble avoir du sacerdoce ;* et nous mettons tout en œuvre pour occuper et distraire son imagination, qui est *folle* jusqu'à la *fureur.* »

Voilà la grande faute, la cause première de tout le mal : La Mennais est entré dans le sacerdoce sans vocation. A qui la faute ?

Enveloppé de cette tunique de Nessus dont on l'a de force habillé, La Mennais se trouvera sans cesse gêné dans ses généreuses aspirations. Son désir fut toujours de défendre l'Eglise. Mais il aura affaire à forte partie : les gallicans, évêques et prêtres, entraveront son œuvre par tous les moyens. Laïque, il eût pu aller quand même ; prêtre, il devra se taire. « Que voulez-vous dire au milieu d'un concert perpétuel d'injures, de calomnies et de malédictions ? — écrira-t-il.... Quand nous ne serons plus là pour défendre ceux qui nous persécutent, la persécution ira vite.... Voilà où les évêques en seront dans peu de temps. Ils l'auront voulu : qu'y pouvons-nous ? » (II, 12-13.)

Digitized by Google

Cela nous rappelle, mais dans un autre ordre d'idées, cette parole de La Mennais que nous tenons du vénérable chanoine Houet : « Les évêques ne comprendront jamais ce que nous voulons ; car, pour la plupart, ils manquent de science. » Ce dernier mot montre que La Mennais était déjà aigri par la persécution ; mais on peut juger, par certains documents, que les hautes études auxquelles se livraient les disciples de Féli ne furent pas sans soulever les irritations jalouses de certaines nullités prétentieuses.

Viendra l'Encyclique de Grégoire XVI, du 15 août 1832, condamnant son système de défense de l'Eglise, le premier mot du maître à ses disciples sera : « Nous n'avons qu'à nous soumettre. » Mais les cris de joie de ses ennemis, mais les indignes calomnies dont il est l'objet lui feront au cœur une blessure qui ne guérira jamais. Cependant il enverra une nouvelle soumission au Pape, comme protestation contre ces méchantes attaques.

Tout en se soumettant sur tous les points de doctrine et de discipline, La Mennais n'abdiqua pas ses droits de citoyen français : il garda ses opinions politiques.

Que n'a-t-il vécu dans notre fin de siècle ! Ses *Paroles d'un Croyant* eussent été honorées d'un Bref pontifical et couronnées par l'Académie française, sans trop d'opposition de la part des ducs.

La mise à l'index des *Paroles d'un Croyant* est tout un roman (II, 190-230). La Mennais avait lu, un an auparavant, son manuscrit à ses intimes, et il pouvait écrire : « Ni M. Gerbet, ni Jean, ni M. Marion, ni aucun de ceux à qui je l'ai lu n'y ont rien trouvé qui blesse en aucune manière la religion : sur ce point nulles difficultés. »

A Rome, la brochure de La Mennais rencontra l'approbation et les vœux de tous les hommes les plus élevés. Et on disait, comme on l'a dit depuis pour d'autres publications : « Ce livre est hardi, mais il est nécessaire. » — Le supérieur général des dominicains s'en montrait affligé, « parce que, expliquait-il, il (La Mennais) nous a prédit de grandes calamités, et je crois qu'il a raison. Ses prédictions se sont réalisées déjà tant de fois, que je crains qu'elles ne se réalisent encore cette fois-ci... »

Le Pape lui-même voulait garder le silence sur les *Paroles d'un Croyant*, comme il l'avait écrit à un personnage parisien ; mais les politiciens lui forcèrent la main. Les gouvernements, et surtout le gouvernement français, avaient tremblé à la parole du prophète de la Chênaie ; les ambassadeurs firent leur œuvre : La Mennais fut sacrifié.

Digitized by Google

Dans ces circonstances, l'évêque de Rennes sentit renaître en lui le soldat et le royaliste : ses coups furent les plus cruels. Trop tard, il est vrai, il les regretta. Par son intervention, il sépara les deux frères. Et, après avoir achevé d'aigrir Féli, il disgracia Jean, coupable d'être le frère de son frère. Après cela, ce fut la curée, ce fut la période des coups de pied d'âne, même contre le saint abbé Jean, et le vénéré chanoine Houet ne fut pas sans en sentir les atteintes. Il nous semble encore entendre la parole émue du dernier disciple de La Mennais nous narrant ces tristes choses.

Si, au lieu de ces attaques passionnées, La Mennais eût, dès le début de ses épreuves, trouvé des âmes compatissantes, pleines de charité chrétienne, un de ces évêques dont il vantait le « caractère si bon, si aimant et si aimable » (I, 36), un de ces « saints aimables » qui l'eût mis dans son cœur et auquel il eût ouvert le sien (I, 37), qui eût compris les tortures d'une âme hors de sa vocation et les susceptibilités de cet être tout de nerfs, il est à croire que ce grand Breton serait mort fidèle aux principes de sa race.

Sans doute, cet évêque « à entrailles », comme disait l'abbé Jean, il se trouva. Le bon Mgr de Quélen, archevêque de Paris, faisait dire à Féli que son cœur ne lui serait jamais fermé (II, 320). Mais c'était déjà trop tard, car à peine ce génie eut-il chancelé que des inconnus s'empressèrent d'accourir : ils le plaignirent, flattèrent ses passions, entretinrent ses haines contre ce qu'il avait aimé et, se déclarant ses seuls vrais amis, lui servirent de gardes du corps pour empêcher ceux qui auraient pu lui rappeler son ancienne foi de parvenir jusqu'à lui. « Il serait affreux que M. de la Mennais se démentit à la mort » (II, 378), chuchotaient ces misérables. Ils gagnèrent si bien le pauvre Féli, que lui-même disait : « Mon retour en arrière serait une apostasie. » Et, à toutes les supplications de sa pieuse nièce pour qu'il reçût un prêtre, il ne savait plus que répondre : « Non, non, non, qu'on me laisse en paix ! »

Il serait hardi de se prononcer sur le salut de La Mennais : *Dominus est qui judicat*. Il reconnaissait lui-même la gravité de son état lorsqu'il répondait à un ami qui l'exhortait à prier : « Je ne le puis plus ; la prière est une grâce, et cette grâce, je ne l'ai pas » (II, 403). Cependant il espérait encore en Dieu : « Je sens que c'est fini, disait-il à sa nièce ; il faut se résigner à la volonté de Dieu ; je serai bien quand je me reposerai près de lui » (II, 398).

Nous voulons croire que Féli a trouvé grâce auprès de Dieu. C'était l'espérance de son dernier disciple, qui maintes fois nous affirma que

Digitized by Google

son malheureux maître n'avait plus, à la fin, sa responsabilité. C'est aussi la nôtre, car si le grand malheur pour Féli fut d'entrer sans vocation dans l'état ecclésiastique, son excuse est qu'il y entra malgré lui.

Ce que nous venons de dire n'est que le résumé de quelques-uns des documents publiés par l'abbé Roussel. On pourra déjà juger par là de l'intérêt et de l'importance de cette publication D'ailleurs la rapidité avec laquelle s'est écoulée la première édition de ces deux beaux volumes traduit assez les impressions des amateurs de bons et beaux livres.

CH. ROBERT,
de l'Oratoire de Rennes.

∴

LA BARONNIE DE ROSTRENEN, par Mme la comtesse du Laz.

Il y a un an, nous avions l'honneur de saluer dans cette *Revue* les débuts archéologiques de l'auteur d'une très intéressante notice sur Jehan de Kerlouët, un des fidèles compagnons de Bertrand Duguesclin, et son manoir près Carhaix[1], exprimant l'espoir de voir bientôt paraître quelque nouveau bijou historique de son riche trésor d'archives et de souvenirs cornouaillais.

Nous n'avons pas été déçu.

Madame la comtesse du Laz nous donne aujourd'ui, dans un véritable volume de deux cents pages[2], une monographie complète de la baronnie de Rostrenen et de ses seigneurs établie sur documents choisis avec un tact et une critique digne, des plus sévères Bénédictins. Aucune source historique n'a été négligée : archives, bibliothèques provinciales et nationales, chroniqueurs anciens et modernes ont été fouillés avec une constante préoccupation d'arriver à la vérité. Le positivisme, la défiance des légendes sont même poussés jusqu'à faire peu de cas de celle, bien ancienne pourtant, donnant pour origine à cette longue lignée de grands chrétiens, de bienfaiteurs insignes de leurs concitoyens et de vaillants guerriers, un connétable de Louis le Débonnaire, au

[1] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. VI, p. 504.
[2] Vannes, Lafolye, 1892.

Digitized by Google

neuvième siècle, dont l'existence n'a pourtant rien d'incompatible avec les données les plus sérieuses de l'histoire. S'il est, en effet, impossible d'admettre des Rostrenen à une époque où, chez nous, les noms de familles héréditaires n'étaient pas encore en usage, rien ne s'oppose à ce qu'un des anciens princes de Poher, leurs auteurs reconnus, dont plusieurs sont mentionnés dans les chartes très authentiques du *Cartulaire de l'abbaye de Redon* contemporaines des deux premiers empereurs carlovingiens, ait été investi d'une des grandes charges de leur empire, comme leur chef, le grand Nominoë, était très certainement en possession, sous leur autorité, de celle de duc des Bretons. Le contraire serait plutôt improbable.

Mais, pourquoi chercher les infiniment petits et rarissimes points contestables d'une œuvre excellente dans son ensemble ? Mieux vaut en souhaiter une pareille à chacune de nos anciennes circonscriptions féodales.

Si celle-ci eût parue il y a cinquante ans, son auteur n'eût assurément pas eu à stigmatiser avec une juste indignation la perte d'autant de précieux monuments de la région. Le vandalisme est rarement conscient sur notre terre celtique, où le culte des ancêtres est dans tous les cœurs. Mais on ne savait pas, on ne sait pas encore assez. Où pouvait-on, d'ailleurs, apprendre à connaître véritablement les générations des héros et des saints couchés sous les dalles ou posés sur les autels de nos vieilles églises, quand le public n'avait guère à sa disposition, en fait d'enseignements sur les paroisses, que des livres comme le *Dictionnaire historique* d'Ogée, fourmillant d'erreurs de faits et d'appréciations faussées par les passions antireligieuses du philosophisme du dernier siècle ? S'il avait pu connaître cette étude palpitante de patriotisme, le prêtre si pieux, si foncièrement breton[1], que l'on a vu, en 1866, après une vie toute de zèle sacerdotal, se dévouer jusqu'à la mort en assistant ses paroissiens de Mûr décimés par une épidémie, au lieu de faire briser, pour l'établissement d'une vulgaire marche de table de communion, les tombes des sires de Rostrenen, dans l'église de Kergrist-Moëlou, leur Saint-Denis, eût certainement mis tous ses soins à les conserver.

Si elles avaient été depuis lontemps mieux connues, les chroniques locales, dont l'ensemble fait l'histoire nationale, notre grand poète affamé

[1] Le vénérable abbé Le Bihan, ancien recteur de Kergrist-Moëlou, mort du choléra, victime du devoir pastoral.

Digitized by Google

d'idéal, dans l'admirable *Elégie de la Bretagne*, son chant du signe mourant[1], n'eût pas eu à s'écrier non plus, avec tant d'éloquente amertume, au souvenir des ruines de sa patrie :

Les châteaux sont détruits et nue est la campagne ;
Des chanteurs sans abris les accords ont cessé.
L'ardent souffle s'éteint au cœur de la Bretagne
Et partout l'intérêt jette un souffle glacé!
Sortez d'entre les morts, hommes des anciens âges!
Mettez en nous la force et les simples penchants!
Ah! plutôt que vieillis, conservez-nous sauvages
Comme aux jours où les cœurs s'animaient à vos chants.

Et, dans les clartés mystérieuses de l'âme prête à rompre ses derniers liens terrestres, voyant l'envahissement prochain de la terre de ses pères par l'industrialisme moderne :

C'est le grand ennemi (le chemin de fer), pour aplanir sa voie,
Menhirs longtemps debout, chênes, vous tomberez!
L'ingénieur vous marque et l'ouvrier vous broye.
Tombez aussi, tombez, ô cloîtres vénérés.
L'artiste couperait ses deux mains, nobles pierres,
Avant de mutiler ce qu'on ne refait pas :
Mais cloîtres et donjons ne sont que des carrières
Pour ces froids constructeurs qui n'ont que leur compas.
De la tombe d'Arthur ils feraient une borne!
Ils n'ont plus de patrie et l'argent est leur Dieu ;
L'usine leur sourit, enfer d'un peuple morne,
Hébété par le bruit, desséché par le feu.

Prophétie saisissante de lucidité de la débâcle morale à laquelle la négation du surnaturel divin a conduit notre société livrée, énervée par les ivresses du culte du veau d'or, à l'exploitation de la ploutocratie, dont il nous faut aujourd'hui boire jusqu'à la lie les hontes sans précédents dans notre histoire.

Cette remarquable monographie vient bien à son heure pour relever les cœurs dans notre atmosphère infectée d'égoïste sensualisme, en nous montrant, sous leurs véritables traits empreints d'honneur et de géné-

[1] Elle a été publiée dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, pour la première fois, en 1857, peu de temps avant la mort de Brizeux.

Digitized by Google

rosité, les graves figures de cette longue lignée de femmes pieuses et fortes et de vaillants serviteurs de Dieu et du pays, éteinte, au dix-septième siècle, en la personne d'une noble et malheureuse fille du sang chevaleresque des Beaumanoir. Rien de plus instructif et de plus réconfortant à la fois. C. K.

***

BOUQUINISTES ET BOUQUINEURS. — PHYSIOLOGIE DES QUAIS DE PARIS, DU PONT-ROYAL AU PONT-SULLY, par Octave Uzanne. — Paris, ancienne maison Quantin, May et Motteroz, directeurs, 1893.

Au beau temps des *Physiologies*, vers 1840, nul n'écrivit celle du bouquiniste et du bouquineur. Le sujet fut seulement effleuré par Charles Nodier et Jules Janin. Les *Voyages littéraires sur les quais de Paris*, publiés, vingt ans après, par M. Fontaine de Resbecq, ne tinrent pas les promesses du titre, malgré l'appendice engageant de la deuxième édition : « *Mélanges de littérature tirés de la boîte à quatre sols.* » Le livre qui se faisait désirer, le livre de flânerie parisienne, d'érudition pimpante, le livre de collectionneur délicat et de moraliste mondain, nous est donné aujourd'hui par M. Octave Uzanne. Il est écrit, dirait La Fontaine, « *pour* ceux qui ont le goût difficile. »

Avec sa couverture qui déroule, d'un plat à l'autre, le panorama de Paris, vu du Pont-des-Arts, et les arbres des quais, baignés de soleil printanier ; avec son frontispice à l'eau-forte, un vrai décor de la comédie parisienne, soutenu par les fées du bouquin ; avec sa multitude de vignettes, spirituelles et vraies, qui évoquent tous les types et les portraits de la gent bouquinière, la *Physiologie* porte le cachet d'élégance originale des livres de M. Uzanne. Elle a les jolis mérites extérieurs de l'*Eventail*, du *Miroir du monde* ou du *Paroissien du célibataire*. Mais combien est-elle plus précieusement utile aux dévots du livre, à ces amoureux dont toujours la flamme se réveille, à ces gourmands dont l'appétit croît avec l'âge et pour qui elle deviendra le guide souhaité, le témoin et le confident !

Charles Monselot disait qu'on ne bouquine bien qu'à Paris. Quel merveilleux champ de récoltes et d'observations offrent aux curieux de vieux livres ces quais où s'étale, à perte de vue, la vaste littérature des temps très anciens et des temps très nouveaux ! On ne fait plus de trou-

Digitized by Google

vailles, disent les gens moroses. D'où vient donc que le nombre des fureteurs grossit sans cesse ? Le gibier diminue, les chasseurs augmentent : c'est très gentil déjà, au bout de sa journée, de rapporter un simple lapin.

Eh ! voyons, chers confrères, lequel d'entre vous n'a pas éprouvé devant une plaquette rare, un livre convoité et déniché dans les boîtes des bouquinistes, nos écrins à nous, le petit frisson des grandes joies ?

Mais je m'écarte du livre de M. Octave Uzanne, le plus difficile du monde à louer dignement et à analyser, car il faudrait le citer encore et toujours, en détacher tant de fines études sur l'histoire de la bouquinerie, sur les étalagistes passés et présents, sur les diverses catégories de bouquineurs, y compris les bouquineuses et les voleurs de livres dont les tricheries sont dévoilées, les trucs débinés.

Sous des noms d'emprunt, La Bruyère a peint les originaux de son temps. M. Octave Uzanne, qui n'a pas mêlé de fiel à son encre, a eu le droit de nommer les bouquinistes, dont au passage il crayonnait les silhouettes, et ces nouveaux *caractères*, accusés d'un trait vif, sont légers et charmants. Nous aimons à retrouver, en cette galerie mouvante et animée, tous les types du quai : MM. Jacques et Chanmoru, ces socialistes inoffensifs ; M. Laporte, l'*apôtre bibliographe*, et M. Corroenne, le *cazinophile* ; Gustave Boucher, le *lettré*, et Chevalier, l'*illettré* ; le galant M. Humel et vingt autres de ces protégés du bon Xavier Marmier, de ces convives de son banquet posthume.

Je m'adresse aux bibliophiles bretons mes frères, et j'aurais tort de leur parler plus longtemps d'un livre que tous voudront lire, car il est plein de cet amour des livres qui prépare, disait Ambroise-Firmin Didot, une vieillesse heureuse.

OLIVIER DE GOURCUFF.

∴

LA FEMME DANS LA GRÈCE ANCIENNE. — LA FEMME DANS L'ANCIENNE ROME. — Deux brochures, par Em. M. — S L. N. D.

Il n'y a pas d'indiscrétion, croyons-nous, à trahir le demi-pseudonyme de l'auteur de ces deux brochures. C'est M. Emile Maillard, le poète délicat, le critique qui dans ses grands ouvrages : *l'Art à Nantes, Nantes et le département de la Loire-Inférieure*, a amassé de si précieux docu-

Digitized by Google

ments. M. Maillard nous communique le fruit de ses recherches sur la condition des femmes dans l'antiquité, et ces pages paraîtront trop courtes à ceux qui en auront apprécié la sérieuse valeur.

O. DE G.

*
* *

LES CHANTS ORAUX DU PEUPLE RUSSE, par M. Achille Millien. Paris, Honoré Champion, 1893.

La Russsie rend aujourd'hui à la France un peu de ce que lui a prêté celle-ci, au point de vue intellectuel. Nous voulons connaître ses poètes, ses romanciers, qui communiquent aux nôtres quelques rayons de leur charité ardente, de leur pitié pour les humbles et les souffrants, et voici que nous pénétrons dans sa littérature orale, dans ce domaine primitif de l'imagination populaire où l'âme slave a dû laisser de bien autres empreintes que dans les œuvres des écrivains de profession.

Notre guide en ces terres inexplorées est un érudit et un poète dont les ouvrages en vers sont nombreux et estimés. Depuis une trentaine d'années, M. Achille Millien, lauréat de l'Académie française, a fait alterner les volumes de ses poésies personnelles avec des recueils de chants populaires de la Grèce, de la Serbie, du Monténégro, ou de sa province natale, le Nivernais. Tout récemment nous lisions de lui un poème très vibrant, *Christophe Colomb*, publié à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.

Cette fois il nous donne les *Chants oraux du peuple russe*, et c'est encore de l'actualité, car Français et Russes se promettent de nouveaux témoignages d'amitié. Dans une introduction savante, — je n'ai pas dit pédante, — M. Millien proclame ces chants « une mine incomparable ». Les plus beaux, les plus complets sont des *bylines* ou chants historiques, héroïques. Il serait intéressant de rapprocher ces épisodes rimés des annales de la Russie : *la Vision du prince Dmitri*, par exemple, *la Naissance de Pierre-le-Grand*, *la Mort de Feodor Bezrodny*, l'hetman des *Kosaks*, de tel fragment de l'histoire légendaire de la Bretagne, tiré du *Barzaz-Breiz*, cette autre *mine* qui recèle tant de métaux précieux. En Russie comme en Bretagne, un homme de génie a manqué pour écrire l'épopée définitive ; mais faut-il se plaindre, devant toutes ces Iliades en raccourci, de n'avoir pas eu un Homère ?

Digitized by Google

Pour la traduction de ces chants, qui tantôt célèbrent la guerre et l'amour, les noces et les funérailles, et tantôt, plus humbles, plus intimes, souhaitent la bienvenue au printemps, accompagnent le paysan aux fêtes rustiques ou détournent les maléfices des sorcières, M. Achille Millien a tour à tour employé la prose, qui se calque exactement sur l'original, et la poésie, qui rend plutôt l'esprit que la lettre. Voici une courte pièce d'une saveur bien originale :

En attendant le fiancé,
Soleil rouge, va-t'en plus vite et tout entier !
Mais, toi, lune, parais, monte dans le ciel sombre,
Brille jusqu'au matin sans voile, chasse l'ombre
Qui s'étend sur la route et couvre le sentier.
Prête à mon fiancé l'aide de ta lumière,
Pour que mon cher Ivan ne puisse s'égarer,
Revenir sur ses pas, longtemps sans guide errer,
Perdu dans la forêt, mouillé dans la rivière ;
Gare-le des méchants prêts à fondre sur lui,
Comme des chiens cruels flairant déjà sa piste...
Hélas ! que loin de lui ma vie est lourde et triste
Et que mon cœur est plein d'amertume et d'ennui !

En nous initiant aux beautés naïves de la littérature populaire, M. Achille Millien se rappelle et nous rappelle qu'il est poète lui-même. Nous ne sommes pas assez *folkloriste* pour lui en vouloir.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

UN POÈTE DU CLOCHER

LES HEURES CALMES, par F.-E. Adam. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, MDCCCXCII.

« Elle est de Gœthe cette phrase : *Poète, occupe-toi de ton pays ; là sont tes chaînes d'amour, là est le monde de tes pensées*. Il faudrait croire que tous les Bretons ont lu la phrase de Gœthe. Tous, en effet, s'occupent de leur pays, tous enferment leurs pensées dans ce monde, tous reviennent, un à un — et quelquefois de loin — à ces chaînes d'amour... Ah ! comme ils l'aiment donc la *terre de granit recouverte de chênes !* Comme ils en connaissent le moindre village ! Comme ils s'éveillent après

Digitized by Google

ces noms évoqués, noms à demi-barbares, si durs à lire, si doux à entendre ! Et quelles visions doivent leur passer par l'esprit, quelles émotions doivent leur traverser le cœur, en pensant à ces tristes et revêches paysages, à ces landes abruptes, à ces genêts, à ces dolmens, au vague de ces légendes, à la terreur de ces superstitions, à l'ineffable poésie de ce ciel rude et pluvieux ! »

Ainsi s'exprimait Charles Fuster au début de son beau livre des Poètes du Clocher, où, laissant de côté l'ordre alphabétique, il donnait le pas à la Bretagne, au point de vue poétique, sur tous les autres pays de France et en particulier sur l'Anjou.

L'Anjou a pourtant ses poètes qui l'ont chanté aussi avec une piété toute filiale, et à leur tête je pourrais citer F.-E. Adam, l'auteur des *Heures calmes*, qui ne se trouve pas dans le livre de Fuster. A mon pays d'Anjou, *ce livre est filialement dédié*, écrit le poète à la première page de son volume, et il ajoute ce vers en guise d'épigraphe :

J'ai beau vivre aux cités, je suis toujours d'ici.

Et, en effet, si, comme le lui a dit Coppée, « les champs d'Ionie, les pastorales grecques, le pays amoureusement idyllique et frais du dieu Pan ensoleillent ses vers par riantes éclaircies, » il n'en est pas moins vrai que M. F.-E. Adam n'est jamais mieux inspiré que lorsqu'il laisse parler son cœur pour célébrer les beautés de sa petite patrie, l'Anjou, éclairée par un doux soleil et la puissance de la grande patrie, la France, avec ses nobles souvenirs, ses jours de deuil et ses jours de gloire.

Je voudrais citer tout entier la magnifique pièce intitulée *Les voix natales*, charmante comme la *Tristesse d'Olympio* de Victor Hugo, le *Milly* de Lamartine, le *Petit Liré* de Joachim du Bellay, et le *Bourg natal* de Joseph Rousse :

J'arrive. — O mon vieux bourg, salut ! — Une voix douce
Et vibrante me vient des buissons, des fossés ;
Autour de moi, partout, dans les airs, sous la mousse,
Je respire l'odeur de mes printemps passés !
. . . . . .

J'arrive. — O ma forêt harmonieuse et verte !
Voici mes grands ormeaux, le bouleau qui frémit,
Et la clairière vaste, au grand soleil ouverte,
Où mon rêve d'enfant tant de fois s'endormit.

Digitized by Google

Je veux y pénétrer encor : mes yeux peut-être
Reverront le sentier qui reçut tant d'aveux,
Et nos chiffres, gravés sur l'écorce d'un hêtre,
Et les bouquets, noués avec de blonds cheveux.

Voici l'étang profond et ses joncs longs et grêles,
Ses larges nénuphars et ses châtaignes d'eaux ;
La svelte libellule y mouille encor ses ailes,
Et la fauvette y niche encor dans les roseaux.

Ici, ce sont les prés ; plus loin les vastes landes,
Les ajoncs épineux étoilés de fleurs d'or,
L'odorant chèvrefeuille enroulant ses guirlandes
Sur le rocher grisâtre où le lézard s'endort.

. . . . . .

Puis, là-bas, c'est l'église et son clocher d'ardoises,
Et l'école et la place où l'on jouait jadis,
Et l'humble toit natal, la maison villageoise
Dont l'amour maternel faisait un paradis.

. . . . . .

Toutes les voix de son pays l'invitent à rester ; mais le poète est forcé de partir avec des larmes dans les yeux :

Reste ! et tout parfumés de fraîche poésie,
Tout fleurit de chansons, de baisers, de beaux vers,
Dans la retraite calme et par ton cœur choisie,
Après tes verts printemps naîtront de doux hivers.

— Ainsi vous me parliez, bois sacrés, terre agreste,
Votre souffle a rempli mon âme... et j'ai pleuré,
O voix de mon pays, car vous m'avez dit : « Reste ! »
Et moi, j'ai dû répondre, hélas : « Je reviendrai ! »

Cet amour de son pays natal n'empêche pas le poète de ressentir un vif amour pour la France qu'il a si bien chantée dans l'ode qui termine son volume et pour la Bretagne qu'il s'est plu à associer à son pays dans la pièce patriotique intitulée *Ensemble*, où il convie notre belle province à défendre avec l'Anjou la France aux jours de danger. :

Dans nos manoirs vieillis, dans nos humbles chaumières,
Nous aimons vivre à l'ombre ainsi que nos aïeux.
— Mais le chêne géant croît parmi les bruyères,
Et plus qu'ailleurs peut-être il approche des cieux !

Digitized by Google

— Nous qui savons vouloir — et c'est notre génie —
Qui marchons droit au but sans plier le genou,
O frères, unissons pour une œuvre bénie
La virile Bretagne au doux pays d'Anjou.

Marchons ensemble, et quand viendront les jours d'orage,
Si notre cœur est las d'un effort trop puissant,
Pour retrouver en nous la force et le courage,
Pareils à Beaumanoir, nous boirons notre sang !

J'aurais pu envisager le livre de F.-E. Adam à d'autres points de vue et faire un rapprochement entre son *Roi des monts* et la *Mort du loup* de Vigny, entre son *Midi* et ceux de Leconte de Lisle et de Lacaussade ; mais j'ai préféré insister sur la note dominante du volume qui est celle de l'amour de la petite patrie et de la grande, et signaler l'auteur à Charles Fuster pour la prochaine édition de ses *Poètes du clocher*.

DOMINIQUE CAILLÉ.

*
* *

LA DÉCEVANCE DU VRAI, par Edmond Thiaudière.

M. Edmond Thiaudière a publié dernièrement chez Westhausser un volume, la *Décevance du Vrai*, où l'on retrouve les qualités à la fois solides et brillantes de l'auteur de la *Proie du Néant* et de la *Complainte de l'Etre*. La pensée y est triste, ainsi que l'indique le sous-titre : *Notes d'un Pessimiste*, mais elle est profonde. M. Edmond Thiaudière est un des philosophes de ce temps qui ont le plus fouillé et le mieux analysé leurs sentiments intimes. C'est de plus un maître écrivain qui sait donner à sa pensée un tour et un relief particuliers. La sentence de Salomon, VANITAS VANITATUM, pourrait servir d'épigraphe à ce recueil de maximes, plein de vérités cruelles, mais salutaires, et dont nous ne saurions trop conseiller la lecture à ceux que la frivolité de la vie n'a pas entièrement détachés de toute réflexion sur la destinée de l'homme ici-bas. L'auteur est surtout un esprit sincère. Il pourrait dire, comme Montaigne, qu'il a écrit un livre de bonne foi. Il se dégage de l'œuvre tout entière un parfum d'honnêteté et un sentiment de noblesse tout à l'honneur de l'écrivain. Ajoutez à cela un style bien personnel dont la gravité n'exclut pas la fine ironie et l'humour. M. Thiaudière a un scepticisme à

Digitized by Google

part, essentiellement bienveillant. Il aime l'humanité et souffre de ses conclusions pessimistes Son livre, bien pensé, bien écrit, est un livre de chevet, comme l'a dit M. Ledrain dans une excellente préface.

L. L.

*
* *

GRAINS DE SABLE, par M. Maugeret.

Sous ce modeste titre : *Grains de sable*, M. Maugeret a fait paraître chez Savine un volume de pensées des plus piquantes. Il est divisé en deux parties : *A travers le cœur* et *A travers l'esprit*. Il y a du cœur et il y a de l'esprit dans ce petit recueil, brillant comme un écrin et rempli d'observations fines et délicates aussi limpides que l'eau de roche coulant à travers les sentiers fleuris. On doit déjà au même auteur un volume de vers intitulé : *Choses effeuillées*, et plein de charme dans sa mélancolie pénétrante. Mais en même temps que le poète, il y a chez M. Maugeret un esprit qui lutte pour des principes spiritualistes et chrétiens, auxquels il est fermement attaché. C'est ce mélange de rêve et de lutte qui constitue son originalité propre et inspire la sympathie Ces grains de sable sont le reflet de toute une vie plus que remplie par les effervescences du sentiment et celles de la pensée. On y sent battre un cœur généreux qui n'a plus, il est vrai, l'enthousiasme des premiers jours, mais qui n'en conserve pas moins un peu d'espoir, malgré les poignantes réalités de l'existence. L. L.

*
* *

L'ANGLICANISME ET LES SECTES DISSIDENTES, par M. l'abbé Delisle, in-8°, VII-274 pages. — Retaux, Paris ; Lafolye, Vannes, 1893.

Un siècle et demi s'était à peine écoulé depuis le moment où Luther avait jeté au monde son cri de révolte contre Rome, que Bossuet signalait comme un signe évident de la fausseté de sa doctrine les divisions chaque jour plus apparentes et plus multipliées de la prétendue Réforme. « L'Église du Christ est *une*, leur disait-il, et vous, vous êtes *légion*. »

Cette désagrégation continue, j'allais dire cette décomposition ininter-

Digitized by Google

rompue, n'a fait que s'accentuer depuis lors. Plus de trois cents sectes, toutes séparées de croyances, toutes ennemies les unes des autres, se partagent et se disputent aujourd'hui, par exemple, les dépouilles de cette magnifique Église d'Angleterre, que la débauche et l'orgueil jetèrent dans l'apostasie.

C'est ce que M. l'abbé Delisle vient de mettre en lumière dans son trop court travail sur l'Anglicanisme et ses nombreuses ramifications. L'*Eglise établie* nous est d'abord présentée avec sa hiérarchie, son gros budget, ses livres et sa liturgie, mais aussi avec ses divisions intestines, ses faiblesses et son insuffisance. Nous voyons ensuite défiler devant nous, un peu rapidement, semble-t-il, Presbytériens et Congrégationalistes, Méthodistes et Baptistes, Quakers et Unitaires. L'Armée du Salut (*Salvation Army*), cette ridicule et grotesque invention de notre siècle, nous est montrée avec ses processions désordonnées, ses prêcheurs bouffons, ses musiciens ambulants.

Rien de plus navrant que ce spectacle d'hommes, de bonne foi souvent, se débattant au fond d'un gouffre d'incompréhensibles erreurs.

M. l'abbé Delisle nous fait entrevoir, en terminant, les nobles figures des cardinaux Newman, Manning et Vaughan. Je ne sais si, lorsqu'il traçait ces dernières pages, il cherchait un contraste ; en tout cas il existe frappant, instructif. D'un côté, c'est l'émiettement et la division en tout ; de l'autre, une imposante et parfaite unité de croyances comme de rites ; ici des ministres bien rentés, vivant sans embarras au milieu de leurs rieuses familles ; là des prêtres pauvres soutenus pour l'ordinaire et par l'obole du pauvre, entourés des petits et des déshérités ; ici des variations sans cesse renaissantes sur les points les plus essentiels ; là une stabilité qui défie les siècles comme les attaques.

Cette étude, que plusieurs séjours de M. Delisle en Angleterre lui ont permis de composer sur place, sera goûtée de tous ceux qui s'intéressent aux choses religieuses ou même simplement historiques de notre époque. Ils y trouveront agrément et profit. P. Bliard, S. J.

*
* *

Histoire de la Littérature française, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par le P. Caruel, de la Compagnie de Jésus, in-18, X-544 pages. — Tours, Alfred Cattier, 1893.

Le P. Caruel vient de donner à ses *Etudes sur les Auteurs français* leur complément nécessaire et désiré. L'*Histoire de la Littérature fran-*

Digitized by Google

çaise qu'il vous présente offre toutes les qualités de ses autres ouvrages. C'est la même habileté à mettre en relief les points saillants, la même clarté dans l'exposition et surtout la même sûreté d'appréciation. — A ce propos, une légère réserve cependant. Assurément on aime à connaître les jugements des critiques modernes sur nos belles œuvres littéraires, à savoir ce qu'ils en pensent. Il a donc raison de les citer. Mais l'auteur ne s'en tient-il pas trop exclusivement à nos contemporains ? Pourquoi, lorsqu'il en vient à Bourdaloue, par exemple, au lieu de se cantonner dans Sainte-Beuve et Brunetière, ne rapporte-t-il pas sur le célèbre prédicateur quelques-uns des mots si topiques de Mme de Sévigné ? Pourquoi ne fait-il point parler Fénelon, Voltaire, Maury ? Ils mériteraient pourtant d'être entendus.

On peut regretter encore que le cadre restreint d'un livre destiné à des élèves n'ait pas permis au P. Caruel des études plus complètes et plus approfondies sur plusieurs de nos grands écrivains. Sans doute il a voulu laisser aux professeurs de rhétorique l'occasion de développements oratoires, d'éloquentes explications. C'est excès d'amabilité.

Cette *Histoire de la Littérature*, malgré ses petits *desiderata*, n'en mérite pas moins de prendre place dans les pupitres, quelque bourrés qu'ils soient, de nos candidats au baccalauréat : elle fera bonne figure au milieu de leurs livres classiques.

P. Darbly,
professeur de rhétorique.

*
* *

Un poète de chevet, par Charles Fuster. — Paris, librairie Fischbacher, 1893.

Nos lecteurs se souviennent d'une étude très originale que M. de la Grasserie publia ici-même sur Hippolyte Lucas et les *Heures d'amour*. Le même poète et le même livre viennent d'inspirer un écrivain dont le talent s'épure et s'affirme sans cesse, M. Charles Fuster. Hippolyte Lucas, disciple, selon son propre aveu, d'André Chénier dans les *Désirs* et les *Ivresses*, précurseur de Sully Prudhomme dans les pièces méditatives et touchantes des *Regrets*, comme aussi dans les *Dernières poésies* : tels sont les deux aspects de l'étude de M. Fuster, et nos éloges resteraient au dessous de la flamme généreuse qui anime ces pages, du sentiment

Digitized by Google

intense et profond qui les fait vibrer. Hippolyte Lucas fut bien, comme l'appelle son dernier critique, un des *poètes de chevet* de ceux qui ont vécu et souffert. Son livre — c'est une expression très juste de M. Fuster — « ne fait pas honte à l'homme actuel en lui rappelant l'adolescent d'autrefois. » Telle de ses pièces — *Les larmes*, *La sœur grise*, *Le frère jumeau* — est grave, presque austère, et le renouveau posthume de la renommée du poète leur assure une place dans les anthologies de l'avenir.

O. DE G.

*
* *

LA CLOCHE-SONNETTE GALLO-ROMAINE DES CLÉONS, par Félix Chaillou. Nantes, imprimerie centrale, 1892.

M. Félix Chaillou, dont le musée gallo-romain, ingénieux essai de reconstitution d'une petite Pompéi bretonne, attire chaque année de nombreux visiteurs, vient de retrouver encore, dans ce sol fertile des Cléons, un intéressant objet. C'est une cloche-sonnette de 33 centimètres de circonférence extérieure, en cuivre mêlé d'alliage, que l'éminent archéologue croit avoir été utilisée dans un établissement de bains. Deux belles photographies, figurant deux aspects différents de la cloche-sonnette, accompagnent cette dissertation, qui fait le plus grand honneur à la sagacité de M. Chaillou. O. DE G.

*
* *

La *Revue littéraire*, publiée par le journal l'*Univers*, répond ainsi à une demande adressée par un groupe de lecteurs sur le choix d'un *Journal illustré* :

« Au point de vue catholique, on peut préférer la *France illustrée*, qui s'efforce de rivaliser, pour la valeur artistique et l'actualité, avec le *Monde illustré* et l'*Univers illustré*. Administration : *rue La Fontaine*, *40*, *Paris-Auteuil*. »

Digitized by Google

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1893

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *de l'Institut, président.*

La *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne* a tenu une séance le samedi 11 février, à 8 heures du soir, dans un des salons du cercle des Beaux-Arts, rue Voltaire, 4, à Nantes, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ADMISSIONS

Cinq nouveaux membres sont admis au scrutin secret :

I. La Bibliothèque de la ville de Quimper, présentée par MM. Luzel et A. de la Borderie ;

II. M. Sélim Arondel de Hayes, à Paris, présenté par MM. Olivier de Gourcuff et Dominique Caillé ;

III. M. l'abbé Hautreux, vicaire à Saint-Crespin sur Maine (Maine-et-Loire), par MM. l'abbé Charles Urseau et Dominique Caillé ;

IV. M. l'abbé François Duine, professeur à l'institution Saint-Martin, rue d'Antrain, Rennes ;

Digitized by Google

V. M. l'abbé Cadic, vicaire à la paroisse Saint-Gildas d'Auray, à Auray, présenté par MM. A. de la Borderie et Perthuis.

M. Selim Arondel de Hayes est admis dans la salle des séances après la proclamation du résultat du scrutin.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

M. le président parle de la troisième série des *Actes et Mandements de Jean V*, qui vient d'être distribuée aux membres de notre Société. Il annonce que la quatrième série formera notre prochain volume in-4°; puis, après avoir fait allusion à divers projets de publication pour notre *Petite Bibliothèque bretonne*, projets qui ne sont pas suffisamment étudiés et mûris, il propose de suspendre la publication des *Poésies inédites* d'Hippolyte Lucas, commencée récemment dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, sous le titre de chants de divers pays, et de les réunir en un coquet petit volume qui pourrait sous peu être expédié à nos sociétaires. Cette proposition rallie les suffrages.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. le secrétaire donne lecture de deux lettres du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ayant pour objet, l'une de demander à notre Société de désigner des délégués pour le *Congrès des Sociétés savantes* qui aura lieu à Paris les 4, 5, 6, 7, 8 avril prochain, et l'autre de l'engager à envoyer ses volumes publiés en 1891 au Ministère qui les expédiera à l'Exposition de Chicago.

Il donne ensuite communication d'un rapport de M. Olivier de Gourcuff, délégué des Bibliophiles Bretons à Paris, relatif à la vente effectuée à la *Comédie-Française* d'un portrait présumé de Le Sage, acheté, en 1884, à M. Vaillant, de Boulogne, par la *Société des Bibliophiles Bretons*. Voici le texte de ce rapport :

« Au mois de mai 1892, je reçus de la *Société des Bibliophiles Bretons*, pour le faire figurer à l'Exposition Lesagienne, ouverte au foyer du Théâtre de l'Odéon, le portrait « présumé » de Le Sage, que cette Société avait acquis en 1884 par l'entremise de M. le marquis de Granges de Surgères.

Digitized by Google

« La *Société des Bibliophiles Bretons* me chargeait en même temps de négocier, au mieux de ses intérêts, la vente de ce portrait à un musée ou à un amateur.

« Après de nombreuses démarches, une proposition me fut faite par M. Roblin, marchand de tableaux, rue Saint-Lazare, à Paris. Mais j'avais entrepris des pourparlers avec la *Comédie-Française*, représentée par son bibliothécaire-archiviste, M. Monval, et je réussis à lui vendre le portrait dans des conditions à la fois plus avantageuses et plus flatteuses pour l'amour-propre de mes collègues les *Bibliophiles Bretons*.

« La *Comédie-Française*, en concluant l'affaire (voir le reçu ci-après), m'a prié courtoisement de lui communiquer toutes les garanties nouvelles d'authenticité du portrait que je pourrais recueillir.

« Je me suis adressé aux deux personnes les plus susceptibles de m'éclairer à ce sujet, M. l'abbé Luco (de Vannes), qui avait entretenu une correspondance avec l'ancien possesseur du portrait, M. Vaillant (de Boulogne), et M. le marquis de Surgères. C'est de M. l'abbé Luco *seul* que j'ai obtenu quelques renseignements, son état de santé et la perte de ses manuscrits dans un incendie l'ont empêché de mieux répondre à mon appel.

« Je prie la Société de vouloir bien rechercher s'il n'existe dans ses archives aucune pièce pouvant être jointe au dossier du portrait. »

Copie du reçu délivré à la Comédie-Française le 8 février 1893.

« Je soussigné, agissant au nom et en qualité de délégué à Paris de la *Société des Bibliophiles Bretons*, reconnais avoir reçu de l'administration de la *Comédie-Française* la somme de *deux cent cinquante francs*, pour prix de la vente d'un portrait peint à l'huile au XVIIIe siècle, qu'une tradition ancienne et plusieurs témoignages permettent de regarder comme un portrait d'Alain-René Le Sage.

« Paris, 8 février 1893. — OLIVIER DE GOURCUFF. »

La *Société des Bibliophiles Bretons* adresse ses remerciements à son délégué pour l'heureuse conclusion de la vente du portrait de Le Sage à la *Comédie-Française*.

Digitized by Google

EXHIBITIONS

Par M. A. de la Borderie :

1° « *Les Vies et actions mémorables de trois des plus signalez religieux de l'ordre des FF. prêcheurs de la province de Bretagne en France* (le B. Yves Mahyeuc, évêque de Rennes, le B. Alain de la Roche, le vénérable P. Pierre Quintin), le tout extrait des œuvres du R. P. Jean de Rechac de Sainte Marie... *A Paris*, chez Claude Le Beau, 1644. »

In-12 de 12 ff. liminaires et de 370 pp. chiffrées Volume fort rare.

Dans la Vie du B. Alain de la Roche, détails de haute et curieuse mysticité.

A ce volume est joint un petit feuillet imprimé à Rennes, après la mort du B. Yves Mahyeuc (1541), présentant la figure des croix que l'on trouva empreintes sur le corps de ce pieux évêque après sa mort, et au-dessous de cette empreinte une oraison latine en son honneur.

2° « *Beatus Alanus de Rupe redivivus... aucthore R. FF. Joanne Andrea Coppestein... Neapoli apud Roncagliolium* (s. d.). Titre inscrit sur un frontispice gravé représentant S. Dominique et le B. Alain de la Roche. »

In-8° de 581 pages. Abrégé des œuvres d'Alain de la Roche, composé au XVIIe siècle.

2° « Statvts || synodavx povr || le diocese de || Sainct-Brieu. || *Faicts de l'authorité de Reverend* || *Pere en Dieu Messire* Melchior || de Marconnay, *Euesque* || *dudict lieu, l'an 1606.* || — A. S. Malo, | par Pierre Marcigay, Im || primeur et Libraire. | M. DC. VI. »

In 8° de 137 pages. La plus ancienne impression authentique de la ville de Saint-Malo. Très rare.

Par M. Emile Grimaud :

1° *Marie, roman.* Petit in-12 de IX-274 pp. Paris, Urbain Canel, libraire, rue du Bac, n° 104. MDCCCXXXII.

C'est la première édition du chef-d'œuvre de Brizeux, dont le nom ne figurait pas sur le livre.

Digitized by Google

2° *Poésies d'un proscrit,* par Raymond du Doré. In-18, 308 pp. Paris, Ebrard, libraire-éditeur, 1837.

Volume devenu rare. Il a été acheté par l'auteur au Salon littéraire de la rue Piron, 4, à Nantes, dont il porte le cachet en plusieurs endroits. Donné par M. du Doré à M. Emile Grimaud; celui-ci a fait réimprimer 8 pages qui manquaient (de 122 à 132).

Par M. le marquis de Bremond d'Ars Migré :

1° *Une lettre écrite par sa grand'mère sur la mort de Louis XVI.* Une partie de cette lettre est écrite à l'encre ordinaire, elle donne en termes révolutionnaires et pour le cabinet noir, sans doute, la nouvelle de la mort du *tyran*; l'autre, toute confidentielle, est écrite avec de l'encre sympathique; dans cette seconde partie qui remplit les interlignes elle manifeste toute son indignation contre la mort de ce roi victime de sa trop longue bénignité.

2° *Un journal du grand-père de M. A. de Bremond d'Ars,* écrit sur des feuilles volantes que son petit-fils a fait relier sous le titre de *Jours d'exil.*

Par M. Dominique Caillé :

Un portrait intitulé : Joseph Fouché, *duc d'Orante, sénateur, ministre d'Etat, décoré au Grand Aigle de la Légion d'honneur, né le 29 mai 1763 à Nantes, département de la Loire-Inférieure* (par Jos. Eymard d'Aix). *A Paris, chez l'auteur,* rue de Touraine, n° 5. Faubourg Saint-Germain.

M. D. Caillé fait remarquer l'erreur commise par le portraitiste sur la date et le lieu de la naissance de Fouché, qui n'est pas plus né en 1763 à Nantes qu'en 1754 à la Martinière près de Paimbœuf, mais, comme il a eu occasion de le dire en publiant des lettres de ce personnage, en 1759, au Pellerin.

OUVRAGES OFFERTS

Par la Société historique et archéologique du Maine :

Revue historique et archéologique du Maine. Tome trente et unième. Année 1892. Premier semestre.

Digitized by Google

Par M. Jules Robuchon :

M. Jules Robuchon : *Paysages et monuments de la Bretagne* (causerie littéraire d'Edmond Biré). Vannes, imprimerie Lafolye, 1892.

Par le vicomte Paul de Chabot :

Notice généalogique de la maison de la Fontenelle. Vannes, librairie Lafolye, 1892.

Par Mme Ferdinand Le Borgne :

1° *Quelques pensées*, par le R. V. Lécuyer. Lyon, Vitte et Perrussel, éditeurs, 1883.

2° *Jeanne d'Arc*, par Kerhalvé. Nantes, imprimerie Paul Plédran.

3° *Le saint Evangile de Jésus-Christ, Ier selon saint Mathieu* (2 vol.), *IIe selon saint Luc* (1 vol.), *IIIe selon saint Jean* (1 vol.), *traduit en français avec une explication tirée des saints Pères et des Autheurs ecclésiastiques. A Paris, chez Guillaume Desprez,* imprimeur lib. ord. du Roy, rue Saint-Jacques, à Saint-Prosper et aux Trois-Vertus, vis-à-vis la porte du cloître des Maturins, MDCCXCVII, avec approbation et privilège de Sa Majesté.

Par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le samedi 11 juin 1892, par M. Jaussen, membre de l'Institut, et Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Paris, imprimerie nationale, MDCCCXCII.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique par Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis. Tome II, 3e livraison. Paris, imprimerie nationale, MDCCCXCII.

Par M. E. Emerique :

The view of France — Un Aperçu de la France telle qu'elle était vers l'an 1598, par Robert Dallington, secrétaire de l'Ambassadeur

Digitized by Google

d'Angleterre auprès de la Cour de France. Traduit de l'anglais par *E. Emerique*, d'après un exemplaire de l'édition imprimée à Londres, par *Symon Stafford*, 1604. Versailles de l'imprimerie Cerf et Cie, 59, rue Duplessis, 1892.

Livre curieux sur papier de luxe, tiré à 150 exemplaires numérotés.

Par Mme Riom :

Manuscrit du livre des *Femmes poètes bretonnes*, publié récemment par la *Société des Bibliophiles Bretons*.

Par M. Dominique Caillé :

1° *Poésies*, par Dominique Caillé, troisième édition (1881-1891). Vannes, imprimerie Lafolye, 1892. Ouvrage tiré à 250 exemplaires, hors du commerce.

2° *Fouché, duc d'Otrante*, d'après une correspondance privée inédite, publiée par Dominique Caillé. Vannes, imprimerie Lafolye, 1893.

Tirage à part d'un article paru dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*.

Par M. le marquis A. de Brémond d'Ars :

1° *Le capitaine Satre*, ancien maire de Pont-Aven, ancien suppléant du juge de paix. Quimperlé, imprimerie de l'Union agricole et maritime, 1892.

2° *Cantic Spirituel en henor da Sant Leyer*. Quimperlé, imprimerie L. Th. Clairet, Grand'Rue, 1889.

3° *Compte-rendu du Concours et Fête agricole* donnés à Pont-Aven le 28 septembre 1871, par la Société d'agriculture de Quimperlé et les comices de l'arrondissement, sous la présidence de M. A. de Bremond-et-d'Ars, conseiller général, président du Comice agricole de Pont-Aven. Quimperlé, imprimerie de l'Union agricole et maritime 1891.

4° *L'Ancienne église de Riec et le château de la Porte-Neuve*. Documents inédits. Quimper, imprimerie Ch. Cotonnec, place Saint-Corentin, 54, 1888.

Digitized by Google

5° *Bibliographie saintongeoise*, catalogue des diverses publications de MM. Anatole Théophile et Guy de Bremond d'Ars avec indication de leurs travaux manuscrits. Quimper, imprimerie Ch. Colonnec, place Saint-Corentin, 54, 1890.

M. de Bremond d'Ars agrémente l'offre de ses brochures de renseignements d'un vif intérêt, et M. le président le remercie au nom de notre Société et de son don et de ses communications

Par M. René Blanchard :

Un Cimetière de l'époque mérovingienne à Machecoul (Loire-Inférieure), par René Blanchard, lauréat de l'Institut. Vannes, imprimerie Lafolye, 1892.

Par la Société académique de Nantes et du Département de la Loire-Inférieure :

Volume 3e de la 7e série 1892. — Premier semestre. Nantes, Mellinet, imprimeur de la Société académique.

Par M. Alexandre Perthuis :

1° *Las Primeras Tierras descurbiertas por Colon.* Ensayo critico por D. Patricio Montojo, capitan de Navio. de 1a classe Con la Traduccion al idioma francès y tres laminas para illustrar el texto.

Madrid Establecimentio tipografico « succesores de Rivadeneyra » impresores de la Real Casa paseo de San Vicente, 20, 1892.

2° Peregrinacion de los Aztecas y nombres geographicos indigenas de Sinaloo obra compuesta por el lic Eustaquio Buelna, etc. Secunda edicion. Mexico, 1892 ;

3° Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, Société historique de Compiègne, MDCCCLXXXXII.

Par Excmo. sr Jose M. de Berenges, ministro de Marina en Agosto de 1892.

La Nao Santa Maria capitana de cristobal Colon en el descubrimiento de las Indias occidentales reconstituida por inciativa del ministerio de Marina y ley votada en Cortes en el Arsenal de la Carraca para Solemnidad del centenario cuarto del suceso.

Digitized by Google

Par Mme la comtesse de la Motte Rouge :

Les Dinan et leurs Juveigneurs, par la comtesse de la Motte Rouge. — Nantes, Emile Grimaud, imprimeur-éditeur, 4, place du Commerce, 1892. Grand in-8°, 367 p. avec une lettre-préface de M. René Kerviler.

Par l'Imprimerie Mellinet :

Annuaire du Commerce de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour 1893, précédé d'un Guide de l'étranger. Imprimerie Mellinet, place du Pilori, 5.

Par M. René Kerviler :

Armorique et Bretagne. Recueil d'études sur l'Archéologie, l'Histoire et la Biographie bretonnes, publiées de 1873 à 1892, revues et complètement transformées par René Kerviler, ingénieur en chef des ponts et chaussées, correspondant du ministère de l'instruction publique (tome I : *Armorique* ; tome II : *Bretagne pendant la Révolution*; tome III : *Bretagne pendant et depuis la Révolution*). — Paris, Honoré Champion, libraire, 9, quai Voltaire, 1893.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,
Dominique Caillé.

RECTIFICATION

L'imprimeur de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, organe de la Société des Bibliophiles Bretons, en publiant le procès-verbal de la précédente séance (tome VIII, p. 252), a omis l'*Etat des Publications* dont voici la substance : « M. le président annonce que la troisième série des *Lettres et Mandements de Jean V* se poursuit activement et paraîtra sous peu. Il parle aussi du volume des *Femmes poètes bretons*, récemment publié par les soins du comte de Saint-Jean, pour la Société des Bibliophiles Bretons. » D. C.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Digitized by Google

COURS D'HISTOIRE DE BRETAGNE[1]

LE RÈGNE DE JEAN IV

DUC DE BRETAGNE

(1364-1399)

Deuxième Partie

Exil et Restauration de Jean IV

(1373-1381)

Jean IV resta six ans en exil, privé du trône, rejeté, comme avant 1364, dans la triste et subalterne situation d'un prince à la solde de l'Angleterre. Pendant cet espace de temps, il ne tenta qu'une seule fois (en 1375) de reconquérir son duché par les armes ; mais, par divers autres moyens, personnellement, ou par ses amis anglais, il s'efforça de protester contre sa dépossession. Nous allons esquisser son histoire et celle de la Bretagne pendant ces six ans.

L'EXIL DE JEAN IV

1373

Pendant que le duc Jean IV, chassé par ses sujets, partait de Brest (28 avril 1373) et cinglait vers l'Angleterre, du Guesclin, connétable de France, réunissait à Angers une armée française pour enlever la Bretagne à ce prince perfide et la mettre en la

[1] *Cours d'histoire de Bretagne* professé à la Faculté des lettres de Rennes, 3e année, leçon II (8 décembre 1893).

Digitized by Google

main du roi. Dans le commandement de cette armée, forte (selon Foissart) de 4 000 lances et de 10 000 hommes de pied, le connétable était assisté de Louis, duc de Bourbon ; pour principaux chefs ou capitaines, on y voyait, avec les comtes d'Alençon, du Perche, de Boulogne, etc., la fleur de l'aristocratie bretonne, entre autres le vicomte de Rohan, Olivier de Clisson, les sires de Beaumanoir, de Rochefort, etc. Cette armée marcha droit à Rennes qui ouvrit ses portes immédiatement[1], puis delà à Fougères, « Fougiere la Rons (la Ronde) où l'en fait les draps », dit la *Chronique du duc Loys de Bourbon*. Il y eut là quelque résistance, la garnison (anglaise évidemment) fit une sortie où elle perdit plus de cent hommes, et les Français, en la poursuivant, entrèrent dans la ville. De là, ils allèrent à Tinténiac[2] ou plutôt à Montmuran, car il n'y eut jamais de fortifications à Tinténiac, mais le château de Montmuran, chef-lieu de la seigneurie de Tinténiac, se trouve souvent désigné sous ce dernier nom[3]. Cette place se rendit sans résistance, ainsi que la plupart des suivantes, mentionnées par Froissart et par Cabaret d'Orville comme les principales étapes de cette expédition[4], savoir :

Dinan, qui avait pour capitaine Maurice de Tréziguidi, « le plus vaillant homme de Bretagne (dit Cabaret), car il fut l'un des chefs de la bataille des Trente. »

Jugon, dont le capitaine Robert de Guitté « avoit ung fils, le plus « bel luicteur qu'on peust trouver », — place qui donna lieu à du Guesclin de citer le célèbre dicton :

Qui a Bretaigne sans Jugon,
Il a chape sans chaperon.

[1] Froissart, édition Luce, VIII, p. 124, 126.

[2] Cabaret d'Orville, *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, édition de la Société de l'histoire de France, p. 43.

[3] Cabaret d'Orville dit « Tinténiac ». Mais, dans son *Livre du bon Jehan, duc de Bretaigne*, Guillaume de Saint André, plus exact en sa qualité de Breton, remplace ce nom par celui de Montmuran (voir *Chronique rimée de du Guesclin*, édition Charrière, t. II, p. 484).

[4] Les noms de ces places sont placés, ou plutôt jetés, dans Froissart et Cabaret, sans aucun ordre ; mais il n'est pas difficile, avec ces noms, de rétablir (comme nous le faisons) l'itinéraire rationnel, on peut dire l'itinéraire obligé de l'armée française.

Digitized by Google

Et, auprès de Jugon, le château patrimonial du connétable, la Motte-Broon (Cabaret, p. 43).

De là, continuant sa route vers l'Ouest, du Guesclin fit reconnaître l'autorité du roi dans les deux plus fortes places de l'évêché de Tréguer : Guingamp et la Roche-Derrien ; puis dans l'évêché de Léon, notamment à Saint-Mahé de Fineterre, considérable alors par son abbaye, son port, son commerce et ses fortifications ; et au château de Goëlet-Forest, dont il importait de s'assurer à cause du voisinage de Brest (Cabaret, p. 44 ; Froissart, édition Luce VIII p. 127); mais on n'attaqua pas Brest à ce moment.

Jusque-là pas de résistance. En Cornouaille on en trouva un peu plus : Quimper et Concarneau, défendues par leurs garnisons anglaises, furent prises d'assaut[1]. Quimperlé et le Faouet ouvrirent leurs portes de grand cœur (Froissart, et Cabaret, *ibid.*).

A Hennebont, la garnison anglaise voulut d'abord résister ; les habitants de la ville refusant de lui prêter main-forte, elle se rendit (Froissart, *ibid.*, p. 129). Ainsi fit Vannes à première réquisition, mais les Anglais qui gardaient le château de Sucinio se défendirent intrépidement pendant quatre jours, furent pris d'assaut et tous tués (Froissart, *ibid.*, 127).

Pendant que du Guesclin exécutait autour de la Bretagne cette promenade militaire — et triomphale — le comte de Salisburi débarquait à Saint-Malo une forte armée anglaise. Le connétable, qui venait d'occuper sans coup férir Ploërmel et Josselin, remonte de là à marches forcées vers Saint-Malo pour avoir le plaisir d administrer à ces bons Anglais une volée de bois vert. Mais quand il arrive, ils sont partis : Salisburi, très prudent, s'était rembarqué et cinglait vers Brest pour renfermer là son corps d'armée (Froissart, *ibid.*, p. 127, 128).

Alors du Guesclin et le duc de Bourbon, chargeant une partie de leurs troupes sur des navires malouins, s'en vont attaquer Jersei et Guernesei, prennent les châteaux de ces deux îles et y laissent bonnes garnisons (Cabaret, p. 45-47).

[1] Concarneau, qui est certainement le *Konke* de Froissart et le *Conk* de Cabaret, fut pris vers la fin de mai (voir Froissart, édition Luce, VIII, *Sommaire*, p. LXXIX, note 1).

Digitized by Google

Sitôt revenu sur le continent, du Guesclin descend de nouveau avec son armée dans le Sud de la Bretagne : Redon et Guérande le reçoivent avec acclamation ; il va assiéger Derval, place qui appartient à Robert Knolles, très bien fortifiée par lui, munie d'une excellente garnison et de grands approvisionnements. Le siège traînant en longueur, et du Guesclin, n'ayant pas besoin de toute son armée, envoie un fort détachement, commandé par Olivier de Clisson, assaillir Brest.

Cette place est pressée d'un dur blocus, si bien, dit Froissart, « que un oiselet par terre n'en fût point issu qu'il ne fût vu. » La garnison affamée en est réduite à manger ses chevaux. Mais six navires anglais viennent ravitailler la place, et les Bretons lèvent le siège. Celui de Derval n'aboutit guère mieux : du Guesclin, ayant fait une convention avec la garnison en vue d'une reddition éventuelle, va se présenter devant Nantes avec son armée (Cabaret, p. 47-48 ; Froissart, *ibid.*, p. 133-134).

Les bourgeois, qui gardaient fort bien leur ville, viennent parlementer avec lui entre les portes et les barrières. Ils se déclarent bons Français, décidés à repousser les Anglais et même le duc de Bretagne s'il voulait les introduire dans leur ville ; mais ils ne veulent pas le renier pour leur seigneur, ils le reconnaîtront pour tel quand il se sera accordé avec la France. Du Guesclin leur dit que le roi est prêt à le recevoir dans sa grâce « dès qu'il voudra se reconnaître » et se détacher des Anglais. Sur quoi les Nantais reçoivent le connétable dans leur ville et acceptent son autorité comme commissaire du roi de France Il passe huit jours dans les murs de cette cité, puis s'établit aux portes de Nantes « en un moult « biau manoir, qui est au duc, séant sur la rivière de Loire » (le manoir de la Touche), et y réside quelque temps pour mettre ordre aux affaires du duché (Froissart, *ibid.*, p. 134 à 136).

Après cette expédition, il ne restait plus en Bretagne que quatre places au duc Jean IV, ou plutôt aux Anglais : Brest, Derval, Aurai, Bécherel ; encore cette dernière était-elle fortement assiégée par un gros corps d'armée formé de Normands et de Bretons (Froissart, *ibid.*, p. 117-118).

Le roi nomma pour lieutenant-général en Bretagne son frère

Digitized by Google

le duc d'Anjou ; mais le duché fut en réalité gouverné par du Guesclin.

Le duc Jean IV ne fit aucun effort, en 1373, pour rétablir son autorité dans son duché ni pour reprendre aucune de ses villes où du Guesclin avait implanté celle du roi de France. Pourtant contre celui-ci il voulut, dès 1373, se donner le plaisir de la vengeance, et il y réussit ; mais cela ne toucha nullement la Bretagne.

Quand Jean IV passa en Angleterre, le duc de Lancastre préparait une grande expédition contre la France avec une armée d'environ 16 000 hommes qui débarqua à Calais à la fin de juillet. Jean IV se mit, avec Lancastre, à la tête de cette armée. La France n'avait point de forces suffisantes pour leur livrer bataille ; mais du Guesclin, Clisson et plusieurs autres chefs français formèrent de petits corps de troupes, légers et solides, avec lesquels ils ne cessaient de harceler cette grosse colonne, lui causant beaucoup de pertes, faisant autant que possible le désert autour d'elle.

L'armée anglaise traversa ainsi le royaume par l'Artois, la Picardie, l'Ile-de-France, la Champagne, la Bourgogne, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord, pour aboutir à Bordeaux, où elle arriva seulement le 25 décembre. L'hiver surtout fut très dur pour elle ; outre les escarmouches qui lui furent en général très funestes, le froid, la pluie, la disette, et, par suite, toutes sortes de maladies, la maltraitèrent tellement qu'en arrivant à Bordeaux elle était réduite à cinq mille hommes.

Qu'avait fait notre duc dans cette galère ? Il était parti fièrement en lançant au roi de France un *défi*, ou, si l'on veut, une déclaration de guerre, où il l'accusait de l'avoir traîtreusement chassé de son duché, d'avoir manqué envers lui à tous les devoirs auxquels un suzerain est tenu envers son vassal (c'était justement le contraire), déclarant qu'il le renie pour son seigneur, et c'est pourquoi (ajoute-t-il) le roi ne se pourra « *merveiller* » si je lui fais autant de dommage que je pourrai pour « moi revenchier des « très grans outrages, torts et villenies qu'il m'a faits » (Dom Morice, *Preuves*, II, 67). C'était là le langage officiel du duc, hautain et arrogant. Mais de plus on fit circuler, à l'usage du public, une autre version ou paraphrase de cette pièce beaucoup plus

Digitized by Google

insolente, où le roi était traité de fou, de scélérat, d'usurpateur, où le duc le défiait en bataille rangée, et lui déclarait qu'en attendant « il allait détruire tout son royaume par le fer et par le feu » *Chronicon Briocense*, ms. Biblioth. Nat., ms. lat. 6003, f. 105 v°).

Cette expédition ne fut pas d'ailleurs, pour Jean IV, remplie d'agrément : à moitié route environ, Lancastre se brouilla avec lui et lui signifia d'avoir à quitter l'armée et de marcher à part avec les troupes qu'il payait sur ses deniers, ce qui se bornait à une soixantaine d'hommes d'armes. Séparée du gros de l'armée, cette petite escouade courut plus d'une fois de très grands périls, desquels Jean IV sut se tirer très vaillamment (il n'était pas pour rien le fils de sa mère). Il arriva à Bordeaux sans le sou, mais il y trouva des barques de Guérande chargées de sel et d'autres marchandises provenant de son propre domaine, dont la vente le remit à flot.

1374

Cette année-là le duc de Bretagne vint de Bordeaux voir la duchesse qui était restée à Aurai, mais il n'y fut pas longtemps, ne fit aucun exploit de guerre et retourna bientôt en Angleterre. Il n'avait plus, on l'a dit, que quatre places en Bretagne : Aurai, Derval, Bécherel et Brest. Bécherel fut pris, au cours de l'année 1374, par les Franco-Bretons[1].

Depuis la bataille d'Aurai et même depuis 1350, cette place était toujours restée aux mains des Anglais ; dès 1371, elle avait été assiégée par du Guesclin avec des troupes françaises. A ce siège et à cette année 1371 se rapporte le plus ancien usage de l'artillerie en Bretagne, authentiquement venu à notre connaissance par suite d'une circonstance assez singulière. Dans l'enquête de canonisation de Charles de Blois (qui se faisait cette année même à Angers), un bourgeois de Saint-Malo, appelé Guillaume Juste, dépose avoir ouï dire à plusieurs personnes venant du siège de Bécherel « qu'un

[1] Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, I, p. 350 ; (Froissart, édition Luce, VIII, p. 193.

Digitized by Google

« écuyer prenant part à ce siège et appelé Bertrand de Beaumont, « ayant dit qu'il ne croyait point à la sainteté de Charles de Blois, « et que même, s'il l'avait pu, il aurait tiré le canon sur lui, cet « écuyer [peu de temps après] fut tué d'un coup de canon envoyé « par l'ennemi », c'est-à-dire par la place de Bécherel (D. Morice, *Preuves*, II, 30). Voilà le premier coup de canon tiré — authentiquement - en Bretagne. Mais le propos même de Bertrand de Beaumont semble prouver qu'on s'était servi de l'artillerie en ce pays avant la mort de Charles de Blois.

Quoi qu'il en soit, la prise de Bécherel par les Franco-Bretons en 1374 réduisit les possessions de Jean IV en Bretagne à trois places : Brest, Aurai, Derval.

1375

Cette année-là, pendant le carême, un peu avant Pâques[1], c'est-à-dire en avril, le duc Jean IV et le comte de Cambridge débarquent à Brest avec une armée anglaise d'environ 6,000 hommes. Ils prennent et brûlent les places et villes de Saint-Mahé (Saint-Mathieu) et de Saint-Pol-de-Léon (celle-ci le 3 mai, fête de l'Invention de la sainte Croix), — puis assiègent longuement Saint-Brieuc, c'est-à-dire la cathédrale fortifiée de cette ville et peut-être aussi la tour de Cesson, sans pouvoir prendre cette place. Jean IV alors, apprenant que cinq des principaux seigneurs bretons, savoir Clisson, les sires de Rohan, de Laval, de Beaumanoir (le fils de celui du combat des Trente) et de Rochefort, sont à Quimperlé avec peu de monde, s'en va assiéger cette place, la serre de très près, et refuse toute capitulation aux assiégés qu'il veut avoir à sa discrétion sans condition, ne dissimulant pas ses projets de vengeance, très menaçants surtout contre Clisson. Mais avant la reddition de la place, arrive la nouvelle de la trêve conclue à Bruges le 27 juin 1375, pour un an) entre l'Angleterre et la France et comprenant aussi la Bretagne, ce qui délivre les cinq seigneurs bretons et

[1] Pâques était le 22 avril en 1375, et les Cendres le 7 mars.

Digitized by Google

oblige le duc Jean IV à lever le siège. Il va retrouver sa femme à Aurai, où il passe tout l'été, et d'où, en septembre, il regagne l'Angleterre avec la duchesse.

En 1376, la trêve de Bruges ; en 1377, la mort du roi d'Angleterre Edouard III, réduisirent Jean IV à l'inaction.

1378

En 1378, au mois de juillet, le duc de Lancastre et le comte de Cambridge débarquèrent à la côte de Saint-Malo une armée qui, selon Froissart, ne comptait par moins de 12,000 hommes, avec une artillerie très nombreuse, 400 canons, assure-t-il ; mais ce ne pouvait être des canons de siège, des *bombardes* comme on disait alors, ou du moins sur ce grand nombre il y en avait bien peu. La plupart de ces pièces étaient sans doute de petites coulevrines que deux hommes pouvaient porter, manœuvrer, et qui, en s'allégeant et se transformant peu à peu, finirent par devenir des arquebuses. Les bombardes elles-mêmes, malgré leur gros calibre, étaient moins terribles que bruyantes ; formées de bandes de fer soudées entre elles, réduites encore à lancer des boulets de pierre, elles étaient d'un maniement difficile, d'un service très lent, et si l'on essayait de presser le tir, presque toujours elles crevaient.

Néanmoins ce genre d'engins encore peu connu ne manquait jamais d'effrayer ceux qui y étaient en butte. Les Malouins intimidés songèrent à capituler ; mais Lancastre, se croyant sûr de les avoir bientôt à discrétion, refusa les conditions demandées. Les Malouins se défendirent bravement, et bientôt le roi envoya à leur secours une petite armée, moins nombreuse que celle des Anglais mais aux ordres de du Guesclin, qui se porta à Saint-Servan et de là surveilla, harcela sans cesse l'armée anglaise. Dès que les Anglais tentaient une opération contre la place — escalade ou sape — qui occupait une grande partie de leurs forces, — du Guesclin poussait contre leur camp une attaque qui forçait les assiégeants d'abandonner les murailles pour venir défendre leurs tentes. D'autre part, la mer empêchait de bloquer sérieusement la ville. Lancastre

Digitized by Google

essaya d'y pénétrer par un boyau de mine ; mais cette mine fut découverte, et même, une nuit, un quartier de son camp surpris par les assiégés qui y firent un beau massacre. Ayant perdu beaucoup de monde, voyant qu'après plusieurs mois il n'avançait à rien, Lancastre prit le parti de rembarquer ses troupes et de regagner l'Angleterre.

Dans le même temps, Clisson prenait Aurai. Derval avait aussi succombé. Il ne restait plus à Jean IV dans toute la Bretagne, d'autre place que Brest, ou plutôt elle n'était même plus à lui, car par un traité du 5 avril 1378 il en avait formellement confié la garde au roi d'Angleterre, ce qui était la donner aux Anglais.

Le roi de France jugea qu'il était temps d'en finir, — et il avait raison.

Jean IV, par ses trahisons répétées envers son suzerain, par son cartel de défi, par sa campagne à travers la France, s'était absolument mis dans le cas félonie et, en droit féodal, rien n'était plus juste que de le priver de son fief, de le déclarer déchu du duché de Bretagne.

Mais à côté de ce vassal félon il y avait des héritiers, il y avait toute une autre branche de la maison ducale de Bretagne qui n'était nullement complice — au contraire — des félonies de Jean IV, qui n'y avait pris aucune part et ne devait pas en souffrir, — d'autant plus que cette branche représentait en Bretagne l'influence française, la sympathie pour la France.

L'opinion unanime en Bretagne s'attendait à l'intrônisation de la branche de Penthièvre et l'eût accueillie comme parfaitement juste.

Si l'on se plaçait au point de vue du fait accompli, c'est-à-dire du traité de Guérande, ce traité — dans le cas d'extinction ou de défaut d'héritier mâle de la branche de Montfort — appelait au trône la branche de Penthièvre. Jean IV déchu, au point de vue féodal c'était Jean IV mort, et il n'avait point d'enfant. Donc Penthièvre devait succéder.

Si on laissait le fait de côté pour s'en tenir au pur droit féodal, l'arrêt de Conflans, l'arrêt de la cour suzeraine qui avait investi Penthièvre du duché de Bretagne, et dont l'exécution ne s'était vue empêchée que par la force, c'est-à-dire par le traité de Guérande,

Digitized by Google

— du moment où ce traité devenait caduc en raison de la félonie de Jean IV, l'arrêt de Conflans devait être exécuté.

Enfin, dans l'état où se trouvait la Bretagne, tous les Bretons, qui tenaient à la fois au maintien de leur indépendance nationale et des bons rapports avec la France, se seraient ralliés unanimement autour de la dynastie représentée par cette femme généreuse qui avait donné tant de preuves d'énergie et de courage, Jeanne de Penthièvre.

Cependant le conseil du roi Charles V avait une tout autre idée il voulait la confiscation pure et simple du duché de Bretagne et sa réunion, son incorporation absolue au domaine royal.

Contre cette opinion il y avait une objection de droit et une raison politique.

En droit — en droit féodal — la Bretagne ne pouvait, ne devait point être réunie au domaine royal, parce qu'elle n'en avait point été distraite, parce qu'elle était un état particulier, dont les souverains reconnaissaient par un hommage simple la suprématie de la France, mais ce n'était point le roi de France qui avait constitué leur fief en leur donnant une partie de son domaine, et au contraire — dans l'opinion du XIVe siècle qui admettait complètement la fable de Conan Mériadec, premier roi de Bretagne, — la principauté bretonne était antérieure de plus d'un siècle à la monarchie de Clovis.

La raison politique opposée à la confiscation, à l'annexion de la Bretagne au domaine royal, c'est qu'une telle mesure ne pouvait manquer de susciter en Bretagne, chez tous les Bretons, un profond mécontentement et une opposition formidable.

Près d'un politique habile, d'un esprit sage et prudent comme le roi Charles V, cette raison seule aurait dû suffire à écarter cette mesure violente, extrême de la confiscation.

Il n'en fut rien.

Les débats de cette grande cause commencèrent au Parlement royal, en présence des pairs de France, le 9 décembre 1378[1]. Ils n'occupèrent pas moins de huit séances. Dans celles des 10, 11,

[1] Jean IV avait été cité dès le 20 juin à comparaître le 4 septembre; d'autres disent (avec plus de vraisemblance) le 20 juillet pour le 4 décembre 1379 (Voir *Preuves de l'histoire de Bretagne*, II, 201).

Digitized by Google

13, 16 et 17 décembre, les députés de la comtesse de Penthièvre exposèrent (sauf la raison politique) tous les arguments ci-dessus indiqués et beaucoup d'autres encore, pour faire repousser la confiscation et attribuer le duché de Bretagne aux Penthièvre.

Vains efforts. Le 18 décembre, la sentence du Parlement, expression d'une volonté inflexible — celle du roi — prononça la réunion du duché de Bretagne à la couronne, c'est-à-dire la suppression de l'indépendance et de la nation bretonnes.

Quel put être en cette occasion le mobile de Charles V ?

Avec un esprit et une âme de cette trempe, on ne peut chercher qu'un mobile élevé.

L'idée constante, incessante, de Charles V dans tout son règne, ç'a été de rétablir l'intégrité de la France, de chasser de son sol l'étranger, l'Anglais. Dans la réunion de la Bretagne à la couronne, il vit sans doute un moyen plus efficace, plus définitif, d'assurer la clôture de cette porte qui depuis un demi-siècle avait livré trop souvent, trop facilement, aux armées anglaises l'entrée de la France. C'est sans doute cette préoccupation exclusive qui guida Charles V. — Elle fut cruellement trompée ; mais elle provoqua une manifestation si énergique, si grandiose de la nationalité bretonne que, pour nous Bretons, il n'y a guère lieu de regretter cette faute royale.

LA RESTAURATION DE JEAN IV

1379

Les premiers mois de l'année suivante (1379) coulèrent tranquillement : on n'entendait nul bruit en Bretagne.

Pourtant Charles V avait quelques inquiétudes. A Pâques (10 avril) il manda près de lui plusieurs des principaux barons de Bretagne les plus influents, les plus dévoués à la France, entre autres le vicomte de Rohan, le comte de Laval baron de Vitré, etc , et il les pria d'agir, d'user de toute leur influence sur leurs compatriotes pour leur faire comprendre, accepter, chérir la sentence du Parlement qui supprimait l'indépendance bretonne, le duché de Bretagne et le réunissait à la couronne. Ainsi inter-

Digitized by Google

pellés, les barons, n'osant contredire le roi en face, firent des réponses évasives ou gardèrent un silence attristé, et rentrèrent chez eux le plus tôt possible.

A ce moment même, et depuis le commencement de l'année, il se faisait en Bretagne un travail souterrain, mais incessant, dont on allait bientôt voir le résultat.

La sentence du Parlement fut peu à peu connue de tous les Bretons dans le courant du mois de janvier 1379; le mois suivant, toutes les classes de la nation, les unes après les autres, en sentirent toute la portée : on vit que c'était la ruine de l'indépendance et de la nation bretonnes. Quand on eut compris cela, l'indignation, comme une marée irrésistible, monta dans toutes les poitrines. Sans parler on se prépara à agir, on agit même tout de suite, car en mars et en avril il se forma dans toute la Bretagne une vaste association, où entrèrent fraternellement toutes les classes, pour le maintien ou plutôt le recouvrement de l'indépendance nationale, ou, comme on disait alors, du *droit ducal de Bretagne*, — la dignité et le droit du duc étant le symbole de l'indépendance de la nation.

Nous avons encore le texte de l'acte d'association qui servit de base à cette ligue patriotique[1], rien n'est plus intéressant. En voici quelques extraits :

« Nous et chacun, pour nous et nos alliés, nous avons promis, gréé et *conjuré* les uns aux autres nous entr'aider à la garde et la défense du droit ducal de Bretagne, contre tous ceux qui voudraient s'en emparer sans y avoir droit » (Article 2).

« Quiconque voudra aller contre ou s'accorder [séparément] avec les ennemis du droit ducal, nous leur courrons sus comme à faux et à parjures » (Art. 4, 5).

On nomme ensuite des chefs civils et militaires, pour former le gouvernement de cette ligue bretonne et de la Bretagne elle-même.

Quatre maréchaux d'abord, c'est-à-dire quatre chefs militaires : messires Amauri de Fontenai, Geoffroi de Kerimel, Etienne Goyon, Eustache de la Houssaie (Art. 3).

Puis quatre gouverneurs, quatre chefs civils, tous quatre des

[1] Dom Morice, *Preuves* II, 214-216.

Digitized by Google

premières maisons de Bretagne : les sires de Montfort, de Montafilant, de Beaumanoir et de la Hunaudaie (Art. 10).

Tous les membres de la ligue devront obéir à ces chefs, notamment aux maréchaux qui seront dépositaires des engagements et serments de tous les associés pour la défense du droit ducal de Bretagne (Art. 6, 7).

Les « retenues » (ou nominations) aux emplois civils et militaires seront faites par les quatre gouverneurs, qui auront aussi l'administration des revenus publics du duché, tant ordinaires qu'extraordinaires, lesquels seront tous employés d'abord au paiement des gens d'armes. Et s'il reste ensuite quelques fonds libres, les quatre gouverneurs décideront du meilleur usage qu'on en pourra faire pour la défense du pays (Art. 10, 11, 13).

Amauri de Fontenai, le premier des quatre maréchaux, qui était aussi capitaine de Rennes, avait le droit de faire, pour les besoins militaires, des ordonnances de paiement qui étaient acquittées par le trésorier de la ligue bretonne, Jamet de Très-la Cohue, receveur ordinaire de la ville de Rennes (Art. 12).

Outre les statuts généraux de l'Association, les conjurés ou ligués de chaque diocèse formaient une section particulière ayant des statuts et des règlements spéciaux pour assurer, selon les lieux, la meilleure défense possible du pays.

Les statuts de la section du diocèse de Rennes nous sont restés, ils sont aussi fort curieux : ils sont signés, acceptés par plus de deux cents Bretons, tous personnages importants, nobles ou bourgeois[1].

La ligue constituée, ayant son gouvernement, ses chefs et ses soldats, son trésor et son armée, voulut agir sans retard pour arriver à son but, le rétablissement du droit ducal, c'est-à-dire de l'indépendance bretonne. Pour cela, il fallait nécessairement faire revenir le duc. Le gouverneur et le conseil de la ligue bretonne écrivirent donc à Jean IV la lettre suivante :

« *Au très doubté seigneur monseigneur de Bretaigne.*

« Très doubté seigneur, plaise vous savoir que nous envoions

[1] Dom Morice, *Preuves* II, 216-218.

Digitized by Google

par devers vous monsieur Estienne Gouyon, monsieur Rolland de Kersallio, Berthelot d'Engollevent et Jehan de Quélen, pour vous dire et exposer de par nous plusieurs choses et paroles qui longues seroient à vous escrire, lesquelles touchent le honour et proufit de vous et de nous et de tout vostre duchié. Si vous supplions, si cher come vous aimez le recouvrement de vostre duchié de Bretaigne, qu'il vous plaise les croire en ce qu'ils vous diront de par nous et de par les chevaliers, escuiers, bourgeois, bonnes villes, et dou commun estat de tout vostre duchié, et que sur ces choses il vous plaise mettre bonne et brieve diligence, et de ce ne nous vueillez faillir. Escript en Bretaigne le IV• jour de may. (*Signé*) Raoul, sire de Montfort ; Charles, sire de Montafilant ; Jehan, sire de Beaumanoir ; Pierre, sire de la Hunaudaie ; Olivier, sire de Montauban ; Roland, de vicomte Quoitmen ; Raoul de Montfort, sire de Kaergorlé ; Robin de Guité, Eustaice de la Houssaie et Geoffroi de Kaerimel. » (*Scellé de leurs sceaux. Château de Nantes*, Q. F. 12 ; dans D. Morice, *Preuves*, II, 218).

Débarquement de Jean IV a Dinard
(3 août 1379)

Cette lettre fut écrite le 4 mai 1379 ; elle parvint au duc en Angleterre dans le courant de ce mois. Jean IV, on le pense, y fit bon accueil, mais il y avait quelques préparatifs, quelques précautions à prendre avant de passer en Bretagne.

Enfin le prince s'embarqua à Northampton le 22 juillet 1379, suivi de quelques petits bâtiments portant une escorte de deux cents hommes commandés par Robert Knolles ; on voit que là du moins, à cette nouvelle rencontre du duc avec son peuple — et c'était de la part du prince une grande preuve de tact — il n'y eut que très peu d'Anglais.

La flotille arriva à l'entrée de la Rance le 3 août par un beau soleil.

Le débarquement se fit sur le rivage de Dinard — car la ville de Saint-Malo était occupée par les Français. Ce débarquement fut une scène épique.

Digitized by Google

Tous les coteaux qui couronnent le gracieux hémicycle de la rade de Dinard étaient couverts d'une foule compacte, en habits de fête, et qui descendait jusqu'à la grève. En avant, sur la plage, des flots de riches bourgeois et de belle noblesse, ayant en tête tous les grands seigneurs de Bretagne, Laval, Rohan, Beaumanoir, Montfort, Malestroit, Coëtmen, etc., tous en riches costumes, étoffes de soie de vives couleurs, colliers et bijoux d'or et d'argent. Dès qu'on put distinguer le vaisseau qui portait le prince, un immense cri de bienvenue ébranla le fleuve et le rivage. Quand la barque ducale s'approcha de la côte, les barons se jetèrent à l'eau, se précipitant au devant de Jean IV, pendant que la foule entassée sur la plage s'agenouillait et que les cris, les *vivat* recommençaient. Il y eut là, dans cette explosion solennelle du sentiment national, une réconciliation spontanée ou plutôt une expansion de joie et d'émotion universelle qui unit, qui fondit ensemble tous les cœurs, depuis le plus humble des assistants jusqu'à celui du prince. Des larmes d'allégresse coulaient de tous les yeux, c est un témoin oculaire qui le dit : l'auteur de la *Chronique rimée de Jean IV*, Guillaume de Saint-André, dans ses rimes naïves s'exprime ainsi :

Il[1] s'en vint en belle ordonnance[2]
Jusqu'en Bretaigne, qu'il doit amer,
Très noblement par sur la mer,
Et trouva belle compagnie,
Droite flour de chevalerie,
De ses Bretons qui l'attendoient.
Grand desir de le voir avoint ;
Si se vont tous agenouiller
Par devant lui sur le gravier
Et disoient : « Notre droit seignour,
Aujourd'hui Dieu vous doint bonjour
Et vous gard de vilain reprouche ! »
A donc envers eux il s'aprouche
Et les va lever doucement,
Et les baisa en soupirant

[1] Jean IV.
[2] Dom Morice, *Preuves* II, 347.

Digitized by Google

Et les salua tous ensemble.
Et si ploura, comme il me semble,
De grand esmoi qu'au cuer avoit
Quand devant lui là les voioit.

Si le prince était ému, la foule ne l'était pas moins.

« Une vibration électrique parcourut tout ce peuple à la vue de l'homme en qui s'incarnait en ce jour l'idée de la liberté et de la nationalité bretonnes. On voulut l'étreindre, l'enlever en triomphe, et le vieux cri national : *Malo! Malo au riche duc !* éclata en salves joyeuses, de Saint-Servan à Saint-Enogat, sur les deux rives de la Rance.

« Ce fut là l'un des plus beaux, peut-être même le plus beau jour de notre histoire ; depuis les temps de Nominoë on ne lui trouve pas de pendant pour la majesté et la grandeur du spectacle. Plus de partisans de Blois ou de Montfort, plus de seigneurs et de bourgeois, plus d'amis de l'Angleterre ou de la France sur cette plage historique de Dinard, mais une nation, un peuple, une race, une Bretagne[1] ! »

M. de la Villemarqué a publié dans le *Barzaz-Breiz* un chan intitulé *Le Cygne*, qui célèbre ce retour triomphant de Jean IV. On a, je le sais, élevé des critiques, des doutes sur l'authenticité littérale de plusieurs pièces de ce recueil ; quand il serait vrai que l'éminent éditeur les eût retouchées, elles n'en restent pas moins d'admirables poésies, où vibre énergiquement la fibre bretonne, où s'exprime avec éclat le sentiment breton tel qu'il se manifesta dans les divers événements célébrés par ces chants. Qu'on en juge sur les strophes suivantes du *Cygne* :

Un cygne, un cygne d'outre-mer, au sommet de la vieille tour du château d'Armor !

Dinn, dinn, daon ! au combat ! au combat ! Oh ! dinn ! dinn ! daon ! je vais au combat.

Heureuse nouvelle aux Bretons ! et malédiction rouge aux Français !

Dinn, dinn ! daon ! au combat ! au combat ! etc.

Un navire est entré dans le golfe, ses blanches voiles déployées ;

[1] Biographie bretonne I, p. 641.

Digitized by Google

Le seigneur Jean est de retour, il vient défendre son pays ;
Nous défendre contre les Français qui empiètent sur les Bretons.
Un cri de joie part, qui fait trembler le rivage.
Les montagnes du Laz résonnent, la cavale blanche hennit et bondit d'allégresse.
Les cloches chantent joyeusement dans toutes les villes, à cent lieues à la ronde.
L'été revient, le soleil brille, le seigneur Jean est de retour.
Le seigneur Jean est un bon compagnon, il a le pied vif comme l'œil.
Frappe toujours ! tiens bon, seigneur duc ! frappe dessus ! courage lave-les (dans leur sang), lave-les !
Quand on hache comme tu haches, on n'a de suzerain que Dieu.
Tenons bon, Bretons, tenons bon ! ni merci ni trêve ! sang pour sang !
Le foin est mûr, qui fauchera ? Le blé est mûr, qui moissonnera ?
Le foin, le blé, qui les emportera ? Le roi prétend que ce sera lui.
Il va venir faucher en Bretagne avec une faux d'argent ;
Il va venir faucher nos prairies avec une faux d'argent et moissonner nos champs avec une faucille d'or.
Voudraient-ils savoir, ces Français, si les Bretons sont manchots ?
Voudrait-il apprendre, le seigneur roi, s'il est homme ou Dieu ?
Les loups de la Basse-Bretagne grincent des dents en entendant le ban de guerre ;
En entendant les cris joyeux, ils hurlent : à l'odeur de l'ennemi ils hurlent de joie...
Là où les Français tomberont, ils resteront couchés jusqu'au jour du jugement.....
L'égoût des arbres sera l'eau bénite qui arrosera leur tombeau.
Dinn ! dinn ! daon ! au combat ! au combat ! Oh ! dinn, dinn, daon ! je vais au combat.

La lutte contre la France
(1379-1380)

Ce beau jour du 3 août 1379 eut un lendemain digne de lui. Jean IV, s'étant rendu à Dinan pour y tenir sa cour et délibérer sur la marche à suivre dans ces graves circonstances, vit les Bretons de toute classe — prêtres, nobles, bourgeois — affluer, se serrer autour de lui en rangs pressés, protester de leur dé-

Digitized by Google

vouement à son service. « Le peuple de toutes parts y accouroit « et s'assembloit pour le voir en processions solennelles, chan- « tant hymnes et louanges à nostre Seigneur » (Le Baud, p. 365). Du 6 au 15 août, qu'il demeura à Dinan, ce fut un concours perpétuel. Le 10, il y eut une assemblée et une délibération solennelles. Le duc y exposa ses griefs contre le roi de France et contre les Français en général :

« Leur avidité, s'écria-t-il, est prodigieuse ; ils ne peuvent se rassasier d'or et d'argent ; ils se jettent sur notre Bretagne pour nous voler nos biens et nos rentes, dont nous avons toujours, grâce à Dieu, joui paisiblement ! Et encore cela ne les satisfait pas, ils veulent maintenant nous mettre en perpétuel esclavage. Ils veulent notre honte !.. Mais nous avons toujours été libres, et quand le monde entier se coaliserait pour opprimer notre liberté, nous saurions la défendre énergiquement et, Dieu aidant, la garder[1]. »

Sa conclusion, c'était de répondre immédiatement à ces prétentions en lançant l'armée bretonne sur la France[2].

Autour du duc se pressaient tous les principaux barons et seigneurs de Bretagne, entre autres, les sires de Montfort, de Montauban, de Malestroit, de la Hunaudaie, de Coëtmen, du Chastel, de Rostrenen, de Pont-l'Abbé, de Rochefort, de Châteaugiron, de Beaumanoir, le vicomte de Rohan, et en tête la vénérable duchesse Jeanne de Penthièvre. Il y eut dans toute l'assemblée une émotion profonde quand cette femme si énergique, qui avait si longtemps combattu Montfort, vint s'incliner devant lui, l'encourager à défendre son droit et celui de la Bretagne, lui promettre pour cela tout son concours :

« Si vous lancez votre armée en France, dit-elle, la victoire est certaine. Cette lutte, tous les Bretons la désirent. Hâtez-vous donc, messire, d'aller reprendre ce que le ciel ne peut vous refuser. Hâtez-vous de relever notre cause, à nous tous Bretons. Pour vous y aider,

[1] « Quam enim libertatem nostram si omnes christiani conarentur nobis eripere, laboraremus utique omni nisu resistere, ut eam, Deo auxiliante, retineremus » (*Chronic. Brioc.* Bibl. Nat., ms. latin 6003, français 108 v°).

[2] « Nostrum exercitum in regno regis Francie intrare permittamus (*Chronic. Brioc.* Dom Morice, *Preuves* I, 55).

Digitized by Google

je mets à votre disposition toutes les forces militaires de mes domaines[1].

Autant en dirent et en firent tous les barons, tous les seigneurs présents : cette résolution fut acclamée par toute l'assemblée, on peut dire par toute la population. Elle répondait au sentiment, au désir de toute la Bretagne. Un contemporain nous a laissé des Bretons et de leurs dispositions à ce moment une curieuse peinture :

« Se croyant déjà maître de la Bretagne, le roi avait mis sur pied des capitaines et des compagnies toutes fraîches de « gentilz François bien polis », qui se réjouissaient à l'idée de voir les Bretons venir d'eux-mêmes se ranger sous leurs enseignes...

« Ils pensaient avoir sans débat la Bretagne et ses habitants, pour les tondre comme des moutons.

« Les Bretons avaient souffert tant de maux en défendant la France contre l'oppression (étrangère) ! Ils étaient tout défigurés, balafrés, mutilés, borgnes ou estropiés, la peau du visage ridée comme une écorce, leurs chevaux morts, leurs habits en lambeaux ou montrant la corde, leurs bourses à sec, presque tous blessés — mais par devant !

« Les Français, au contraire, étaient bien peignés, la peau douce et fine, la barbe taillée en fourche, — *Bien dansoient en salles jonchées, Et si chantoient comme sirènes.* — Ils étaient couverts de perles et de broderies... tout frisques et tout mignons ; les Bretons, à leur avis, lourds et sots, et ils n'en faisaient nul cas.

« Mais quand vint le moment décisif, les Bretons tiennent conseil, ils aiguisent leurs épées, et pour se défendre *come que fust*, chacun cherche fer et bois, plaques d'acier, cuirasses, bassinets, harnais de jambes, gantelets, cottes (de mailles), haches, massues, frondes, dagues tranchantes ; chacun vend son bœuf, sa vache pour acheter cheval ou coursier, tant ils craignent d'avoir de nou-

[1] « Si partes Gallicanas adire volueritis vel vestrum exercitum mittere, non dubito quin triumpho potiamur... En congressus omnibus Britonibus desiderandus. Festina erigo recipere et recuperare quod Deus non differt largiri. Festina nos omnes Britones exaltare... Ut autem hoc proficiatis, omnem vim armatam territorii mei vobis presentabo » (*Chron. Brioc.*, ms. latin 6083, fol. 106, et dom Morice, *Preuves* I, 55).

Digitized by Google

veaux maîtres ! tant ils sont résolus à défendre leur liberté jusqu'à la mort :

Car la liberté est délectable,
Et belle et bonne et profitable ;
Pour ce chacun la desiroit
Garder très bien : c'étoit leur droit !
De servitude avoient horrour
Quand ils véoient tretout entour
Comment en France elle régnoit,
Foul estoit qui paour n'en avoit !

« Aussi aimaient-ils mieux mourir en guerre que de se mettre en servitude, eux, leur pays et leur race[1]. »

Etant donné cet état d'esprit, on ne s'étonnera point de voir, dans un instant, beaucoup de Bretons partir en guerre avant l'heure officiellement marquée par le duc, qui avait indiqué Vannes pour point de concentration de l'armée bretonne.

La Bretagne, depuis 1373, s'était montrée si sympathique à la France qu'il eût semblé superflu d'y entretenir de grosses garnisons ; à peine y en avait-il, et fort peu nombreuses, dans une dizaine de places[2], dont les principales étaient Nantes, Morlaix, Saint-Malo. Dans cette dernière se trouvait alors du Guesclin, qui ne prit point de part à cette guerre, ne pouvant, lui connétable, combattre le roi, ni lui Breton, la Bretagne. Mais sur la frontière normande, dans l'Avranchin, se concentra sous les ordres du duc d'Anjou une armée française.

En même temps, pour la combattre, se rassemblait à Vannes l'armée bretonne. Mais avant qu'elle fût prête, plusieurs bandes bretonnes, impatientes de frapper — nous dirions aujourd'hui des corps francs — se formèrent sous Beaumanoir, La Bellière et

[1] Nous avons résumé et rapproché ici les traits les plus caractérisques de Guillaume de Saint-André, dans dom Morice, *Preuves* II, 344, 345.

[2] Voici les places où on peut constater la présence de garnisons françaises : Nantes, et près de cette ville la tour de Piremil et le château de Toufou ; sur la côte sud de la Bretagne, Redon, Aurai, Concarneau ; sur la côte nord, Morlaix, Saint-Malo, le château de Léhon ; à l'est, Saint-Aubin du Cormier ; dans l'intérieur, Ploërmel.

Digitized by Google

divers autres chefs, se jetèrent, les unes sur la Normandie, les autres sur l'Anjou vers Pouancé, la Roche-d'Iré, ravagèrent largement ces frontières et revinrent avec un gros butin. D'autre part, une flotte espagnole au service du roi de France, ayant mis à terre des troupes qui attaquèrent le Croisic, Saint-Nazaire, Guérande, cette attaque échoua piteusement.

Cette fougue des Bretons, ces petits succès, enlevés par eux au pas de course, donnèrent à réfléchir au duc d'Anjou, qui, ne voulant point pousser les choses à l'extrême, conclut avec la Bretagne une trêve d'un mois, puis, sur la demande de Jean IV (formulée le 4 octobre 1379), accepta (le 26 octobre) d'être médiateur entre lui et le roi de France pour régler leurs différends.

L'armée de Buckingham en Bretagne

(1380-1381)

Le duc de Bretagne, doutant du bon résultat de cette médiation, chercha contre la colère du roi Charles V un point d'appui dans son refuge ordinaire, l'Angleterre : le 1er mars 1380, il conclut avec le roi anglais Richard II un traité d'alliance offensive et défensive (ratifié le 17), par lequel Richard II s'engageait à fournir au duc les forces qui lui seraient nécessaires contre ses ennemis, notamment contre le roi de France (Dom Morice, *Preuves*, II, 237).

Les Etats de Bretagne, rassemblés à Rennes le mois suivant, n'auraient sans doute pas confirmé ce traité, car, le 18 avril 1380, ils envoyèrent à Charles V une adresse officielle protestant de leur fidélité envers la couronne de France et du désir qu'ils avaient de rentrer dans les bonnes grâces du roi. Sur quoi celui-ci répondit (le 22 mai) qu'il les y recevrait très volontiers, s'ils voulaient, ainsi que leur duc, accepter pour médiateur le comte de Flandre et se soumettre à sa décision (*Ibid.*, 285-286).

Néanmoins, l'armée anglaise promise à Jean IV par Richard II, forte de 6 000 hommes aux ordres du duc de Buckingham, débarqua à Calais le 20 juillet 1380, et peu de temps après se mit en marche à travers la France pour se rendre en Bretagne, sans rencontrer nul obstacle, car du Guesclin venait de mourir (13 juillet 1380) et

Digitized by Google

Charles V, très malade, rejoignit son connétable (le 16 septembre 1380) avant que Buckingham eût atteint la frontière bretonne.

Cette mort modifia beaucoup les dispositions de Jean IV. Il voyait en Charles V, à tort ou à raison, un ennemi personnel ; contre Charles VI il n'avait aucune antipathie, aucune prévention ; selon Froissart, il dit même : « Cette mort diminue bien de moitié ma « rancune contre la France : tel a haï le père qui aimera le fils, et « tel a guerroyé le père qui aidera au fils. » Jean IV désirait donc, comme les Etats de son duché, une paix prochaine et solide avec la France.

En de tels sentiments, l'armée de Buckingham, qui entra en Bretagne au mois d'octobre 1380 par Châteaubriant, ne lui était plus utile et ne pouvait que le compromettre vis-à-vis de ses sujets et du nouveau roi : aussi ne songea-t-il plus qu'à s'en défaire honnêtement.

Il envoya d'abord à Châteaubriant, en ambassade, l'évêque de Léon, les seigneurs de Montboucher, de la Houssaie, de Kerimel, etc., pour complimenter de sa part Buckingham et lui exposer sa situation ; que la plupart des Bretons, gentilshommes et autres, voyaient d'un très mauvais œil des étrangers dans leur pays ; que les bourgeois de ville n'étaient pas mieux disposés et pourraient bien leur fermer leurs portes ; que Nantes s'était déjà formellement déclarée pour le roi de France. Le duc priait donc Buckingham de se diriger sur Rennes, où il irait bientôt le rejoindre.

En conséquence, l'armée anglaise va à Rennes, dont les habitants lui refusent l'entrée, mais lui permettent de se loger dans les faubourgs ; on n'admet dans la ville close que Buckingham et cinq ou six des principaux chefs. Jean IV les laisse là quinze jours sans paraître, puis vient conférer avec Buckingham, et la conclusion de cette conférence, c'est que celui-ci mènera son armée faire le siège de Nantes, où, quinze jours après son arrivée, le duc le rejoindra avec des troupes pour lui prêter main forte. Buckingham met son armée en marche vers Nantes.

Jean IV, malgré tout, restait toujours Anglais de cœur ; il en donna en ce temps-là une curieuse preuve. Prévoyant que l'antipathie de ses sujets contre l'Angleterre le forcerait bientôt d'un traité, peut-

Digitized by Google

être à une alliance avec la France, il voulut constater occultement, mais authentiquement, ses sentiments personnels. Le 28 octobre 1380, au château de Rennes et devant trois témoins, il fit rédiger par un notaire apostolique un acte où, après avoir rappelé tous ses griefs contre les rois de France Philippe VI, Jean II, Charles V, et aussi tous les bienfaits reçus par lui des rois d'Angleterre Edouard III et Richard II (alors régnant), il déclara sa volonté de rester toujours fidèle à l'alliance anglaise et « protesta que s'il lui arrivait de traiter avec le roi de France, il ne le « feroit que par crainte de la mort et de la perte de ses Etats, et « par conséquent il vouloit que tout ce qu'il signeroit en ce cas fût « nul, comme extorqué et contraire au bien de son duché » (Dom Morice, *Hist.* I, p. 377 ; *Pr.* II, 294).

Curieuse coïncidence : Olivier de Clisson, l'adversaire de Jean IV, le principal représentant de l'influence française en Bretagne, fut créé le même jour, 28 octobre 1380, connétable de France[1].

Le siège de Nantes par l'armée de Buckingham dura, selon Froissart, « environ deux mois et quatre jours. » Commencé avant la Saint Martin (11 novembre 1380), il fut levé vers le 10 janvier 1381[2]. Les principaux chefs de l'armée anglaise étaient, après le duc de Buckingham, Knolles et Calverly, bien connus en Bretagne depuis la guerre de Blois-Montfort. Les Anglais, selon Froissart, s'établirent devant les trois portes de Saint-Pierre, à l'ouest de la ville, — de Saint-Nicolas et de Sauvetour, à l'est. Ils laissaient ainsi libre le côté sud de la place et la ligne des nombreux ponts passant sur les divers bras de la Loire[3]. Cabaret d'Orville, dans sa *Chronique de Louis, duc de Bourbon*, tout en constatant que la ligne des ponts était libre, place un corps anglais à la Sauzaie[4], ce qui est contradictoire. Froissart doit être plus exact.

Avant l'arrivée des Anglais, un corps de 400 hommes d'armes français, venant de Pouancé, s'était enfermé dans la place, dont la

[1] Ses lettres de provision sont datées du 28 novembre seulement ; mais le 4 novembre, il assista à Reims comme connétable au sacre du roi Charles VI.

[2] Froissart, livre II, chapitre 75, édition Buchon, II, p. 118.

[3] *Id. ibid.*

[4] Edition de la Société de l'histoire de France, p. 121. La Sauzaie est aujourd'hui l'île Feideau.

Digitized by Google

garnison fut encore grossie par d'autres troupes du même genre qui entraient sans difficulté, jusqu'à atteindre ou à peu près le chiffre de 2,000 hommes, non comptés les habitants. Les chefs de ces gens d'armes français étaient Jean de Châteaumorand, Le Barrois, Jean de Bueil, tous trois d'une brillante valeur, et leurs troupes excellentes. Aussi pendant les deux mois de novembre et de décembre firent-ils presque incessamment de vigoureuses sorties, où les Anglais perdirent beaucoup de monde.

Buckingham attendait toujours Jean IV, qui, malgré sa promesse ne vint pas et ne lui envoya nul secours. Les Anglais ne semblent d'ailleurs avoir tenté aucun assaut, ni poussé aucune attaque sérieuse contre la place. Voyant donc qu'ils n'avançaient à rien, qu'ils passaient leur temps à grelotter et se faire tuer devant des murailles inaccessibles[1], ils finirent par se lasser de cette position fatigante et ridicule : ils détalèrent piteusement un beau matin (vers le 10 janvier 1381) et tirèrent vers Vannes, où était le duc, qui alla au devant d'eux, s'excusa comme il put de son manque de parole, et fit loger dans Vannes une partie de leurs troupes, à condition qu'elles en sortiraient à la première requête des habitants.

Le reste de l'armée anglaise fut dirigé sur Hennebont et sur Quimper. Mais ces deux villes ayant refusé de leur ouvrir leurs portes, les Anglais furent contraints de se loger dans les faubourgs et dans la campagne, où ils souffrirent beaucoup tout l'hiver du froid et de la disette, ayant été réduits, assure-t-on, à faire du *pain de chardon*, et à voir crever de faim presque tous leurs chevaux.

Réconciliation avec la France

(1381)

Pendant ce temps, les princes français (ducs d'Anjou et de Bourgogne) et les principaux seigneurs bretons travaillaient à faire un

[1] Sur ce siège de Nantes, curieux à étudier en détail, il faut surtout voir Froissart, livre II, chapitre 75 et 76, édition Buchon, tome II, p. 118 à 122, et Cabaret d'Orville, édition Chazaud pour la Société de l'histoire de France, p. 120 à 129.

Digitized by Google

bon traité entre le roi de France et le duc de Bretagne. Les termes en furent arrêtés le 15 janvier 1381 ; il fut juré et ratifié par les négociateurs français et bretons, dans la chapelle de Notre-Dame la Blanche à Guérande, le 4 avril suivant. En voici les principales clauses :

Le duc, avec telle suite de seigneurs bretons qui lui plaira, ira trouver le roi, s'agenouillera devant lui avec eux, et dira :

— « Mon très redouté seigneur, je vous supplie que vous me « veuillez pardonner de ce que je vous ai courroucé, dont il me « deplaist fort et de tout mon cuer. »

Le roi répondra qu'il lui pardonne et le reçoit en sa bonne grâce ; alors le duc fera au nouveau roi l'hommage qu'il lui doit pour le duché de Bretagne.

Il jurera d'être bon et loyal sujet (vassal) au roi et au royaume, il s'alliera au roi et au royaume contre tous autres princes, *spécialement contre les rois d'Angleterre et de Navarre*, et le roi s'alliera de même au duc et à son duché, s'engageant spécialement à ne faire aucun traité avec l'Angleterre, où le duc, ses terres et héritages ne soient compris.

Le duc s'engagera enfin par serment à maintenir les droits, privilèges et libertés de l'église, de la noblesse et du peuple de Bretagne, et à *n'employer aucun Anglais comme capitaine de forteresse ou membre de son conseil,* quoiqu'il lui soit loisible d'en conserver encore quelques-uns pour « officiers et serviteurs de son hostel, et *telz qu'ilz ne puissent porter nuisance au roi ni au royaume.* » (Dom Morice, *Preuves*, II, 298).

Et encore : le duc paiera au roi 200 000 livres pour indemnité de guerre; mais le roi remettra de suite le duc en possession de ses terres de France, savoir le comté de Montfort l'Amauri, la seigneurie de Châteauceaux, les terres de Rethel et de Nivernois.

Enfin amnistie générale, de part et d'autre, pour tous les faits de guerre, et restitution des biens confisqués.

Par ordre du duc, à partir du 10 avril, le traité fut solennellement approuvé et ratifié par les évêques, abbés, chapitres, par les principaux seigneurs de Bretagne en grand nombre, et enfin par les bourgeois des villes, entre autres par ceux de Rennes, de Nantes,

Digitized by Google

de Vannes, de St-Brieuc, de Guingamp, de Dinan, de Guérande, de Dol, de Lamballe, etc.

Qui fut stupéfait, consterné de cette paix ? Ce fut Buckingham et ses Anglais, surtout de l'article du traité par lequel Jean IV s'alliait au roi de France tout spécialement contre le roi d'Angleterre. Le duc eut beau expliquer qu'il s'était réservé le droit, malgré ce traité, de ne jamais « soy armer *de sa personne* » contre les Anglais[1]; Buckingham indigné ne voulut ni le voir ni l'entendre, s'embarqua dès qu'il apprit cette nouvelle (11 avril 1381) et repassa en Angleterre avec tout ce qui restait de son armée, à demi détruite par le malfaisant hiver qu'elle avait eu à subir presque sans pain et sans toit.

Le duc contracta une alliance spéciale avec le duc d'Anjou (9 mai 1381) et, ce qui est plus étonnant, une autre du même genre avec Clisson le 30 mai, confirmée le 17 février suivant. Et ce même jour 30 mai, les huit ou dix place de Bretagne tenues par les Français furent rendues au duc.

Enfin, le 27 septembre 1381, ce prince alla à Compiègne présenter au roi l'hommage du duché de Bretagne et lui demander pardon du passé, selon les termes du nouveau traité de Guérande. Par cette démarche, il rentra définitivement en possession régulière de la couronne ducale, il confirma, affermit, consolida cette bienheureuse paix donnée par lui au duché et qui comblait les ardents désirs du peuple breton.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
de l'Institut.

(*A suivre*).

[1] Dom Morice, *Preuves*. II, 376.

Digitized by Google

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine

(*Suite*)[1]

LA BELINAYE (Vicomté)

La Belinaye[2] est un des rares manoirs de Haute-Bretagne possédés depuis cinq cents ans par une noble famille qui porte toujours honorablement son nom.

C'est au commencement du XVe siècle qu'Olivier Fouque, demeurant à Fougères en 1408, prit le nom de la Belinaye, que conservent ses descendants[3]. Son fils Etienne de la Belinaye fut père de Jean Ier de la Belinaye, l'un des trente gentilshommes désignés en 1483 par le duc François II pour la garde du château de Fougères. De son union avec Jeanne du Matz, ce Jean de la Belinaye laissa un fils nommé aussi Jean, qui épousa Alix de Montmoron, dame de Moreul. Ce dernier, Jean II de la Belinaye, figure en 1513 comme possesseur du manoir et de la seigneurie de la Belinaye, que sa famille tenait en main depuis un siècle déjà. Il dut mourir vers

[1] Voir la livraison de février 1393.

[2] Commune de Saint-Christophe-de-Valains, canton de Saint-Aubin-du-Cormier, arrondissement de Fougères.

[3] De Courcy : *Nobiliaire de Bretagne*.

Digitized by Google

1518 et sa femme vers 1531, car, le 16 février 1539, Jean III de la Belinaye, leur fils, rendit aveu au roi pour sa seigneurie, déclarant avoir perdu son père depuis vingt et un ans et sa mère depuis huit ans. Jean III était alors depuis cinq ans veuf de Jeanne du Hallay, qui lui avait laissé une fille encore mineure, nommée Jeanne. En 1541, Jean de la Belinaye se présenta aux montres, « monté et armé en état d'archer, et déclara ledit seigneur avoir cent vingt livres de revenu noble[1]. »

Jean IV de la Belinaye, vivant en 1574, épousa Madeleine du Han. Il dut mourir vers 1580, car Jacques de la Belinaye, son héritier et probablement son fils aîné, rendit aveu vingt-deux ans après sa mort, le 1er juin 1602, pour ses manoir et seigneurie de la Belinaye[2]. Ce dernier chevalier avait épousé Guillemette de Romilley, dont il ne semble pas avoir eu d'enfants.

César de la Belinaye, seigneur dudit lieu en 1614, fils également de Jean IV, était uni dès 1599 à Catherine Satin, dame de la Teillaye, laquelle, étant veuve, fit en 1627 une fondation au couvent des Carmes de Rennes[3].

Charles Ier de la Belinaye, leur fils, épousa en 1638 Catherine de Launay, fut maintenu dans la noblesse en 1668[4] et fut inhumé aux Grands-Carmes de Rennes le 26 janvier 1669 : il laissait la seigneurie de la Belinaye à son fils aîné François de la Belinaye. Celui-ci épousa, le 27 décembre 1672, Marie du Boislehou, obtint en 1682 l'érection en vicomté de sa terre de la Belinaye, et décéda le 20 janvier 1709.

Charles II de la Belinaye, fils du précédent, rendit aveu au roi pour la vicomté de la Belinaye le 14 mai 1712. Il eut pour successeur son frère Armand de la Belinaye, mari de Thérèse Frain de la Villegontier. Ces derniers moururent au manoir du Boislehou en Luitré, Armand le 10 février 1777, et sa femme dès le mois d'octobre 1766. Leur fils aîné, Charles-René de la Belinaye, vicomte dudit lieu, avait épousé en 1760 Anne-Jacquette de Miniac de la

[1] Bibliothèque de Rennes, *Mss. de Mistirien.*

[2] *Archives de la Loire-Inférieure.*

[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 20, II, 3.

[4] *Réformation de la noblesse de Bretagne* (Bibliothèque de Rennes).

Digitized by Google

Villèsnouveaux, décédée le 3 juin 1765 et inhumée à Saint-Christophe-de-Valains. Il jouissait en 1785 d'une belle fortune territoriale et prenait les titres de seigneur de la Belinaye, Orange, la Dobiaye, la Teillaye, la Bouëxière, le Bertry, le Moulin-Blot, le Boislehou, etc. Chevalier de Saint-Louis et maréchal des camps et armées du roi, père de trois garçons, il émigra quand vint la Révolution. Son château de la Belinaye fut vendu par la nation le 28 messidor an IV[1] et lui-même mourut à Chantilly le 14 février 1821.

La terre seigneuriale de la Belinaye, relevant à l'origine de la baronnie de Fougères, fut érigée en vicomté pour François de la Belinaye par lettres patentes de Louis XIV données en décembre 1681 et enregistrées au parlement de Bretagne en 1684. Dans ces lettres le roi fait l'éloge de la famille de la Belinaye, disant vouloir récompenser les services que lui ont rendus le père de François de la Belinaye «, commandant cent hommes d'armes du régiment de la Trémouille », son bisaïeul Jean de la Belinaye, « gouverneur de Fougères, » son oncle Jacques de la Belinaye, « chevalier de Malte, tué au service du roi, » et son propre frère Paul de la Belinaye, « aussi chevalier de Malte, décédé sur mer[2] ».

Pour former la vicomté de la Belinaye, le roi unit d'abord onze petites seigneuries appartenant à François de la Belinaye, savoir : la Belinaye en Saint-Christophe, Moreul en Saint-Mard-le-Blanc, la Gravelle en le Tiercent, les Deffais en Vieuxvy, l'Asnerie, les Alleux, les Haut et Petit-Racinoux, et le Rocher-Poirier en Saint-Ouen-des Alleux, enfin la Motte et Saint-Etienne en Saint-Etienne-en-Coglais : le tout fut érigé en vicomté sous le nom de la Belinaye. De plus, le roi autorisa le nouveau vicomte à bâtir une halle et un auditoire à Saint-Ouen-des-Alleux, et à tenir en ce bourg un marché tous les mercredis et deux foires par an, l'une le mardi de la Pentecôte, l'autre à la fête de saint Pierre-ès-Liens ; il lui concéda, en outre, une troisième foire au bourg de Saint-Christophe, le jour de la fête de saint Jacques et saint Christophe[3].

[1] La famille de la Belinaye racheta plus tard ce château.
[2] *Archives du Parlement.*
[3] *Ibidem.*

Digitized by Google

Le domaine proche de la vicomté de la Belinaye comprenait « le principal manoir de la Belinaye avec colombier, chapelle, jardins, bois de futaye, etc., — les anciens manoirs de Moreul, du Haut-Racinoux, des Alleux, de la Trousselardière, de l'Asnerie, et des Deffais, — les métairies de la Belinaye, des Bas et Petit-Racinoux, du Tronsay et les moulins de la Servaye, de Bécherel, du Moulin-Neuf », etc. De plus il était dû au seigneur de la Belinaye par le possesseur du moulin à papier de Braimblin « quatre rames de papier chaque année ».

Quant aux fiefs, nombreux et assez considérables, ils s'étendaient dans les huit paroisses de Saint-Christophe, Saint-Mard-le-Blanc, le Tiercent, Saint-Ouen-des-Alleux, Saint-Hilaire-des-Landes, Saint-Etienne, Saint-Sauveur et Vieuxvy, et avaient haute, moyenne et basse justice.

Le seigneur de la Belinaye était fondateur de l'église paroissiale de Saint-Christophe-de-Valains, « estant en possession immémoriale d'avoir dans le chanceau de ladite église deux pierres tombales élevées avec les écussons en relief armoyés des armes de la Belinaye, enfeu prohibitif, ceinture et lizière en dedans et au dehors de ladite église, armoyée des mesmes armes, et deux bancs à queue et accoudoir, l'un proche le chanceau, du costé de l'épitre, et l'autre dans la nef, du costé de l'évangile[1] ». Aujourd'hui l'on retrouve encore sculptées sur deux anciens autels de cette église les armoiries de la Belinaye : *d'argent à trois rencontres de bélier de sable*, et l'on assure que sous le parquet du chœur demeurent cachées les deux tombes ornementées des anciens seigneurs de la paroisse.

Le vicomte de la Belinaye était aussi fondateur de l'église paroissiale de Saint-Ouen-des-Alleux, et dans l'église de Saint-Mard-le-Blanc il jouissait d'un banc et d'un enfeu devant l'autel de Notre-Dame à raison de sa terre de Moreul.

Le château actuel de la Belinaye est un manoir portant tous les caractères architecturaux de la première moitié du XVIIe siècle. Devant sa façade « s'étend une cour d'honneur, bornée à son

[1] *Aveu de 1712.*

Digitized by Google

entrée par une magnifique balustrade en granit ; cette cour conduit au grand escalier extérieur qui lui-même est décoré de balustres rampants en granit et du meilleur goût. Un clocheton charmant termine le pavillon en forme de dôme qui couronne cette façade[1] ». Le tout est un joli monument de l'art sous Louis XIII en Bretagne.

LE BOISFÉVRIER (Marquisat)

La terre seigneuriale du Boisfévrier[2] tire son nom de la famille Février qui la possédait au XIVe siècle. Geffroy Février, l'un des capitaines les plus renommés de son temps, fut compagnon de Duguesclin dont il reçut en 1370 la capitainerie de la Guerche. Son sceau en 1380 porte : *de sable au cerf rampant d'or*. Il descendait d'un Guillaume Février, voyer féodé de la forêt de Fougères, et eut un fils nommé Jean.

Ce Jean Février rendit aveu au baron de Fougères le 21 mars 1434 pour ses terre et seigneurie du Boisfévrier, et son successeur, Olivier Février, « sergent féodé ès bailliages de Fougères et du Loroux », fit la même chose le 25 mai 1444[3].

Mais, dès 1431, Simon de Langan, seigneur des Portes en Bazouges, avait épousé Isabeau Février, fille de Jean Février et de Guillemette Husson ; cette dame était probablement sœur d'Olivier Février, dont elle recueillit l'héritage avant 1466, époque à laquelle Olivier de Langan, seigneur du Boisfévrier, rendit lui-même aveu pour cette seigneurie.

Nous ne pouvons faire ici l'histoire de la famille de Langan, qui posséda pendant quatre siècles consécutifs le Boisfévrier, et qui joua un rôle assez important dans notre pays ; mentionnons seulement ce qui dans sa filiation se rattache au Boisfévrier.

Etienne de Langan, seigneur du Boisfévrier, ambassadeur de

[1] Marteville : *Dict. de Bret.*

[2] Commune de Fleurigné, canton et arrondissement de Fougères.

[3] *Archives de la Loire-Inférieure.*

Digitized by Google

Louis XI vers le duc François II, épousa en 1475 Julienne du Boschet; ils devaient être morts l'un et l'autre en 1494, car leur fils avait alors pour tuteur Guy du Boschet. Ce jeune homme, nommé Guy de Langan, épousa en 1513 Jeanne Le Vayer, fille du seigneur de Montbouan; il rendit aveu en 1507 et 1540 pour ses manoir, terre et seigneurie de Boisfévrier[1].

L'année suivante, Guy de Langan vint en robe aux revues militaires et présenta pour lui son fils aîné Tristan de Langan, « bien monté et armé en estat d'homme d'armes, et trois hommes bien montés avec lui, l'un armé en estat d'archer, l'autre coustiller et l'autre page.» Il déclara en outre avoir un revenu noble de 400 livres[2]. Guy de Langan mourut en 1545, laissant plusieurs enfants, entre autres Tristan, qui suit, — Claude, grand pannetier de la reine Catherine de Médicis et gouverneur de Rennes en 1566,— Lancelot, abbé de Saint-Hilaire-d'Erbeste.

Tristan de Langan, seigneur de Boisfévrier, épousa Jeanne de la Ferrière, et mourut avant 1560, époque à laquelle sa veuve, remariée à Germain d'Arthenaise, rendit aveu pour le Boisfévrier, au nom de son fils René dont elle était tutrice.

Ce René de Langan, seigneur du Boisfévrier, se montra durant la Ligue très dévoué au roi; il paraît même que son dévouement lui suscita quelques vexations, à la suite d'une sédition qui éclata à Fougères en 1577. Plus tard, en 1591, ayant été chargé d'une mission en Bretagne de la part du roi, il tomba au pouvoir des Ligueurs, qui feignirent de mettre en doute le caractère officiel dont il était revêtu, afin de le traiter autrement qu'un prisonnier de guerre. Le roi, informé de sa position, n'hésita pas à avouer la mission qu'il lui avait confiée et à déclarer qu'il n'avait agi que d'après ses ordres. Les Ligueurs consentirent dès lors à le traiter conformément aux lois de la guerre, et l'enfermèrent au château de Fougères, où ils le détinrent prisonnier jusqu'au mois d'avril 1593; ils lui rendirent la liberté moyennant une rançon de 11,000 écus que paya en grande partie Marie de la Voue, sa femme[3].

[1] *Archives de la Loire-Inférieure.*
[2] *Mss. de Missirien* (Bibliothèque de Rennes).
[3] D. Morice : *Pr. de l'Hist. de Bret.* III, 1441, 1558 et 1551.

Digitized by Google

René de Langan avait épousé cette dame en 1570 et il en avait eu Pierre de Langan, qui rendit aveu pour le Boisfévrier le 5 novembre 1619, et épousa, la même année, Sainte Le Febvre des Rouxières. César de Langan, fils aîné des précédents, se maria le 23 septembre 1640 avec Charlotte Constantin, qui mourut veuve à la Visitation de Rennes en 1665. Leur fils Gabriel de Langan, reçu conseiller au parlement de Bretagne en 1660 et premier marquis du Boisfévrier, épousa : 1° le 13 février 1666, Claude de Visdelou ; 2° en 1672, Jeanne Bruslart de Sillery. Du premier mariage naquit en 1667 Pierre de Langan, marquis du Boisfévrier, et époux de Marie de Puisaye, qui mourut le 6 février 1730 et fut inhumé en l'église de Fleurigné.

Le fils aîné de ces derniers, Louis-Charles de Langan, né le 12 avril 1704, devint marquis du Boisfévrier, et épousa : 1° Louise de Montgommery ; 2° le 26 juillet 1735, Bonne de Farcy de Pontfarcy. Il décéda le 3 novembre 1751 et fut inhumé près de son père. Sa veuve se retira chez les Ursulines de Laval, où elle mourut en 1780.

Louis-Marie de Langan, marquis du Boisfévrier, rendit aveu pour cette terre en 1753 et s'unit à Laval en 1770 à Françoise de Farcy, dont il eut Eugène de Langan et Mme Treton de Vaujuas. Le marquis du Boisfévrier, émigra avec son fils ; il périt accidentellement dans les eaux de la Meuse en 1792, et son fils, dernier de son nom, tomba noblement, les armes à la main, à la descente de Quiberon en 1795.

La seigneurie du Boisfévrier fut érigée par Louis XIV en faveur de Gabriel de Langan, d'abord en baronnie en 1658, puis en marquisat par lettres patentes de 1674, enregistrées le 13 février de la même année[1].

C'était à l'origine le gage féodé de la vairie ou sergenterie de Fleurigné, et son possesseur devait faire chaque année à la recette de Fougères l'apport et l'acquit des rentes dues au baron de Fougères dans l'étendue de la vairie. Mais le seigneur du Boisfévrier avait, à raison de sa sergenterie, outre les droits ordinaires attachés

[1] De Courcy : *Nobil. de Bret.*

Digitized by Google

à sa charge, celui de havage à la foire de la Madeleine, près Fougères (22 juillet), ainsi qu'à l'assemblée de Beaucé le jour de la fête de saint Armel. Il avait, en outre, un droit de bouteillage de 4 deniers sur chaque pipe de vin « amenée à chevaux » dans la ville de Fougères à la destination d'autres que des bourgeois, et de 8 deniers sur celles qui étaient « amenées à bœufs ». Par contre il devait rendre et payer au château de Fougères l'acquit de deux muids de vin, « moitié d'entre Chartres et Mayenne, moitié de la quinte d'Anjou », dont les fûts et les lies devaient lui être rendus[1].

Le marquisat du Boisfévrier se composait de trois anciennes seigneuries, sises en Fleurigné : le Boisfévrier, Fourgon et Montbrault. On voyait à Fourgon une motte féodale, et Montbrault avait à l'origine un ancien château « clos de fossés, murailles et pont-levis », dont on retrouve encore l'assiette.

Le domaine proche du marquisat se composait du manoir du Boisfévrier — des anciens manoirs convertis en fermes de Fourgon et de Montbrault — des métairies de la Guiberdière, de la Joussaye et du Haut-Montbrault — et des moulins de Février et du Bas-Montbrault. Tous ces biens furent vendus nationalement pendant la Révolution[2].

La juridiction du Boisfévrier était une haute justice qui s'exerçait au bourg de Fleurigné. Cette seigneurie comprenait un certain nombre de fiefs s'étendant en Fleurigné, Laignelet, Luitré et la Celle-en-Luitré ; mais les fiefs de ces deux premières paroisses relevaient seuls de la baronnie de Fougères, ceux des dernières relevaient de la baronnie de Vitré[3].

Le marquis du Boisfévrier était seigneur prééminencier et fondateur de l'église de Fleurigné : dès 1494 il est fait mention de ses armoiries dans les verrières de ce sanctuaire et de la litre ou lisière qui présentait ce même blason à l'intérieur et à l'extérieur du temple. Dans le chœur et du côté de l'évangile on remarque encore aujourd'hui un enfeu d'aspect monumental, réservé aux

[1] Maupillé : *Notices sur les paroisses des cantons de Fougères*, 36.
[2] M. de Vaujuas, mari d'Emilie de Langan, racheta plus tard le Boisfévrier.
[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine.*

Digitized by Google

seigneurs du Boisfévrier : c'est une grande arcature surmontée d'un vaste entablement avec fronton ; au centre est un écuson : *de sable au léopard d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules,* qui est de Langan, accompagné de la devise de cette famille : *Immune opprobrio genus.* Plus bas, une plaque commémorative, transférée actuellement au château du Boisfévrier, présentait une longue inscription relatant la succession généalogique des sires de Langan, seigneurs du Boisfévrier, de 1570 à 1727[1]. Cette table de marbre relatait aussi une fondation qu'avait faite, le 25 août 1602, dans l'église de Fleurigné, René de Langan, seigneur du Boisfévrier. Cette importante fondation consistait en un collège de six chapelains qui devaient célébrer tous les jours de la semaine une grand'messe avec diacre et sous-diacre en l'église paroissiale pour les seigneurs de Langan défunts.

Nous n'avons point retrouvé la description de l'ancien manoir du Boisfévrier qu'accompagnaient au XVIIe siècle une chapelle et une fuie seigneuriale ; le château actuel est une jolie construction moderne de style gothique, entouré d'un beau parc, possédé et habité par M. le Vte Le Bouteiller, descendant par sa mère, née Treton de Vaujuas, des anciens sires de Langan, marquis du Boisfévrier.

L'abbé Guillotin de Corson,

chan. hon.

(A suivre.)

[1] Nous avons publié cette inscription dans le *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, IV, 594 ; elle est trop détaillée pour pouvoir être reproduite ici.

Digitized by Google

NOTES

SUR LES

FAMILLES LE RAY DE LA CLARTAIS

ET

LE RAY DU FUMET

En 1730, le maire de Nantes se nommait René Le Ray du Fumet.

Vers 1750, son cousin Jacques-Donatien Le Ray de la Clartais, né à Nantes le 1er septembre 1725, qui fut l'ami de Franklin et le protecteur du sculpteur Nini, achetait le château historique de Chaumont-sur-Loire, où son fils donna en 1808 l'hospitalité à Mme de Staël exilée de Paris par Napoléon.

En 1855 on élevait sur les quais de Pornic une statue au contre-amiral Théodore Le Ray, parent des deux premiers.

Je savais que ma grand'mère Rousse, née Hilleret, était fille d'une demoiselle Le Ray, et j'avais trouvé dans les papiers de mon père des lettres de l'amiral son cousin et d'autres Le Ray dont le nom était accompagné de celui de la Clartais. J'ai voulu étudier d'un peu près ces familles et savoir quels liens les unissaient. C'est le résultat de mes recherches qui fait l'objet de cette notice.

Ma bisaïeule Marie-Anne Le Ray, épouse de « noble homme Joseph Hilleret, capitaine de navire », demeurant à la Plaine, avait deux frères, Jean Le Ray, négociant à Nantes, consul des marchands en 1776, et Honoré Le Ray, capitaine de navire, demeurant à Pornic. Leur père, également capitaine de navire, se nommait Honoré Le Ray et leur mère Julienne Bonamy[1].

[1] Acte de partage du 16 mars 1776 que possède actuellement une arrière-petite-fille de Marie-Anne Le Ray, Madame Chollet, veuve de M. J.-L. Chollet, ancien conseiller général de la Loire-Inférieure pour le canton de Pornic.

Digitized by Google

Jean Le Ray maria en 1779 sa fille Marie-Anne à « Alexandre-« Emmanuel Perrin de la Courbejollière, chevalier, seigneur de la « Courbejollière, fils de messire Jean Perrin, vivant chevalier de la « Courbejollière et de dame Renée Adélaïde Gouyon de Marcé, son « épouse, à présent sa veuve, » dit le contrat de mariage en date du 24 avril 1779 rédigé par Mes Foucquereaux et Lambert, notaires à Nantes.

A ce contrat dont une expédition est aux archives de la préfecture de la Loire-Inférieure, série E, n° 1109, on voit signer, à côté de Jean Le Ray et de Catherine-Françoise Baullon son épouse, Le Ray-Charet-Clartais, Le Ray du Fumet, Marie-Anne Le Ray du Fumet.

Il est évident que ces Le Ray du Fumet sont des parents de Jean Le Ray, père de la mariée.

D'autre part, je trouve dans l'ouvrage de M. le comte Régis de l'Estourbeillon intitulé *La Noblesse de Bretagne*, tome 1er, page 92, à l'article concernant la famille Perrin de la Courbejollière, les lignes suivantes : « Alexandre Emmanuel, fils de Jean François Perrin et « de Renée de Gouyon de Marcé, né dans la grande chambre d'hon-« neur du château de Clisson, mort en 1837, à l'âge de 87 ans, « marié à Mlle Leray de la Clartais ; demoiselle Adélaïde-Cécile « Perrin, fille du précédent, née en 1780, mariée à M. Goguet de « Boishéraud ; Mlle Lucie Perrin, mariée à M. Alexandre Boulonnais « de Saint-Simon, morte en 1834. M. Eugène Perrin de la Courbe-« jollière, leur frère, dernier du nom, marié à demoiselle Rose de « la Roussière et mort à Nantes en 1857, etc. »

Voici la copie de l'acte de mariage de Marie-Anne Le Ray et d'Alexandre-Emmanuel Perrin de la Courbejollière d'après le registre de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes pour l'année 1779, folio 102 :

« Le vingt-septième jour d'avril mil sept cent soixante-dix-neuf, « après une publication faite sans opposition dimanche dernier aux « prônes des grand'messes de cette paroisse et de celle de Saint-Lu-« mine, près Clisson, en ce diocèse, comme il conste par le certifi-« cat en bonne forme, vu la dispense des deux autres bancs et la « permission de différer les fiançailles jusqu'à ce jour accordée par

Digitized by Google

« Mgr l'évêque de Nantes, en datte du jour d'hier, signé de Boissieu, « vicaire génér., le tout dûment insinué et controllé le même jour, « ont été par nous soussigné, docteur en théologie, recteur de cette « paroisse, fiancés et reçus à la bénédiction nuptiale, en la cha- « pelle Saint-Julien, à la Fosse, messire Alexandre-Emmanuel Per- « rin, seigneur de la Courbejollière, âgé de vingt-neuf ans, fils ma- « jeur de feu messire Jean-François Perrin, vivant seigneur de la « Courbejollière, et de dame Adélaïde-Renée de Gouyon, présente et « consentante, natif de la paroisse Notre-Dame de Clisson et domi- « cilié de celle de Saint-Lumine susdit,

« Et demoiselle Marie-Anne Le Ray, âgée de dix-huit ans, fille « de noble homme Jean Le Ray, ancien consul et négociant en cette « ville, et de dame Catherine-Françoise Baullon, présens et consen- « tans, natifve de la paroisse de Pornic, en ce diocèse, et domi- « ciliée depuis plusieurs années de celle-ci à vis la Bourse.

« Ont assisté comme témoins du présent mariage, du côté de « l'époux, outre la dame sa mère ci-dessus, messire Jean Perrin, « chevalier de la Courbejolière, son frère, demeurant ensemble pa- « roisse Sainte-Lumine de Clisson ; messire Charles Amory de « Fourché de Quéhillac, son cousin-germain au maternel, capi- « taine de dragons au régiment du colonel général, demeurant « ordinairement sur le Port-au-Vin.

« Du côté de l'épouse, outre ses père et mère ci-dessus, écuyer « Augustin Charet, son beau-frère, à cause de dame Jeanne-Fran- « çoise-Marie Le Ray, sœur de l'épouse, demeurant aussi ensemble « au haut de la Fosse, et noble homme Valentin-Laurent Valton, « demeurant Isle-Feydeau, paroisse de Sainte-Croix, lesquels ont « signé avec nous et autres présents à la cérémonie.

« (Signé) Marie-Anne Leray, Alexandre-Emmanuel Perrin de la « Courbejollière, J. Leray, Gouyon de la Courbejollière, Cécile Perrin « de la Courbejollière, Jean Perrin de la Courbejollière, Baullon- « Leray, Charet-Clartais, V.-L. Valleton, de Fourché de Quéhillac. « Richard de la Rivellerie, recteur. »

Augustin Charet, qui avait épousé, comme on le voit par cet acte, une fille de Jean Le Ray, nommée Jeanne-Françoise-Marie, et qui signait Charet-Clartais sans doute parce que sa femme était une

Digitized by Google

demoiselle Le Ray de la Clartais[1], appartenait à une famille originaire de la Savoie dont la filiation est détaillée dans la *Généalogie de la maison de Cornulier*, pages 297 et 298 du *Supplément*. Il avait deux frères et quatre sœurs dont l'une Madeleine-Monique Charet s'était mariée, le 20 avril 1770, à Jean-Baptiste-René de Couëtus, officier de cavalerie au régiment de Royal-Etranger, qui devint, pendant la Révolution, chef des insurgés du pays de Retz, commanda en second le corps d'armée du général de Charette et fut fusillé à Challans en 1795.

Une petite-fille de Madeleine-Monique Charet, Céleste-Claire de Couëtus, épousa Albert Hippolyte-Henri de Cornulier-Lucinière (pages 296 et 297 du même ouvrage).

Puisque Marie-Anne Le Ray, épouse d'Alexandre-Emmanuel Perrin de la Courbejollière, et sa sœur Jeanne-Françoise, mariée à Augustin Charet, étaient des demoiselles Le Ray de la Clartais, leur aïeul Honoré Le Ray, père de Jean, d'Honoré et de Marie-Anne Le Ray-Hilleret, était un membre de la famille Le Ray de la Clartais.

La parenté de cette famille avec les Le Ray du Fumet, sans remonter à son origine (ce qui demanderait de longues recherches), ressort de plusieurs pièces, entre autres d'un acte de baptême porté sur les registres de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes au 1er février 1724 et qui est ainsi concu :

« Feuvrier 1724.

« Le premier (février) fut batisé en cette église par moy recteur « soussigné, René, né de ce jour, fils de noble homme René-Fran- « çois Le Ray, sieur de la Clartais, et de demoiselle Françoise « Bouvet sa femme. Fut parrain noble homme Jacques Bouvet, « ancien consul des marchands, ayeul du batisé, et maraine de- « moiselle Elisabeth Doré, veuve de noble homme Jan Le Ray, « ayeule du batisé, demeurant à la Fosse soussignés.

« Signé : Elisabeth Dorré, Bouvet, Jacques Bouvet, Le Ray de « la Clartais, Le Ray du Fumet. — J.-B. Arnollet, recteur. »

[1] Dans l'*Inventaire sommaire des archives de la Loire-Inférieure*, par M. Léon Maître, tome v, p. 375, E, 3351, je trouve la mention suivante :

« Commune de Saint-Même. Livre des baptêmes, mariages et sépultures. Le

Digitized by Google

MM. A. Perthuis et Stéphane de la Nicollière-Teijeiro constatent cette parenté des Le Ray du Fumet et des Le Ray de la Clartais dans le *Livre doré de l'hôtel de ville de Nantes*, au cours de leur notice sur René Le Ray du Fumet.

Cette notice étant intéressante, je la reproduis textuellement :

« 1730-1732
« LXXIVe maire
« M. René Le Ray, sieur du Fumet.

« Armes : D'argent au chevron de gueules, accompagné de deux « étoiles de sable en chef et d'une raie dans une mer de même en « pointe.

« Jeton : De la mairie de M. Le Ray du Fumet, lieutenant civil et « criminel du présidial de Nantes. — Armes de la ville : R. *Sit « gemino sub sidero tuta. Exergue*, 1730. Armes du maire : Cou- « ronne de comte[1].

« André Portail eut 300 l. pour le portrait de M. Le Ray. Dans « l'Assemblée du 1er mai 1730, M. Le Ray du Fumet eut 87 piques, « M. Darquistade, ancien échevin, 59, et M. René Montaudouin, « ancien juge en chef des marchands, 54. Par lettres datées du 15 « juin 1730, ouvertes dans l'Assemblée générale du 1er août, le roi « nomma maire M. Le Ray du Fumet qui fut installé, ainsi que « les deux échevins, le 7 du même mois, avec le cérémonial « accoutumé.

« La succession de M. Mellier était difficile. Voici comment la « lettre écrite par la communauté de ville relate les qualités excep- « tionnelles des candidats désignés pour le remplacer :

« Le premier est le sieur Le Ray du Fumet, lieutenant civil et « criminel du présidial de cette ville, juge de l'intégrité la plus re- « connue, de la connaissance la plus parfaite de toutes sortes « d'affaires tant publiques que particulières, du travail le plus « assidu pour tout ce qui lui est confié, et de la plus haute estime « parmi la noblesse et la bourgeoisie ; le second est le sieur Dar-

« 16 juillet 1790, baptême de Lucie, fille d'Alexandre-Emmanuel Perrin de la « Courbejollière, écuyer, et de dame Marie-Anne Leray son épouse. Parrain, « Augustin Charet de la Clartais, écuyer. Marraine, Adélaïde Theuret. »

[1] On peut voir un de ces jetons au musée archéologique de Nantes.

Digitized by Google

« quistade, ancien échevin, aussi zélé pour le bien public qu'expé-
« rimenté pour tout ce qui peut le procurer, distingué parmi la
« plus saine partie des négociants et très capable de travailler avec
« succès tant pour le service du roi que pour l'avantage de la com-
« munauté ; le troisième est le sieur Montaudouin, conseiller
« secrétaire du roi, ancien échevin, et la plus ferme colonne du
« commerce de cette ville, connu dans tout le royaume et chez
« tous les étrangers pour le bien infini que ses différentes entre-
« prises, toujours conduites avec sagesse et exécutées avec succès,
« ont procuré depuis trente ans à l'Etat en général et à cette ville
« en particulier, d'un génie étendu, toujours bien intentionné et
« un des sujets du roi qui ont travaillé le plus utilement pour le
« bien de son service.

« M. Maître René Le Ray, sieur du Fumet[1], naquit le 10 mai
« 1686, obtint le diplôme d'avocat au Parlement de Paris et fut
« reçu le 16 novembre 1711 dans l'office de conseiller du roi, lieu-
« tenant particulier, civil et criminel de la sénéchaussée, siège
« présidial et prévôté de Nantes, auquel il avait été nommé par
« provisions datées de Versailles le 4 du même mois (Archives du
« tribunal civil de Nantes, registre Offices du présidial, 1709-1715).
« Il épousa demoiselle Anne-Louise Robard, de laquelle il eut
« entre autres enfants : Renée-Louise, baptisée à Bourgneuf-en-
« Retz, le 6 septembre 1712, inhumée à Saint-Denis le 24 mars
« 1781 ; René, baptisé à Saint-Denis de Nantes le 16 janvier 1715,
« qui eut pour parrain Gabriel Robard, auditeur à la Chambre des
« comptes, vraisemblablement frère de sa mère ; François, baptisé
« à Saint-Denis le 1er mars 1723, qui eut pour parrain René-Fran-
« çois Le Ray de la Clartais, et pour marraine Perrine Le Ray,
« dame de la Guerche-Deruais ; Anne Le Ray de la Roussière, inhu-
« mée à Saint-Denis le 3 septembre 1745 à l'âge de 17 ans; Jean-
« Baptiste Le Ray du Fumet, existant encore à Nantes en 1790.

« René Le Ray obtint en 1739 des lettres patentes enregistrées
« à la Chambre des comptes le 26 mars 1740, l'autorisant à par-
« tager ses enfants noblement et dans lesquelles il est dit « que

[1] Le Fumet est une terre située dans la paroisse de Bourgneuf-en-Retz.

Digitized by Google

« l'exposant se trouve proche parent de plusieurs familles nobles « de la province de Bretagne[1] ».

« René-François Le Ray de la Clartais, fils de Jean Le Ray, sieur « de la Clartais, et d'Elisabeth Doré, négociant, consul en 1735, « puis conseiller secrétaire du roi et chevalier de l'ordre de Saint-« Michel, était de la même famille que le maire, sans que nous « puissions préciser leur degré d'étroite parenté.

Le second fils du sieur de la Clartais, Jacques-Donatien, « baptisé à Saint-Nicolas de Nantes le 1er septembre 1725, devint « grand-maître des eaux et forêts de France[2], et acquit vers 1750 « les comté et baronnie de Chaumont-sur-Loire dont ses descen-« dants prirent le nom.

« Il fonda dans ce château une manufacture de poteries et de « produits céramiques. Des médaillons, en terre de Chaumont, « des personnages célèbres de l'époque, de Franklin, de Louis « XVI, de Marie-Antoinette, attestent les talents de l'Italien Nini, « directeur de cette fabrique, et sont encore recherchés par les « amateurs[3]. Durant son séjour en France, Franklin s'était lié « d'amitié avec M. Le Ray qui envoya aux défenseurs de la liberté « américaine un vaisseau armé à ses frais et chargé de munitions (Loiseleur, bibliothécaire d'Orléans, *Notice sur Chaumont.*)

« Son fils l'imita et étant passé en Amérique, où il se fit natu-« raliser, se maria et devint père de M. James Le Ray de Chaumont, « qui épousa, vers 1841, Mlle Jenny de Valori, dont l'aïeule était « la dernière représentante d'une vieille famille parlementaire de

[1] Sur les manuscrits de M. Dupont-Doville, conseiller au parlement de Rennes, relatifs à la Réformation de la noblesse de 1668, etc., qui sont aux archives de la Loire-Inférieure (tome II folio 309), se trouve une note ainsi conçue : « Le Ray du Fumet anobly par lettres enregistrées le 7 mars 1739. »

[2] Puis intendant de l'hôtel royal des Invalides

[3] En 1862, M. A. Villers, directeur du musée de Blois, a publié une notice sur Nini, intitulée : *Jean-Baptiste Nini, ses terres cuites.* Elle est résumée dans le premier supplément du *Grand Dictionnaire de Pierre Larousse*, p. 1118. Nini était né en Italie vers 1716 et mourut à Chaumont-sur-Loire en 1786. Ses médaillons sont de petits chefs-d'œuvre. Mme veuve Armand Guérand, née Véron, en possède deux charmants, l'un en bronze de *J.-D. Leray de Chaumont, intendant des Invalides*, et l'autre en terre cuite, de sa femme Thérèse Jogues, daté de 1774.

Digitized by Google

« Provenee, les Thomassin, marquis de Saint-Paul. Le fils unique « de ce mariage, M. Charles Le Ray de Chaumont, comte de « Saint-Paul, a épousé en 1867 Mlle Diane Feydeau de Brou, fille « unique du marquis de Brou, de la maison de l'intendant de Bre- « tagne, qui a donné son nom à l'île Feydeau (Notes de MM. de « Bondy, E. de Cornulier, etc.). M. de Courcy attribue à tort le « maire de Nantes et la terre du Fumet aux Le Ray de la Mori- « vière ; ce magistrat appartient aux Le Ray de la Rairie de « Chaumont, etc., ainsi que le démontrent les armoiries qu'il « portait et nos propres recherches. »

Parmi les signataires de la célèbre protestation adressée à Louis XVI contre ses ministres par la noblesse de Bretagne le 26 mai 1788 pour défendre les libertés de la patrie bretonne, figure un Le Ray du Fumet. C'est, selon toute son apparence, Jean-Baptiste, fils du maire de Nantes, qui vivait encore dans cette ville en 1790, disent MM. A. Perthuis et de la Nicollière.

On voit par ce qui précède que Jacques Donatien Le Ray de la Clartais, propriétaire du château de Chaumont-sur-Loire et intendant des Invalides, était un homme fort intelligent et ami des arts. Il avait épousé Mlle Thérèse Jogues, ainsi que cela résulte d'un acte de baptême inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes, le 15 mars 1752, et dont voici la copie :

« Le quinze mars mil sept cent cinquante-deux a été baptisée en « cette église par moi vicaire soussigné, Thérèse-Alexandrine, née « de ce jour, fille de messire Jacques-Donatien Leray, chevalier, « seigneur du comté-baronnie-chatellenie de Chaumont-sur-Loire, « Rilly, Veuveneuves, la Pinière et autres lieux, et de dame Thérèse « Jogues, son épouse, demeurant Port-au-Vin. Ont été parrain, « écuyer René-François Leray, sieur de la Clartais, chevalier de « l'ordre de Saint-Michel, représentant noble homme Alexandre « Jogues, tous deux ayeuls de la baptisée, et maraine, dame Fran- « çoise Bouvet, épouse dudit sieur René-François Leray, aussi son « ayeule, qui signent avec nous et le père présent.

« (Signé) Françoise Bouvet-Leray — Leray de la Clartais — « Leray de Chaumont — Collet, vicaire. »

Une autre fille de J.-D. Le Ray de Chaumont et de Thérèse Jogues

Digitized by Google

naquit à Orléans. Elle se nommait Marie-Françoise. Elle épousa le 10 décembre 1887, après la mort de son père, François Véron du Verger, sieur de Forbonnais, publiciste, inspecteur général des monnaies, qui fut membre de l'Institut (Voir la *Revue des provinces de l'Ouest*, année 1858, page 329, article de M. P. Levot).

Le fils de Jacques-Donatien Le Ray, qui avait passé aux États-Unis pendant la Révolution, probablement attiré par le souvenir de Franklin, essaya, dit le *Grand Dictionnaire de Pierre Larousse* (article Chaumont-sur-Loire), « de fonder sur les bords de l'Ohio « une colonie à laquelle il donna le nom *de Chaumont*. Pendant « son absence, Mme de Staël, liée avec lui et avec sa famille par des « relations d'affaires et, d'amitié, vint s'installer à Chaumont alors « que, poursuivie par le despotisme ombrageux de Napoléon, elle « reçut l'ordre de quitter Paris. L'illustre exilée ne tarda pas à être « entourée dans sa retraite d'une petite cour d'amis et d'admira- « teurs où brillaient au premier rang Benjamin Constant, Prosper « de Barante, les comtes de Sabran et de Salaberry, le duc Mathieu « de Montmorency, et cette charmante Mme Récamier, qui apprit de « l'auteur de *Corinne* l'art de présider à un salon et d'y réunir les « hommes les plus opposés d'esprit et d'opinion. Mais quels que « fussent les agréments qu'elle trouva dans le séjour de Chaumont, « Mme de Staël regrettait toujours Paris. Un jour que Benjamin « Constant lui faisait admirer le magnifique panorama qui se dé- « roule au pied du château : « J'aime mieux, lui dit-elle, le ruis- « seau d'eau noire et bourbeuse que je voyais à Paris couler sous « mes fenêtres que cette Loire avec ses ondes claires et limpides. »

Touchard-Lafosse, dans son ouvrage *La Loire historique* (t. 3, pages 809 et suivantes, édition de 1843), raconte d'une façon assez piquante l'arrivée de Mme de Staël à Chaumont :

« Au moment de la Révolution, dit-il, la terre de Chaumont « appartenait à M. Le Ray, qui en avait joint le nom au sien. Ce « gentilhomme a laissé dans le pays le souvenir le plus honorable « de ses bontés et de sa bienfaisance. « Tous ses vassaux sont à « leur aise, écrivait Fournier en 1785, et bénissent tous les jours « le seigneur sous lequel ils ont le bonheur de vivre. »

« Durant les jours où toute noble tête était menacée, M. Le Ray

Digitized by Google

« se fit industriel, il donna de l'extension à une faïencerie et à « une poterie qu'il avait fondées précédemment et qui existaient « encore en 1811.

« Vers 1808, et tandis que M. Le Ray était aux Etats-Unis d'A- « mérique, le château de Chaumont reçut une hôtesse illustre ; la « manière dont elle y fut introduite est assez curieuse pour être « citée.

« Mme la baronne de Staël ne fut pas toujours l'ennemie de Na- « poléon, loin de là. M. le comte de Narbonne, qui avait bien « quelque expérience des excentricités poétiques de l'auteur de « *Corinne*, nous disait un jour à Moscou : L'admiration que le « grand homme inspirait à cette dame était si expansive au début « de sa glorieuse carrière, qu'il en vint à redouter les invasions de « sa tendresse beaucoup plus que les attaques de Wurmser et « d'Alvinzy. » Mme de Staël avait porté un sceptre orné de myrtes et « de roses sous la monarchie constitutionnelle de Louis XVI, « sous le Directoire exécutif. A ces deux époques, des guerriers, « des hommes d'Etat, des publicistes, des représentants de la na- « tion, avaient pris à son petit lever, quelquefois auparavant, le « mot d'ordre de leur conduite politique ; elle se flatta un moment « que Napoléon agirait de même. Il fallut renoncer à cet espoir ; « alors la fille de Necker devint hostile au premier consul, à l'em- « pereur ; elle se fit exiler à une certaine distance de Paris, puis « hors de France.

« Revenue d'un premier exil et roulant en poste sur la levée qui « borne la rive droite de la Loire, elle fit arrêter son postillon « pour admirer le château de Chaumont, masse imposante qui, se « détachant sur un massif de verdure, attirait le regard et com- « mande la rêverie à l'esprit.

« — Postillon, voilà un superbe château.

« — C'est ben vrai tout de même, madame.

« — A qui appartient-il ?

« — A M. Le Ray de Chaumont... un ci-devant, mais bon « comme le bon pain, le bienfaiteur du pays, quoi.

« — Postillon, mon voyage est fini pour le moment.

« — Je croyais que madame allait à Tours et nous ne sommes « qu'à Onzain.

Digitized by Google

« — J'ai changé d'avis.

« A ces mots, Mme de Staël sauta de sa chaise de poste, la fit re-
« miser dans une maison voisine, demanda un batelet, se fit passer
« à Chaumont et se rendit directement au château.

« Nous avons dit que le propriétaire de ce beau domaine était
« alors aux Etats-Unis ; la noble aventurière s'adressa au régisseur
« qui, si nos renseignements sont exacts, était le maire actuel de
« la commune.

— « Monsieur, le château de Chaumont est un monument
« magnifique et sa situation est ravissante.

« — Madame, c'est l'opinion de tous ceux qui l'ont visité.

« — Ils ont dû vous exprimer leur admiration ; moi je viens
« vous prouver la mienne ; je m'établis au château.

« — Madame m'a fait l'honneur de me dire.....

« — Que je m'établis au château.

« — Madame est une parente de M. Le Ray ?

« — Non, monsieur.

« — Une amie de sa famille, sans doute ?

« — Pas davantage ; je n'ai même jamais eu l'honneur de ren-
« contrer M. Le Ray dans le monde... Mais on me nomme la ba-
« ronne de Staël... et je suis la fille de Necker.

« — Oh ! Madame, fit l'intendant, qui n'avait point oublié celui
« que le cardinal de Loménie nommait l'homme de l'opinion...

« Or, Mme de Staël, ayant pris ce oh ! pour un témoignage d'as-
« sentiment, s'avança dans les appartements, ouvrit les persiennes
« des croisées donnant sur le cours de la Loire, et, s'étant arrêtée
« dans une chambre qui lui convenait, elle reprit : Je serai bien ici.

« — Mais, Madame, c'est l'appartement de M. Le Ray, et nous
« l'attendons.

« — Je le lui rendrai à son arrivée, si, contre mon attente, il
« n'était pas assez galant pour me le laisser... Mais c'est peu pro-
« bable, ajouta la baronne en redressant sa coiffure devant une
« glace.

« Que pouvait faire l'intendant? On n'envoie pas chercher les
« gendarmes pour chasser de vive force la fille d'un grand mi-
« nistre, la femme d'un ancien ambassadeur qui s'appelait *Magnus*.

Digitized by Google

« Il autorisa le séjour plus que militaire de Mme de Staël et fut « approuvé au retour par son patron. Si la noble exilée se fût « bornée à s'abandonner aux plus doux penchants de son cœur, « si elle n'eût écrit de Chaumont que des protestations de tendre « attachement au tribun Benjamin Constant, il est probable que « le duc de Rovigo, ministre de la police, eût fait semblant d'ou- « blier cette dame aux bords de la Loire. Mais elle s'efforça de re- « nouer le fil rompu de ses intrigues politiques ; ses amis vinrent « la voir à Chaumont; leur affluence fut grande et incessante. On « vit presque se renouveler à cette époque, sur la rive gauche de « notre grand fleuve, la cour voyageuse qui, durant le siècle pré- « cédent, visitait le duc de Choiseul exilé à Chanteloup. L'empe- « reur apprit qu'on délibérait hostilement dans le vieux manoir « des sires d'Amboise ; Mme de Staël dut s'en éloigner et se fixer « un moment chez M. de Salaberry au petit château de Fossé. Par « un mode de transmission qui nous est inconnu, Chaumont « passa de la famille Le Ray dans celle de M. d'Etchegoyen. »

Quand le fils de Madame de Staël édita les *Œuvres complètes* de sa mère, en 1821, il mit en tête de l'ouvrage qui a pour titre *Dix années d'exil*, un avertissement où il expose les faits d'une autre manière :

« Elle alla, dit-il, s'établir près de Blois dans le vieux château de « Chaumont-sur-Loire que le cardinal d'Amboise, Diane de Poitiers, « Catherine de Médicis et Nostradamus ont jadis habité. Le pro- « priétaire actuel de ce séjour romantique, M. Le Ray, avec qui mes « parents étaient liés par des relations d'affaires et d'amitié, était « alors en Amérique. Mais, tandis que nous occupions son châ- « teau, il revint des Etats-Unis avec sa famille, et quoiqu'il voulût « bien nous engager à rester chez lui, plus il nous en pressait « avec politesse, plus nous étions tourmentés de la crainte de le « gêner. M. de Salaberry nous tira de cet embarras avec la plus « aimable obligeance en mettant à notre disposition sa terre de « Fossé. »

Dans le *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* par M. Pol de Courcy (2me édition 1862, tome 2me, page 324), on trouve sur la famille Le Ray l'article suivant :

Digitized by Google

« Ray (Le), sieur de la Rairie, paroisse du Pont-Saint-Martin, — « des Rambergères, paroisse de Sainte-Pazanne, — de la Clartais, — « de Chaumont-sur-Loire, — de Saint-Même, paroisse de ce nom. « D'argent au chevron de gueules, accompagné de deux étoiles de « sable en chef et d'une raie dans une mer de même en pointe.

« Deux secrétaires du roi en 1735 et 1783, un grand maître des « eaux et forêts de Blois en 1766.

« Un membre de cette famille a été substitué de nos jours au « nom et armes de Valory. »

Maintenant comment l'amiral Théodore Le Ray, dont la statue orne les quais de Pornic, se rattachait-il aux Le Ray de la Clartais et du Fumet ?

Voici son acte de naissance :

« Extait des registres des naissances de la ville de Brest, département du Finistère pour l'an quatre (1795) f° 46 v°. Du vingt-« troisième jour du mois de brumaire, l'an quatre ou mil sept « cent quatre-vingt-quinze (quatorze novembre), à quatre heures « du soir, est comparu en la maison commune de Brest par devant « moi Joseph-Marie Sorio, officier public, Julien Le Ray, capitaine « de vaisseau, domicilié sur cette commune, première section, « assisté de André Durville, ex-accusateur militaire, domicilié pre-« mière section, et Julien Martinière, commerçant, domicilié sus dite « section, lequel m'a déclaré que Jeanne Le Ray, son épouse en « légitime mariage, est accouchée ce jour, à quatre heures du matin, « en son domicile, d'un enfant mâle auquel ont été donnés les « prénoms Théodore-Constant ; d'après cette déclaration et la pré-« sentation de l'enfant, j'ai, en vertu des pouvoirs qui me sont « délégués, rédigé le présent acte que le père et les témoins ont « signé avec moi.

« Constaté suivant la loi par nous Joseph-Marie Sorio, adjoint « faisant les fonctions d'officier public de l'état civil soussigné, « après lecture donnée. Signé : Le Ray, Durville, Martinière et « Sorio. »

Ainsi l'amiral Théodore Le Ray était fils de Julien Le Ray et de Jeanne Le Ray, qui s'étaient mariés à Pornic le 17 octobre 1786. Jeanne Le Ray avait pour père Honoré Le Ray, capitaine de na-

Digitized by Google

vire à Pornic, frère de Jean Le Ray et de Marie-Anne Le Ray-Hilleret ma bisaïeule. Sa mère se nommait Jeanne Guichard.

On a vu que Jean Le Ray maria sa fille Marie-Anne à Alexandre-Emmanuel Perrin de la Courbejollière, le 27 avril 1779, et qu'au contrat signèrent plusieurs membres de la famille Le Ray du Fumet, ce qui indique une parenté entre cette famille et Jean Le Ray, dont l'autre gendre Augustin Charet, depuis son mariage, se faisait appeler Charet de la Clartais.

Julien Le Ray, père de l'amiral Théodore, était fils de « noble homme Pierre Le Ray de la Rochandière[1] », capitaine de navire, et de Renée Daviau.

Il paraît que Julien Le Ray, capitaine de vaisseau au moment de la naissance de son fils Théodore (1795), devint plus tard contre-amiral, car je lis dans un article de M. Emile de la Bédollière, publié par le journal *Le Siècle* et reproduit par le *Courrier de Nantes* du jeudi 6 septembre 1855, à l'occasion de l'inauguration de la statue, œuvre du sculpteur Amédée Ménard : « C'était un homme « digne des honneurs posthumes que Théodore-Constant Le Ray, « qui, fils du contre-amiral Le Ray, suivit si noblement les traces « de son père.

« Mousse en 1804, à l'âge de neuf ans, aspirant de marine en « 1812, lieutenant de vaisseau en 1823, Théodore-Constant Le Ray « fut pendant la campagne de la Grèce chef d'état-major de l'ami- « ral de Rigny et y fit preuve d'une haute capacité comme militaire « et comme marin. Capitaine de frégate après cette guerre, il fut « chargé de missions diplomatiques importantes. Il conquit le « grade de contre-amiral en contribuant à la prise de Bougie, « en montant un des premiers sur les remparts de Vera Cruz, « en bloquant Tunis à la tête d'une division navale. L'amiral « Le Ray avait été envoyé à la Chambre de 1836 par le collège « électoral de Paimbœuf, et il fut réélu à la presque unanimité « en 1841 et 1842. Deux fois membre du Conseil général de la « Loire-Inférieure, il y soutint les intérêts du département avec

[1] La Rochandière est une terre située dans la paroisse de Sainte-Marie, près Pornic.

Digitized by Google

« le même zèle qu'il avait apporté aux affaires publiques. Ainsi « la marine, la guerre, la négociation, l'administration, les travaux « législatifs occupèrent cette existence qui, commencée le 13 « novembre 1795, s'éteignit prématurément le 23 avril 1849. »

Théodore Le Ray, qui avait échoué aux élections législatives de 1846, était sur le point d'obtenir un siège à la Chambre des Pairs quand éclata la Révolution de 1848. On peut lire à ce sujet une lettre qu'il écrivait de Paimbœuf le 4 août 1846 à M. Guizot, ministre des affaires étrangères, dans la *Revue rétrospective* qui parut peu après cette Révolution.

Il avait épousé Mlle de Roussy, sœur d'un conseiller d'Etat, directeur général de la comptabilité publique ; elle devint sous l'Empire surintendante des maisons de la Légion d'honneur.

Le musée de Nantes possède le portrait de l'amiral Le Ray par Alexis Pérignon, et la *Biographie bretonne* de Levot contient sur lui une notice exacte, mais incomplète. Dans l'*Illustration* du 2 juin 1849 se trouve aussi son portrait avec une biographie composée de notes écrites par lui-même quelque temps avant sa mort. Le même journal, lors de l'inauguration de sa statue à Pornic, qui eut lieu le 19 août 1855, publia une gravure représentant la fête, mais accompagnée d'indications erronées.

L'amiral Le Ray aimait beaucoup le pays de Retz d'où sa famille était originaire, et il y avait une maison de campagne nommée Chanteloup, dans la commune de Saint-Michel-Chef-Chef. Il y passait l'été depuis qu'il avait renoncé à la marine pour se consacrer à la politique. Son petit-fils, M. Le Ray d'Etiolles, a vendu cette terre récemment.

M. Emile Maillard d'Ancenis, dans son livre intitulé *Nantes et le département au XIXe siècle*, page 91, dit que l'amiral Théodore Le Ray avait pour frère le poète Antoine Le Ray, né à Nantes le 16 mai 1800. Guépin, dans son *Histoire de Nantes* (page 576) et F. Piet, dans ses *Mémoires sur la vie et les ouvrages d'Edouard Richer* (pages 295 et suivantes du tome 1er des *Œuvres littéraires d'Edouard Richer*), en parlent comme d'un jeune homme très distingué, et ses amis lui firent élever en 1829, au cimetière de Miséricorde, à Nantes, un tombeau monumental terminé par une py-

Digitized by Google

ramide dont la base s'évide pour donner place à une urne de bronze couronnée de cyprès. Mais M. Maillard se trompe. Antoine Le Ray n'était point le frère de Théodore Le Ray qui n'avait que deux sœurs, Emilie-Rose, baptisée à Pornic le 27 août 1787, et Adélaïde baptisée dans la même paroisse, le 16 janvier 1789, et dont mon bisaïeul Joseph Hilleret fut parrain. L'une d'elles s'est mariée au contre-amiral Fournier, de Lorient.

Voici l'acte de décès d'Antoine Le Ray :

« L'an mil huit cent vingt-neuf, le premier août, à dix heures « du matin, devant nous soussigné adjoint et officier de l'état « civil, délégué de M. le maire de Nantes, chevalier de la Légion « d'honneur, ont comparu les sieurs Louis Germont, cirier, âgé de « trente ans, demeurant rue Saint-Nicolas, et Pierre-François Gai- « gnard, teinturier, âgé de trente-six ans, demeurant rue Clavu- « rerie, lesquels nous ont déclaré que hier à dix heures du soir, le « sieur Antoine Le Ray, étudiant en droit, âgé de vingt-neuf ans, « né à Nantes, célibataire, fils de feu Antoine Le Ray et de dame « Renée Jeanne Monier, est décédé en la demeure de sa mère, sise « rue Le Kain, cinquième canton ; les déclarants ont signé avec « nous le présent acte d'après lecture faite. Signé au registre : Gai- « gnard, Germont, et Joseph Doucet, adjoint. »

Antoine Le Ray, fils d'Antoine et de Renée-Jeanne Monier, ne pouvait donc être le frère de l'amiral Théodore Le Ray, fils de Julien et de Jeanne Le Ray, mais c'était sans doute son cousin, comme semble l'indiquer le prénom de Julien commun au père de l'amiral et au frère du poète, né le 28 septembre 1802, mort le 13 décembre 1871, et qui repose dans le même tombeau que lui.

Par ces *Notes* je n'ai point cherché à établir des généalogies complètes qui auraient demandé des recherches considérables sans utilité sérieuse ; j'ai seulement voulu grouper des souvenirs d'hommes sortis des mêmes familles et qui m'ont paru mériter un certain intérêt.

Bien des fois, assis sous les ormeaux du môle de Pornic, en regardant sur son piédestal de granit la statue bronzée de l'amiral Le Ray, debout près d'un canon, la main gauche sur son épée, en face de la mer, j'ai pensé à toutes ces familles Le Ray, aujourd'hui

Digitized by Google

presque éteintes, dont quelques membres ont eu une existence brillante, tandis que les autres vivaient dans l'obscurité, et j'ai senti la vérité de cette phrase de La Bruyère : « Il y a peu de familles dans le monde qui ne touchent aux plus grands princes par une extrémité et par l'autre au simple peuple. »

JOSEPH ROUSSE.

Digitized by Google

CONTES DE LA HAUTE-BRETAGNE

II

LE DIABLE ET SES HOTES

I

MADEMOISELLE LA NOIRE

Il y avait une fois un quartier-maître qui était fort à son aise : il n'avait qu'un fils, et quand il fut obligé de s'embarquer pour le service, il lui dit : — Je te laisse le maître à la maison, fais bien attention à ne pas dépenser mal à propos l'argent que j'ai eu tant de peine à gagner.

Le fils du quartier-maître promit à son père d'être ménager, et il tint d'abord sa parole ; mais un jour qu'il s'ennuyait, il rencontra un homme qui lui proposa de faire une partie de cartes. Ils jouèrent d'abord de petites sommes que le jeune homme gagna, puis ils s'échauffèrent, firent des enjeux plus gros, et comme la chance avait tourné, il perdit tout l'argent de son père, et fut réduit à demander la charité pour vivre.

Un jour il rencontra un monsieur qui lui dit :

— Qu'as-tu à être triste ?

— J'ai joué aux cartes et j'ai perdu : toute la fortune de mon père y a passé, et il me grondera bien fort quand il sera de retour.

Digitized by Google

— Si tu veux, dit le monsieur, venir avec moi pour un an et un jour, je vais te la rendre.

— J'y consens, répondit le jeune homme.

— Eh bien, dit l'homme en lui remettant une bourse bien garnie, dans un an et un jour, tu viendras me chercher à la Montagne verte.

*
* *

Quand le quartier-maître fut de retour, il trouva sa fortune intacte, et il dit à son fils :

— Tu t'es bien conduit, et tu n'as guère dépensé.

— C'est, répondit le fils, que j'avais du chagrin de ne plus te voir. Mais j'ai promis à un monsieur d'aller passer avec lui un an et un jour.

— Vas y, puisque tu as promis, répondit son père.

Le jeune homme se mit en route : le voilà parti loin, bien loin. Quand il eut beaucoup marché, il rencontra une vieille bonne femme et lui dit :

— Savez-vous, où est la Montagne verte ?

— Oui, répondit la vieille, c'est sur elle qu'est la maison de Tribe-le-Diable et elle est à six cents lieues d'ici.

Il marcha encore, et, après plusieurs jours de route, il fit encore la rencontre d'une vieille femme, à laquelle il demanda s'il était éloigné de la maison de Tribe-le-Diable.

— Elle est à quatre cents lieues d'ici, répondit la vieille.

A force de marcher, le jeune garçon fit beaucoup de chemin, et arriva à la maison du diable qui lui dit :

— Te voilà, mon garçon : si tu accomplis les trois épreuves que je vais te donner, tu auras une de mes filles en mariage ; mais si tu n'en viens pas à bout, tu seras tué.

— Quels sont ces travaux ? demanda le jeune homme.

Tribe-le-Diable mit un coq dans le haut d'un arbre :

— Voilà, dit-il, un coq qu'il faut que tu attrappes sans te servir de gaule, ni de fusil, et sans grimper après l'arbre, mais tu pourras te servir de l'échelle qui est posée à terre.

Digitized by Google

Le jeune garçon était bien embarrassé, car l'échelle était toute petite et n'arrivait pas au tiers de la hauteur, et il se mit à réfléchir sans pouvoir découvrir le moyen de venir à bout de cette entreprise difficile. Une des filles du diable, qui se nommait la Noire, vint le voir, et lui dit :

— Quelle est l'épreuve que mon père vous a imposée ?

— Il m'a ordonné de prendre le coq qui est dans le haut de cet arbre, sans monter à l'arbre, et sans me servir de fusil.

— Tu vas, dit la Noire, me tirer tous mes os, et les mettre les uns sur les autres ; ainsi tu arriveras au haut et avec un bâton tu frapperas le coq ; il faudra que tu aies bien soin de ramasser ensuite tous mes os.

Le jeune homme fit ce que la demoiselle lui avait ordonné, et il attrapa le coq, mais oublia de ramasser un des doigts de pied qui fut perdu.

— C'est bien, lui dit Tribe-le-Diable, tu as encore deux autres choses à faire : pour commencer tu vas planter une épingle dans le tronc d'un chêne, et tu seras à plus de trente pas de l'arbre.

Voilà le garçon bien embarrassé. La Noire vint encore à son secours :

— Je vais, dit-elle, te donner un pistolet ; tu feras entrer l'épingle dans un de mes os, tu mettras l'os dans le pistolet, et en tirant tu atteindras l'arbre.

— Maintenant, lui dit le diable quand il vit l'épingle piquée dans l'arbre, il faut que tu attrapes un louis d'or qui est dans le haut d'un chêne, et quand tu l'auras, tu t'envoleras.

La fille dit au fils du quartier-maître :

— Tu vas prendre mes os et les mettre bout à bout, et, quand tu auras pris le louis d'or, tu te tiendras sur mes os, et tu t'envoleras avec.

Lorsque la troisième épreuve eut été accomplie, la Noire dit au fils du quartier-maître.

— Rends-moi tous mes os, et fais bien attention à n'en perdre aucun.

Il les ramassa tous, mais il eut beau chercher, il ne put trouver le petit doigt de pied.

Digitized by Google

Le diable, voyant que les épreuves était accomplies, banda les yeux au jeune homme et lui dit de choisir entre ses deux filles qui étaient habillées pareillement et avaient la figure voilée. Le garçon leur tâta les pieds, et il choisit celle à qui manquait un doigt.

*
* *

Cependant la Noire dit à son mari :

— Il nous faut partir ; car mon père et ma mère vont vouloir te tuer parce que c'était ma sœur qu'ils voulaient te donner.

Ils se mirent en route, et la femme du diable alla à leur poursuite.

Quand la fille vit paraître de loin sa mère, elle dit :

— Que je sois changée en église, et toi en prêtre.

La femme du diable entra dans l'église, et dit :

— Vous n'auriez point vu passer par ici Mlle la Noire avec un jeune homme ?

— Dominus vobiscum, répondit le prêtre.

La femme du diable retourna à son mari :

— Les as-tu vus ? demanda-t-il.

— Non, je n'ai rien vu qu'une église et un prêtre à l'autel.

— C'étaient eux, dit le diable ; retourne les chercher.

Cependant la Noire avait repris sa forme naturelle, son mari aussi, et tout en fuyant elle lui disait :

— Regarde bien : ne vois-tu rien ?

— Si, j'aperçois une grosse fumée.

— C'est le diable ou sa femme ; je vais me changer en cane et toi en canard, et nous allons barboter dans le ruisseau.

Quand la femme du diable arriva au ruisseau, elle dit :

— Vous n'avez pas vu par ici Mlle la Noire et son mari ?

— Quand ! quand ! quand ! répondirent les canards.

La femme retourna à son mari, et lui dit :

— Je n'ai encore rien vu, qu'un canard et une cane.

— C'étaient eux, dit le diable ; retourne à leur poursuite.

La Noire et son mari avaient repris leur première forme ; elle dit à son mari tout en fuyant :

Digitized by Google

— Regarde bien ; que vois-tu ?

— Un nuage de poussière.

— Eh bien ! je vais me changer en maison, et toi en maçon et tu vas me couvrir de mortier.

— Maçon, n'avez-vous point vu Mlle la Noire et son mari ?

— Donnez-moi du mortier, répondit le maçon.

— Les avez-vous vus ?

— Je suis à travailler ; au lieu de me parler, donnez-moi du mortier.

Elle revint trouver le diable et lui dit :

— Je n'ai rien vu qu'une maison en construction, et un maçon qui demandait du mortier.

— C'étaient eux, dit le diable ; retourne et tâche d'être plus fine.

— Regarde bien, disait la Noire à son mari en fuyant ; ne vois-tu rien ?

— Si, je vois une grosse poussière.

— Je vais me changer en poule et toi en coq.

— N'avez-vous point vu Mlle la Noire et son mari ? leur demanda la femme du diable ?

— Cocolico ! répondit le coq.

La femme retourna et dit à son mari :

— Je n'ai rien vu, qu'une poule et un coq.

— C'étaient eux, dit le diable ; es-tu sotte ! retourne bien vite.

Elle courut, et la Noire et son mari fuyaient :

— Regarde bien, continua la Noire, ne vois-tu rien venir ?

— Si, je vois un gros tourbillon.

— Je vais me changer en ourse et toi en lion, dit-elle.

Quand la femme du diable arriva, elle dit :

— Vous n'avez point vu Mlle la Noire et son mari ?

— Dans mon ventre, s'écria l'ourse ; elle et le lion se jetèrent sur la femme du diable et la dévorèrent, et je pense qu'ils se sont sauvés.

(Conté en 1880 par François Marquer, de Saint-Cast, mousse âgé de 14 ans.)

Digitized by Google

II

LA FILLE DU DIABLE

Il était une fois un garçon qui allait voir les filles ; un jour il rencontra sur sa route un crapaud qui lui barrait le passage et qui ne se dérangeait pas ; il entra dans le champ et vit devant lui une châsse (bière) ; il se détourna encore, et sur le nouveau sentier qu'il prit se montra un corps mort qui se tournait toujours devant lui quand il voulait marcher. Il revint sur ses pas et raconta à sa mère ce qu'il avait vu ; elle lui conseilla d'aller à confesse ; le prêtre lui dit :

— Tu as bien fait de ne pas essayer de passer ; car tu serais mort.

Malgré que le garçon eût eu grand peur, il retourna voir les filles ; dès qu'il fut sorti de chez lui, le crapaud s'élança sur ses pas et il le suivait toujours ; au bout de quelque temps il se transforma en chien, puis le chien devint un singe et le singe un homme qui se mit à marcher auprès de lui et lui dit :

— Pourquoi vas-tu voir les filles dans cette maison ? Il ne faut pas y retourner ; viens plutôt avec moi faire une partie de cartes.

Le garçon suivit l'homme et ils jouèrent ensemble ; mais l'homme, qui était le diable gagnait toujours, et il finit par lui enlever tout ce qu'il possédait, et même une somme si forte que jamais le garçon n'aurait pu la payer.

Comme il se désolait, le diable lui dit :

— Je ne te demande rien, et si dans trois mois tu veux venir me voir, je te donnerai autant d'argent que tu pourras en emporter.

Au bout de trois mois le garçon alla à l'endroit que le diable lui avait indiqué.

— Vous voilà, dit le diable, je vois que vous êtes de parole ; mais avant d'emporter l'argent et de sortir d'ici, il vous faut éteindre le feu de ce brasier avec cette baguette.

Il laissa auprès du brasier le pauvre garçon qui se désolait.

Digitized by Google

La fille du diable vint le voir et lui dit :

— Pourquoi restez-vous là à rien faire ?

— C'est, répondit-il, que je ne sais comment m'y prendre pour éteindre ce brasier avec cette gaule.

— Ah ! malheureux, lui dit-elle ; si vous ne le faites pas, mon père va vous tuer. Mais je vais vous aider ; vous allez me saigner, vous creuserez le bout de votre baguette et avec mon sang que vous mettrez dedans vous éteindrez le feu.

Il creusa le bout de sa gaule, saigna la fille du diable, et avec son sang il éteignit le brasier, puis il mit le bout de sa gaule à boucher le trou de la saignée.

Il alla chez le diable lui dire que son ouvrage était fait.

— Tu as encore, lui répondit le diable, deux épreuves à subir; si tu en viens à bout, je te donnerai une de mes filles. Maintenant il faut que tu épuises toute l'eau de ce grand étang sans te servir d'aucun vase.

Le diable laissa sur le bord de l'étang le jeune garçon qui se dépitait encore plus que la première fois. La fille du diable vint le voir et lui :

— Ah ! malheureux, vous restez là sans rien faire ! Si votre tâche n'est pas accomplie, mon père vous tuera. Mais je vais vous aider. Tuez le premier cochon que vous rencontrez, enlevez-lui la vessie, et mettez-la dans l'étang ; toute l'eau qui s'y trouve y viendra, et en peu de temps il sera à sec.

Le garçon fit ce qui lui était recommandé, et, sa besogne finie, il vint trouver le diable qui, voyant l'étang à sec, lui dit :

— Tu es sorcier, mais voici la troisième épreuve qui est plus difficile que les autres. Voici des haches ; tu vas abattre tous les arbres de la forêt et construire un navire.

Le garçon alla à la forêt, mais les haches étaient en verre, et elles se brisaient au premier coup ; il vint en demander d'autres au diable qui lui donna de nouvelles haches en lui disant :

— Si tu ne construis pas le navire, ta mort est au bout.

Il cassa encore ces haches, et il s'assit sur une bûche de bois, bien désolé. La fille du diable vint le voir et lui dit :

— Ah ! malheureux, vous ne faites rien ; mon père vous tuera ;

Digitized by Google

mais je vais encore vous aider. Coupez les cinq doigts de ma main, et mettez-les dans la terre ; alors tous les arbres tomberont par terre et vous direz : « Je demande qu'il me vienne ici un beau navire. » Mais vous aurez soin de bien ramasser tous mes os et de n'en perdre aucun.

Le garçon fit ce que lui avait recommandé la fille du diable, il eut un beau navire ; mais en retirant les os de la terre, il égara le bout du petit doigt, et la fille eut un des doigts plus court.

Quand il eut accompli les trois épreuves, le diable lui donna à choisir entre ses trois filles qui étaient toutes les trois pareilles et habillées de même. Il reconnut celle qui l'avait aidé à la phalange qui lui manquait au doigt et il se maria avec elle.

Sa femme lui dit :

— Tu n'es pas au bout de tes peines ; maintenant il faut fuir ; car mon père va vouloir te tuer.

Ils se mirent en route et le diable monta sur sa jument pour les attraper ; quand sa fille le vit, elle se changea en rivière et la jument du diable ne put la franchir. Il la ramena à l'écurie, et revint avec un navire qui marchait sur terre comme sur mer. Sa fille. qui avait continué à fuir, se changea en une montagne haute et escarpée, et le diable, qui ne pouvait passer par dessus, s'en alla en jurant comme un casseur d'assiettes.

Il alla chercher des anneaux d'or qui gravissaient d'eux-mêmes les montagnes ; mais sa fille, qui avait continué à fuir avec son mari, se changea en une légère couche de glace qui couvrait la rivière et elle mit son mari dessus. Le diable marcha sur la glace pour aller le prendre ; mais la glace cassa et il se noya.

Alors la fille du diable revint à sa première forme, et elle alla vivre avec son mari, et s'ils ne sont pas morts ils vivent encore.

(Conté en 1881 par François Marquer, de Saint-Cast, mousse âgé de 13 ans.)

(A suivre). PAUL SÉBILLOT.

Digitized by Google

TRÉGUIER ET TRÉGASTEL

M. l'abbé Guyomard, premier vicaire de la cathédrale de Tréguier, vient d'être nommé recteur de Trégastel, près de Lannion. Nous envoyons nos sincères félicitations au recteur de Trégastel, l'aimable *introducteur* des pèlerins, à l'inauguration du tombeau de saint Yves. Trégastel est une paroisse de choix, un pays incomparable. Les touristes bretons ont tous visité ses grèves pittoresques, ses grottes merveilleuses, ses riches calvaires. Caché dans les bois, le bourg domine la grande mer. Sa gentille église gothique est toute pieuse.

Mais nous regrettons le départ de M. Guyomard de Tréguier. Nous aimions à le retrouver près du tombeau de saint Yves, dont il fut le dévot fervent et actif. Le *Roitelet* l'a chanté avec son cœur. Son *gwerz* nous rappelle doucement les jours du grand pardon de Tréguier. On le chantera longtemps à Trégastel.

Digitized by Google

TRÉGUIER ET TRÉGASTEL

29 JANVIER 1893

A M. Guyomard, mon confrère, vicaire à Tréguier, aujourd'hui recteur à Trégastel. – Ce *gwerz* a été chanté devant les Trégastelins.

VIEUX AIRS ADOPTÉS PAR P. BRIAND.

Adieu donc, Tréguier, ô ville bénie, cité d'Yves et de Tudwal, bâtie au bord de la mer ! Adieu, terre sainte, qui vis passer les vieux saints de ma Basse-Bretagne que j'aimerai toujours. — Adieu donc, Tréguier, adieu, église cathédrale ! Aussi belle pour moi, on ne vit jamais : dentelle vos murs, dentelle vos tours ! Sous vos nefs j'ai souvent prié, comme on prie dans les cieux. — Adieu, tombeau de saint Yves, fait d'or et de larmes ! Je ne verrai plus *sur vous*, souriant à la mort, je ne verrai plus mon saint chéri, souriant comme autrefois, quand la mort le vint prendre au manoir de Kermartin. — Adieu donc, Tréguier, cité épiscopale ! Sous le toit de ton saint curé, j'avais retrouvé ma maison, la maison d'un père et d'un ami, comme on n'en trouve plus. Aujourd'hui l'on est sans cœur pour *les petits*. — Adieu donc, Tréguier, et vous Trécorrois ! Je vous aimais avec mon cœur et *ne m'en lassais pas*. Deux choses, les meilleures, pour vous j'ai désirées : sagesse en ce monde et joie en paradis — Adieu donc, Tréguier, adieu, pardons ! Beaux pardons de saint Yves, avec leurs processions. Je n'entendrai plus les saints (du pays) de Tréguier, joyeux autour de son tombeau, chanter à saint Yves ses nouveaux

Digitized by Google

cantiques. — Adieu donc, Tréguier, ô cité bénie ! Sois fidèle à tes prêtres : ils te portent (dans leur cœur). Sois fidèle à tes prêtres et, un jour viendra, tu seras encore cité épiscopale, comme tu l'étais, il y a cent ans. — Sois fidèle à tes prêtres et fidèle à Jésus, et tu verras accourir bientôt des pèlerins en foule, qui se presseront, toute l'année, autour du tombeau de saint Yves, le plus beau qui soit en Bretagne. — Toute l'année, tes cinq cloches fameuses chanteront les pèlerins, que le chemin de fer transportera jusque dans tes murs. Tu seras heureux alors et riche aussi : la crainte de Dieu nous mérite tous les biens.

Du seuil de ma porte, chez moi, à Plougrescant, j'aperçois Notre-Dame de la Clarté en sa haute et gentille chapelle. — De la fenêtre de ma chambre, je vois la demeure de dom Jean, le recteur de Trégastel. — De la grève, plus loin que Tanvéec (une des Sept-Iles) je vois blanchir la vague sur les rochers de Trégastel. — Quand le vent se tait sur les Sept-Iles, j'entends au loin les cloches de mon ami, qui chantent les liesses de Trégastel. — Je n'oublierai jamais mon vieux temps de Tréguier ! Ma pensée suit de loin le cher et heureux recteur de Trégastel.

Et alors ma prière s'élève vers Dieu, une prière ardente pour ceux que j'aimai, pour ceux que j'ai aimé, jusqu'à ce jour, en ma vie, pour dom Jean, mon ami et votre nouveau recteur. — Et je dis à Dieu : « Faites que les Trégastelins apprécient le recteur qui officie en leur église. Difficilement ils en trouveraient un autre aussi bon, aussi loyal ! Longtemps il fut à l'école d'Yves et de Tudwal. — On apprend, à l'école des saints, à aimer ses semblables. Oh ! si les bonnes gens savaient ce que sont leurs prêtres ; s'ils voulaient les écouter, comme faisaient leurs ancêtres, ils auraient sur terre un avant-goût des joies du paradis.

(Je bois). A votre santé, ami fidèle et joyeux ! Soyez toujours heureux à Trégastel ! Et avec vous les Trégastelins, puisqu'ils sont des sages, seront longtemps heureux, j'en suis sûr.

ROITELET DE SAINT-YVES.

Digitized by Google

LANDREGER HA TREGASTEL

Ar werzig-man a meuz savet evit ann otro Guyomard, ma c'henvreur-kure, el Landreger, ha hirie person neve Tregastel, — 29 deuz miz genver, 1893. — Ar werzig zo bet kanet dirak Tregasteliz.

Ann tonio koz-man zo bet laket enn musick gant P. Briand.

Adagio.

Ke - - na - vo 'ta, Lan - dre - ger, o ke - rig

vin - - ni - get, Ke - - rig Er - voan ha Tu - al, war lez ar

mor za - vet ! Ke - na - vo, dou - - ar san - tel,

a we - laz o tre - men Sent koz ma bro Breiz - I - zel

a ga - rin da vi - - ken.

Digitized by Google

Kenavo'ta, Landreger, ô kerig vinniget,
Kerig Ervoan ha Tual, war lez ar mor zavet !
Kenavo, douar santel, a welaz o tremen
Sent koz ma bro Breiz-Izel a garin da viken !

Kenavo 'ta, Landreger, kenavo, iliz vraz !
Ken kaer ha c'houi evid-on ne oe gwelet biskoaz :
Dantelez ho mogerio, dantelez ho tourio !
Enn hoc'h liez meuz pedet, vel ma rer enn Envo.

Kenavo, be sant Ervoan, gret gant aour ha daero !
Ne welin ken ewar-n-hoc'h o c'hoerzin d'ar maro,
Ne welin ken ma zant kez, vel gwech-all o c'hoerzin,
Pa dez ar maro d'en klask enn maner Kerverzin.

Kenavo 'ta, Landreger, ô kerig eskopti !
Enn ti da berson santel e moa kavet ma zi,
Ti eunn tad hag eur mignon, evel ne gaver ken ;
Breman ouz ar re vian ar c'halono zo ein.

Kenavo 'ta, Landreger, ha c'houi, Landregeriz !
Gant ma c'halon ho karenn, hag ho karenn diskuiz.
Daou zra, hag ann daou wellan, evid-hoc'h meuz goullet :
Furnez ebarz ar bed-man, hag enn Ee joausted.

Kenavo 'ta, Landreger, kenavo, pardonio !
Pardonio kaer sant Ervoan, gant ho frosesiono.
Ne glevin mu sent Treger, joauz enn dro d'he ve,
O kanan da zant Ervoan he gantiko neve.

Kenavo 'ta, Landreger, ô kerig vinniget !
Bez fidel d'az peleien, gant-he te zo douget.
Bez fidel d'az peleien, hag eunn de a vezo,
E vi c'hoaz ker eskopti, vel ma oaz kant la so.

Digitized by Google

Bez fidel d'az beleien ha fidel da Jezuz,
Ha hep dale te welo o tiredeg joauz,
Te welo pelerined, enn pad ar bla, eleiz,
Enn dro da ve sant Ervoan, ar c'haeran zo enn Breiz.

Enn pad ar bla e sono da bemp kloc'h ken brudet ;
Ann hent houarn a gaso du ze pelerined.
Neuze te vo pinvidig hag evuruz ive :
Ann oll vado deu bepred war lerc'h doujanz Doue.

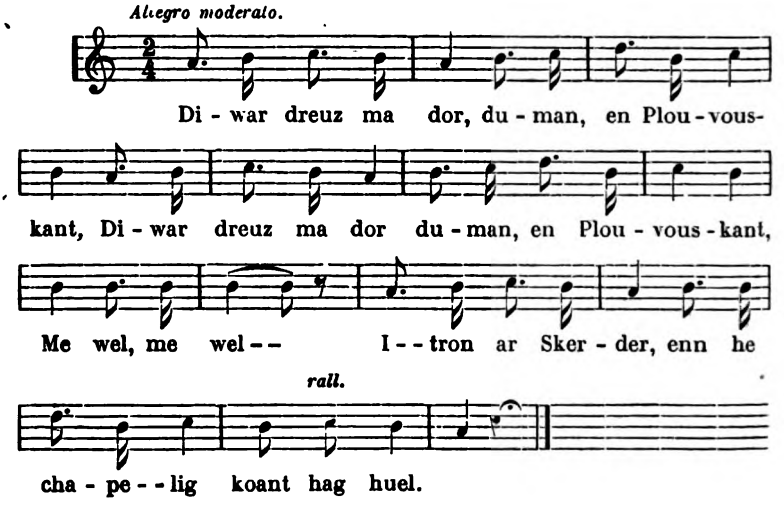

Diwar dreuz ma dor, du-man, en Plouvouskant (2 wech)
Me wel, me wel
Itron ar Skerder, enn he chapelig koant
Hag huel.

Douz prenest ma c'hamp, me wel dreist d'ar mor don,
Me wel, me wel,
Me wel ti dom Jann, me a wel ti person
Tregastel.

Digitized by Google

Ha diwar ann od, pelloc'h vit Tanvéek,
Me wel, me wel
Gwacho gwenn ar mor o lampet war gerek
Tregastel.

Pa dao ann avel enn dro Seiz Enez,
Me gleo a bell
Kleier ma mignon o kanan levenez .
Tregastel.

N'ankouain biken m'amzer goz Landreger !
Me zonj a-bell
Em mignon dom Iann, breman person seder
Tregastel.

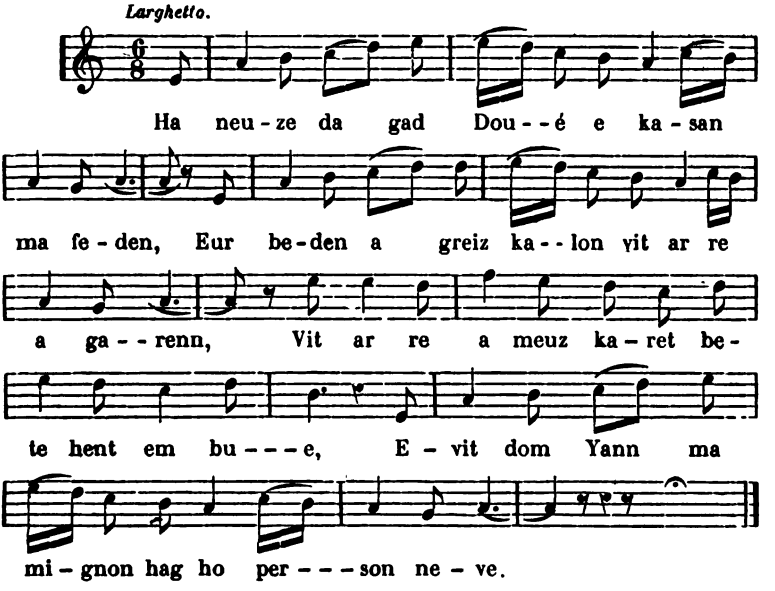

Ha neuze da gad Doue e kasan ma feden,
Eur beden a greiz kalon vit ar re a garenn,
Vit ar re a meuz karet bete hent em bue,
Evit dom Iann, ma mignon hag ho person neve.

Digitized by Google

Ha da Doue e laran : Gret da Dregasteliz
Goud piou ar person neve a gan enn ho iliz.
Diez e vo d'he kavet ken mad ha ken leal !
Er-skol eo bet pell amzer gant Ervoan ha Tual.

En skol ar zent e tisker karet ar gristenien,
O ! ma ouife am dud vad piou eo ho beleien,
Ma ouifent senti out-he, vel ma re ar re goz,
E tanvajent er bed-man joaio ar baradoz.

Allegro.

D'ho iec' - hed mi - gnon fi - - del, Ha joa -
uz ! Bet be - pred enn Tre - gas - tel E - vu -
ruz ! Ha gan-hac'h tud Tre - gas - tel, Pa nint fur,
A vo e - - vu - ruz pell, pell, Me zo zur !

D'hoc'h iec'hed, mignon fidel
Ha joauz !
Bet bepred enn Tregastel
Evuruz !
Ha gan-hac'h, tud Tregastel,
Pa nint fur,
A vo evuruz pell, pell,
Me zo zur !

LAOUENANIG SANT-ERVOAN.

Digitized by Google

POÉSIES FRANÇAISES

IDYLLE

Parfois, dans le passé je promène mon rêve.....
Aujourd'hui, j'ai revu sur une étrange grève,
De goëmons vêtus ainsi que de toisons,
Des rocs qui ressemblaient, épars, à des bisons,
Tels qu'en découvre au loin, roux écueils des savanes,
La curiosité lasse des caravanes.

Et nous étions venus auprès de ces rochers
Sur l'or pâle du sable accroupis ou couchés :
A gauche clapotait, dans une passe étroite,
Un bras de mer couleur de jade glauque ; — à droite,
On voyait frissonner sous les baisers de l'air
Des flots harmonieux de verdure au ton clair :
Châtaigniers, coudriers, bouleaux à branches fines,
Chênes sur les talus, ajoncs dans les ravines,
Le tout bleui par les diaphanes tissus
De légères vapeurs qui planaient au-dessus.

Nous marchions doucement le long de ce rivage ;
Nos cœurs s'ouvraient au tendre et calme paysage,
Ivres de le comprendre et de s'y reposer :
Tel un être avec qui l'on croit sympathiser.
Et nous entremêlions de lentes causeries
L'essor vague de nos intimes rêveries.

Nous allâmes ainsi, devisant et songeant,
Jusqu'au bord d'un bouquet de frênes, ombrageant
Une chapelle basse, à clocher granitique,
Au mur couvert de mousse et de lichen antique,

Digitized by Google

Et qui, dans sa simplesse et dans sa vétusté,
Semblait nous accueillir avec sérénité.

Tout proche, s'échappant d'une profonde source,
Un ruisselet portait son murmure et sa course,
Parmi les varechs bruns et les galets polis,
Jusqu'à la mer qui l'absorbait dans ses replis ;
Et la source elle-même, entre de hautes pierres,
Où l'on avait taillé des figures grossières,
Bien que limpide, était mélancolique à voir,
Comme une glace épaisse en cristal sur fond noir.

Arrivés là, disséminés, nous nous assîmes,
Les uns dans le bosquet, les autres sur des cimes
De rochers, — les petits, sur le soubassement
D'une croix où pendait, reproduit gauchement,
Un Christ, de forme grêle et raide, que l'artiste
Avait fait grimaçant, voulant le faire triste.

Mais nous, près de la source installés, souriant,
Dans le miroir des eaux versatile et brillant
Nous faisions apparaître en soudaines images
L'expressive fraîcheur de nos jeunes visages ;
Et nous riions très fort, si, comme on se mirait,
D'un coup de main funeste à l'instable portrait,
L'un ou l'autre agitant la mobile surface
Détirait, contractait et nous brouillait la face.

Puis, lassés de ce jeu, nous reprîmes encor
La chère causerie, et nous tombions d'accord
Pour trouver, tous les deux, cette journée exquise,
La plus aimable et la meilleure, à notre guise :
Car tout nous paraissait plus suave ce jour-là.
Le ciel n'avait brillé jamais d'un tel éclat,
Et notre âme, jamais, de toute notre vie,
D'un transport plus charmant n'avait été ravie !

Digitized by Google

Tout à coup elle prit, on eût dit en tremblant,
Une très fine aiguille à son corsage blanc,
Une aiguille d'acier lumineux, qui scintille,
Luisante entre ses doigts roses de jeune fille
Et, l'abaissant avec un scrupule infini
Sur le miroir des eaux parfaitement uni,
Elle essayait pour voir si l'aiguille ténue
En équilibre sur l'onde se fût tenue,
Et levait ses grands yeux de temps en temps vers moi
Qui l'observais, plein de je ne sais quel émoi.

Or, l'aiguille posait presque sur la fontaine....
La jeune fille alors, du succès incertaine,
Osa pourtant lâcher les doigts et tout quitter,
Et je crus que la frêle aiguille allait flotter !
Imagination ! — Dès qu'elle fut laissée,
De sa pointe crevant la nappe d'eau blessée,
L'aiguille d'un reflet livide la moira,
Puis, submergée en un clin d'œil, elle sombra ;
Et tant qu'elle coulait, comme une étoile file
Par la nuit ténébreuse et l'espace immobile,
Elle traçait sous l'onde un sillon de clarté
Qui de la source illumina l'obscurité.

Bientôt tout s'éteignit, tandis qu'elle, confuse,
Et pareille aux enfants ingénus qu'on abuse,
Sur la source tenait son regard attaché
D'un air si morne que je me sentis touché :
« Pourquoi, dis-je, faut-il vous voir ainsi dolente ?
Assez vite le deuil en nos âmes se plante,
Ne nous attristons point pour d'infimes sujets,
Laissons là votre aiguille et la source de jais ! »
Mais elle, d'une voix grave et toute meurtrie :
« Ne savez-vous donc pas, méchant, qu'on se marie
Dans l'année, et qu'on a le bonheur assuré
Quand l'aiguille sur l'eau mise n'a pas sombré ? »

Digitized by Google

Elle dit et rougit du rouge des cerises
Qu'empourpre le soleil et que frôlent les brises.
Et ces mots, une fois de sa lèvre glissés,
Elle eût voulu ne pas les avoir prononcés.
Pour moi, j'aurais voulu qu'elle parlât encore,
Voyant poindre et briller en caressante aurore,
Par delà ce reproche enveloppé d'aveux,
Son chaste amour, objet candide de mes vœux.
Je repris : « Le bonheur ne tient pas aux aiguilles ! . . .
Qu'elles flottent ou non sur les ondes tranquilles,
L'hymen ne dépend pas d'un sort si hasardeux. . .
Il suffit, n'est-ce pas ? qu'on aime, et d'être deux
Qui brûlent de s'unir l'un à l'autre. . . » Mais elle,
Se levant, d'un sursaut rapide de gazelle :
« Pressons-nous de partir, fit-elle, on nous attend ;
Voyez, l'ombre du soir sur la plage s'étend,
Les arbres et la mer assombrissent leurs teintes,
Les solaires splendeurs au ciel se sont éteintes. »

Nous hâtâmes le pas sans rien dire, n'osant
Plus rompre le silence, et gênés à présent,
Jusqu'à ce que, rendus en face du cottage,
J'eus à cœur de ne pas me taire davantage,
Et, ma main saisissant sa main, je murmurai :
« L'aiguille sûrement ne vous a pas dit vrai !
L'aiguille s'est trompée, et je. . . » Rebelle et preste,
Elle ne me laissa pas achever le reste,
S'enfuyant. . . Mais je pus l'entendre vivement
Chuchoter : « Je vous crois, et que l'aiguille ment ! »
Souvenirs du passé, félicité trop brève,
Dont l'évocation met du bleu dans mon rêve !

CH. LE COZ.

21 janvier 1893.

Digitized by Google

SURSIS

Quand me résignerai-je à regarder la vie
De loin, comme une scène où mon rôle est fini ?
Planches d'où l'insuccès et l'âge m'ont banni,
Adieu ! – Place à tes sœurs, muse que j'ai servie !

Attendrai-je, écoutant ma rage inassouvie
De vieux tragédien, dont le masque est jauni,
Que le gaz soit éteint et le décor terni,
Et déserte, la salle où la foule est ravie ?

N'est-ce donc pas assez que, par grâce, ce soir,
Parmi les spectateurs je puisse encor m'asseoir,
Moi qu'une autre coupole appelle entre ses hôtes ?

(Coupole sans lumière ! ô voute du tombeau !)
— Mais, puisqu'il m'est permis de voir le jeu nouveau,
Que j'en profite au moins pour connaître mes fautes.

FRÉDÉRIC PLESSIS.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

LE COMTE ERNEST DE CORNULIER-LUCINIÈRE

M. le comte de Cornulier-Lucinière, chef de nom et d'armes de l'ancienne famille bretonne des Cornulier ou Cornillé, vient de s'éteindre, à Orléans, après une longue existence toute de devoir et d'honneur.

Fils du comte Jean-Baptiste de Cornulier-Lucinière, qui avait pris une part active à l'expédition de Quiberon et rempli sous la Restauration diverses charges publiques, Ernest-François-Paulin-Théodore de Cornulier-Lucinière naquit à Nantes le 4 janvier 1804. Une brillante carrière dans la marine le conduisit au grade de lieutenant de vaisseau. Nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 août 1842, il fut admis à la retraite, sur sa demande, l'année suivante. Il avait déjà fait paraître des ouvrages spéciaux. Depuis son admission à la retraite, il se consacra à des travaux d'histoire, de philosophie, de jurisprudence, publiant l'important *Dictionnaire des fiefs du Comté Nantais,* une des sources les plus sûres d'informations sur cette partie de la Bretagne, une *Etude de morale comparative,* un livre sur *Le droit de tester.* Mais il est surtout connu par ses publications héraldiques, la *Généalogie de la maison de Vélard,* la *Généalogie historique de la maison de Cornulier.* Ce dernier ouvrage, qui arrivait, en 1889, à sa quatrième et définitive édition, est précédé d'une introduction *sur les Généalogies, leur utilité domestique et sociale,* que les meilleurs juges n'ont pas hésité à qualifier d'admirable. Ces pages unissent, en effet, au spiritualisme chrétien du gentilhomme, la profondeur philosophique d'un Taine ou d'un Fustel de Coulanges.

Marié en 1833 à Mlle de la Barre de Carroy, le comte Ernest de Cornulier-Lucinière habitait Orléans depuis cette époque. Il avait dirigé et rédigé en chef, pendant plusieurs années, le journal légitimiste le *Moniteur Orléanais.* Il vivait à l'écart des bruits du monde, et sa haute valeur n'avait d'égale que sa modestie. On nous permettra pourtant de rappeler que, durant le bombardement d'Orléans par les Prussiens, le courage et la charité du comte et de la comtesse de Cornulier-Lucinière furent au-dessus de tout éloge.

O. DE G.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, par René Kerviler. — Seizième fascicule (Breo-Brous). — Rennes, F. Plihon et L. Hervé, 1893.

M. René Kerviler ne nous communique pas encore les résultats du petit plébiscite d'où dépendent les destinées de son grand ouvrage, mais il nous les laisse entrevoir. La grande majorité des intéressés le sollicite avec nous de continuer, sur le même plan, comme il a si bien commencé.

Et ce nouveau fascicule, qui marque presque l'achèvement de la lettre B, nous confirmera dans l'opinion que nous avons formulée ici-même ; il est plein d'intérêt et comprend deux des noms les plus chers aux Bretons, Saint-Brieuc et Brizeux.

Beaucoup d'autres noms sont ici dignes d'attention. Citons les Briant qui ont produit Briant de Laubrière, un des précurseurs de Pol de Courcy dans l'étude de l'*Armorial breton*, les Brichet de Kerilis et les Briçonnet dont les représentants, Manceaux ou Tourangeaux d'origine, ont occupé d'éminentes situations en Bretagne, les Brignac, les Brignon, avec un jésuite célèbre du XVIIe siècle, les Brilhac, la famille chevaleresque de Broons, les Brossaud de la Blanchetière et de Juigné, originaires du Poitou, établis en Bretagne.

L'Eglise réclame le cardinal Godefroy Brossay Saint-Marc, un des prélats les plus lettrés, les plus spirituels qui se soient assis sur le siège archiépiscopal de Rennes. Les mandements et lettres pastorales de Mgr Saint-Marc ont été relevés par M. Kerviler avec un soin aussi minutieux que les moindres opuscules de Broussais, le grand physiologiste et médecin malouin, qu'une lettre de sa vieillesse nous montre, ô merveille ! *croyant toujours à la médecine*.

Digitized by Google

La poésie bretonne compte ici une de ses plus ferventes zélatrices, que l'Empire et le romantisme n'auraient pas manqué de comparer à Sapho. Sous ses pseudonymes et même sous son nom de Mme Riom apparaît Adine Brobant, dont la bibliographie, depuis l'*Oscar* de 1850 jusqu'aux *Femmes poètes bretonnes* de 1892, occupe trente et un numéros. Voici encore, côte à côte avec M. Aristide Briand, le journaliste, et M. René Brice, le député-jurisconsulte, un littérateur délicat, Charles Brillaud-Laujardière, dit *Carolus Brio*. Les quatre volumes de nouvelles mentionnés par M. Kerviler ne constituent pas toute l'œuvre littéraire de Carolus Brio, qui a écrit au moins un roman, *la Petite Chrétien*, publié dans divers journaux de Paris. On a aussi des articles et des nouvelles de lui dans la Revue l'*Hermine*. — C'est lui, et non son père qui fut membre fondateur de la Société des Bibliophiles Bretons.

Notre grand et cher Brizeux a la plus belle part dans ce fascicule, et j'ai cherché longtemps avant d'ajouter deux petits articles aux quinze pages de biographie, de bibliographie, d'iconographie, qui lui sont consacrées.

Etienne Dupont. — A Brizeux, *Stances couronnées par la Société littéraire* « la Pomme » (1885), in-18 de 8 pages, *en vente chez les principaux libraires de Normandie et de Bretagne* (Avranches, imprimerie Jules Durand, s. d.). M. Etienne Dupont est un avocat d'Avranches, auteur de plusieurs volumes de vers, en particulier des *Rimes salées*[1].

Louis Bonneau. — *Auguste Brizeux*, poésie insérée dans la *Revue de Bretagne* d'octobre 1892 et tirée à part (chez Lafolye).

Peut-être cette dernière brochure n'était-elle pas imprimée quand M. Kerviler a livré son propre travail à l'imprimeur.

La partie anecdotique (ce mot est bien de mise quand il s'agit de gens de théâtre) n'est pas absente du *Répertoire de Bio-Bibliographie bretonne*. C'est ainsi qu'une simple note, à la fin de l'article « Brochard » nous rappelle un roman mondain et son héroïne Mlle Marsy. Est-il bien utile de remarquer que le renvoi à la 4e série des *Jolies actrices de Paris*, de M. Paul Mahalin, n'est pas très exact, et que la charmante comédienne débuta au Théâtre-Français, non dans l'hiver de 1885, mais dans celui de 1883 ? Mlle Marsy est en bonne compagnie dans ce fascicule. M. Kerviler

[1] M. Etienne Dupont est aujourd'hui juge-suppléant à Saint-Malo. Rappelons qu'à ce concours ouvert par la *Pomme* en 1885, le 1er prix, un objet d'art de la manufacture de Sèvres, fut obtenu par Mme Mathilde Jacob, de Dinan. Son poème a-t-il été imprimé ?

Digitized by Google

rattache à des Brohan de la Loire-Inférieure la célèbre dynastie des interprètes les plus accomplies de Molière, que la mort toute récente d'Augustine Brohan vient de découronner.

Après avoir cité d'anciens *Briou*, M. Kerviler ajoute : « La *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou* a publié, en 1886, des dessins signés *Brioux*. » Ce *Brioux* serait-il l'artiste qui exposait au musée de Nantes, en 1858, deux tableaux, *Les Récollets, vue prise sur les ponts, à Nantes*, et *Une prairie angevine* ? L'excellent ouvrage de M. E. Maillard est muet sur ce peintre, probablement Nantais.

Jean-François Briote, auteur présumé d'un petit poème comico-politique de la période révolutionnaire, la *Giganto-Jacobinomachie*, et les frères Brodin-Collet, qui payèrent d'un procès sonore la manie de porter des rosettes simulant celles de la Légion d'honneur, jouent un petit rôle au *Répertoire* et fournissent à M. René Kerviler le grain de sel qui assaisonne l'érudition.

OLIVIER DE GOURCUFF.

∴

LES PROCÉDURES CRIMINELLES EN BASSE-BRETAGNE (Cornouaille et Léon) aux XVIIe et XVIIIe siècles, par le docteur A. Corre. — Quimper, imprimerie Ch. Cotonnec, 1893.

Comment se rendait la justice en Basse-Bretagne aux siècles passés, comment instruisait-on un procès et quels étaient les crimes ou délits les plus fréquemment punis par les juridictions, les sénéchaussées, et le présidial ? Telles sont les questions que se pose et résout, avec de nombreux documents à l'appui, un érudit très distingué de Quimper, M. le docteur A. Corre. Les pièces que le savant auteur a extraites des archives départementales du Finistère jettent le jour le plus curieux sur la condition des personnes dans la partie demeurée longtemps la plus impénétrable de la Bretagne. Il relie ces documents par de sagaces réflexions. Remarquons que si les vols étaient fréquents autrefois, les assassinats étaient beaucoup plus rares que de nos jours, et que le suicide n'existait pas, pour ainsi dire. Faut-il crier : A bas le progrès !

O. DE G.

Digitized by Google

***

Les Aventures de la princesse Soundari, roman bouddhiste, par Mary Summer. — Paris, Alph. Lemerre, 1893.

Madame Mary Summer, qui met beaucoup de science et de talent au service d'une infatigable activité littéraire, délaisse aujourd'hui le siècle dernier et le siècle présent, ses sujets favoris d'étude, pour une des époques les plus mystérieuses de l'humanité, l'Inde ancienne. Elle écrit un roman bouddhiste. L'auteur ne nous en voudra pas de comparer à un conte de fées l'ingénieuse fiction qui sert de trame à son récit. Elle-même nous dit que « comme dans le bon Perrault », la petite princesse Soundari et son heureux époux, l'ascète bouddhiste Apagoupta, devenu le souverain légitime de Mithila, eurent une nombreuse postérité. Ces deux intéressants personnages passent par des épreuves extraordinaires : Soundari n'échappe à un odieux mariage avec le rajah de Guzerate et aux flammes du bûcher dont la menacent d'affreux sauvages, les Bhillas, que pour entrer dans un couvent où le bonheur vient enfin la chercher. Quant au sage et pieux Oupagoupta, nous renonçons à compter les étapes qui séparent son rustique oratoire du trône repris à l'usurpateur Agnimitra où il n'arrive qu'en passant sur les corps d'amazones assez semblables à celles de Behanzin.

N'oublions pas que nous sommes en Orient, tout près du pays des *Mille et une nuits*, et que le collier révélateur de la naissance royale d'Oupagoupta ne doit pas nous rappeler les vieux mélodrames. Les péripéties de l'action sont, d'ailleurs, égayées par les espièglerie de la fleuriste Parispouká et les saillies du bouffon Mânavaka, deux types qu'on dirait sortis d'une comédie romanesque de Shakespeare. Mais le livre de Mme Mary Summer a une portée plus haute. En même temps qu'il met en opposition, dans la personne de leurs prêtres, la religion de Brahma et celle du Bouddha (cette dernière honorée de toutes les préférences de l'auteur), il sert de prétexte à des descriptions colorées où revivent la société et la civilisation de l'Inde merveilleuse, quasi-légendaire.

Nous pénétrons tour à tour chez les rois les plus raffinés et chez les sauvages les plus grossiers, dans le gynécée et dans le monastère ; et les

Digitized by Google

paysages ne nous étonnent pas moins que ne nous charment les scènes d'intérieur. Une telle reconstitution du monde antique est pour nous d'un très grand prix et, devant plus d'une des pages qui encadrent les aventures de la princesse Soundari, nous avons pensé à l'Egypte de Gautier, à la Carthage de Flaubert. « Mme Mary Summer nous indique ses sources. Elle consulte et met à profit, avec les textes indiens de Kalidasa et de Bhavanhobti, les travaux des érudits français ou anglais Fergusson, Cunningham, Burnouf, Rousselet, Foucaux. Son livre d'un charme tout féminin est plein aussi d'une science virile.

O. DE G.

*
* *

Nous souhaitons la bienvenue à *Bretagne-Revue*, qui vient de se fonder à Rennes avec une rédaction très distinguée, et des éléments d'intérêt tout spécial tirés de l'illustration photographique. Le premier numéro paru en mars renfermait de fort beaux vers d'Hippolyte Lucas sur la Bretagne, et une délicieuse pièce de M. Léon Berthaut intitulée : *Fleurs fanées* (Rennes, directeur éditeur, 9, rue de la Cochardière).

Nous formons les mêmes souhaits, en faveur du journal de la *Famille Française* créé tout récemment à Paris, et dont le rédacteur en chef, M. Paul Gabillard, s'est fait remarquer, il y a quelque temps, par la publication d'un remarquable volume de vers publié chez Sauvaitre, sous le titre d'*Elévations poétiques*.

L. L.

*
* *

M. Léon Séché, dont le zèle pour les travaux historiques est bien connu, a fondé, au commencement de cette année, une revue, l'*Archiviste*, qui a déjà offert au public sérieux des documents inédits de haute valeur. Citons, parmi les collaborateurs de M. Séché dans cette entreprise nouvelle qui obtient un succès mérité, MM. Querruau-Lameyrie, Vr Closmadeuc, Paul Bénétrix.

Digitized by Google

M. Léon Séché publie dans l'*Archiviste* des chapitres de son grand ouvrage en préparation sur les *Origines du Concordat* de 1801.

Ne quittons pas M. Séché sans annoncer à nos lecteurs qu'il ouvre une souscription pour l'érection prochaine à Ancenis d'une statue à Joachim du Bellay, le rival presque breton de Ronsard.

∴

Un concours de mélodies sur des paroles imposées (les strophes *A ma mère* extraites du volume de M. Edouard Beaufils, les *Chrysanthèmes*) est ouvert par la revue musicale mensuelle, *le Sonneur de Bretagne*. Les intéressés recevront le programme du concours en le demandant à M. Sullian Collin, directeur du *Sonneur de Bretagne*, 22, rue d'Antrain, à Rennes.

∴

EDUCATEURS ET MORALISTES, par Léon Séché. — 1 vol. in-18 à 3,50 — Librairie Calmann Lévy.

M. Léon Séché, qui a pris à tâche de continuer le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, vient de publier sous le titre : *Educateurs et Moralistes*, un joli petit volume dans lequel il nous montre, à l'aide de leur correspondance privée, les Jansénistes de la dernière génération, s'occupant, au sein du foyer domestique, de l'éducation de leurs enfants et partageant leur existence entre les bonnes œuvres et l'étude des questions politiques et sociales.

Rien de plus instructif et de plus amusant tout ensemble que les chapitres consacrés à Mme de Rémusat et à Lanjuinais ; rien de plus pathétique que le roman janséniste dans lequel M. Léon Séché nous raconte la vie de M. et Mme de Barante. Ce roman est le morceau capital du livre. Aussi l'éditeur a-t-il mis en tête un ravissant portrait de Mme. de Barante, d'après une miniature d'Isabey.

Digitized by Google

∴

Le sacré Cœur de N.-S. Jésus-Christ. *Petites Glanes*. Lyon, librairie Emmanuel Vitte. — En vente chez les principaux libraires catholiques de Nantes au profit d'une œuvre de charité.

Ce joli volume renferme, outre de hautes leçons de morale et d'édifiantes prières tout à fait de circonstance dans ce temps de carême où nous sommes, de superbes citations de grands orateurs, de grands écrivains et de grands poètes : saint Grégoire de Nazianze, saint François de Sales, saint Alphonse de Liguori, Bossuet, de Montalembert, Mgr d'Hulst, Lamartine, Victor Hugo, de Laprade. Nous remarquons de ce dernier notamment un magnifique poème sur Jeanne d'Arc, d'autant plus intéressant qu'il est question à l'heure actuelle de canoniser la libératrice de la France. Nous recommandons d'autant plus volontiers ce peti tlivre qu'il se vend au profit d'une œuvre de charité.

D. C.

∴

Histoire du concours Delaunay et la question des concours, par A. Legendre, architecte. — Nantes, imprimerie centrale, 1893.

Dans cette brochure M. Legendre fait une critique acerbe du concours ouvert récemment à Nantes pour élever un monument commémoratif au célèbre peintre Delaunay, puis il traite d'une manière générale la question des concours. Cet opuscule qui prend à partie plusieurs notabilités est d'une analyse difficile dans cette revue. Nous le signalons parce qu'il se rattache à des questions artistiques intéressant la principale ville de Bretagne.

D. C.

Digitized by Google

∴

SOUVENIRS D'UN VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE (Joseph Kerviler) PUBLIÉS PAR SON FILS (René Kerviler). Campagne du Levant 1826-29. — Paris, Honoré Champion, libraire, 9, quai Voltaire, 1893.

M. René Kerviler vient de faire paraître en volume la première partie de l'intéressant journal de son père, « journal sincère, écrit au jour le jour, au milieu des événements, avec une franchise toute bretonne et avec l'ardeur primesautière de la jeunesse. Le drame y touche souvent l'histoire, et comme les sensations sont vives, il se dégage de ces souvenirs une intensité de vie toute particulière. On assiste aux diverses phases d'une éclosion maritime, en pleine réalité, avec ses déboires du début, ses découragements passagers, ses réveils subits, ses enchantements définitifs. De fraîches descriptions, des rappels à la mythologie et à l'histoire, des traits de mœurs typiques, coupent le récit, reposent l'attention et rompent la monotonie des appareillages sans cesse renouvelés et l'ancienne chasse aux pirates. » Ainsi s'exprime M. René Kerviler dans la remarquable introduction placée en tête du volume et écrite par une touchante attention le 16 septembre 1889, dixième anniversaire de la mort de son père. Nos lecteurs, sous les yeux desquels ont passé successivement, depuis le 1er janvier 1890, toutes les pages de ce beau livre, savent que la piété filiale n'a pas été seule à inspirer cette appréciation, mais que le talent d'écrivain est un apanage de la famille Kerviler : *Qualis pater, talis filius.* D. C.

∴

Un des vétérans de la poésie bretonne et des plus anciens abonnés de la *Revue de Bretagne*, M. Raymond du Doré, vient d'adresser les vers suivants, pleins d'humour et de bonhomie, à un de ses jeunes confrères :

A M. DOMINIQUE CAILLÉ

I

Je suis dans la brume...
(Oui, c'est bien le mot);
Prête-moi ta plume,
Mon ami Grimaud.

Digitized by Google

La muse à ma porte
Frappe..., mais si peu...
Ma chandelle est morte,
Je n'ai plus de feu !

Tout ce que j'allume
S'éteint aussitôt...
Prête-moi ta plume,
Mon ami Grimaud.

II

Voici mon affaire :
J'ai, tout récemment,
Reçu d'un confrère
Son livre charmant.

Quel charmant poète !
(Un Nantais, aussi !)
Et je lui répète
Bien des fois : « Merci ! »

Mais que puis-je dire,
Avec ce seul mot ?
Prête-moi ta lyre,
Emile Grimaud.

RAYMOND DU DORÉ.

***

ÉTUDES ET LEÇONS SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par F.-A. Aulard, professeur de la Faculté des Lettres de Paris, *Bibliothèque contemporaine*. — Paris, Félix Alcan, éditeur, boulevard Saint-Germain, 1893.

Le volume d'*Études et Leçons sur la Révolution Française* que M. Aulard vient de faire paraître à la librairie Félix Alcan n'est pas un recueil d'articles critiques à propos d'autres livres. Ce sont plutôt des chapitres d'histoire, rédigés d'après des documents originaux, et classés selon

Digitized by Google

l'ordre chronologique des événements. La leçon d'ouverture du cours d'histoire de la Révolution à la Sorbonne, le serment du Jeu-de-Paume, la politique d'André Chénier, le Club des Jacobins, la proclamation de la République en 1792, la prétendue vénalité de Danton, le rôle de la presse sous la Terreur, les responsabilités de Carnot, la mort de Robespierre, tels sont les principaux sujets que M. Aulard a traités d'une façon neuve et d'après des sources peu explorées jusqu'ici. Ce qui ajoute encore à l'intérêt de ce volume, ce sont des fac-simile hors texte qui reproduisent les arrêtés les plus dramatiques du Comité de salut public avec les signatures des principaux chefs de la Terreur (1 vol. in-18 de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*, 3 fr. 50 Félix Alcan, éditeur).

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Digitized by Google

COURS D'HISTOIRE DE BRETAGNE[1]

LE RÈGNE DE JEAN IV

DUC DE BRETAGNE

(1364-1399)

Troisième Partie

Querelle de Jean IV et du connétable de Clisson

(1384-1395)

Lex six années qui suivirent le second traité de Guérande — — 1381 à 1387 — peuvent être considérées comme les meilleures du règne de Jean IV, les plus paisibles, les plus profitables pour la Bretagne, les plus honorables pour son duc, dans toute cette longue période qui va de 1364 à 1399.

Mettant un frein méritoire à son anglomanie, Jean IV, durant ces années, se rapprocha de la France, à laquelle lui et ses Bretons rendirent de grands services, même contre l'Angleterre, dans les guerres de Flandre de 1382 et 1383, jusqu'à ménager un accommodement entre les deux couronnes (D. Morice, *Hist. de Bret.*, I, p. 385 à 389).

Profitant habilement de ce grand et énergique courant du sentiment national qui l'avait remis sur le trône, le duc sut se concilier, à peu d'exceptions près, tous les chefs de l'aristocratie bretonne, tous ces barons qui avaient si longtemps, si ardemment combattu contre lui et contre sa cause dans la guerre de Blois-Montfort. Il

[1] *Cours d'histoire de Bretagne*, professé à la Faculté des lettres de Rennes, leçon III (15 décembre 1892).

Digitized by Google

s'employa à amortir peu à peu les ressentiments de cette longue lutte ; il fortifia son autorité, en usa pour assurer à son peuple le bienfait d'un gouvernement juste, protecteur de tous les droits, et d'une administration vigilante, soucieuse de tous les intérêts.

Nous reviendrons sur cette politique intérieure de Jean IV, la meilleure partie de son règne. Aujourd'hui, comme il importe d'embrasser d'un seul coup d'œil, dans un seul récit, les péripéties beaucoup moins satisfaisantes, mais très dramatiques, de sa querelle avec Clisson, toute la leçon sera consacrée à l'histoire de cette lutte.

Les sources de la querelle.

(1384-1387).

Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, mourut à Guingamp le 10 septembre 1384, sans avoir revu ses deux premiers-nés, Jean et Gui de Blois ou de Bretagne-Penthièvre, condamnés depuis 1356 à tenir prison en Angleterre jusqu'au parfait paiement de l'énorme rançon de leur prère, dont une grande part restait encore en souffrance et que sa veuve était manifestement incapable de parfaire.

Un article du premier traité de Guérande (celui de 1365) avait stipulé que Jeanne de Bretagne-Montfort, sœur du duc Jean IV, épouserait Jean de Bretagne-Penthièvre, l'aîné des fils de Charles de Blois ; que le duc Jean IV fournirait à cette occasion 100 000 francs pour la rançon de ce prisonnier et s'emploierait avec zèle à obtenir la libération définitive des deux princes de Penthièvre. Cet article était resté lettre morte, le mariage n'avait point eu lieu, et Jean IV n'avait rien fait pour procurer la délivrance des de Penthièvre. Gui, le puîné, était mort en Angleterre peu de temps après sa mère ; et pour Jean, l'aîné, abandonné de tout le monde, ayant moins de chance que jamais de revoir sa patrie et de recouvrer sa liberté, il s'était vu récemment mis à une rude épreuve.

Les Anglais gardaient rancune à Jean IV du tour que, bien malgré lui pourtant, il leur avait joué en les appelant en Bretagne en

Digitized by Google

1380 pour leur faire faire la plus piteuse des campagnes et les renvoyer ensuite honteusement chez eux l'année suivante. Pour se venger ils imaginèrent de lui jeter dans les jambes Jean de Penthièvre, qui n'eût pas eu de peine à triompher de Montfort destitué du secours de l'Angleterre, ou même combattu par les Anglais.

Donc, dit Froissart, « Jean de Bretagne fut amené en présence du « roi (d'Angleterre) et des seigneurs. Et lui fut dit qu'on le feroit « duc de Bretagne, et auroit à femme madame Philippe, fille au « duc de Lancastre, mais que le duché de Bretagne voulsist[1] tenir en « foi et en hommage et relever du roi d'Angleterre... La dame « fille du duc (ajoute Froissart), il l'eût bien prise par mariage; « mais, jurer contre la couronne de France[2], il ne l'eût jamais fait, « pour demourer autant en prison qu'il y avoit été ou toute sa « vie » (livre III, chap. 63, édit. Buchon, II, 580). Ce refus courageux et magnanime « refroida les Anglais de lui faire grâce » : on le renvoya à sa prison et on ne lui cacha pas que, comme on ne rabattrait rien de sa rançon, il avait toute chance d'y pourrir et d'y mourir.

Après la mort de sa mère, Jeau de Penthièvre, qui ne pouvait, de sa prison, administrer son apanage de Bretagne ni la vicomté de Limoges et les autres terres de France qui lui appartenaient, fut dans la nécessité de se donner un *alter ego* sous le titre de lieutenant-général. Il lui fallait un homme sûr, puissant, capable de gouverner et défendre ce grand héritage, et dont les sympathies pour la maison de Penthièvre ne fussent pas douteuses.

En Olivier de Clisson il trouvait tout cela ; aussi lui conféra-t-il cette lieutenance générale, c'est-à-dire le gouvernement de tous ses biens, par acte du 6 janvier 1385 n. st (D. Mor. p. 392, *Preuves*, II, 482).

C'était un devoir de cette charge de rappeler au duc Jean IV l'obligation que lui imposait le traité de Guérande de travailler à la délivrance de Jean de Penthièvre, et d'y consacrer au moins 1000 000 francs. Clisson le fit, mais sans succès. Jean IV resta très

[1] « Pourvu qu'il voulût tenir le duché », etc.

[2] C'est-à-dire, se tourner contre la France et porter à l'Angleterre l'hommage de la Bretagne.

Digitized by Google

froid sur cet article et commença même de là à concevoir des soupçons contre le connétable.

Celui-ci n'en continua pas moins ses démarches pour tâcher de procurer la délivrance du fils de Charles de Blois. Dans les premiers mois de 1387, il sut que le roi d'Angleterre, voulant favoriser Robert de Vere, comte d'Oxford, et lui aider à supporter les charges du gouvernement d'Irlande auquel il l'avait nommé, venait (23 mars 1387) de lui donner le comte de Penthièvre en lui permettant de le mettre à telle rançon qu'il voudrait. Clisson envoya aussitôt un homme de confiance au duc d'Irlande (c'est le titre que prenait Robert de Vere) pour savoir ses exigences ; le duc fixa la rançon du comte de Penthièvre à 120 000 livres ; alors l'envoyé de Clisson se rendit près de ce prince et, de la part du connétable, lui offrit tout à la fois le paiement de sa rançon et la main de la seconde fille de Clisson appelée Marguerite : double offre que ce prince accepta sans hésiter.

Le bruit de ces démarches, quoique non publiques, arriva bientôt au duc Jean IV et le mit en grand émoi. Entre Clisson et lui son anglomanie avait créé un antagonisme qui, jusqu'en 1380, s'était en maintes circonstances hautement manifesté. Après le second traité de Guérande, Jean IV, en se rapprochant de la France, s'était aussi rapproché du connétable ; il avait même fait avec lui un traité d'alliance particulier, portant garantie mutuelle et personnelle de tous leurs biens et de tous leurs droits réciproques, écrit d'un style exprimant, on l'aurait cru, un véritable sentiment de bonne amitié[1]. Mais tous les soupçons, toutes les haines de Jean IV, mal éteintes, se rallumèrent en un clin d'œil. Dans le mariage projeté par le connétable, il vit un complot à bref délai contre son trône, — et il ne rêva plus que du moyen d'en prévenir l'explosion.

Il avait d'ailleurs d'autres motifs de vouloir mal à Clisson.

Le roi Charles VI, s'il n'avait pas la prudence, l'habileté politique de son père Charles le Sage, avait du moins la même haine contre l'étranger envahisseur du royaume, la même passion pour

[1] Traité conclu le 30 mai 1381, confirmé le 17 février 1382, dans D. Morice, *Preuves*, II, 370 et 379.

Digitized by Google

l'indépendance et l'intégrité de la France. Son imagination et sa jeunesse le poussaient même à des desseins grandioses, plus ou moins téméraires. Pour délivrer la Guienne et les provinces du Midi encore courbées sous le joug anglais, le meilleur moyen lui semblait être une puissante invasion en Angleterre, qui aurait pour résultat d'écraser l'Anglais chez lui.

En 1386, une flotte formidable fut équipée et concentrée dans le port de l'Ecluse (en Flandre). Les chefs principaux et les plus zélés de cette expédition étaient le duc de Bourgogne, oncle du roi, et le connétable de Clisson. Celui-ci se rendit à l'Ecluse avec une flotte de 72 voiles rassemblée dans les ports du Penthièvre, et de plus une ville de bois de 3000 pas de diamètre, construite dans le pays de Tréguer, qui pouvait être en peu de temps montée, dressée, construite sur le sol anglais au lieu du débarquement, formant ainsi pour l'armée française une base d'opération et, s'il en était besoin, une place de refuge très solide.

Mais les manœuvres d'un autre oncle du roi, le duc de Berri, très opposé à l'expédition, peut-être gagné aux Anglais, ses intrigues et ses retards prémédités rendirent cet armement inutile. Le roi ne voulant point partir sans cet oncle, celui-ci se fit tellement attendre que, quand il arriva enfin à l'Ecluse avec ses troupes, l'automne était trop avancée, la saison trop mauvaise pour que l'on pût risquer le passage sans craindre de voir la flotte détruite par la tempête. On fut donc forcé de remettre la partie à l'année suivante, 1387.

En effet, cette année suivante, dès le printemps, on travaillait activement à rassembler de nouveau une flotte, une armée, et le plus ardent, le plus actif à la besogne, c'était Clisson, qui sur la côte de Tréguer enrôlait des hommes d'armes, frétait des navires, réparait sa ville de bois que la tempête avait un peu maltraitée.

Devant ces préparatifs l'Angleterre tremblait ; le duc de Bretagne s'effrayait, pour lui-même d'abord, du pouvoir irrésistible, de l'autorité accablante que donnerait à Clisson la réussite d'une telle entreprise. Puis, comme au fond il était toujours très Anglais, il s'inquiétait, s'effrayait aussi pour ses amis d'outre-mer. Il cherchait quelque moyen de détourner d'eux ce péril.

Digitized by Google

Il savait combien ils lui en voulaient de la piteuse aventure de l'armée de Buckingham (en 1381), à ce point qu'ils avaient voulu susciter contre lui Jean de Penthièvre et le faire duc de Bretagne à sa place. Jean IV désirait vivement apaiser cette rancune et se remettre en la bonne grâce des Anglais. A force d'y songer, il crut en avoir trouvé le moyen. Mais ici je laisserai parler Froissart, pour n'être point accusé d'interpréter les choses par voie de conjecture et à la couleur de mon esprit. Froissart, lui, va nous donner, avec sa bonne foi constante et sa fidélité ordinaire, l'opinion courante, incontestable, de son siècle sur l'événement.

« S'avisa le duc de Bretagne[1] d'un merveilleux avis et jeta son imagination sur ce que il feroit, dont les Anglois lui en sauroient gré. Car il savoit bien que l'homme au monde que les Anglois doubtoient et hayoient le plus, c'était messire Olivier de Cliçon, connestable de France. Car, au voir dire, Cliçon ne faisoit jour et nuit que soutiller[2] pour porter contraire et dommage aux Anglois, et l'armée de l'Ecluse (en 1386) vainement l'avait-il jetée[3], avisée et commencée ; et si étoit conduiseur (en 1387) de celle qui se faisoit à Harfleur et par Lantriguer. Il dit en soi-mesme (le duc de Bretagne Jean IV) que, pour complaire aux Anglois et retourner en leur grâce et à eux montrer qu'il ne faisoit pas trop grand compte de l'amour et de la grâce des François, il romproit et briseroit le voyage [l'expédition en Angleterre de 1387], non que il dût à ses gens défendre que nul n'allât en Angleterre. Nennil, il vouloit ouvrer[4] plus couvertement ... Il prendroit le connestable de France et l'occiroit ou feroit noyer. Et les Anglois lui en sauroient gré, car ils le hayoient fort. »

Ainsi, pour frapper Clisson, Jean IV avait un double motif : d'une part, le désir de servir puissamment les Anglais et de se remettre dans leur bonne grâce ; de l'autre, la crainte personnelle causée au duc par les projets d'alliance intime de Clisson avec les Penthièvre. De cette double source, filtrait et s'épanchait goutte à

[1] Froissart, liv. III, chap. 63 ; éd. Buchon II, p. 589.
[2] S'ingénier subitement.
[3] Imaginée.
[4] Agir.

Digitized by Google

goutte dans le cœur de Jean IV un courroux qui, peu à peu montant, bouillonnant, allait produire tout à l'heure une sinistre explosion.

Guet-apens de Jean IV contre Clisson

(26 juin 1387).

Prendre ou frapper Clisson ouvertement, ce n'était pas facile. Aussi le duc (Froissart nous le dit) comptait-il bien agir *couvertement*, c'est-à-dire par ruse.

Depuis son retour en Bretagne en 1379, Jean IV tenait fréquemment les Etats et le parlement général du duché ; il y faisait de belles ordonnances, y rendait bonne justice ; nous avons conservé notamment, du moins en partie, les registres ou procès-verbaux des parlements généraux de 1384 et 1386, nous aurons lieu d'y revenir. — Le duc convoqua donc les Etats de Bretagne à Vannes pour le mois de juin 1387. Dans les lettres de convocation il annonçait, pour cette session, des délibérations importantes. « Par « espécial », dit Froissart, dans la lettre adressée à Clisson, « il le « pria moult affectueusement qu'il vînt et n'y voulsist point faillir, « car il l'y verroit plus volontiers que nul des autres » (livre III, chap. 19, édit. Buchon, II, p. 581).

L'assemblée se tint au temps fixé; elle eut (dit d'Argentré[1]) « des « délibérations importantes pour le bien public, la police, la no- « blesse, les Estats eux-mêmes », sans préjudice de quelques divertissements, « festins et devis agréables ». Le dernier jour, le duc réunit tous les membres de l'assemblée dans un grand banquet en son château ducal de la Motte, banquet fort beau et fort gai, où on ne parla (dit d'Argentré) « que de choses plaisantes, d'amours, de « dames, de musique. » Le connétable, qui avait son logis dans les faubourgs, convia toute la compagnie, le duc compris, à dîner pour le lendemain. Beaucoup y allèrent, le duc vint vers la fin du repas, « print des confitures » (dit d'Argentré), causa amicalement,

[1] *Hist. de Bret.*, édit. 1618, liv. X, chap. 3, p. 643.

Digitized by Google

familièrement, en bon prince, « leur montrant plus grand sem-« blant d'amour qu'il n'avoit oncques fait » (Froissart, édit. Buchon, II, p. 582).

Le dîner fini (on dînait à midi), avisant quelques-uns des principaux seigneurs, entre autres, le connétable, le sire de Laval son beau-frère, le vicomte de Rohan son gendre, son ami et serviteur Robert de Beaumanoir :

— Beaux seigneurs, leur dit-il, avant de partir, venez donc voir, je vous prie, mon château de l'Hermine que je fais bâtir à Vannes, ces temps-ci, et qui est bientôt fini.

On monte à cheval, on y va. « Le duc les mène de chambre en « chambre, d'office en office, et devant le cellier où il les fait « boire » (Froissart). Arrivé au pied de la maîtresse tour, dont la porte était ouverte :

— Messire Olivier, fait le duc, montez là-haut, je vous prie. Il n'y a homme de çà la mer si bon connaisseur que vous en ouvrage de maçonnerie ; si celui-ci vous agrée, il restera tel ; si non, je le ferai amender par votre conseil.

Le connétable veut que Jean IV passe le premier :

— Merci, dit le duc, je suis un peu essoufflé ; pendant que vous serez là-dedans, je causerai d'affaires avec le sire de Laval.

Clisson monte sans défiance ; au premier étage sort d'une chambre une grosse troupe d'hommes armés, qui se jettent sur lui, le désarment, l'enchaînent de trois paires de fer, et lui disent :

— Monseigneur, pardonnez-nous ce que nous faisons, car il nous le faut faire ; ainsi nous est-il enjoint et commandé par Monseigneur de Bretagne.

En même temps on ferme à double tour la porte du donjon, devant laquelle Laval était resté causant avec le duc. Voyant fermer cette porte, percevant quelque bruit à l'intérieur, Laval s'alarme, « tout son sang lui commence à frémir, » et, voyant le duc « plus vert que la feuille » :

— Ah ! Monseigneur, s'écrie-t-il, que voulez-vous faire ? Pour Dieu, ne faites aucun mal à mon beau-frère le connétable !

Digitized by Google

— Montez à cheval, sire de Laval, répond le duc, partez, je n'ai pas besoin de vous, je sais ce j'ai à faire.

Laval ne part pas. Beaumanoir vient réclamer son maître, et comme il s'écrie qu'il veut le voir, qu'il veut être avec lui et comme lui, le duc écumant lui porte sa dague au visage et crie :

— Si tu veux être comme lui, Beaumanoir, il faut d'abord te crever un œil[1] !

Puis il le fait saisir, enfermer dans une chambre du donjon et enchaîner, comme le connétable, de trois paires de fer.

Laval s'attache au duc, le suppliant instamment d'épargner Clisson, de lui rendre la liberté. Le duc ne répond rien, rentre au château de la Motte, où il mande Jean de Bazvalen, capitaine du château de l'Hermine, et lui ordonne de faire noyer le connétable « ceste nuict, environ la my nuict, le plus secretement possible » (Alain Bouchart, édition de 1532, f. 129).

Ce bon serviteur eut le courage de résister, de combattre par trois fois cet ordre d'assassinat. Il ne s'attira que des rebuffades :

— Je veux m'en défaire, c'est l'homme que je hais le plus au monde ! Obéissez, Bazvalen, ou c'est vous qui mourrez ! Et au surplus taisez-vous, « car si m'en rébarbez plus, je vous destruirai de fond et de racine ! » (Bouchart).

Bazvalen sorti, Laval rentre, adresse au duc une longue et touchante prière, pleine des meilleures raisons d'honneur, de sentiment, d'intérêt.

— Sire de Laval, vous m'ennuyez, répond brutalement le duc. Laissez-moi reposer, je vous prie. J'ai bien ouï toutes vos raisons, nous en causerons demain .

Et, en se mettant au lit, le duc se dit :

— Homme au monde ne m'empêchera d'être cette nuit débarrassé de Clisson.

Sur cette joyeuse idée il s'endort. Au milieu de la nuit il se réveille, sa grande colère tombée. Dans sa conscience, réveillée aussi, les prières et les raisons de Laval et de Bazvalen reprennent leur

[1] Clisson avait perdu un œil en combattant pour Jean IV à la bataille d'Aurai.

[2] Bouchart, édit. 1532, f. 129 V°.

Digitized by Google

force, leur valeur. Surtout, la crainte monte. Il voit son attentat armant contre lui le roi de France, les trois quarts des Bretons, et lui-même bientôt encore une fois chassé de Bretagne. Dès le petit jour il fait venir Bazvalen :

— Eh bien, Bazvalen, qu'as-tu fait cette nuit ?

— Ce que votre seigneurie m'avait ordonné ; puis j'ai enterré le corps dans un jardin.

— Hélas ! Bazvalen, répondit le duc, voici *un piteux réveille-matin* ! Pourquoi ne t'ai-je pas cru hier soir ! Je n'aurai plus désormais un instant de repos..... Allez-vous-en, messire Jean, que je ne vous voie plus !

Et le prince tout le jour ne fait que gémir et se désoler, refusant toute visite, toute nourriture, errant seul parmi les salles, les galeries du vieux château ducal, avec toutes les marques d'un désespoir sombre et affolé. Bazvalen, instruit de tout, jugeant que les remords du duc étaient sincères et solides, pensa vers le soir qu'il était temps de se remontrer :

— En vérité, Monseigneur, fait-il, permettez-moi de le dire, vous vous désolez trop ; car enfin, il y a remède à tout.

— A tout, Bazvalen..... sauf à la mort !

— Si c'est cela qui vous afflige, Monseigneur, réjouissez-vous donc ; il m'a été impossible cette nuit d'exécuter vos ordres. Monseigneur le connétable vit encore.

— Quel bonheur ! crie le duc, qui saute au cou de son serviteur avec des larmes de joie et lui fait compter sur l'heure dix mille florins d'or.

Le sire de Laval, averti, revient assiéger le duc jusqu'à ce qu'il en ait tiré la promesse de relâcher le connétable, mais sous les conditions d'un traité que le prince s'occupa de faire libeller et qui fut signé le lendemain, 27 juin 1387.

Les conditions de ce traité étaient fort dures (D. Morice, *Preuves* II, 540-542).

Le connétable s'engageait à payer au duc une rançon de 100000 francs d'or, — à lui remettre toutes les principales places de ses domaines et l'apanage de Penthièvre, nommément les dix

Digitized by Google

suivantes : Josselin, chef-lieu du comté de Porhoët, résidence habituelle de Clisson, – Broon et Jugon, Blain, Clisson, Châteaugui près Oudon, forteresse nouvellement construite par le connétable, — enfin Lamballe et Guingamp, Châtelaudren et la Roche-Derien, les quatre principales places de l'apanage de Penthièvre.

En outre le duc reprenait tous les dons faits à Clisson pour ses grands services à diverses époques, c'est-à-dire les villes, terres et châteaux de Jugon, du Gâvre, de Cesson et d'Erqui ; bien plus, il prétendait enlever au connétable et s'approprier, sans bourse délier, deux seigneuries importantes, achetées et payées régulièrement par ce dernier depuis plus de quinze ans, la châtellenie de Broon et l'immense comté de Porhoët avec son annexe de Guillac, sur laquelle Jean IV (on ne sait pourquoi) prétendait avoir un droit spécial.

Enfin, le connétable renonçait par ce traité à poursuivre la délivrance du comte de Penthièvre, à administrer son apanage comme lieutenant-général, à lui faire épouser sa fille Marguerite.

C'était là les principales clauses. Clisson signa — sans lire et sans hésiter. Pour sortir des griffes du duc il en eût signé bien d'autres. Mais, avant de lui rendre la liberté, Jean IV voulait un gage sérieux, avoir les 100,000 francs d'or et les dix places ci-dessus dénommées. Le jour même du traité (27 juin), Beaumanoir courut au château de Josselin chercher cette forte somme et la rapporta à Vannes. Les trois jours suivants, 28, 29 et 30 juin, des commissaires députés par Clisson allèrent remettre les dix places aux gens du duc. Comme il fallut quelques jours pour que l'on fût, à Vannes, dûment informé de cette remise, le connétable sortit du château de l'Hermine seulement le 4 juillet. Sa prison avait duré huit jours.

Voilà, on le devine, non seulement l'expédition contre l'Angleterre rompue, avortée, anéantie, mais aussi une nouvelle semence de guerre civile en Bretagne pour huit ou dix ans.

Digitized by Google

Guerre civile en Bretagne. — Intervention du roi de France (1387-1391).

Clisson, de Vannes, va droit à Paris à cheval, avec deux pages, en deux jours. Il se jette aux pieds du roi, lui raconte la trahison du duc de Bretagne et lui remet l'épée de connétable : « Car, dit-il, après un pareil outrage, qui intéresse directement la majesté royale en la personne d'un de ses grands officiers, je n'ai plus l'autorité requise pour exercer dignement un si haut office. » — Le roi insiste vivement pour qu'il reste connétable, lui promet d'assembler promptement la cour des pairs qui le vengera pleinement de l'outrage du duc. Le roi était très sincère et prenait vraiment l'affaire à cœur.

Il n'en allait pas de même de ses oncles, les ducs de Bourgogne et de Berri. Ce dernier d'ailleurs, à demi Anglais et très opposé aux aux grandes expéditions militaires, détestait Clisson et le lui fit bien voir. Le duc de Bourgogne, qui pourtant estimait le connétable, ne laissa pas de le railler un peu, lui reprochant de s'être laissé prendre comme un enfant à cette souricière du château de l'Hermine :

— « Mais, Monseigneur (dit Clisson), il montrait tant de beaux semblants que je ne lui osois refuser. »

— « Connétable (répondit le duc) en beaux semblants sont les déceptions. Je vous cuidois plus subtil que vous n'êtes. » (Froissart, II, 66 ; édit. Buchon, II, p. 589.)

Pour éclairer la suite de cette histoire, il est nécessaire de dire un mot des luttes d'influence à la cour de France, en ce temps.

Il y avait deux partis, entre lesquels hésitait le jeune roi[1].

D'un côté, les grands féodaux, les grands et puissants seigneurs ayant à leur tête les oncles du roi, qui ne rêvaient que fêtes, luxe, richesse, pompes orgueilleuses, et ne se souciaient nullement de continuer la politique de Charles V.

[1] Voir Michelet, *Histoire de France* (1re édition, 1840), IV, p. 42.

Digitized by Google

De l'autre côté, les petites gens, anciens conseillers de Charles V, hommes de cabinet, de prudence et de haute habileté, petits ou moyens gentilshommes mais rudes guerriers, le sire de la Rivière, l'évêque de Laon, Clisson et les lieutenants de du Guesclin, qui tous tendaient à continuer la politique du règne précédent, c'est-à-dire à purger le sol français de l'impudent étranger qui en détenait encore une partie[1].

Par son patriotisme très vif, très réel, Charles VI tenait à ce dernier parti. Mais son imagination un peu extravagante, son amour des fêtes somptueuses et de la chevalerie théâtrale le livraient de temps à autre à l'influence des grands féodaux. En ce moment c'était le tour de ceux-ci ; aussi malgré les sympathies personnelles du roi, le connétable ne trouva pas à la cour un appui efficace.

Mais Clisson n'était pas homme à s'émouvoir de si peu. Il revint en Bretagne et à l'aide de ses nombreux amis se mit en devoir de reprendre par la force ce que la ruse lui avait enlevé.

Avant la fin de 1387, il avait repris Guingamp, Lamballe, Châtelaudren, et enlevé au duc Châteaulin sur Trieu (château très fort, voisin de Pontrieu), le Plessix-Bertrand (en Saint-Coulomb), et la ville de Saint-Malo qui se donna au roi. Au commencement de 1388, le parti du connétable recouvra encore Clisson, Châteaugui, Jugon ; il ne resta plus au duc, des places extorquées par lui, que Josselin, Blain, Broon, et peut-être (mais c'est peu probable) la Roche-Derien.

En outre, dans le mois de novembre 1387, Clisson fit payer au duc d'Irlande la moitié de la rançon de Jean, comte de Penthièvre, soit 60,000 livres, lui fournit pour cautions du paiement de l'autre moitié les plus grands seigneurs de France (D. Morice, *Preuves*, II, 528-529), et obtint l'élargissement du comte, qui épousa au mois de janvier 1388 la fille du connétable, Marguerite de Clisson.

Tous ces succès relevèrent bien le parti de Clisson en Bretagne et commencèrent à donner de sérieuses inquiétudes au duc. Le parti des *Marmousets* — c'est à dire des anciens conseillers du

[1] Les féodaux, pour railler leurs adversaires, appelaient ce parti les *Marmousets*.

Digitized by Google

roi Charles le Sage — ayant repris de l'influence à la cour de France[1], résolut de pacifier les troubles de Bretagne qui pouvaient, le cas échéant, devenir pour le royaume un gros embarras.

Le roi notifia au duc Jean IV qu'il se rendait personnellement arbitre de sa querelle avec Clisson[2] et l'ajourna, pour exposer ses raisons, aux Etats convoqués et tenus à Orléans un peu après Pâques (le 29 mai 1388). Clisson vint à Orléans et plaida très bien sa cause devant les Etats. Jean IV, quoiqu'il eût accepté l'arbitrage du roi, ne se rendit pas à Orléans. — Mais sur une nouvelle sermonce du roi, et sur la remontrance très fortement motivée de son propre conseil, il se résigna enfin à comparaître devant Charles VI.

Dans cette délibération du conseil de Bretagne, fort curieuse, reproduite en substance par Froissart, deux traits surtout méritent d'être notés. — L'un des principaux arguments des conseillers de Jean IV pour l'engager à faire la paix avec Clisson, c'est que la plus saine partie des « prélats barons, chevaliers, cités « et bonnes villes de ce pays (de Bretagne) sont tous contre lui. » Et le seul argument du duc contre la paix qu'on lui conseille est celui-ci : « Comment se pourroit nourrir parfait amour où il n'y « a que toute haine ? Comment pourrois-je aimer Olivier de Cliçon ? « La chose au monde dont je me repens le plus, c'est de ne l'a- « voir fait mourir quand je le tins en mon pouvoir au chastel « de l'Ermine[3]. »

Néanmoins il alla à Paris à l'été de 1388, mais après avoir pris la précaution singulière, très caractéristique, de formuler par devant notaire une protestation secrète et préalable contre toutes les concessions qu'il pourrait faire à Clisson comme lui étant extorquées par la force (D. Morice, *Preuves*, II, 543); il plaida sa cause devant le roi, qui prononça le 20 juillet sa sentence dont les clauses sont très-simples (D. Morice, *Preuves*, II, 552-555) :

1° Jean IV rendrait à Clisson les 100,000 francs extorqués de lui pour sa rançon, les trois places et les deux terres de Clisson que

[1] Voir Michelet, *Histoire de France*, édit. 1840, IV, 42.
[2] Lettres du 27 novembre 1387, dans D. Morice, *Preuves*, II, 544-545.
[3] Froissart, III, 108 ; éd. Buchon, II, p. 691, 692.

Digitized by Google

le duc tenait encore, savoir (les trois places) : Josselin, Blain et Broon, (les deux terres) Guillac et le Gâvre ;

2° Clisson remettrait à Jean IV les places prises par lui sur le duc ou sur ses partisans. savoir : Jugon, le Plessix-Bertrand, Châteaulin sur Trieu, — Saint-Malo restant acquis au roi.

3° Les places de Lamballe, Guingamp, Châtelandren et la Roche-Derien seront mises en séquestre entre les mains du roi, jusqu'à ce qu'il soit décidé à qui elles doivent appartenir (clause singulière, car ces places, faisant incontestablement partie intégrante de l'apanage de Penthièvre, appartenaient forcément au comte de Penthièvre) ;

4° Enfin il était enjoint au duc et au connétable de vivre désormais en bonne intelligence, eux et leurs partisans, le passé oublié.

Le duc et le connétable jurèrent ce traité : le premier, il est vrai, avait pris ses précautions en protestant d'avance. Le roi les fit manger à sa table et, en signe de réconciliation, boire à la même coupe. Cette paix n'en fut pas plus solide.

Le duc, semble-t-il, restitua les places qu'il tenait encore, mais comme il ne se mettait nullement en peine de rendre les 100,000 fr. extorqués à Clisson, celui-ci refusa (assez logiquement) de lui remettre les places dont il s'était emparé (Jugon, Châteaulin-sur-Trieu, le Plessix-Bertrand[1]), — et bientôt les hostilités recommencèrent. Nous n'en pouvons suivre le détail. Mais d'Argentré a peint en trois lignes l'état de la Bretagne dans ces années 1389 à 1391 : « Le duc et Clisson (dit-il) entrèrent en forte guerre, tenant chacun « d'eux des hommes d'armes en ses places, lesquels à chacune fois « sortant aux champs, faisoient prises et rançonneries sur les sub- « jects de l'autre, avec villains et horribles meurtres d'une part et « d'autre sans mercy : il en advint de terribles maux. » (*Hist. de Bret.*, édit. 1618, p. 666, X, 10).

En 1391, ces hostilités prirent un caractère plus vif[2] : le duc fit

[1] Sur le refus de remettre ces places aux commissaires du duc, voir Morice, *Hist.*, I, p. 406, et *Trésor des Chartes de Bret.*, M. D. 9, et R. A. 15.

[2] D'après la *Chronique de Saint-Brieuc* (*Preuves*, I, 62), Jean IV prit en 1390 ou 1391 un fort construit à Plancoët par Clisson. D. Morice croit aussi qu'il y eut un traité de paix conclu le 18 mars 1391 entre Clisson et le duc par l'intermédiaire des sires de Laval, Rohan, etc. (Morice, *Hist.*, I, p. 408); ce n'est pas sûr, il

Digitized by Google

même incursion sur le territoire de France et prit Châteauceaux (D. Morice, *Preuves*, II, 555), sans doute parce que cette place appartenait au neveu du comte de Penthièvre, le jeune duc d'Anjou ; en même temps (juillet 1391) il faisait des politesses aux Anglais, qui lui rendaient la jouissance du comté de Richemont (*Preuves*, II, 576).

Le roi de France dut encore intervenir pour arrêter cette guerre de Bretagne toujours renaissante, toujours périlleuse pour le royaume. Il envoya des ambassadeurs inviter Jean IV à venir à Tours, où le roi examinerait avec soin les difficultés encore pendantes entre Clisson et le duc, et rendrait sa décision. Le duc se trouva tellement choqué de certains propos des ambassadeurs, qu'il fut, dit-on, sur le point de les faire arrêter. Mais il se ravisa et se rendit, dans la seconde quinzaine de décembre 1391, à Tours[1], où le roi prononça, le 26 janvier suivant, la sentence ou transaction, par laquelle il voulait terminer cette interminable et sanglante querelle de Bretagne.

Dans cette nouvelle sentence ou accord, il n'était plus question des places ni des seigneuries que les parties devaient se restituer l'une à l'autre : chacun était apparemment rentré dans son bien. Mais cette pièce constate que la restitution des cent mille francs extorqués à Clisson par le duc n'était pas encore commencée ; le traité porte que 80.000 francs devront être comptés au connétable, au château de Rieux, avant le 18 mai prochain, et telle était la confiance qu'inspirait, pour l'accomplissement de cette clause, l'exactitude ou la bonne volonté de Jean IV, que vingt seigneurs bretons durent se rendre personnellement caution de ce paiement, chacun pour une somme déterminée, jusqu'à concurrence de 80,000 francs.

Pour Clisson, depuis son arrestation au château de l'Hermine il avait là constante habitude de porter tous ses procès au parlement de Paris, au mépris des droits du duc de Bretagne et de ses devoirs de vassal. Le roi annule tous les appels ainsi formés par lui, renvoie ses causes aux tribunaux de Bretagne, lui enjoint de se conformer au droit féodal et de suivre à l'avenir la cour de son suzerain (Morice, *Histoire*, I, p. 411 ; *Preuves*, II, 586, 587).

faudrait voir la pièce du *Château de Nantes*, N. B. 5. En tout cas, ce traité n'était guère solide.

[1] Les sûretés ou sauf-conduits donnés au duc pour aller à Tours sont datés des 12, 15, 19 déc. 1391 (Morice, *Preuves*, II, 577-78. Cf., *Hist.*, I, 409).

Digitized by Google

Assassinat de Clisson par Pierre de Craon

(14 juin 1392).

Il semble que cette guerre doit finir ici, que cette querelle étrange, si prolongée, manque désormais d'aliment.

Ici commence, au contraire, le second acte de la tragédie. Le premier s'était ouvert par le guet-apens du château de l'Hermine ; celui-ci est inauguré par l'assassinat de la rue Sainte-Catherine en 1392, deux attentats dirigés contre le même personnage, contre Clisson.

La tentative d'assassinat de Clisson par Pierre de Craon dans la nuit du 13 au 14 juin 1392 est racontée avec beaucoup de vie et de détails curieux par l'inimitable chroniqueur Froissart, qui à ce moment était à Paris et qui fit sur l'événement une minutieuse enquête comme un bon *reporter* de nos jours. — Ce qui est moins connu, ce qui est beaucoup moins clair, c'est la cause du crime, le motif de la haine qui poussa Pierre de Craon à massacrer le connétable.

Pierre de Craon était un seigneur fort riche, jeune, possesseur non de la châtellenie de Craon, mais des seigneuries non moins considérables de Sablé et de la Ferté-Bernard. Peu de temps avant le crime, il avait fait partie de la maison du frère puîné de Charles VI, le jeune et brillant Louis de France, alors qualifié duc de Touraine et plus connu dans l'histoire sous le titre de duc d'Orléans que nous lui donnerons ici. — Pierre de Craon n'était pas seulement l'un des gentilshommes du duc d'Orléans, c'était son favori, associé à ses secrets, à ses plaisirs. Il perdit subitement cette faveur, il fut chassé de la cour et de la maison du duc de Touraine (ou d'Orléans) pour avoir révélé à la femme de ce prince, la belle Valentine de Milan, une intrigue galante de son mari. Pierre de Craon, attribuant sa disgrâce à Clisson, en conçut contre lui une haine féroce : de là son assassinat. Mais pourquoi s'en prit-il à Clisson, que ni Froissart, si éveillé sur ce sujet, ni aucun autre chroniqueur, ne mêle

Digitized by Google

à cette affaire ? C'est là ce qu'il faut tâcher d'éclaircir, car c'est là ce qui donne à l'événement son caractère, c'est ce qui nous dira si ce crime est vraiment un épisode ou plutôt une des péripéties essentielles de la lutte de Jean IV contre le connétable.

Pierre de Craon, dans sa première jeunesse, avant de s'attacher au duc de Touraine (ou d'Orléans), avait servi un autre prince de France, un autre Louis de France, duc d'Anjou et frère du roi Charles V, qui, appelé en 1380 au trône de Naples par le testament de la reine Jeanne Ire, passa en Italie en 1382 pour conquérir ce trône[1], y resta deux ans sans réussir dans son entreprise, vit fondre par la maladie, par la misère, l'armée qu'il y avait amenée, et mourut lui-même sans le sou, fort misérable, dans une petite bourgade (Biseglia) voisine de Bari (le 21 septembre 1384), pendant qu'il attendait pour relever sa fortune l'arrivée de secours pécuniaires qu'il avait envoyé chercher en France par un de ses serviteurs, et qui n'arrivèrent jamais.

Le serviteur chargé de cette suprême mission, c'était Pierre de Craon : il avait reçu en France de grosses sommes, à lui remises par la duchesse d'Anjou pour les porter à son mari. Léger et très ami du plaisir, Craon, revenant en Italie, au lieu d'aller droit vers Naples, passa par Venise, y dépensa en fêtes, en débauches, une grande part du trésor de son maître, et comme il y était encore quand Louis d'Anjou mourut, il revint en France avec le reste. A la cour beaucoup de gens le tenaient pour un effronté voleur ; le duc de Berri, frère du duc d'Anjou, lui dit un jour : « C'est toi, méchant « traître, qui as causé la mort de mon frère! » Clisson devait être des plus vifs à invectiver à cette occasion Pierre de Craon ; car la duchesse d'Anjou, femme du malheureux prince mort à Bari, n'était autre que la princesse Marie, fille de Charles de Blois, sœur de Jean, comte de Penthièvre, et nous avons vu combien Clisson était profondément lié, par l'affection non moins que par l'intérêt, à la famille de Penthièvre.

Malgré cela, je le répète, aucun chroniqueur, aucun témoignage contemporain ne montre la main de Clisson dans le coup qui

[1] Sur Charles, duc de Durazzo, qui l'occupait alors.

Digitized by Google

chassa Pierre de Craon de la maison du duc de Touraine. — Où Craon put-il prendre cette idée? Nous n'en sommes point réduit aux conjectures. Froissart, qui fit, je le répète, sur cet événement une enquête si soigneuse, nous rapporte, sans la moindre hésitation, ce que tout le monde disait là-dessus de son temps et ce qui est, non seulement vraisemblable, mais certain.

Pierre de Craon avait pour mère Marguerite de Flandre, cousine de Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort, mère de Jean IV; par là il cousinait avec notre duc. Se voyant chassé de la maison du duc de Touraine, il vint en Bretagne plaindre son infortune, et, selon Froissart, Jean IV lui dit aussitôt : « Beau cousin, confortez-« vous, c'est Cliçon qui vous a brassé tout cela[1]. » Et aussi, ajoute le chroniqueur, « souvent ils parloient ensemble de messire Olivier « de Cliçon, comment et par quelle manière ils le mettroient à « mort. Et trop se repentoit le duc de Bretagne qu'il ne l'avoit « occis, quand il le tint à son aise au chastel de l'Ermine[2]. »

Voilà donc, tirée au clair, la genèse, l'origine de l'attentat de Pierre de Craon, partie essentielle, on le voit, de la lutte de Jean IV contre Clisson, — et maintenant en voici l'exécution :

Pierre de Craon avait à Paris, au lieu où fut depuis le cimetière Saint-Jean, un grand hôtel, laissé en son absence à la garde d'un concierge. Vers le carême de l'an 1392[3], Craon soudoya en province, successivement, un certain nombre de sacripants, d'hommes à tout faire, qu'il expédiait à Paris, au concierge de son hôtel, chargeant celui-ci de les habiller, de les armer, de les héberger, et de les garder très soigneusement au logis sans les montrer, en attendant l'arrivée du maître.

Quand il en eut assemblé ainsi une quarantaine, il vint à Paris, prit langue, s'informa. L'été commençait; il sut bientôt que, le soir du jeudi de la Fête-Dieu qui était le 13 juin, le roi comptait donner, à l'hôtel Saint-Pol, une fête qui se prolongerait assez avant dans la nuit, et où le connétable assisterait. Craon fait son plan

[1] Froissart, IV, 21; édit. Buchon, III, p. 118.
[2] *Id.*, IV. 28; *Ibid.*, p. 146-147.
[3] En 1392, Pâques le 14 avril, les Cendres le 27 février.

Digitized by Google

là-dessus. Dans la nuit du 13 au 14 juin, vers minuit, avec ses quarante estafiers à cheval, il se poste à un carrefour de la rue Sainte-Catherine, par où Clisson devait passer nécessairement pour regagner son hôtel situé dans la rue de Paradis.

Un peu après une heure du matin, survient Clisson avec huit de ses gens, à cheval comme lui, qui portaient des torches, mais sans armes. Quand ils arrivent à la hauteur de l'embuscade, la bande de Pierre de Craon, débouchant de la rue voisine, fond sur le cortège du connétable et commence par éteindre les flambeaux. Clisson croit à une espièglerie du duc de Touraine qui aimait beaucoup les farces de ce genre, et il s'écrie gaîment :

— « Monseigneur, par ma foi, c'est mal fait. Mais je le vous « pardonne, car vous êtes jeune, tout est jeu et amusement pour « vous. »

Cette illusion ne dure guère. Craon tire son épée avec un cri sinistre :

— « A mort ! à mort, Clisson ! Ci vous faut mourir.

— « Qui es-tu qui dis de telles paroles ? répond Clisson.

— « Je suis Pierre de Craon, votre ennemi. Vous m'avez tant de fois couroucé que ci vous faut amender. Avant ! crie-t-il à ses gens ; j'ai celui que je demande et que je veuil avoir[1]. »

Les gens du connétable, n'ayant pas d'armes, ne le pouvaient défendre et se dispersèrent. Tous les coups se concentrèrent sur Clisson, qui lui-même n'avait pour arme qu'un coutelas de deux pieds de long dont il s'escrimait de son mieux ; il se défendit très vaillamment. Il est vrai aussi que les quarante braves, à qui l'on n'avait point dit contre qui ils allaient se battre, entendant le nom du connétable, s'effrayèrent de leur besogne ; ils frappaient « paoureusement », dit Froissart, et leurs coups pour la plupart n'avaient pas grande puissance. Clisson finit pourtant par recevoir sur la tête un coup d'épée vigoureusement asséné, qui le fit tomber de cheval. Cette chute aurait dû être sa mort, elle fut son salut.

En cet endroit de la rue Sainte-Catherine logeait un boulanger qui, lorsque la bagarre commença, venait de se lever pour pétrir

[1] Froissart, IV, 28 ; édit. Buchon, III, p. 149.

Digitized by Google

sa pâte et cuire le pain du lendemain. Entendant tout ce tapage sur le pavé, il fut curieux et il entr'ouvrit son huis pour voir ce que c'était. Clisson, tombant de cheval, heurta l'huis du dos, le poussa à l'intérieur et le fit ouvrir au large, si bien que son corps tout entier se logea dans la boutique du boulanger. La porte était trop basse et trop étroite pour laisser passer un homme à cheval ; d'autre part, les sacripants ne se souciaient pas de mettre pied à terre pour donner le coup de grâce à Clisson, d'autant que les premières lueurs de l'aurore commençaient à pâlir l'ombre. D'ailleurs, ils le croyaient bien fini, Pierre de Craon dit à ses hommes :

— « Allons, allons, nous en avons assez fait ; s'il n'est mort, certes il mourra du coup de la tête, qui a été frappé d'un bon bras. »

Et toute la bande, poussant ses chevaux au galop, s'envola par la porte Saint-Antoine, car, depuis la révolte des Maillotins (1382), les portes de Paris n'étaient plus closes.

Jugez de l'embarras du boulanger, d'avoir un tel hôte et en tel état chez lui. Bientôt les gens du connétable revinrent en force au lieu de la bataille voir ce qu'était devenu leur maître, et l'ayant trouvé là le soignèrent de leur mieux.

La nouvelle du crime vola de suite jusqu'au roi, à l'hôtel Saint-Pol. Charles VI sauta du lit, prit des souliers, une houpelande sur sa chemise, courut chez le boulanger, où sa première parole fut :

— Connétable, comment vous sentez-vous ?

— Cher sire, petitement et faiblement.

Mais les médecins du roi, mandés en hâte, ayant examiné les blessures, reconnurent qu'aucune n'était mortelle et promirent de remettre Clisson sur pied, ou plutôt à cheval, dans le délai de quinze jours.

Le roi assura alors le connétable qu'aucun crime ne serait si chèrement payé et châtié que celui-ci. Le connétable remercia le roi de sa « bonne visitation », et le prince rentra à l'hôtel Saint-Pol.

Digitized by Google

Les suites de l'assassinat

(1392-1395).

Clisson ne mit pas longtemps à guérir, et le roi, qui voulait tenir sa parole, somma le duc de Bretagne de livrer le coupable, car Pierre de Craon s'était réfugié chez ce prince qui l'accueillit volontiers, non sans lui faire toutefois de vifs reproches :

— Vous êtes un chétif, dit-il, de n'avoir pu occire cet homme, étant quarante contre un !

— « Monseigneur, dit l'autre confus, c'est bien diabolique chose ! Je crois que tous les diables d'enfer (à qui il est) l'ont gardé et délivré de mes mains, car il y eut sur lui lancé et jeté plus de soixante coups d'épées et de grands couteaux[1]. »

Charles VI avait donc bien raison de chercher l'assassin en Bretagne. Jean IV toutefois répondit « qu'il ne savait où était Pierre de Craon et ne s'en inquiétait pas, que ses querelles avec Clisson ne le regardaient pas. » Jean IV se croyait bien fort parce que, prévoyant la sommation du roi, il avait fait partir Craon pour l'Espagne. Mais le roi, qui n'entendait pas être joué, forma en juillet — malgré toute l'opposition de ses oncles Berri et Bourgogne — une grosse armée qui était au Mans au commencement d'août 1392, et à la tête de laquelle il partit pour punir Jean IV de sa mauvaise foi et de son évidente complicité avec Pierre de Craon.

Qu'allait opposer Jean IV à cette avalanche qui roulait vers lui et qui, si elle l'atteignait, ne pouvait faillir de l'écraser ?

Les Bretons, en face de cet assassinat, ne l'auraient pas plus soutenu qu'en 1373. Aussi chacun s'attendait à le voir tout à l'heure, chassé de Bretagne, aller pour la troisième fois chercher asile chez ses amis les Anglais.

Mais tout à coup une péripétie plus imprévue, plus étrange encore que celle dont nous venons de parler, vint changer du tout au tout le cours des événements.

[1] Froissart, IV 29 ; édition Buchon, III, p. 153.

Digitized by Google

On était au 5 août (1392), « c'était le milieu de l'été, les jours brûlants, les lourdes chaleurs. Le roi [qui avait eu peu de temps auparavant une sorte de fièvre chaude] était enterré dans un habit de velours noir, la tête chargée d'un chaperon écarlate, aussi de velours. Les princes [toujours opposants et de mauvaise humeur] traînaient derrière sournoisement et le laissaient seul, afin, disaient-ils, de lui faire moins de poussière. Seul il traversait les ennuyeuses forêts du Maine, pauvres d'ombrages, avec les mirages éblouissants à midi sur le sable des clairières...

« Comme il traversait ainsi la forêt [vers Sablé], un homme de mauvaise mine, sans autre vêtement qu'une méchante cotte blanche, se jette tout à coup à la bride du cheval du roi, criant d'une voix terrible :

« — Arrête, noble roi, ne passe pas outre, tu es trahi ! »

On lui fit lâcher la bride, mais on le laissa suivre le roi et crier une demi-heure.

« Il était midi, et le roi sortait de la forêt pour entrer dans une plaine de sable où le soleil frappait d'aplomb. Tout le monde souffrait de la chaleur. Un page qui portait la lance royale s'endormit sur son cheval, et la lance tombant alla frapper le casque que portait un autre page. A ce bruit d'acier, à cette lueur, le roi tressaille, tire l'épée, et piquant des deux il crie :

— « Sus, sus aux traîtres ! Ils veulent me livrer ! »

« Il court ainsi l'épée nue sur le duc d'Orléans. — Le duc échappa, mais le roi eut le temps de tuer quatre hommes avant qu'on l'eût arrêté. Il fallut auparavant qu'il se fût lassé ; alors un de ses chevaliers vint le saisir par derrière. On le désarma, on le descendit de cheval, on le coucha doucement par terre. Les yeux lui roulaient étrangement dans la tête ; il ne reconnaissait personne et ne disait mot. Ses oncles, son frère étaient autour de lui ; tout le monde pouvait approcher et le voir[1]. »

Le pauvre roi était fou, la grande calamité de la France commençait.

La première conséquence de cette folie fut de rompre l'expédition

[1] Michelet. *Histoire de France*, édition 1840, IV, 62-64.

Digitized by Google

de Bretagne. L'armée fut licenciée, congédiée. Les oncles du roi revinrent à Paris et s'emparèrent du gouvernement. Ce fut le plein triomphe du parti des grands féodaux. Les anciens conseillers de Charles le Sage furent tous mis en prison. Clisson seul échappa. Mais bientôt on lui fit un procès pour prétendues concussions; il fut jugé, condamné. On le destitua de l'office de connétable, qui fut donné, le 19 décembre 1392, à Philippe d'Artois, comte d'Eu, gendre du duc de Berri; mais il refusa sa démission et garda toujours l'épée, insigne de sa charge.

Le duc de Bretagne était demeuré paisible jusqu'à la fin de l'an 1392, il avait même pris des mesures pour avancer, conformément au traité de Tours, la restitution des cent mille francs extorqués à Clisson. Mais quand il vit, au commencement de 1393, que, par suite de la révolution survenue à la cour de France, la disgrâce du connétable était complète, il jugea le moment bon pour lui déclarer de nouveau la guerre sans danger. Il accueillit de nouveau Pierre de Craon à sa cour, lui prodigua ses faveurs, et quand il alla assiéger Josselin, résidence du connétable, jetant bas toute honte et tout masque, il mit Craon à la tête d'un des deux corps chargés d'investir la place, — d'où Clisson trouva moyen de sortir dans la nuit du 29 au 30 avril. Donc bien lui en prit, car Josselin se trouva serré de très près et aurait été contraint de se rendre, si le vicomte de Rohan ne fût parvenu, par l'intermédiaire de la duchesse, à obtenir du duc un traité de paix qui sauva Josselin, mais qui, en fin de compte, ne fut pas ratifié par Clisson et n'empêcha pas la reprise des hostilités, que le duc dirigea surtout contre le territoire de Saint-Malo[1].

En 1394, le roi, ayant repris sa santé et sa raison, casse toutes les condamuations portées contre Clisson, et s'efforce de rétablir la paix entre lui et Jean IV — mais d'abord inutilement (D. Morice, p. 419; *Hist.*, I, *Preuves*, II, 622, 623). – Au contraire, le duc rentre en campagne, assiège sans succès Montcontour, pille les faubourgs de Lamballe, prend et rase la Roche-Derien. Puis, pendant qu'il

[1] Voir Morice, *Hist. de Bret.*, I, p. 418; Le Baud, 419-420; d'Argentré (édit. 1618), p. 684-685.

Digitized by Google

se retire à Morlaix et congédie son armée, Clisson, renforcé par les secours que lui a envoyés le duc d'Orléans, entre à son tour en campagne, prend la ville et la cathédrale fortifiée de St-Brieuc, emporte les châteaux de la Rochejagu, du Perier (en Kermoroch) et rasece dernier (D. Morice, *Hist.*, I, p. 419 ; d'Argentré, éd. 1618, p. 685-686).

Le duc alors fait une armée de 6000 hommes, vient à Hilion, d'où il offre la bataillle en rase campagne à Clisson retranché dans la forteresse de Saint-Brieuc, mais qui, n'ayant que 2000 hommes, n'a garde d'accepter le combat. Le duc alors se dispose à venir assiéger Saint-Brieuc.

Mais le roi et le duc Bourgogne, redoublant d'efforts, réussirent à arrêter les hostilités. Le duc de Bourgogne est chargé par le roi de porter encore une fois une sentence — la troisième sentence royale — destinée à pacifier les deux partis.

Le duc Bourgogne vient à Angers (le 16 octobre 1394), puis à Ancenis le 12 novembre et, pendant qu'il y est le duc de Bretagne, le comte de Penthièvre et le connétable s'étant soumis à son arbitragage[1], il retourne à Angers pour entendre les parties en leurs plaintes, leurs défenses et leurs répliques, — puis il rend sa sentence à Paris, le 24 janvier 1395 (D. Morice, *Hist. de Bret.*, I, p. 421-422 ; *Preuves*, II, 629 et 633-642).

Dans cette sentence arbitrale ce qu'on lit de plus notable, c'est une clause d'où il résulte que le paiement des 100 000 francs extorqués à Clisson en 1387 n'était point encore achevé. D'ailleurs, comment s'étonner que Jean IV s'exécutât de si mauvaise grâce sur cet article, alors qu'il avait tant de fois, même en public, sans aucune vergogne, manifesté le vif regret de n'avoir pas, au château de l'Hermine, traîtreusement massacré le connétable?

Les autres clauses de la sentence arbitrale n'ont pour but que de régler, réparer ou compenser les dommages subis par le duc, le connétable et leurs partisans, dans les hostilités entre les deux partis, surtout en 1393 et 1394. C'est un détail infini qu'on ne peut ici reproduire.

[1] Par actes des 21 octobre, 24 novembre, 7 décembre 1394, dans D. Morice, *Preuves*, II, 642-643 ; voir aussi *Histoire*, I, p. 421.

Digitized by Google

Quoique cette sentence eût été, peu de temps après sa promulgation, publiée dans tout le duché de Bretagne à titre de paix définitive, elle ne semblait pas devoir être bien plus solide que les précédentes.

La preuve, c'est que, le 8 juin 1394, au mépris d'un des articles de cette paix, Jean IV fit raser le château de Tonquédec, et que peu de temps après, sans doute par représailles, Clisson trouva moyen de détrousser le duc et de lui enlever sa vaisselle d'or et d'argent.

Réconciliation définitive

(1395).

On devait donc s'attendre à voir les hostilités et toutes les calamités des discordes civiles renaître et pulluler de plus belle en Bretagne — quand, par un de ces coups de théâtre si fréquents dans cette histoire, la paix définitive — et vraiment définitive cette fois — vint de celui-là même qui y avait été le plus contraire jusqu'alors, de celui qui avait ouvert cette ère de haine et de combats fratricides par le guet-apens de l'Hermine.

Un jour, à l'automne de 1395, étant à Vannes où il faisait sa résidence habituelle, Jean IV se renferma dans sa chambre avec un de ses secrétaires, auquel il dicta une lettre pour Clisson, sincèrement affectueuse et amicale, par laquelle il l'invitait à venir de Josselin le trouver, lui duc de Bretagne, à Vannes, pour avoir ensemble un entretien tête à tête, où ils régleraient de bonne foi tous leurs différends, de façon à rendre enfin la paix au pays. La lettre fut portée à Josselin par un homme de confiance, qui avait ordre de n'en parler à personne et de rapporter fidèlement la réponse de Clisson. Celui-ci étonné lut la lettre deux fois, réfléchit, et répondit :

— J'irai volontiers, pourvu que vous veuilliez bien, Monseigneur, m'envoyer pour ôtage votre fils aîné.

— C'est juste, dit le duc en recevant ce message ; il a le droit de se défier.

Digitized by Google

Et faisant appeler le vicomte de Rohan, il lui remet l'héritier de Bretagne en lui disant :

— Vous le mènerez à Josselin et vous l'y laisserez, pendant que Clisson viendra ici avec vous ; il me trouvera dans l'église des Religieux dominicains.

Clisson, très touché des procédés de Jean IV et convaincu de sa bonne foi, ramène avec lui le jeune prince à Vannes et va trouver le duc au lieu indiqué.

Sortant de l'église dans le jardin du couvent, tous deux suivent le ruisseau qui traverse ce jardin jusqu'au port de Vannes, où une barque est amarrée. Ils y entrent et font ensemble sur le golfe du Morbihan une promenade de deux heures.

En deux heures donc, tête à tête, sans aucun conseiller ni aucun intermédiaire, ils arrangent tous leurs différents et finissent par se promettre paix loyale et bonne amitié jusqu'à leur mort.

Parole en effet fidèlement tenue, dont les engagements furent peu après formulés dans un traité régulier dit traité d'Aucfer, libellé et daté le 19 octobre 1395 (D. Morice, *Preuves*, II, col. 655). Ce n'était guère qu'un abrégé et une confirmation de la sentence arbitrale du duc de Bourgogne. Mais cette sentence avait été dès le lendemain méconnue, foulée aux pieds par les deux parties. Le traité d'Aucfer, au contraire, fut inviolablement observé.

Ainsi prit fin cette dure et cruelle lutte, nouveau fléau de la Bretagne né des passions violentes, des implacables rancunes semées dans les âmes par l'interminable guerre civile suspendue, non close, en 1364, aux champs d'Aurai.

Ici, toutefois, partager également entre les deux antagonistes la responsabilité, la culpabilité de cette seconde guerre civile, serait fort injuste.

Jean IV, ici, est le premier coupable. C'est lui qui ouvre la guerre, et il l'ouvre par un guet-apens ; il la rouvre par un assassinat. Après avoir pris Clisson, par trahison effrontée, dans une souricière, — il passe sa vie à regretter cyniquement de ne l'avoir pas, là même, égorgé, et se coalise avec un bandit pour réparer cette faute — sans pouvoir y réussir.

Digitized by Google

Chez Clisson, nulle part on ne trouve même la velléité d'un recours à de pareils moyens. Il est brutal, violent, soit ; il ne se gêne pas (Jean IV non plus) pour déchirer avec le glaive les traités, même tout frais signés, qui le gênent. Mais quand il combat, il est loyal, il combat ouvertement, il attaque son ennemi en face, jamais il n'aurait l'idée de l'abattre par un crime ignoble ou par un coup de trahison. A travers ses passions et ses colères, en lui vibre un sentiment essentiellement français : celui de l'honneur.

Sentiment que Jean IV semble ignorer et qu'il n'avait pas appris en Angleterre, où il s'était, au contraire, tout à loisir imprégné de cette maxime, si souvent pratiquée au moyen âge — et depuis — par la politique anglaise : que contre un ennemi tout est permis.

Jean IV avait, heureusement, de meilleurs côtés : ce sont ceux qu'il nous reste à étudier.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
Membre de l'Institut.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine

(Suite)[1].

LE BOISGEFFROY (Marquisat)

C'est vraisemblablement un Geffroy qui donna son nom au château et à la seigneurie du Boisgeffroy[2] ; peut-être fût-ce Geffroy, seigneur du Boisgeffroy, auteur d'une fondation faite à l'abbaye de Saint-Melaine, qu'acquittait en 1229 Geffroy de Melesse[3] ? Toujours est-il qu'au XIVe siècle le Boisgeffroy appartenait à Georges de Saint-Gilles, seigneur de Betton, dont les possesseurs le conservèrent jusqu'au milieu du XVIe siècle.

Ce Georges de Saint-Gilles, mari de Jeanne Chesnel, mourut le 8 août 1398, laissant ses seigneuries à son fils Jean de Saint-Gilles, qui, par acte du 13 septembre 1409, fonda en son manoir du Boisgeffroy une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame et de Saint-Jacques[4]. Jean de Saint-Gilles fut chambellan et conseiller du duc de Bretagne et épousa Jeanne de Montauban qu'il laissa veuve le 17 octobre 1435.

[1] Voir la livraison de mars 1893.

[2] Commune de Saint-Médard-sur-Ille, canton de Saint-Aubin d'Aubigné, arrondissement de Rennes.

[3] *Cartul. sancti Melanii*, 228.

[4] *Arch. d'Ille-et-Vil.*, 9, G. 44,

Digitized by Google

Sa succession fut recueillie par son gendre et sa fille, Guillaume de Rochefort et Bonne de Saint-Gilles, qui rendirent alors aveu au duc pour Betton et le Boisgeffroy[1].

Devenue veuve, Bonne de Saint-Gilles se remaria à Charles de la Feuillée, seigneur de la Rubaudière, en Montauban, dont elle eut une fille, Raoulette de la Feuillée, décédée sans postérité, quoique trois fois mariée. Quant à Bonne de Saint-Gilles, elle mourut le 15 octobre 1487, et ce ne fut que le 5 février 1496 que son héritier Pierre de Saint-Gilles rendit aveu pour Betton et le Boisgeffroy.

Ce dernier décéda le 25 novembre 1537, laissant ses seigneuries à Georges de Saint-Gilles, qui mourut lui-même le 22 juillet 1552. L'héritière de ce dernier, Catherine de Saint-Gilles, rendit aveu en 1554 pour Betton et le Boisgeffroy, et s'unit peu de temps après à Nicolas de Denée, seigneur de la Motte de Gennes, qui mourut dès la fête Saint-Jean 1560.

Il est probable que Catherine de Saint-Gilles mourut elle-même sans postérité, et que les terre et seigneurie du Boisgeffroy furent achetées après sa mort par Jacques Barrin, président au parlement de Bretagne, qui prenait en 1585 le titre de seigneur du Boisgeffroy.

De son mariage avec Jeanne Rhuys, Jacques Barrin eut un fils, André Barrin, qui épousa en 1603 Renée Bourgneuf de Cucé, fut conseiller au parlement de Bretagne et devint à son tour seigneur du Boisgeffroy, dont il obtint l'érection en marquisat en 1644. Il mourut le 10 juillet 1649.

Jean Barrin, fils des précédents, conseiller au parlement comme son père et marquis du Boisgeffroy, épousa en 1633 Perrine Harel, dame du Bois de Pacé, dont il eut à Rennes, en 1639, Henri Barrin, son successeur. Ce dernier, également conseiller au parlement de Bretagne, et plus tard premier maître d'hôtel de Monsieur, duc d'Orléans, épousa le 6 novembre 1663 Isabelle Le Gouvello[2], mourut en décembre 1699, et fut enterré le 1er janvier 1700 dans l'église de Saint-Médard où l'on voit encore sa tombe. Il laissait son marquisat à sa fille unique nommée Perrine.

[1] *Arch. de la Loire-Inférieure.*

[2] Cette dame mourut au Boisgeffroy, en 1728.

Digitized by Google

Dès le 19 mars 1689, Perrine Barrin avait épousé Gaston de Mornay, comte de Montchevreuil, qui ne lui donna qu'une fille Marie-Gaëtane de Mornay, née en 1691 et mariée le 12 décembre 1707, dans la chapelle de Boisgeffroy, à Anne-Bretagne de Lannion qui devint ainsi marquis du Boisgeffroy. Ce seigneur fut tué en 1734 dans une bataille en Italie, laissant un fils, Hyacinthe-Gaëtan de Lannion, vicomte de Rennes, qui épousa en 1738 Marie-Charlotte de Clermont-Tonnerre et mourut sans postérité.

Le 17 janvier 1752, Marie-Gaëtane de Mornay, marquise douairière du Boisgeffroy, vendit à Michel Picot de Préménil ses château, terre et seigneurie du Boisgeffroy, pour 85,000 liv., s'en réservant toutefois l'usufruit jusqu'à sa mort. Douze ans plus tard, cette dame mourut au Boisgeffroy le 14 octobre 1764. Son corps fut inhumé en l'église de Saint-Médard « dans le tombeau de ses illustres ancestres[1] ».

Mais M. Picot — qui rendit hommage au roi le 26 janvier 1752 pour le Boisgeffroy, — ne conserva point cette belle terre, elle passa aux mains de François-Joseph de Vaucouleurs, seigneur de la Villandré en Dingé, veuf de Madeleine Barrin. Il avait, de cette dame, entre autres enfants, une fille, Marie-Anne de Vaucouleurs, mariée le 26 août 1762 dans la chapelle de la Cité, à Rennes, à Jean-François de Quilfistre, comte de Bazvalan. Ce fut cette dernière qui, à la mort de son père arrivée en 1768, apporta à son époux la seigneurie du Boisgeffroy.

Jean-François de Quilfistre perdit sa mère à Vannes, où il habitait ordinairement, le 27 avril 1790 ; lui-même émigra peu de temps après et vint mourir, le 29 février 1792, à Jersey où il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Hélier[2].

Le Boisgeffroy était à l'origine une châtellenie d'ancienneté tenue en juveignerie de la baronnie d'Aubigné. L'importance de cette seigneurie fut augmentée dès 1618 par Louis XIII qui, par lettres patentes datées du mois de mars, lui unit les fiefs du Domaine et de la Haute-Touche en Saint-Rémy-du-Plain et Romazy,

[1] *Reg. par. de Saint-Médard.*

[2] De L'Estourbeillon, *Famille bret. émigrées à Jersey.*

Digitized by Google

et autorisa son possesseur à tenir trois foires : l'une, le premier jour de mai, à la Budorais en Saint-Médard, et les deux autres les 1er août et 21 septembre, au bourg de Montreuil-sur-Ille. Ces lettres furent enregistrées le 7 juin suivant[1]. André Barrin, seigneur de Boisgeffroy, fut encore mieux traité par Louis XIV qui en 1644 érigea sa châtellenie en marquisat[2]. Enfin, par lettres patentes de 1690, la seigneurie de Chambellé en Feins fut également unie à celle du Boisgeffroy et en augmenta l'importance[3]. Aussi au commencement du siècle dernier le délégué de l'intendant de Bretagne estimait-il « le revenu du marquisat du Boisgeffroy 12.000 l. »

Le domaine proche du marquisat du Boisgeffroy comprenait : le château du Boisgeffroy — les métairies de la Porte du Boisgeffroy, de la Budorais, de Chambellé, de Surgon, de la Boulais et des Champsblancs — les moulins du Boisgeffroy, de Montreuil-sur-Ille, du Boulet et de Saint-Médard — la forêt de Cranne, — plusieurs autres bois et plusieurs étangs, etc.

La juridiction en haute, moyenne et basse justice, s'étendait dans une douzaine de paroisses : Saint-Médard, Guipel, Saint-Aubin d'Aubigné, Chevaigné, Melesse, Saint-Rémy-du-Plain, Romazy, Saint-Germain-sur-Ille, Feins, Andouillé, Montreuil-sur-Ille et Dingé. Le marquis du Boisgeffroy était seigneur supérieur et fondateur de l'église de Saint-Médard[4] et prééminencier et fondateur seulement de l'église de Montreuil-sur-Ille.

Le château du Boisgeffroy devait avoir au moyen âge une réelle importance. Construit au bord d'un étang dont les eaux remplissent ses douves, il se composait en 1680 d'un grand carré flanqué de « quatre grosses tours et de quatre pavillons » ; devant cette forteresse se trouvait une avant-cour cernée elle-même de grandes

[1] *Arch. du Parlement de Bret.*

[2] De Courcy, *Nobl. de Bret.*

[3] *Arch. du château de Combourg.*

[4] L'église de Saint-Médard conserve de précieux souvenirs de la générosité pieuse des seigneurs du Boisgeffroy. C'est un calice, un ciboire et un ostensoir en vermeil finement ciselés dans le style de Louis XIII. Le calice est couvert d'un semis de fleurs de lis et de papillons alternés rappelant les armoiries des anciens sires du Boisgeffroy, les de Saint-Gilles portant *d'azur semé de fleurs de lys d'argent*, et les Barrin *d'azur à trois papillons d'or*.

Digitized by Google

terrasses et ortifiées de deux autres tours ; « dans un coin de ces terrasses[1] se trouvait la chapelle fondée en 1409 de deux messes hebdomadaires par Jean de Saint-Gilles.

De cette vaste construction féodale il ne reste que les terrasses de l'avant-cour et les deux tours de celle-ci, encore ont-elles été rebâties en grande partie de nos jours. Quant au château proprement dit, vendu nationalement, le 28 pluviôse an VII, pour la somme de 4,325 fr., il dut être démoli à cette époque par son acquéreur ; mais les anciennes douves subsistant toujours permettent encore de reconnaître son emplacement ; au milieu de cette enceinte a été construite une habitation moderne qu'occupent les propriétaires actuels, M. et Mme de Montcuit. Quoique moins grandiose que jadis, le château du Boisgeffroy a encore fort bon air aujourd'hui, avec ses tours et terrasses, ses douves et son étang, sa position dans un vallon ombragé de grands bois, et le bel aspect que présente son entrée.

BONNEFONTAINE (Baronnie)

Vers la fin du XIe siècle, Geffroy Chaussebœuf donna aux religieux de Saint-Florent sa terre de Bonnefontaine, située près de la route de Tremblay à Antrain. Cette terre fut-elle le noyau de la seigneurie de Bonnefontaine ? Ne fut-elle pas plutôt ce qu'on appela aux siècles suivants la métairie de l'Abbaye, voisine du château de Bonnefontaine ? Nous ne le savons point, mais ce qu'il importe de constater, c'est l'existence dès cette époque reculée d'une terre en Antrain, appelée Bonnefontaine.

Quant à la formation de la seigneurie de Bonnefontaine[2], nous croyons volontiers, avec M. Maupillé[3], qu'elle fut le résultat successif des alliances de la famille de Porcon — qui semble de bonne heure propriétaire de la maison de Bonnefontaine — surtout avec

[1] *Arch. nation.*

[2] Commune et canton d'Antrain, arrondissement de Fougères.

[3] *Notices sur les paroisses du canton d'Antrain.*

Digitized by Google

les héritières de Saint-Brice et de Tiercent, riches maisons ayant plusieurs fiefs aux environs d'Antrain.

Quoi qu'il en soit, le premier seigneur de Bonnefontaine qui nous apparaisse dans l'histoire est Jean de Porcou — fils d'Olivier de Porcon « l'un des plus vaillants capitaines qui suivirent Bertrand du Guesclin en toutes ses guerres et expéditions tant, en France qu'en Espagne[1]. »

Ce Jean de Porcon, vivant en 1380 et 1416, épousa Jeanne de Saint-Brice et fut seigneur de Bonnefontaine en Antrain et de Porcon en Saint-Meloir-des-Ondes. Le 23 septembre 1435, Guillaume de Porcon, seigneur dudit lieu, rendit aveu à la baronnie de Fougères pour ses terres et seigneuries de Bonnefontaine et du Fail en Saint-Etienne-en-Coglais. Son fils, Jean de Porcon, seigneur de Porcon et de Bonnefontaine, fit de même le 6 juin 1475 ; il avait rendu de grands services au duc François II et se trouvait capitaine d'Antrain en 1469. Il épousa Marguerite du Tiercent dont il eut, entre autres enfants, Arthur de Porcon, chambellan de la duchesse Anne et capitaine de Fougères en 1489. Celui-ci fut marié deux fois : 1° avec Marguerite de Saint-Gilles, 2° avec Catherine de L'Hôpital.

Jean de Porcon, sorti du premier lit, fut seigneur de Porcon et de Bonnefontaine après son père ; il s'unit le 9 février 1488 à Jeanne d'Estouteville, mais mourut sans postérité. Sa succession fut recueillie par son frère François de Porcon, seigneur des Carrées en Cherrueix, mari de Jeanne de Pouez, dame de la Cherbaudière en Saint-Hilaire-des-Landes[2].

De cette union naquit Gilles de Porcon, qui le 15 juillet 1527 rendit aveu pour ses manoir et seigneurie de Bonnefontaine. Il épousa Radegonde Bourgneuf, fille du seigneur de Cucé, décéda le 15 janvier 1533 et fut inhumé dans l'église d'Antrain[3].

Le seigneur de Bonnefontaine ne laissait que deux filles : l'aînée nommée Françoise de Porcon, dame de Porcon, Bonnefontaine,

[1] Du Paz, *Hist. généalog. de Bret.*, 685.

[2] Cette dame fit par testament vers 1524 une fondation au couvent de Bonne-Nouvelle à Rennes où elle fut inhumée.

[3] Nous avons publié le compte rendu de ses obsèques dans les *Récits de Bret.* I, 178.

Digitized by Google

le Fail, la Cherbaudière, etc., apporta toutes ses seigneuries à son mari, Pierre de la Marzelière, seigneur dudit lieu, en Bain ; elle-même en rendit aveu le 10 juin 1540[1].

L'année suivante, Pierre de la Marzelière se présenta à la revue militaire des gentilshommes en qualité de seigneur de Bonnefontaine, « monté et armé en estat d'homme d'armes, accompagné d'un aultre homme d'armes armé à la légère et de deux pages » ; il déclara posséder de 8 à 900 l. de revenu noble[2].

Ce seigneur obtint permission en 1547 de fortifier Bonnefontaine qu'il laissa à son fils aîné, Renaud de la Marzelière, créé en 1578 baron de Bonnefontaine, décédé en 1588 et époux de Marie du Gué. De cette union sortit autre Renaud de la Marzelière, gouverneur de Fougères et mari d'Anne du Guémadeuc. Celui-ci rendit aveu pour Bonnefontaine le 4 juin 1603 et fut tué en duel l'année suivante.

Comme ce seigneur ne laissait pas d'enfants, son frère François de la Marzelière lui succéda ; mais, ce dernier, marié à Gillonne d'Harcourt, n'eut que deux filles, dont l'aînée, Françoise de la Marzelière, devint dame de Bonnefontaine.

Cette dame avait épousé Malo, marquis de Coëtquen, auquel elle apporta ses grandes seigneuries de la Marzelière, du Gué et de Bonnefontaine ; il mourut en août 1674, et elle-même le suivit au tombeau le 14 juillet 1677.

Leur fils aîné, Malo, marquis de Coëtquen et baron de Bonnefontaine, épousa Marguerite de Rohan-Chabot et mourut en 1679. L'année suivante, son fils Malo-Auguste, marquis de Coëtquen, rendit aveu pour sa baronnie de Bonnefontaine.

Cette seigneurie passa ensuite aux petites filles du marquis de Coëtquen, qui en jouirent d'abord par indivis ; mais, s'étant mariées, l'une à Charles de Rochechouart, duc de Mortemart, et l'autre à Emmanuel de Durfort, duc de Duras, et la première étant venue à mourir le 3 juin 1746, Bonnefontaine échut tout entier à la seconde.

La duchesse de Duras ne conserva pas longtemps Bonnefontaine, elle vendit bientôt cette seigneurie à Jean-Pierre de la Motte de Lesnage qui en 1756 prenait le titre de baron de Bonnefontaine.

[1] *Arch. de la Loire-Inférieure.*
[2] *Biblioth. de Rennes.* Mss. de Missirien.

Digitized by Google

Fils de Pierre de la Motte et de Servanne Miniac, seigneur et dame du Bignon en Saint-Suliac, le nouveau seigneur de Bonnefontaine épousa Anne-Thérèse du Fresne et mourut sans postérité en 1779. Sa succession fut recueillie par son frère Julien de la Motte, seigneur de Trans, époux de Marie Bouleau, qui décéda lui-même en 1787. La baronnie de Bonnefontaine échut alors au fils aîné de ce dernier défunt, Pierre-Martial de la Motte, seigneur de Montmuran. Celui-ci émigra à la Révolution, vit vendre nationalement ses château et terre de Bonnefontaine et mourut, en 1823, sans laisser de postérité de Charlotte de Guibert sa femme.

Bonnefontaine, châtellenie d'ancienneté relevant de la baronnie de Fougères, fut érigée elle-même en baronnie par lettres patentes d'Henri III, données en juillet 1578 et vérifiées le 30 octobre suivant. Par ces lettres le roi unit à Bonnefontaine les seigneuries du Fail, de la Cherbaudière et de Langle, et forma du tout la nouvelle baronnie[1].

Le château de Bonnefontaine, d'abord simple manoir, avait été remplacé au XVIe siècle par une vraie forteresse qui subsiste encore, admirablement restaurée de nos jours. C'est en 1547 qu'Henri II autorisa Pierre de la Marzelière à construire ce beau château qui tint garnison pendant la Ligue. Le principal corps de logis richement décoré dans le style ogival fleuri est défendu à une de ses extrémités par une grosse tour qui est une sorte de donjon ; il présente à l'autre bout deux autres tours, l'une cylindrique, l'autre octogonale particulièrement élégante. Un nouveau corps de logis, ajouté à l'ancienne construction et également de style fleuri, se termine par une dernière grosse tour qui fait le pendant du donjon. Cette belle demeure du XVIe siècle, aménagée avec art de façon à satisfaire toutes les exigences des mœurs de nos jours, fait grand honneur à ses propriétaires qui l'ont restaurée et qui l'habitent, M. et Mme de Guiton. Ajoutons qu'un magnifique parc arrosé d'eaux vives entoure ce somptueux château.

La baronnie de Bonnefontaine se composait en 1680 de ce qui suit : le château de Bonnefontaine avec « ses tours, fossés et pont-

[1] *Arch. du Parlement de Bret.*

Digitized by Google

levis », sa chapelle dédiée à Notre-Dame et fondée de messes, son colombier, ses bois et rabines, ses étangs et moulins, etc. ; — les anciens manoirs de Langle, de la Barbotais et de Vaublain ; — les métairies de Bonnefontaine, de Perrousel, de la Bertinière, du Vivier, de l'Abbaye, de la Fauvelais, des Juanderies ; — les moulins du Vivier en Antrain, de Briand en Tremblay, plus trois moulins en Chauvigné.

La haute justice de Bonnefontaine s'exerçait à Antrain même, et s'étendait sur plusieurs fiefs appartenant aux douze paroisses d'Antrain, Tremblay, Chauvigné, Rimou, la Fontenelle, Sougeal, Bazouges-la-Pérouse, Marcillé-Raoul, Saint-Brice, la Celle en Coglais, Saint-Hilaire-des-Landes et Saint-Mard-le-Blanc. A Antrain aussi le seigneur de Bonnefontaine avait droit de tenir un marché le samedi de chaque semaine et des foires aux fêtes de saint Luc et de saint André[1]. Dans l'église paroissiale d'Antrain le même seigneur était prééminencier et prétendait même être fondateur ; il jouissait d'un enfeu et d'un banc dans le chœur qu'entourait une litre à ses armes, et avait, en outre, un autre enfeu et un autre banc armoriés dans la chapelle de la sainte Vierge[2].

Hors d'Antrain le baron de Bonnefontaine était regardé comme seigneur fondateur des deux églises de Chauvigné et de celle de la Fontenelle. Il avait aussi en Chauvigné le droit de foire aux jours de la Mi-Carême, de saint Georges et de la Transfiguration.

De toutes les dîmes de grains recueillies en cette même paroisse de Chauvigné par le recteur du lieu et le prieur de Saint-Sauveur-des-Landes, les pailles, balles, vannures et écussons appartenaient au seigneur de Bonnefontaine ; les tenanciers étaient obligés de les charroyer et conduire à ses faneries.

M. de Bonnefontaine avait aussi le droit de pêche prohibitive dans les rivières de Couesnon et de Loisance en toute l'étendue de ses fiefs.

Terminons par l'énumération de certains devoirs plus singuliers que gênants que devaient rendre à leur seigneur les tenanciers de

[1] En 1547 Henri II lui avait accordé ce marché et quatre foires par an.
[2] *Arch. d'Ille-et-Vil.*, 9, G, 6.

Digitized by Google

Bonnefontaine. C'est ainsi qu'en la ville d'Antrain plusieurs habitants jouissaient de leurs maisons à la condition d'acquitter chaque année quelques redevances, sous peine chacun de soixante sous d'amende : l'un devait une gibecière, l'autre un jeu de quilles et deux boules ; celui-ci un gant de fauconnier et celui-là un collier à lévrier avec laise de soie aux couleurs du seigneur ; d'autres enfin devaient des sonnettes d'argent pour un épervier, plusieurs étrilles, une boule de buis, etc.

A Chauvigné le recteur de la paroisse était tenu, à cause de sa maison presbytériale relevant de Bonnefontaine, d'offrir au seigneur, le jour du sacre, sous peine de soixante sous d'amende, « un chapeau de roses », c'est-à-dire une couronne de fleurs de rosier.

Au bourg de Chauvigné se trouvait aussi une autre maison dont le propriétaire devait donner une mesure d'avoine au cheval du baron de Bonnefontaine ou à la haquenée de sa femme, lorsque ces seigneurs et dame venaient à la messe en l'église de Chauvigné.

LE BORDAGE (Marquisat)

Comme les deux châteaux qui précèdent, le Bordage[1] fut une forteresse au moyen âge, mais moins heureux qu'eux il n'a pas vu de nos jours relever ses tours et reconstruire ses murailles. L'histoire de cette place forte et des puissants seigneurs qui l'habitèrent depuis le XIVe siècle serait bien intéressante à écrire et nous regrettons de n'en pouvoir donner ici qu'un simple résumé.

Le premier seigneur du Bordage connu est Renaud Ier de Montbourcher, auquel en 1312 le duc Jean III accorda les droits d'usage dans ses forêts de Rennes et de Liffré[2]. Ce Renaud était le second fils de Geoffroy, sire de Montbourcher en Vignoc, ayant pris la croix en 1271 pour accompagner en Terre-Sainte le duc Jean Le Roux, et de Tiphaine de Tinténiac. Renaud fut garde des sceaux du duc de Bretagne et épousa : 1° Anne de Saint-Brice, 2° Catherine de Coesmes.

[1] Commune d'Ercé près Liffré, canton de Liffré, arrondissement de Rennes.
[2] *Arrêts de Frain*, 536. Ce droit fut confirmé par Henri IV, en 1595.

Digitized by Google

Bertrand de Montbourcher, son fils, fut ensuite seigneur du Bordage et épousa Mahaud Gouyon dont il eut Renaud II de Montbourcher, vaillant compagnon de du Guesclin en Espagne et seigneur du Bordage, mari d'Honorée Raguenel. C'est cette dernière dame qui le 2 juin 1368 favorisa l'établissement à Rennes des dominicains, en leur permettant de construire dans son fief leur monastère de Bonne-Nouvelle[1].

Renaud II laissa deux fils, Alain et Simon, qui furent successivement seigneurs du Bordage. Le premier décéda en mars 1390, n'ayant eu de Jeanne Le Vayer sa femme qu'un fils nommé Bertrand, mort sans postérité. Quant à Simon de Montbourcher, écuyer du duc de Bretagne dès 1380, il épousa en 1392 Tiphaine de Champaigné, dont il eut Bertrand de Montboucher, seigneur du Bordage en 1427[2].

Ce Bertrand s'unit d'abord à Jeanne de Beloczac, puis en 1429 à Jeanne de Québriac, dame de Chasné ; il fut chambellan du duc de Bretagne en 1426, puis capitaine de Saint-Aubin du Cormier en 1434, et mourut le 12 juillet 1454. Il laissa deux fils, seigneurs du Bordage l'un après l'autre : François, qui n'eut pas d'enfants de sa femme Catherine de Lesbiet, et René III, marié à Béatrice de la Duchaye. Ce dernier fut tué en 1488 à la rencontre de Saint-Aubin du-Cormier, laissant deux enfants, Arthur, qui mourut jeune, et René.

René IV de Montboucher, seigneur du Bordage, rendit aveu pour cette terre le 3 janvier 1499, comme héritier de son père et de son frère aîné[3] ; il fut gouverneur de Rennes et lieutenant général en Bretagne, et décéda le 24 juillet 1540. De son mariage avec Raoulette Thierry, fille du seigneur du Boisorcant, il laissa François de Montbourcher, son successeur. Ce dernier seigneur du Bordage épousa : 1° Jeanne de Malestroit, dame de Saint-Gilles, dont il était veuf en 1563 ; 2° Bonaventure de Belouan, dame du Bois de la Motte. Du premier lit sortit René V de Montbourcher, seigneur du Bordage, gouverneur de Vitré et chevalier des ordres

[1] *Arch. d'Ille-et-Vil.*, I, H. 5.
[2] *Archiv. de la Loire-Inférieure.*
[3] *Arch. d'Ille-et-Vil.*

Digitized by Google

du roi, qui s'unit en 1574 à sa parente Françoise de Montbourcher, dame de Montbourcher et du Pinel. Cette union ne fut pas heureuse, si l'on en croit le *Journal de Pichart*[1], et le sire du Bordage mourut, empoisonné, dit-on, le 23 janvier 1593.

Son fils, René VI de Montbourcher, seigneur du Bordage, appartenait, comme son père et son grand-père, à la religion prétendue réformée ; il épousa aussi une protestante à Laval, le 10 octobre 1604, Elisabeth du Boays de Mesneuf. Il se distingua durant les guerres de la Ligne et fut l'un des plus braves gentilhommes de son temps ; il mourut aux Etats de Nantes en 1647, et sa veuve lui survécut jusqu'au 5 novembre 1657.

René VII de Montbourcher, fils des précédents et seigneur du Bordage, épousa Marthe Durcot, dame de la Grève, et obtint en 1656 l'érection en marquisat de sa seigneurie du Bordage.

René VIII de Montbourcher, son fils, marquis du Bordage, prit part aux guerres de Louis XIV et abjura le protestantisme ; devenu maréchal de camp, il fut tué au siège de Philippsbourg, dans la nuit du 19 au 20 janvier 1688[2]. Il avait épousé en 1669 Elisabeth Gouyon, fille et héritière du marquis de la Moussaye, qui mourut elle-même en 1701.

De cette union sortirent deux enfants : René-Amaury de Montbourcher, marquis du Bordage, décédé à Paris, âgé de 73 ans, sans avoir contracté d'alliance, en 1744, — et Henriette de Montbourcher, baptisée en 1671 au temple protestant de Cleusné, près Rennes, et mariée en 1699 à François de Franquetot, duc de Coigny.

La duchesse de Coigny, héritière de son frère, devint marquise du Bordage, et laissa, en mourant le 8 octobre 1751, cette seigneurie à ses petits-enfants nés de Jean-Antoine de Franquetot, mort dès 1748, et de Marie-Thérèse de Nevet ; ils en rendirent aveu au roi le 20 mai 1752.

L'aîné d'entre eux, François-Henry de Franquetot, fut duc de Coigny à la mort de son grand'père, décédé en 1759, et marquis du Bordage ; il avait épousé en 1755 Marie-Jeanne de Bonnevie,

[1] Dom Morice, *Preuve de l'Hist. de Bret.*, III, 1725 et 1731.
[2] Voy. les *Lettres de Mme de Sévigné*, VIII, 223.

Digitized by Google

morte dès 1757. Ce fut ce seigneur, pair de France et gouverneur de Caen et de Cambrai, qui vendit, le 23 avril 1788, le marquisat du Bordage à René-François de Montbourcher, seigneur de la Magnanne en Andouillé, pour 450 000 livres, y compris le mobilier du château estimé 60 000 livres.

René-François de Montbourcher, devenu marquis du Bordage, émigra, et son château du Bordage fut vendu nationalement 10 000 livres, le 4 mai 1793. Il avait épousé en 1776 Joséphine de Kersauson, qui mourut à la Magnanne en 1822 ; lui-même la suivit dans la tombe en 1835.

L'abbé Guillotin de Corson,
Chan. hon.

(A suivre.)

Digitized by Google

MÉMOIRES D'UN NANTAIS

Je suis né à Nantes le 19 mai 1793, l'année terrible. Mon père était le onzième des dix-neuf enfants de mon grand-père. Presque tous sont morts sans héritiers. L'un se fit bénédictin ; deux filles se sont mariées, l'une à M. du Buisson, l'autre à M. Cotelle.

M. du Buisson, officier de marine, fut tué près de Saint-Malo en défendant les côtes de France attaquées par les Anglais. Ma tante était ma marraine, je devins l'objet de sa prédilection.

Ma mère était une demoiselle Le Tort des Perrières, dont le père était avocat, sénéchal de Haute-Goulaine. Cette famille était de Saint-Domingue, où elle avait presque toute sa fortune.

Je n'avais qu'un mois lorsque l'armée vendéenne attaqua Nantes. Deux ans après, nous allâmes demeurer entre les Coëts et Bouguenais. Mon père était mort quatre mois après ma venue au monde. Les visites domiciliaires répétées lui causèrent deux attaques de paralysie, il succomba.

Le plus jeune de mes frères avant moi s'appelait Auguste, aussi charmant de caractère qu'il était beau de visage. Ma mère, très sensible à la beauté, avait une prédilection pour Auguste et pour ma sœur Suzanne. Il en résulta une guerre continuelle que maître Auguste soutenait en vrai polisson.

C'est pendant notre séjour à la campagne que j'ai entendu prononcer un nom qui occupait déjà toute l'Europe. Un dimanche d'hiver, les bonnes gens du village étaient assemblés au coin d'un champ entre deux chemins. Là, aux rayons déjà réchauffants du soleil, ils devisaient sur les affaires du temps. Je m'approchai d'eux

Digitized by Google

comme font tous les enfants et j'entendis qu'ils parlaient de Bonaparte, de retour d'Egypte. Peu de temps après on rouvrit les églises de Rezé et de Bouguenais.

Je me rappelle aussi le passage de la bande de Beillevert, partisan républicain. Il fut signalé par la disparition de mouchoirs et chemises étendus à sécher sur les haies.

Deux événements signalèrent les dernières années de notre séjour aux Basses-Landes : *d'abord l'entrée des chouans à Nantes en 1799,* puis l'explosion de la poudrière du château, explosion qui fut entendue à Châteaubriant.

Peu après nous nous embarquâmes, ma sœur et moi, dans la diligence de Rennes. Suzanne avait alors dix-sept ans et était réellement une beauté ; aussi fut-elle l'objet des soins les plus assidus de tous les voyageurs. Les routes n'étaient pas encore très sûres. Cependant il ne nous arriva rien, si ce n'est de verser au milieu de la route à la hauteur de Gèvres. Le lendemain, vers midi, nous arrivâmes. Ma tante du Buisson nous attendait.

Les mœurs grecques étaient alors en vogue et la mode pour les femmes de se découvrir beaucoup était loin de plaire à ma tante. Sans être sévère, elle ne voyait pas avec indifférence sa nièce imiter les élégantes du jour. Une voisine de ma tante, Mme de la Tribonière, avait une fille et deux garçons. Cette maison était triste : M. de la Tribonière, l'aîné, colonel de chouans, venait d'être tué. Sa mère déjà souffrante mourut peu après son fils.

Nous étions depuis peu chez ma tante lorsque nous apprîmes la mort de mon frère Auguste. Ma mère était revenue habiter Nantes ; Auguste lui demanda à aller se promener avec son frère aîné René — « Non, lui dit ma mère, ton frère va aller se baigner, et je ne veux pas que tu te baignes. » Auguste insista et promit tant de ne pas se baigner qu'il obtînt la permission désirée. Arrivés sur la prairie de Mauves, ils rencontrent un chirurgien qui avait soigné Auguste. Ce médecin proposa à Auguste de lui apprendre à nager et finit par vaincre la résistance des deux frères. Ce chirurgien l'emmène au large et le laisse se noyer. René n'osait plus se présenter chez sa mère qui demandait qu'on lui rendît ses enfants morts ou vifs. Elle n'a depuis jamais prononcé le nom de son fils, ce qui a paru à tous une preuve de son profond chagrin.

Digitized by Google

Ma tante avait promis de s'occuper de mon instruction. Elle n'eut garde d'y manquer. Deux sœurs qui habitaient la même maison que ma tante, rue Veaux-Saint-Germain, confiantes dans les opinions de ma tante, consentirent à achever de m'apprendre à lire et écrire. L'abbé Dublot me donna des leçons de latin.

Mme du Buisson était royaliste, elle avait versé des larmes à la mort de Louis XVI, et elle se montrait froide à l'égard des dames qui allaient à la messe des prêtres assermentés. Cependant elle me menait voir toutes les fêtes nationales. Elle m'achetait des estampes représentant grossièrement les généraux illustres d'alors, avec en marge le récit de leurs hauts faits. J'ai ainsi appris à lire avec les noms de Pichegru, Georges Cadoudal, Charette, Jourdan, Moreau, Lannes, Bessières, Desaix, Bonaparte. Après ce dernier, le nom que je remarquais le plus était celui de Charette, parce que ma tante m'avait dit que nous étions parents de ses neveux par ma mère.

Suzanne resta quatre mois chez ma tante avec moi. Un an après ma tante alla demeurer place des Lices, au coin de la rue Porte-Saint-Michel. Je fus alors envoyé chez M. Hazard, rue d'Orléans, près du Pont-Neuf. C'était un ancien chouan, élève du séminaire. Puis chez M. Baré, qui ne brillait pas par la douceur. Un jour il dit à un élève assis auprès de moi : Le feras-tu encore ? — Oui, répondis-je sans lever la tête. M. Baré furieux donne un vigoureux soufflet à mon camarade. Surpris et indigné je me lève : « C'est moi qui ai dit oui. » M. Baré lève sa règle, mais s'arrête parce que je lui observai qu'il ne me frapperait pas deux fois. La victime était Emmanuel Gaudiche, duquel je parlerai plus d'une fois dans la suite. M. Corbière, alors avocat distingué, était le protecteur de la famille Gaudiche. Je fus ensuite envoyé chez M. Blanchard, grand-vicaire du diocèse, qui, par sa prévoyance, rendit les plus grands services. Son école n'avait que le titre d'école secondaire, mais le public l'appelait petit séminaire, et c'en était un, de fait. Tous les professeurs étaient prêtres. M. Blanchard s'établit aux Cordeliers. J'avais alors dix ans et demi. J'entrai en troisième.

Pendant les trois années écoulées depuis mon arrivée à Rennes, les événements s'étaient succédé rapidement. Bonaparte, de premier consul, était devenu Napoléon Ier empereur.

Digitized by Google

Je fis ma première communion à la paroisse Saint-Aubin. Nous demeurions place des Lices lorsque Toussaint Louverture fut amené en France. Je l'ai vu passer accompagné par des gendarmes.

Lorsqu'on publia le traité de paix avec l'Angleterre, j'étais bien jeune; je vois encore toute la municipalité avec les écharpes tricolores, M. Laurin, maire, en tête, criant : Vive Napoléon le Grand!

Ma tante me serra dans ses bras en pleurant de joie. La paix, croyait-elle, allait rendre à ses chers neveux leurs biens de Saint-Domingue. Espérance promptement évanouie après la mort du général Le Clerc, beau-frère de Napoléon. On sait que la belle veuve ramena le corps de celui qu'elle avait suivi au delà de l'Océan. Tropjolie pour ne pas oublier, la belle Pauline devint la princesse Borghèze.

La jeunesse de Rennes est par nature turbulente et guerrière. Le manque de commerce fait que tous ceux qui ne se destinent pas au barreau prennent la carrière des armes.

Arrive à Rennes un M. de Thuri. Ce personnage, qu'on a accusé, à tort peut-être, d'être un espion du gouvernement, se mit à fréquenter les cafés et surtout le café Liévaux, qui était le rendez-vous de tous les désœuvrés, et ils étaient nombreux surtout dans la noblesse. M. de Thuri ne tarda pas à se lier avec MM. de Piré, Dupont et de la Bourdonnais. Le jeu qui les rapprocha fut cause de querelles. En ce temps-là et entre gens de cette qualité un différend ne pouvait se terminer que par un duel. M. Dupont se mesura le premier avec le Parisien. Il passait pour bon tireur ; néanmoins il reçut un coup d'épée au travers du corps dont il fut bien heureux de ne pas mourir. M. de la Bourdonnais prit immédiatement sa place. Le combat cette fois eut lieu au pistolet. M. de Thuri, le sort lui étant défavorable, dut essuyer le feu de son adversaire et reçut une balle qui lui fracassa la mâchoire. Il ne fut pas tué. Cette affaire fit du bruit. Pour se soustraire aux poursuites du ministère public, ces messieurs quittèrent Rennes. M. de la Bourdonnais alla servir dans la légion étrangère. En 1823 j'ai revu M. Dupont à Bayonne, il était porte-étendard dans un régiment de cavalerie.

Plus heureux, M. de Piré partit pour l'Italie, se présenta à l'empereur dont il était personnellement connu et obtint tout de suite un grade supérieur. Il est devenu lieutenant-général, a figuré à

Digitized by Google

Rennes dans les Cent Jours et en 1830. Je ne sais si son attachemen à son bienfaiteur lui a suscité des ennemis, et s'il s'est attiré par là la haine de la classe à laquelle il appartient par sa naissance; mais je l'ai souvent entendu accuser, surtout de n'avoir qu'une bravoure de circonstance et qui ne se produisait jamais lorsque l'éloignement du chef lui faisait craindre de s'exposer sans profit pour son avancement. On ne peut nier cependant que ce ne soit de la bravoure.

Pendant mon séjour à Rennes je vins une fois à Nantes passer les vacances avec mon frère Benjamin, âgé de 4 ans de plus que moi. Je fus présenté à la famille de Charette de la Contrie dans laquelle j'allai beaucoup ensuite. Benjamin était très lié avec l'aîné, Ludovic. Le jeune Athanase et moi sommes restés liés depuis. Athanase était alors un gros garçon annonçant la force physique et déjà de ma taille, quoique j'eusse près de 3 ans de plus que lui. La famille de Charette possédait à Nantes, rue Basse-du-Château, un hôtel qu'elle habitait l'hiver; elle passait le commencement de la belle saison à la Trémissinière, non loin de Saint-Donatien, et l'automne à la Contrie, tout près de Couffé, vieille demeure et berceau de la famille où est né le général vendéen. Aussi la Contrie était l'habitation de prédilection. La veuve du général n'eut pas d'enfants de lui et se remaria au comte de Lépinay. Toute la gloire du fameux général revint à ses neveux On raconte que lorsque Mme de Charette se remaria, l'employé de l'état civil lui dit : « Si je portais un nom comme celui-là, je ne voudrais pas le changer. »

Je fus invité à aller avec Athanase passer quelques jours à la Contrie. Aller de Nantes à Couffé n'était pas petite affaire. La veille du jour fixé nous vîmes arriver un métayer de Couffé envoyé à notre intention par Mme de Charette. Il avait six bœufs à son véhicule, ce qui n'attestait pas le bon état des chemins. Chacun des six bœufs avait un nom que le métayer répétait tous les uns après les autres, espèce de chant inintelligible et que les oreilles non habituées prenaient pour une langue étrangère. Dans les chemins creux, étroits, bordés de haies épaisses et élevées, il est impossible de reculer, surtout si on descend. Le cri du métayer avertit ceux qui s'avanceraient au bas de ne pas s'engager. Dans la Biscaye espagnole les essieux en bois des charrettes ne sont point

Digitized by Google

graissés et font un bruit perçant qui remplit le même but. Partis à 10 heures du matin, nous arrivâmes à la Contrie à la nuit tombante : nous avions fait 32 kilomètres en 10 heures. L'église de Couffé est située sur le sommet d'un coteau en forme de pointe, terminé de chaque côté par deux vallons délicieux au fond desquels coulent deux ruisseaux qui confondent leurs eaux au bas du bourg et forment le Gâvre, qui se jette dans la Loire à Oudon. Athanase a depuis fait bâtir un beau château à côté de la maison où est né son oncle, dont il a voulu respecter le souvenir et le berceau. C'était un vieux manoir bâti à plusieurs reprises et sans plan général. On critique beaucoup ces créations anciennes ; remarquons cependant que les constructions dont nous censurons l'irrégularité sont celles qui produisent le plus d'effet dans un paysage, avec lequel elles se marient mieux, tandis que les maisons modernes à la forme compassée jurent avec le négligé élégant et sans prétention de la nature.

Je faisais brillamment ma rhétorique lorsque ma mère me rappela près d'elle à Nantes. Je n'obéis pas sans révolte. Ma bonne tante, aussi peinée que son filleul, retint ses larmes et je partis. Ma mère me laissa une liberté illimitée. Ainsi je pus m'absenter plusieurs jours de suite sans avoir prévenu. On supposait que j'étais à la Trémissinière, ce qui était vrai. Un jour, en compagnie d'Athanase de Charette et autres nous faisons une partie dans un canot loué à Barbin. C'était au commencement du printemps, l'eau était haute ; nous décidons d'aller au pont du Sens, conduire notre petite embarcation là où n'avait jamais paru un bateau. Une épithète injurieuse fut infligée à quiconque parlerait de reculer avant le but. Par les détours nous évitâmes bien des obstacles ; mais plus nous avancions, plus le terrain ferme se montrait, puis les branches d'aune ou de saule attestaient qu'avant nous personne n'avait tenté le passage. Sans le dire, le découragement s'emparait de l'équipage, sauf d'Athanase et de moi dont le courage grandissait avec les difficultés. Nous venions de triompher d'un obstacle sérieux lorsqu'à un détour nous nous trouvons en face d'un arbre abattu en travers du ruisseau. On aurait pu le croire mis exprès pour faire un pont ; sa garniture de branches par dessous rendait notre passage impos-

Digitized by Google

sible. Le silence de chacun était significatif, l'avis unanime était de s'arrêter. Debout sur un banc du trois-ponts, dans l'attitude la plus héroïque, je lançai une de ces harangues capable de fomenter une révolution à Rome ou à Athènes. D'abord quelques signes approbatifs apparaissent, mais les regards s'étant portés sur le saule malencontreux, sa grosseur effraya mon auditoire qui resta sourd à mes plus belles phrases. Indigné, je saute d'un bond sur la prairie : les chaussures enlevées, le pantalon relevé, j'entre dans le ruisseau, me glisse entre les branches, me place courbé sous l'arbre, et me redressant, je montrai à mes matelots ébahis un superbe passage : « Allons, paresseux, aurez-vous au moins le courage de pousser le canot ? » Obéi alors comme un capitaine de vaisseau, deux poussent le canot, tandis que deux autres, bravant la fange qui couvrait les branches, soulèvent la tête du saule, ce qui me permet de sortir sans rentrer dans l'eau comme j'avais dû le faire. Par prévoyance nous reposâmes l'arbre de manière que les branches pussent le maintenir dans une position qui nous permît de passer au retour. Nous étions près du pont du Sens, sous lequel nous passâmes triomphants ; les gens du village accoururent nous voir. Le courant aida notre retour. Athanase, avec sa taille élevée, sa vigueur, était toujours pour les aventures. .. Prédestination ! Nous devînmes inséparables. Je lui appris à nager, il était dur au mal, presque indifférent à la douleur. Il était dans son caractère de vouloir réussir tout de suite dans tous les exercices du corps, et presque toujours il y arrivait. J'étais plus prudent, opiniâtre, je préférais avancer pas à pas et plus sûrement. Dès qu'il put se tenir sur l'eau, il voulut se lancer au large. Cette audace me semblait téméraire ; je le suivais avec un canot qui par un faux mouvement de sa part lui passa sur le corps. Il eut le dos écorché. Je sautai dans l'eau pour aller à son secours ; je le vis reparaître aussitôt et gagner la rive avec un sang-froid digne d'un âge plus avancé. Bientôt l'élève fut plus fort que le maître.

On n'élevait pas alors les enfants avec autant de soins qu'aujourd'hui. L'Empire était au plus haut degré de puissance et de gloire, du moins en apparence. La France, au bruit des *Te Deum* et au récit des actions d'éclat, applaudissait sans réserve ; la jeu-

Digitized by Google

nesse ne rêvait que guerres et combats. On ne croyait pas que supporter la fatigue, s'imposer des privations, fût un mérite : tous les jeunes gens pratiquaient cette vie-là, jugeant comme par instinct qu'elle leur était réservée.

Napoléon a dit : « Tout Français naît soldat. » Tous les Français d'alors s'exerçaient à l'être. On doit admirer les mères de ce temps-là, l'indifférence n'étant pas admissible Lorsque ma mère allait rendre visite à Mme de Charette, elle demandait où nous étions : « Je n'en sais rien, car on vient de les appeler et ils n'ont pas répondu. Suivons, si vous voulez le bord de la rivière, nous les trouverons dessus ou dedans. » C'était exact. Nous n'avions guère de rivaux à la nage ou pour manier un aviron. Nous pouvions défier les plus robustes, surtout lorsque nous eûmes dressé à tenir le gouvernail un petit garçon appelé Marin Béas, élevé par charité chez Mme de Charette. Pauvre Marin ! lorsque son maître qu'il ne quittait guère se mettait à passer sur les murs et les toits, chose fréquente, sans que les bosses dues à sa passion grimpante pussent le corriger, Marin *tirait au renard*, il fallait qu Athanase répétât de sa plus grosse voix : Marin, suis-moi ! Allons, Marin ! — Quand Marin tremblant se cramponnait où il pouvait, n'osant ni avancer, ni reculer, son maître revenait, le saisissait et l'emportait, comme l'épervier fait du petit oiseau qu'il va devorer. Ce temps a été une des époques des plus heureuses de ma vie.

Ma mère, en me retirant de chez ma bonne tante, interrompait mes études : c'était me fermer la porte du barreau. Je suivais à Nantes les cours de mathématiques et de physique au lycée. Mon professeur était M. Galbaud du Fort. Je fus très surpris la première fois que j'assistai à son cours : il mit d'abord son crâne à nu en ôtant sa perruque de ville, et se couvrit d'une autre perruque et d'un bonnet de nuit apportés dans un carton. Sa parole calme et monotone était un véritable somnifère.

Les lettres de ma tante me prouvaient que la pauvre bonne femme ne s'habituait point à mon absence. Bientôt une idée fixe s'empara de moi et aucun plaisir ne put m'en distraire. Ma tante souffrait, je demandai à retourner près d'elle. Après avoir consulté, ma mère me laissa libre. J'écrivis le jour même à ma tante, et

Digitized by Google

24 heures après je me mis en route à pied. Il faisait nuit et fort mauvais temps lorsque je partis; j'étais déjà hors de Nantes lorsque je m'aperçus que j'avais quitté la maison maternelle à minuit. Malgré la pluie et le mauvais état de la route, j'avançais, péniblement, il est vrai. A 3 heures j'étais à Gèvres sans avoir rencontré âme qui vive. Je ne m'arrêtai qu'à Bout-de-Bois, 5 lieues de Nantes. Il faisait à peine jour. Cependant l'auberge était ouverte. Je mangeai un morceau et me remis à marcher. Les gens de l'auberge, très étonnés, j'avais 15 ans à peine, vinrent voir quelle direction je prenais. A 8 heures j'étais à Nozai, et à midi j'entrais à Derval, 56 kilomètres de Nantes. Je dînai et dormis 2 heures, et à 7 heures du soir j'arrivai à Bain, 82 kilomètres de Nantes. J'étais fatigué. Je me couchai avec plaisir. Le lendemain je me sentis les jambes tellement raides que je pris un cheval. J'arrivai chez ma tante avant l'heure convenue et vis une voiture à la porte. Ma bonne tante, à la réception de ma lettre, avait été effrayée de me voir lancé sur une route si longue et allait venir au devant de moi pour m'épargner de la fatigue.

J'avais perdu à Nantes un temps précieux. J'entrai chez M. Joüon, avoué. Je comptais suivre l'école de droit et prendre mes inscriptions. Le sort en avait décidé autrement. Ma tante fut frappée d'apoplexie et je la perdis au bout de quelques semaines. Ma douleur fut profonde : je ne pleurai point, mais n'en souffris que plus. Ma mère ne voulut pas me laisser à Rennes, Je fus ainsi arraché à ma vocation, presque au moment où les événements changeant la face de l'Europe, l'épée allait céder la place au talent de la parole, force dominante dans les états constitutionnels.

Je quittai Rennes avec regret, mais sans éprouver, comme dix mois auparavant, le chagrin d'y laisser ma tante aux mains d'une bonne. Je portai son deuil comme le deuil d'une mère dont elle avait la tendresse.

Je passai encore deux ans à Nantes ; mais mon temps ne fut pas employé d'une manière aussi avantageuse à mon instruction qu'à mon plaisir. Je suivais le cours de mathématiques de M. Rollin, petit homme pâle aux yeux pétillants d'intelligence. On ne pouvait mieux démontrer, ni tracer avec plus d'adresse une figure de

Digitized by Google

géométrie. Il suivait la méthode de Bésoult. Il nous faisait parcourir dans une seule séance toute l'arithmétique, debout auprès du tableau, la craie à la main. Toutes les propositions devaient être démontrées sans écrire un seul chiffre. On appelait M. Rollin le bonhomme Centime, parce qu'on lui attribuait l'invention du système décimal. Ma sœur, qui avait quelques notions de musique, m'apprit à connaître les notes. J'étudiai le violon avec un M. de Latulais, qui avait pour rival un artiste, Carilès.

J'appris aussi à faire des armes. Ludovic de Charette était élève de Moreau, maître remarquable par la beauté de son jeu. La salle Moreau était dans le bas de la rue du Calvaire. Comme ma mère demeurait place du Bon-Pasteur, j'étais voisin de la salle, je me livrai avec passion à ce noble exercice. Grâce à mon application je pus faire assaut au bout de trois mois : dès ce moment je devins le tenant de la salle; de cinq heures du matin à trois heures après-midi, prêtant collet à tous ceux qui voulaient s'escrimer, forts ou faibles. Mes progrès furent rapides ; aussi les meilleurs tireurs prenaient plaisir à les constater. M. Patoureau surtout, qui était plutôt fort tireur que beau tireur, avec une force de poignet rare, ne passait guère de jours sans me boutonner. Il fallait un solide tempérament pour résister à un exercice aussi violent, et ne pas craindre le mal. J'avais tout le côté droit, l'épaule, le bras, la poitrine marbrés par les coups de bouton qu'on ne m'épargnait guère. J'étais devenu insensible, infatigable. Ludovic, quoique inférieur à MM. Boitard et Patoureau, était d'une jolie force. Nous tirions souvent ensemble à la salle et chez lui. Deux fois j'ai failli être victime de son extrême vivacité : la première fois, après l'avoir averti que son fleuret était démoucheté, et croyant qu'il allait s'arrêter, je baissai la main, il me fit à la poitrine une blessure de trois centimètres de profondeur, bien que le quart du bouton existât encore. On peut juger de la violence du coup. La même circonstance se présenta plus tard : cette fois je parai et m'effaçai, le fleuret me passa sous le bras droit et me blessa légèrement les chairs.

A quelque temps de là le pauvre Ludovic fut moins heureux. Il allait quelquefois dans une autre salle où il trouvait un tireur de sa force. Ils se fendirenttous les deux ensemble. Ludovic manqua le

Digitized by Google

corps, tandis que son adversaire l'atteignait au milieu de la poitrine, et comme Ludovic avait le défaut de jeter le corps en avant, le fleuret se brisa et le tronçon, assez long encore, lui perça la partie droite du cou, passa entre l'omoplate et sortit dans le dos. Il eut la force de se rhabiller et de se rendre à Barbin, d'où il se fit conduire en bateau à la Trémissière. Arrivé là, il se trouva mal. Mme de Charette était à Couffé, le médecin appelé en toute hâte sonda la blessure et déclara qu'il n'y avait aucun danger.

On devait penser que ces trois accidents arrivés coup sur coup durent nous mettre sur nos gardes ou provoquer quelques représentations maternelles; personne n'en eut même la pensée, tant on était convaincu que la jeunesse était destinée à affronter la mort sur les champs de bataille, dans les conspirations ou les affaires particulières.

(A suivre.)

Digitized by Google

CHANSONS POPULAIRES BRETONNES

DIALECTE DE VANNES.

ER HANDERW FAL

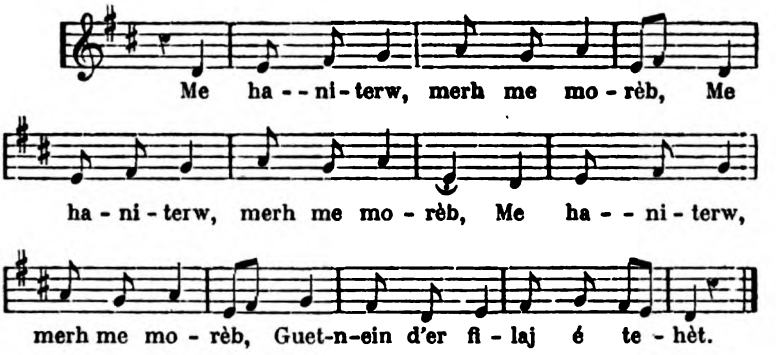

I

1. — — Me haniterw, merh me morèb *(ter)*.
Guet-n-ein d'er filaj é tehèt.

2. — — Guet-n-oh d'er filaj n'en d'ein quet,
Ke me hoén n'en dé quet daibret.

3. — « Ke me hoén n'en dé quet daibret,
Na me seud gouéreit n'en dint quet »

4. — — Me haniterw, merh me morèb,
Guet-n-ein d'er filaj é tehèt.

5. — — Dalhet te laret mar karet,
Guet-n-oh d'er filaj n'en deint quet.

Digitized by Google

6. — « Tihoel é'n noz, dôn er pouleu,
A zeur me gargou mem boteu.

7. — « En amzér zou kri ha kalet,
Me mam n'hum lausk quet de honet. »

8. — — Me haniterw, merh me morèb,
Guet-n-ein d'er filaj é tehèt.

9. — « Guet-n-ein d'er filaj é tehèt,
Hou mam hou lauskou de zonet. »

10. — — Me merh, hou koén pe vou daibret,
Kerhet d'er filaj mar karet,

11. — « Kerhet d'er filaj mar karet,
P'en dé guet hou kanderw é het : »

II

12. — Er plah neoah e huanadé :
É halon oé lan a dristé.

13. — P'oent é honet ar en trezeu :
— « Me handerw kér, cheleu, cheleu.

14. — — Me handerw ker, cheleu, cheleu :
Ne houian ket petra me gleu.

15. — « Me gleu en deur doh hum bilat
Hag er piguet é kraguellat. »

16. — — Me haniterw deit hui brepet,
« Pen dongu et-n-oh, ne zoujet quet.

17. — Pe oé ar en hent é honet,
Hé mouchet en dès goulennet.

18. — — Ne pas, me mouchet n'hou pou quet,
Chomet é ém hredans pléguet.

Digitized by Google

19. — — Ama, mar dé chomet er guér.
« Hui brestou d'ein korn hou tantér.

20. — — « Korn men dantér hui n'hou pou quet,
Ke barlen mem broh ne tal quet.

21 — — Nan' talé quet barlen hou proh,
« Bout zou hoah un aral guet-n-oh.

22. — « Ha diw arale huès ér guér;
« A nehai n'hou pou mui dobér. »

23. — É korn hé dantér é krogas,
Ar dro hé fen en er roltas.

24. — Ar dro hé fen en er roltas,
É pont Sant-Drein en hi zaulas.

25. — É pont Sant-Drein dès hi zaulet,
Guet hé heguel dès hi plunjet.

26. — En torfèt zou bet hanaùet:
Bout oé unan doh er selet.

27. — Bout oé unan doh er selet,
Kuhet én ur bodig hallek.

28. — — Bonjour d'oh, tud vad én ti men,
Filaj kaër zou guet-n-oh amen.

29. — — Filaj kaër zou, mæz guèl vehé,
« Pe vé hou kaniterw eüé.

30. — — Me haniterw hi n'en dei quet :
Hi mam n'hi lausk quet de zonet.

31. — Penaus vehé dehi donet ?
« É ma é pont Sant-Drein béet.

32. — « É ma é pont Sant-Drein béet,
« Hou torfèt e zou hanaùet.

Digitized by Google

33. — « Hou torfèt e zou hanaùet :
Bet oé unan doh hou selet ;

34. — « Bet oé unan doh hou selet,
Kuhet én ur bodig hallek. »

35. — — P'em behé gouiet en dra zé,
Bé groeit kementral d'oh eùé.

36. — Ean oueit nezé én désanspoér,
Lakeit en tan é pedair kér.

37. — Pedair kér en dès bet losket,
Hag open melin Kerverùét.

LE COUSIN MÉCHANT

I

1. — — Ma cousine, fille de ma tante, vous viendrez avec moi à la veillée.

2. — — Je n'irai pas avec vous à la veillée, car je n'ai pas encore soupé ;

3. — « Je n'ai pas encore soupé et n'ai point trait mes vaches. »

4. — — Ma cousine, fille de ma tante, vous viendrez avec moi à la veillée.

5. — — Vous pouvez insister, si cela vous fait plaisir, mais je n'irai pas à la veillée avec vous.

6. — « La nuit est sombre, profondes sont les flaques d'eau, je remplirai d'eau mes sabots.

7. — « Le temps est dur et mauvais, ma mère ne me laissera pas aller. »

8. — — Ma cousine, fille de ma tante, vous viendrez avec moi à la veillée.

Digitized by Google

9. — « Vous viendrez avec moi à la veillée, votre mère vous laissera venir. »

10. — — Ma fille, quand vous aurez soupé, vous irez à la veillée, si vous le voulez.

11. — « Vous irez à la veillée, si vous le voulez, puisque c'est avec votre cousin que vous devez aller. »

II

12. — Cependant, la jeune fille soupirait : son cœur était rempli de tristesse.

13. — Au moment de franchir le seuil, elle dit : — « Mon cher cousin, écoute, écoute ;

14. — « Mon cher cousin, écoute, écoute, je ne sais pas ce que j'entends.

15. — « J'entends les flots qui s'entrechoquent et les pies qui jasent. »

16. — — Ma cousine, venez toujours, ne craignez pas, puisque je suis avec vous.

17. — Tout en cheminant, il lui demanda son mouchoir.

18. — — Non, vous n'aurez pas mon mouchoir, il est resté tout plié dans mon armoire.

19. — — Eh bien, si votre mouchoir est resté à la maison, vous me prêterez le coin de votre tablier.

20. — — Vous n'aurez pas le coin de mon tablier, car le devant de ma robe est en mauvais état.

21. — — Quand le devant de votre robe serait en mauvais état, vous en avez une autre sur vous.

22. — « Vous en avez aussi deux autres à la maison : vous n'en aurez plus besoin. »

23. — Il saisit le coin du tablier de sa cousine et lui en enveloppa la tête.

Digitized by Google

24. — Il lui en enveloppa la tête et la précipita dans l'eau, au pont de Saint-Drin :

25. — Il la précipita au pont de Saint-Drin, et avec sa quenouille il la fit plonger.

26. — Le crime a été connu : une personne en fut témoin:

27. — Une personne en fut témoin : elle était cachée dans un petit bouquet de saules.

III

28. — — Boujour à vous, bonnes gens de la maison, il y a bonne veillée ici.

29. — — La veillée est bonne, mais elle serait meilleure, si votre cousine y était aussi.

30. — — Ma cousine ne viendra pas : sa mère ne la laisse pas venir.

31. — — Comment pourrait-elle venir ? Elle est noyée au pont de Saint-Drin.

32. — « Elle est noyée au pont de Saint-Drin : votre crime est connu.

33. — « Votre crime est connu : il y avait un témoin qui vous regardait ;

34. — « Il y avait un témoin qui vous regardait, caché dans un bouquet de saules. »

35. — — Si je l'avais su, je vous aurais fait subir le même sort.

36. — Tombant alors dans le désespoir, il met le feu à quatre villages.

37. — Il a brûlé quatre villages, et en outre le moulin de Kerverüet.

Recueilli et traduit par YAN KERHLEN.

Digitized by Google

PETITS POÈMES VENDÉENS

LA BARQUE

1793

A Olivier de Gourcuff.

Jean Couprie! est-ce un nom de héros, de vainqueur?...
Retenez-le, ce nom : c'est celui d'un grand cœur.

On peut en quelques vers raconter son histoire :

Il avait une barque et pêchait sur la Loire.
Comme il accompagna son père sur les flots,
Ses fils l'accompagnaient, — deux braves matelots.
C'était de leur travail que vivait la famille.
Quand leurs mannes d'osier où le poisson fourmille,
— Gardons, perches, brochets, dards, brèmes, barbillons,
Tous les fruits qu'on recueille, ô Loire, en tes sillons, —
Se vidaient, sur la Fosse, aux mains des revendeuses,
Ils ne regrettaient point tant de nuits hasardeuses,
De jours froids ou brûlants : la table de sapin,
Grâce à ces dignes gens, ne manquait pas de pain.
Et, là-haut, le logis, qui regarde le fleuve,
N'avait pas à souffrir d'une trop dure épreuve.
Si le gain était bon, la mère, aux fils, aux sœurs,
Pouvait même parfois payer quelques douceurs,
Surtout lorsque donnaient le saumon et l'alose.

Un soir, comme ils rentraient au port, à la nuit close,
Et qu'ils se disposaient à gravir leur coteau,
Ils furent stupéfaits d'entendre d'un bateau
Sortir des cris stridents, tels que ceux des batailles,
Ceux des mourants troués d'effroyables entailles...
Par degrés le silence avait couvert ces cris.

Digitized by Google

Nos pêcheurs, tout d'abord, n'avaient pas bien compris;
Mais quand l'onde, au matin, fut par l'aube éclairée,
Ils la comprirent trop, cette scène abhorrée :
Leur quille rencontrait ô spectacle hideux ! —
Des corps, pour la plupart attachés deux à deux !...

La Terreur et Carrier te faisaient trembler, Nantes,
Et ta peur atteignait des hauteurs surprenantes :
Un homme ne s'est pas rencontré dans ton sein
Pour arrêter le monstre en son sanglant dessein !
Non, pas un de tes fils n'eut au cœur ce courage
D'aller l'abattre, ainsi qu'un chien pris de la rage !
Et, presque chaque jour, le proconsul Carrier
Au grand fleuve donnait des morts à charrier.

Un soir, nulle lueur ne tombait des étoiles, —
Avec les siens Couprie a déployé ses voiles,
Et bientôt, jetant l'ancre, à voix basse il leur dit :
« Enfants, je me tiendrais pour un être maudit,
Si je ne parais pas le coup qui nous menace :
« Périsse mon bateau, son filet et sa nasse,
« Qu'il aille au fond de l'eau former comme un écueil,
« Plutôt que de servir aux noyés de cercueil !....
« Adieu donc, gagne-pain que me légua mon père,
« Tu vas sombrer !... A l'aide, ô Vierge, en qui j'espère ! »

Devant Roche-Maurice et sous le ciel voilé,
La barque dans la Loire a lentement coulé,
A l'abri désormais d'une souillure infâme.

Le pêcheur Jean Couprie était une grande âme !

EMILE GRIMAUD.

Nantes, 8 septembre 1892.

Digitized by Google

POÉSIE FRANÇAISE

LES SORTS

POÉSIE INÉDITE DU « LIVRE CHAMPÊTRE »

A François Fabié.

Ἄρχετε βωκολικᾶς, Μῶσαι φίλαι, ἄρχετ' ἀοιδᾶς.
Commencez, Muses chéries, commencez un chant pastoral.
Théocrite, *id.* I.

Cherchant l'ombre et le frais dans le creux d'un sentier,
Où le chêne se penche auprès du noisetier,
Je suis entré, selon ma coutume, au village.

Logis bretons, toujours c'est le même assemblage :
— Des chaumes, des murs gris, moussus et lézardés ;
Des hangards en ruines, aux pignons accoudés,
Où l'on met le pressoir et les grandes charrettes ;
L'aire et ses tas de foins, de pailles, de billettes ;
Le puits avec son auge, où, renversant les seaux,
La vachère en chantant donne à boire à ses veaux.
Appuyant son fanon, au soleil, sur la claie,
Quelque vache rumine à l'ombre d'une haie ;
Dans la crèche un poulain sans sa mère hennit,
Et la pie au sommet d'un orme fait son nid.
Tels vous êtes restés ; et moi, toujours le même,
Comme je vous aimais autrefois, je vous aime !

Bienheureux aujourd'hui le cœur de l'homme épris
Tout simplement de la beauté de son pays !
Mon vers ne rougit pas de son accent rustique ;
Enfant j'ai bu le lait de cette muse antique
Qui, fuyant la satire, apprenait à ma voix
A chanter les troupeaux, les pâtres et les bois.
En abeille de l'art pour ma ruche d'argile
Je butine vos fleurs, Théocrite, Virgile,

Digitized by Google

Et de leur frais calice extrayant le miel d'or,
Je vole du blé noir à la lande d'Arvor.
O vous que j'ai cueilli sur ma terre natale,
Gardez, humble bouquet, l'odeur occidentale ;
Vous, poème pieux par mon âme dicté,
Approchez vous de l'art par la sincérité ;
Que mon pinceau naïf rende d'un trait fidèle
La beauté que mes yeux voyaient dans le modèle.

Je marchais au milieu des parfums et des chants :
Le printemps verdissait les semailles, les champs
Acclamaient le soleil, les ruisseaux baignaient l'herbe,
Et la fleur d'or était plus que jamais superbe.

La fermière, debout au seuil de sa maison,
Mesurait du regard l'heure sur le gazon.
Or, midi s'avançait, car, sur l'herbe nouvelle,
L'ombre tombait d'aplomb au pied de la margelle.
Un salut cordial m'accueille : « Dieu merci,
« Les beaux jours sont enfin revenus ! Vous voici
« Dessinant de nouveau sur nos routes fleuries,
« Et, tournant en chansons vos lentes rêveries.
« Vous aimez le pays sous ses aspects changeants,
« Et vous n'êtes pas fier avec les pauvres gens.
« Entrez donc ! — Vous, Fanchic, allez fermer l'étable ;
« Puis vous apporterez du cidre sur la table. »

⁂

Je vais toujours m'asseoir dans l'âtre. C'est encor
Le grand foyer ancien. Sous leurs longs cheveux d'or,
Quatre petits enfants, honneur de la fermière,
L'entouraient. Au milieu d'une étroite lumière,
Dardant obliquement ses atomes légers,
Leurs mains tressaient les primevères des vergers,
Pour parer de ces fleurs, que la fumée encense,
Une vieille sainte Anne et sa Vierge en faïence.

Digitized by Google

Mais la femme (et de pleurs ses yeux étaient noyés) :
« Ne jouez pas ainsi, mes chers petits ; priez
« Pour que le ciel conduise un absent et l'assiste !...
« Monsieur, vous me voyez et bien seule et bien triste,
« Car mon homme est allé (Dieu le garde !) très loin,
« Tout près de Loc-Queffret (sans doute quelque coin
« Sauvage, comme on dit qu'il en est en Bretagne ;
« Quelque pays de loups perdu dans la montagne).
« C'est plus loin que Briec et plus loin que Pleyben !
« Quand, le pauvre, aura-t-il fait un si long chemin !
« Or il est dans ce lieu — lieu célèbre — une femme
« Qui voit dans votre corps comme Dieu dans votre âme.
« De suite elle vous dit si vous devez guérir,
« Ou bien, tout franchement, si vous allez mourir.
« Elle ne ment jamais ; d'ailleurs, aucune adresse
« N'a pu tromper encor cette devineresse.
« Ah ! si, du mal, au moins, son art avait raison !
« Il l'a pris en peinant dans la dure saison,
« Quand il usait sa force à mener seul la ferme.
« Hélas ! si vous saviez combien ce blé qui germe
« Nous a coûté de peine ! Oui (pardonnez mes pleurs),
« Dieu seul connaît le sort des pauvres laboureurs !
« C'est un rude métier que vivre de la terre,
« Et pour les citadins c'est sans doute un mystère.
« Que nous nous plaignions d'elle et que nous l'aimions tant.
« La volonté de Dieu soit faite ! Mais, pourtant,
« Avec moi, qui suis faible et que le chagrin mine,
« Que deviendraient mes quatre enfants ?... C'est la ruine !...
« Enfin j'ai décidé le pauvre homme.
« Voilà
« Quatre grands mois passés que de ce fauteuil-là
« Il n'avait pas bougé. C'est peut-être ignorance,
« Mais dans les médecins je n'ai pas confiance :
« Leur donner son argent, c'est payer son trépas ;
« Ce sont des fossoyeurs et des sonneurs de glas.

Digitized by Google

« J'ai bien prié sainte Anne et la vierge Marie
« Avant d'avoir recours à la sorcellerie.
« Pourtant, si c'est le Ciel qui commande à la Mort,
« Un magique secret peut dévoiler le sort ;
« Et lorsqu'à votre mal il est quelque remède,
« Cette sorcière, alors, peut vous venir en aide :
« Une herbe .. une boisson... sinon, n'essayez pas
« De guérir quand son œil voit la Mort sur vos pas,
» Car, quoi que vous fassiez pour lui barrer la porte,
« Sa charrette à son heure arrive et vous emporte. »

∴

Pendant qu'elle parlait, grives, merles d'avril,
De leur chant printanier remplissaient le courtil,
Profitant pour s'aimer de cette saison douce
Où la terre est un lit de feuillage et de mousse.
Les enfants l'écoutaient, leurs yeux bleus grand'ouverts,
Laissant les blanches fleurs et les feuillages verts
S'échapper de leurs mains en croix sur leur poitrine.
Cependant, la fermière apprêtait la farine,
Ecrémait le lait doux, découvrait le pain noir,
M'offrait un bol de cidre ; — et rien ne laissait rien voir,
Quand, après un silence elle se fut signée,
Quelque souci plus fort que sa foi résignée.

Jos Parker,
A Fouesnant, en avril.

Digitized by Google

CONFÉRENCES DE M. CHARLES FUSTER

SUR LA BRETAGNE

Depuis la merveilleuse floraison du romantisme, il n'y eut, sans doute, rien de comparable en poésie au spectacle que nous offre la Bretagne contemporaine. De tous les coins de la lande et de la grève sont sortis des poètes émus, sincères, pénétrants, et qui, pour chanter la Bretagne, ont eu toutes les grâces, toutes les forces de la pensée, toutes les finesses de la forme. C'est une levée de boucliers bretons, une croisade pour l'idéal dont les chefs reconnus, Le Braz et Le Mouel, Tiercelin et Lud Jan, Le Goffic et Parker (et combien d'autres encore, du délicat Joseph Rousse au subtil Edouard Beaufils, à l'artiste Guy Ropartz, au simple Yves Berthou), ont relevé, portent, courageusement la bannière de Brizeux.

Si ces poètes obtiennent la seule popularité qu'ils ambitionnent à Paris, le suffrage des lettrés, ils le devront en partie à un autre poète qui n'est pas Breton, mais qui les aime assez pour paraître quelqu'un de chez eux, de chez nous. M. Charles Fuster a fait, le lundi 17 avril, à l'Institut Rudy, une conférence sur ces deux mots, sur ces deux idées désormais inséparables : *Bretagne et Poésie*. N'est-ce pas M. de la Borderie qui a dit un jour : Bretagne est poésie ?

Après avoir résumé à grands traits l'histoire de la poésie bretonne en ce siècle, M. Fuster a emprunté aux poètes bretons des traits pour peindre la nature, la vie, l'âme de ce merveilleux pays. Il a montré les côtés attachants et pittoresques, l'aspiration vers l'infini de cette race indestructible comme le granit de ses rocs. Sa parole éloquente et spirituelle, tout émaillée des beaux vers qu'il cueillait sur notre Parnasse, a provoqué les applaudissements de l'auditoire et la légitime fierté de tous les Bretons présents.

Digitized by Google

Une des précédentes conférences de M. Fuster avait eu pour sujet non les Bretons, mais un Breton, cet Hippolyte Lucas en qui les Parisiens voient un précurseur de Sully Prudhomme, en qui ses compatriotes chercheront surtout un disciple de Brizeux. La publication prochaine des *Chants de divers pays* va servir encore la renommée posthume d'Hippolyte Lucas.

Puisque je parle de la Bretagne à Paris, je ne puis oublier qu'elle a eu encore tous les honneurs de la séance solennelle de la Société centrale de sauvetage des naufragés. Les marins de nos côtes sont venus recevoir la récompense de leur modeste héroïsme, et c'est aux applaudissements enthousiastes de l'assistance que M. le Dr Rochard, l'éloquent rapporteur, a pu s'écrier : « Ces gens-là ne sont pas seulement soutenus par le sentiment du devoir et de la solidarité professionnelle, ils ont un mobile plus élevé, ils ont conservé la foi robuste des vieux Bretons ».

OLIVIER DE GOURCUFF.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

DAMASE JOUAUST

Ne laissons pas partir sans quelques mots d'adieu l'éditeur des bibliophiles, D. Jouaust, qui vient de mourir à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Les services qu'il a rendus aux lettres en éditant avec une rare intelligence les chefs-d'œuvre de nos principaux écrivains sont dans la mémoire de tous. C'était un esprit d'élite hanté par le désir incessant du mieux, non seulement dans l'art typographique où il exerçait une véritable maîtrise, mais encore dans les soins qu'il apportait à mettre en relief par des travaux bibliographiques et par des documents inédits l'œuvre de chaque auteur. Combien d'hommes de lettres associés par lui à ses travaux lui doivent d'être devenus, sous son inspiration, de fervents admirateurs de tel ou tel poète du XVIIe ou du XVIIIe siècle. Les bonnes fortunes littéraires de cet intrépide chercheur ne se comptaient plus, et le bibliophile Jacob, qui fut son collaborateur le plus assidu, pourrait seul dire, s'il revenait à la vie, les précieuses découvertes qu'ils firent de concert en feuilletant les manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, pour ne citer que celle-là.

Nous prenions plaisir, quant à nous, à visiter D. Jouaust de temps à autre dans son modeste bureau de la rue de Lille, attenant à son imprimerie, bureau qu'il ne quittait guère, et d'où le luxe était tellement banni qu'on avait peine à y trouver un fauteuil pour s'asseoir. C'est que le luxe, il ne le comprenait guère que dans ses éditions, cet honnête travailleur qui sut volontairement renoncer à sa tâche lorsqu'il put craindre que sa passion de bibliophile ne portât atteinte à l'avenir de sa famille. Il y avait du Breton dans ce

Digitized by Google

Parisien. Les qualités de sa race d'origine perçaient à travers un scepticisme d'emprunt et une ironie apparente. Son père l'avait initié de bonne heure, non seulement au dur métier d'imprimeur, mais aux responsabilités morales qu'il entraîne. Un de ses oncles paternels, le président Jouaust, un de ces magistrats formés à l'école des anciens parlements, un digne descendant des Daguesseau et des La Chalotais par l'étendue de la science et la fermeté des principes, avait également exercé une influence salutaire sur son caractère. C'est en s'inspirant de ces exemples dans sa propre famille, que Jouaust sut conquérir, dans son art, ses lettres de noblesse et se concilier l'estime publique : nous adressons très sincèrement à sa famille le tribut de nos sympathiques regrets.

L. L.

M. RAYMOND DU DORÉ

Le mois dernier nous publiions des vers de M. Raymond du Doré, les derniers qu'il ait écrits. La mort est venue frapper le vaillant poète que M. Emile Grimaud apprécie ainsi dans l'*Espérance du Peuple* :

Le poète remarquable, que Nantes vit naître le 10 juin 1807, était connu, apprécié des lettrés et des délicats, mais trop ignoré du public, parce qu'il avait pris autant de peine pour rester dans l'ombre que d'autres s'en donnent pour se produire à la lumière. Nous voulons parler de M. Raymond du Doré, qui a succombé, le soir du Samedi Saint, à son château du Doré, en Montrevault. Il a été enterré non point dans sa ville natale, mais dans le cimetière de son village, qu'il a si pieusement chanté :

Là, sur l'herbe flétrie,
Les deux genoux pliés,
Souvent aussi je prie
La clémence infinie
Pour les morts oubliés,

Digitized by Google

Afin qu'on se souvienne
De moi, pauvre pécheur,
Et qu'une âme chrétienne
Un jour rende à la mienne
Cette aumône du cœur.

Dans sa carrière de quatre-vingt-cinq ans, M. du Doré n'a publié qu'un nombre d'œuvres assez restreint : *Poésies d'un Proscrit* (1837), *Poésies dernières* (1874), *Sœur Denise* (1880), et *Poésies d'un Octogénaire* (1889). Toutes sont marquées au cachet de la foi religieuse et royaliste la plus pure comme la plus ardente. On sait la part qu'il prit au soulèvement de 1832 et qu'il paya par quatre longues années d'exil. L'héroïsme des Vendéens l'enthousiasmait :

Ma bouche redit sans cesse
Leurs noms si purs et si grands,
Et j'admire avec ivresse
Cette terre vengeresse
Qui dévorait ses tyrans.

Les inspirations de M. du Doré ne sont pas seulement spiritualistes, beaucoup sont des plus *spirituelles* ; car il était, à la fois, disciple de Lamartine et du Bonhomme. Il l'a constaté lui-même :

Depuis que j'ai la quarantaine,
Je laisse tous nos beaux esprits
Pour les bêtes de La Fontaine.

Ces deux influences sont très sensibles dans son œuvre, et rien ne serait plus facile que de le montrer, pièces en mains.

Avons-nous besoin de le dire, la mort de ce fervent chrétien a été de tous points admirable et en parfaite conformité avec sa noble existence. « Suivons toujours le droit chemin », écrivait-il dans un de ses recueils.

Puis au terme, sans défaillance,
Mourons avec simplicité :
Notre juge, dans la balance,
Mettra le poids de sa bonté.

E. G.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Le Sage, par Eugène Lintilhac. — Paris, Hachette, 1893.

On n'a jamais autant parlé de Le Sage depuis les jours lointains où l'Académie mettait son éloge au concours. La Bretagne lui érige un monument, l'Université de Paris, saluant en lui un maître du roman, un classique de la langue, écrit sur lui des livres qui sont aussi, en leur genre, des monuments durables. La Comédie-Française vient encore de prouver à l'auteur de *Turcaret* qu'elle ne l'oublie pas : elle hésite à jouer le chef-d'œuvre, estimant que la réalité nous offre d'autres types de manieurs d'argent, mais elle ne veut pas qu'un portrait qui peut être celui de Le Sage soit perdu pour le musée de ses grands hommes.

C'est le portrait moral du père de *Gil Blas* que nous trouvons chez M. Lintilhac comme nous l'avons trouvé déjà chez M. Léo Claretie. Les deux livres sont différemment excellents, et ne se portent aucun ombrage. Le premier présentait, avec tout le luxe d'une érudition aimable, les aspects multiples de *Le Sage romancier*, le second embrasse tout Le Sage d'une façon plus serrée et plus concise : il ajoute à cette collection de résumés littéraires entreprise par la maison Hachette où les *grands écrivains français* du passé sont étudiés par les meilleurs écrivains du présent.

Dans son introduction M. Lintilhac montre d'abord que la malignité des contemporains ne trouva pas à mordre sur la vie et le caractère de Le Sage. Si cette vie demeura obscure, vouée tout entière au travail et à la famille, ce caractère allia toujours la franchise à la dignité, restant d'une trempe solide et vraiment bretonne. Le Sage, homme privé, est aussi peu connu que l'illustre moraliste dont la critique le rapproche souvent, La Bruyère. A l'inverse des héros de ses livres, il eut peu d'aventures. L'un de ses rares biographes du siècle passé, l'auteur de la préface de l'édition posthume du *Bachelier de Salamanque* (1759), fait de lui ce bel éloge : « Les exercices de l'esprit ne prenaient rien sur les sen-« timents de son cœur. Quoique auteur de comédies et de romans, c'était « un homme très vertueux et très estimable. » *Quoique* est dur.

Digitized by Google

La vie de Le Sage ne commente donc pas ses œuvres. Mais celles-ci sont un merveilleux miroir de la vie des autres. M. Lintilhac caractérise ce talent, fort voisin du génie, avec autant de finesse que d'originalité. Les deux premières manières de l'écrivain sont, selon lui, « la période de tâtonnements » marquée par les *Lettres d'Aristénète, le Théâtre espagnol*, l'imitation d'un *Don Quichotte* d'Avellaneda, « la période d'affranchissement » où brillent déjà ces deux ouvrages exquis, *Crispin rival de son maître,* un modèle de style comique, l'amusant et populaire *Diable boiteux*.

Avec *Turcaret* et *Gil Blas* Le Sage entre en pleine possession de son originalité. Que de choses piquantes et neuves M. Lintilhac nous dit sur *Turcaret*, les partisans de La Bruyère et les plus modernes traitants, les pamphlets de l'époque qui préparèrent la pièce, l'opposition qu'elle rencontra jusqu'à la levée de l'interdiction par la cour, et qui, fomentée par les comédiens, entrava son réel succès près du public, les rapprochements qu'évoquent son sujet et sa destinée avec les *Effrontés* d'Emile Augier ou les *Corbeaux* de M. Becque.

Et *Gil Blas,* quel monde d'observations nouvelles n'a-t-il pas offert à l'ingénieux critique ! La question d'orignalité du célèbre roman est mieux résolue qu'en de longues dissertations par cette simple remarque — une trouvaille de M. Lintilhac — que Le Sage a utilisé comme sources historiques, non des livres espagnols, mais trois ouvrages *français* dont les titres nous sont donnés ; des citations mises en parallèle prouvent jusqu'à l'évidence que les seuls emprunts venaient de là. Voici le plus connu des prototypes littéraires de Gil Blas, le *Francion* de Sorel, et les trois modèles que la vie a pu lui fournir, Alberoni, Dubois, et Gourville, le laquais auteur de spirituels *Mémoires*.

Ne pouvant suivre M. Lintilhac dans sa revue si vive et si complète des hommes et des choses de *Gil Blas*, je lui emprunte cette phrase, un des meilleurs jugements que je connaisse sur le héros du livre : « Gil « Blas est naturellement gai jusqu'à la causticité et souple jusqu'à la « bassesse, mais partout et toujours observateur, puis réfléchi et enfin « consciencieux, pétri d'ailleurs de petits vices qui s'usent et de mé- « diocres vertus qui se fortifient, logiquement et savamment, au courant « de l'odyssée humaine dont il est le héros toujours intéressant. »

Parmi les œuvres moindres de Le Sage, M Lintilhac donne un rapide coup d'œil à *Guzman d'Alfarache,* le plus insignifiant des romans imités de l'espagnol ; à *Estevanille Gonzalez*, qui vaut mieux ; aux *Aventures de Beauchêne* le flibustier, où une part de vérité historique se mêle aux fabu-

Digitized by Google

leux récits de bord dont l'enfance bretonne de l'auteur avait gardé le souvenir ; au *Bachelier de Salamanque*, un frère cadet, point trop dégénéré de Gil Blas ; à la *Valise trouvée*, au *Mélange amusant de saillies d'esprit*, derniers produits d'une verve à peine refroidie par l'âge ; mais il examine de plus près les cent et quelques pièces du *Théâtre de la Foire*, un autre et plus précieux répertoire de *saillies*, et il écrit à grand renfort de citations ce chapitre sur Le Sage vaudevilliste que Sainte-Beuve avait rêvé. Citer à propos, tirer de l'œuvre immense de Le Sage avec autant de mesure que de mémoire la phrase, le trait qui conviennent, c'est là un des grands mérites de M. Lintilhac. C'est en interrogeant Le Sage qu'il nous donne les raisons de son admiration pour l'écrivain, de son estime pour l'historien de la vie humaine, de son indulgence pour le moraliste qui a fait le portrait accompli de l'*homme moyen*.

Avant de conclure et de placer Alain-René Le Sage dans le voisinage immédiat de Molière, M. Lintilhac conduit jusqu'à la dernière des œuvres contemporaines la postérité littéraire de *Gil Blas* et de *Turcaret*. Comme on disait autrefois de la race d'Agamemnon, cette postérité ne finira jamais : d'autres écrivains la suivront à travers les âges nouveaux, à qui on peut souhaiter la finesse, la pénétration, l'élégante et éloquente simplicité du dernier critique de Le Sage.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

LE CENTENAIRE DE CASIMIR DELAVIGNE (1793-1893), édition illustrée comprenant la vie de Casimir Delavigne, d'après des documents originaux, par Charles Le Goffic, etc. — Le Havre, Lemale et Cie, 1893.

Le centenaire de la naissance de Casimir Delavigne a été célébré le 4 avril, au Havre, avec beaucoup d'éclat. L'Académie et la Comédie Françaises sont venues rendre hommage au poète qui honora l'une et l'autre, et qui, comme il l'a dit de lui-même, eut des chants pour toutes les gloires, des larmes pour toutes les douleurs de la patrie. Le très distingué poète et critique breton Charles Le Goffic, secrétaire du comité des fêtes du centenaire, a voulu en perpétuer le souvenir par l'élégante plaquette que nous avons sous les yeux. Une vie de Casimir Delavigne, écrite par M. Le Goffic d'après des documents inédits, des fac-simile d'autographes, des reproductions de portraits, de gravures, d'articles de journaux de l'époque, vingt-trois pièces de vers inédites remontant à la

Digitized by Google

jeunesse de Casimir Delavigne et tirées d'un manuscrit appartenant à M. Toussaint, avocat au Havre, disent assez l'intérêt que cette belle brochure in-4° conservera pour les bibliophiles. Le jeune poète des *adolescents*, Daniel de Venancourt a composé et fait réciter à l'occasion du centenaire une belle poésie qu'on aura grand plaisir à retrouver ici.

O. DE G.

*
* *

EDUCATEURS ET MORALISTES, par Léon Séché.

Nous avons annoncé le mois dernier l'apparition de ce gentil volume dans lequel M. Léon Séché a réuni « tous les chapitres de morale et d'éducation qui se trouvent mêlés au récit des faits historiques dans son livre des DERNIERS JANSÉNISTES » et qui montrent « quels admirables éducateurs étaient au sein du foyer domestique ces chrétiens de l'ancienne foi ».

Ici, en effet, M. Léon Séché qui dans ses importants volumes sur les derniers jansénistes, couronnés par l'Académie française, s'était montré le continuateur de Sainte-Beuve, ne s'occupe plus tant de l'histoire et des opinions religieuses des héritiers des hommes célèbres de Port Royal, que de la manière dont ils entendaient l'éducation dans la famille, au collège et dans la société. Mais il ne faudrait pas croire que le livre de M. Léon Séché fût un traité de pédagogie sec, lourd, indigeste, ennuyeux, loin de là : l'auteur « n'a pas suivi le grand chemin où passe l'histoire en son carrosse et d'où sont bannis le buisson d'aubépine, le liseron et l'églantier ; mais il s'est « engagé dans les sentiers de traverse où l herbe pousse, où fleurit l'anecdote, où les petits détails nous arrêtent à chaque pas » (Edmond Biré, *Victor Hugo et la Restauration*, pp. 48 et 49). Le chapitre, notamment, consacré à Mme de Barante, dont M. Léon Séché a mis en tête de son volume un délicat médaillon d'après une miniature d'Isabey, offre, au milieu des leçons de la plus haute sagesse, mille traits d'esprit et de sentiment. Voici un des billets que l'aimable dame écrivait à son mari mécontent, qui lui reprochait de le laisser sans nouvelles :

« Je ne sais dans quel livre j'ai lu qu'un homme, après un long voyage, se disait à lui-même : Je vais trouver sûrement ma maison brûlée, mes enfants morts, mes esclaves en fuite, ma femme infidèle. Il ne lui arriva que ce dernier malheur, et il rendit grâces aux dieux.

Digitized by Google

Eh bien ! il ne vous arrivera rien de tout cela, vous en serez quitte pour une douzaine d'arbres... Adieu ! mon bon ami, aimez-moi bien, et ne vous fâchez jamais contre votre amie. »

Et M. de Barante de répondre par ce mot admirable : « Quand je me fâche, je ne suis pas fâché ! »

Voulez-vous maintenant un trait de sentiment de la plus ravissante délicatesse et qui me remet en mémoire ces paroles de P.-J. Stahl dans son *Voyage d'un étudiant* (p. 14 et 15) : « On dit que les absents ont tort. Oui, sans doute, ils ont tort : tort de craindre sans cesse, tort de se défier de la puissance du souvenir, tort de croire que l'absence est contre eux et que la présence réelle est la vraie présence. Oublier quelqu'un qui est là, cela se conçoit; il se conçoit même que souvent on y tâche ; mais oublier l'absent, oublier cet être impalpable et commode qui ne résiste point, qui ne combat point, qui ne tient pas de place, qui sait être, au gré de mon cœur, partout et nulle part, qui m'apparaît comme je veux et disparaît comme je l'entends, ô absent, comment peux-tu le croire possible ! » — Voici, en effet, comment Mme de Barante écrit à son mari :

«... Dépêchez-vous, lui dit-elle, je ne vous donne plus que trois semaines à demeurer là-bas. Vous prétendez que je vous aime mieux lorsque vous êtes loin. Méchant ! ce n'est pas que je ne vous aime autant lorsque nous sommes ensemble ; mais ce que je sens mieux lorsque je ne vous ai pas, c'est le plaisir que j'ai lorsque nous sommes ensemble. » Marivaux n'eût pas mieux dit, ajoute M. Léon Séché, et il a raison.

Au milieu des conseils les plus admirables j'en ai trouvé un par hasard qui m'a semblé amusant par sa rigidité même : c'est une diatribe de Lanjuinais contre la danse où il commente cette parole de Cicéron dans son discours Pro Murena : *Nemo fere saltat sobrius, nisi insanus.* « On ne voit guère danser quelqu'un s'il n'est ivrogne ou insensé ». Il pense que c'est un amusement dangereux, sinon coupable, que n'excuse pas la coutume ; car la coutume, ajoute-t-il, est d'être impudent, vicieux et déréglé. Il lui semble que cet amusement condamné par un païen est indigne d'un chrétien Je livre cette mercuriale à l'appréciation des maîtresses de maison qui donnent un bal ou aux jeunes filles qui pendant une soirée restent à réfléchir sur leurs chaises faute de danseurs, et je crains bien qu'elles n'adoptent l'avis de Paul-Louis Courier dans son joli pamphlet pour *les paysans qu'on empêche de danser*, plutôt que les graves avis de Lanjuinais.

Je n'insisterai pas plus longuement sur le livre de M. Léon Séché

Digitized by Google

dans lequel, les esprits sérieux, humoristiques ou romanesques trouveront un aliment. « Qui ne connaît pas Port-Royal ne connaît pas toute la nature humaine », a dit Royer-Collard. M. Léon Séché semble avoir commenté cette parole dans la préface de son volume en parlant des derniers jansénistes : « Tout en étant à cheval sur les principes, dit-il, ces stoïciens du christianisme savaient les appliquer d'une manière forte et douce suivant les circonstances. Ils connaissaient à fond le cœur de l'homme et pouvaient dire, sans manquer de modestie, que rien d'humain ne leur était étranger. Si quelqu'un en doutait encore, je lui conseillerais de méditer ce livre pour être pleinement édifié à cet égard. » C'est ce que ne manqueront pas de faire nos lecteurs et ce sera tout profit pour eux. D. C.

*
* *

Les Villes disparues de la Loire-Inférieure, VIIIe livraison. — *Nantes avant les Normands. — Topographie et Monuments.* — 10 planches, par Léon Maître. — Nantes, imprimerie Emile Grimaud, 1893.

M. Léon Maître, archiviste départemental de la ville de Nantes, vient de faire paraître la VIIIe livraison de son important ouvrage sur les villes disparues de la Loire-Inférieure. Cette livraison, ornée de 10 planches, est du plus vif intérêt, surtout pour un Nantais, puisqu'elle étudie la topographie et les monuments de Nantes avant les invasions des Normands. Elle est divisée en huit chapitres : le premier nous enseigne la topographie de Condivicnum, capitale des Namnètes ; le second nous parle des monuments romains que les fouilles ont mis à la lumière ; le troisième nous fait connaître l'enceinte de la cité à cette époque lointaine ; le quatrième a pour objet les ruines et les villas suburbaines de la conquête païenne, et le cinquième nous révèle les résultats de la conquête chrétienne ; le sixième nous initie aux mœurs, aux institutions, aux industries de nos pères ; le septième nous indique les voies d'accès à notre ville. L'auteur en terminant ce chapitre résume ainsi ce qu'il a dit des origines de Nantes, de son antiquité, et de son importance : « Son nom est signalé par les plus anciens géographes ; sa situation, identique à celle des plus grandes cités de la Gaule, présente des avantages incomparables, et ses premiers habitants ont déployé de telles aptitudes dans le commerce et l'industrie qu'ils étaient mûrs pour tous les perfection-

Digitized by Google

nements quand la civilisation romaine s'est montrée à eux. Les substructions et les débris d'architecture qui chaque jour sortent des fouilles depuis cent ans sont des vestiges de monuments, et non des ruines vulgaires : ce sont des témoins irrécusables d'un centre riche et prospère. Malgré les catastrophes, Condivicnum n'a pas désespéré de l'avenir, elle s'est relevée au IIIe siècle ; elle contenait encore tant de ressources qu'elle a senti la nécessité d'enclore une partie de son territoire pour les conserver. Elle est la seule ville des Namnètes qui ait eu la puissance de bâtir une enceinte fortifiée de 1600 mètres de circuit et qui nous ait légué une sorte de palladium de ses temples et de ses traditions le rempart derrière lequel les magistrats et les flamines, gardiens de sa prépondérance, se sont abrités pendant plus de deux siècles.

« Sa banlieue, très populeuse, a été bouleversée par les fortifications, et, cependant elle renferme encore les traces des établissements urbains et ruraux qui ont donné naissance à nos grands domaines féodaux. Toutes les belles situations des rives de l'Erdre et de la Loire ont été occupées dès l'époque romaine. On ne sort pas du territoire de Nantes en passant dans les paroisses de Saint-Donatien et de Saint-Similien ; leur périmètre marque celui de la cité de Condivicnum, par cette raison que les circonscriptions religieuses sont un calque de divisions antérieures dont la superficie n'a pas été modifiée depuis dix-huit siècles. Leur union avec la cité est démontrée par les règles du régime municipal, par leur proximité de l'enceinte, par la cohésion, par la continuité de leurs ruines et par le patronage religieux que les saints de notre banlieue ont toujours exercé sur la ville, etc. »

Dans un appendice qui forme un huitième chapitre, jetant un coup d'œil sur tous ses travaux antérieurs sur la géographie de la région des Namnètes, M. Léon Maître recommande à l'attention leurs quatre cités, reconnaissables à leur superficie et à la beauté des vestiges qui sortent de leurs ruines : Mauves, sur son rocher, avec ses larges horizons, station de plaisir, Nice de la Basse-Loire ; Blain, vaste marché central ; Duretie, sur la Vilaine, avec ses deux éléments de prospérité : la proximité d'un fleuve navigable et une grande voie pavée qui servait au transit des marchandises expédiées en Armorique ; enfin Nantes dont il vient de parler et qui réunit en elle tout ce qui contribue à enrichir les capitales et tout ce qui leur procure la sécurité. Puis il signale les *mansiones*, stations secondaires, pourvues de nombreuses hôtelleries pour les marchands et les voyageurs, créées le long des voies qui sillonnaient la Gaule à Anetz, à Saint-Géréon, aux Salles de Couëron, à Savenay ; il nous dit un mot

Digitized by Google

de Petit-Mars, établissement à part créé pour des réunions spéciales, petit poste de repos et de défense. Il signale les monnaies d'or de Tibère, de Théodose et de Justinien, découvertes à Rougé, Moisdon, Derval, Saint-Vincent-des-Landes, la Neillerie, et qui prouvent la pénétration de la civilisation romaine ; il étudie en passant la question des paroisses du pays des Namnètes dès le VIe siècle, et nous apprend que Carquefou, Tréfleuc et Guémené sont les seules qui aient gardé l'empreinte du contact des Bretons. Il nous parle encore d'un certain nombre de contrats conclus au XIe siècle dans diverses parties de notre département et où on ne rencontre jamais de divisions inférieures à celle du pays nantais, *pagus namneticus*, sauf, cependant, en ce qui touche notre littoral dont une partie appartenait aux Venètes ; le territoire des Namnètes était compris entre la Grande-Brière, le Brivet, la Vilaine, le Semnon, Candé, Ingrandes et la Loire. Il nous montre les Namnètes amateurs de bijoux et d'armes, mais construisant si légèrement leurs demeures qu'il n'en est resté aucun vestige, et il nous fait remarquer que les seuls monuments qui restent d'eux sont des remparts de terres derrière lesquels ils cachaient leurs familles et leurs richesses dans les temps d'épreuves et d'invasion et qu'on nomme *Châtelliers*. Il nous fait connaître enfin les voies pavées romaines du pays des Namnètes qui se croisaient presque toutes à deux centres principaux, Nantes et Blain, et nous enseigne d'après quels principes les ingénieurs romains les traçaient.

Les travaux considérables auxquels M. Léon Maître s'est livré, pour arriver à ces conclusions remarquables, ont certes demandé beaucoup de peines et de soins, d'autant que M. Léon Maître n'aime pas à marcher au hasard, mais sur un terrain solide, comme tous les archéologues dignes de ce nom. Autrefois on s'en rapportait aux légendes. Les légendes sont certes fort séduisantes, et volontiers je dirais comme le bon La Fontaine :

Si Peau d'Ane m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême ;

mais elles ne suffisent plus à notre temps avide de lumière et de vérité. Il lui faut des documents sérieux, incontestables comme ceux que l'on a tirés d'Herculanum et de Pompéi surtout et qui ont fait revivre la civilisation romaine tout entière. Nous n'avons pas dans notre pays beaucoup de chance de rencontrer des villes ayant conservé sous la cendre leurs richesses intactes, mais çà et là le sol, toujours meilleur conserva-

Digitized by Google

teur que les hommes des monuments et des choses du passé, livre à nos recherches et à notre curiosité un buste, une médaille, et, comme le dit Théophile Gautier :

Tout passe — l'art robuste
Seul a l'éternité.
Le buste
Survit à la cité.

Et la médaille austère
Que trouve un laboureur
Sous terre
Révèle un empereur.

Cuvier reconstruisait un animal disparu avec quelques fragments d'os; nos savants, à l'aide de quelques débris émanés du sol, font revivre les civilisations disparues dans toute leur activité, avec leur politique, leurs passions, leur commerce, leurs lieux de plaisirs et de sanctification. C'est ce qu'a fait M. Léon Maître pour le pays des Namnètes et il s'en est acquitté à merveille.

DOMINIQUE CAILLÉ.

*
* *

L'ART D'AIMER, poème en trois chants de J.-F. Regnard, imité d'Ovide, publié d'après un manuscrit inédit par Robert de Clan. — Paris, librairie des Provinces de l'Ouest. MDCCCXIII.

En 1867, M. Hippolyte Lucas achetait pour la modique somme de trois francs un manuscrit ayant pour titre : *L'Isle d'Aluni ou l'Anneau magique, comédie tirée de l'Arioste par Regnard.* Ce manuscrit de 28 feuillets sur papier du XVIIIe siècle n'était pas, il est vrai, de la main de Regnard, mais une étude sérieuse permit de l'attribuer avec une quasi-certitude au célèbre poète comique héritier de la verve de Molière. C'est un manuscrit de la même valeur que M. Robert de Clan offre aujourd'hui au public. Dans une ingénieuse et intéressante préface il donne les motifs probants qui lui font croire que Regnard est bien l'auteur de cette imitation sans prétention, légère, gracieuse, du poème érotique d'Ovide : *L'Art d'Aimer.* En véritable bibliophile, M. Robert de Clan a fait paraître sa précieuse trouvaille en un beau volume in-12, imprimé en caractères et sur papier de luxe qui se recommande à l'amateur par la beauté de l'édition, sinon par l'entière moralité de la poésie.

D. C.

Digitized by Google

*
* *

ARCHIVES DU CHATEAU DE SAFFRÉ (1394-1610) publiées par le marquis de l'Estourbeillon. — Paris, Alph. Picard, et Vannes, veuve Lafolye.

On croit que l'histoire est faite, et faite depuis longtemps « Ce château, ce village ? il n'y a rien à en dire. Sur eux, est-ce que tout n'a pas été dit ? » Voilà ce qu'on entend répéter souvent.

Il n'y a que les esprits frivoles à raisonner ainsi. L'histoire, surtout l'histoire locale, est encore à faire. Il n'est pas de commune, pas de hameau, pas de ruines qui n'aient leurs événements et souvent leurs tragédies. L'histoire de chaque bourgade deviendrait palpitante si elle était retracée par une main émue et éclairée. Ce ne sont pas les faits qui manquent, ce sont les historiens.

Mais si les historiens sont rares, ils sont zélés et ardents, et chaque jour il en est qui enrichissent nos annales de leurs découvertes. Parmi les plus actifs et les plus érudits nous devons citer M. le marquis de l'Estourbeillon, dont chaque année nous avons à saluer un nouvel ouvrage, car chaque année il fait paraître un nouveau livre. M. le marquis de l'Estourbeillon ne se contente pas de publier des nobiliaires et des généalogies, véritables mines où les chercheurs viendront puiser ; non, avec cette douce opiniâtreté des caractères forts il se fait ouvrir la porte des châteaux et les vieilles armoires pleines de manuscrits d'un autre âge, il plonge ses mains sagaces dans ces trésors que la poussière recouvre trop souvent ; il parcourt, il compulse les textes ; il interroge ces confidents du passé et souvent il pénètre jusqu'à la vie intime de ceux qui ont écrit les lignes ou qui les ont dictées.

On croit généralement que l'histoire ne se compose que de récits de batailles ou d'énumérations de traités conclus à la fin de guerres violentes. C'est une erreur profonde : l'histoire proprement dite, l'histoire qui nous fait connaître les véritables sentiments d'un peuple, son organisation, le fonctionnement de sa vie, cette histoire est bien plus instructive, plus attachante et plus féconde en enseignements. Or cette histoire ne se trouve guère dans les livres, mais dans les manuscrits.

C'est pénétré de cette idée, comme il le dit lui-même, que M. de l'Estourbeillon a entrepris l'*Inventaire des Archives des châteaux bretons*. Dans cette étude que l'on peut appeler illimitée, l'auteur comprend

Digitized by Google

l'examen de tous les manuscrits particuliers enfermés dans les châteaux. Et ce qui le guide dans ce travail considérable, c'est moins encore le désir de satisfaire une noble curiosité que de venir en aide aux savants qui n'ont ni le temps ni le loisir de se déplacer.

C'est par les archives d'un château assez célèbre, bâti à la fin du moyen âge, par les archives du château de Saffré, que M. de l'Estourbeillon a commencé son étude. Ces archives consistent en copies et analyses de documents compris entre le XIVe et le XVIIe siècle. Ce sont principalement des aveux rendus aux seigneurs de Saffré par des vassaux de la châtellenie. On y retrouve un grand nombre de noms de personnes, de terres et de villages désignés aujourd'hui encore par les mêmes appellations. D'autres noms sont reconnaissables, mais ils ont subi de telles transformations qu'il faut un regard attentif pour les reconstituer.

L'ouvrage débute par un état des châtellenies bannerettes de Saffré au XVe siècle et par une liste des seigneurs de Saffré depuis la même époque.

Il suffit de parcourir cette liste pour voir combien la famille de Saffré avait des alliances élevées et quel rôle elle a joué dans l'histoire de Bretagne.

Comme on le voit, tout cela est du plus haut intérêt. L'exemple de M de l'Estourbeillon devrait être suivi partout. Partout où il y a un château, on devrait rechercher et rassembler les archives si elles n'ont pas été détruites ; on devrait en faire le dépouillement et par là les sauver de la ruine et de l'oubli. A. L.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LES AMIS DE SAINT YVES

Tous les pèlerins, tous les chrétiens, tous les curieux, venus les uns et les autres en si grand nombre à Tréguer au commencement de septembre 1890 pour les fêtes inaugurales du nouveau tombeau de saint Yves, tous sans exception s'accordaient à admirer, entre autres merveilles, la décoration de la vieille cathédrale trégoroise : à tous les piliers brillantes bannières, à tous les arceaux festons élégants et fraiches guirlandes, partout des gerbes de fleurs, des couronnes et des cascades de lumière, et tout disposé, harmonisé avec un goût artistique et historique tellement parfait, qu'un excellent artiste et archéologue (M. Chardin) s'écriait : On est ici en plein XVe siècle.

Et quand les visiteurs s'enquéraient des auteurs de cette exquise décoration, ils apprenaient qu'elle était due à une élite des dames de la ville, en tête desquelles on nommait Mlles Cadiau, Mlle Berthe Villeneufve, etc.....

Il y a peu de jours, c'était fête à Tréguer, parmi les fidèles amis et amies de saint Yves. Dans la nuit tiède et claire du 11 au 12 avril, un long cortège montait de la rue Saint-André vers la vénérable cathédrale, et de toutes les rues de la vieille cité les bons Trégorois se rendaient à leur basilique, où bientôt se trouva réunie une nombreuse et brillante assistance,

C'était le mariage de Mlle Berthe Cadiau avec M. Henri de la Baronnais.

La haute nef, le chœur profond, l'admirable tombeau de saint Yves ruisselaient de lumière ; le vaste temple était embaumé de fleurs et de verdure.

L'archiprêtre de Tréguier, M. l'abbé Le Goff, le vrai *curé de saint Yves,* le patriarche chéri et vénéré de tout le pays trégorois, célébra la messe.

Digitized by Google

Le barde de saint Yves, — le vaillant et harmonieux roitelet qui chante toujours sans jamais s'épuiser pour la gloire de la Bretagne, — M. l'abbé Le Pon, chanoine honoraire et recteur de Plougrescant, donna aux époux la bénédiction nuptiale et leur adressa une charmante, délicate, cordiale allocution, tout embaumée des nobles sentiments, des fortes traditions et des généreux souvenirs des deux familles[1], et qui se termina par ces paroles :

« Certes, Madame, saint Yves vous doit quelque chose de spé-
« cial et des grâces toutes personnelles. Plus que d'autres vous
« avez travaillé pour lui, et pour lui vous avez souffert. Je n'ou-
« blierai jamais les fleurs que, *la première*, vous avez déposées
« sur le marbre tumulaire du grand saint breton, privé encore de
« sa tombe splendide, réduit à une simple dalle.... Voilà bientôt
« deux mille ans, et l'on parle encore, et l'on parlera toujours du
« parfum que Magdeleine versa sur la tête du Sauveur. De même,
« Madame, on racontera aux veillées bretonnes votre dévotion au
« tombeau de saint Yves, votre dévouement indéfectible à la glo-
« rification du grand thaumaturge. »

Comme le digne chanoine achevait ces mots, — qui eût regardé avec attention le tombeau du saint aurait vu la statue tumulaire se tourner à demi vers les époux et de sa main droite, doucement élevée, tracer dans leur direction un geste bénissant, pendant que de ses lèvres de marbre s'échappaient, comme un murmure, comme un souffle parti d'en haut, ces paroles : *Ad multos annos* !

A. DE LA B.

[1] M. de la Baronnais a pour aïeul un Trogoff, proscrit dans la grande révolution ; la mère de Mlles Cadiau appartenait aux Gautier de Kermoal, qui avaient des représentants à Castelfidardo.

Digitized by Google

ROSA MYSTICA

KALENDRIER HISTORIAL
DE LA VIERGE MARIE

Plusieurs de nos amis ont exprimé le désir que la *Revue de Bretagne-Vendée-Anjou*, étant l'organe d'une Société de Bibliophiles, s'occupât plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent de bibliographie et de bibliophilie.

Rien de plus naturel, rien de plus juste qu'un tel désir. Il suffit qu'il ait été énoncé pour avoir le droit d'être satisfait, et il ne tiendra pas à nous qu'il ne le soit. Désormais, autant qu'il sera possible, toutes les livraisons de la *Revue* contiendront des articles de ce genre, soit des documents sur l'histoire de l'imprimerie, de la librairie, de la bibliographie en Bretagne, Vendée, Anjou, soit des notices sur des livres bretons et autres, rares et curieux, avec des échantillons et des extraits de ces volumes, propres à les bien faire connaître au lecteur.

Nous commençons aujourd'hui, et — puisque nous sommes dans le mois de Mai, qui est pour les chrétiens le *Mois de Marie* — rien de plus naturel que de commencer par un livre tout consacré aux gloires de la Vierge, et aussi l'un des plus rares et des plus intéressants de la bibliographie bretonne. Je veux parler du *Kalendrier historial de la Vierge Marie* par Vincent Charron, chanoine de Nantes, imprimé à Nantes chez Pierre Doriou en 1637 ; beau volume in-4° de 24 feuillets liminaires (outre le titre) et de 901 pages chiffrées, dont l'intitulé très développé, que nous allons reproduire, indique la nature, le plan et le contenu de l'ouvrage. Il est ainsi conçu :

« KALENDRIER | HISTORIAL | DE LA GLORIEVSE | VIERGE MARIE MÈRE | DE DIEV.

FAISANT MENTION CHAQVE | *jour de l'an, de quelque chose qui la re | garde ; de la mort de ses fidèles serui | teurs ; du grand soing*

Digitized by Google

qu'ils ont eu | de la seruir ; des faueurs qu'elle leur | a departy : du seuere chastiment | de ses ennemis, et des miracles qu'elle a operé.

Recueilly de diuers Autheurs par | M. VINCENT CHARRON, *Pre* | *stre Chanoine de l'Eglise Cathedra* | *le de Nantes en Bretagne.*

A NANTES | Par PIERRE DORIOV | *Imprimeur ordinaire du Roy*[1]. »

L'ouvrage est en effet un recueil d'histoires, d'anecdotes, de traits et récits curieux, édifiants, miraculeux, tous aboutissant à la glorification de la Vierge mère de Dieu, et distribués jour par jour, du 1er janvier au 31 décembre, pour tout le cours de l'année.

Ces petits récits sont au nombre de 1647, soit en moyenne quatre à cinq pour chaque jour. Vincent Charron était un contemporain, un émule de notre ravissant hagiographe, Albert Legrand. Il est tout à fait de la même école : même foi, même sincérité, même charmante naïveté ; moins de verve et de feu peut-être, mais peut-être aussi plus de suavité ; un coloris frais et doux, souvent rehaussé de teintes vives, ou fondu dans des ombres mystiques, donne à la plupart de ces petites toiles une grâce singulière. On va en pouvoir juger, car nous en reproduisons ici une demi-douzaine. Nous les faisons précéder de quelques extraits des pièces de vers en l'honneur de la Vierge et de son panégyriste Vincent Charron, qui occupent six des feuillets liminaires placés en tête du volume.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
de l'Institut.

PIÈCES LIMINAIRES

I

LA MERE DE DIEV A L'AVTHEUR DE CE LIVRE.

« Tu sçauras (cher amy), dans l'immortelle gloire,
Combien mon Fils et moy aggréons le plaisir
Que tu prens d'employer ta plume et ton loisir
A graver dans les cœurs l'honneur de ma memoire.

[1] Ce titre est sur le frontispice gravé ; de trois exemplaires à nous connus aucun n'a le titre imprimé, qui a dû cependant exister. La date d'impression résulte des approbations, qui sont d'avril et de mai 1637.

Digitized by Google

« Tu celebres mon nom pour un temps en ce lieu,
J'exalteray le tien pour jamais devant Dieu ».
— Ainsi parloit la Vierge à l'Autheur de ce livre,
Luy laissant le desir, dans le cœur, de la suivre.

D. A. C.

II

Apologie de l'Avtheur av Lectevr.

Devot, tu me diras : « Retire toy, prophane :
Qui te fait si hardy d'encenser les autels
Du divin Apollon de la celeste Diane,
Les supremes grandeurs entre les Immortels?

« Croy-tu parmi les tiens acquerir tant de gloire,
Pour auoir en leur nom recueilly quelques fleurs,
Qu'on consacre à iamais au temple de memoire
Les fruits mal enviez de tes petits labeurs? »

— Je ne veux attenter au credit d'vn Prophete,
Seulement imiter le freslon paresseux,
Lequel, favorisé du secours de l'avette[1],
Faict du miel, de nos fleurs, un peu moins savoureux.

On a promis de l'huyle et du miel d'une roche,
Autrefois, pour nourrir le peuple de Sion;
Pour addoucir les cœurs, je serois sans reproche,
S'il sortoit de mon cœur de la devotion.

Prens-moy pour un caillou qui rend une estincelle,
Et toy pour le fusil[2]; et embrase ton cœur,
Par des soupirs ardens, d'une flamme éternelle
Qui consomme ton ame en l'amour du Sauveur.

M. M. M. P.

[1] Avette, abeille.
[2] « *Fusil*, morceau d'acier qui sert à faire du feu quand on bat avec un caillou. » (Dictionnaire de Furetière.) C'est le sens primitif du mot.

Digitized by Google

III

A L'AVTHEVR ET AV LECTEVR.

Celuy-là, ô Charron, qui blasme ton ouvrage
Est un sable mourant, un flot impetueux ;
Et l'Euripe inconstant, qui escume au rivage,
Fait voir ses sens esmeus et son œil envieux.

Il refuse à l'Esté sa rosée agreable,
Les fleurs à son Printemps, à l'Automne ses fruicts ;
En Hyver, la chaleur à son corps favorable ;
Au travail, le repos de ses plus douces nuicts.

Mais, ô docte Escrivain, par ta plume féconde,
Comme par un canal, s'escoule en l'Univers
La douceur de Marie à nulle autre seconde,
Que je prends auiourd'huy pour l'ame de mes vers.

Ne crains point qu'à l'aspect de cette pure estoile
On voye sur les mers trembler les matelots,
Et que ta belle nef voguant à pleine voile
Jamais tarde son cours par l'orage des flots.

Admirons en l'Autheur l'affection ardente
Que la Mère de Dieu a de ses serviteurs,
Et le zèle enflammé qu'ils ont en leur attente
D'obtenir le secours de ses douces faveurs.

Il a gousté son miel par longue experience,
Il ne peut plus long-temps tout le mettre en son cœur,
Il t'en presente un peu : prens en à sufisance :
En agréant le don, tu beniras l'Autheur.

La qualité du miel est de diverse sorte ;
Il faut soigneusement en faire election :
Car l'un benignement adoucit et conforte,
L'autre produit au corps contraire passion.

Digitized by Google

Il est bon de cueillir la céleste ambroisie
Et composer son miel des gouttes du matin :
Comme Israël faisoit de la manne choisie,
Au milieu du desert son unique festin.

Il est vray neanmoins qu'une ame bien fidelle
Peut recueillir son miel à chasque heure du iour :
Comme on voit un essain sur une fleur pucelle
Butiner, advançant sa proye et son retour.

Je ne remarque point d'image plus parfaite,
Qui représente mieux cette devotion
Que fait, au racourcy, l'ingénieuse avette
Par l'instinct, et le soin, et par son action.

Qui ne prendrait plaisir de voir la republique
Des mousches suce-fleurs, et leur mesnagement[1],
Leur prudence, et police, et l'ordre juridique,
Vn abregé du monde, et le riche ornement ?

Le monde est un bournal[2] qui regorge d'abeilles ;
On voit pour les regir vn grand nombre de roys :
Mais leurs sujects n'ont pas affections pareilles,
Capturez sous le joug de différentes loys.

A quelque rusche d'or on compare l'Eglise
Où le miel gracieux des abeilles se fait :
Le Pape en est le chef, il est la pierre assise
Que Dieu fonda jadis de son œuvre parfaict.

Croy-tu pas que JESUS soit luy-même une abeille,
Qui sortit de sa Mère ainsi que d'un bournal,
Et luy-mesme sa fleur odorante et vermeille,
Dont il tire le miel pour le cœur virginal ?

La Vierge est donc aussi une mousche mystique,
Une rusche, un rayon distillant de douceur,

[1] Le gouvernement, le régime intérieur de la ruche.
[2] *Bournal*, rayon de miel (Furetière) ; par extension, ruche.

Digitized by Google

Que saincte Anne gousta d'un transport angélique,
Quand elle feit esclore une si belle fleur.

Le Ciel est un bournal d'avettes pacifiques,
Un Printemps eternel leur fournira des fleurs,
Un doux miel couvrira les tables magnifiques;
Les consommez seront delices et honneurs.

Craindrons-nous desormais de bien suivre la trace
Et les exemples saincts du juste roy LOUYS,
Qui s'est tout consacré à la Mere de grace,
Ses suiects, ses estats, sa personne, et ses lys?

Je croy que c'est atteindre au credit d'un Prophete,
D'acquerir sainctement telle deuotion;
Mais si tu dis l'AVE, tu seras vne AVETTE,
Qui produira son miel au jardin de Sion.

M. M. M. P.

IV

ODE DES MERVEILLES DE LA VIERGE

Elle est comme un cedre esleuée,
Planté sur le haut du Liban,
Comme le cyprès qui, tout l'an,
Sur le mont de Syon recrée,
Et comme en Cadès le palmier
Et en Hierico le rosier.

Belle, comme aux champs est l'olive
Et le platane prez des eaux,
Comme sont aux carrois[1] plus beaux
La canelle, quand on arrive,
Le baulme et la myrrhe odorans :
Elle est d'odeurs plus doux flairans.

[1] *Carroi*, carrefour, place publique, jardin de plaisance.

Digitized by Google

Elle est du grand Seigneur le temple,
Qui seule a pleu au Fils de Dieu,
Qu'elle a tenu en peu de lieu,
Où elle seule le contemple,
Celuy que les cieux n'ont pouuoir
De contenir en leur manoir !

Elle est belle comme la lune,
Choisie comme le soleil,
Comme l'aurore au front d'esmail
Qui se lève apres la nuict brune,
Et comme les bandes aux camps
Ordonnées selon les rangs.

Elle resjouït tous les Anges,
Lorsqu'elle fut enlevée aux cieux,
Qui, la loüans à qui mieux mieux,
Benissoient Dieu en leurs louanges,
Qui l'a mise au throsne etheré
Où il sied, au siege azuré.

M. B. M.

EXTRAITS DU KALENDRIER HISTORIAL
DE LA VIERGE MARIE

I.

Le banquet de l'Ascension[1]

En la ville de Santarem, en Portugal, il y a un monastère de l'Ordre de Sainct Dominique, dont le sacristain, qui vivoit en 1246, grand homme de bien nommé frère Bernard, instruisoit deux petits enfans de la ville fort dociles, leur enseignant doucement les rudimens de la foy et des lettres, avec les bonnes mœurs. Il les mettoit

[1] *Kalendrier historial*, p. 302, 5 mai.

Digitized by Google

tous les matins dans une petite chapelle de l'église, pour y estudier leurs leçons, sur l'autel de laquelle il y avoit une fort belle image de la Vierge, tenant son petit enfant dans son giron, qui regardoit d'un œil serein ces deux petits garçons. Là, après leur estude, ils faisoient leurs petites prières, ainsi que leur maître leur avoit appris, puis y mangeoient leur desjeuner. Et voyant que le petit Jésus qui estoit dans le giron de sa mère les regardoit si amoureusement, leur tendant la main ils luy demandèrent gracieusement s'il luy plaisoit manger avec eux.

Chose merveilleuse ! L'enfant Jésus quitte le giron de sa mère, descend avec les petits garçons et mange avec eux, puis s'en retourne d'où il estoit venu. Après que cela eut continué plusieurs jours de la sorte, l'un des enfans se plaignit à son maistre que le petit Jésus venoit tous les jours desjeuner avec eux, mais qu'il ne leur apportoit rien Ce bon homme entendant ces paroles demeura tout estonné, et ravy d'admiration leur dit que, s'il retournoit, ils luy dissent cecy : « Monsieur, il y a desjà longtemps que vous vous trouvez à nostre desjeuner et ne nous avez encore rien apporté : quand vous plaira-t-il nous traiter avec nostre maître Bernard en la maison de votre Père ? »

Ces enfans ne manquèrent pas le lendemain de parler au petit Jésus comme leur avoit dit leur maistre ; Jésus, entendant cela, se prit à sousrire et leur respondit aussitôt : « Ah ! bienheureux petits enfans, que j'ayme et honore vostre innocence ! Allez, je vous promets de vous rendre la pareille et de vous traiter à mon tour. Dites à vostre maistre qu'il ne manque pas de se trouver icy au jour de l'Ascension, car je veux vous traitter ce jour-là. » Ces petits garçons ayans entendu ces paroles furent si aises que rien plus, et s'encoururent vistement dire à leur maistre la response qu'ils avoient euë. Le bon religieux, jugeant bien par là que sa fin estoit proche, leur commanda de se faire braves ce jour-là, et luy mesme se prépara à la mort par une confession generale de tous ses pechez. En attendant le jour assigné, il entretenoit ses petits escholiers de la félicité éternelle.

Le jour de l'Ascension estant venu, le bon frère Bernard célébra devotement la saincte messe en la susdite chapelle de Nostre-Dame,

Digitized by Google

où assistèrent ses deux petits escholiers qui la respondoient et regardoient parfois le petit Jésus, se souriant, et luy faisant signe des yeux qu'il se ressouvînt de sa promesse. L'enfant Jésus leur marqua, du giron de sa mère, qu'il les entendoit et qu'ils se tinssent prêts.

Le bon père cependant avoit tousjours et l'esprit et les yeux eslevez vers le ciel : et à peine eut-il dit l'*Ite missa est*, la messe estant achevée, voilà qu'un doux sommeil les abat tous trois, et les fait aller disner à la table des bienheureux, où Jésus les avoit invitez. Vingt et neuf ans après leur mort, leurs corps ayant esté relevez de terre furent trouvez aussi blancs et aussi fraiz que le propre jour qu'ils decederent.

II

La Vierge et les brigands[1].

Trois hommes passoient de compagnie au travers d'un bois. Deux d'entre eux, qui marchoient en avant, furent destroussez et mis à mort par des voleurs. Le troisième qui les suivoit au petit pas, estant sur le point d'avoir le mesme sort, demande instamment aux brigands un peu de loisir pour saluer la Mère de Dieu et réciter sa petite Couronne de douze estoiles, qu'il souloit[2] réciter tous les jours.

A cet effet, il se retira un peu à l'écart et se jeta à deux genoux. Cependant les voleurs, qui remarquoient soigneusement tout ce qu'il faisoit, aperceurent autour de luy trois dames d'excellente beauté, dont l'une comme la maistresse estoit assise dans un throsne d'or, les deux autres comme dames d'honneur estoient debout devant elle. Et à mesure que ce pauvre homme recitoit le *Pater noster*, elles cueilloient de belles roses vermeilles qui sortoient de sa bouche, et des blanches quand il récitoit l'*Ave Maria*. Les ayant enfilées dans un cordon d'or en forme de cou-

[1] *Kalendrier historial*, p. 337, 20 mai.

[2] « Souloit, » avait coutume du latin *solebat*. Les « douze étoiles » sont douze *Ave Maria*.

Digitized by Google

ronne, elles la presentèrent avec une grande reverence à leur reine, laquelle disparut aves ses compagnes, après l'avoir posée sur la teste de celuy qui se recommandoit à elle du meilleur de son cœur.

Cette prière lui valut la vie et ne servit pas moins aux brigands. Car iceux luy ayant demandé qui estoient ces dames avec lesquelles il s'estoit entretenu, et trouvant qu'il n'avoit rien veu de ce qui s'estoit passé, ils luy racontèrent de point en point tout ce qu'ils avoient aperceu : par où il connut que cette Reine d'extraordinaire beauté n'estoit autre que la Mère de Dieu, et les deux autres saincte Luce et saincte Catherine, vierges et martyres. Spectacle qui toucha si vivement ces cœurs endurcis, qu'ils se rangèrent à la pénitence.

Quant au voyageur, il se sentit tellement redevable à sa bienfaitrice, qu'il crut ne pouvoir mieux reconnoistre une si rare faveur qu'en consacrant à son service le reste de ses jours : et il se fit religieux.

III

Le diable dans un hôpital, chassé par la Vierge[1].

Un certain gentilhomme pieux et devot à la saincte Vierge et à saint Jean l'Evangéliste, en l'honneur desquels il récitoit sans faillir tous les jours une oraison qui se commence *O intemerata, etc.*, de quoy le diable luy portant envie se présenta un jour à luy en forme humaine, ayant à cet effet pris le corps d'un pendu à un gibet, s'offrant de le servir. Le gentilhomme, le voyant sain et dispos, fort prompt à obéir, le receut pour servir les pauvres en un hospital qu'il avoit fait bastir à ses propres despens. Ce compagnon s'y accorde et sert en apparence avec tant d'affection que tous les pauvres en disoient merveilles.

Il arriva une fois que ce bon varlet vint demander à son maistre du poisson pour quelques malades qui en désiroient, ne pouvant manger autre chose. Et n'ayant pu en trouver à la poissonnerie, le maistre entre en un bateau avec son serviteur pour pescher. Le

[1] *Kalendrier historial*, p. 414, 25 juin.

Digitized by Google

diable de varlet fit tout son effort pour faire noyer son maistre; mais il ne put, car le bateau fut miraculeusement environné et lié d'une corde blanche envoyée du ciel, qui le tint si ferme qu'il ne put être chaviré.

Une autre fois, il vint demander de la venaison pour ses malades. Aussitôt, le cavalier monta à cheval pour aller à la chasse, menant son desguisé serviteur avec soy; et entrez qu'ils furent bien avant dans la forest, le meschant varlet, au lieu de tirer contre la beste fauve, tiroit sur son maistre afin de le tuer. Mais à chaque fois qu'il tiroit contre le gentilhomme, il se trouvoit entre eux un drap d'or qui rabattoit les coups, de sorte que le gentilhomme ne fut aucunement incommodé, et si s'en retourna avec du gibier pour ses pauvres malades.

Le bon gentilhomme ayant un jour prié un certain evesque de visiter son hospital, le prélat s'y rendit volontiers et s'enquit des malades s'ils estoient bien assistez par ce serviteur, et quoiqu'on lui en fist de grandes louanges, il luy fut révélé incontinent que c'estoit un diable. L'evesque l'appelle devant toute l'assistance, le somme de dire qui il est, à quelle fin il est dans ce lieu ?

Contraint ainsi de dire la vérité, cet ennemy s'escrie d'une voix terrible qu'il est un démon, qu'il est venu en ce lieu pour faire mourir les malades sans confession et pour tuer le gentilhomme contraire aux œuvres du prince des ténèbres, mais qu'il a esté empesché de l'un et de l'autre dessein par la Mère de Dieu, à cause d'une oraison que le gentilhomme recitoit en son honneur tous les jours. En même temps le maudit disparaît, laissant derrière luy une odeur de souffre abominable.

IV

Le diable et le moine peintre[1].

Il y avoit un bon religieux dans un certain monastère, nommé Hiérosme, fort devot à la saincte Vierge et bien versé en l'art de peinture, lequel depeignit une fois une très belle image de Nostre Dame, à laquelle il ne manquoit rien que la parole, ayant le

[1] *Kalendrier historial*, p. 1662, 30 sept.

Digitized by Google

diable sous ses pieds, qu'il rendit par son art si vilain et si diforme, qu'il ne se pouvoit rien voir de si laid : puis en se moquant de luy, il luy crachait au visage. De quoy le diable grandement courroucé, s'efforça de se venger de l'injure reçuë de ce religieux.

Il luy apparut un jour en forme d'une très belle femme, le sollicitant à lasciveté. Frère Hiérosme luy promit de faire tout ce qu'elle voudroit, si elle s'y accordoit. Alors le diable sous la figure de cette femme luy demanda s'il n'estoit pas sacristain de l'église de ce monastère, et luy ayant respondu qu'oüy : « Eh bien, répliqua la femme, si vous voulez prendre tous les thresors de cette église, les mettre dans un sac et les emporter, nous nous en irons ensemble en quelque lieu écarté, où nous nous resjouyrons. » Le pauvre frère Hiérosme, ayant résolu de faire ce larcin, se mit en devoir de l'exécuter, et comme il le faisoit, le diable commença à crier tant qu'il put, disant : « Accourez, messieurs, accourez ! voilà frère Hiérosme qui vole les thresors de l'église ! »

Les religieux arrivez trouvèrent leur frère Hiérosme qui rompoit les calices et autres vazes d'or et d'argent, dont ils furent grandement estonnez, et luy demandant pourquoy il faisait cela, il ne leur put respondre aucun mot, de honte et confusion qu'il avoit. Or, d'autant que c'estoit durant la nuit que ces choses se passoient, les religieux attachèrent à une colonne le pauvre frère Hiérosme et se retirèrent. Le diable venant vers luy, en se mocquant à la pareille, luy demanda si ce n'estoit pas luy qui le depeignoit si difforme et si hideux, et qui par mespris luy crachoit au nez? Puis luy dit : « D'autant que tu t'es moqué de moi, je me moque de toy, miserable! tu seras bruslé. Dis maintenant à ta Marie, que tu peignois si belle, qu'elle te vienne secourir ! » Le pauvre frère Hiérosme, se souvenant des misericordes de la saincte Vierge, commença à la supplier de tout son cœur de le vouloir assister.

Alors la Mère de bonté luy apparut, et luy dit : « Confortez-vous en Dieu, Hiérosme mon ami, et prenez bon courage en vous gardant des tromperies du diable ; je ne vous abandonnerai pas en cette tribulation. » Et cela dit, elle le deslia de la colonne et y attacha le diable en sa place.

Digitized by Google

L'heure de matines estant venue, le sacristain, par ordonnance de la Vierge, sonna la cloche, et ayant allumé les cierges à l'autel et ouvert les livres au chœur, il se mit en sa place ordinaire. Les religieux, voyant tout cela, furent grandement estonnez, et courant à la colonne y trouvèrent le diable attaché au lieu du sacristain, et le despouillant (car il estoit en forme humaine) ils l'estrillèrent comme il appartenoit, puis le laissèrent aller hurlant et grinçant des dents.

Frère Hiérosme, s'estant bien confessé et ayant fait penitence de son forfait, racontoit à un chacun la grande miséricorde qu'il avoit receue de la glorieuse Vierge Marie.

V

Office chanté par les morts[1].

Au pays de Bretagne il y eut jadis un homme séculier craignant Dieu, lequel toutes fois et quantes qu'il passoit par quelque cimetière, soit en allant ou en venant, s'y arrestoit pour prier pour les trespassez. Or ce bon homme estant sur le poinct de mourir, il envoya prier son curé de luy apporter le sainct Sacrement. Iceluy, craignant de s'incommoder, d'autant que c'estoit la nuit, y envoya Daniel, son diacre, lequel y alla volontiers pour consoler et secourir ce malade, qu'il communia et exhorta si bien qu'il mit son âme au chemin du salut. Ce qu'ayant fait et ayant pris congé de luy, s'en retourna, et l'agonizant rendit peu après son âme en bonne paix.

Le diacre estant arrivé à la principale porte de l'église, qu'il avoit très bien fermée, la trouva ouverte de part et d'autre : et de plus, il fut invisiblement arresté en ce lieu, de sorte qu'il ne pouvoit se mouvoir. En cet estat, il ouït au cimetière une voix qui s'escrioit : — « Sus ! fidèles, levez-vous de là où vous reposez, et trouvez-vous ensemble en l'église, parce que notre bienfaiteur est mort, lequel passant par icy ne manquoit jamais de prier Dieu pour nous. Rendons luy ce devoir de recommander son âme à Dieu. »

[1] *Kalendrier historial*, p. 739, 1er novembre.

Digitized by Google

Il ouït alors un grand bruit, dans le cimetière, des corps sortans des tombeaux, et l'église fut remplie de cierges allumez. Alors tous ces trespassez se mirent à chanter solennellement l'office des morts, ainsi qu'on a coustume de faire aux églises cathédrales quand quelque personne illustre meurt. Cet office parachevé, chacun retourna à son repos, et le mesme bruit s'entendit, et les cierges peu à peu furent esteints, et le diacre, délivré de ce qui le tenoit arresté, alla remettre le ciboire en sa place. Le bon Daniel estoit sur le poinct d'aller conter au curé les choses qu'il avoit veuës, lorsqu'un messager luy donna nouvelle que l'homme devot estoit passé à une meilleure vie.

Alors ayant veu ces choses merveilleuses, il tourna le dos au monde trompeur, s'en alla à Tours dans le monastère de Sainct Martin, et là se donna au service de Dieu, où croissant en vertus il y fut esleu prieur, et continua avec une grande ferveur à prier Dieu pour les trespassez.

VI

Le Te coeli Reginam ou Te Deum de la sainte Vierge[1].

Le 21 décembre 1461, décéda le vénérable père Dominique Allemand, religieux de la Chartreuse de Trèves, âgé de soixante et treize ans. Il estoit très grand et très fidèle serviteur de Dieu, l'aimant de tout son cœur. Un jour, comme il prenoit sa petite refection tout seul et en sa cellule, meditant comme l'Enfant Jésus avoit voulu sucer les mamelles de la Vierge sa saincte Mère, estre enveloppé en de petits drappelets et emmailloté avec de petites bandelettes, et lorsqu'il crioit, estre appaisé avec des noix ou des pommes, puis faisant reflection sur ses propres peschez, prioit avec crainte ce benit Sauveur de luy faire miséricorde et grace, en cette sorte : « O le plus doux et benin de tous les petits enfans, qui,

[1] *Kalendrier historial*, p. 856, 21 décembre.

Digitized by Google

lorsque vous reposiez entre les bras de vostre saincte Mère, avez voulu estre appaisé avec des noix ou des pommes à la façon des autres petits enfants, je vous supplie d'accepter le petit labeur de cette mienne penitence, en remission de tous mes pechez et me donner vostre grâce. » En disant cela les larmes luy sortoient des yeux en abondance. Mais le consolateur des humbles, luy apparoissant en cet instant en forme d'un petit enfant très beau, s'asseit sur sa table, sur un coissin, et regardant amoureusement ce bon Père en face, le remplit d'une lumière et consolation toute celeste. Et parlant intérieurement à son cœur, luy donna une pleine et parfaite connoissance des divins mystères et des sainctes Écritures : puis s'en retournant au ciel, le laissa remply d'une odeur très souëf. Il estait aussi tres devot à la Mère de Dieu en l'honneur de laquelle il composa l'hymne suivant[1] :

Hymne du P. Dominique en l'honneur de la Vierge.

1. — Te cœli Reginam laudamus, te mundi Dominam honoramus.

2. — Te laudant jure universæ creaturæ,

3. — Matrem immensæ claritatis,

4. — Aulam summæ Trinitatis.

5. — Sole divinitatis amicta, Lunam supplantans benedicta,

6. — Tota glorificata, his stellis es coronata :

7. — Tu æterni Patris filia dilecta, tu Filii Dei genitrix electa,

8. — Sancta quoque sponsa Paracleti.

9. — Tibi Cherubim et Seraphim ineffabili voce proclamant :

1. — Vous, Reine du ciel, nous vous louons ! Souveraine du monde, nous vous honorons !

2. — A vous paient un tribut de louanges toutes les créatures de l'univers,

3. — O mère d'une splendeur éblouissante !

4. — Palais de la Trinité suprême !

5. — Le Soleil divin est votre vêtement, la Lune devant vous s'efface, ô Vierge bénie !

6. — Et toute rayonnante de gloire, vous avez au front une couronne d'étoiles :

7. — Vous la fille chérie de Dieu le Père, Vous la mère choisie de Dieu le Fils,

8. — Vous l'épouse sacrée du Saint-Esprit.

9. — A vous d'une voix ineffable les Chérubins et les Séraphins chantent :

[1] Nous y avons ajouté la traduction.

Digitized by Google

10. — « Salve ! salve ! salve, ô Domina gloriosa !

11. — Pleni sunt cœli et terra suavitatis gratiæ tuæ. »

12. — Tu Apostolorum Regina, tu Evangelistarum doctrina,

13. — Te prophetarum laudabilis numerus,

14. — Te Patriarcharum veneratur cuneus.

15. — Tu Martyrum victoria, tu Confessorum es gloria,

16. — Te paradisi rosæ Virgines formosæ laudant, et continentes in choro suo canentes :

17. — « Ave, Regina dulcissima ! Gaude, Domina nostra dignissima !

18. — « Quæ gratiam Sanctis infundis, quæ liberas animas de profundis ! »

19. — Te ergo et rei rogamus, ô Genitrix Dei, succurre populo isti : quem pretiosus Filii tui redemit sanguis Jesu Christi ;

20. — Superna fac cum sanctis et nos gloria munerari.

21. — Per te mereamur, ô Mater sancta, pie consolari,

22. — Tot prærogativis sanctitatis coronata in gloria Patris ;

23. — Tot privilegiis dignitatis gaudens jure Matris ;

24. — Jucundare, lætare, gaude, major omni laude,

25. — O clemens, ô pia, ô dulcis Virgo Maria !

10. — « Salut ! salut ! salut, ô Dame de gloire !

11. — Le ciel et la terre sont pleins de la douceur de votre grâce. »

12. Vous la Reine des apôtres, vous la doctrine des Evangélistes,

13. — A vous l'illustre troupe des Prophètes,

14. — A vous le bataillon des Patriarches viennent rendre leurs hommages.

15. — Vous la victoire des Martyrs, vous la gloire des Confesseurs,

16. — A vous les belles Vierges, ces roses du Paradis, prodiguent leurs louanges, et les Chastes chantent en chœur :

17. — « Honneur à vous, Reine très douce, gloire à vous, Dame très auguste,

18. — « Qui aux Saints versez la grâce, qui délivrez les âmes de l'abîme ! »

19. — A vous donc, ô Mère de Dieu, nous pauvres pécheurs nous nous adressons : venez au secours de ce peuple, racheté du précieux sang de votre Fils Jésus-Christ ;

20. — Donnez-nous, avec les saints, la récompense de la gloire éternelle.

21. — Et ici-bas, ô sainte Mère, daignez venir vous-même nous consoler :

22. — Vous, couronnée dans la gloire du Père de tous les insignes de la sainteté ;

23. — Vous honorée près du Fils de tous les privilèges augustes de la maternité ;

24. Joie à vous, bonheur à vous ! gloire à vous ! à vous qui êtes au dessus de toute louange,

25. O clémente, ô compatissante, ô douce Vierge Marie !

Digitized by Google

LES TOMBEAUX

DES DUCS DE BRETAGNE

PAR P. DE LISLE DU DRENEUC

Conservateur du musée archéologique de Nantes

LE TOMBEAU D'ARTHUR II

De la tombe d'Artus ils feraient une borne.

BRIZEUX.

Le duc Arthur II « fut un bon Prince, bening, gracieux, homme de justice et droiturier... Il mourut en un petit chasteau maintenant ruiné, lequel s'appelle l'Isle, situé sur la rivière de Villaigne, au-dessus de la bourgade de la Roche-Bernard .. Et fut ensepvely à Vannes en l'église des Cordeliers. » C'est en effet dans ce couvent fondé par Jean I, en 1260, et augmenté par le duc Arthur II, que fut érigé le tombeau de ce prince; mais il est fort malaisé de savoir aujourd'hui s'il y a réellement été enseveli. L'incertitude sur un point aussi notoire paraît bizarre; elle est cependant très réelle et en voici la cause : Les dépouilles mortelles d'Arthur II ont été partagées entre le couvent des Carmes de Ploërmel et celui des Cordeliers de Vannes; d'après dom Lobineau « ses entrailles furent enterrées aux Cordeliers de Vannes et son corps aux Carmes de Ploërmel ».

Cette assertion, qui contredit l'opinion émise par les autres historiens, semble peu d'accord avec les faits. On lisait en effet sur le

Digitized by Google

monument d'Arthur II dans l'église des Cordeliers de Vannes cette inscription : « *cy gist le large prince le duc Arthur.* » Puis est-il vraisemblable que l'on ait élevé un tombeau avec l'effigie du prince sans que son corps y fût déposé, tandis qu'à Ploërmel, où il aurait été enterré, d'après dom Lobineau, rien n'indiquerait sa présence ? Il semble plus rationnel d'admettre, comme on l'a fait, que ce fut seulement le cœur d'Arthur II qui fut placé dans le tombeau de son père. C'est ainsi que plus tard la duchesse Anne voulut que son cœur fut déposé dans le mausolée de François II son père. De même aussi, le corps de du Guesclin eut son tombeau à Saint-Denis avec ceux de nos rois, tandis que son cœur fut donné à sa ville de Dinan. Mais dans l'un et l'autre cas on n'a point construit de tombeau sur ces simples reliques, réservant cette manifestation extérieure pour le lieu où le corps était enterré.

Quoi qu'il en soit et malgré toutes ces considérations, l'opinion de dom Lobineau est tellement précise que, si elle ne parvient à nous convaincre, elle suffit du moins pour nous laisser fort indécis.

Voici du reste le passage entier auquel je fais allusion. « Arthus II mourut en son chasteau de l'Isle, au-dessus de la Roche-Bernard, le 27 août 1312. Ses entrailles furent enterrées aux Cordeliers de Vannes et son corps aux Carmes de Ploërmel. On lui dressa un tombeau dans cette première église avec une épitaphe où l'on semble insinuer que tout son corps était là, ce qui donna lieu à quelques auteurs de dire qu'il aurait été enterré dans l'église des Cordeliers de Vannes. »

Ainsi le clairvoyant historien semble prévoir les causes d'incertitude que nous signalons. Quant à dom Morice, il se contente, suivant sa coutume, de reproduire le texte de son devancier : « Ses entrailles furent enterrées aux Cordeliers de Vannes et son corps aux Carmes de Ploërmel », puis il ajoute : « Le tombeau qu'on lui dressa n'est pas dans cette église (Ploërmel), mais dans la première, et son épitaphe a jeté quelques auteurs dans l'erreur. »

L'inscription qui fut, sans aucun doute, placée jadis à Ploërmel sur les restes de ce prince, trancherait toute difficulté. Mais elle ne nous a pas été conservée. La seule épitaphe que j'ai pu relever est celle-ci :

Digitized by Google

Cy dedans gist le
corps et est ensepulturé
Artus second du nom
Duc de Bretagne
MCCCXIII

Plaque de marbre noir
Cordeliers de Nantes (pour Vannes)

Ce document est bien formel, malgré l'erreur du copiste qui a mis Nantes pour Vannes. Le désaccord même entre la date de 1313 et celle de 1312 donnée par dom Lobineau serait une preuve en sa faveur, car nous retrouvons la date de 1313 dans un ancien obitier de Vannes : « Anno 1313 obiit clarissimus princeps Arturus secvndus. » Malheureusement toute la force du document s'anéantit devant le nom du transcripteur. C'est en effet dans le recueil manuscrit de Fournier déposé à la Bibliothèque publique de Nantes que se trouve cette inscription. Or, l'ingénieur Fournier était doué d'un esprit beaucoup trop inventif pour que l'on puisse invoquer son témoignage et nous ne donnons ici son texte que pour *mémoire*.

Les bâtiments conventuels des Cordeliers occupaient un terrain jadis situé en dehors de l'enceinte de Vannes, où se trouve maintenant la rue nommée Saint-François, du nom le plus généralement donné aux Cordeliers.

Sur la page d'un registre d'inventaire déposé aux Archives départementales de Vannes se trouvent les curieux renseignements qui suivent et que nous transcrivons sur le texte publié en 1869 par M. Guyot Jomard[1] : « Des papiers qui se sont trouvés dans les archives et autres endroits du couvent de Saint-François de Vannes, duquel couvent on a trouvé la description qui suit dans un

[1] *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1863, p. 14.

Digitized by Google

ancien livre, en partie, ou il y a plusieurs autres particularités tant du dit couvent que d'autres lieux. » Suit la description en latin. En voici la traduction, aussi littérale que possible : « ... Le couvent de Vannes a été bâti sur un terrain antique et incliné jadis en dehors des murs de cette ville par la serenissime prince Jean I, duc de Bretagne Armorique ; il fut agrandi par Arthur II, fils de Jean II. Devenu duc en 1305, il mourut en 1312. Son tombeau a été placé au milieu du chœur. »

Dans un ancien obitier est écrit ce qui suit : « Anno 1313 obiit clarissimus princeps Arturus secundus, dux Britannie, in suo castello Insulensi prope oppidum de la Roche-Bernard, fuit sepultus in choro Sancti Francisci Venetensis. » Ce qui suit était écrit sur son tombeau :

Cy gist le large prince le duc Arthur de Bretagne, fieuls du bon duc Jean II, lequel mourut à Lyon, au couronnement du pape Clément V, l'an de grâce 1305, qui fut fieuls de madame Beatrix fille au roi d'Angleterre Henri 3me, qui trépassa au château de l'Isle lès la Rochebernard, le XXIIIJ jour du mois d'Août, surveille de la décollation de saint Jean Baptiste l'an de grâce MCCCXII.

SA VIE ET LE SERVICE VOLENTIERS NOS VOS RECOTERRAGES E LES BONNES TECHES, SI JE POLICIE, MES CESTE TOMBE NE PEUT PAS COMPRENDRE ICY. IL FUT ENSEPULTURÉ AVEC GRANDE FESTE E GRAND COMPAGNIE DE LA NOBLESSE DE LA DUCHÉ, ET MOULT NOUS HENOURA, PRIE DIEU QUE SON HERME SOIT EN REPOS...

Le couvent des Cordeliers, ruiné pendant la Révolution, a été absolument rasé en 1808 et il n'en reste aucune trace.

Le tombeau d'Arthur II, ou du moins sa statue, fut retrouvée et transportée plus tard à la Préfecture par les soins de M. Lorois, préfet du Morbihan. En 1848, on eut la barbarie de prendre ces beaux marbres et de les jeter sur la grande route d'Auray où ils devaient servir de matériaux pour construire le pont du Pargo. C'est peut-être le souvenir de cet acte de vandalisme qui a arraché à Brizeux le cri d'indignation que nous avons pris pour épigraphe : *De la tombe d'Artus, ils feraient une borne !*

Par bonheur, ces précieux débris furent aperçus par M. Galles qui les obtint de l'ingénieur chargé des travaux. Peu après, en 1849,

Digitized by Google

M. le baron de Wismes, de qui je tiens le récit de ces faits, les vit dans la collection de M. Galles avec la statue de Jean de Malestroit[1] et de Jeanne du Périer sa femme. Comme tous les archéologues vannetais, M. Galles avait cet admirable désintéressement qui a fait du Musée de Vannes un merveilleux trésor. Les restes de ces statues passèrent donc de sa collection dans la tour du Connétable. Maintenant, en attendant la réorganisation du Musée, ils sont provisoirement déposés dans l'ancienne halle de cette ville.

Les débris de la statue d'Arthur II se composent de deux[2] grandes parties donnant le buste et la taille jusqu'au dessus des genoux ; leur longueur totale est de 1m 15 ; une sorte de baudrier traverse la poitrine ; l'épée est passée dans une ceinture ornée de traverses qui supportent l'écu du prince. Les armoiries figurées sur cet écu ont une disposition singulière. Comme on le voit sur la planche que nous avons fait exécuter, grâce à l'autorisation de M. le Directeur du Musée, les hermines remplissent presque tout le chef de l'écu, sauf sur les côtés, où apparaissent deux pièces de l'échiqueté de Dreux, mais fort allongées et semblables à des billettes.

[1] Les seigneurs de Malestroit avaient contribué très largement à la fondation du couvent des Cordeliers.

[2] M. l'abbé Le Mené, directeur du Musée, pense que la partie supérieure est peut-être d'une autre statue.

Digitized by Google

TOMBEAU DU DUC JEAN III

La mort de Jean III fut le signal de si terribles événements que la Bretagne n'eut guère le loisir de songer à construire un monument à la mémoire de ce prince. Ogée avance cependant que Montfort « lui fit ériger un magnifique tombeau de marbre aux Carmes de Ploërmel ». Rien de plus douteux que cette assertion ; de 1341 à 1345, date de sa mort, Montfort fut presque toujours captif, et ses quelques mois de liberté furent si activement employés en guerres, voyages et démarches de toutes sortes, qu'il n'eut certes pas un moment pour s'occuper du tombeau de Jean III. D'ailleurs, comment aurait-il pensé à rendre cet hommage à son prédécesseur sans savoir s'il lui succéderait jamais.

Un autre motif qui me fait rejeter cette attribution, c'est que le style des statues de Jean II et de Jean III est beaucoup trop différent pour qu'il n'y ait eu, entre leur exécution, que le court espace de temps qui s'est écoulé entre la mort de ces deux princes.

Ce ne fut donc au plus tôt que sous le règne de Jean IV, longtemps après la mort du duc Jean III, que l'on put faire exécuter son tombeau. Il était mort dans la ville de Caen, au retour d'une expédition dans les Flandres, où il avait été rejoindre Philippe de Valois. Son corps fut solennellement ramené en Bretagne et déposé dans le chœur de l'église des Carmes de Ploërmel, en face du maître-autel et à la suite de celui de Jean II, c'est-à-dire plus éloigné dudit maître-autel que celui de son aïeul.

Ce monastère, qui comptait parmi ses fondateurs Jean I et plusieurs de ses descendants, avait une grande importance. L'église conventuelle, d'après la description d'Ogée, avait la forme d'un tau, était vaste et fort magnifique. « Au grand autel étaient quatre colonnes de cuivre, avec de petits anges, et une crosse pendante dans laquelle on déposait la sainte hostie. »

Cette église « aussi belle que les cathédrales de la province » fut

Digitized by Google

complètement détruite pendant la Ligue. En 1593, les huguenots, à l'instigation d'un seigneur du Crévy, qui désirait s'affranchir d'une rente annuelle au monastère, décidèrent que les bâtiments abbatiaux nuisaient à la défense de Ploërmel. Les carmes avaient eux-mêmes commencé à détruire les parties de leur établissement qui pouvaient compromettre la sûreté de la ville ; mais ce sacrifice fut inutile, on procéda militairement à la destruction de l'église et du couvent, et les huguenots déployèrent en cette occasion un zèle véritablement impie.

Les carmes se retirèrent dans la ville de Ploërmel, au prieuré de Saint-Nicolas, qui se trouvait dans l'espace occupé actuellement par l'hôtel de ville. Le procès-verbal, relatant la translation des tombes de nos ducs, a été conservé dans la collection des Blancs-Manteaux[1]. On y voit ce qui suit : « Le mardi 21e jour de juing l'an 1593..., en compagnie et présence des dits prieur et religieux des Carmes, etc... nous nous sommes transportés audit lieu et endroit ou estait le dict couvent, et dans la grande nef de l'église, vers le haut d'icelle, avons veu et trouvé un tombeau assis sur une voute faicte en pierres, qui est le sépulchre de l'un des dicts seigneurs ducs, *à sçavoir : Jehan, troisième de ce nom, ainsi qu'il apparaissait encore par l'escrit et épitaphe* estant à l'entour du dict tombeau de marbre noir ; et ayant faict découvrir et fouir sous le dict tombeau, entrez en iceluy par la descente et entrée d'iceluy, avons veu et trouvé une longue châsse de plomb en forme carrée ; et la dicte châsse tirée hors et faicte ouvrir, avons veu les os du corps y étant tout entier et la tête avec des cheveux de couleur jaune ; et apparaissaient encore dans la dicte châsse grandes quantités du baume du dict corps.

« Ce faict, a été faict ouverture de l'autre voulte et sepulchre estant au-dessus du précédant (Jean II).

« Occasion de quoy les dicts ossements ont été mins dans l'autre châsse avec ceux du dict duc Jean second (pour 3me) et portée solennellement dans le chœur du dict Prieuré Saint-Nicolas auquel

[1] Il nous a été communiqué manuscrit par M. le Cte de Bréhier et a été publié par M S. Ropartz dans sa Notice sur Ploërmel. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1864.

Digitized by Google

lieu et endroit la dite châsse et ossements des dits deux seigneurs ducs ont été enterrés, et faict dresser le tombeau du dict marbre noir et sur iceluy mins le portroict des dits deux ducs de marbre blanc, en bosse avec leurs écussons et armoeries, comme ils étaient de paravant au dit couvent. »

Cette relation a un intérêt tout particulier, car elle va nous permettre de retrouver avec certitude le tombeau de Jean III. Pour cela, il nous faut d'abord rectifier une attribution erronée qui depuis quarante ans a été rééditée dans tant de guides, de notices et de catalogues, qu'elle est aujourd'hui reçue sans conteste. Or, il est malaisé de faire rentrer dans l'ombre une erreur qui s'étale au grand jour depuis un si long temps.

Nous avons à Nantes un tombeau de marbre noir provenant de l'enclos des Carmes de Ploërmel, et il a toujours été connu ici sous le nom de tombeau de Jean II. De fait, sa ressemblance avec la tombe de Jean II sur la planche des bénédictins est suffisante pour qu'on ait admis cette attribution.

En examinant de près ce monument, je fus frappé de certains détails qui, au lieu de se rattacher comme style à la date de la mort de Jean II (commencement du XIVe siècle), me semblaient au contraire beaucoup plus voisins du XVe siècle. Ainsi, les chapitaux des colonnettes sont peu évasés au sommet, et rattachés par une bague anguleuse qui, au lieu de pourtourner leur base, s'écarte de chaque côté et vient en pénétration se fondre dans la partie unie de la pierre. Les socles qui soutenaient les statues ont des moulures prismatiques encore plus rapprochées du style flamboyant. Tous ces indices nous portèrent à lui assigner comme date plutôt la fin du XIVe siècle que le commencement. Ce n'est donc pas là le tombeau de Jean II, mais bien celui de Jean III, dont l'époque s'accorde mieux avec le caractère architectural de ce monument. Reste à prouver notre assertion par des documents.

Dans le procès-verbal de 1593, que nous venons de citer, on voit que les témoins n'ont retrouvé qu'un des tombeaux » en marbre noir et portant l'épitaphe de *Jehan troisième*. La destruction du tombeau de Jean II s'explique aisément par ce passage d'Ogée qui nous montre les soldats anglais ruinant les mau-

Digitized by Google

solées des ducs : « En descendant la charpente de l'église, ils prenaient plaisir à jeter dessus les grosses pièces de bois et les plus grosses pierres lors de la démolition des murs. » Aussi, losque les carmes eurent transporté au prieuré Saint-Nicolas les débris de ces monuments, ils relevèrent seulement « le dict tombeau de marbre noir et sur iceluy mirent le portraict des dits deux ducs de marbre blanc et en bosse ».

En 1601, grâce à la générosité de Henri IV, on put restaurer l'ancien sanctuaire des Carmes, qui avait été si endommagé « qu'il ne restait que les seules arcades de l'église, y ayant des boulevarts et esperons jusques au milieu de la dite église ».

Plus tard, « le second jour de mars de l'an 1618... les corps des « ducs furent rapportés et placés en leur premier lieu dans l'un des « sépulchres, parce que l'autre avait été rompu à la démolition du « couvent. »

C'est pourquoi, lorsque dom Chaperon vint dessiner les mausolées de Jean II et de Jean III pour l'*Histoire de Bretagne*, il ne trouva qu'un seul tombeau supportant l'effigie des deux princes, et il le répéta deux fois, d'abord avec la statue de Jean II, puis avec celle de Jean III.

Le tombeau ducal du Musée de Nantes ne peut donc être que celui de Jean III, puisqu'il est le seul à avoir résisté à la destruction de 1593, comme l'attestent tant de témoignages.

Au XVIIe siècle, après la restauration de la tombe des ducs, les religieux composèrent deux longues et pompeuses épitaphes qui nous ont été conservées dans le *Dictionnaire de Bretagne* :

Passant, tu vois ici les tombeaux magnifiques
De deux et souverains ducs des peuples armoriques.
Princes lorsqu'ils vivaient, puissants et valeureux,
Issus du sang royal des vieux comtes de Dreux.
Le premier assista saint Louis, roi de France,
Aux pays d'outre-mer contre la mécréance
De la race ottomane, et fut au Mont-Carmel
D'où les carmes premiers vinrent à Ploërmel,

Digitized by Google

Amenés par ce bon et dévot prince
Désireux d'établir cet ordre en la province,
Et après qu'il les eut logés commodément
En ce couvent par lui bâti superbement,
Au voyage qu'il fit à Lyon, sur le Rhône,
Où Clément V reçut la papale couronne,
Là, par un grand malheur, ce bon duc trépassa
Par la chute d'un mur qui tout son corps froissa.
Sa dépouille mortelle est sous ce marbre enclose :
Plaise à Dieu qu'à jamais son âme au ciel repose.

L'autre, de qui tu vois l'effigie marberine
Portant un écusson semé de mainte hermine,
C'est Jean, tiers de ce nom, et fils du duc Artus,
Et qui, sage, unissant les royales vertus
A la dévotion de son aïeul et père,
Fut plein d'un saint amour pour ce monastère.
En retournant de Flandre, où contre les Anglais
L'avait mené le roi Philippe de Valois,
Il se vit investi d'une prouance maladie
Qui le fit trépasser à Caen, en Normandie.
Ici, près son aïeul, sont inhumés ses os.
Son âme vive au ciel en éternel repos !

En 1793, le couvent fut détruit et les tombes de nouveau saccagées.

Sous la Restauration, le Conseil général du Morbihan fit élever, dans le transept, du côté de l'épître de l'église Saint-Armel, un édifice d'assez mauvais goût sur lequel furent placées les deux statues. Au lieu de restaurer la base du tombeau de Jean III, dont les débris étaient réunis dans le cloître des Carmes, on construisit un lourd soubassement de marbre surmonté d'une urne du style le plus lamentable. Les deux statues furent placées sur ce mausolée avec cette inscription :

« *De tous temps la fidélité bretonne rendit hommage à ses souverains.* »

Digitized by Google

La statue de Jean III est fort belle, l'artiste lui a donné les traits d'un jeune homme de 25 ans bien que le duc eut à sa mort plus du double de cet âge.

Les cheveux longs sont entourés sur le front d'une mince couronne de pierreries. Les hermines qui décorent sa cotte d'armes sont du plus délicieux modèle ; elles n'ont point la rigidité ordinaire de cet emblème héraldique, mais elles sont légèrement florencées. Au côté gauche est l'épée ; à droite une petite dague.

La longueur totale de cette statue est de $1^{m}95$.

Le dais de marbre blanc qui protège la tête du duc se compose de trois arcatures trilobées, ornées de volutes et de feuilles d'eau que l'on attribuerait aisément au XVe siècle.

Il y a une quinzaine d'années, on déplaçait de nouveau ce monument pour le mettre dans un coin sombre, tout au bas de l'église, où il est fort difficile de le voir[1]. Lorque je fis part au recteur de mon étonnement en voyant déloger ces tombes princières comme s'il se fût agi d'un simple confessionnal, il me fut répondu que ce tombeau n'avait pas l'intérêt que je lui supposais, *parce que les corps ne s'y trouvaient plus.*

[1] Le F. Martial, de l'Institut de Ploërmel a bien voulu photographier pour nos planches les statues des Ducs, entreprise fort difficile à cause du manque de clarté de cette partie de l'église.

La base du tombeau de Jean III que possède le Musée archéologique de Nantes, est indiquée par erreur comme provenant du château de la Biliais en Saint-Etienne-de-Montluc. Je crois devoir donner ici les explications qui me furent transmises par M. L. de la Biliais. « En 1838 ou 39, ma belle-sœur Mlle de « la Boëssière, qui habitait le château de Nulleville près Ploërmel, tenta d'obte- « nir pour le Musée de Nantes les statues qui gisaient pêle-mêle dans la cour « des Carmes de Ploërmel. Après bien des demandes elle obtint seulement la « base du tombeau qui avait supporté les statues de Jean II et de Jean III.

« Je fis alors part du résultat de ses démarches au directeur du Musée, et « voilà comment ce tombeau est venu des Carmes de Ploërmel directement à « Nantes par mon intermédiaire, sans qu'il ait jamais eu rien de commun avec « le château de la Biliais.

« Recevez etc. Signé : L. DE LA BILIAIS, père.

Ch. de la Biliais, 18 mai 1876.

En 1879, de nouvelles recherches dans le cloître des Carmes de Ploërmel me firent retrouver un beau fragment du tombeau de Jean III que le Supérieur voulut bien me donner.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LES OUBLIÉS

JEAN-SIMON CHASSIN

Capitaine de Frégate.

JEAN-PIERRE PILLET

Capitaine de Vaisseau.

LE CHÉRI

Le 13 août 1789, la *Fleur-Royale*, magnifique trois-mâts de six cents tonneaux, récemment sorti des chantiers de la Fosse, et armé par la maison L. et F. Richer frères, partait pour le Cap-Français (Ile Saint-Domingue) sous les ordres du capitaine Pillet.

Sa mâture solide et légère, ses formes élégantes et fines, le soin apporté à sa construction et au choix des matériaux, faisaient de ce navire l'un des plus beaux et des meilleurs voiliers de la rivière. Après quelques voyages, qui permirent d'apprécier ses qualités, la *Fleur-Royale*, en raison des événements politiques, changea son nom, par trop euphonique, contre celui du *Chéri*, destiné à devenir l'un des plus marquants parmi ceux inscrits sur les rôles de la marine nantaise.

Le 5 décembre 1790, le *Chéri* retournait au Cap, qu'il touchait le 19 janvier 1791. Depuis quelques temps déjà les nègres étaient en pleine révolte. Le contre-coup des malheurs inouis, résultant de l'insurrection, avait profondément frappé le commerce de Nantes, si étroitement lié à la prospérité de la colonie.

A la nouvelle de ces désastres, les négociants ouvrirent une souscription et firent parvenir au roi une adresse par laquelle ils annonçaient l'envoi de secours immédiats en vivres, munitions, armes, etc.... Le 19 janvier l'Assemblée coloniale eut connaissance

Digitized by Google

de ce document et des marques généreuses de réelle sympathie dont le *Chéri* était porteur.

Les applaudissements les plus chaleureux accueillirent la communication faite par le président, et l'assemblée décida que le lendemain le capitaine Pillet, ainsi que tous les capitaines nantais, mouillés en rade, seraient invités à venir à la séance pour y recevoir publiquement les remerciements de la colonie entière par l'organe de ses représentants.

Le 5 février, les représentants rédigèrent la lettre suivante, dont les termes flatteurs et honorables pour le commerce de notre ville nous engagent à la reproduire textuellement :

« La consternation qui s'est répandue parmi vous, en apprenant « les désastres de notre malheureuse colonie, le ton de sensibilité « qui règne dans la lettre que vous avez écrite au Roi à ce sujet, « nous ont fait voir que nous avions, dans les citoyens de la ville de « Nantes, des frères vraiment pénétrés de nos maux et des causes « qui les ont amenés. Vivement émus nous-mêmes à la lecture de « cette adresse, notre attendrissement ne nous a permis d'ex- « primer les sentiments qu'elle excitait en nous, que par des ap- « plaudissements réitérés.

« L'Assemblée coloniale, empressée cependant de vous témoigner « toute sa reconnaissance, a fait inviter les capitaines du com- « merce de votre ville à venir dans son sein pour y recevoir les « sentiments et assurances d'admiration et d'attachement qu'a « inspirés votre conduite noble et généreuse.

« Vous avez la gloire, Messieurs, d'avoir les premiers volé au « secours des habitants de Saint-Domingue. Loin d'être effrayés « de la destruction de leurs propriétés, qui fait évanouir, pour un « temps, l'avantage des échanges, vous n'avez songé qu'à leurs « besoins, et vous avez, sur-le-champ, réuni tout ce que vous avez « pu pour y pourvoir. L'empressement avec lequel vous avez porté « ce secours, la tendre sollicitude qui en a dirigé le choix vous « assurent la reconnaissance des habitants de Saint-Domingue.

« L'Assemblée des représentants en déposera le gage dans les « archives de la colonie ; et nos neveux y liront dans la suite des « temps : *La ville de Nantes, en apprenant les malheurs de Saint-*

Digitized by Google

« *Domingue, oublia ses propres pertes, et, sans s'arrêter à de froids* « *calculs, envoya ses vaisseaux, ouvrit ses magasins à l'infortune,* « *et lui offrit des bras pour la venger.*

« Plus heureux que nous, nos neveux vous donneront des preuves « sensibles de cette reconnaissance qui se transmettra dans tous « les cœurs, de génération en génération.

« Salut[1]. »

Du 22 septembre 1794 au 30 mars 1796, c'est-à-dire pendant plus de dix-huit mois, le *Chéri*, frété par le gouvernement et armé comme corvette, porta au sommet de son grand mât la longue flamme nationale, signe distinctif des bâtiments de l'Etat. Commandé par le capitaine Chassin, nommé lieutenant de vaisseau à titre provisoire, il escorta les convois de vivres, ravitaillement ou marchandises, à l'île d'Aix, l'île de Ré, Brest, Lorient, etc., s'acquittant fort honorablement de sa mission protectrice[2].

Au commencement de l'an V, lorsque l'embargo mis sur les bâtiments du commerce eut été levé, le *Chéri* fut armé en course. Les deux premières croisières ne démentirent point les espérances que les armateurs fondaient, avec raison, sur un équipage dirigé par l'habile capitaine Pillet.

Ce brave marin, en effet, avait toujours su, par la droiture et la fermeté de son caractère, se concilier l'estime de ses concitoyens et l'affection de ses matelots. Il n'était pas resté oisif, depuis qu'il avait cessé de monter le *Chéri*.

A la déclaration des hostilités, la République française ayant besoin de reconstituer l'effectif des officiers de sa marine, que l'émigration avait réduit à néant, M. Pillet obtint, en qualité de capitaine de vaisseau, le commandement du *Jean-Bart*, avec lequel il fit amener pavillon à l'ALEXANDER, premier vaisseau anglais pris par les Français dans cette guerre[3].

[1] *Feuille maritime de Nantes*, Nos 11 et 15, 24 mars et 7 avril 1792 ; — Journal des événements du Cap.

[2] Administ. de la marine du port de Nantes : armements.

[3] Le contre-amiral Nielly, sorti de Brest avec sa division le 22 octobre 1794, rencontra le 6 novembre deux vaisseaux anglais de 86 canons : le CANADA, qui s'échappa, et l'ALEXANDER. Celui-ci fut rejoint, à 11 heures 30, par les *Droits de*

Digitized by Google

Depuis, sur la corvette la *Cigogne*, il soutint un glorieux combat, dans la baie d'Audierne, pour défendre un convoi qu'il eut le bonheur de sauver.

Les frais de l'armement du *Chéri*, pour la première course, s'élèvent à 247,000 livres, divisées en 247 actions de 1000 livres chacune[1]. Cent quatre-vingt-treize hommes formaient son équipage. Percée à 24 sabords, sa batterie, comprenait : 2 pièces de 24 en fonte, 2 de 12, 14 de 8, et 2 de 6 dites de retraite, placées sur le gaillard d'arrière, 10 pierriers, 14 espingoles, etc., etc.

Les immenses progrès de l'artillerie moderne, ont apportés de tels changements dans l'armement de nos vaisseaux, que les détails contenus dans le compte d'achat des pièces et des fournitures de combat nous ont paru tomber complètement dans le domaine de l'archéologie navale et mériter d'être donnés comme termes de comparaison intéressants :

Artillerie

A Cossée, pour 2 canons de 24 livres de balles en fonte.	8405[l]	10[s]
A Dithury, pour 2 canons de 12, et 2 de 8. . .	3000	»
A l'armateur, pour 2 canons de 6, à 600 livres[2]. .	1200	»
A Jalot, poulieur, pour trois affûts de 24, 2 de 12, 9 de 8, barres d'anspect, cousins, coins de mire, roues de rechange, et 2 pompes de 23 pieds chacune. . .	1723	17
A Moutier, forgeron, pour ferrure desdits affûts, cercles pour les pompes, ferrure de pierriers, 60 fers		

l'homme, qui engagea le combat. Bientôt désemparé, il dut céder la place au *Jean-Bart*, qui, à 1 heure 25, fit amener pavillon à l'Anglais. (*Batailles navales de France*, par O. Troude, t. II, 1794.)

[1] Chaque action du *Chéri* rapporta, pour les deux sorties du corsaire, 4,632 livres, 18 sous, 5 deniers. (*Liquidation générale définitive, ma collection*).

[2] Il ne se trouve ici que 8 canons, les 12 autres de 8 avec leurs affûts, 500 boulets ronds, 70 ramés et 66 boites de mitraille, étant compris avec le corps du navire doubléen cuivre jusqu'à ses préceintes, agrès, apparaux, voiles, etc., dans le prix d'estimation, coté 72 000 fr.

Digitized by Google

ou menottes, 20 pinces pour les canons, goupilles, crocs de rechange, etc. 2744 2

A Petit, ferblantier, pour écouvillons, refouloirs, cuillers à canon et pierriers, tire-bourres, épinglettes, cornes à amorces, garde-feu, mesures à poudre, boîtes de mitraille pour les pierriers, balles pour les fusils, plomb pour les platines, fanaux de combat, débites de signaux, mèches à canon, etc... . . . . 1788 8

A Dacosta, 150 boulets ronds de 8, pesant ensemble 1200 l., à 30 fr. le cent. . . . . 360 »

Id. 64 boulets de 24, pesant ensemble 1536 l , à 40 fr. le cent. 614 8

Id. 21 boulets ramés de 24, 20 dito de 12, 50 de 8, et 20 de 6, pesant ensemble 1708 l., à 60 fr. le cent. 1024 16

Id. 30 grappes de raisin de 24, à 14 l. et 51 de 12 à 7 l. . . . . 777 »

Id. 100 *id.* de 8 à 4 l. 10 s., et 20 *id.* de 6 à 3 l. 10 s. . . . . 520 »

Id. 30 boulets à étoile de 24, et 41 de 12, pesant semble 1551 l., à 2 s. la livre. . . . . 1551 »

Id. 20 lances d'abordage et port du tout à la gabarre. . . . . 99 »

A Gaudin, 40 grappes de raisin de 24. . . . 384 »

A divers, 110 boulets ronds de 24, pesant 2600 l.; 180 boulets de 6, pesant 1080 ; total 3680 l.. à 22 l. le cent. 809 12

Id. 150 boulets ronds de 12, et 330 de 8, pesant 4440 l., à 22 l. 10 s. le cent . . . . . 999 »

Id. 30 paquets de mitraille de 24, à 2 l. 10 s., et 40 de 8, à 2 livres. . . . . 155 »

Id. 80 paquets de cartouches, et 100 livres de poudre fine . . . . . 584 »

A Ponsard, armurier, pour raccommodage des fusils. sabres, pistolets de bord, fourniture de 32 fusils, 8 pistolets, 40 sabres d'abordage, coffre d'armes et outils pour l'armurier. . . . . 1067 »

Digitized by Google

A Gobert, artificier, pour fusées, grenades, potiches, flacons inflammables, étoupilles et caisses.	461	»
A Texier et François, pour 6 pierriers, 60 haches d'armes, 12 espingoles, 10 fusils, 3 paires de pistolets et 2 sabres.	1191	»
A Beaufranchet, pour 4,100 livres de poudre à canon, à 50 s. la livre, et 20 barils à 3 livres . . .	10,310	»
A Proust, jeune, pour 4 pierriers, à 75 l. pièce. .	300	»
TOTAL.	40,068	13

Le 11 germinal an V (31 mars 1797), par une belle matinée de printemps, le *Chéri* et la *Confiance*, corsaire appartenant à M. Cossin, commandé par le capitaine Quirouard, mirent à la voile, en quête d'aventures.

Les débuts ne furent pas heureux. Séparé de sa conserve, le 15 germinal, par un coup de vent de N.-O., le *Chéri* rencontra le 19, vers les 9 heures du soir, un grand bâtiment qui engagea aussitôt l'action. Le combat, très chaud de part et d'autre, durait depuis trois heures, lorsque les adversaires, trompés d'abord par l'obscurité, s'aperçurent enfin qu'ils étaient Français. C'était, en effet, l'*Incroyable*, de Bordeaux, capitaine Becs, armé de trente canons, qui paya son incroyable précipitation par les blessures assez graves de six hommes et de fortes avaries. Le *Chéri* n'eut que deux hommes légèrement atteints et quelques boulets en plein bois et dans ses voiles.

Quoi qu'il en soit, cette triste méprise affecta singulièrement les équipages des deux corsaires[1].

Le 25 germinal, le *Chéri* amarinait le brig anglais THE HARRIOT, introduit à Lorient Peu de jours après l'équipage du MERCURY, brig de Jersey, passait à son bord, et le navire était abandonné en dérive. Le 1er floréal, l'américain THE HEBÉ, amenait pavillon. Le 5, entrait en rivière le riche trois-mâts anglais THE QUEEN OF LON-

[1] Des lettres de Londres, en date du 9 floréal (28 avril), annoncèrent l'arrivée, à Portsmouth, de l'*Incroyable*, pris par les Anglais peu après son combat contre notre corsaire. (*Feuille Nantaise*.)

Digitized by Google

DON, capitaine Williams, de Lextron, chargé de sucre, coton, café, dents d'éléphants, etc., capturé le 3, et précédant de peu le corsaire qui mouillait à Mindin le 9 floréal.

Le *Chéri* et la *Confiance* reprirent de nouveau la mer le 18 prairial (6 juin 1767), naviguant cette fois de conserve avec un bonheur, qui fit éprouver au commerce anglais des pertes sérieuses, dont voici les noms.

1° La MARY, brig anglais, masqué sous pavillon américain ;

2° La MARY-JENNY, lettre de marque de 16 canons, 350 tonneaux, 40 hommes d'équipage, chargée d'une cargaison assortie de caisses de glaces, meubles, balles de draperies, vins de Porto, etc., prise au moment où elle venait de faire amener un petit bâtiment de Bordeaux, bien heureux de recouvrer ainsi sa liberté ;

3° Le JUPITER, armé de 7 canons, anglais masqué sous pavillon danois ;

4° Le LIVELY, anglais introduit à la Flotte ;

5° Le PHŒNIX, trois-mâts anglais d'environ 1,000 tonneaux, armé de 22 caronades de 9, et 100 hommes d'équipage, capitaine Himpson. Ce navire très richement chargé de sucre, café, campêche, etc., allant de la Jamaïque à Londres, et dont la vente produisit 1,209,321 livres, entra en Loire le 29 messidor, escorté par les deux capteurs et commandé par M. de la Nicollière, lieutenant du *Chéri*. A la corne du vaisseau prisonnier, le drapeau français, mollement agité par la brise, déroulait ses longs plis onduleux au dessus des couleurs anglaises renversées en signe de défaite[1].

[1] L'ensemble de ces prises produisit près de trois millions, sur lesquels, pour simple droit de commission, l'armateur, M. Richer, prélevait 90,578 l. 19 s. 3 d. sans préjudice des actions. Pour pareil droit, comme capitaine, 111,461 l. 14 s. 3 d. revenaient à M Pillet, possesseur, en outre, de 40 actions. Mais ce dernier ne toucha jamais rien et ne put obtenir aucun règlement de comptes.

M. Richer, dans le mémoire que nous avons sous les yeux, est accusé, par M. Pillet, d'avoir porté l'armement du *Chéri*, évalué à 140,000 l., au chiffre de 257,000 livres, ce qui lui fit perdre tout crédit sur la place de Nantes, au point que, lorsqu'il arma plus tard la frégate la *Psyché*, personne ne voulut prendre d'actions. (*Précis pour le sieur J.-P. Pillet contre les héritiers du sieur F. Richer*, brochure in-4°, 70 p., imprimée à Rennes, chez Cousin-Danelle, 1814).

Digitized by Google

Le JUPITER vendu à Nantes, avec sa cargaison, 250,556 livres, donna lieu à un procès, qui, une fois de plus, démontre la duplicité avec laquelle l'Angleterre abusait des immunités du pavillon neutre.

Le 9 vendémiaire an VI (30 septembre 1797), le Tribunal civil de Nantes adjugeait aux deux corsaires la confiscation de leur prise. Le capitaine Mangels soutenait que le JUPITER était danois, mais il était en contradiction manifeste avec les règlements de 1744 et 1778. Il se pourvut donc en cassation contre la fausse application de la loi.

La Cour française, ne pouvant et ne devant reconnaître comme neutre que les bâtiments qui se présentaient avec les caractères désignés par la loi établissant la neutralité, rendit, le 25 pluviôse, le jugement dont voici un extrait :

« Sur les mémoires présentés au tribunal de cassation par « Henri Mangels, commandant le navire le JUPITER, en cassation « d'un jugement rendu par le Tribunal civil du département de la « Loire-Inférieure, séant à Nantes, le 9 vendémiaire an VI ;

« Ouï le rapport de Belot, juge, commis rapporteur par ordon- « nance du 26 frimaire dernier ;

« Considérant que le traité fait en 1742, entre la France et le « Danemark, pour quinze années, est arrivé à son terme en « 1757, et qu'il ne paraît pas que ce traité ait été renouvelé ;

« Considérant que ce traité de 1742 n'existant plus, on ne doit « considérer que le règlement de 1744, dont le roi de Danemark « lui-même réclamait l'exécution en 1757, et le règlement de « 1778, qui confirme celui de 1744 ;

« Par ces motifs, et par ceux énoncés au jugement du tribunal « de la Loire-Inférieure, après en avoir délibéré, le tribunal rejette « le mémoire de Henry Mangels et le condamne à l'amende de « cent cinquante francs envers la Nation.

« Fait, jugé et prononcé au tribunal de cassation, en la séance « publique de la section des requêtes, le 25 pluviôse an VI, etc...[1] »

Le 22 brumaire, an VI, le *Chéri* quittait pour la troisième fois

[1] *Feuille Nantaise*, 5 ventôse an VI.

Digitized by Google

la rade de Mindin. Le capitaine Pillet, ne trouvant que des vents contraires, une mer très grosse, remarqua que son navire n'avait pas sa marche habituelle. Exposé de plus à rencontrer des forces supérieures, il réunit le conseil. A l'unanimité il fut décidé de relâcher dans le port le plus voisin, afin d'y attendre un temps favorable. En conséquence, le 26 au matin, le corsaire jetait l'ancre à Mindin, ayant à bord son commandant sérieusement indisposé.

La maladie de M. Pillet augmentant, l'armateur, désireux de voir s'achever la croisière, sur laquelle restaient encore dix-sept jours, le remplaça par son beau-frère, M. Chassin, ancien capitaine du *Chéri*, alors corvette de la République. Mais l'équipage, attaché à son chef, ou peut-être sous le coup d'un de ces vagues pressentiments souvent inexpliquables, refusa de partir.

M. Richer, dans l'intention de rendre cette croisière plus fructueuse, proposa une prorogation d'un mois, sans en exiger l'entier accomplissement, si les circonstances forçaient le corsaire à rentrer plutôt ; en vain il offrit des avances, l'équipage persista dans son refus, s'obstinant à ne pas se ranger sur l'arrière pour écouter ces propositions et répétant avec insistance : désarmez ! désarmez ! !

Le commissaire de la marine de Paimbœuf vint à bord et dut se borner à dresser procès-verbal contre les révoltés, qui cependant se calmèrent et rentrèrent dans le devoir, grâce à l'intervention de l'état-major et des officiers mariniers du corsaire.

Le 4 nivôse, à cinq heures du matin, presque à la même heure où treize jours après il amenait son pavillon, le *Chéri*, par un beau temps, joli frais de N.-E., appareillait et quittait la rivière qu'il ne devait plus revoir.

A part quelques navires visités et trouvés en règle, rien à signaler dans la route tenue par le corsaire jusqu'au 15 nivôse. Sur les onze heures, ce jour-là, une goëlette parut en vue. A une heure elle arriva et passa devant le *Chéri*, cherchant à le reconnaître. Celui-ci mit ses bonnettes tribord et bâbord et commença à tirer à boulets avec ses canons de chasse. La goëlette hissa pavillon anglais et continua de fuir poursuivie par le corsaire, loin de soupçonner la ruse perfide qui le rapprochait ainsi d'un formidable adversaire.

Digitized by Google

A quatre heures et demie, la chasse fut levée. L'obscurité profonde d'une longue et triste nuit d'hiver envahit l'océan encore assombri par une brume des plus épaisses. A minuit et quart, le temps s'étant éclairci permit d'apercevoir un gros navire, courant au N.-E., et bientôt jugé frégate.

Le branle-bas général de combat à peine terminé, le capitaine à son banc de quart, ayant près de lui comme officier de manœuvres le premier lieutenant de la Nicollière, le second capitaine Isaac Boquien sur l'avant, la frégate héla le *Chéri*, demandant d'où il venait. M. Chassin répondit venir de Lisbonne, et, malgré l'injonction de mettre le grand hunier sur le mât, continua de laisser courir. L'anglais alors hissa pavillon appuyé d'un coup de canon, tandis que le corsaire nantais arborait ses couleurs, assurées par un boulet de 24, engageant ainsi fièrement le combat qui dura une heure et demie sans interruption.

La frégate courant même bord au vent que le *Chéri* le dépassa de l'avant et laissa arriver. Celui-ci étant venu au vent, elle prit le bord rencontre sous le vent. Le capitaine Chassin, faisant promptement passer son monde sous le vent, lâcha toute sa bordée, à laquelle la frégate riposta par quelques pièces seulement, restant derrière à se réparer.

Le *Chéri* laissa arriver pour gagner du chemin et utilisa également ce moment de répit pour remplacer les manœuvres coupées. Il avait eu deux hommes tués.

A deux heures et demie, la frégate accosta son adversaire de très près sous le vent, et son feu continuel, des mieux nourris, produisit les plus grandes avaries.

Dès les premières décharges de mousqueterie couvrant le pont du corsaire d'une grêle de projectiles, M. Chassin, frappé d'un biscaïen, qui, entré par l'épaule, se logea en pleine poitrine, tomba mourant sur son banc de quart. Relevé immédiatement et porté sans connaissance au poste des blessés, il fut remplacé dans le commandement par le second, M. Isaac Boquien[1].

[1] M. Isaac Boquien, que nous avons connu à la Basse-Indre, doit être le grand-oncle ou l'arrière-grand oncle de M. Boquien, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil général pour le canton du Pellerin.

Digitized by Google

La lutte, lutte inégale et désespérée, se soutenait avec un courage extraordinaire. L'issue n'en pouvait être douteuse, et il devenait inutile, pour la continuer, de sacrifier un plus grand nombre d'hommes. Une seule chance eût été favorable au corsaire : démâter la frégate; il ne put y réussir.

Plusieurs boulets avaient traversé la coque à la flottaison, la calle se remplissait d'eau, les poudres étaient noyées, une pièce de 24 et huit autres étaient démontées, cinq hommes tués, quatorze blessés dont deux moururent peu après[1]. Vers quatre heures le mât d'artimon tomba, « engageant la batterie par le perroquet de « fougue, qui, se trouvant embossé, élongeait en dehors le long du « bord. Il devenait ainsi impossible sans y mettre le feu de tirer « sur l'ennemi, qui serrait le corsaire de si près que ce dernier « ne pouvait ni laisser arriver sans l'aborder en plein, ni venir au « vent pour virer de bord, toutes ses manœuvres étant hachées. « En outre n'ayant ni grappins, ni artifices d'abordage, avons fait « cesser le feu, et hélé que nous étions amenés à quatre heures et « demie...[2] »

[1] Les morts furent : Richard, matelot, de Nantes ; Gautry, matelot tonnelier, de Nantes ; Bouffay, matelot, de Nantes ; Desmeule, volontaire, de Vitry ; Guillet, mousse, de Nantes. Le deux blessés décédés furent : M. Chassin, capitaine ; Petiteau, matelot, de Méans.

[2] Extrait du journal de bord de M. de la Nicollière. Cet officier avait d'abord servi sur la frégate la *Vengeance*, comme chef de timonnerie, pendant les croisières qu'elle fit aux colonies du 10 décembre 1794 au 30 octobre 1796. Il remplit les mêmes fonctions sur la corvette la *Cigogne*, du 31 octobre au 23 novembre 1796. Prisonnier de guerre sur les pontons, du 5 janvier 1798 au 8 mai 1799, comme second capitaine du *Chéri* il fut échangé par le citoyen Niou, chargé d'affaires de la République française, avec la mention : « Echangé, « suivant l'Article III de mes instructions, pour avoir combattu avec un cou- « rage extraordinaire et jusqu'à ce que le bâtiment ait été coulé bas. Signé : « Niou. »

Embarqué sur la frégate le *Président*, le 20 juillet 1804, comme enseigne de vaisseau, M. de la Nicollière accomplit différentes croisières et voyages aux colonies. Le 28 septembre 1806, la frégate opérant son retour en France tomba dans une division anglaise, et malgré sa résistance fut capturée par deux vaisseaux. Une nouvelle captivité, mais cette fois sur parole, commença pour le lieutenant de la Nicollière, qui ne revint en France que le 30 mars 1814, après avoir passé un total de huit ans dix mois et sept jours en Angleterre.

En 1811, prisonnier depuis cinq ans, saisi du désir insurmontable de revoir

Digitized by Google

Un lieutenant de la frégate vint à cinq heures et demie pour commander la prise. Tout le monde se mit aux pompes. Le poste étant à flot, il fallut monter les blessés. A sept heures le pavillon fut hissé en berne afin d'avoir des chaloupes ; les Anglais quittaient précipitamment le *Chéri*, qui coula à huit heures, le 16 nivôse an VI (5 janvier 1798), n'ayant plus personne à bord[1].

Arrivés sur le pont de la frégate, l'état-major, privé de son chef, l'équipage prisonnier jettent un dernier adieu, un humide regard au corsaire, représentant pour eux la patrie si vaillamment défendue, et qui sombre peu à peu. Le *Chéri, un brave navire* ! !.. descend majestueusement sous les vagues. De larges tourbillons semblent en se creusant lui former un lit d'honneur. Un instant encore, les mâts vacillants indiquent la place où il s'engloutit plutôt que de passer à l'ennemi en perdant sa nationalité ; puis tout disparaît à jamais dans l'incommensurable abîme.

La frégate contre laquelle les Nantais avaient combattu à deux reprises, pendant trois heures, était la POMONE jadis française.

Elle portait 46 pièces,	Le *Chéri* en avait 22.
26 de 24 en batterie.	2 de 24.

sa patrie, mais esclave de sa parole, M. de la Nicollière, à l'époque du renvoi des incurables, essaya de se faire admettre parmi eux. Cinq à six jours avant la visite, il s'abstient de toute nourriture, et le matin même où il doit se présenter aux chirurgiens, il fait une longue course qui achève de briser ses forces, et donne à ses traits, tirés et pâlis par la souffrance, l'aspect livide et blême d'un véritable agonisant.

Anxieux, quoique confiant dans la réussite de son stratagème, il peut à peine se tenir debout quand les docteurs prononcent son nom. A la vue de cette faiblesse si grande et si frappante, dont ils reconnaissent parfaitement les symptômes sans deviner la cause, ils refusent de l'expédier pour France, sous prétexte qu'il ne pourra attendre le moment de s'embarquer. « Allez, allez, disent-ils, vous n'en avez pas pour deux jours. » *You wont' hold out two days.*

Le but avait été dépassé. Rentré chez lui, M. de la Nicollière atterré ne s'abandonna point au désespoir, il soigna sa santé fortement ébranlée par une si rude épreuve, répara ses forces, et en dépit de l'arrêt de la faculté anglaise ne mourut que le 4 avril 1844, dans sa soixante-quatorzième année.

[1] Pavillon en berne, c'est-à-dire roulé sur lui-même dans sa longueur afin qu'il ne puisse se déployer, signal de détresse qui appelle de prompts secours, ou encore signe de deuil.

Digitized by Google

2 de 12 sur les gaillards d'arrière	4 de 12
18 obusiers de 32.[1]	14 de 8
	2 de 6

Une pareille bravoure, dit le rédacteur de la « Feuille Nantaise, » en rendant compte de ce combat le 3 février 1798, mérite les éloges du gouvernement et peut-être une récompense. Les pertes du *Chéri* furent de cinq tués et quatorze blessés, y compris le capitaine, mort en touchant la *Pomone*.

La lettre d'un officier du corsaire, datée de Plymouth le 9 pluviôse an VI (28 janvier), à bord du vaisseau le Samson, prison flottante, nous fournit les détails suivants :

« ..... La frégate anglaise dans cet engagement a souffert considérablement. Elle a eu trente-deux hommes hors de combat et a été obligée de faire voile de suite pour Plymouth, afin d'y prendre un nouveau gréement, un mât de misaine et un grand mât.

« Nous avons eu la satisfaction de voir notre corsaire couler aussitôt que nous avons été à bord de la frégate. Les Anglais ont tout fait pour boucher les trous, sans pouvoir y parvenir. Ainsi donc ils n'ont éprouvé que de la perte dans cette action. Quoique mécontents, ils nous ont cependant assez bien soigné pendant le temps que nous avons passé à bord.

« Mais, en débarquant, nous avons été transféré à Mill-Prisons, où sont parqués six mille prisonniers français, traités comme de vils criminels, ne recevant, pour 24 heures, que 14 onces de pain noir, une demi-livre de viande vieille vache, et sans cesse exposés à la brutalité des soldats anglais.

« Après avoir pris l'air de la prison, nous fûmes conduit sur le vaisseau le Samson, où sont détenus tous les officiers des frégates et des corsaires. Nous nous y trouvons un peu mieux, on y est plus

[1] La Pomone de 40 canons, prise le 23 avril 1794 par l'escadre de l'amiral Warren, ile de Bas, servit de modèle aux frégates anglaises de 40 portant du 24 en batterie, qui datent de 1798, et dont la première fut l'Endimion. — Annales maritimes, *Histoire de la Marine anglaise*, par Eugène Maissin, lieutenant de frégate D'après des nouvelles de Londres du 18 octobre 1811. La Pomone fit naufrage en entrant à Porsmouth, l'équipage fut sauvé. (*Journal politique de la Loire-Inférieure*, 27 octobre 1811)

Digitized by Google

propre, le traitement et la nourriture sont les mêmes qu'à la prison[1]. »

Jean-Simon Chassin, capitaine de frégate, tué dans l'engagement du *Chéri*, natif de l'île d'Yeu, était fils de Jean-Simon Chassin et de Louise Coirau. Il avait épousé, le 11 février 1783, la sœur de la femme de M. Pillet, Jeanne-Honorée Chauvelon, de laquelle il laissa un fils, père de M. Ch. L. Chassin, l'historien bien connu, auteur des *Etudes documentaires sur la Révolution française*. — *La préparation de la guerre de la Vendée*, 1789-1793, etc.

Jean-Pierre Pillet, classé à Nantes comme maître au cabotage, fut reçu capitaine au long-cours, à l'Amirauté, le 23 décembre 1773, âgé de 27 ans[2].

Commandant la *Ville-du-Cap*, navire de Nantes de 400 tonneaux, armateur M. de Loynes, il fut pris par les Anglais, le 6 septembre 1777, sur les côtes de Saint-Domingue[3].

Le 28 germinal an VII (17 avril 1799), les électeurs de Nantes nommèrent le capitaine de vaisseau Pillet membre du conseil des Cinq Cents. Il siégea ainsi à côté de Boulay-Paty, avec lequel il plaida plusieurs fois la cause du commerce et des corsaires nantais. Pendant le dépouillement du scrutin, comme M. Pillet était en ballottage avec le citoyen Grélier, un électeur lui dit : « Capitaine, vous êtes dans le feu du combat, avez-vous pris des forces à votre déjeuner? Lorsque j'ai pris l'ALEXANDER, répondit-il en riant, j'étais à jeun !... » La ressemblance était de bon augure[4].

La lettre par laquelle le capitaine Georges Oakes annonce au capitaine Renaudin, du vaisseau le *Vengeur*, qu'il est échangé avec lui, contient les lignes suivantes :

« Lorsque j'ai été prisonnier, j'ai reçu beaucoup d'honnêtetés de la part du capitaine Pillet, qui commandait le *Jean-Bart;* si vous le connaissez et si vous avez occasion de le voir, je vous prie de lui dire que je me ferai un plaisir de rendre tous les services

Feuille Nantaise.

[2] Arch. départ. Amirauté, registre de réception des capitaines.

[3] Arch. munic., série EE 227, état des vaisseaux de Nantes pris par les Anglais en 1778.

[4] Mellinet : *la commune et la milice de Nantes*, T. X p. 245

Digitized by Google

qui seront en mon pouvoir dans ce pays, à lui et à ses amis qui pourraient tomber dans nos mains. Je serais bien aise d'apprendre de ses nouvelles[1]. »

Il obtint également de ses concitoyens le mandat de député au Corps législatif, 1800-1807, et mourut pensionnaire de l'Etat, âgé de 70 ans, le 19 mai 1816.

Ce brave marin, né à l'Ile d'Yeu, et fils de Jean Pillet, capitaine au long-cours classé au port de Nantes, et de Marie-Anne Drouillard, épousa Charlotte-Louise Chauvelon, fille de Louis Chauvelon, boulanger, et d'Honorée Orieux. Il eut de ce mariage Mlle Victoire-Honorée Pillet, née le 15 octobre 1774, décédée, âgée de 23 ans, en 1798, femme du capitaine de frégate Pierre François Loveilley.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

[1] *Erreurs et mensonges historiques*, par M. Ch. Barthélemy : 4e série, le vaisseau le *Vengeur*.

Digitized by Google

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille et-Vilaine

(SUITE[1])

Le Bordage, châtellenie d'ancienneté, relevait de la baronnie de Vitré. En 1565 le roi Charles IX y unit les deux autres châtellenies de Chasné et de Mézières, situées dans les paroisses de mêmes noms. Par ses lettres patentes de mai 1656, enregistrées au parlement le 13 octobre suivant, Louis XIV unit encore au Bordage les châtellenies de Montbourcher en Vignoc et de Sérigné en Liffré, et érigea le tout en marquisat sous le titre de marquisat du Bordage[2]. Ce qui dans cette nouvelle seigneurie ne relevait pas de Vitré relevait directement du roi.

Le marquisat du Bordage ayant « sept lieues de longueur sur quatre de largeur[3] » se composait donc de ce qui suit :

Le château du Bordage que nous décrirons plus loin, — les anciens châteaux fortifiés de la Salle de Chasné, Mézières et Montbourcher ; les anciens manoirs du Bourg d'Ercé, du Plessix-d'Ercé, de la Rivière, de la Champagnaye et de l'Estourbillonnaye ; les métairies de Launay, l'Estourbillonnaye, la Riollaye, le Plessix-d'Ercé, le Clos-Lohy, la Rivière-Bodin, le Mesnil, la Champagnaye, le Bourg-d'Ercé, les Fontaines, la Salle de Chasné et Montbourcher ; les moulins de Tahan, Janson, la Prée, Graffard, Quincampoix et les Moulins-Neufs ; plusieurs étangs et grands bois, notamment la forêt de Cheusève, etc[4].

[1] Voir la livraison d'avril 1893.

[2] *Arch. du Parlement de Bret.*

[3] *Procès-verbal du Bordage en 1656*, publié par la *Revue hist. de l'Ouest*, VIII, *documents*, 183.

[4] *Arch. de la Loire-Inférieure.*

Digitized by Google

Au point de vue féodal, les cinq châtellenies composant le marquisat du Bordage comprenaient une grande quantité de fiefs s'étendant dans les paroisses d'Ercé, Chasné, Saint-Aubin d'Aubigné, Mézières, Vignoc, Saint-Médard, Gahard, Liffré, la Bouexière, Dourdain, Gosné, la Mézière, et dans les paroisses circonvoisines. La juridiction en haute justice s'exerçait en deux auditoires, l'un au bourg d'Ercé où l'on jugeait les causes des vassaux du Bordage, de Chasné, de Sérigné, de Mézières, de l'Estourbillonnaye et de la Tourniolle[1], l'autre au bourg de Vignoc pour les hommes de la châtellenie de Montbourcher.

Au bourg d'Ercé le sire du Bordage avait ses prisons, ceps et collier pour punir les malfaiteurs, et sur la lande d'Ercé, dans l'enclave de son fief de Vitré, des fourches patibulaires à quatre piliers. — A Vignoc, comme seigneur de Montbourcher, il avait pareillement sur la place du bourg un poteau à ses armes avec des ceps et un collier de fer, et sur le commun des Bas-Champs, joignant le grand chemin de Rennes, un autre « gibet à quatre pots » comme celui d'Ercé. — A Dourdain, en qualité de seigneur de Sérigné, il avait aussi des ceps et collier dans le bourg et une potence à quatre piliers sur la lande de Guinebert. — Les mêmes droits de haut justicier lui appartenaient à Chasné et à Mézières.

Du marquisat du Bordage relevaient un grand nombre de maisons nobles et de seigneuries : le Rocher-Douxemy, la Haute-Touche et la Boucherie en Ercé ; la Roualle, le Haut-Nullier et la Guinardaye en Chasné ; la Morlaye et la Grandaye en Saint-Aubin-d'Aubigné ; la Giraudaye, la Retaye, la Scardaye, la Ville-Ollivier et la Roussière en Mézières ; le manoir de Sérigné en Liffré, la Normandaye et le Plessix-Pillet en Dourdain, l'Aubouclère en Gosné, etc.

Au marquis du Bordage appartenait encore le droit de faire courir quintaine dans trois paroisses : à Ercé, à Chasné et à Vignoc ; chaque année, ce devoir incombait aux derniers mariés desdites paroisses. Il avait aussi des halles à Ercé et à Vignoc, ayant droit d'y tenir, à Ercé, un marché tous les mardis et quatre foires par

[1] Les petites seigneuries de la Tourniolle et de l'Estourbillonnaye en Ercé avaient été également unies au marquisat du Bordage.

Digitized by Google

an, et à Vignoc un marché tous les vendredis et une foire le premier jour d'août. A toutes ces foires lui appartenait, en outre des coutumes ordinaires, un droit de bouteillage consistant en deux pots par pipe de cidre ou de vin.

Un autre droit, bon à signaler, consistait en ce que le seigneur du Bordage se réservait le choix du maître d'école chargé d'enseigner les enfants de ses seigneuries, notamment en la paroisse de Chasné.

Il serait bien intéressant de faire connaître les intersignes des droits de supériorité, fondation et prééminence qu'avait le marquis du Bordage dans les églises et chapelles situées dans ses fiefs ; mais ici encore il nous faut abréger. Citons toutefois quelques extraits du curieux *Procès-Verbal de 1656*.

En l'église d'Ercé se trouvaient une maîtresse-vitre, présentant peintes en bannière les armoiries de Montbourcher : *d'or à trois channes de gueules ;* dans le chanceau, du côté de l'évangile, « trois pierres tombales armoyées des mesmes armes », et un banc à queue également réservé au seigneur. De chaque côté de ce chanceau étaient les chapelles Notre-Dame et Saint-Sébastien, ornées l'une et l'autre des écussons du Bordage sculptés sur les clefs de voûte et peints dans les vitraux. Ces armoiries formaient aussi une ceinture extérieure à l'église tout entière. — L'église de Chasné présentait les mêmes armes de Montbourcher alliées à celles de Québriac dans ses verrières et sur ses murailles. — En l'église de Dourdain les blasons des Montbourcher se retrouvaient dans la grande verrière du chœur et dans les deux chapelles accompagnant le chanceau ; devant le grand autel était une pierre tombale[1] armoriée, présentant en une longue épitaphe toute une suite généalogique des sires de Montbourcher ; la litre de cette église se composait extérieurement de douze grands écussons sculptés en pierre aux armes de Montbourcher. — Dans les églises de Mézières, Gosné et Sérigné, c'était à peu près le même luxe d'intersignes en faveur du seigneur du Bordage. — Enfin l'église de Vignoc conservait une intéressante verrière représentant un

[1] Qui subsiste encore à la même place, avec son inscription publiée par nous dans le *Pouillé histor. de Rennes*, IV, 543.

Digitized by Google

chevalier de la maison de Montbourcher, présenté à Dieu par son saint patron et revêtu d'une cotte de mailles blasonnée de ses armoiries ; les mêmes armes de Montbourcher se voyaient en outre dans les autres vitraux, sur les clefs de voûte, en lisières intérieure et extérieure, et sur plusieurs tombeaux dont l'un offrait encore l'effigie d'un chevalier. Comme dans les autres églises, on voyait aussi à Vignoc, près de l'enfeu prohibitif, le banc à queue du sire de Montbourcher.

Parlons maintenant du château du Bordage.

Pendant la Ligue, le seigneur du Bordage, avons-nous dit, zélé protestant, tenait pour le parti des Royaux ; cela n'empêcha pas les Ligueurs de s'emparer de son château et d'y demeurer les maîtres pendant cinq mois en 1589[1]. René de Montbourcher, étant au mois d'août de cette année-là rentré chez lui, résolut de s'y mieux défendre : il obtint en 1590 du prince de Dombes, lieutenant général du roi en Bretagne, permission de « fondre deux pièces de campaigne et autre nombre de fauconneaux qu'il jugera lui estre nécessaires pour défendre sa maison du Bordage[2] ». L'année suivante, le même prince de Dombes envoya cinquante arquebusiers, sous la conduite du capitaine La Ronce, tenir garnison au Bordage. Cette troupe s'y trouvait encore en 1592 renforcée de « trente-trois hommes de guerre montés et armés à la légère » que commandait René de Montbourcher lui-même[3]. Enfin en 1597 Henri IV permit au seigneur du Bordage d'augmenter les fortifications de son château et l'autorisa à lever une compagnie de cinquante hommes d'armes pour le défendre.

Le château du Bordage devait être en 1656 à peu près tel qu'au temps de la Ligue. En voici la description d'après le *Procès-Verbal* déjà cité :

« Au nord du château quatre longues et larges avenues d'arbres aboutissaient à une grande place occupée par un jeu de paume et un manège ; tout près étaient « les douves et fossés du chasteau à

[1] *Journal de Pichart*, Dom Morice : *Preuve de l'Hist. de Bret.*, III, 1703.
[2] *Mel. hist. de Bret.*, I, 11.
[3] *Arch. d'Ille-et-Vil.*, C. 3669.

Digitized by Google

fonds de cuve, contenant 60 pieds de largeur avec un chemin couvert le long d'icelles et une casematte ». A l'entrée du Bordage « un pont dormant contenait 49 pieds de longueur, fermé d'un bout de sa herse et de l'autre de deux ponts-levis attachés au portail et principale entrée du chasteau défendue par deux corps de garde et deux culs de lampe de pierres de taille; sur ledit portail (étaient sculptés) huit écussons en bannières, trois desquels portent chacun *trois channes*, avec le collier de l'ordre de Saint-Michel ». Ce portail faisait partie de la courtine septentrionale du château terminée par « deux grosses tours de 70 pieds de hauteur basties de pierres de taille ».

Le Bordage formait en effet un grand carré défendu de tours à chacun de ses angles, plus un donjon et une sixième tour au milieu de la courtine occidentale, servant de magasin de guerre et pleine de « mousquets, boulets de canon, pestards, et 18 à 20 cacques de poudre, pour la défense dudit chasteau ». Une septième tour contenait l'horloge de la forteresse, enfin une huitième et dernière tour renfermait une poterne, avec un petit pont-levis du côté des jardins.

Des quatre grosses tours d'angle, la première « voultée de pierres avec trois étages » se terminait par une « plate-forme de pierres de taille avec ses parapets et embrasures »; — la deuxième était « composée de quatre étages avec ses ouvertures sur les douves, les chambres contenant 24 pieds de dedans en dedans, et les murailles 18 pieds d'épaisseur, et sur le quatriesme étage une plate-forme couverte de plomb avec cinq embrasures dans chacune desquelles sont deux fauconneaux de fonte »; — la troisième se trouvait « garnie de ses embrasures avec quatre longues couleuvrines de fonte, montées sur leur affuz, deux desquelles sont armoyées des armes de Montbourcher »; — enfin la quatrième était de pareille grosseur que les précédentes, mais « n'est eslevée que d'un étage ».

Vis-à-vis la tour du magasin s'élevait à l'orient le donjon présentant sur ses murailles un écusson *écartelé de Montbourcher et de Bretagne*[1]. C'était « une grosse tour composée de cinq étages

[1] Ce blason se retrouve sur un sceau de François de Montbourcher, seigneur du Bordage, en 1554.

Digitized by Google

dans lesquels sont de grandes chambres et cabinets, ladite tour avec ses machicoulis par appels et galeries, paroist par la structure et antiquité de son bastiment estre l'ancien chasteau et demeure des seigneurs du Bordage, defendue du costé du midy d'une grande douve à fonds de cuve de 60 pieds de largeur remplie d'eau ».

L'enceinte fortifiée du Bordage était divisée intérieurement en deux parties par les écuries et bâtiments de service ; on appelait avant-cour la portion avoisinant le grand portail ; dans la cour proprement dite se trouvait le logis seigneurial composé de « caves, cuisines, offices, salles hautes et basses, chambres, antichambres et cabinets, richement meublés avec leurs alcoves et estrades, faisant six appartements complets et parfaits » Le logis était accompagné d'une galerie de 140 pieds de longueur et de 21 pieds de largeur, « à trois étages, par le bas à portiques, et au second étage de douze croisées. » D'après la tradition, cette galerie conduisait au prêche huguenot qui avait au XVIe siècle remplacé la chapelle des premiers sires de Montbourcher. Enfin, au milieu de cette cour d'honneur, jaillissait « un jet d'eau dans son bassin de pierres de taille ».

Tout le château était, en outre, cerné d'une terrasse avec contrescarpes et doubles fossés remplis par les eaux de l'Islette, ce qui augmentait encore la fortification de la place dont l'ensemble ne comprenait pas moins de quatre journaux de terre.

De cette importante construction féodale il ne reste aujourd'hui que la base de deux tours ruinées et les anciens logements de service qu'habitent les propriétaires actuels ; tout le reste a été détruit par la Révolution.

Nous avons nommé le prêche ou temple protestant du Bordage ; c'est vers 1563 que François de Montbourcher fit prêcher l'hérésie dans ses terres et installa dans son château un ministre hérétique qu fonda ce qu'on appela l'église du Bordage et d'Ercé ; l'erreur, grâce au seigneur du lieu, se maintint dans la contrée jusqu'en 1701, époque à laquelle ce qu'il y restait de huguenots fit son abjuration. D'ailleurs, quinze ans auparavant, René VIII de Montbourcher, mar-

Digitized by Google

quis du Bordage, et René-Amaury, son fils, avaient eux-même renoncé à l'hérésie en rentrant au giron de l'Eglise catholique[1]. Maintenant encore l'on montre près du château un champ qui porte le nom significatif de cimetière des Huguenots : c'est le dernier vestige matériel du passage de l hérésie à Ercé.

Comme l'on voit, l'histoire du Bordage et de ses seigneurs n'est point dépourvue d'intérêt et deviendrait facilement l'objet d'une étude historique plus étendue.

L'abbé Guillotin de Corson,

Chan. hon.

(*A suivre*).

[1] Vaurigaud, *Hist. des églises réformées de Bret.*, , 122, e III, 117 et 187.

Digitized by Google

MÉMOIRES D'UN NANTAIS[1]

(*Suite*).

La salle de Moreau avait aussi ses moments de tumulte. Ce brillant maître d'armes avait fort bon caractère, aimait la plaisanterie, était sans méchanceté et ne se fâchait jamais. C'était presque toujours lui qui commençait par quelques mots piquants en échange desquels il recevait des coups de fleuret sur les épaules. Il avait alors recours à ses seilles toujours pleines d'eau. Il nous les vidait sur le dos avec une dextérité admirable. Cette douche était le signal d'un branle-bas général : fleurets, gants, sandales, masques, tout lui était jeté à la tête au milieu d'éclats de rire sans fin. Il évitait ou parait presque tout avec adresse. Les murs étant dégarnis, nous n'avions plus rien sous la main, il prenait l'offensive et nous pourchassait avec l'eau des seilles, à moins que, nous sentant en nombre, nous nous précipitions sur lui. Sa force était réelle; saisi de tous les côtés, il nous traînait d'un bout à l'autre de la salle ; si un bon mot nous faisait rire, il en profitait pour nous échapper, et gare l'eau s'il en restait. Un jour, le vacarme devint tel que les voisins montèrent, se demandant si les cris étaient sérieux ou pour rire. Revenus au calme, étonnés nous fûmes de voir ce groupe de figures souriantes encadrées dans la porte. C'était le cas de s'écrier comme Mme d'Abrantès, parlant du consulat et de l'Empire : quel temps ! — Sans doute, c'était le bon temps, puisque nous étions jeunes, le trop-plein de vie débordait en fou rire et en luttes qui nous donnaient conscience de nos forces. Pourquoi faut-il que Louis XIV et Napoléon aient abusé des ressources de la France !

Nous étions alors à l'époque de la campagne qui fut terminée par la bataille de Wagram. Un peu de repos, troublé seulement au Sud par la guerre de l'indépendance, accompagna le mariage de l'Empereur avec la fille des Césars. Cette alliance, qui sembla mettre

[1] Voir la livraison d'Avril 1893.

Digitized by Google

le sceau à la grandeur du chef de la France et qui entraîna tant de royalistes dans son parti, n'ébranla point les de Charette. Dans cette maison, tout le monde resta fidèle à son drapeau et à la ligne tracée par le général indomptable qui mourut si dignement au haut de la place Viarmes à Nantes. On peut dire que la constance, l'opiniâtreté, est une vertu héréditaire dans cette famille : les femmes ont la fermeté, l'abnégation, aucun sacrifice ne les fait hésiter, les hommes sont la bravoure même.

J'ai trop parlé de notre vie sévère et dure pour omettre un fait qui prouvera qu'à Nantes comme à Rennes la jeunesse précédente donna dans des excès, souvent condamnables, mais qui démontrent l'exaltation des idées d'alors. A Nantes s'était formée la Société des sauvages. Dans les environs de la ville avait été louée une maison où ils se réunissaient pour se livrer à leur goût pour la sauvagerie. L'un d'eux, du nom de Goyau, homme remarquable par sa belle taille et sa bravoure, cachait sous une politesse exquise des mœurs détestables. Il est mort sans postérité. Un jour que la fameuse société était réunie, après maintes folies et beaucoup de vin consommé, on décida que pour mériter d'une manière satisfaisante le nom de sauvage, on devait faire un acte si singulier que personne ne pût mettre en doute les sentiments qui animaient la société. On se détermina à tirer le nom d'un des membres qui serait immédiatement mis à la broche, rôti et mangé par ses amis. Le sort tomba sur un gros garçon appartenant à une famille honorable. Il fut immédiatement attaché à une broche et mis à rôtir devant un grand feu. Un camarade fut chargé de tourner et d'arroser le rôti. Malgré les nombreuses libations qui avaient précédé, le patient ne tarda pas à trouver que la plaisanterie allait bien loin et commença à se plaindre de la chaleur. Le camarade lui rappela son serment de mourir en vrai mohican, serment qui lui interdisait toute espèce de plaintes et l'obligeait même à célébrer son trépas par des chants d'allégresse. Le rôtissant goûta peu ces raisons et redoublait ses cris à mesure que le feu bien entretenu prenait plus de force. Le camarade crut devoir l'arroser copieusement avec de l'eau fraîche qui rendit plus cuisantes les douleurs du patient. Enfin, la troupe de ces insensées attirée par les

Digitized by Google

cris rentra au moment où le rôtisseur dégrisé venait de débrocher le malheureux plus dégrisé encore. Goyau indigné de la lâcheté de ses deux collègues en barbarie leur reprocha leur faiblesse en termes énergiques, ajoutant qu'ils s'étaient déshonorés et que la mort seule pouvait laver l'affront fait à la Société. Saisissant un pistolet il l'appuya contre l'oreille de celui qui ne s'était pas laissé rôtir et fit feu avant qu'on pût deviner son intention. L'arme, non chargée ou mal amorcée, ne partit pas. Cette scène terrible fit réfléchir les sociétaires ; Goyau lui-même demeura épouvanté du meurtre qu'il allait commettre. L'assemblée décida qu'on se bornerait à exercer les prérogatives du sauvage seulement sur les animaux. En conséquence chacun dut se munir de flèches et de carquois. Après s'être exercés au tir, les sauvages dans le simple appareil de la nature se mirent à courir les champs voisins de leur habitation. Tant qu'ils se bornèrent à courir et à sauter les haies, les paysans, bien que scandalisés, se contentèrent de les suivre des yeux ; mais quand ils virent leurs bestiaux blessés par les flèches, ils s'armèrent de fourches et donnèrent une si belle chasse à MM. les sauvages que ceux-ci eurent mille peines à gagner leur demeure. Assiégés dans cette retraite, ils durent payer les dommages à bons deniers. La Société fut bientôt dissoute par l'autorité.

Après deux années passées à m'amuser plutôt qu'à terminer mon instruction, je fus subitement amené à prendre un parti par un décret impérial qui organisait les bataillons de haut bord pour la marine et affectait certains départements au recrutement spécial de ces bataillons. La Loire-Inférieure en fit naturellement partie. D'après les termes du décret, je pus craindre de n'être pas exempté de la conscription par la présence de mon frère sous les drapeaux. Je demandai à entrer dans une des écoles pour la marine fondées récemment à Brest et à Toulon. Le ministre de la marine me répondit assez tardivement qu'il verrait. Me rappelant alors que M. de Fermont, alors ministre des domaines, était un ami de mon père, je lui écrivis pour le prier de me faire entrer à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. M. de Fermont me répondit sans délai — en moins de huit jours — en m'envoyant la réponse du ministre de la guerre. Le duc de Feltre promettait de me comprendre sur le premier travail en préparation.

Digitized by Google

Mieux eût valu pour moi de continuer mes études à Rennes et de suivre une carrière plus indépendante que celle des armes.

Peu de temps après je me présentai à l'École militaire commandée alors par le général Bellavesne. Introduit devant lui je fus tellement intimidé par sa prestance et son air sévère que je ne pus répondre aux questions qu'il me fit, je crois même que je ne les compris pas, bien que je fusse certainement plus fort que lui en mathématiques. Il m'envoya en conséquence à l'école préparatoire de Versailles, tenue par M. de Lavigne, professeur à Saint-Cyr. Je ne saurais dire le chagrin que j'éprouvai de cet échec qui me parut d'autant plus humiliant que le général avait admis d'emblée des élèves qui passaient pour n'être instruits en rien. Reprenant courage je gagnai Versailles et me présentai chez M. de Lavigne avec la lettre du général. Je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que tous mes camarades m'étaient inférieurs, sans en excepter même ceux par qui le maître se faisait suppléer. Au bout de quelques jours je demandai à M. de Lavigue à subir un examen. Après un interrogatoire assez long j'obtins d'être mis au nombre de ceux qui ne recevaient des leçons que du professeur, et le 56e jour j'entrai à Saint-Cyr. C'était un succès, car tous mes camarades étaient à l'école préparatoire depuis six mois au moins. M. de Lavigne qui vivait de cela se montra désintéressé et à Saint-Cyr me garda au nombre de ses élèves. prévoyant bien, m'a-t-il dit depuis, que je lui ferais honneur. Il s'est toujours montré bon pour moi.

Que n'ai-je le talent de décrire, de peindre ce que l'Ecole militaire me parut être, l'effet qu'elle produisit sur mon imagination lorsque j'y entrai !...

A l'époque dont je parle, l'Empire était à l'apogée de sa gloire et de sa puissance. Nous étions à la fin de 1811. Napoléon avait un fils qui semblait réservé aux plus hautes destinées. L'Europe, vaincue dans toutes les guerres, subissait le joug. La Russie seule restait debout, encore puissante ; l'Espagne disputait sa liberté aux armées françaises comme elle l'avait fait jadis aux Arabes et, quoique l'affaire de Baylen eût eu lieu déjà, on n'admettait nulle part la possibilité de faire rétrograder l'étoile du grand homme.

Digitized by Google

L'École militaire était le résumé de l'opinion publique exaltée au plus haut degré sous tous les rapports d'admiration et de dévoue ment à l'Empereur ; ajoutez à cela la discipline la plus sévère, les idées les plus exagérées sur le point d'honneur, un esprit entièrement militaire joint à un dédain pour l'étude qui rappelait les temps où l'ancienne noblesse se piquait de ne pas savoir signer, vous aurez la clef de tout ce qui se passait d'extraordinaire. Cet établissement renfermait huit cents jeunes têtes de 16 à 19 ans, toutes plus folles les unes que les autres et mettant en pratique les idées les plus bizarres avec le sang-froid et le calme le plus parfait. L'École militaire formait un bataillon partagé en 10 compagnies dont une de grenadiers et une de voltigeurs. Lorsque j'y entrai le colonel venait de mourir ; l'état-major se composait de 2 chefs de bataillon, et 5 capitaines classés comme adjudants majors. Chaque chef de bataillon dirigeait 2 ou 3 compagnies, les autres compagnies étaient sous les ordres des capitaines ; mais de fait elles étaient commandées par un sergent-major, 4 sergents, 1 fourrier et 8 caporaux. Tous ces gradés pris parmi les élèves s'acquittaient de ces fonctions avec une habileté et une rigueur remarquables. Malgré bien des bizarreries que je signalerai, la discipline était telle qu'on aurait pu abandonner l'Ecole à elle-même, personne n'eût songé à profiter de l'absence des officiers pour contester aux sous-officiers leur autorité.

Sous les armes, le bataillon en présence du général était commandé par le chef de bataillon de semaine ; à l'exercice c'était toujours un élève. Jamais les officiers ne se mettaient dans le rang ; tous les pelotons étaient commandés par les sous-officiers, et à l'exercice par des élèves gradés ou non indistinctement.

Le bâtiment que nous appelions la caserne était celui que Mme de Maintenon avait fait construire pour recevoir les jeunes filles nobles et peu fortunées. La Révolution de 93 lui avait donné une autre destination. Quand Napoléon Ier voulut rétablir une École militaire, il la plaça d'abord à Fontainebleau ; lorsque je fus admis, il y avait déjà plusieurs années que l'École était transférée à Saint-Cyr.

Les divers bâtiments dont se composait la caserne abou-

Digitized by Google

tissaient à un grand carré auquel attenait un escalier spacieux jusqu'au second étage. Pour atteindre les mansardes dont on avait fait de vastes études, le passage était assez étroit, ce qui en temps ordinaire était sans inconvénient, les élèves étant toujours sans armes pour aller à l'étude. Les rez-de-chaussée étaient occupés par les salles nécessaires aux divers cours d'histoire, de littérature, de mathématiques et de dessin. Les cours de fortifications avaient lieu dans les études déjà mentionnées. Il y avait encore au rez-de-chaussée l'habillement, la lingerie, les magasins. Au pied de l'escalier, sur le vaste carré donnaient les cuisines et deux grandes salles servant de réfectoires. D'autres bâtiments faisant angle droit avec ces derniers étaient séparés par un petit espace ; dans chacun d'eux était logée une compagnie. La chambrée était coupée en deux dans sa longueur par une cloison en briques, haute de 4 à 5 pieds. Les lits étaient rangés en ordre de bataille, la tête appuyée à la cloison qui s'arrêtait un peu avant la porte. De sorte que, en ouvrant la porte, on voyait d'un seul coup d'œil tous ces lits parfaitement alignés et toujours faits avec un soin minutieux. Le lit du sergent major était placé à droite ou à gauche en entrant et de l'autre côté celui du fourrier. Les sergents et les caporaux avaient leurs lits placés le long du mur entre les fenêtres et vis-à-vis leurs subdivisions ou escouades. On appelait cela être en serre-file ; car toutes les expressions étaient militaires. Les officiers commandant les compagnies s'occupaient peu de la tenue intérieure des chambrées ; ils savaient par expérience que cette surveillance de leur part était à peu près inutile par suite de la sévérité inouïe avec laquelle les élèves gradés exerçaient leurs fonctions.

On allait jusqu'à peigner les couvertures de laine et tracer chaque jour des dessins. Un général à qui le commandant de l'École faisait visiter les chambres demanda de quelles manufactures provenaient ces couvertures ; grand fut son étonnement d'apprendre que les élèves prenaient chaque jour la peine de les former et surtout que, pour cela et se nettoyer, on leur donnait un quart d'heure tout au plus.

En hiver, on se levait à 5 h. moins un quart pour monter dans

Digitized by Google

les études. L'été nous étions plus heureux : nous nous levions une heure plus tard et allions immédiatement à l'exercice qui dans la mauvaise saison avait lieu à midi.

Il y avait douze tambours et un tambour major, à moitié sourd. Lui et ses tambours étaient d'anciens soldats, qui avaient pour nous une déférence bienveillante, mêlée de respect. Ils nous considéraient déjà comme leurs supérieurs. La jeunesse inspire toujours de l'intérêt à l'âge mûr. D'ailleurs ils trouvaient leur compte à nous passer des espiègleries dont ils étaient quelquefois victimes, mais dont ils riaient de bon cœur, sans jamais vouloir s'en plaindre. Ainsi, pendant longtemps, un tambour venait battre la diane jusque dans les chambres. Cette mesure avait été ordonnée pour mieux réveiller les élèves. On dort bien à cet âge. Un des élèves jeta son traversin au malencontreux tambour, à la tête duquel arrivèrent à l'instant tous les traversins de la chambre qui s'en donna à cœur joie. Depuis ce jour la diane ne fut battue que dans les cours.

Le général Bellavesne était d'une grande sévérité ; mais il savait distinguer les fautes contre la discipline des malices ne pouvant en rien diminuer l'esprit de subordination qu'il avait su établir dans l'École. Dans cette circonstance il rit beaucoup et ne punit personne.

M. Bellavesne était officier supérieur de l'époque de la République. Adjudant général avec Ney à l'armée dont Jourdan était le général en chef, il eut une jambe emportée. Colonel de hussards il s'était fait remarquer par sa fermeté à maintenir la discipline dans son régiment. Napoléon qui se connaissait en hommes le mit à la tête de l'École d'officiers créée au début de son règne. Le caractère du général était plein de loyauté, de justice et même de sensibilité. Il avait souvent de grands ménagements à garder ; beaucoup de fils de généraux, de maréchaux de France et de grands fonctionnaires de l'Empire lui étaient recommandés d'une manière assez spéciale pour qu'il lui fût impossible d'échapper à une sorte de partialité. Il sentait bien qu'il ne pouvait renvoyer ceux-là que pour des fautes extrêmement graves. Par système de compensation il leur faisait attendre plus longtemps l'épaulette de sous-lieutenant. « Les

Digitized by Google

protections ne devant leur faire faute, disait-il, ils ne manqueraient pas d'avancement. » Il s'établissait au contraire le protecteur né de l'élève non protégé, et s'il se conduisait bien, celui-là était sûr d'être distingué et récompensé. Son extrême vivacité augmentait sa difficulté à parler, il bégayait beaucoup. Il sut inspirer aux élèves un grand respect pour sa personne et leur inculqua les principes les plus honorables. Non seulement manquer à sa parole était un déshonneur, mais la donner légèrement était une faute grave, et le scrupule à cet égard était tel qu'on avait adopté une autre expression afin d'échapper au danger de l'habitude. Pour arriver à ce résultat le général avait employé un moyen bien simple, il montrait la plus grande confiance dans la parole d'honneur d'un élève.

(*A suivre*).

Digitized by Google

POÉSIES FRANÇAISES

RAYON DU CIEL

A mon jeune ami C.

I

La terre est le chemin qui mène à la Patrie ;
Mais ce chemin est long et rude à parcourir !...
Dieu sème les beautés au sentier de la vie
Pour nous empêcher de faiblir.

Le divin Créateur a marqué son ouvrage
De sa sublime empreinte : un rayon de beauté
Sur toutes choses luit comme un lointain mirage
Des splendeurs de l'éternité ;

Rayon tombé pâli du ciel en notre terre,
Doux rayon bien connu de l'âme du rêveur,
Rayon enveloppé d'ombres et de mystère
Même au calice de la fleur ;

Rayon divin planant sur l'Océan immense,
Sur le sommet du mont qui se perd dans les cieux,
Sur le petit ruisseau qui s'écoule en silence
Sous l'herbe et les bosquets ombreux ;

Rayon que des oiseaux la voix harmonieuse
Chante dès le matin en des accords ravis,
Beauté qui resplendis partout mystérieuse,
Cher souvenir du paradis !

Digitized by Google

Je te vois épandu sur toute créature
Pour élever nos cœurs de la terre vers Dieu ;
C'est toi qui me souris partout dans la nature
Et me fais prier en tout lieu.

II

Sur un front de vingt ans couronné d'innocence
Il brille, ce rayon, dans toute sa beauté,
Auréole dont Dieu pare l'adolescence,
Cette fleur de l'humanité.

Mais le vice est jaloux de cette noble flamme
Faite de pureté, d'énergie et d'honneur,
Qui reflète au dehors l'innocence de l'âme
Et la sérénité du cœur ;

Il voudrait l'étouffer. — Gardez votre auréole,
Enfant, gardez toujours, car ce rayon divin,
C'est lui qui fortifie et dirige et console
Et mène au grand jour sans déclin.

P. Giquello.

Digitized by Google

LA VIERGE AU CIBOIRE

A ma fille Anne-Marie.

Au bord de la mer, en Bretagne,
Est une église de campagne
Au clocher svelte et gracieux,
Où fut jadis une abbaye
Dédiée à sainte Marie,
La Reine des flots et des cieux.

Il ne reste du cloître antique
Qu'un souvenir mélancolique
Et la patronne du couvent,
Une Madone byzantine,
Qui conservait dans sa poitrine
Le ciboire du Dieu vivant.

Cette statue à tous est chère,
Au croyant comme à l'antiquaire,
Aux artistes comme aux penseurs.
C'est un mystérieux symbole;
Une poétique aùréole
L'environne de ses lueurs.

Dans cette blanche et fraîche église,
Au bruit des flots et de la brise,
Si vous rêvez quand vient le soir,
Qu'un rayon frappe sa poitrine,
Le cœur de la Mère divine
Etincelle comme un miroir.

Digitized by Google

Et lorsque descendent les ombres,
Sous les arceaux devenus sombres
Longtemps on voit briller encor
Sa couronne de perles fines,
Son manteau bleu semé d'hermines
Et les plis de sa robe d'or.

JOSEPH ROUSSE.

Sainte-Marie, près Pornic.

Digitized by Google

PRO GALLIA

LES HÉROS DE CORNEILLE

PIÈCE EN UN ACTE EN VERS

Personnages : RODRIGUE.
UN OFFICIER FRANÇAIS.
LA MUSE DE CORNEILLE.

Un champ de bataille, au soleil couchant : bruits de lutte qui s'éteignent au loin. L'officier — uniforme de 1870 — paraît tête nue, la tunique poudreuse et souillée de sang, une blessure au front.

SCÈNE I

L'OFFICIER.

Blessé ! Vaincu !... Mon bras se brise dans l'effort,
Et je cours en aveugle au-devant de la mort
Qui plane sans m'atteindre... Ah ! l'horrible mégère
M'eût sauvé de moi-même et m'eût semblé légère...
Sans être vu, sans voir, on s'égorge de loin ;
Un lâche vous abat, embusqué dans un coin.
Mais si le vieux courage est vain, si la bataille
N'offre plus aux vaillants d'ennemis à leur taille,
Qu'importe comme il meure à qui sait bien mourir ?
Survivre à sa patrie est le pire avenir.
Nous n'entendrons jamais le clairon des victoires,
Nos neveux douteront de nos antiques gloires.
Dans les champs où les glas de deuil sont revenus
Vole aux échos le mot sinistre de Brennus.
Le pays dont l'histoire égale une épopée,
N'a gardé, comme moi, que ce tronçon d'épée !

(*Il se laisse tomber au pied d'un arbre*).

Digitized by Google

La guerre nous riait ; c'était un jeu d'enfant
Où l'on mourait souvent, mais ivre et triomphant.
Nous avons trop vécu dans le fatal mirage
De la mer toujours bleue et du ciel sans nuage.
Hélas ! c'est quand pâlit l'étoile des vainqueurs,
Qu'un poète devrait nous crier : Haut les cœurs !
La grande poésie avec l'honneur sommeille...
Il est passé le temps des héros de Corneille,
Où Rome offrait son fils, le plus pur de son sang,
Préférant *qu'il mourût* à le voir fléchissant ;
Où Don Diègue, exalté d'une sainte colère,
Disait : Cid, *meure ou tue* ! en vengeur plus qu'en père...
Mais ils étaient l'aurore et nous sommes la nuit !...

(Il ferme les yeux et semble accablé. Rodrigue, du fond du théâtre, s'avance lentement vers lui).

SCENE II

RODRIGUE (*costume du Cid de Corneille*) L'OFFICIER.

RODRIGUE (*venu tout près de l'officier*).

Vois dans les cieux profonds cet astre d'or qui luit,
Il se voile à présent d'une vapeur sanglante,
Mais il reparaîtra bientôt ; douce et brillante,
Sa lueur sert de guide aux générations :
C'est le phare immobile et sûr des nations,
Qui s'éclipse parfois, mais jamais ne s'altère.
Laisse tes yeux lassés s'incliner vers la terre ;
Une flamme aussi pure, et qui sera demain
Ce qu'elle était hier, passe de main en main ;
L'homme du siècle éteint la tend au dernier homme,
Et colorant le front d'Athènes ou de Rome,
Elle éclaire le monde. Ami, c'est le Devoir.

Digitized by Google

L'OFFICIER (*qui s'est levé et fixe Rodrigue dans une stupeur muette*).

Miracle ! Vision ! Je crois entendre et voir
Le Cid, roi des guerriers et fleur de courtoisie,
Qui mit d'accord l'histoire avec la poésie,
Qui reprenait haleine en contant ses exploits,
Qui fit plier l'Espagne entière sous ses lois,
Il viendrait, ce vainqueur à gloire surhumaine,
Consoler des vaincus !... C'est une image vaine.

RODRIGUE.

C'est bien moi. Je connais le hasard des combats.
Ayant beaucoup lutté, j'ai vu souvent à bas
La plus digne fortune et la plus noble épée.
Je sais que le malheur rend l'âme mieux trempée.
Sans chercher la contrée où souffle le bonheur,
Je vais où l'on garda fidèlement l'honneur.
Et puis j'ai des devoirs sacrés envers la France.
Si je fus un symbole et reste une espérance
Pour ce monde vieilli, je le dois, après Dieu,
A celui qui m'a peint avec des traits de feu.
Je suis fils de Corneille: embrasse-moi, mon frère !

L'OFFICIER.

Merci, frère, mais vois comme elle dégénère
La patrie où les chocs de glaives se sont tus,
Jadis temple d'honneur et des mâles vertus,
Aujourd'hui nation à la sève appauvrie.
Le sang coule trop lent dans sa veine tarie.
Ni sainte Jeanne d'Arc, ni le fier Duguesclin
Ne la reconnaîtraient sur son pâle déclin.
Quand le grand Empereur, pareil au vent d'orage,
Balayait les états qui lui portaient ombrage,
Prévoyait-il qu'un jour des barbares du Nord,
Feraient peser sur nous la revanche du sort ?

Digitized by Google

RODRIGUE.

N'ayons que du mépris pour cette guerre injuste
Qui dépouille et conquiert : elle devient auguste.
Dès qu'elle arme les bras pour chasser l'étranger,
Levant l'étendard pour l'autel et le foyer.
Quand un conquérant passe au milieu des trophées,
Il se mêle aux clameurs les plaintes étouffées
Des peuples qu'on égorge et des droits abolis.
Mais la vierge par qui refleurirent les lis,
Mais le preux qui chassa les Sarrazins d'Espagne,
Ont des lauriers plus beaux qué ceux de Charlemagne.
Corneille le savait, et, dans le livre d'or,
S'il choisit pour héros le Cid Campeador,
Le donnant aux Français de son temps pour modèle,
C'est qu'il gardait au cœur un culte très fidèle
Pour sa douce patrie, un amour si puissant
Qu'il lui sacrifiait et sa Muse et le sang
D'un de ses fils.

L'OFFICIER.

Tu dis qu'il aimait sa patrie,
Voudrait-il la revoir chancelante et flétrie ?

RODRIGUE.

Il l'eût aimée encore en voyant son beau front
Rougir de la défaite où blémir sous l'affront.
Il eût trouvé des chants enflammés et sublimes
Propres à susciter des vengeurs aux victimes ;
Il eût d'un hymne fier bravé les ennemis
De ce pays parfois vaincu, jamais soumis.

L'OFFICIER.

Athènes qui fêtait le sacre du poète
Eût honoré Corneille à l'égal d'un prophète.
Il opposait au joug brutal la dignité
De l'âme confiante en l'immortalité.

Digitized by Google

Il enseignait comment on renonce à soi-même.
Il ne fléchissait pas devant un diadème.
Il osait mettre la Patrie avant le Roi
Qui disait aux Français : votre France, c'est moi !
Mais pour ce siècle mort, pour ce temps haïssable,
Les beaux vers du passé sont inscrits sur le sable.

RODRIGUE.

Tu te souviens pourtant, ami, de ces beaux vers.
Retourne chez Corneille, il panse les revers ;
On apprend dans son livre et dans son âme altière
La vie en haut, la vie incorruptible et fière.

L'OFFICIER.

C'est vrai : son noble esprit se ferme au sentiment ;
Il prêche le devoir et le détachement
Des liens de famille, et ses mères romaines,
Imposant à leurs fils des vertus plus qu'humaines,
Guérissaient de leurs mains, dures à la douleur,
Avant celles du corps, les blessures d'honneur,

RODRIGUE.

Va donc lui demander qu'il te donne la force,
Qu'il fasse remonter la sève en ton écorce,
Qu'il t'accorde de vaincre

L'OFFICIER.

Ou qu'il m'aide à mourir !

RODRIGUE.

Ne désespère pas.

L'OFFICIER.

Pour croire à l'avenir,
Ai-je bien mérité d'entendre un tel langage ?

Digitized by Google

RODRIGUE.

Oui, si l'injuste sort a trahi ton courage,
Si tu restas fidèle, en ce lugubre soir,
A la devise, au mot sacré : Fais ton devoir !

LA MUSE.

(*venant se placer entre les deux hommes*).

Corneille a reconnu les flammes généreuses
Qui sortent de vos cœurs, ô fils de son orgueil !
Sa grande ombre tressaille aux régions heureuses ;
Il vous attend, il vous fera le même accueil.

Vous êtes tous deux fiers et de valeur égale,
Ayant d'un bras jaloux tenu votre drapeau :
Celui qui monte au ciel d'une ardeur triomphale,
Celui qui frémissant descend vers le tombeau.

La mâle poésie aux ailes bienfaitrices
Vous couvre pour jamais de son voile azuré ;
La pratique et le goût des nobles sacrifices
De l'homme intérieur font un temple sacré.

Le poète a tiré de votre conscience
La force de bien faire, avec ce seul soutien ;
Et par lui vous avez appris que la clémence
Eteint la haine inique au cœur du citoyen.

Sous un masque d'emprunt Corneille a peint sa race.
Rome et l'Espagne sont un fidèle portrait
De la France. Quel pur français que cet Horace
Aimant la vie et prêt à mourir sans regret !

Quand la lyre d'airain sur des cordes plus hautes
Lance l'hymne vengeur, sonne avec plus d'éclat,
C'est Corneille qui dicte aux poètes, ses hôtes,
La *Fille de Roland* ou les *Chants du soldat.*

Digitized by Google

Dès qu'au soleil levant de France on voit paraître
Un poète nouveau, plein d'amour et de foi,
Il s'incline il attend que Corneille, son maître,
Lui montre le devoir et lui fasse la loi.

Ta leçon d'héroïsme est toujours écoutée,
Grand homme ; indestructible ainsi qu'un monument,
Ton vers te fait ta place à côté de Tyrtée.
Ce que Corneille écrit vibre éternellement.

Digitized by Google

Pour les braves du Dahomey

Le clairon rythme avec ses notes éclatantes
La marche des soldats de France au pays noir,
Dans les taillis profonds, dans les plaines brûlantes,
Chemins du désespoir.

Le mal rampe vers eux : c'est l'homme et c'est la bête.
La nature leur tend des pièges ténébreux.
La mort est sur leurs pas, la mort toujours en quête ;
Ils vont, aventureux.

Pour que jamais leur fier courage ne défaille,
Pour guider vers la mort ou la gloire leur troupeau,
Ils ont les trois couleurs : sur leur front de bataille
Claque au vent le drapeau.

Hier ils se sont heurtés à la horde africaine,
Qui voulut les briser de son effort puissant ;
Un contre dix, ils en ont balayé la plaine
Dans un souffle de sang.

Ils cueillent par milliers de lugubres trophées ;
Ils ont vu se ruer et mourir sur leur fer
Des vierges au sein nu, semblables à des fées
Qu'aurait vomies l'enfer.

Ils ont (le cœur au vent de bataille se bronze)
Dépassé le barbare en féroce valeur
Et fait épanouir sur un torse de bronze
Une sanglante fleur.

Digitized by Google

Mais après la journée ils se comptent ; la gloire
Lève sur les vainqueurs de terribles tributs.
Combien, ayant gagné leur part dans la victoire,
Ne s'éveilleront plus !

Plus d'un chef, en mourant, pleura la douce France.
Plus d'un petit soldat, gai comme un rossignol,
Exhala vers sa mère un soupir de souffrance
Et roula sur le sol.

Ceux-là dorment en paix : la sauvage tuerie
Les a frappés debout, en plein rêve, en plein front
La terre qui les couvre est un coin de patrie ;
D'autres les vengeront.

Serre les rangs et prends l'arme du camarade,
Soldat, que le danger te trouve méprisant !
Et les soirs de combat, les matins de parade,
Réponds toujours : Présent !

OLIVIER DE GOURCUFF.

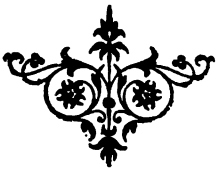

Digitized by Google

LES CROIX NOIRES!

(LÉGENDE VRAIE)

SOUVENIR D'UN PÈLERIN

Dans la baie de Kernor il y a deux croix noires...

Deux croix de fer ouvrant leurs bras frêles sur l'horizon sans fin où se rencontrent le ciel et la mer...

L'une plantée dans la lande à l'extrémité d'un cap, l'autre à deux lieues de là vers l'ouest, scellée dans la pierre, tout en haut d'un rocher à pic que cerne et que bat sans relâche une mer déchaînée. La première est peu visible, comme perdue au milieu des maigres ajoncs...

La seconde, au contraire, attire de tous côtés les regards et donne au passant égaré sur cette côte sauvage, sans cesse rongée par la vague, la sensation d'une indéfinissable tristesse.

Dans les grandes marées, elle émerge solitaire au dessus des flots, dominant gravement la lame rageuse qui déferle à ses pieds, l'inonde au ressac de son écume.

Solidement assise sur sa base de granit, elle pourrait au besoin être le salut de l'imprudent baigneur surpris sur cet îlot désert par la marée montante.

Dans les temps de calme elle sert parfois de point de ralliement aux pêcheurs qui débarquent volontiers aux environs pour faire du feu, prendre leurs repas et se reposer un peu des agitations de la mer...

Les vieux vous diront qu'à la tombée de la nuit on a vu souvent deux cormorans accourus du large s'abattre sur les branches de cette croix et s'y tenir des heures entières immobiles, comme s'ils se fussent parlé l'un à l'autre.

« C'étaient, ajoutent-ils, deux amants qui, un soir, ont péri près de là et venaient se redire leurs suprêmes angoisses.

Digitized by Google

∴

Ceci est une histoire véritable.

Deux jeunes gens, deux fiancés, ont effectivement trouvé la mort dans cet obscur coin de baie... Ces deux croix élevées par des mains pieuses non loin de l'endroit où l'on retrouva leurs corps consacrent ce lugubre souvenir.

∴

C'était à la suite d'une fête donnée en leur honneur... une de ces fêtes inoubliables où, dans la solennité d'un repas de fiançailles, se scelle l'union de deux êtres qui s'aiment.

Ils étaient montés dans une barque fragile que, dans leur impatience d'être enfin l'un à l'autre, ils s'obstinèrent à manœuvrer seuls, à travers les écueils, sur une eau que remous et brisants rendent singulièremeut perfide.

Le soir, on les attendit vainement...

Leurs familles alarmées, dans l'angoisse étreignante de l'attente, dans l'affolement qui énerve, pressentaient un malheur!

Groupées sur la falaise, elles interrogeaient anxieusement la mer.

Mais déjà la brume commençait à l'envahir, une brume opaque noyant toute chose dans une même teinte uniforme et confuse... On eût dit un voile tiré sur ce drame mystérieux et que l'œil se sentait impuissant à soulever.

Le cri sinistre des oiseaux de mer, le bruit des vagues éclatant comme une dénotation ou s'étouffant en sanglots dans la cavité des rochers, la nuit qui s'avançait, tout ce qu'il y a enfin d'étrange et d'empoignant à cette heure solennelle venait ajouter son horreur à ces mortelles inquiétudes!..

Par surcroît d'infortune une petite pluie fine s'était mise à tomber pénétrant à la fois le corps et l'âme.

Depuis longtemps déjà la côte d'amont avait disparu à tous les regards, mais l'ouest se teignait encore de lueurs sanglantes sur lesquelles se profilait la ligne sombre des îles Saint-Elme semblable à une chevauchée fantastique!...

Digitized by Google

Les douaniers, les domestiques fouillaient en vain la plage ; tout ce qu'on crut apercevoir à travers la nuit, ce fut une épave follement balancée sur la crête du flot, comme une chose sans âme, et qui s'en allait avec le *jusant*.

∴

Le surlendemain, la mer, lasse de jouer avec ses victimes et de les bercer sur son sein, consentit enfin à les rendre, mais elle a gardé leur secret.

Le chalut d'un pêcheur dragua l'amant tout près du rocher R... non loin de l'endroit où un infortuné philosophe est venu, lui aussi, chercher la mort. Elle, entraînée vers l'îlot, fut « jetée au plain » à la pointe aux *Mauves*. Là s'ouvre un puits béant creusé par la violence du courant dans la filière... A la mer montante j'y ai entrevu des choses étranges...

Des grouillements de crabes enlacés, des scintillements d'argent, des formes bizarres qui montent et descendent, des « fleurs qui vivent »... tout un monde qu'agite le retour du flot et que fait tressaillir d'appétit l'approche de la pâtée quotidienne.

C'est là que, nouvelle « Ophélie », elle était venue s'échouer au milieu des algues !...

Sur ses traits pâlis, sur ses formes flétries, les limaces de mer avaient déjà collé leur bouche impure, race minuscule de vampires qui au travers la peau pompent la substance des corps.

Comment reconstruire ce drame lugubre, puisque tout y est resté entre Dieu et eux ?

Se virent-ils périr ? Eurent-ils le temps de donner un regret à la vie, d'échanger un adieu, et avant de mourir de se redire qu'ils s'aimaient ?... .

Du moins, j'en suis sûr, ils ne connurent point ce moment odieux où celui qui sombre pour toujours, dans les affres de la mort qui vient, lutte pour la vie et dispute une planche à l'être adoré.

Digitized by Google

∴

C'est une histoire oubliée !...

Le baigneur venu avec les beaux jours ne songe guère à demander ce que rappellent ces insignes du salut plantés en face de la mer... Non !

Les gens du pays ne sauraient guère plus le lui dire.

L'indifférence est un abîme aussi profond que l'Océan !

Mais moi qui écris ces lignes, pèlerin des choses disparues, qui ai tant de fois erré le long de ces rivages, il me souvient d'un jour où j'ai parcouru le chemin qui va de l'une à l'autre de ces croix, cueilli au pied de chacune d'elles une fleur marine, contemplé la grande mer, et donné une prière à ceux dont le rêve fut si court et qui moururent, hélas ! sans avoir connu le bonheur.

∴

Dans la baie de Kernor, il y a deux croix noires !....

FIN.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Le Serment d'un Breton ou les Réfractaires de 1832, drame historique en cinq actes dont un Prologue, par Jules Gringoire. — Nantes, Imprimerie Centrale, 1893.

L'écrivain nantais qui a signé de nombreux ouvrages du pseudonyme de Jules Gringoire nous apparait comme un des rares Bretons doués du sens dramatique. Des ballets-pantomimes, des opérettes, des vaudevilles, représentés sur divers théâtres, ont prouvé la souplesse de son talent. Il s'est exercé dans le genre sérieux deux fois au moins (nous ne parlons que des œuvres imprimées), avec la *Fiancée d'Outre-Rhin*, drame en vers, dont une *Revue* nantaise eut la primeur, et avec le *Serment d'un Breton*, qui fut joué d'abord en 1885, repris en 1887, toujours avec succès.

La scène se passe à Châteaubriant et aux environs, en 1832. Une intrigue d'amour, où se font jour la loyauté et le désintéressement d'Yvon le Breton, marche de front avec les ténébreuses menées des réfractaires qui profitent des troubles de l'époque pour se mettre hors la loi.

Il y a de l'intérêt et du mouvement dans ce drame ; malgré quelques idiotismes locaux mis dans la bouche des paysans, on y parle une bonne langue — ce qui n'arrive pas tous les jours à l'*Ambigu*.

*
* *

L'Œuvre de Zola, sa valeur scientifique, morale et sociale, sa valeur comme étude de l'homme, par Auguste Sautour. — Paris, librairie Fischbacher, 1893.

Quand je vous aurai dit ou rappelé que M. Auguste Sautour est un fervent idéaliste, que la Société d'encouragement au bien acouronné ses premiers vers, et qu'il a publié un éloquent manifeste : *Idéal et Naturalisme*, vous ne serez pas surpris de la sévérité des conclusions de son étude sur M. Zola

M. Sautour est un critique de bonne foi, et, très sensible aux beautés qui émaillent le dernier livre du célèbre romancier, il s'exprime ainsi : « *La Débâcle* nous a montré une fois de plus l'écrivain puis-

Digitized by Google

sant, le peintre admirable des masses en même temps que le narrateur abondant et précis que tout le monde connaît dans Zola. »

On ne saurait mieux dire. A l'abri de ces justes louanges, M. Sautour se trouve plus fort pour prouver ce qu'il y a de dangereux, de défectueux aussi et d'incomplet, dans l'œuvre de M. Zola, au point de vue philosophique, moral, même humain.

Il se demande ensuite si l'art a le droit de tout dire, comme le veut et surtout comme l'a voulu le chef des naturalistes. Et, passant au côté social, il met en regard l'humanité rétrécie, déformée, terre à terre des romans de M. Zola, et la vaste, la vraie humanité qui a besoin du rayon consolateur.

C'est sur des paroles de foi et d'espérance que se termine l'excellent livre de M. Sautour, tout imprégné de spiritualisme chrétien.

O. DE GOURCUFF.

⁂

UNE QUESTION HISTORIQUE. — DOCUMENT INÉDIT SUR CATHELINEAU, par Joseph Rousse. — Nantes, imprimerie Grimaud, 1893.

Notre collaborateur, M. Joseph Rousse, qui ne se contente pas d'être un excellent poète, a retrouvé dans les manuscrits de la Bibliothèque publique de Nantes une pièce intéressante. C'est une supplique adressée à Louis XVIII, le 3 octobre 1814, par la marquise de la Rochejaquelein, pour le fils de Jacques Cathelineau, et attestant que celui-ci « a commencé la guerre de la Vendée et a été élu à « Saumur *général de la principale armée* par MM. de Bonchamps, « d'Elbée, de Donnissan, de la Rochejaquelein, etc., qui par là se « trouvaient sous ses ordres. » M. Rousse tire de ce document des conclusions contraires à la thèse de M. Port « la légende de Cathelineau ».

⁂

LE LIT DU SAINT, légende par le Vte de Colleville. — Nice, B. Visconti et Cie, 1893.

La septième croisade est la croisade bretonne par excellence : que de chevaliers s'armèrent alors sous le brave Mauclerc, laissant au logis leur douce châtelaine ou leur fiancée, comme cet Enéour de Léon, dont le Vte de Colleville nous raconte en beaux vers la tragique histoire ! Le poète, que connaissent bien tous les lecteurs de nos revues, est un disciple attendri de Leconte de Lisle.

Digitized by Google

***

ALLOCUTION par le T. R. P. LIBERCIER, pour la bénédiction et la pose de la première pierre de la chapelle de l'école Saint-Elme, à Arcachon. — Paris, J. Mersch, imprimeur, 1893.

Le 23 mars dernier, on bénissait solennellement à Arcachon la première pierre d'une nouvelle chapelle, rendue nécessaire par l'extension qu'a prise l'école Saint-Elme. Le R. P. Libercier, vicaire général du Tiers-Ordre enseignant, a prononcé à cette occasion un beau discours chrétien dont nous retrouvons ici le texte. L'orateur a comparé au temple de Jérusalem l'édifice qui sert de demeure au Dieu de l'Eucharistie et, dans un langage élevé, il a développé cette parole de l'Ecriture : *Lapis iste vocabitur domus Dei.*

***

ETUDE SUR LE SOMMEIL ET SES PHÉNOMÈNES, par Em. Maillard. — Savenay, J.-J. Allair, 1893.

Les souvenirs littéraires et les citations heureusement choisies rehaussent fort agréablement le dernier livre de M. Em. Maillard. Mais l'ingénieux écrivain, doublé d'un philosophe spiritualiste, étudie encore à la lumière de la psychologie et de la physiologie les rêves, le somnambulisme, le délire, l'hallucination et les diverses manifestations spirites. M. Maillard est un guide très sûr dans ces arcanes de la pensée.

O. DE G.

***

M. le chanoine Guillotin de Corson nous communique le résultat de ses études sur la *Châtellenie de Bain et le Marquisat de la Marzelière*. Par la publication des *Grandes seigneuries de la Haute Bretagne* dans cette revue, nos lecteurs sont mis à même d'apprécier la méthode de travail et l'étendue des connaissances de l'auteur très distingué du *Pouillé du diocèse de Rennes.*

O. DE G.

***

L'ANGLETERRE DEVANT SES ALLIÉS (1793-1814), par Paul Cottin. — Paris, aux bureaux de la *Revue rétrospective*, 1893.

Dans une très curieuse brochure, qui doit servir de base à un livre important, M. Paul Cottin, directeur de la *Revue rétrospective*,

Digitized by Google

très apprécié pour ses études sur Restif de la Bretonne et le lieutenant de police d'Argenson, affirme que l'Angleterre est plus funeste encore à ses alliés qu'à ses adversaires déclarés.

S'aidant de documents inédits ou peu connus, il montre quel fut le rôle des Anglais vis-à-vis des royalistes ou des émigrés français à Toulon (1793), à Quiberon et à la Guadeloupe (1795), vis-à-vis des Anversois après la bataille de Fleurus, des Turcs en Egypte entre Aboukir et Héliopolis, des Italiens au moment des massacres de Naples (1799).

Cet exposé très substantiel se termine par un navrant tableau des souffrances que nos compatriotes endurèrent sur les rochers de Cadix et les pontons de Cabrera avec la complicité de l'Angleterre.

Après avoir lu le travail de M. Paul Cottin — nous en voudrions extraire, pour nos lecteurs, le chapitre qui confirme l'opinion de Sheridan sur l'affaire de Quiberon — il est difficile de ne pas appliquer à toutes les nations de l'Europe le jugement porté, en 1874, par M. de Bismarck lui-même : « Pour les intérêts allemands, l'accroissement de l'autocratie anglaise sur mer est plus dangereux que les Cosaques. »

Ce ne sont pas les marins de nos côtes bretonnes, pour qui l'Anglais demeure l'ennemi héréditaire, qui donneront tort au chancelier de fer et à son commentateur M. Cottin. Le livre de celui-ci aura une haute portée patriotique, à en juger par ce que nous en connaissons déjà ; il nous apprendra à s'accommoder aux nécessités de l'heure présente le vieux précepte : *Timeo Danaos et dona ferentes.* O. DE G.

*
* *

UN OFFICIER VENDÉEN. — Le baron Duchesne de Denant (1777-1868), par le Vte P. de Chabot. — Vannes, imprimerie Lafolye, 1892.

Dans une excellente brochure dont nous nous excusons de n'avoir pas rendu compte plus tôt, M. le Vte P. de Chabot a retracé la carrière d'un brave Poitevin, compagnon d'armes de la Rochejaquelein, de d'Elbée et de Bonchamps, Florent-Duchesne, baron de Denant, qui prit une part glorieuse à la grande guerre ainsi qu'au soulèvement de 1815, et un peu délaissé par le gouvernement des Bourbons garda pendant toute sa longue vie une fidélité inviolable à son roi. M. de Chabot a reproduit les notes, trop brèves à son gré et au nôtre, où le colonel Duchesne de Denant avait consigné ses souvenirs de la chouannerie de 1815 ; il a aussi, selon une habitude que nous apprécions fort, inséré à la fin de son opuscule des pièces justificatives du plus sérieux intérêt. O. DE G.

Digitized by Google

La dernière livraison de la *Revue du Bas-Poitou* (1re de la 6e année) publie un travail intéressant de M. O. de Rochebrune sur les *Pierres tombales des sires de Bodet*, illustré de belles eaux-fortes de ce maître graveur ; une notice de M. Eug. Louis sur le général Belliard ; la suite des *Biographies inédites des chefs vendéens et des chouans*, de M. La Fontenelle de Vaudoré ; le commencement du chapitre de l'*Élection de d'Elbée*, tiré de l'ouvrage d'Olivier de Gourcuff, en préparation, etc , etc.

M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, annonce qu'il publiera un numéro exceptionnel et supplémentaire, relatif au *Centenaire de 1793*.

∴

Nous avons le plaisir d'annoncer que la Société d'encouragement au bien, présidée par M. Jules Simon, vient d'accorder une médaille d'honneur — distinction fort enviée — à M. D. Caillé, pour son charmant volume de *Poésies*.

∴

A LA POINTE DE LA PLUME, poésies par Paul Pionis. — Paris, Fischbacher, 1893.

A la pointe de la plume, tel est le titre ingénieux d'un recueil de nouvelles que vient de publier M. Paul Pionis chez Fischbacher. Ces nouvelles sont pleines de fraîcheur et tout empreintes d'une couleur poétique qui rappelle la *Chanson de mignonne*, un gracieux volume de vers où l'auteur nous a fait connaître déjà ses joies et ses espérances.

M. Pionis qui est Français avant tout n'oublie pas cependant qu'il est Angevin. Il a dans le cœur l'ardent amour de la grande et de la petite patrie : de là des idylles comme la *Veillée en Anjou* par exemple ou bien des souvenirs encore brûlants de l'année terrible qui lui a fourni quelques-unes de ses meilleures inspirations.

Son dernier volume de nouvelles respire une touchante mélancolie, qui en fait le principal charme. On ne peut lire sans attendrissement des pages émues comme celles qui ont pour titre : la *Communiante*, *Grand maman poupée* ou la *Fête de la France*. Ces contes d'un sentiment élevé, écrits dans un style rapide et élégant, sans prétention, peuvent se lire sans qu'il y ait à craindre de laisser le volume grand ouvert sur sa table, comme pour tant de romans modernes. Le texte est accompagné de jolis dessins qui complètent le coup d'œil et invitent à la lecture.

Digitized by Google

Le talent de M. Paul Pionis s'affirme de plus en plus et l'auteur est l'un de ceux sur lesquels la littérature consciencieuse et honnête, dont l'avènement commence à poindre, est le plus en droit de compter. L. L.

*
* *

L'Angleterre devant ses Alliés (1793-1814). — Toulon (1793). — Anvers et Nimègue (1794). — Quiberon (1795). — Guadeloupe (1795). — Égypte (1798)-1800). — Naples (1799). — Cadix et Cabrera (1808-1814), par Paul Cottin. — Paris, aux bureaux de la *Revue rétrospective*, 55, rue de Rivoli. — Un vol. de 100 pages, in-8°. Prix : 2 fr. 50.

Les derniers évènements du Maroc, et surtout de l'Égypte, où le cabinet Gladstone vient, au mépris d'engagements solennels, d'envoyer de nouvelles troupes, n'ont guère pu se produire que du consentement de la Triple Alliance, dans laquelle la Grande-Bretagne semble être définitivement entrée.

La brochure que M. Paul Cottin, directeur de la *Revue rétrospective* vient de faire paraitre sous ce titre : *L'Anglelerre devant ses Alliés*, montre aux trois puissances continentales ce que coûte une entente cordiale avec l'Angleterre. Elle est un réquisitoire énergique et plein de curieux documents, groupant les preuves des crimes accomplis par les Anglais à Toulon en 1793, à Anvers en 1794, à Quiberon et à la Guadeloupe en 1795, en Égypte de 1798 à 1800, à Naples en 1799, à Cadix et à Cabrera en 1808.

C'est la première fois qu'on présente un tel ensemble de faits. Ils prouvent que l'Angleterre n'est pas moins redoutable pour ses amis que pour ses ennemis : la première condition de vie et de prospérité pour elle, est la ruine de ses voisins, quels qu'ils soient.

Les avances faites par le cabinet britannique à celui de Berlin n'enlèvent rien du jugement porté, le 16 juin 1874, par M. de Bismarck : *Pour les intérêts allemands, l'accroissement de l'autocratie anglaise sur mer est plus dangereux que les Cosaques.* » (Lettre à Manteuffel).

On en peut dire autant des intérêts de toutes les nations du continent.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Digitized by Google

COURS D'HISTOIRE DE BRETAGNE[1]

LE RÈGNE DE JEAN IV

DUC DE BRETAGNE

(1364-1399)

Quatrième Partie[2]

ÉVÉNEMENTS DIVERS

Art militaire en Bretagne sous Jean IV

Pour donner à l'histoire sa véritable physionomie, il est nécessaire de l'exposer par phases ou, si l'on veut, par tableaux, en groupant dans un même récit tous les événements issus d'une même cause et courant à un même résultat.

Dans l'histoire du duc Jean IV nous avons reconnu et décrit trois phases successives qui embrassent, à peu de chose près, tout le règne de ce prince et lui donnent sa physionomie propre :

1° L'avènement et le détrônement de Jean IV, de 1364 à 1373 ;

2° L'exil et la restauration de ce prince, 1373 à 1381 ;

3° Sa lutte contre Clisson, 1384 à 1395.

Mais il y a en outre un certain nombre d'événements intéressants, dont nous n'avons pu parler parce qu'ils ne tiennent essentiellement ni à l'une ni à l'autre des trois phases de l'histoire politique de ce règne. Nous allons les exposer brièvement.

[1] Cours d'histoire de Bretagne professé à la Faculté des Lettres de Rennes 3e année, leçon IV (22 décembre 1892).

[2] Voir fascicule d'avril 1893.

Digitized by Google

L'Ordre de l'Hermine

(1381)

En 1381, pour consacrer par une fondation chevaleresque dans le goût du siècle le souvenir de son triomphant retour et de son rétablissement sur le trône breton, Jean IV créa un ordre de chevalerie dont le duc de Bretagne devait être le chef : l'*Ordre de l'Hermine*.

C'est aux Etats réunis à Nantes en juillet ou en août 1381 — certainement avant le départ de Jean IV pour aller, le 27 septembre, rendre son hommage au roi Charles VI, — c'est là que l'on vit pour la première fois figurer des chevaliers de l'Hermine[1].

Les insignes de cet ordre consistaient en un collier formé de deux cercles d'or concentriques, séparés l'un de l'autre par un espace de trois à quatre doigts environ. Cet espace entre les deux colliers était occupé par des hermines passantes d'argent, autour desquelles s'enroulaient des rubans d'émail noir et blanc, portant inscrite la devise de l'ordre : A MA VIE. Ce collier était fermé à la partie supérieure et à la partie inférieure par une couronne ducale, et sous la couronne ducale de la partie inférieure pendait une hermine placée sur la poitrine du chevalier. Sur le titre de l'*Histoire de Bretagne* de Lobineau se trouve gravé exactement le collier de l'Hermine; mais il est là entouré d'un autre collier, celui de l'*Ordre de l'Epi*, qui fut fondé soixante ans après par le duc de Bretagne François Ier, petit-fils de Jean IV.

On a beaucoup discuté sur le sens de la devise : A MA VIE. Toute devise digne de ce nom doit être obscure, équivoque, un vrai rébus. Celle-ci, dans le genre, me semble assez claire. Elle signifie que tout chevalier, en recevant l'ordre, s'engageait à demeurer fidèle, *à sa vie*, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, au chef de l'ordre dans lequel il entrait[2].

[1] Voir Guillaume de Saint-André dans dom Morice, *Preuves*, II, 358.

[2] D. Lobineau donne une autre interprétation : « Il y a de l'apparence, dit-il, que le duc par ces deux couronnes (les deux couronnes du collier) et par la

Digitized by Google

Le siège de l'ordre de l'Hermine était l'église de Saint-Michel du Champ, dont nous parlerons tout à l'heure. Là devait se tenir tous les ans, à la Saint-Michel, l'assemblée de l'ordre présidée par le duc, et à laquelle tout chevalier par son serment était tenu à se rendre, sauf empêchement grave. Dans ce sanctuaire se célébraient les messes et services pour les défunts de l'ordre; là aussi les héritiers de ces défunts devaient remettre les colliers que les chevaliers avaient portés de leur vivant, et dont le prix était employé en ornements, en vases sacrés, en bonnes œuvres[1].

Enfin, ajoute Lobineau, « ce qu'il y avait de particulier dans cette nouvelle chevalerie, c'est que les dames y étaient reçues et s'appelaient *chevaleresses*, honneur qui ne leur a été fait dans aucun autre ordre[2].

Collégiale de Saint-Michel du Champ

(1383).

Vers le même temps, en 1383, le duc mit la dernière main à une autre fondation ayant pour but de consacrer la mémoire de l'événement le plus important de son règne et du XIVe siècle en Bretagne — la bataille d'Aurai.

Quelques années après cette bataille, Jean IV avait commencé d'élever une chapelle sur le lieu même où elle s'était livrée, lieu situé à une demi-lieue nord-est de la ville d'Aurai, mais sur le territoire de la paroisse de Brech. En mémoire du jour où il avait remporté cette victoire, en l'honneur du patron auquel il l'attribuait, il dédia cette chapelle à saint Michel. En 1367 et 1368, on y tra-

devise : *A ma vie*, voulut marquer qu'il avait conquis deux fois la Bretagne et exposé sa vie pour conserver sa dignité. » (*Histoire de Bretagne*, I, 442.) Cela est un peu subtil ; puis d'habitude la devise d'un ordre ne s'applique pas seulement au fondateur, elle doit avoir un sens général applicable à tous les membres.

[1] Rosenzweig, *La Chartreuse d'Auray* (1863), p. 12-13.

[2] Lobineau, *Histoire de Bretagne*, I, 442, 656 ; D. Morice, *Histoire*, I, 383 et 1010-1011.

Digitized by Google

vaillait activement[1]; en 1371 elle était fort avancée, le duc songeait à y fonder un certain nombre de prébendes pour y assurer, dans des conditions convenables, la célébration de l'office divin, et le pape, à sa demande, comblait de faveurs et d'indulgences le nouveau sanctuaire, auquel toutefois, dans sa bulle, il donne seulement le titre de *chapelle*[2]. La concession d'indulgences, qui avait généralement pour but d'attirer dans un sanctuaire des visiteurs plus nombreux et des aumônes plus abondantes, semble indiquer que l'on avait besoin de fonds pour achever l'édifice, et le titre modeste de *capella* prouve qu'il n'avait point encore une dignité bien déterminée dans la hiérarchie ecclésiastique. Mais le duc — la bulle en fait foi — avait toujours l'intention formelle de mener à bien cette fondation, non seulement en terminant l'église, mais en y attachant un collège de prêtres et une ample dotation.

Malheureusement, dès 1372, la lutte de Jean IV contre le roi Charles V créa à notre duc de graves soucis; en 1373 il fut, comme on l'a vu, chassé de Bretagne, et pendant les six années de son exil nul sans doute ne songea à la chapelle ou église de Saint-Michel près Aurai. Même après son retour (3 août 1379) et jusqu'à la conclusion du second traité de Guérande (4 avril 1381), le duc

[1] Parmi des parchemins de la Chambre des comptes de Nantes trouvés en 1858 dans de vieilles reliures, existe un fragment de compte du châtelain ou receveur ducal d'Aurai en 1368, qui débute ainsi :

« *Item*, pour triouerir voiant pour fourer sur les chevrons de *ladite chapelle*, demy escu. — *Item*, pour VIII cens de clous bastarz achatez pour coudre les coueux de *ladite chapelle* et fourer sur les chevrons, chescun cent vis., valant XL s. ; valent, à XIII s. III d. escu, III escuz. — *Item*, pour.... chauz.... achatée.... de *ladite chapelle*.... — *Item*, pour sable à meller à ladite chauz, I escu. — *Item*, pour aporter ladite chauz *à Auray*, *au Champ*, comme appert par la relation dudit Bernard, I escu. » — Le dernier article prouve clairement que la chapelle en construction est justement celle bâtie par Jean IV, *au Champ*, à ou près Aurai, c'est-à-dire Saint-Michel du Champ.

[2] Bulle de Grégoire XI, du mois de février 1371, où le pape dit : « Cupientes igitur ut capella S. Michaelis, quam dilectus filius nobilis Johannes, dux Britannie, in loco de Alreyo Venetensis diocesis canonice fundasse dicitur et etiam construxisse, et quam sufficienter dotare intendit, congruis honoribus frequentetur, et ut Christi fideles eo libentius devotionis causa confluant ad eamdem quo ex hoc uberius dono celestis gratie conspexerint se refectos.... » (*Château de Nantes*, arm. E, cass. B, n° 25.)

Digitized by Google

eut à se débattre contre de gros embarras qui absorbèrent nécessairement toute son attention. Mais dès qu'il en fut sorti il revint à sa chapelle d'Aurai; l'édifice fut achevé, meublé, décoré, pourvu d'un clergé comprenant un doyen et huit chanoines chargés de dire tous les jours et à perpétuité l'office canonique pour les ducs de Bretagne morts et vivants et pour le repos des âmes de toutes les victimes de la bataille d'Aurai. — Près de l'église, pour la demeure de son clergé et de tous ses serviteurs, le duc éleva de beaux logis. Enfin cette église et ses clercs furent dotés d'un revenu de six cents livres (30.000 francs valeur actuelle), et dans cette dotation le duc fit entrer la belle châtellenie de Lanvaux qui touchait Aurai, en sorte que ce nouveau chapitre devint tout de suite, dans la féodalité bretonne, un gros seigneur. Les chartes ducales qui constituent cette dotation sont de 1383 et 1385, il s'y trouve quelques passages bons à citer. Celle de 1383 (6 février) débute ainsi :

« Comme nous ayons (dit le duc) fait ediffier et construire une *eglise collegialle* nommée l'église Saint-Michel près Aurai et y avons ordonné huit prestres pour continuellement faire le divin service audit lieu et prier Dieu pour nous et nos predecesseurs et successeurs et pour les âmes de ceux qui *au jour de la bataille decederent au champ auquel ladite eglise est située.* » (D. Morice, *Preuves*, I, 445).

Ainsi cette église collégiale s'élevait sur le terrain même où, le 29 septembre 1364, s'étaient rencontrées et combattues les deux armées. Dans la charte de 1385, non moins formelle, le duc dit :

« Comme eussions ordonné et faict edifier une eglise, maison et habitations, à présent nommées *la chapelle Saint-Michel au Champ, près Aurai, ouquel* par la grace de Dieu *nous eusmes victoire* » (*Ibid.*, 490).

On appelait donc cette église Saint-Michel *au Champ* ou Saint-Michel *du Champ*, parce qu'elle était érigée précisément sur le champ de bataille d'Aurai.

En 1480, le duc de Bretagne François II supprima le collège de chanoines fondé par Jean IV et le remplaça par une communauté de Chartreux chargée de continuer le service religieux précédemment confié aux chanoines. C'est depuis lors qu'on prit peu à peu l'habitude, qui dure encore, de désigner cet établissement sous

Digitized by Google

le nom de Chartreuse d'Aurai. Mais la bulle qui substitue les Chartreux aux chanoines donne formellement à l'église le nom de Saint-Michel du Champ (*ecclesia Sancti Michaelis in Campo d'Auray*) et déclare en toutes lettres que Jean IV l'avait élevée sur le champ de bataille d'Aurai, afin que l'on priât pour les braves tombés dans cette journée *au lieu même ou ils avaient péri*[1]. Et deux ans plus tard, quand les Chartreux appelés de Nantes viennent prendre possession de l'église fondée par Jean IV, eux-mêmes nomment leur nouveau couvent « la maison de *Saint-Michel de la Victoire au champ d'Aurai*[2] ».

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les Chartreux, ayant défriché toutes les terres de la châtellenie de Lanvaux, renouvelèrent en quelque sorte leur couvent et en firent un établissement des plus remarquables, que l'on venait visiter de toutes parts pour la belle ordonnance de ses cultures, de ses jardins, de ses bâtiments[3] : établissement uniquement connu sous le nom de *Chartreuse d'Aurai*, titre qui finit par supplanter et effacer tout à fait le nom primitif et historique de Saint-Michel du Champ.

Les Chartreux ayant été chassés à la Révolution, leur vaste maison abrite aujourd'hui (depuis 1812) une communauté de sœurs de la Sagesse qui en a fait un asile de sourds-muets. Malgré ce changement, elle est toujours désignée sous le nom de Chartreuse d'Aurai.

[1] « Cum olim clare memorie Johannes, dux Britannie, in loco qui dicitur *Campus d'Auray*... quamdam victoriam reportasset, ipse Johannes dux, ob eternam tanti beneficii memoriam, et etiam ut pro illorum qui *in prelio ibidem perierunt* animarum salute preces ad Dominum funderentur, *in dicto loco* unam ecclesiam sub invocatione S. Michaelis archangeli, in cujus festivitatis die prelium ipsum habitum fuit... fundavit. Et Franciscus dux (François II, duc de Bretagne), ob singularem quem ad Cartusiensem ordinem gerit affectum, summopere desiderat *ecclesiam ipsam* in domum prefati ordinis erigi, sperans quod exinde divinus cultus *in ipsa ecclesia* suscipiat incrementum. » (Bulle du pape Sixte IV pour la fondation de la Chartreuse d'Aurai, dans D. Morice, *Preuves*, III, 378-379).

[2] « Noverint universi presentes et futuri religiosi qui hanc *domum S. Michaelis de Victoria in Alreycis campis* habitaturi fuerint, quod anno Domini 1482 », etc. (*Ibid.* 380).

[3] Voir dans le *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée (ancienne édition), article Brech.

Digitized by Google

De l'église de Saint-Michel du Champ construite par Jean IV rien ne reste. En 1621, les Chartreux l'agrandirent, la modifièrent sans la détruire complètement, même en prenant soin de conserver de curieuses peintures murales représentant la bataille d'Aurai et qui pouvaient bien remonter au temps du duc Jean IV[1]. Mais au XVIIIe siècle, leurs successeurs, moins scrupuleux, jetant bas l'église restaurée en 1621 et ce qui restait de celle du XIVe siècle, n'en laissèrent pas pierre sur pierre. Ils les remplacèrent par une bâtisse beaucoup plus spacieuse, de proportions « grandioses », disent certains auteurs, mais d'un style incontestablement plat et lourd. Cette bâtisse n'a qu'un mérite : elle est construite sur le même terrain, dans le même axe que l'église de Jean IV ; elle marque donc, de la façon la plus certaine, la plus authentique, la ligne sur laquelle se rencontrèrent, le 29 septembre 1364, les armées de Jean de Montfort et de Charles de Blois, et problablement le centre même de la bataille.

C'est donc là encore, malgré tout, un monument précieux pour notre histoire, et c'est pourquoi j'y insiste tant. Car, parmi les nombreux visiteurs de la Chartreuse d'Aurai, combien peu se doutent qu'ils foulent une terre abreuvée, il y a cinq siècles, du plus vaillant sang de Bretagne, théâtre d'un des plus grands événements de notre histoire nationale[2] !

[1] Rosenzweig, *La Chartreuse d'Auray*, p. 36. Selon M. Rosenzweig, ces peintures auraient été du commencement du XVIe siècle. Il ne donne aucune raison de cette date, les peintures sont aujourd'hui détruites. C'est donc une simple conjecture, mais peu vraisemblable ; car pourquoi serait-on allé, au commencement du XVIe siècle, s'inquiéter de la bataille d'Aurai ? Un siècle plus tôt, au contraire, dans la seconde moitié du XIVe siècle ou le commencement du XVe, il en était tout autrement : cet événement, dont les conséquences dominaient alors toute la situation politique de la Bretagne, était présent, vivant, dans toutes les mémoires.

[2] Ce qui attire et frappe surtout aujourd'hui les visiteurs de la Chartreuse d'Aurai, c'est le monument funéraire des victimes de Quiberon : cette chapelle sépulcrale, construite de 1824 à 1829, est adossée au flanc nord de l'église de la Chartreuse, mais n'en fait pas partie et ne communique même pas avec elle.

Digitized by Google

Querelle de Jean IV avec Saint-Malo

(1382-1395)

Par la force exceptionnelle de son assiette vraiment inexpugnable au moyen âge, par la facilité de ses communications avec l'Angleterre, par l'importance de son commerce et l'audace de ses marins, la ville de Saint-Malo a toujours occupé dans l'existence de notre pays une place importante. Mais au lieu de suivre fidèlement le courant des destinées de la Bretagne, souvent cette hardie cité s'est efforcée de creuser pour sa propre destinée un lit spécial, sinon dans une direction contraire, du moins distinct, parfois un peu divergent.

Au commencement du XIVe siècle, l'importance du commerce de Saint-Malo, l'énergie de ses bourgeois et de ses marins, se manifeste par une entreprise qui eût pu sembler bien tardive en France, qui en Bretagne resta unique en son genre — l'établissement d'une *commune jurée*, avec maire, échevins, gardes, juridiction, sceau de juridiction, etc.[1], et cela à la suite d'un soulèvement contre le seigneur de la ville qui n'était autre que l'évêque et le chapitre cathédral de Saint-Malo. Cette commune existait en 1308 ; elle fut reconnue sous quelques réserves par l'évêque et par le duc de Bretagne, mais elle ne se soutint pas longtemps; elle n'existait plus en 1330, et toutefois les Malouins n'en continuaient pas moins leur commerce et leurs expéditions maritimes, car cette année même nous les voyons donner la chasse aux sujets de la couronne d'Angleterre jusque sur les côtes du Portugal[2].

Dans la guerre de Blois-Montfort les Malouins semblent être restés assez froids, et en raison de cette froideur portés peut-être à changer de cocarde selon les circonstances : en 1342 ils sont dans le camp de Montfort, dix ans plus tard dans celui de Blois ; mais

[1] Fait demeuré inconnu à tous les historiens, attesté et décrit explicitement dans un document de l'an 1308, découvert et publié par moi dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1866, 2e semestre, p. 476-478.

[2] Lettre inédite d'Edouard III, roi d'Angleterre, à l'évêque de Saint-Malo du 12 septembre 1330.

Digitized by Google

ils ne servent bien vivement ni l'un ni l'autre. En revanche, en 1361-1362, éclate une nouvelle émeute des bourgeois contre le chapitre, un nouvel essai d'organisation municipale, qui après un succès violent, mais éphémère, rentre dans l'ombre et disparaît comme celle de 1308[1].

En 1364, après la bataille d'Aurai, l'évêque et les habitants de Saint-Malo se soumirent sans hésiter au vainqueur. Bientôt surgit une grosse difficulté. Pendant la guerre qui venait de finir, dans le but de se procurer des ressources pour assurer contre tout péril la garde et la défense de la cité malouine, l'évêque, d'accord avec les habitants, avait mis des droits sur diverses marchandises à leur entrée dans le port et la ville de Saint-Malo. Le duc ayant, comme il le disait lui-même, « grand nécessité de chevance » (grand besoin d'argent), prétendit, dès 1365, se substituer à l'évêque dans la perception de ces droits, offrant en retour de se charger de la garde et de la défense de la ville.

Ni l'évêque ni les Malouins ne se souciaient d'être « gardés » par Jean IV; puis il était évident que, si le duc encaissait le total de ces droits d'entrée jusqu'alors uniquement employés au profit de la ville et du port de Saint-Malo, la plupart de ces deniers, sinon le tout, prendraient désormais une autre direction, en sorte que les Malouins continueraient de payer ces taxes sans en retirer à l'avenir aucun bénéfice. Aussi l'évêque, soutenu par les habitants, opposa-t-il une ferme résistance aux prétentions de Jean IV. Enfin intervint une transaction : vu les besoins financiers du duc, l'évêque consentit à lui abandonner pendant trois ans les deux tiers des droits d'entrée, dont il se réservait seulement le tiers. Au bout de trois ans, on devait revenir à l'état de choses antérieur, dans lequel le duc n'avait rien[2].

Cette transaction ne fut pas renouvelée, et le duc ne renouvela pas non plus ses prétentions avant son retour d'Angleterre en

[1] Extrait des registres de l'église de Saint-Malo, dans D. Morice, *Preuves*, I, 1544.

[2] D. Morice, *Preuves*, I, 1602-1603. L'évêque qui figure dans cette transaction est Guillaume Poulart, qui tint le siège de Saint-Malo de 1359 à 1372. Voir *Gallia christiana*, XIV, 1008.

Digitized by Google

1379. Pendant l'exil de ce prince, les Malouins avaient pris nettement parti contre l'Angleterre et pour la France ; leur ville ne rentra sous l'obéissance du duc qu'au dernier moment, après sa réconciliation avec le roi Charles VI par le second traité de Guérande (4 avril 1381). C'est sans doute pour punir cette malveillance des gens de Saint-Malo qu'à peine son autorité reconnue par eux, il renouvela instamment la prétention avancée par lui en 1365 de percevoir seul les taxes d'entrée, réclamant de plus pour lui la garde de la ville, le droit d'y mettre une garnison et un capitaine[1].

Toutes prétentions d'autant plus désagréables aux Malouins que Jean IV, par son anglomanie, leur était particulièrement suspect et antipathique, à eux que les intérêts de leur commerce, les nécessités, les habitudes de leur navigation mettaient en lutte constante, en rivalité ardente avec les Anglais et rendaient forcément anglophobes. Aussi ne manquèrent-ils point d'encourager la résistance de leur évêque — un Rohan, d'ailleurs — Josselin de Rohan[2], fier de son sang comme tous ceux de cette race, peu disposé à céder. Il tâcha cependant d'être conciliant et demanda au duc de soumettre la question à un arbitrage. Proposition raisonnable qui eût peut-être été acceptée si l'évêque n'y avait joint une prétention absolument insoutenable. Pour donner apparemment à sa résistance un fondement plus solide, il imagina de notifier au duc que la seigneurie temporelle de l'évêché de Saint-Malo (comprenant, entre autres choses, la ville de

[1] Telle est l'origine, la cause véritable du conflit entre Jean IV et la ville de Saint-Malo ; nos historiens y font à peine allusion et rejettent tout sur l'orgueil de l'évêque Josselin de Rohan. Pourtant, dans son fulminatoire du 30 août 1382, ce prélat explique nettement en ces termes le point de départ du litige : « Cum alias jamdudum inter nobilem principem Johannem ducem Britannie, ex parte una, et nos et capitulum nostre Macloviensis ecclesie, ex altera, orta fuisset materia questionis super nonnullis subsidiis et obventionibus alias pro necessitate nostre civitatis Macloviensis extraordinarie impositis, ex causis inevitabilibus et necessariis habito respectu ad statum civitatis ejusdem, que idem dominus dux pretendebat et dicebat se debere percipere et habere... » (D. Morice, *Preuves*, II, 428). — Et Jean IV lui-même, dans ses lettres du 8 juin 1384, dont nous parlerons plus loin, dit en ce qui touche le capitaine : « Pour ce que nous disons que à nous appartient mettre capitaine de nostre droit, l'évesque et le chapitre disant au contraire que à eux seulement apartient. » (*Ibid.* col. 466).

[2] Evêque de Saint Malo, de 1375 à 1389 (voir *Gall. christ.* XIV, 1008).

Digitized by Google

ce nom) n'était point un fief du duché de Bretagne, mais relevait directement du Saint-Siège, assertion chimérique et ridicule. Non seulement le Saint-Siège n'avait jamais réclamé ce fief, mais il existait des faits, il existe encore dans nos archives des actes authentiques établissant d'une façon incontestable la suzeraineté des ducs de Bretagne sur le temporel de toutes les églises de leur duché, en particulier sur la seigneurie épiscopale de Saint-Malo[1].

Pour protester contre cette négation étonnante de son droit de de suzerain, Jean IV envoya trois principaux officiers de la maison ou de l'administration ducale, — Prigent de Tréléver, son maître d'hôtel, Alain de Maigné, receveur général de Bretagne, Pierre Hate, sénéchal de Rennes, — avec mandat de saisir le temporel de l'évêché de Saint-Malo. Ces trois officiers eurent la hardiesse de s'introduire dans le manoir épiscopal de Saint-Malo, de signifier à l'évêque, parlant à sa personne, la saisie de son temporel, et ils revinrent de là sains et saufs : preuve irrécusable, on peut le dire, de la mansuétude du prélat.

C'était-là une déclaration de guerre, rien de plus ; de cette signification, simple formalité de procédure, à la saisie effective du temporel, il y avait loin. L'acte principal, essentiel, de cette saisie, c'eût été la prise de Saint-Malo : prendre Saint-Malo dans son île était impossible et même le bloquer, car le duc n'avait pas de flotte pour couper les communications par mer, et de la côte si voisine de Normandie la ville pouvait tirer toute espèce de ressources.

Cependant le duc imagina contre elle un blocus à distance, qui à la longue devait finir par gêner et fatiguer beaucoup les Malouins. Il commença par s'emparer fortement de l'embouchure de la Rance en élevant sur le rocher qui la domine du côté de l'est une puissante citadelle — ce haut et élégant donjon de Solidor, encore debout — qui en ferma l'entrée aussi bien qu'aurait pu le faire un râteau de fer. Par les protestations de Josselin de

[1] Entre autres, en 1294, quand le duc Jean II appela à Ploërmel tous ses barons pour réclamer d'eux le service *d'ost* (service militaire) qu'ils lui devaient, l'évêque de Saint-Malo reconnut devoir à l'armée du duc trente archers, ce qui était absolument s'avouer son vassal. (Voir D. Morice, *Preuves* I, 1114.)

Digitized by Google

Rohan, des 3 et 30 août 1382, nous savons qu'à ce moment la construction de ce donjon était toute récente et que le duc l'avait rempli d'une garnison de soudards aussi rébarbatifs que leurs noms, — Jean le Jambu dit Gonzalès, Thomas Jagoincel, Pierre Toutcœur, Guillaume Roussel dit Bancibus, etc., — chargés, sous Alain Brochereul leur capitaine, de porter le feu et le ravage dans tous les environs de Saint-Malo. Puis de la Rance à la baie de Cancale le duc établit une ligne de postes serrant de très près la ville, destinés à empêcher toute communication entre elle et le dehors ; sous les peines les plus sévères il fait défense à tous ses sujets d'aller à Saint-Malo, d'y envoyer aucune marchandise.

Dès lors, du côté de la terre et de la Rance, la ville ne reçoit plus rien, ni argent, ni denrées, ni vivres, pas même du lait, pas même de l'eau, car les gens du duc coupent les conduits menant à Saint-Malo l'eau des sources voisines, dans l'espoir de faire périr de soif les habitants, qui heureusement ont la ressource de leurs citernes.

Mais ces pauvres habitants, dès qu'ils se hasardent à sortir de leurs murailles, à s'éloigner quelque peu de la zone protégée par elles, sont aussitôt traqués par les soudards de Jean IV qui le plus souvent les prennent, les jettent dans de dures prisons, les taxent à des rançons insensées, et, s'ils ne veulent ou ne peuvent les payer, les accablent de cruautés et de mauvais traitements. Les soudards de Solidor mettent un malin plaisir à violenter ainsi les gens d'église ; parmi leurs victimes on cite, entre autres, le recteur de Saint-Servan, Thomas Guinard, et celui de Saint-Jouan des Guérets, Guillaume Le Chat, aussi doyen de Pou-Aleth. Mais ils n'épargnent pas plus les laïques ; nous avons une liste d'une vingtaine de notables bourgeois qui avant septembre 1382 s'étaient vus par eux pillés, bafoués, tortionnés.

Après avoir longuement, vivement exposé ces griefs, l'évêque Josselin de Rohan, dans un acte du 30 août 1382, fulmine l'excommunication contre les auteurs de ces méfaits[1], — c'est-à-dire contre le duc et ses gens, — répondant ainsi par l'interdit spirituel à l'interdit temporel dont le prince le frappait, lui, sa ville, sa terre.

[1] Voir D. Morice, *Preuves*, II, col. 427 et 428-431.

Digitized by Google

Mais ce que l'évêque ne dit point dans sa longue et plaintive litanie, c'est que les Malouins, n'étant point gens à supporter tranquillement toutes ces avanies, rendirent souvent, largement, aux estafiers du duc la monnaie de leurs pièces, et que d'ailleurs, restant toujours maîtres de la mer, en communication constante et facile avec les îles de la Manche, la côte normande et même la côte bretonne de l'autre côté de la Rance, ils avaient toujours moyen, malgré le blocus du côté de la terre, d'approvisionner leur ville et d'entretenir honnêtement leur commerce.

Aussi soutinrent-ils vaillamment la lutte pendant deux ans. Au bout de ce temps, de part et d'autre, on commençait à se lasser. On profita de la venue en Bretagne d'un légat du pape (l'archevêque de Naples), naturel messager de paix, qui s'interposa entre les parties et ménagea un accord dont la conclusion ne laissa pas d'être un peu laborieuse. Voici d'abord comme Jean IV en prétendait dicter les conditions aux Malouins dans ses lettres du 8 juin 1387[1].

1° Le duc tenait surtout à bien marquer, proclamer, faire reconnaître par tous sa qualité de seigneur suzerain vis-à-vis de la ville de Saint-Malo et du fief épiscopal. Aussi, d'après ses lettres du 8 juin 1384, le duc devait, avant toutes choses, faire son entrée solennelle à Saint-Malo et y être reçu comme seigneur, d'abord par les bourgeois et habitants allant au devant de lui hors de la ville, tous à pied, et qui, venus en sa présence, dit-il, s'agenouilleront, puis, « les chaperons hors des couls, déceints, » lui demanderont pardon comme suit :

« Très excellent et très puissant prince et très redoubté souverain, véez vos bourgeoiz et habitans de Saint-Malou reconnoissant avoir fait aucunes choses pour lesquelles vostre majesté est offendue : de quoy il lour deplaist et a despleu grandement, et pour ce viennent à vous suplier et requerre merci et pardon, vous supliant de vostre grant bonté, majesté et grâce special, leur pardonner et les recevoir en vostre grace : quar librement ils mettent corps et biens et personnes en vostre main, à faire toute vostre volonté. »

[1] Dans D. Morice, *Preuves*, II, 466-468.

Digitized by Google

Ensuite « l'evesque et autres gens d'eglise, pour l'honneur de nous (dit le duc), iront en procession hors les murs et nous recepvront comme est acoustumé recevoir les roys, princes et ducs de Bretaigne ».

A ce prix était le pardon. Voici les autres conditions :

2° Le duc prétendait mettre dans Saint-Malo Geofroi du Pontglou, pour y être capitaine en son nom pendant trois ans. Ce qui impliquait le droit pour le duc d'y tenir garnison.

3° Pendant dix ans, le duc voulait prendre les deux tiers des droits d'entrée perçus à Saint-Malo, laissant l'autre tiers à l'évêque et aux habitants.

4° Enfin le duc d'un côté, l'évêque et les bourgeois de l'autre, devaient nommer des arbitres pour régler définitivement tous leurs différends.

Ces conditions formulées par le duc étaient fort dures, la première humiliante pour les Malouins, la dernière contradictoire avec les trois autres ; car si les arbitres qu'on devait nommer donnaient raison à l'évêque, ils ne pouvaient manquer de modifier les stipulations ci-dessus relatives aux taxes d'entrée et au capitaine.

L'évêque et les habitants refusèrent de se soumettre à ces exigences, et l'entrée du duc à Saint-Malo fut ajournée tout l'été. Elle eut lieu enfin au commencement de l'automne, les 5 et 6 octobre 1384, mais dans des conditions très différentes de celles que Jean IV avait prétendu dicter le 8 juin.

D'abord, une convention conclue le 3 octobre entre le duc, d'une part, l'évêque, le chapitre et les bourgeois de l'autre, remit de suite à seize arbitres acceptés par les parties la décision de tous les différends, sans accorder préalablement au duc ni la nomination du capitaine pour trois ans, ni les deux tiers des taxes d'entrée pendant dix ans[1]. Et quant à la réception du duc dans Saint-Malo, cette convention supprima absolument l'humiliante génuflexion et l'humiliante harangue des bourgeois. Aussi, dans le procès-verbal qui en a été conservé, n'en est-il nullement question.

Le duc fit son entrée à Saint-Malo le 5 octobre 1384. Une pro-

[1] Dom Morice, *Preuves*, II, 468. 469.

Digitized by Google

cession solennelle sortit de la ville et alla au devant de lui sur le Sillon : l'évêque — non pas le fier Josselin de Rohan : il avait refusé de prendre part à cette cérémonie et s'y était fait représenter par son collègue de Dol — l'évêque, le doyen, le chapitre, tous les prêtres et clercs de la cité, les croix, les cierges, les bannières en grande pompe, et les saintes reliques dans les châsses d'or, puis une foule énorme d'habitants. Le duc à cheval avec sa suite venait en sens opposé le long du rivage. A la rencontre de la procession il mit pied à terre, s'agenouilla devant les saintes reliques, les baisa, puis se plaça sous le dais auprès de l'évêque et fut reçu solennellement dans la cathédrale. Il n'y eut donc d'autre agenouillement que celui du duc.

Le lendemain, pour la duchesse, réception toute pareille, mais suivie des solennelles déclarations qui devaient sceller le rétablissement de la paix. Le doyen et sept chanoines au nom de tout le chapitre, et après eux quatre vingt-dix notables bourgeois au nom de tous les habitants tous rassemblés dans la cathédrale, en face des autels, ratifièrent la convention du 3 octobre, jurèrent fidélité au duc et firent — mais sans agenouillement et sans harangue — amende honorable de leur rébellion, que le prince s'empressa fort explicitement de leur pardonner, en même temps qu'il reçut le serment spécial de fidélité à lui prêté par le doyen du chapitre *comme capitaine de la ville*[1].

Telle fut la fin du conflit. Malgré l'amende honorable, ce n'est point le duc qui triompha, comme le disent trop naïvement tous les historiens ; c'est lui au contraire qui fut battu, puisque, malgré tant d'efforts continués pendant deux ans, il ne put réussir à imposer de haute lutte, comme il le voulait, aucune de ses prétentions ni sur la nomination du capitaine ni sur la perception des droits d'entrée, et se vit contraint de tout remettre au jugement d'une commission arbitrale.

Cette commission était composée de quatre évêques (Dol,

[1] Le procès-verbal des réceptions du duc et de la duchesse et des prestations de serments suit le texte de la convention du 3 octobre et commence dans D. Morice, *Preuves*, II, col. 469, à la ligne 50 de cette colonne par les mots : « *Item*, die V mensis Octobris », etc.; il remplit toute la col. 470.

Digitized by Google

Nantes, Vannes, Saint-Brieuc), du doyen de Rennes, des plus grands noms de l'aristocratie bretonne, les sires Laval, de Clisson, de Rohan, de la Rivière, de Malestroit, de Derval, d'Assérac, Guillaume d'Aubigné, etc[1]. Il y avait donc là toute garantie d'indépendance, de loyale et de sérieuse justice. Nous n'avons pas le texte de la sentence des arbitres. Ils semblent avoir fait ce qu'on nomme vulgairement une cote mal taillée : laissant à l'évêque seul les taxes d'entrée, donnant au duc pour un temps plus ou moins long la garde de la ville.

Il y mit en effet une garnison, plusieurs compagnies d'hommes d'armes aux ordres des sires de Montauban, de Châteaugiron et de la Bellière. Cette garnison ne tarda pas à beaucoup s'émanciper et à « traicter les habitants fort insolemment » (d'Argentré). Aussi en 1387, quand Clisson, échappé au guet-apens du château de l'Hermine, se mit à faire la guerre à Jean IV, deux chevaliers du parti du connétable, Robert de Guitté et Geofroi Ferron, en fréquents rapports avec les Malouins, les décidèrent sans peine à se soulever contre le duc.

Deux des chefs de la garnison ducale (Montauban et Châteaugiron) étant sortis de la place avec leurs hommes pour faire quelque expédition, Ferron et Guitté, prévenus par les habitants, se présentèrent au pied des murs de la ville avec une petite troupe, pendant la nuit du jeudi 10 octobre 1385. Grâce à l'aide que leur prêtaient du dedans les Malouins, ils escaladèrent la muraille, surprirent le vicomte de la Bellière, le firent prisonnier avec son lieutenant Mathurin des Forges, et chassèrent la garnison. Guitté et Ferron restèrent dans la place pour empêcher un retour offensif des troupes ducales ; puis les Malouins se mirent sous la sauvegarde du roi de France, qui leur envoya quelques hommes d'armes pour faire comprendre au duc le danger qu'il y aurait de les attaquer.

Jean IV, portant impatiemment la perte de Saint-Malo, guetta une occasion favorable de prendre sa revanche. En 1393, quand le pauvre roi Charles VI, dans les premiers accès de sa folie, laissait le pouvoir aux mains de ses oncles les ducs de Bourgogne et

[1] Voir D. Morice, *Preuves*, *II*, 469.

Digitized by Google

de Berri, ennemis de Clisson, par suite amis du duc de Bretagne, celui-ci crut le moment venu de recouvrer Saint-Malo. « Il fit (dit Le Baud) bastiller[1] ladite ville et assiéger tellement que nul homme « n'y pouoit entrer ne en issir, principalement par terre, qui ne cheust « en sa mercy. » (*Histoire de Bretagne*, p. 419). En un mot, il renouvela le blocus de 1382 décrit ci-dessus, et fit dévaster avec un soin spécial le temporel de l'évêque. Cette fois il compléta son opération par un essai de blocus maritime ; le sire de Matignon avec une flotille eut ordre d'intercepter tous les navires qui tenteraient d'entrer dans le port de Saint-Malo ou d'en sortir ; il fit même, dit-on, quelques prises sur les Malouins.

Malgré tout son zèle et celui des deux chefs du blocus par terre — Maude Radwell et Fouquet Renart — cette campagne ne réussit pas. Du côté de la mer, les Malouins, les meilleurs marins de Bretagne, n'étaient point embarrassés pour percer le blocus de Matignon. Sur terre, la bonne garnison d'hommes d'armes que Clisson avait mise dans la place maltraita outrageusement les lignes de Radwell et de Renart. Au commencement de 1394, Charles VI, ayant repris la raison, somma Jean IV de respecter la sauvegarde royale accordée aux Malouins. Si bien qu'après quelques mois de blocus le duc un beau jour retira ses troupes et sa flotte, laissant la ville libre par terre et par mer, sans autre résultat de cette campagne que le ravage du plat pays autour de Saint-Malo[2].

Pour donner à leur situation internationale une forme plus régulière, à la protection royale dont ils se couvraient une base plus authentique et une force plus efficace, les Malouins obtinrent du pape Clément VII — auquel ils s'étaient donnés de nouveau — d'être par lui rétrocédés au roi de France, ce qu'il fit dans une bulle du 4 juin 1394, dont les termes prouvent que la haine des Malouins contre les Anglais entrait pour beaucoup dans leur rébellion contre Jean IV, toujours affligé d'anglomanie[3].

[1] C'est-à-dire qu'il la fit entourer de petits forts de bois, appelés *bastilles*, destinés à bloquer à distance, comme en 1382 ; voir ci-dessus p 417, 418.

[2] Voir Le Baud, p. 419 ; d'Argentré, *Hist. de Bretagne*, édition 1618, p. 684-685 ; Dom Morice, *Preuves*, II, 630-632.

[3] Le pape déclare aux Malouins qu'il les met dans le domaine et sous la protection directe du roi de France « propter Anglicorum nonnullorumque aliorum

Digitized by Google

Donation acceptée quelques mois après par le roi de France[1], sous la condition qu'elle serait ratifiée par les Malouins, ce qui fut fait à la cathédrale de Saint-Malo, dans une assemblée très solennelle du clergé et des bourgeois, les 19 et 20 juin 1395[2].

Le 5 juillet suivant, une ordonnance du roi Charles VI confirma dans tous leurs droits l'église et la ville de Saint-Malo et de plus fit de cette cité un *port franc*, en exemptant de toute imposition, de toute taxe quelconque, les marchandises entrant dans le port, dans la ville, ou en sortant[3]. Précieux privilège qui augmenta notablement la prospérité de Saint-Malo et l'attacha solidement à la couronne de France.

Aussi cette forte cité vécut-elle riche et paisible sous l'autorité du roi jusqu'en 1415, époque où Charles VI, gracieusement et très volontairement, la céda au duc de Bretagne successeur de Jean IV, pour le remercier du secours de troupes qu'il lui avait amené dans la désastreuse campagne d'Azincourt.

Ainsi l'incurable anglomanie de Jean IV et sa lutte implacable contre Clisson privèrent pendant trente ans la Bretagne d'une de ses cités les plus énergiques, station maritime, commerciale de premier ordre, nid de marins sans pair.

Le siège de Brest en 1386 et 1387

Cette anglomanie de notre duc était pourtant assez mal récompensée. Les Anglais n'étaient guère aimables pour lui. Depuis la bataille d'Aurai (1364) et malgré toutes ses réclamations, ils persistaient à lui retenir, à occuper et garder pour eux un autre port plus important encore comme situation militaire que Saint-Malo,

vestrorum ac civitatis prædictæ (Macloviensis) invidentium et insidiantium libertati frequentes ad portum ejusdem civitatis adventus et hostiles insultus. » (D. Morice, *Preuves*, II, 626-627).

[1] La prise de possession eut lieu le 20 février 1395 (nouveau style). (Voir D. Morice, *Ibid.*, 629.)

[2] Trésor des Chartes de France, J. 244, nos 87 et 88.

[3] Voir *Recueil des édits. déclarations du roy, etc., en faveur de la ville de Saint-Malo.* (Saint-Malo, chez J. Le Conte, 1732, in-4°).

Digitized by Google

la vraie porte de la Bretagne du côté de l'ouest : le port et la place de Brest.

Après avoir épuisé pour s'en remettre en possession toutes les voies diplomatiques, Jean IV fut obligé de recourir aux armes. En 1386 et 1387, il fit de vigoureux efforts pour reprendre Brest, et quoiqu'il n'y ait pas réussi, ce siège mérite d'être signalé; au point de vue militaire il est fort curieux.

1386

Quoique la force de la place fût toute en son château, la situation de celui-ci était, avec les moyens d'attaque de ce temps, si inexpugnable, qu'il semblait inutile de tenter un siège régulier ou un assaut; on ne pouvait rien espérer que d'un blocus. Le château, planté sur un rocher escarpé qui regarde le sud-ouest, est baigné au sud par la rade de Brest, à l'ouest et au nord par la rivière de Penfell, qui forme le port et s'embouche dans la rade par un estuaire resserré entre la forteresse et les rochers de la côte opposée (rive droite de la Penfell) qu'on nomme aujourd'hui Recouvrance et qui au XIVe siècle faisait partie de la paroisse Saint-Pierre-de-Quilbignon. Pour former le blocus du côté de terre, il fallait nécessairement occuper les deux rives de la Penfell; pour cela on édifia sur chacune d'elles un de ces forts dits à cette époque *bastides* ou *bastilles*, le plus souvent construits en bois et dont l'existence essentiellement temporaire finissait avec l'opération de guerre qui y avait donné lieu.

L'une des deux bastilles du blocus de Brest avait une importance exceptionnelle : c'était un véritable fort de pierre, avec des murs de dix pieds d'épaisseur flanqués de sept tours, et qui fut construit, dit-on, en dix-neuf jours (du 22 juin au 10 juillet 1386) par mille ouvriers, dont les travaux étaient protégés par une armée évaluée à dix mille hommes — flagrante exagération. On l'appelait en anglais *Dufhouse* ou *Dove-house* (logis des pigeons), parce qu'il était bâti sur l'emplacement d'une ancienne fuie seigneuriale. On y mit une garnison de 300 hommes et pour capitaine Jean de Malestroit, ayant avec lui, comme lieutenants ou auxiliaires, La Bellière, Com-

Digitized by Google

bour, Morfouace, Châteaubriant, le vicomte du Fou, etc. — C'est Jean IV qui avait dirigé la construction de ce fort.

L'autre, moins considérable, avait été élevé par Clisson. C'était une simple bastille en bois, avec un mur assez bas, et qui même, selon un chroniqueur, ne fut pas complètement terminée, sa clôture, sur une des faces, n'étant qu'une barricade faite de roues de chariots fortement liées et entrelacées. La *Chronique de Saint-Brieuc* nomme ce second fort la bastille de *Kerneguez*[1].

Celle des deux bastilles qui devait avoir dans le blocus la tâche la plus lourde, tant pour attaquer que pour résister aux attaques des Anglais, c'était celle de la rive gauche de la Penfell, placée immédiatement en face du château de Brest et chargée d'en brider la garnison. L'autre bastille, située sur la rive droite, séparée du château par l'eau de la Penfell, ne pouvait jamais être en butte qu'à une petite partie de la garnison et avait essentiellement pour mission d'empêcher les Anglais d'aller se ravitailler du côté de Quilbignon. Il n'y a donc point lieu de douter que celui des deux forts le plus redoutable, le plus solidement construit, c'est-à-dire celui de Dove-House, devait être sur la rive gauche, la bastille de Kerneguez sur l'autre, du côté de Quilbignon.

Entre les garnisons de ces deux forts et celle du château de Brest il y eut de fréquentes escarmouches ; le blocus était sévèrement maintenu, et Jean Roche, le capitaine anglais de Brest, commençait à en redouter l'issue, quand le fameux duc de Lancastre, Jean de Gand, passa en vue du port avec une grosse flotte anglaise, allant en Portugal et de là en Espagne pour conquérir la Castille.

Jean Roche aussitôt implore son secours ; Lancastre, avec

[1] « Aplicuit dux Lencastrie cum magna comitiva armatorum, et obsedit bastillam de *Kerneguès*, nondum completam nec inceptam, nisi de quadrigarum rotibus (*sic*) ex uno latere et ex alio de muro basso, et insultum fecit pluribus vicibus illius diei ; quem Lancastrie ducem dominus de Malestricto viriliter resistit. » (*Chron. Brioc.* ad ann. 1386, D. Morice, *Preuves*, I,58.) — Mais D. Morice imprime par erreur : « bastillam de *B...ucques* », faute de lecture, ayant pris le K pour un B. Le meilleur ms. de la *Chronique de Saint-Brieuc*, le ms. lat. 9888 de la Bibl. Nat. (f. 123) porte très lisiblement « *Kernegues* » et le ms. lat. 6003 (f. 110 V°) « *Kerngues* ». — D'Argentré nomme cette bastille *Kaerugaez* (édit. 1618, p. 634), faute évidente de lecture ou d'impression pour *Kaerneguez*.

Digitized by Google

un grand son de trompettes, entre dans le port de Brest, débarque son armée, et installe soigneusement les dames qui l'accompagnent. Le lendemain il attaque les bastilles, ou plutôt il cède l'honneur de diriger l'attaque à un chef espagnol (le prieur de Saint-Jacques en Galice) qui est repoussé avec perte. Mais le second jour après son débarquement, Lancastre en personne marche en bataille contre le Dove-House (le fort de pierre). Les Bretons, par audace, par bravade, abattent leurs bailes ou barrières de défense placées devant l'entrée du fort et se précipitent sur les ennemis. Cette imprudence faillit les perdre : leur attaque ayant été refoulée, ils furent contraints de rentrer dans leur fort, l'ennemi sur les talons, dont cent hommes d'armes y pénétrèrent avec eux. Après ceux-là toute l'armée de Lancastre allait s'y jeter; mais Combour et Malestroit avec de grands cris ramenant au combat toute la garnison de Dove-House, « les Bretons (dit Froissart) fichèrent leurs lances « et glaives en terre, et s'appuyèrent fortement sur leurs pas (sur « leurs pieds), et boutèrent (poussèrent) de bras et de poitrine « courageusement sur ceux qui les avoient reculés et boutés des « barrières dans le fort. Là convint de force et de fait les Anglois « reculer, car ils furent si bien poussés et si durement qu'ils ne « purent gagner terre (s'arrêter); et furent remis hors des bailes et « bien férus et batus, ni oncques depuis ils ne purent gagner pour « cette journée[1]. »

Mais pendant ce temps d'autres Anglais attaquaient le fort par derrière, où il avait pour principale défense une très grosse et forte tour, que les Anglais minèrent. La moitié de la tour tomba sur eux et en écrasa beaucoup ; mais cette chute ouvrit dans le fort une brèche énorme qui en rendait la prise facile, si la nuit tombante et la retraite sonnée dans l'armée assaillante n'eussent contraint l'ennemi à quitter le combat.

Avec cette brèche la place était intenable. On profita de la nuit pour organiser le sauvetage des provisions, des munitions de guerre; on l'évacua avant jour.

La bastille de Kerneguez, assaillie elle aussi par les troupes de

[1] Froissart, liv. III, chap. 33, édit. Buchon, II, p. 489.

Digitized by Google

Lancastre, avait bravement résisté[1]. Restée seule contre toute l'armée anglaise et contre la garnison du château, elle n'eût pu que succomber. Malestroit la fit évacuer en même temps que Dove-House.

Le lendemain matin, Lancastre trouva les deux forts des Bretons vides. Il les fit raser.

1387

L'année suivante, de bonne heure, Jean IV les rétablit tous les deux en pierre et plus forts qu'auparavant.

De plus il comprit que, pour bloquer sérieusement Brest, il était indispensable de lui couper les ressources du côté de la mer, de tout faire pour empêcher la place de recevoir les renforts, les puissants secours que les flottes anglaises croisant dans ces parages ne pouvaient guère, aux moments critiques, manquer de lui apporter.

Pour parer à cet inconvénient, le duc s'appliqua à dresser un fort en mer, dans la rade, en face de l'entrée du port de Brest. Il fut construit en bois et fondé sur des bateaux[2]. Il n'était sans doute pas très solide, car Richard comte d'Arondel, amiral d'Angleterre, et Thomas Mowbrai, comte de Notingham, s'étant présentés devant Brest vers le mois d'avril 1387, emportèrent ce fort marin sans beaucoup de peine, et ayant débarqué détruisirent l'une des bastilles bretonnes établies en terre ferme.

Jean IV était à Morlaix quand arrivèrent à Brest les amiraux d'Angleterre (Notingham et Arondel); il ne semble pas avoir essayé de défendre ses forts, qui peut-être n'étaient pas encore achevés.

Mais, les amiraux partis, notre duc, sans se décourager, avec sa ténacité ordinaire, rétablit ses trois forts, remit le blocus devant Brest et pressa le siège fortement pendant l'été, notamment en juillet 1387. A ce siège prirent part à ce moment les principaux seigneurs de Bretagne, entre autres les sires de Quintin, de Kergorlai, du Fou, du Périer, de Penhoët, de Plœuc, du Quelenec, Maurice de Ploësquellec avec quatorze hommes d'armes,

[1] Voir ci-dessus p. 426, note 1.

[2] Voir Lobineau, *Hist. de Bretagne*, I, p. 457.

Digitized by Google

Geofroi de Kerimel maréchal de Bretagne, etc., de nombreuses bandes d'arbalétriers et jusqu'à des *canonniers*. Le fragment de compte inédit d'où je tire tous ces renseignements n'en nomme que deux, Perrot Le Potier et Guillaume Julou ; cela suffit pour démontrer que Jean IV employa le canon contre Brest, et c'est là l'une des anciennes mentions de l'usage de l'artillerie par les Bretons. Ce compte montre enfin que, de la mi-octobre 1386 à la fin de juillet 1387, Jean IV avait dépensé dans ce siège 35.622 l. 17 s. 8 d., ce qui suppose un effort considérable, cette somme répondant à 1.800.000 francs environ, valeur actuelle[1].

Cet effort ne fut pas couronné de succès.

On batailla tout l'été, une partie de l'automne, puis, vers la fin de cette saison, une nouvelle flotte anglaise aux ordres d'Henri Perci, fils du comte de Northumberland, vint rafraîchir la garnison de Brest. Elle détruisit de nouveau le fort marin, et les troupes qu'elle apportait prirent l'une des bastilles bretonnes bâties sur ce continent et y mirent une garnison anglaise, ce qui fut la fin du blocus.

Depuis lors, après tant d'efforts sans résultat, Jean IV paraît avoir renoncé à prendre Brest de vive force. Il se borna à mettre dans les environs quelques postes, quelques corps de troupes assez forts pour brider la garnison et l'empêcher de faire des courses sur le plat pays. Il ne rentra en possession de cette ville qu'en 1397, et encore, nous le verrons, par l'intervention de la France.

Cette idée d'assiéger une place inexpugnable, comme Brest l'était alors, en l'entourant d'une ceinture de forts sur terre et sur mer, bien qu'elle n'ait pas obtenu dans l'exécution un succès définitif, cette idée n'en est pas moins une puissante conception stratégique, suivie avec une rare persévérance, et qui dénote chez son auteur (Jean IV) une aptitude militaire fort remarquable[2].

[1] Voir ce Compte dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, année 1889, 2e semestre, p. 200 à 203 (septembre).

[2] Sur les deux sièges de Brest, voir les auteurs et les documents ci-dessous. — Sur le siège de 1386 : Knighton, dans le recueil de Twysden, p. 2677 ; Froissart, liv. III, chap. 32, 33, édit. Buchon, II, p. 485, 489-490 ; *Chronicon Brioc.* dans D. Morice, *Preuves*, I, 58 ; Walsingham dans Camden, *Anglica*, p. 321 et 538 ; Le Baud, *Hist. de Bret.* 388 à 390 ; d'Argentré, *Hist. de Bret.*, édit. 1618, p. 634-635. — Sur le siège de 1387 : Knighton, *ibid.*, p. 2692 ; Walsingham, *ibid.*, p. 326 et 540 ; Compte de 1387 cité plus haut p. 17, note 1.

Digitized by Google

Progrès de l'art militaire en Bretagne sous le règne de Jean IV.

Tout, dans l'histoire de Jean IV, décèle cette aptitude, c'est-à-dire un goût, une préoccupation constante de l'art militaire. Tout à l'heure, en 1382, dans sa querelle avec les Malouins, il élevait la forteresse de Solidor, si bien placée pour dominer la Rance et le port de Saint-Malo. En 1387, au début de sa lutte contre Clisson, il construisit son château de l'Hermine, indispensable pour la défense de la ville de Vannes.

Jean IV, prince querelleur et belliqueux, devait naturellement porter son attention habituelle sur l'art militaire, en particulier sur la fortification.

Clisson, son rival, l'un des premiers capitaines de son temps, ne pouvait pas n'être point hanté de la même passion.

D'ailleurs, la guerre de Blois et de Montfort avait détérioré, ruiné en Bretagne beaucoup de châteaux et d'enceintes urbaines ; il était urgent de les rétablir.

Sous le coup de cette nécessité, sous l'influence des deux puissants personnages (Jean IV et Clisson) qui stimulaient à l'envi le développement, le perfectionnement de l'art de la guerre, la seconde moitié du XIVe siècle (depuis la bataille d'Aurai, 1364) fut, en Bretagne, pour l'architecture militaire, les châteaux et les villes fortes, une époque féconde, notable, dont nous devons signaler ici le caractère et les plus remarquables monuments.

Depuis la constitution de la féodalité territoriale, l'art militaire avait fait du chemin.

Au XIe siècle, le type de la forteresse, c'est la tour de bois juchée sur une butte de terre artificielle (la motte féodale), entourée d'enceintes formées de remparts de terre, de palissades et de larges ossés.

Au XIIe siècle, plus de motte féodale, du moins rarement elle persiste ; ce qui caractérise la forteresse de cet âge, c'est le donjon, tour puissante, très forte, très haute, d'ailleurs de diverses formes,

Digitized by Google

tantôt circulaire, tantôt carrée ou polygonale, etc. Autour d'elle une petite enceinte médiocrement défendue, servant seulement de chemise au donjon qui est à lui seul, pour ainsi dire, toute la forteresse. En Bretagne, on n'en peut citer qu'un seul de ce genre, Trémazan[1].

Au XIIIe siècle, le château du moyen âge se complète, se perfectionne ; il se compose essentiellement de trois parties :

1° Le *baile* ou avant-cour, première enceinte, dont le rôle est de couvrir l'entrée de la place, de permettre à la garnison d'en sortir et d'y rentrer facilement ;

2° Le *corps de la place,* consistant dans une enceinte étendue, forte muraille flanquée de fortes tours, pouvant se défendre par elle-même ;

3° *Le donjon,* qui est la plus puissante tour du château, qui prend part à la défense de l'enceinte mais peut s'en isoler et, si l'enceinte est forcée, servir de refuge suprême aux défenseurs de la place.

Au XIVe siècle, ce plan persiste et le rôle du donjon est le même. En Bretagne, nous n'avons guère de donjons authentiques du XIIIe siècle, les plus beaux qui nous restent sont du XIVe et même de la seconde moitié de ce siècle, de l'époque de Clisson et de Jean IV. Bornons-nous à en citer quelques-uns.

On ne peut rien dire de cette grosse *tour de l'Hermine* qui servit de prison à Clisson, car du château de l'Hermine il ne reste rien. La tour dite du Connétable, dans l'enceinte actuelle de Vannes, n'a certainement point détenu Clisson, et Clisson ne l'a même pas connue car elle n'est que du XVe siècle. Pourtant il existe encore à Vannes, entre cette tour du Connétable et la Porte-Prison ou porte Saint-Patern, de longues courtines à mâchicoulis, plus vieilles certainement que le XVe siècle, et où l'on doit reconnaître, comme dans la Porte-Prison (aujourd'hui lamentablement détruite), l'œuvre du duc Jean IV.

Mais où il n'y a pas à hésiter, c'est à Dinan et à Saint-Servan. A

[1] En la commune de Landunvez, canton de Ploudalmézau, arrondissement de Brest (Finistère).

Digitized by Google

Saint-Servan la tour Solidor, à Dinan le château sont certainement deux œuvres de Jean IV ; le fait est prouvé par des titres authentiques venus jusqu'à nous. Ces deux édifices sont incontestablement deux donjons, au vrai sens, au sens technique du mot, et même deux donjons des plus remarquables.

Dans deux actes des 3 et 30 août 1382, que nous avons cités plus haut (p. 416-418), Josselin de Rohan, évêque de Saint-Malo, dénonce la construction toute récente de la *tour Solidor* par le duc Jean IV et l'usage qu'en faisait ce prince, alors en guerre avec les Malouins, pour bloquer leur ville par terre et mer[1]. Le style et le plan de ce donjon sont dignes de cette époque (fin du XIVe siècle et commencement du XVe) qui, en Bretagne du moins, sut mieux que toute autre allier dans les constructions militaires l'élégance et la force. Cette forteresse consiste en trois tours cylindriques hautes d'une vingtaine de mètres, reliées entre elles ou plutôt soudées par d'étroites courtines. Rien de gracieux comme ce donjon *trilobé*, dressant jusqu'au ciel ses trois hautes colonnes monumentales de granit doré, dont le ton chaud s'enlève sur les bruns coteaux de la Rance ou sur le bleu de la mer.

Le *château de Dinan* n'est pas, lui, un *trilobite* monumental, mais, si le mot était d'usage, un *bilobite*, car il est formé de deux tours cylindriques (hautes de 34 mètres), réunies par deux étroites courtines, l'une (la courtine de l'ouest) portée en saillie, l'autre (à l'est) en retrait entre les deux tours. La forme générale du plan est ovale. L'édifice a le même aspect de force et de légèreté que la tour Solidor ; il a pour parure spéciale une couronne de mâchicoulis à arcades trilobées, portées sur des consoles qui s'effilent et descendent le long de la muraille en menus pilastres d'un effet très élégant. Un document authentique, découvert aux *Archives* des Côtes du-Nord par M. Anatole de Barthélemy, prouve que le

[1] « In quodam castro seu fortalitio vocato Stiridort, quod prefatus dominus dux (Jean IV) nuper et de novo edificari fecit » (D. Morice, *Preuves*, II, 429). Le nom primitif breton (car on a parlé breton dans cette région du VIe au Xe siècle) est *Steirdor*, de *ster* ou *steir*, rivière, et *dor*, porte. Le français venu, qui ne comprenait plus ce nom, en fit Stredor, Stridor, Stiridor, enfin par euphonie *Solidor*.

Digitized by Google

duc Jean IV avait commencé cette construction dès 1382 et donne le nom de l'habile architecte, Etienne Le Tur[1].

En regard de ces deux œuvres du duc Jean IV plaçons maintenant une œuvre du connétable. Il avait beaucoup bâti, beaucoup de châteaux et de donjons, entre autres, selon d'Argentré[2], ceux de Josselin, de Montcontour, de Blain, de Clisson.

Le *donjon de Clisson* seul subsiste ; c'est une grosse tour de orme circulaire, d'un très grand diamètre, d'au moins cent pieds de hauteur, accostée d'une tourelle semi-circulaire contenant l'escalier et les retraits ou cabinets. Il n'y a rien là de donné à l'art ou à l'élégance, comme dans les deux donjons précédents ; ce qui domine, ce qui éclate, c'est un caractère de force et de puissance, une solidité massive et inébranlable : du bord de la Sèvre, le front de ce géant semble se perdre dans la nue ; c'est bien là le roi de la marche bretonne barrant fièrement le passage à l'envahisseur.

Citons encore deux beaux donjons du même temps, qui ne sont ni de Clisson ni de Jean IV, mais bâtis sous l'influence du mouvement dont ces deux grands personnages étaient les promoteurs, peut-être même sous l'influence directe de Jean IV, car les deux seigneurs qui les ont bâtis étaient de fidèles partisans du duc, jouissant de toute sa confiance.

Je veux parler de la célèbre *tour d'Elven* près de Vannes et de la *tour d'Oudon* près d'Ancenis : celle-ci bâtie certainement en 1392 par Alain de Malestroit, celle-là par le frère aîné d'Alain, par Jean II de Malestroit, sire de Malestroit et de l'Argouët, immense fief (l'Argouët) dont la tour d'Elven était le chef-lieu.

Si les deux constructeurs étaient frères, leurs deux donjons le

[1] Par lettres du 3 novembre 1382, le duc Jean IV ordonne à Patri de Châteaugiron, « garde de la ville et pays de Dinan, » de faire priser « les places et mesons » nécessaires « pour l'augmentacion de l'édifice et meson, que nous avons ordonné (dit le duc), puix naguyères encommencer en nostre dicte ville » sous la direction de « Estienne Le Tur, maistre de ladicte euvre. » Voir Odorici, *Recherches sur Dinan* (1857), p. 146-149 ; et Mahéo, *Notice historique sur le château de Dinan* (sans date), p. 23-25 : ces deux éditions sont passablement fautives. — L'opinion très récente qui, sans aucune sorte de preuve, veut attribuer à Anne de Bretagne la construction du donjon est, au point de vue de l'archéologie comme à celui de l'histoire, absolument insoutenable.

[2] *Histoire de Bretagne*, édit. 1618, liv. X, chap. 3, p. 643.

Digitized by Google

sont aussi ; ils se ressemblent beaucoup. Ce sont deux énormes tours octogonales ; mais Elven est un octogone régulier de neuf mètres de côté, Oudon un octogone allongé ayant deux grands côtés, deux moyens, quatre petits. Elven a 44 mètres de hauteur (132 pieds), Oudon 30 mètres (90 pieds) seulement. Aussi Alain de Malestroit, qui l'a bâtie, était-il le cadet de Jean de Malestroit, constructeur d'Elven. Les murs d'Elven ont cinq mètres d'épaisseur, ceux d'Oudon trois mètres : ici encore entre l'aîné et le cadet la distance est observée.

Mais les deux tours ont un même caractère d'élévation élégante, on pourrait même dire légère, malgré leurs vastes dimensions. L'une (Oudon) se dresse au bord de la Loire, sentinelle vigilante du fleuve, prête à barrer le passage à toute invasion suspecte. L'autre (Elven) domine de sa tête chenue les sommets d'un grand bois, dernier reste de l'immense forêt qui avait donné son nom à la seigneurie de l'Argouët. Elven a de plus une couronne de mâchicoulis aux arcatures tréflées et moulurées d'un beau style, et qui rattache tout à fait ce donjon au style des édifices de Jean IV, où la force s'allie toujours à l'élégance, et souvent à la finesse de l'ornementation.

Parmi les constructions militaires encore subsistantes que l'on doit rapporter à Jean IV — outre celles dont j'ai parlé — il faut noter les belles ruines du *château de Sucinio* dans la presqu'île de Ruis — la *tour de Cesson* près Saint-Brieuc (encore un donjon) — les parties les plus anciennes de l'*enceinte de Dinan*, qu'il avait probablement reconstruite tout entière, entre autres les portes du *Jersual* et de *Saint-Malo*, celle-ci très originale, l'autre si élégante.

Jean IV a certainement fait construire bien d'autres châteaux, donjons, enceintes urbaines. Mais la plupart de ces constructions ont été depuis lors détruites ou remplacées au siècle suivant par des œuvres d'un autre style. Il en reste assez toutefois pour permettre d'apprécier l'importance du règne de ce prince dans cet ordre de choses.

Jean IV s'intéressait vivement aussi à la grande révolution qui, de son temps, s'annonçait dans l'art militaire par l'emploi, rare encore cependant, des armes à feu.

Digitized by Google

Il est le premier de nos ducs, à ma connaissance, qui ait eu un maître de l'artillerie : Guillaume Carnac en 1390, auquel succéda l'année suivante son fils probablement, Jean Carnac[1].

Il faisait fabriquer des canons à Nantes sous ses yeux, par un « *canonnier* » ou fabricant de canons appelé *Edouart*. — Au siège de Brest, en 1387, il avait, nous l'avons vu, des canonniers. — Et l'année précédente, quand il envoya trois navires chercher en Espagne sa fiancée Jeanne de Navarre, ces navires étaient armés de canons.

Nous avons les inventaires de deux places fortes de Bretagne dressés après sa mort, Aurai et Vannes. Aurai n'a que deux pièces d'artillerie, dont « un grant cannon sur son portal » ; mais Vannes en possède déjà dix-sept ; et un mauvais petit château seigneurial appelé Frinodour (situé au confluent du Trieu et du Leff, en la paroisse de Quemper-Guézenec) était déjà, à la même date (1400), armé de six canons, ce qui est énorme à cette époque pour une pareille bicoque et montre combien l'usage de l'artillerie était dès lors en faveur chez les Bretons.

En tout cela assurément l'on doit reconnaître l'influence du duc Jean IV, de son zèle et de sa constante vigilance pour les progrès de l'art militaire.

(*A suivre.*)

ARTHUR DE LA BORDERIE,
Membre de l'Institut.

[1] Compte inédit de 1391.

Digitized by Google

LE SIÈGE DE NANTES[1]

(29 JUIN 1793)

Avant d'entrer dans le détail des opérations militaires, résumons le plan d'attaque des Vendéens contre Nantes. La première colonne, celle de Bonchamps, avec Stofflet et Donnissan, était chargée du combat traînant. Elle devait attaquer au nord-est, entre la rive gauche de l'Erdre et la prairie de Mauves, située au nord de la Loire. La deuxième colonne, la plus importante, avec d'Elbée commandant en chef, Cathelineau et Talmont, était chargée de passer l'Erdre et de prononcer l'attaque principale par les routes de Rennes et de Vannes. Elle marchait entre la rive droite de l'Erdre et la Loire. Sur la rive gauche de l'Erdre s'avançaient, pour relier ces deux colonnes, des corps intermédiaires commandés par Fleuriot et d'Autichamp, ce dernier rejoignant la colonne Cathelineau. Les armées de Charette et de Lyrot de la Patouillère et d'Esigny — qu'il faut se garder de confondre, — la première venue de Legé et restée sur la rive gauche de la Sèvre, la seconde venue du Loroux-Bottereau, opérant sur la rive droite de la Sèvre, aux Clions, à la Louée, d'où elle avait chassé Beysser — avaient pour objectif, l'une Pont-Rousseau et le passage de la Loire sur ce point, l'autre la côte Saint-Sébastien, le faubourg de Saint-Jacques et le passage de la Loire sur ces points. L'armée, comme l'a très bien dit Savary, « attaquait sur quatre points et tout autour de la ville ouverte de toutes parts. »

Le 27 juin, Cathelineau et d'Elbée attaquèrent le bourg de Nort (improprement nommé par le représentant Choudieu *faubourg de*

[1] Extrait de *D'Elbée généralissime*, ouvrage en préparation.

Digitized by Google

Nantes dont il est éloigné de trente kilomètres), pour de là tomber sur Nantes en attaquant le camp de Saint-Georges. Il y avait à Nort le 3e bataillon de la Loire-Inférieure, sous les ordres de Meuris, 600 hommes secondés (selon Savary) par une partie de la garde nationale de l'endroit et ayant du canon. Crétineau-Joly dit que le poste était encore défendu par 400 hommes de ligne commandés par le marquis de Fumel, mais cette assertion n'est pas confirmée. Le combat s'engagea le soir, la colonne d'attaque étant partie d'Ancenis le 27 et ayant eu, pour arriver à Nort, vingt-sept kilomètres à parcourir. Parmi les nombreux récits, celui de Beauchamp nous a paru le plus clair : « Le 27, dit cet historien, d'Elbée « attaque le poste du bourg de Nort pour de là tomber sur Nantes « et prendre le camp de Saint-Georges à revers. A cette nouvelle, « le général Canclaux accourut au camp de Saint-Georges pour « faire partir un renfort qui ne put arriver assez tôt. Nort n'était « défendu que par le 3e bataillon de la Loire-Inférieure. Cette poi- « gnée de braves commandés par Meuris soutint pendant douze « heures le feu continu de l'avant-garde royaliste. D'Elbée, dé- « couragé par la résistance qu'il éprouvait et croyant avoir à com- « battre une armée entière, allait ordonner la retraite, lorsqu'une « femme échappée de Nort put lui assurer qu'il n'était défendu que « par 400 hommes. D'Elbée attaqua de nouveau et fit lui-même des « prodiges. Réduits à cinquante hommes, les républicains éva- « cuèrent le poste et emportèrent avec eux leurs drapeaux ; dix-sept « de ces braves purent seulement rentrer à Nantes. » Nous croyons que l'attaque de Nort fut un combat de nuit, une surprise, que l'énergie des défenseurs fit échouer ; les avantages de l'heure et du terrain expliquent, toute question de bravoure mise à part, comment quelques centaines de républicains ont pu résister pendant si longtemps à quelques milliers de Vendéens. Sur cette question de l'heure du combat et sur celle de l'intervention de d'Autichamp, nous avons le témoignage du récent historien de d'Autichamp, M. Ch. d'Availles : « A la nuit tombante, le détachement (c'est- « à-dire le détachement d'Autichamp chargé de maintenir les « communications entre la colonne Cathelineau et la colonne « Bonchamps) et la première colonne se trouvaient devant

Digitized by Google

« Nort. Mais ce passage que l'on espérait effectuer sans coup « férir fut au contraire extrêmement difficile. Retranchés der- « rière l'Erdre, assez forte sur ce point, 600 républicains comman- « dés par le ferblantier Meuris tinrent tête aux forces vendéennes « pendant toute la nuit, et d'Elbée allait donner le signal de la « retraite lorsque d'Autichamp, en traversant un gué, parvint à « tourner l'ennemi et à dégager la position. » Dans l'*Histoire de Bretagne* de MM. Lescadieu et Laurant (1836) nous lisons déjà : « Une nouvelle attaque est ordonnée, d'Autichamp passe une chaussée au-dessous de Nort avec 300 Bretons d'élite et emporte le bourg. » Cette intervention de d'Autichamp tournant la position paraît certaine. MM. d'Availles et Beauchamp sont les seuls qui attribuent à d'Elbée une pensée de retraite bien peu conforme à la ténacité de son caractère. Le Bouvier des Mortiers, qui ne le ménage pas, dit simplement : « L'armée avait été retardée dans sa « marche par l'attaque de Nort. M. d'Elbée n'avait pas voulu laisser « ce poste qui pouvait l'inquiéter sur ses derrières et il comptait « l'emporter du premier assaut. Mais le brave Meuris soutint pen- « dant douze heures le siège.... » Nous voyons là pourquoi les Vendéens ont attaqué Nort, faisant un long circuit au lieu de passer l'Erdre plus près de Nantes. Nous trouvons bien aussi la mention de deux assauts, et la version de Mme de la Bouère qui retient d'Elbée à Ancenis le 27 reste très acceptable : le général a ordonné l'attaque de Nort, il dirige tout d'Ancenis ; à la nouvelle de la résistance imprévue qui tient en échec son avant-garde, il arrive en hâte, et sa présence, jointe à l'heureuse diversion de d'Autichamp, permet d'enlever la position. Dans ce combat glorieux pour les vaincus et si acharné qu'on y brûla, selon Mme de la Bouère, plus de 50000 cartouches, Cathelineau et d'Elbée commandent les Vendéens, mais on ne voit Cathelineau ni diriger ni agir. D'Elbée a tout ordonné et Beauchamp nous dit qu' « il fait lui-même des prodiges ».

En attaquant Nort, d'Elbée avait voulu supprimer le seul obstacle qui le gênât pour tourner le camp de Saint-Georges qu'il savait garni de troupes et n'osait aborder de front ; malgré la longueur d'une résistance qui permit à Canclaux de faire entrer des

Digitized by Google

munitions à Nantes, il atteignit son but : faire lever le camp, seul ouvrage avancé et principale défense de la ville. Canclaux, en effet, ne trouva plus sa position sûre, il ne couvrait plus les routes de Vannes et de Rennes, au pouvoir de d'Elbée ; il voyait, par la route de Paris, s'avancer les colonnes de Bonchamps et de Stofflet qui, le 28, vers cinq heures du soir, attaqua son avant-garde, mais n'échangea avec elle que quelques coups de fusil. « A dix heures », dit-il dans son rapport que les historiens se sont bornés à paraphraser, « l'avant-garde est venue me rejoindre. Les représentants du peuple (Merlin de Douai et Gilet) étaient seuls dans ma confidence. Tout était disposé pour la retraite que personne ne s'en doutait. A onze heures et demie elle s'exécute dans le plus grand ordre. A peine rentrés dans la ville, l'attaque a commencé à deux heures et demie du côté des Ponts. Bientôt après, la canonnade s'est fait entendre tout autour de la ville ; à 10 heures elle était extrêmement vive aux portes d'Ancenis et de Rennes. » Nous avons cité ces dernières phrases du rapport de Canclaux pour répondre tout de suite à une grave accusation de lenteur qui pèse sur d'Elbée. On peut lire dans Beauchamp que la prise de Nort retarda extraordinairement sa marche et qu'en n'arrivant que le 29 à dix heures à la porte de Rennes, il dérangea la combinaison d'après laquelle tous les chefs vendéens devaient simultanément attaquer Nantes au point du jour. Dans le rapport de Canclaux, tel que nous l'a transmis Savary, nous lisons bien *qu'un détachement parti du camp de Saint-Georges a arrêté la poursuite des rebelles*. On nous signale, d'autre part, une phrase du rapport original où Canclaux dit avoir eu l'intention de réunir toutes ses forces pour faire une trouée au travers de l'armée de d'Elbée et aller retomber sur Nort. Mais ce projet de Canclaux n'a reçu aucun commencement d'exécution et c'est une simple escarmouche que mentionne le rapport. On s'explique difficilement, le passage de l'Erdre ayant été forcé le 28 à cinq heures du matin, que d'Elbée ne soit entré en ligne qu'à dix heures le lendemain et qu'il ait mis aussi plus de 24 heures à faire les 30 kilomètres de Nort à la porte de Rennes. Il dut donner du repos à ses hommes fatigués par un long et terrible combat de nuit ; peut-être s'arrêta-t-il à faire des recrues sur la route, ou

Digitized by Google

trouva-t-il des chemins que son artillerie eut peine à traverser. Mais sa justification nous semble résulter du rapport même de Canclaux. Ce rapport dit, en effet, que *bientôt après* deux heures et demie du matin la canonnade se fit entendre *tout autour de la ville*; qui donc tirait alors le canon à l'entrée de la route de Rennes si ce n'était la colonne de d'Elbée ? Si la canonnade était très vive à 10 heures, c'est qu'à ce moment le combat était le plus acharné, mais il avait commencé sur tous les points au petit jour et nous croyons que d'Elbée était à son poste à la porte de Rennes, comme Bonchamps au sien à la porte de Paris.

Le 28 juin, à 11 h. 1/2 du soir, toutes les troupes républicaines étaient rentrées dans la ville, car, devant une reconnaissance de la cavalerie de Charette, Beysser avait évacué le bourg des Sorinières, le faubourg de Pont-Rousseau et ne s'occupait plus que de la défense des Ponts. A l'aspect de la formidable attaque que les Vendéens préparaient, l'alarme fut vive à Nantes. Beauchamp dit qu'il y eut conseil de guerre. Le général Bonvoust, qui commandait l'artillerie, trouvait audacieux ou insensé de défendre une ville ouverte dont les abords n'étaient pas même protégés par des ouvrages avancés. Les conventionnels Merlin et Gilet, aussi peu braves que leurs collègues d'Angers, se rangèrent à cet avis et proposèrent l'évacuation. Quel fut alors le rôle de Canclaux? Beauchamp dit qu'il conforma son opinion à celle de Bonvoust et des représentants ; mais les auteurs de *Victoires et Conquêtes* disent qu'il s'éleva avec force contre cet avis, répondant de la sûreté de la ville si l'on voulait suivre ses conseils, et d'autres historiens (MM. Lescadieu et Laurant) ajoutent « qu'il jura de mourir au poste que l'honneur lui avait assigné ». Il est douteux que le froid et mesuré Canclaux se soit prononcé aussi catégoriquement ; mais ce très habile militaire mit au service de la cause ses talents, son sang-froid, sa ténacité. Une fois la décision prise — et la décision fut prise, à n'en pas douter, par les députations des sociétés populaires et le maire girondin Baco unis à l'enthousiaste Beysser dans un patriotique élan — Canclaux prit à la hâte ses dispositions de défense : c'étaient des barrières garnies de canons qui fermaient les issues de la ville, des bateaux armés qui stationnaient sur la

Digitized by Google

Loire, des batteries qui protégeaient la ville et le cours du fleuve à l'ouest et à l'est. Avant d'avoir abandonné Pont-Rousseau aux royalistes, qui s'avançaient en nombre par la route de Machecoul, Beysser avait placé dans la prairie Orillard, sur la rive droite de la Sèvre, une pièce de 18 qui balayait la route de l'autre côté de la rivière, et il avait fait abattre les arbres qui pouvait nuire au tir de son artillerie. Si le pont de la Sèvre, ou Pont-Rousseau, fut coupé alors, on s'expliquerait mieux l'inaction de Charette pendant l'attaque du lendemain. Le Bouvier des Mortiers parle d'un pont coupé, mais lequel? « On coupa, écrit-il, un pont très élevé, sur « la Loire, du côté du faubourg Saint-Jacques, et on y établit « une batterie, ce qui rendit l'entrée de la ville impossible de ce côté. » Le pont en question serait le très ancien pont de Pirmil, autrefois défendu par une forteresse dont il subsiste des vestiges. Comment admettre pourtant que ce pont de bois et de pierre, long de plus de 250 mètres, ait été coupé si rapidement et sans qu'aucun des autres historiens de la ville et de la guerre ait mentionné un fait de cette importance ? Comment se peut-il aussi que Canclaux ait placé au faubourg Saint-Jacques l'adjudant général Boisguillon et des gardes nationales avec un pont coupé derrière lui ? S'il y eut un pont coupé, ce fut, croyons-nous, le Pont-Rousseau, sur la Sèvre, qui est fort court et était construit en bois, Dans son désir constant d'excuser Charette, Le Bouvier des Mortiers s'est fourvoyé ; notre supposition, d'ailleurs, cadrerait mieux avec son système, puisque Charette était à Pont-Rousseau ; c'est Lyrot qui était à Saint-Jacques. Turreau qui — pas plus que Canclaux dans son rapport — ne dit un mot des ponts coupés, explique ainsi la situation critique de Nantes au moment de l'attaque : « Nantes, ouvert de tous côtés en deçà de la Loire, présen- « tait une contrevallation de près de deux lieues d'étendue et « semblait ne pouvoir faire aucune résistance. Les seules fortifica- « tions étaient quelques bouts de fossés, quelques parapets ou « épaulements faits à la hâte. On avait augmenté le nombre des « bouches à feu de quelques pièces de gros calibre empruntées à « la marine, mais les dehors, les avances de la ville ne présentaient « pas de positions, d'emplacements avantageux pour attendre un « grand effort de l'artillerie. »

Digitized by Google

Nous avons vu que, dès le 28 au soir, une reconnaissance de la cavalerie royaliste avait amené Beysser à abandonner la partie du faubourg de Pont-Rousseau située au delà de la Sèvre : Charette arriva sans coup férir jusqu'à la rivière. Voici, d'après son historien, comment il disposa son artillerie : « Deux pièces à Rezé, qui pointaient sur la pompe à feu de la Chésine ; trois pièces en face de Pont-Rousseau ; le reste de ses canons aux Trois-Moulins. Ce fut cette artillerie qui, le 29, vers 2 heures du matin, donna le signal de l'attaque. Si l'heure avait été désignée, Lyrot et Charette furent seuls exacts : le premier se déployait depuis les Sorinières et côtoyait le faubourg Saint-Jacques, défendu par les gardes nationales de Boisguillon, et occupait sur sa droite la côte Saint-Sébastien ; le second engageait sur les positions républicaines une canonnade bien nourrie. Beauchamp a présenté cette première phase de l'action d'une façon très dramatique : « Il régnait un profond silence dans le « court intervalle qui sépare la nuit du jour. Les patriotes accablés « se livraient au repos; la garde seule veillait. Tout à coup l'ar- « tillerie de Charette commence son feu ; le bruit redoublé du « canon, le son des instruments guerriers appellent les Nantais au « combat ; l'ennemi s'avance. Les divisions du Bas-Poitou se dé- « ploient au delà de la Loire sur tous les points accessibles de la « rive gauche pour les attaquer à la fois. Mais, quoique bien ser- « vie, l'artillerie de Charette ne cause que peu de dommage ; celle « des républicains, ménageant son feu, est tellement bien dirigée « qu'elle abat trois fois le drapeau blanc qui flottait au delà de la « Loire. » Les gardes nationales nantaises, qui seules défendaient la ville de ce côté (le bataillon des Côtes-du-Nord était rentré), ne se bornèrent pas à un échange de boulets de canon : le poste de Saint-Jacques, commandé par Boisguillon, fit une vigoureuse sortie contre Lyrot et le repoussa sur la route de Clisson, lui enlevant deux canons ; mais le commandant de l'artillerie royaliste fit placer sur le bord du jardin et dans les prés de la Morinière deux pièces qui prirent les républicains en queue, et ceux-ci, abandonnant leurs captures et même un de leurs propres canons, furent poursuivis à leur tour jusqu'à l'entrée du faubourg de Saint-Jacques. Le Bouvier des Mortiers, à qui nous empruntons ces détails ne

Digitized by Google

nomme point ce commandant de l'artillerie, mais la Morinière étant sur la rive gauche de la Sèvre et dominant la route de Clisson, ce fut Charette, sans doute, qui plaça du canon sur ce point et fit cette heureuse diversion. Charette avait mieux à faire, ou plutôt avait à poursuivre une attaque qui à ce moment s'annonçait bien. Ne devait-il pas franchir le pont de la Sèvre et attaquer le faubourg Saint-Jacques par le flanc, quand Lyrot l'attaquait de front ? Il a canonné à distance, il n'a pas marché, il a permis ainsi à la partie de la colonne de Boisguillon qui s'était imprudemment aventurée de regagner le poste de Saint-Jacques d'où, selon Beauchamp, *elle contint pendant l'action les royalistes*. On put même plus tard diriger sur la porte de Paris, plus menacée, les défenseurs du poste de Saint-Jacques. Il est difficile d'admettre que Charette avec ses 15 000 hommes n'ait pu prendre le faubourg et en chasser quelques centaines de gardes nationaux. Si, comme le prétend Le Bouvier des Mortiers, son apologiste, il avait devant lui un pont coupé, que n'a-t-il cherché au moins, comme l'a fait Lyrot, à rassembler quelques bateaux et à jeter sur la rive droite de la Loire un détachement qui eût donné la main aux colonnes angevines ? MM. Lescadieu et Laurant, écrivant dans le sens du rapport de Canclaux, ont qualifié de *fausse attaque* la manifestation de Charette. Louis Blanc avance qu'il ne pouvait guère *sans pontons ni bateaux* faire plus qu'il n'a fait. Malgré tout, et même malgré une consigne dont son indépendance habituelle ne pouvait lui faire une loi, son inaction de 15 heures avec toute une armée immobilisée derrière la Loire est bien étrange. S'il faut l'expliquer par la jalousie, par le dépit d'avoir vu rejeter le plan dont Le Bouvier des Mortiers parle mystérieusement, certaines appréciations de d'Elbée, *qui se souvenait*, dit Turreau, *des moindres circonstances des combats* où il avait assisté, s'éclaireraient d'un jour singulier.

Le vrai, le seul combat, eut lieu sur la rive droite de la Loire, sur les routes de Paris, de Vannes, de Rennes, presque parallèles, et formant la triple entrée de Nantes de ce côté. La colonne de Bonchamps, débouchant de la route de Paris, pénétra dans le faubourg Saint-Clément et chercha à opérer sa jonction avec Cathelineau et d'Elbée. Mme de Bonchamps a dit dans ses *Mémoires* :

Digitized by Google

« M. de la Fleuriays (Fleuriot de la Fleuriays), qui commandait « l'avant-garde de mon mari, attaqua la porte de Paris et fut tué. « M. de Mesnard eut le même sort. Néanmoins M. de Bonchamps « pénétra jusqu'au faubourg. Les compagnies bretonnes avan- « çaient au pas de charge. » C'est tout, et c'est peu pour un fait de cette importance. Mais Mme de Bonchamps, à portée d'être bien renseignée, affirme que son mari était là, Mme de la Rochejaquelein prétend qu'il n'y était pas et que l'attaque fut menée par Fleuriot, Mme de la Bouère, dont le mari faisait partie de la division de Bonchamps, apporte dans ses *Souvenirs*, récemment publiés, une nouvelle version, d'après laquelle Bonchamps aurait commencé l'attaque dès le matin ; elle dit qu'ayant appris par des reconnaissances « que les Nantais étaient sur le champ de bataille et que rien n'annonçait la grande armée », il ordonna la retraite. Mme de la Bouère n'indique pas l'heure exacte à laquelle aurait eu lieu cette retraite ; mais comme elle nous a dit que Bonchamps attaqua à l'heure fixée (2 heures 1/2 du matin), et qu'il envoya ses reconnaissances une heure après, il faudrait admettre que la retraite se fit bien avant le moment où tous les historiens nous signalent la lutte comme ayant été la plus acharnée sur la route de Paris (vers 10 heures). Du récit de Mme de la Bouère nous pouvons retenir que Bonchamps n'était pas en sûreté du côté de son aile droite, d'Autichamp, qui commandait cette aile, s'étant écarté du gros de la colonne dès l'attaque de Nort et ayant donné la main à l'armée angevine ; mais ce récit, qui serait grave pour la mémoire de Bonchamps, qualifiant de *promenade militaire* un *mouvement rétrograde* qui aurait été une véritable reculade, l'abandon du champ de bataille au moment du danger, ce récit est en contradiction formelle avec tout ce qui a été écrit sur le siège de Nantes. Sans parler même du brave Bonchamps dont la présence à Nantes, malgré ce que nous avons cru pouvoir dire de son approche, est fort contestée, l'honneur de sa division décimée par l'ennemi, de Fleuriot commandant de l'avant-garde qui tomba mortellement atteint, est ici en jeu. Interrogeons quelques historiens. « L'avant-garde de Bonchamps, à peine « arrivée par la porte de Paris, » dit Beauchamp « fondit sur les

Digitized by Google

« avant-postes du faubourg Saint-Clément ; Fleuriot de la Fleuriays « aîné, qui la commandait, encourageait les Vendéens par son « exemple. » Beauchamp raconte ensuite la mort de Fleuriot, il ne dit pas formellement que Bonchamps, était à Nantes ; son récit emprunte à Mme de Bonchamps la phrase sur la charge des compagnies bretonnes et au rapport de Canclaux une phrase sur l'acharnement du combat à 10 heures. Crétineau-Joly dit de son côté, affirmant la présence de Boncnamps : « Bonchamps, La « Bouère, Fleuriot aîné et d'Autichamp se précipitent sur la porte « de Paris. Fleuriot est emporté par un boulet, d'Autichamp prend « sa place, il a deux chevaux tués sous lui, de Mesnard est mor- « tellement atteint d'un coup de feu dans la poitrine. » Notons qu'ici d'Autichamp est bien représenté comme ayant rallié son chef Bonchamps, dont il s'était séparé la veille pour passer l'Erdre et prendre part à l'attaque de Nort. M. d'Availles, le biographe de d'Autichamp, dit plus catégoriquement que la division de Saint-Florent, sous Fleuriot et d'Autichamp, *avait rejoint le corps principal*; ce fut plus tard que d'Autichamp, ayant emporté le faubourg Saint-Donatien, se rapprocha de Cathelineau et, quand celui-ci tomba, couvrit la retraite. Que l'on interroge les historiens royalistes ou le rapport de Canclaux, le combat soutenu par l'avant-garde de Bonchamps apparaît très vif, puisqu'il coûte la vie à Fleuriot, à Mesnard et à de nombreux soldats, heureux en somme pour les Vendéens puisque d'Autichamp s'empare du faubourg Saint-Donatien, tout voisin de la chaussée de Barbin, d'où les batteries vendéennes mitraillent la place du Département. Quant à la division même de Bonchamps, avec ou sans son chef, elle ne lâcha pas pied dès le début de l'action, comme l'a prétendu Mme de la Bouère, puisqu'elle était encore engagée à 10 heures, mais elle hésita, combattit *mollement* (c'est le mot souvent cité), et avança trop peu pour seconder l'attaque principale de Cathelineau et de d'Elbée.

A l'appui du rapport de Canclaux, qui établit que *bientôt après* 2 heures 1/2 du matin la canonnade se faisait entendre tout autour de la ville et que, par conséquent, la porte de Rennes était alors attaquée par l'avant-garde de l'armée angevine, on peut citer la

Digitized by Google

phrase suivante de l'*Histoire de Nantes* de MM. Lescadieu et Laurant : « Sur les six heures du matin, on apercevait de l'observatoire « de Saint-Pierre des flots d'insurgés qui arrivaient par la route « de Rennes avec 14 pièces de canons ». Les mêmes historiens, bien renseignés à l'ordinaire, disent qu'à 7 heures l'action était engagée sur tous les points et ils répètent qu'à dix heurs on se battait avec acharnement sur la route de Rennes. Cathelineau ayant surtout dirigé son effort du côté de la route de Vannes, il nous paraît certain que la route de Rennes était depuis plusieurs heures envahie par la colonne de d'Elbée quand elle devint le siège de l'attaque principale, le point sur lequel Canclaux déclare s'être *toujours tenu*. Cette attaque décisive, les colonnes étant enfin réunies en entier, n'eut lieu qu'après d'assez longs délais employés en combats d'avant-garde qui permirent aux 12000 défenseurs de s'organiser sur tous les points. Voici encore un passage de Beauchamp qui prouve la vigueur de l'attaque des Vendéens. « Déjà l'avant-garde « de Cathelineau, traînant trois pièces de canon et deux pierriers, « avait tourné le faubourg du Marchix, tandis que d'Elbée, renforcé « par 500 Bretons, se jetait sur les chemins de Vannes et de Rennes. » Donc, s'il y a eu retard, on peut dire que la faute a été rachetée par la vivacité de l'action. Canclaux sentit tout de suite que le péril était à la porte de Rennes : il y courut au premier coup de canon, il y resta jusqu'à la fin. Nous pouvons très bien déterminer quelle fut la zône d'opération des deux généraux vendéens. Cathelineau s'étendait sur la droite, il attaquait de front la partie du faubourg du Marchix qui a pris le nom de rue des Hauts-Pavés, il appuyait sa gauche sur la route de Vannes ; d'Elbée tenait la gauche de la ligne avec sa droite joignant Cathelineau sur la route de Vannes, sa gauche vers l'Erdre, son artillerie menaçant les coteaux de Barbin. Quant à la cavalerie de Talmont, elle suivait l'extrême droite de Cathelineau. La défense opposait à Cathelineau et à d'Elbée le 34e régiment de ligne, le 109e, la légion nantaise, le bataillon nantais de Saint-Nicolas, et une batterie placée à Barbin qui allait être bientôt réduite au silence.

Canclaux — nous tenons à préciser ce point important — ne parle que du combat soutenu contre d'Elbée, Cathelineau et

Digitized by Google

Talmont. Pour lui il n'y a qu'une action dans le siège de Nantes et elle a lieu aux portes de Rennes et de Vannes ; il mentionne la canonnade de Saint-Jacques ou de Pont-Rousseau (Charette), la canonnade de la route de Paris (Bonchamps), mais il n'insiste pas sur les combats qui durent s'engager là ; toutes les troupes dont il loue la bravoure, le 109e, la garde nationale commandée par le maire Baco, les canonniers de Paris sous les ordres de l'adjudant-général Billy, se sont distinguées au poste qu'il occupe lui-même. Les historiens, d'ailleurs, ne tiennent compte dans leurs récits que de l'attaque principale, la seule sérieuse. D'après Beauchamp, dès huit heures l'artillerie de d'Elbée tirait à demi-portée de la hauteur de Barbin ; audacieuse, bien conduite, elle démonta une des pièces de la batterie de la porte de Rennes, tuant presque tous les canonniers, et il faut admettre qu'elle chassa bientôt les républicains de Barbin puisque nous lisons dans Lescadieu et Laurant : « De ce dernier point (les hauteurs de Barbin), l'artillerie catho-« lique tirait sans interruption ; plusieurs boulets vinrent ébranler « l'hôtel du département où les administrateurs délibéraient. » Les mêmes historiens enregistrent la marche victorieuse de l'infanterie vendéenne, qui délogeait l'ennemi de sa première ligne de défense et ils nous montrent d'Elbée au combat : « Sur la route de Rennes, « disent-ils, la légion nantaise déployait la plus grande valeur ; les « brigands, à la faveur des blés et des haies, pénétraient dans les « vergers, les jardins et les maisons, et de là, excités par la voix « de d'Elbée, ils mitraillaient presque à couvert. » Le 109e, que Canclaux considérait comme sa meilleure troupe, fut obligé de rentrer dans les barrières que la défense avait élevées à la hâte. Maîtres des hauteurs et des champs avoisinant la ville, les royalistes avançaient toujours, s'emparaient des premières maisons. Si la résistance opiniâtre des républicains arrêta l'élan des assaillants, et si le combat ne dépassa pas les faubourgs, l'alarme dut se répandre au cœur de la ville. Mme de la Bouère dit que l'armée républicaine cherchait à midi un passage pour quitter Nantes, qu'il y eut même un commencement d'évacuation par la route de Guérande (faubourg de Chantenay), et tout n'est pas imagination dans cette phrase de Le Bouvier des Mortiers :

Digitized by Google

« La victoire semblait ne pouvoir échapper aux royalistes ; « déjà même les assiégés avaient retiré deux de leurs pièces, « ils parlaient d'abandonner la ville et de se renfermer dans le « château ; d'autres proposaient de capituler ; des soldats répu- « blicains, le sac au dos, étaient prêts à quitter la ville. » A ce moment, l'inexplicable inaction de Charette permit de distraire les troupes qui lui étaient opposées à Pont-Rousseau et à Pirmil (gardes nationales et peut-être bataillon des Côtes-du-Nord) et de les porter sur les routes de Rennes et de Vannes où le danger s'aggravait et où, jointes aux premiers défenseurs, elles réussirent à faire reculer les royalistes. C'est alors aussi qu'eut lieu la fausse manœuvre du prince de Talmont placé, comme nous l'avons dit, avec sa cavalerie, à l'extrême droite de Cathelineau ; apercevant des soldats républicains qui se sauvaient par la route de Guérande, laissée libre à dessein pour faciliter la fuite des Nantais, Talmont les chargea avec ses hommes et du canon, au mépris des instructions qu'il avait reçues, et les força à rentrer dans la ville où ils ne durent plus rien attendre que de leur courage. On peut trouver Talmont excusable de ne s'être pas souvenu, dans l'ardeur de l'action, d'une délibération prise plusieurs jours à l'avance au conseil de guerre d'Ancenis. Cette imprudence put avoir pour effet de rendre la résistance plus acharnée. Qu'il faille croire ou non au parti que Beysser, d'après Crétineau-Joly, tira de ces fuyards rapatriés, le combat continua et tourna mal pour les royalistes. La colonne de Bonchamps, qui se tenait à la gauche de l'armée vendéenne, vers les faubourgs Saint-Donatien et Saint-Clément, prit alors une grande part à l'action. Fleuriot ordonna aux compagnies bretonnes de marcher au pas de charge et reçut, à leur tête, un boulet qui lui emporta une jambe, le chevalier de Mesnard fut aussi grièvement blessé ; d'Autichamp qui avait rallié la colonne en prit le commandement. Il voulut continuer l'attaque et eut deux chevaux tués sous lui.

Sur les routes de Rennes et de Vannes, Cathelineau et d'Elbée, ébranlés par le retour offensif de Beysser, ramènent les Vendéens au combat. Ceux-ci commencent à manquer de munitions et le feu habilement dirigé des républicains endommage leur artillerie,

Digitized by Google

mais, malgré leurs pertes, ils tiennent bon et la victoire reste indécise. Cathelineau tente un dernier effort. « Il s'élance, dit M. Port dans son *Dictionnaire*, à la tête d'une bande dévouée de 300 « hommes. Il était déjà parvenu, à travers un feu terrible, jusqu'à « la place Viarmes et voyait l'ennemi se troubler. Une balle lui « brise le bras et pénètre en pleine poitrine. Tout est fini, il « tombe ; ses Vendéens ne songent plus qu'à l'emporter et ne « combattent encore que pour la retraite. » Louis Blanc raconte que Cathelineau, croyant la ville prise, s'était jeté à genoux et mis à prier, quand, d'une mansarde voisine, un savetier le coucha en joue. Nous lisons ailleurs que Cathelineau s'était élancé à cheval pour enlever une batterie qui balayait la route de Vannes et qu'une balle le frappa au moment où les plus braves des siens, ayant pénétré jusqu'à la place Viarmes, étaient déjà tombés. Quoi qu'il en soit, la blessure mortelle de Cathelineau ôta tout espoir de vaincre à ses soldats. « Vainement, » dit Beauchamp « d'Elbée chercha à les rallier et à ranimer leur courage, il fut forcé d'a- « bandonner l'attaque et d'ordonner la retraite. » Cette retraite eut lieu en bon ordre, pendant que d'Autichamp, suivi de près par la cavalerie républicaine, rétrogradait lentement, continuant son feu par intervalles (nous suivons ici Beauchamp, beaucoup plus précis que l'historien même de d'Autichamp, M. d'Availles). D'Elbée ne laissait ni canons, ni caissons démontés sur la route de Rennes, quoi qu'en ait dit après coup le représentant Choudieu, car Canclaux n'aurait pas manqué de se vanter dans son rapport d'une telle capture, et il a dit, au contraire : « Plusieurs pièces des rebelles démontées ont été enlevées par eux ». Canclaux, d'ailleurs, ne poursuivait pas, il n'était pas rassuré, il s'attendait pour le lendemain à une nouvelle attaque, comme l'atteste un billet qu'il écrivit tout de suite à Boulard alors aux Sables-d'Olonne pour demander du secours. Ce billet est du 30 juin et la retraite de l'armée vendéenne avait commencé la veille à 4 h. Nous ne savons si ce fut dans la soirée du 29 ou le 30 qu'eut lieu un engagement de la division Bonchamps avec les chasseurs de la Charente, dont nous trouvons le récit dans MM. Lescadieu et Laurant : « Sur la route de Paris les royalistes se rallient et

Digitized by Google

« cherchent à établir une batterie de deux pièces, mais une « sortie vigoureuse exécutée par les chasseurs de la Charente « compléta la déroute. Dans cette escarmouche les royalistes « perdirent 14 hommes et une pièce de canon. » Quant à Charette, il continua sa canonnade pendant toute la journée et favorisa dans une certaine mesure la retraite de l'armée angevine. Il n'interrompit même pas son feu à la nuit et le recommença au point du jour. Selon Choudieu, Beysser ordonna alors une sortie et culbuta les soldats de Charette, qui battit en retraite comme les autres généraux. Mais nous croyons que Charette ne quitta pas l'autre rive de la Sèvre et que la sortie de la garde nationale commandée par Deurbroucq eut lieu du côté de Saint-Jacques, où cette troupe était opposée à la division de Lyrot, Le Bouvier des Mortiers, dont le récit est plein de contradictions, prétend que Charette apprit fort tard la levée du siège et que ce fut sur le rapport d'émissaires venant de Nantes lui annoncer qu'il allait être attaqué à droite et à gauche, qu'il se décida, dans la nuit du 30, à faire reprendre à toutes ses forces le chemin de Legé, n'ayant eu dans toute l'action que 70 hommes tués ou blessés.

Quant à la grande armée, elle recula, pendant la nuit du 29 au 30 ou la journée du 30, jusqu'à l'Erdre d'abord, qu'elle repassa à Nort, puis jusqu'à la Loire, qu'elle traversa à Ancenis, à Varades, et sur les points intermédiaires entre Angers et Nantes. Les paysans angevins, ceux de Cathelineau et de d'Elbée, rentrèrent à Beaupreau, à Cholet, à Jallais, à Chemillé, etc. M. Port dit dans son *Dictionnaire de Maine et Loire* que d'Elbée dirigea la retraite sur Mortagne, ce qui s'explique très bien, car cette ville où se trouvaient les magasins et l'artillerie était menacée par Westermann, maître de Châtillon. Comme après chaque campagne, il y eut dispersion. Les Vendéens étaient découragés, moins de l'insuccès de leur tentative et des pertes subies (plusieurs officiers, quelques centaines de soldats), que d'avoir vu tomber leur chef Cathelineau.

Le maire Baco, qui avait été blessé d'un coup de feu à la cuisse, disait le lendemain dans sa proclamation à ses concitoyens : « Ensemble nous avons sauvé la République. » Michelet est parti de

Digitized by Google

cette phrase pour affirmer sur un ton d'oracle que Nantes sauva la France. On ne peut nier que la défaite des Vendéens sous les murs de Nantes n'ait été un des faits les plus graves de la Révolution. Maîtresse de la ville et de l'embouchure de la Loire, forte de ses succès, l'armée catholique eût pu s'avancer jusqu'à Paris. La charge maladroite de Talmont eut une certaine influence sur l'issue de la journée que détermina la débandade des soldats de Cathelineau emportant leur chef. Mais bien d'autres causes firent échouer l'attaque : l'énergie héroïque des défenseurs et particulièrement des troupes de ligne, à qui Canclaux, admirable lui-même de décision et de ténacité, sut bien rendre justice quand, dans un but politique, les représentants exaltaient surtout les volontaires et les gardes nationaux ; l'insuffisance des forces vendéennes pour l'exécution du plan d'attaque et le retard causé par la prise de Nort, qui usa sans grand profit une partie des munitions ; l'indécision de la colonne de Bonchamps, qui, probablement privée de l'action directe de son chef et découragée par la mort de Fleuriot, attaqua mollement, ne dépassa pas les faubourgs, et battit en retraite sans avoir donné sérieusement ; l'inaction de Charette, qui montra bien dans cette circonstance l'obstination que lui reprochait d'Elbée « à séparer ses opérations de celles de la grande armée ». Il n'y eut à combattre, à vraiment faire son devoir de chef à côté de Cathelineau et de d'Elbée, que Lyrot, à peine mentionné par les historiens et qui tint en échec les gardes nationales, prit même l'offensive, et jeta des soldats sur la rive droite pour donner la main à Bonchamps. Quant à Cathelineau et à d'Elbée, chargés de l'attaque principale, ils ont supporté tout le poids de la journée ; ils avaient la mission la plus difficile et ils ont, pour la remplir, montré autant de courage que de dévouement. Royalistes et républicains se sont inclinés devant Cathelineau mourant. On a moins parlé de d'Elbée, à qui les historiens — et surtout Beauchamp, qui a étudié de très près ce siège de Nantes — attribuent pourtant la direction de l'entreprise et une large part d'action. D'Elbée, qui attendait de grands résultats de la prise de Nantes, a tout combiné depuis Angers, tout préparé à Ancenis, la marche de l'armée, l'emploi de chaque division. Il reste lui-même au point le plus important, il

Digitized by Google

enlève le poste de Nort, il conduit la colonne principale, attaque les portes de Rennes et de Vannes, dirige l'artillerie, anime les soldats du geste et de la voix, et quand tout se réunit pour accabler les Vendéens, c'est encore lui qui conduit la retraite, qui assure la sécurité de l'armée que Canclaux n'ose poursuivre. S'il n'a pas réussi, il a déployé autant qu'ailleurs ses talents et son courage, et cette malheureuse journée de Nantes n'ôte rien à sa gloire.

OLIVIER DE GOULCUFF.

Digitized by Google

LES TOMBEAUX

DES DUCS DE BRETAGNE

PAR P. DE LISLE DU DRENEUC

Conservateur du musée archéologique de Nantes

(SUITE[1])

LE TOMBEAU DE JEHAN DE MONTFORT

Jean de Montfort a souvent été placé au rang de nos Ducs avec le titre de Jean IV, et ce n'est que justice. L'histoire oublie les prétendants, oublieux eux-mêmes de leurs droits, qui n'ont pas eu le courage d'exposer leur vie pour conquérir la place où la naissance les appelait ; en revanche, elle a toujours compté avec honneur ceux qui ont cru leur cause assez juste pour en appeler au jugement de Dieu. Affirmer au prix de son sang le droit héréditaire à la couronne, c'est la première vertu que l'on attende d'un prince, et comment pourrait-il y faillir lorsque tant de ses sujets ont le cœur assez haut pour courir avec lui les mêmes périls sans avoir les mêmes devoirs.

L'inviolable fidélité de nos races royales à ce grand principe était la force des États ; jamais elle ne s'est montrée avec plus d'éclat que dans cette merveilleuse guerre de Blois et de Montfort.

Malgré notre vif désir de rendre à l'héroïque figure de Montfort un dernier hommage en retraçant ici son tombeau, nous aurions

[1] Voir la livraison de mai 1893.

Digitized by Google

eu de la peine à nous acquitter de cette tâche sans la belle découverte de M. de la Villemarqué.

Le tombeau de Montfort est très peu connu et à peine trouvons-nous des renseignements bien certains sur le premier lieu de sa sépulture. Nos chroniqueurs, entraînés par les péripéties de la lutte sanglante qu'ils avaient à décrire, ont laissé le *Captif* dormir son dernier sommeil, pour suivre pas à pas son fils et l'héroïque Jeanne de Flandre. De son tombeau il ne nous reste pas même un dessin. M. de Gaignières, qui nous a conservé de si beaux monuments de nos Ducs, a négligé la simple tombe de bronze et la grande pierre ornée d'une croix en relief sous laquelle reposait Jean de Montfort. Il appartenait à M. de la Villemarqué de soulever le voile qui depuis cinq siècles couvrait les restes du héros breton.

Grâce aux documents historiques analysés par M. de la Villemarqué, on peut suivre la trame, malheureusement assez claire des renseignements écrits. Le Chronicon Briocense nous dit que Montfort « *ab hac vita migravit guerra nondum finita et fuit sepultus in monasterio Sanctæ Crucis de Kempereio ab inde fuit exhumatus et delatus pene fratres Prædicatores ejusdem urbis.* » Dom Lobineau traduit et complète un peu cette note et dom Morice ne fait que transcrire, suivant sa coutume, le texte de son prédécesseur.

Pierre Lebaud était moins affirmatif au sujet du dépôt du corps de Montfort en l'église Sainte-Croix ; il dit seulement qu' « il fut ensepvely au couvent des Jacobins ou Dominicains de Kimperlé. »

Yves Pinsart, prieur de ce couvent en 1643, rapporte qu'avant 1592, on voyait dans la cœur de l'église « un cénotaphe ou fausse châsse couverte de drap d'or à fleurs de velours noir. » A la fin du siècle dernier, Ogée décrit ainsi le monument de Montfort : « Un tombeau de bronze, recouvert d'une pierre tombale marquée « d'une simple croix en relief. » Puis arrive, avec la Révolution, la ruine et le pillage de nos édifices religieux et des souvenirs de nos vieilles gloires nationales.

On pouvait croire que toute trace du monument de Montfort était à jamais effacée, lorsqu'à la fin de 1883 M. de la Villemarqué fut averti que l'on venait de découvrir, sur l'emplacement même

Digitized by Google

de l'ancien couvent des Dominicains, les restes d'un tombeau. L'éminent président de la Société archéologique du Finistère put constater que cette tombe se trouvait juste au point donné, sur le plan de l'abbaye des Dominicains, comme étant la place de l'église principale[1]. Elle se composait de trois muraillements en gros moëllons cimentés par du mortier ; le quatrième côté et le couvercle du tombeau manquaient. Le fond était garni par un dallage en pierres, que l'auteur de la Notice regarde comme caractéristique de la première moitié du XIVe siècle.

Les ossement retrouvés dans ce caveau funéraire se composent d'un crâne de fortes dimensions, des tibias, et de fragments d'humérus et de cubitus. Au rapport de M. le docteur Martin, appelé à les examiner, ces ossements devaient appartenir à un homme de taille élevée, 1m 77 environ. Auprès se trouvaient quelques ossements de plus faibles dimensions, que M. de la Villemarqué pense pouvoir être attribués à la duchesse de Montfort.

Vers 1635, le prieur avait composé une épitaphe dont voici les deux derniers vers[1] :

> Uxor cum nato rem perficit, ossa que clari hic
> Conjugis ad medium majoris collocat arce.

Espérons que de nouvelles recherches feront retrouver, sinon la tombe de bronze, qui a dû disparaître trop facilement, du moins la grande pierre ornée d'une croix en relief et de l'inscription « Hic jacet Iohannes Dux Britanniæ et comes Montfortis. » Peut-être quelque jour se montrera-t-elle à l'heureux chercheur qui a su découvrir sur nos landes bretonnes les fleurs d'or du *Barzaz-Breiz*.

[1] *Le Tombeau de Jean de Montfort*, par M. le vicomte de la Villemarqué Quimper, 1884.

Digitized by Google

MONUMENT DE CHARLES DE BLOIS

La mort tragique du comte de Penthièvre à la bataille d'Auray a été maintes fois racontée par les chroniqueurs et les poètes, mais jamais avec un aussi merveilleux talent que dans la guerre de Blois et de Montfort de M. de la Borderie. C'est là plus qu'un récit, plus que de l'histoire, c'est la lutte même qui se déroule sous vos yeux. Sur ce champ de bataille, si mal connu jusqu'ici, on revoit les positions tour à tour enlevées et reprises, la chevalerie française se ruant follement, avec cette ardeur ambitieuse qui vint se briser contre l'habile stratégie des partisans de Montfort.

Après cette dernière bataille, qui décida du sort de la Bretagne et sauva peut-être son indépendance, le comte de Monfort fit transporter avec respect le corps de son rival au couvent des Cordeliers de Guingamp, où le peuple vint en foule rendre hommage à sa pieuse mémoire.

Lorsqu'au temps de la Ligue le couvent des Cordeliers fut en partie détruit par les troupes du prince de Dombes, on transféra les restes de Charles de Blois à l'église de Notre-Dame de Grâces, située a peu de distance de Guingamp, où nous les retrouvons encore aujourd'hui.

Les ossements du Bienheureux Charles sont placés près de la balustrade du chœur, du côté de l'Evangile. Le reliquaire est posé sur un socle élevé, en bois de chêne rehaussé d'or ; il se compose de trois arcatures d'un style néo-gothique assez pitoyable. On y voit un ossement long de 35 centimètres environ, enveloppé d'une étoffe de soie rose bien fanée et ornée de passementeries d'argent. Dessus est posé un papier où l'on entrevoit les mots Carol. Dux, en caractères d'une écriture peu ancienne.

Sur un des côtés de l'édicule est une large plaque de cuivre portant un écusson en couleur à mi-partie, au premier palé d'argent

Digitized by Google

et de gueules... qui est de Chastillon, au deuxième de Bretagne plein. On y lit l'inscription suivante;

Cy dessous reposent les restes de très haut, très puissant et très excellent prince Charles de Chastillon, duc de Blois, duc de Bretagne, tué à la bataille d'Auray le 29 septembre MCCCLXIV, après une guerre de 23 ans et s'être trouvé à 18 batailles contre le comte de Monfort, oncle et cousin-germain de Jeanne de Bretagne son épouse.

Comme on le voit, le monument de Charles de Blois n'est plus un tombeau, c'est un reliquaire, aussi bien ce prince était-il un saint plutôt qu'un duc de Bretagne.

Digitized by Google

TOMBEAU DU DUC JEAN IV LE CONQUÉRANT

I

Jean IV, qui occupa pendant près d'un demi-siècle le théâtre de l'histoire, n'avait que trois ans lorsqu'il fut présenté aux guerriers de son parti pour remplacer son père, prisonnier au Louvre. Cette scène a une grandeur étrange. Que pouvait ce faible enfant pour conquérir la Bretagne et lutter contre la France. Il n'avait ni le prestige d'un chef, ni l'énergie d'un homme ; mais il était pour les siens cette chose sainte et sacrée qui bravait alors tous les obstacles : le Droit. « Véez-ci mon petit enfant, qui sera, se Dieu plaist, le restorier de son duché, » avait dit Jeanne de Flandre ; et il plut à Dieu ainsi pour faire triompher le faible et avec lui la cause bretonne.

Jean IV, vers la fin de son long règne, avait dicté un testament ou se peignent les irrésolutions de son caractère.

Nous Jehan duc de Bretaigne, comte de Montfort et de Richemont ..., recommandons notre âme à Dieu... et nostre corps à la sepulture de la sainte Eglise. Laquelle sepulture avons autrefois esleue et encore elisons au Moustier de N. D. de Prières... au cas que (nos executeurs ci dessoubz nommez) verront que nous serions mielx ailleurs, nous voulons estre mis en sépulture en nostre chapelle de Saint-Michel d'Auray ou en l'eglise cathédrale de Nantes..., le XXI jour d'octobre l'an MCCCLXXXV. (Archives de la Loire-Inf., série E, N° 24.)

Le 26 octobre 1339, il dictait de son lit de mort, au château de Nantes, un codicille où il exprimait définitivement le choix du lieu de sa sépulture, « en l'église cathédrale Saint-Père de Nantes. » V. dom Morice, *Preuves*, T. II, c. 699.

Jean IV mourut le jour des Morts de l'an 1399 et fut enterré le lendemain, 3 novembre, dans la cathédrale de Nantes. Son tombeau était placé au devant du grand autel, juste au centre du

Digitized by Google

transept roman, formé par les quatre piles qui soutenaient le vieux clocher de Saint-Pierre, par conséquent au milieu même du transept moderne.

La date de l'érection du tombeau de Jean IV ne nous a pas été conservée. Je crois cependant pouvoir l'établir à l'aide du document suivant. C'est un sauf-conduit du roi d'Angleterre pour les maîtres d'œuvre chargés d'achever ce travail à la cathédrale de Nantes. Cette pièce a en outre l'avantage de nous faire connaître les noms des artistes anglais qui exécutèrent ce tombeau :

Sauf-conduit pour les ouvriers qui ont fait le tombeau du duc de Bretagne.

« Rex universis et singulis Admirallis, etc. Sciatis quod nos ad supplicationem carrissimæ consortis nostræ, que ad quamdam tumbam alabaustri quam pro Duce Britanniæ defuncto, quondam viro suo fieri fecit, in bargea de Seynt Nicholas de Nantes in Britannia, una cum tribus ligeorum nostrorum Anglicorum, qui eamdem tumbam operati fuerunt, videlicet Thoma Colyn, Thomas Holewell, et Thoma Poppehowe, ad tumbam predictam in Ecclesia de Nantes assidendum et ponendum, ad præsens ordinavit mittendum suscepimus in salvum et securum conductum Johannem Guychard, mercatorem, magistrum bargeæ prædicta, ac decem servitores suos marinarios, in comitiva sua ad Britanniam transeundo, et exinde in Regnum nostrum Angliæ redeundo, etc. Usque festum Nativitatis Johannis Baptistæ proximo futurum duraturas. Teste Rege 23 die Februarii. Rymer VIII, p. 510. Dom Morice, *Preuves*. t. 2, c. 816).

Comme on le voit par ce texte, la duchesse de Bretagne était remariée au roi d'Angleterre Henri IV lorsqu'elle fit exécuter le monument du feu duc, son premier époux. Or son mariage a été célébré à Londres le 7 février 1403. Quatre mois après, une provocation des Anglais ralluma contre eux la vieille haine de Clisson, alors tuteur du jeune Duc. Après avoir battu les navires anglais dans un combat près de Roscoff, les Bretons ravagèrent Jersey et Guernesey, puis vinrent descendre à Plimouth qu'ils brulèrent. C'est au milieu de ces évènements, qui rendaient le passage peu sûr au navire nantais le « *Seynt Nicholas* » pour ramener en Angleterre les sculpteurs envoyés par la duchesse, que fut donné le sauf-conduit.

Digitized by Google

Ces évènements retardèrent l'exécution du tombeau, qui ne fut achevé qu'en 1408, c'est-à-dire neuf années après la mort du duc.

Cette date, bien différente de celles qui ont été hasardées jusqu'ici, nous est donnée par un savant archéologue anglais, Sr Albert Hartshorne, qui a publié, cette année même, une très intéressante notice sur les statues tombales en albâtre : *On the monuments and effigies in St Wary's church. Exeter 1888.*

Il distingue, à propos du monument de notre duc, deux sortes d'albâtres : l'albâtre antique, *a carbonate of lime*, et l'albâtre anglais, beaucoup plus tendre et facile à tailler, qui n'est qu'un gypse ou sulfate de chaux. C'est évidemment dans cette substance, très usitée en Angleterre pendant tout le moyen âge, que les Anglais taillèrent la belle statue de Jean IV.

Ce tombeau se composait d'un soubassement en marbre blanc supportant la statue du duc. La base était décorée de cinq niches sur les grandes faces et de deux sur les petits côtés. Ces niches sont surmontées de 3 galbes très aigus et ornés de trilobes et de crochets. La gravure de dom Chaperon a un peu faussé cette architecture, assez médiocre déjà, et que le dessin de Gaignères nous fait suffisamment connaître.

Le gisant sculpté dans l'albâtre est un magnifique guerrier, tel qu'on aime à se représenter Jean le Conquérant. La tête est coiffée d'un heaume pointu qui descend sur la nuque et que l'on nommait alors le petit bassinet, pour le distinguer du grand bassinet à visière, nouvellement employé dans l'équipement de guerre. Il est entouré d'une couronne. Un camail de mailles, qui couvre les épaules, encapuchonne la tête et cache le contour de la figure. Deux longues moustaches retombent sur le camail et donnent un aspect martial au visage du Conquérant.

Jean IV porte autour du cou le collier de l'ordre de l'Hermine qu'il avait fondé. Une dague est passée dans sa ceinture de chevalerie qui est fort épaisse ; au côté gauche est une courte épée dont la guiche remonte en diagonale au dessus de la ceinture.

Les bras sont recouverts de brassarts, coudières et canons, les jambes protégées par des cuissarts, grèves et solerets, pièces d'armures fort nouvelles à la fin du XIVe siècle. Sous ses pieds est un

Digitized by Google

chien qui tient en sa bouche une banderole avec la devise : *A ma vie*.

La tête du duc repose sur un casque placé de travers et surmonté de deux longues cornes entre lesquelles passe un lion. On retrouve des heaumes de ce type étrange sur les sceaux du XIVe siècle.

La planche des Bénédictins, assez belle comme gravure, est défectueuse comme exactitude. Ainsi le dessinateur n'a pas compris que le haubergeon du duc était recouvert du pourpoint collant et sans manches dont on se servait à cette époque ; il l'a pris pour une cuirasse, qui ne fut en usage que cent ans plus tard. Il a figuré autour du heaume une frange qui ressemble à des cheveux et dénature la physionomie du prince. Les détails du soubassement sont également très fantaisistes[1].

Le dessin de Gaignières est bien archéologique. D'abord, au lieu de prendre le gisant du profil il l'a donné de face, ce qui permet de voir tout l'ensemble du personnage. Puis, toutes les pièces d'armure sont plus fidèlement exécutées. Les motifs du soubassement, dessinés au trait, font mieux comprendre l'architecture compliquée de cet édicule. Enfin, par les teintes de son lavis, il indique la couleur noire de la table de marbre, sur laquelle devait admirablement se détacher la statue d'albâtre du vieux duc.

II

Elle devait être splendide ainsi, cette statue du Conquérant, armé de toutes pièces et reposant comme sous un arc de triomphe entre les larges cintres du vieux chœur roman. Et cependant, avant que la rage stupide des révolutionnaires vînt arracher le héros breton de sa couche de marbre, il eut à subir bien des mutilations.

Ces actes de vandalisme sont trop fréquents à partir du XVIIe siècle pour que nous nous ne retrouvions pas là un parti pris de rabaisser et de détruire les souvenirs de nos vieilles gloires. Sous

[1] Montfaucon a donné (T. 2. pl. 33) un Jean IV en pied, l'épée à la main, et qui n'est autre que la statue de ce tombeau. Il a placé près de lui ce curieux casque à grandes cornes dont nous avons parlé plus haut.

Digitized by Google

Louis XIV, le choc avait été rude entre l'indépendance bretonne et l'empiètement des nouveaux maîtres manquant à leurs promesses. On chercha à étouffer le sentiment national et, par une sorte de basse courtisanerie pour le pouvoir, on mit à profit toutes les occasions d'effacer ce qui pouvait nous rappeler des temps plus glorieux de notre indépendance.

C'est ainsi que peu à peu on laissa mutiler, avec une inepte inertie, les traits de marbre du vieux duc. « Les livres de chœur à « couvercles de bois, armez de fermoirs de cuivre à gros clous que « l'on met dessus cette figure (disait dom Lobineau en 1707), ont « entièrement effacé tous les traits du visage. Tout ce que l'on y « voit de reste est une fort grande moustache pendante, avec un « air martial qui devait assez convenir au duc Jean IV, surnommé « avec raison le Vaillant ou le Conquérant. »

La négligence brutale qui transformait en lutrin la tombe de Jean IV, vainqueur de la France et de Duguesclin, prit bientôt de plus alarmantes proportions. En 1733, pour dégager le chœur de la cathédrale, on détruisit les tombes des évêques Henri de Bourbon et Pierre du Chaffaut. On avait commencé à saccager le tombeau du duc Jean IV : il avait été ouvert et pillé par des manœuvres[1], lorsque le substitut général intervint pour arrêter ces méfaits. Après des pourparlers avec la Cour, le tombeau fut déplacé et posé dans le sens de sa longueur derrière le maître-autel.

Il est curieux de suivre cette modification sur le vieux plan retrouvé par M. S. de la Nicollière et que nous donnons ici d'après sa notice. On voit que l'église romane, qui devait permettre aux fidèles d'approcher jusqu'au rond-point du chœur et de suivre de partout les cérémonies du culte, avait été depuis profondément altérée. En effet, on avait construit entre les piles romanes, des cloisons de pierre qui prolongeaient le chœur à travers le transept jusqu'à la nef et formaient ainsi une sorte d'église close dans la cathédrale même. De cette façon, les assistants placés dans la nef actuelle, ne voyaient que le mur de cette seconde église ; ceux qui se trouvaient bien juste dans l'axe de la nef pouvaient entrevoir, tout à l'extrémité de l'abside, le grand autel au fond du chœur.

[1] N. Travers.

Digitized by Google

Cette disposition extrêmement défavorable n'avait été usitée, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, que pour les monastères et les couvents, et encore les murailles étaient-elles remplacées par d'élégantes galeries qui ne séparaient pas ainsi les fidèles des officiants. Peut-être ici fut-on forcé d'adopter ce parti pour pouvoir continuer les cérémonies pendant que l'on construisait les bâtiments nouveaux.

A l'époque du remaniement qui nous occupe, en l'année 1733, on démolit les murailles de chaque côté du transept et l'on changea complètement la distribution du chœur; c'est-à-dire que les stalles qui se trouvaient en avant du grand autel furent rejetées derrière, dans l'hémicycle de l'abside; l'autel, qui alors touchait le fond de l'abside, fut au contraire reporté en avant des stalles, juste à la place où se trouvait le tombeau de Jean IV.

« L'énorme pierre de 7 pieds de long sur 4 de large, qui couvrait « le caveau ducal au-dessous du soubassement, a existé jusqu'à « notre époque, où tout le monde pouvait la voir à l'endroit où « les carreaux noirs et blancs interrompaient leur symétrie. Elle « était même légèrement recouverte par la dernière des marches « derrière l'autel, et c'est sur cette pierre que les chanoines se « rendant à leurs stalles au chœur, accomplissaient leur salutation « à l'autel. » (Note communiquée par M. S. de la Nicollière-Teijeiro.)

Pendant la Révolution, la cathédrale fut brutalement saccagée, puis, en l'an IV, louée par la ville à raison de 500 fr. par mois pour servir le dépôt au matériel de l'artillerie. Plus tard on la rouvrit pour les *fêtes décadaires*.

Les Archives de la période révolutionnaire ne nous apprennent pas comment et à quelle date le plus précieux monument de notre ville fut livré au pillage, les tombeaux et les ornements violés et volés, et la belle statue de notre duc anéantie.

Actuellement (1888) on vient de niveler, pour l'achèvement de la cathédrale, le vieux chœur roman de Saint-Pierre et la partie comprise entre les deux transepts. Ce travail a dégagé les derniers restes du monument de Jean IV. Ils consistaient en « un caveau « en partie engagé sur le grand autel, mesurant de longueur « 2m 28, de largeur 1m 14, et de profondeur au-dessous du dallage « des nefs, 74 centimètres. A cette hauteur, il avait été remanié et

Digitized by Google

« ne mesurait plus de largeur par la tête que 92 centimètres, les « parpings en tuffeaux de 30 centimètres d'épaisseur ayant été « inclinés chacun de 11 centimètres. Le petit côté du caveau dé- « passait de 20 centimètres vers l'ouest, l'axe traversal du bras de « la croix. » A. Legendre, *Bulletin de la Société archéologique de Nantes,* 1888, p. 39.

Il est triste de penser qu'il ne nous reste rien du monument de notre vaillant duc. Mais un mausolée de marbre, la statue et les ornements qui l'entouraient ne peuvent guère avoir été anéantis si complètement. Peut-être quelque jour pourra-t-on retrouver au moins des fragments de ce tombeau, dont les moindres détails seraient facilement reconnaissables.

Digitized by Google

LE TOMBEAU DU DUC JEAN V

« Jean V, qu'on appela le bon duc Jehan de Bretaigne, dit d'Argentré, décéda sur les deux heures après minuict, vingt huictième jour d'aoust (1442[1]), en la maison de la Tousche, *près Nantes*, avec grand regret de ses subjects qu'il avait maintenus en paix. »

Le manoir de la Tousche, auquel se rattache ce souvenir historique, existe encore, non plus près de Nantes comme autrefois, c'est-à-dire à un demi-quart de lieue de l'enceinte fortifiée, mais bien dans la ville même, à quelques pas de cette longue rue Voltaire qui tombe à la place Graslin. Il nous a été conservé par un homme de goût, et sa restauration est due à un des plus habiles maîtres qui aient manié de notre temps le vieux style national.

C'est aujourd'hui le seul édifice appartenant à l'architecture civile du XIVe siècle que nous ayons à Nantes. Il se trouve juste en face de la belle construction Dobrée, véritable chef-d'œuvre d'une époque où l'inspiration du passé remplace avantageusement le goût moderne. Ce palais aux murailles dorées, découpées de baies en granit bleu, semble taillé comme un bijou dans nos rudes pierres de Bretagne. C'est bien une œuvre à part et qui contraste, trop énergiquement au goût de bien des gens, avec les combinaisons frelatées du gothique moderne. On y retrouve ce soin consciencieux, cet amour de la sincérité qui lui donnent le même charme qu'aux œuvres d'autrefois.

Du manoir de la Tousche, le corps du duc fut transporté au château de la Tourneuve. La *mise* touchant le fait de l'enterrement du duc[2] nous a conservé à ce sujet les indications que voici :

A Pierre Mourandière qui fust au chateau de la Tour Neuve et y veilla avec la vraye croix de Saint-Pierre le temps que le corps y fust. . . . . L. »

[1] Le XXVIII jour d'aoust 1442, *Chronicon Brit.*

[2] Archives de la Loire-Inf. Dom Lobineau, P. T. 2. C. 1110.

Digitized by Google

Au curé de Sainte-Radegonde[1] de Nantes, pour avoir présenté le corps. . . . . »

Au collège de Nantes qui fut en procession quérir le corps au chateau de la Tour Neuve. . . . . »

A XVI bacheliers du dit collège qui tout le temps de XVI jours, entre l'enterrement et le service, chantèrent au lutrin. . . . . »

Aux maczons qui furent prins et contraints à faire hastivement la fosse où fut le Duc ensepulturé au cueur de Saint-Père de Nantes. . . . . »

A Jehan Durand pour CXXXI de bray pour la chasse de sap. »

Aux charpentiers, pour une table avec ses bruchets sur quoi fut le corps du Duc, avec son habit roïal, à la vue de tous venans au château de la Tour Neuve. . . . . »

Compte de Jehan, Trésorier de Monseigneur le Duc, du 19 août 1341 au 1er septembre 1344.

D'après ses dernières volontés, Jean V devait être enterré dans la cathédrale de Tréguier. En 1421, il avait dicté le vœu suivant : « De notre propre mouvement, et la très singulière dévotion que « nous portons au très glorieux Monseigneur saint Yves, duquel « le corps gist en l'église de Tréguier, nous avons aleu et choisi « notre sépulture et encore de présent (sous le bon plaisir de « Dieu), la choisissons et élisons dans ladite église. »

Il s'éleva au sujet de cette sépulture une violente contestation. Les tombeaux de nos ducs, traités avec tant de dédain deux siècles plus tard, étaient alors l'objet d'ardentes convoitises. On invoqua d'abord la saison trop chaude pour permettre de transférer le corps à Tréguier.

A peine Jean V avait-il rendu le dernier soupir qu'arrivaient à Nantes trois procureurs du chapitre de Tréguier chargés de réclamer la dépouille mortelle du prince, c'étaient Jean de Nandillac, Jean Gaedon et Robert Cador[2]. Ils entrent dans la cathédrale, escortés d'un notaire, et trouvant le doyen Raoul de la Moussaye, ils

[1] Le château était en la paroisse Sainte-Radegonde.

[2] Voir dans la *Bibliothèque bretonne*, 1851 n° 2, le reçit de ce débat par M. Ale de Barthélemy, que nous abrégeons dans les lignes suivantes.

Digitized by Google

entament aussitôt la lecture de leur procédure. Mais celui-ci les interrompt et les laisse là, objectant que le chapitre seul a droit d'écouter leur requête.

Nos Trégorois reprennent leur promenade dans la cathédrale, cherchant un auditeur plus bénévole ou mieux fondé. En faisant le tour de l'église, ils rencontrent un officiant qui leur apprend que juste en ce moment une assemblée capitulaire se tient dans la bibliothèque du chapitre. Aussitôt Nandillac court, frappe à cette porte, et remet à l'archidiacre Pierre Bogneau la signification dont il était porteur. Puis ils rentrent tous trois dans la cathédrale, où l'on célébrait la grand'messe, et lisent à haute voix leur réclamation.

Sans paraître en tenir aucun compte, l'évêque Jean de Malestroit fait continuer les préparatifs de la cérémonie funèbre. Le lendemain, il officiait solennellement pour le repos de l'âme du feu duc, lorsque l'infatigable Nandillac pénètre dans le chœur et, élevant la voix, s'oppose au nom de Tréguier à ce que le corps de Jean V soit enseveli dans la cathédrale de Nantes.

Le débat devient tumultueux ; la foule assemblée pour la cérémonie, se mêle à cette étrange dispute ; enfin l'évêque de Saint-Brieuc intervient et obtient un sursis.

Pour rassurer le chapitre de Tréguier, le nouveau duc prit l'engagement suivant :

« François par la grâce de Dieu duc de Bretagne, etc.., comme nostre très redouté seigneur et père, que Dieu pardoint, eust esleu et ordonné estre inhumé en l'église cathédrale de Tréguier... et soit que ainsi, après le cas advenu du deceds de nostre père, par la grande chaleur de temps qui faisait et autres inconvénients, nous et aulcuns de l'église de Tréguier ayons fait mettre en dépôt le dict corps en l'église de Nantes, en attendant que après le démoliment de sa chair les os fussent portés en la dite église de Tréguier. Scavoir faisons... aux gens de la dite église de Tréguier que, le plus tôt que se pourra, ferons porter à celui lieu les ossements de notre très redouté seigneur et père. »

Donné en nostre ville de Nantes, le 8e jour de septembre, l'an 1442 (du Paz) (Dom M. P. 2, c. 1358).

Cependant l'hiver vint, les saisons succédèrent aux saisons, les années aux années, et le duc Pierre II remplaça François I : Tré-

Digitized by Google

guier attendait toujours le corps de Jean V, non point patiemment, mais avec des luttes opiniâtres et cette infatigable obstination de Bretons contre Bretons. Si la cathédrale de Nantes avait un légitime désir de conserver le tombeau de ce duc qui avait posé ses premiers fondements, plus légitime encore était le droit de la cathédrale de Tréguier, appuyé sur des conventions irrécusables.

Huit ans après la mort de Jean V, pour apaiser les inquiétudes de plus en plus vives des Trégorois, le duc François avait fait ajouter un codicille à son testament le 17 juillet 1450 : « Item « ordonnons que le corps de mondit seigneur et père soit porté « à Lantreguer, selon l'ordonnance de son testament, devant la « Saint-Michel prochainement venant, ou autre temps que plus « prochainement et convenablement faire se pourra\ »

Mais de nouveaux retards survinrent ; il fallut un procès et les énergiques sollicitations de l'évêque Jean de Pleuc pour terminer le débat. Un arrêt du Parlement de Bretagne donna enfin gain de cause aux députés de la ville de Tréguier.

Le duc Pierre II et la duchesse Françoise d'Amboise, les seigneurs bretons et le clergé accompagnèrent le corps de Jean V durant ce long voyage. Le convoi s'arrêta à trois lieues de Tréguier, au bourg de Plouec, dont l'église était consacrée à Notre-Dame. Là, le clergé de Tréguier vint à la rencontre du cortège, ayant à sa tête l'évêque Jean de Plœuc, le chapitre de la cathédrale et les prêtres des paroisses voisines.

Le corps de Jean V fut solennellement déposé dans la chapelle du Duc, près du monument qu'il avait élevé en l'honneur de saint Yves.

II. TOMBEAU DE JEAN V. — DESTRUCTION

Dans la cathédrale de Tréguier, commencée en 1339 sous l'épiscopat de Raoul du Perrier, on voit au-dessous du transept nord une chapelle à trois travées, connue sous le nom de chœur du Duc ou chapelle Saint-Yves ; elle a été fondée par Jean V le 7 octobre 1420, et les restes du bienheureux saint Yves y furent

Digitized by Google

déposés sous un mausolée décrit par dom Lobineau. C'est là que fut élevé le tombeau de Jean V, près celui du saint. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir ni description, ni plan, ni dessin du monument de notre duc. Et cependant, il existait encore il y a moins d'un siècle, malgré le saccage de la ville et de ses monuments par les Anglais en 1346, par les Espagnols en 1592, et par les Ligueurs en 1594. « Les patriotes de la Révolution, dit M. P. Chardin[1], eurent moins de scrupules. En l'an II de la République, le bataillon révolutionnaire du district d'Etampes, caserné à l'Evêché et au couvent des Ursulines, transforma la cathédrale de Saint-Tugdual et de Saint-Yves en temple de la Raison. Les cloches portant les noms des deux patrons de Tréguier furent fondues pour faire des canons, les statues et autres emblèmes du *fanatisme* furent détruits, les portes de la sacristie défoncées, et les ornements pontificaux traînés dans les rues de la ville par les soldats ivres : « En peu d'heures, dit le continuateur d'Ogée, tout fut ruiné : les autels magnifiques, le mausolée de saint Yves, l'orgue, les statues, les tableaux, tout fut brûlé ou brisé. A ces orgies succéda la guillotine. »

« Le tombeau du duc de Bretagne Jean V fut complètement rasé, comme celui de saint Yves, par cette horde avinée qui en jeta les débris à la mer. »

Peut-être un jour le retrait de la mer, dans les grandes marées, laissera-t-il découvrir quelques fragments du mausolée de Jean V, car j'aime à croire que nos patriotes de la Beauce n'avaient pas poussé bien avant au large. Jusque-là nous n'aurons à signaler qu'une table de marbre blanc, placée autrefois dans la cathédrale de Nantes et rappelant que le duc Jean V y a été enseveli.

L'AN MIIII° XLII LE 29° JOUR D'AOUST
FUT ENSÉPULTURÉ CÉANS LE CORPS DE NOSTRE
✝ SEIGNEUR JEAN V, DUC DE BRETAIGNE, LEQUEL ✝
FUT TRANSPORTÉ DANS L'ÉGLISE DE TRÉGUIER
L'AN DU SEIGNEUR MIIII° L

[1] Peintures et sculptures héraldiques. *La Cathédrale de Tréguier*, in-8°, Paris, 1886.

Digitized by Google

Bien que ce dessin soit emprunté à l'*Histoire lapidaire de Nantes*, par Fournier (p. 13), recueil suspect à si bon droit, nous avons cependant quelque confiance dans la véracité de cette pièce, à cause même de l'erreur qu'elle contient. La date de 1450, mise pour 1451, tient à ce que l'année, au xve siècle, commençait à Pâques. Le transport des restes du duc eut lieu en réalité au commencement de 1451 et par conséquent en 1450 pour l'époque. Fournier, qui pillait ses inscriptions dans nos historiens, n'eut sûrement pas coupé l'année à Pâques, comme on le faisait au xve siècle.

P. de Lisle du Dréneuc.

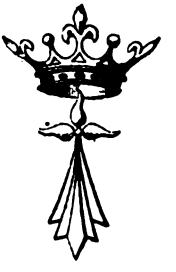

Digitized by Google

POÉSIES FRANÇAISES

PRÉFACE POUR UN LIVRE BRETON

Tel que ces fines cassolettes
Des bazars de Smyrne et d'Oran,
Où court en minces bandelettes
Une sourate du Coran :

Du sachet vidé sur la flamme
Montent des parfums floconneux,
Subtils et pervers comme l'âme
Du vieux pays qui dort en eux.

Tel, en sa grisante fragrance,
Votre livre, ami, m'a rendu
Groix, Trégastel, la molle Rance
Et les joncs roses du Pouldu.

La mer s'éveille au long des cales.
Voici Saint-Pol, Vannes, Tréguier,
Les pâles villes monacales,
Roscoff assis sous son figuier,

Et Morlaix, la vive artisane,
Guingamp, qui, fidèle à son duc,
Montre maint coup de pertuisane
Aux trous de son manteau caduc,

Digitized by Google

Penmarch, désolé par Brumaire,
Auray la sainte, Erg au flot blanc,
Et Lannion, qui fut ma mère
Et que mon cœur nomme en tremblant...

O genêts d'or de Lannostizes !
Les sources sanglotent. Là-bas,
J'entends frémir sur les cytises
Les abeilles du Bourg-de-Batz.

Et c'est ton âme triste et douce,
Toute ton âme, ô mon pays,
Qui pleure ainsi parmi la mousse
Et chante ainsi dans les taillis.

CHARLES LE GOFFIC.

Digitized by Google

MARINES

A M. de Gourcuff.

Inondé de soleil et de franche lumière,
Le ciel couvre d'azur et d'or le sein des eaux.
La mer au loin déferle et gronde. Pauvre terre,
Groix dresse à l'horizon ses assises de pierre.
Sous la vague en criant plongent de blancs oiseaux;
Toutes voiles au vent filent de lourds bateaux.

Sur la glauque étendue, où tanguent les bateaux,
De grands coups de soleil changent l'ombre en lumière :
On dirait qu'un long vol d'invisibles oiseaux
En traversant l'espace éteint l'éclat des eaux.
D'arbres verts égayant sa ceinture de pierre,
Splendide est Port-Louis sur sa langue de terre!

Tout près, au ras des flots s'allonge une autre terre;
Là dans un humble port dorment de vieux bateaux;
C'est Gâvres; point de murs, point de fossés de pierre...
Mais le ressac réduit en perles la lumière
Et le jeu des boulets, ricochant sur les eaux,
Trouble dans leurs ébats tous les petits oiseaux.

Le clocher de Larmor sert d'asile aux oiseaux
Qui croassent là-haut ou glanent sur la terre.
Dans une crique, à l'ancre et bercés par les eaux,
En attendant le flux, sont rangés les bateaux;
Les filets bruns aux mâts pendent dans la lumière.
Et sèchent à l'abri d'un vieux môle de pierre.

Digitized by Google

Sol inculte, des champs envahis par la pierre
Où de maigres talus cachent mal les oiseaux ;
Mais lorsqu'en plein été la torride lumière
D'un admirable ciel fait crépiter la terre,
Quel spectacle de voir des milliers de bateaux
Au delà des *Errants* voltiger sur les eaux !

Plus calmes près du port sont les mobiles eaux ;
Elles montent sans bruit entre deux quais de pierre,
Et frôlent d'un baiser les coques des bateaux.
Sur ces rives du Scorff quels jolis chants d'oiseaux :
Quels coins de Paradis, oubliés sur la terre,
Dans ces grands bois où tombe étrange la lumière !

La lumière du ciel a pour miroir les eaux ;
La terre, pour clochers, des aiguilles de pierre ;
Les oiseaux ont le vol et l'onde les bateaux.

SYLVANE.

Digitized by Google

SONNET[1]

A Mlle Ch. pour sa seconde communion.

(...date...)

Vous avez revêtu la mousseline blanche,
Et, le lis virginal et le cierge à la main,
Vous reprenez du temple en fête le chemin
Sous l'œil de vos parents en habits de dimanche.

Maintenant votre front ceint de roses se penche
Devant l'autel splendide où le Maître divin
Sous la frêle apparence et du pain et du vin
Attend la jeune enfant et sa prière franche.

Il va descendre en vous, Jésus, le Roi des rois,
Qui pour notre salut mourut sur une croix,
Lui dont tout l'univers célèbre les louanges.

Il trouvera, sortant du tabernacle obscur,
Dans votre grand œil bleu l'éclat du ciel d'azur,
Dans votre petit cœur la pureté des anges !

Dominique Caillé.

[1] La signature de M. Dominique Caillé n'avait pas figuré l'an passé dans cette *Revue* au bas d'un sonnet inspiré par une circonstance analogue. Nous tenons à réparer cet oubli.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Etudes documentaires sur la Révolution française. La Vendée patriote (1793-1800), par Ch. L. Chassin, tome I. — Paris, Paul Dupont, éditeur, 1893.

Le troisième et dernier volume de la *Préparation de la guerre de Vendée* a paru depuis quelques mois à peine, et déjà M. Chassin entreprend la publication de la *Vendée patriote*. Nous pouvons assurer que ce nouvel ouvrage dépasse encore en intérêt le précédent, il entre dès l'abord dans le vif de l'émouvant sujet : ce n'est plus le prologue, c'est le drame.

A ne lire que le titre, et quand on connaît les tendances de l'auteur, on s'attend à trouver dans la *Vendée patriote* un réquisitoire enflammé. A lire l'ouvrage, on est heureux d'y trouver au contraire une plus calme et saine appréciation du grand mouvement insurrectionnel de mars 1793. Avec une générosité et une ouverture d'esprit qui lui font honneur, M. Chassin avoue les fautes de ses amis, reconnaît le courage et le mérite de ses adversaires ; il ne pouvait citer plus complètement, plus impartialement qu'il ne l'a fait dans la *Préparation*, mais il n'accompagne presque jamais ses précieuses citations de commentaires cruels ou ironiques à l'adresse de la Vendée royaliste et catholique. Sans doute, dans sa *note préliminaire*, où il constate avec une fierté bien légitime l'accueil fait à son premier ouvrage par les critiques des deux camps opposés, il revient âprement sur l'invention de l'évêque d'Agra, cette « forte mystification épiscopale », comme il l'appelle ; après avoir exalté la clémence des républicains, il traite, sans preuves suffisantes de « très politique » l'humanité des chefs vendéens ; ailleurs encore il fait une assimilation risquée entre l'enthousiasme religieux des croisés et celui des paysans se précipitant à l'attaque de Fontenay. Mais l'expression de ses colères et de ses rancunes est bien rare, en somme. Ce que l'historien montre dans les rares intervalles de son récit documentaire et impassible, c'est une égale pitié pour les victimes d'une guerre qu'il

Digitized by Google

qualifie, comme l'adjudant-général Canier, d'*exécrable* et auss de *prodigieuse*.

Le tome premier de la *Vendée patriote* nous apporte un nombre considérable de procès-verbaux, de lettres, de documents de toute nature, extraits des archives publiques ou particulières. Les pièces capitales de ce recueil sont le *Livre d'ordres et de correspondance* du brave et habile général Boulard, tiré des Archives historiques de la Guerre, le très intéressant *Compte-Rendu* du général Biron au Comité de Salut public et au Conseil exécutif, qui est aux Archives nationales, la bizarre et quelque peu cynique *Autobiographie* de l'aventurier militaire Rossignol, conservée aux Archives de la Guerre. A ces pièces, qui ont parfois l'attrait de révélations, combien en devrions-nous ajouter d'autres moindres, comme cette lettre adressée le 20 mai de Nantes au ministre des affaires étrangères Le Brun par l'ancien constituant Volney, commissaire du pouvoir exécutif, et où le philosophe se moque avec esprit des *comédiens*, commissaires improvisés de la Convention. « Les panaches de David et ses idées de costume », dit l'auteur des *Ruines*, « n'ont pas le succès de ses tableaux. »

Le volume, qui a plus de six cents pages in-octavo, embrasse une période de trois mois à peine, de la mi-mars au commencement de juin 1793. Mais, dans ce court espace de temps, grands et petits événements se pressent. Le mois de mai est funeste aux républicains, qui rendent Thouars le 11, Fontenay le 25, et que l'infériorité du nombre, la présence de généraux imprudents ou incapables, compromettent gravement. La ville des Sables-d'Olonne, dont la possession eût mis la Vendée insurgée en communication avec l'Angleterre et l'Espagne, fut attaquée vigoureusement, mais elle tint en échec l'armée poitevine de Joly, et M. Chassin attribue à son heureuse résistance une importance capitale. C'est avec un juste orgueil qu'il cite cette réponse du conseil général des Sables aux officiers municipaux de Talmont. « Quant aux Sables, ils sauteront plutôt dans la mer que de se rendre. »

La défense des Sables-d'Olonne fait honneur à la population de cette ville et au mérite du général qui commandait la division républicaine, Boulard. M. Chassin remet en lumière la physionomie un peu effacée, très caractéristique de ce Boulard, organisateur et tacticien, homme d'esprit aussi, qui trouvait le temps d'écrire des lettres alertes et qui disait à la gauloise : « Je pelotte en attendant partie et cela donne de l'assurance à nos troupes. »

Les portraits de généraux et de personnages républicains abondent

Digitized by Google

dans le livre. Nous avons entrevu ceux de Boulard et de Rossignol ; il faudrait encore tirer de la masse Beaufranchet d'Ayat, qui était le fils de Mlle Morphy, mais qu'une erreur volontaire de date, propagée par certains pamphlétaires, a pu seule faire envisager comme celui de Louis XV ; le ministre de la guerre Bouchotte, un bureaucrate ; Westermann, un rude militaire, et le prince de Hesse, un déclassé ; l'ancien auteur dramatique devenu adjoint au ministre de la guerre et persécuteur de l'aristocratie libérale, Ronsin, flanqué de ses acolytes, tragédiens ou comédiens, Grammont, Robert ; Parein ; vingt autres parmi lesquels se détache en plein relief le général en chef de l'armée des côtes de la Rochelle, gentilhomme voltairien, militaire de grande valeur, l'un des précurseurs et l'une des plus intéressantes victimes de la Révolution, Lauzun, duc de Biron. M. Chassin retrace avec une complaisance marquée ces physionomies républicaines ; il est sans tendresse, mais non sans justice pour les chefs vendéens. Rencontre-t-il, par exemple, deux lettres de d'Elbée qu'il appelle dès le début de l'insurrection « général en chef de fait », deux lettres qui prouvent, l'une de la pitié pour l'ennemi, l'autre un sens politique très exercé, il les publie intégralement. Je lui signalerai à ce propos une petite erreur. Parlant de la première bataille de Fontenay, favorable aux républicains, il dit : « Le premier des généraux catholiques, le seul qui eût des talents militaires sérieux, *puisés dès l'enfance dans l'intimité de Maurice de Saxe,* Gigost d'Elbée avait été grièvement blessé au fort de la mêlée. » Retenons le précieux éloge, mais gardons-nous d'en faire un mérite à Maurice de Saxe qui était mort (1750) avant la naissance de d'Elbée (1752). C'est le père de celui-ci, général major au service de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, Auguste II, et c'est son oncle le comte Alexandre, major dans l'armée française, qui purent profiter des leçons du vainqueur de Fontenoy.

OLIVIER DE GOURCUFF.

***

LA DIFFAMATION ET LA LOI DU 29 JUILLET 1881, par J. Gahier, avocat, docteur en droit. — Paris, Marchal et Billard, 1893.

Les thèses de droit sont ardues, pour l'ordinaire ; elles proviennent — eût dit Rabelais — « de cerveaulx à bourlet, grabeleurs de corrections » ; elles donnent à lire autant de mal qu'à composer, et c'est un soulagement pour tout le monde que de trouver le mot « fin » après tout l'indigeste fatras d'une érudition hâtivement acquise.

Digitized by Google

Tel n'est point le cas de *la Diffamation* de J. Gahier. Si l'auteur a traité son sujet *ex professo*, il l'a traité aussi *con amore*, pour son plaisir et notre profit. Ce livre n'a pas l'aspect rébarbatif d'un factum juridique, il est savant sans pédantisme, mais il emprunte, avec une convenance parfaite, ici un trait aux mœurs, là une anecdote à la vie, plus loin un souvenir à de récentes lectures ; il nous rappelle presque à chaque page que le jeune docteur a disserté naguère, avec agrément et solidité, sur des diffamateurs imaginaires, les *Effrontés* d'Emile Augier.

La thèse de M. J. Gahier, qui forme un gros volume — *justum volumen* — est le commentaire très fouillé de la loi du 20 juillet 1881. On sait que cette loi, la plus importante des lois sur la presse, détermine la nature du délit, en fixe la poursuite et la répression. Je doute que M. Gahier ait laissé grand'chose à dire aux juristes futurs. Je lui rendrai, moi profane, cette justice qu'il a parlé avec une verve charmante du journal français et même de son fondateur, *statufié* depuis hier, Théophraste Renaudot. O. DE G.

***

Nous n'avons pas à rendre compte des pièces de MM. Armand Silvestre, François Fabié, Maurice Vaucaire, Paul Erasme, qui ont été représentées au premier spectacle du Théâtre des Poètes.

Mais nous tenons à appeler l'attention sur le prologue que M. Charles Fuster avait composé pour l'ouverture de ce théâtre. C'est une œuvre très originale où le Pierrot, qui cache l'homme moderne sous son visage enfariné, a pour interlocuteurs les tragiques héros, les vibrantes amoureuses, même les chevaliers errants de la *fable*, — au sens latin du mot. La grande cause de l'idéal est éloquemment plaidée par Œdipe et Viviane, Antigone et don Quichotte. On sent que Charles Fuster exprime par la bouche de chacun des personnages qu'il évoque les nobles tendances de son esprit. Le défaut de place nous empêche seul de citer les très beaux vers où le poète rompt contre le bas réalisme la lance du mélancolique paladin de Cervantès.

***

LE PERCEMENT DE L'ISTHME DE CORINTHE, par Léon Durocher, 64 dessins par A. Vignola. — H. Simonis Empis, 1893.

En France tout finit par des chansons et des facéties. Que reste-t-il du système de Law ? Un recueil d'estampes satiriques. Que restera-t-il,

Digitized by Google

dans cinquante ans, de la plus formidable exploitation financière de ce siècle? D'ironiques livrets dans le genre de celui que notre confrère Durocher appelle avec beaucoup d'à-propos « le percement de l'isthme de Corinthe ». Tranquillisez-vous, d'ailleurs. Les allusions sont discrètes : Epsilon le *grand Grec,* l'ingénieur Eiphelix, Baiauton lui-même et l'ex-archonte Polyphlosboio, sont surtout ressemblants dans les fines vignettes de M. Vignola. Quant à Carnéade en personne, il a bien le droit d'être petit-fils de l'*organisateur de la victoire* de Marathon. Ces choses-là se passaient à Athènes, et M. Durocher a assez d'esprit pour les avoir inventées. O. DE G.

***

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en empruntant à la *Dépêche bretonne* l'intéressant compte rendu suivant d'une conférence faite récemment à Londres sur Hippolyte Lucas et rappelons à ce sujet que le volume des *Chants de divers pays* paraîtra à la fin de ce mois.

M. Huguenet, officier d'Académie, un des plus éminents professeurs de français à Londres, a donné ces jours-ci une conférence sur notre compatriote rennais Hippolyte Lucas, dans le grand bâtiment appelé « le Collège des Précepteurs » que le Comité avait gracieusement mis à sa disposition.

Par des traits rapides et saillants, M. Huguenet a tracé une brillante esquisse de notre chère province, illustrée par Duguesclin et tant d'autres grands hommes. Ses landes sauvages aux clochettes de bruyère, ses dolmens, ses menhirs, ses blocs de granit, ses côtes rongées par l'Océan, sa race primitive « de granit elle-même », a dit Michelet, « d'une grande noblesse et d'une farouche indépendance », enfin la belle Armorique tout entière s'est présentée à l'auditoire très nombreux, tant Français qu'Anglais, dans la poétique évocation du conférencier.

Dans ce cadre aux riches et brillantes couleurs, M. Huguenet a fait paraître la noble figure du poète breton Hippolyte Lucas, dont la ville de Rennes s'honore à juste titre.

Il a parlé successivement de notre compatriote comme poète, critique, journaliste, traducteur et romancier. M. Huguenet a tenu les auditeurs sur le charme par la lecture d'extraits des *Heures d'amour* et de la ravissante variété : *Le Grand Faucon du pic de Ténériffe,* qui a excité une hilarité générale.

L'éminent conférencier, qui a tout fait pour le développement de la

Digitized by Google

langue française de l'autre côté du détroit, a terminé sa confiance en s'exprimant ainsi :

« Oui, les poésies d'Hippolyte Lucas sont de celles qui sont propres à nous charmer aux heures de l'insomnie ; ses rêveries, ses joies, ses soupirs et ses larmes sont bien ce que nous avons tous éprouvé. Il nous montre le cœur humain tel qu'il est, avec ses imperfections et ses faiblesses, mais aussi avec ses aspirations, ses combats, sa résignation, ses victoires. Il nous console, il nous encourage. Ceux qui écrivent de tels livres doivent-être rangés parmi les bienfaiteurs de l'humanité ; ils ont droit à la reconnaissance des générations futures. Aussi, la ville de Rennes, voulant honorer la mémoire d'Hippolyte Lucas, a-t-elle fait placer une inscription commémorative sur sa maison natale. Elle a donné son nom à une de ses rues. Son buste est placé dans les musées de Rennes et de Saint-Malo. Mais ce ne sont là que des honneurs provisoires et insuffisants, et le jour n'est pas éloigné, nous n'en doutons pas, où les édiles de l'ancienne capitale de Bretagne élèveront une statue à celui qui l'a illustrée par ses vertus et par ses écrits !

Cette éloquente péroraison a été saluée par les applaudissements enthousiastes du nombreux et élégant auditoire qui remplissait la salle.

La lecture d'une lettre de lord Tennyson à Hippolyte Lucas a vivement intéressé un public qui, il y a quelques mois, escortait vers sa glorieuse tombe, à l'abbaye de Westminster, le poète lauréat de l'Angleterre.

« Les poètes sont frères », écrivait l'auteur de *Thomas Becket* à l'auteur des *Heures d'amour*, qui peut lui être comparé sous plus d'un rapport, « ils se comprennent et s'aiment en dépit de la distance et des différences de nationalités. » C'était le cas de se rappeler cette consolante vérité.

Parmi les Français que le vent de la fortune a jetés sur les blanches côtes d'Albion, et qu'une heureuse inspiration avait portés samedi dernier vers le Collège des Précepteurs, aucun, je pense, ne s'est senti l'âme aussi émue que le Breton qui trace ces lignes, et sur les lèvres duquel viennent les vers de Chateaubriand, composés peut-être pendant son exil à Londres :

Combien j'ai douce souvenance, etc.

YVON KERMAR.

Londres 29 mai 1893.

Digitized by Google

*
* *

APERÇUS GRAPHOLOGIQUES, en trente causeries, par R. DE SALBERG (prix 2 francs), en vente aux bureaux du *Gratis*, 11, rue Paul-Louis-Courier. — Paris-Nantes, imprimerie Paul Plédran, 1893.

« Une signature en dit plus long au graphologue que dix ans d'intimité », dit Madame R. de Salberg à la page 83 de son charmant volume, et elle conclut à ceci : « Dans les circonstances majeures, à la veille d'un mariage, d'une association commerciale, d'un fidéicommis, au lieu de recourir aux agences de renseignements d'amis complaisants ou d'agences tricoches trop louches ou trop *éclairées* pour bien y voir, il conviendrait d'interroger un graphologue qui, partant de la certitude d'une attestation intime, vous dépeindrait le caractère du souscripteur et vous répondrait, non de la solvabilité de celui-ci, mais de son plus ou moins de droiture. » A en croire Mme de Salberg : « Griffonner deux lignes équivaut à une confession publique (p. 6). » Les lettres plus ou moins bien formées, plus ou moins bien détachées, plus ou moins grosses ou petites, plus ou moins droites ou penchées dans le corps d'un mot suffisent pour faire connaître vos défauts ou vos qualités. Il paraît même que l'on peut pousser plus loin encore ses investigations. D'après Crémieux-Jamin, cité par Mme de Salberg, on reconnaît un apoplectique « à l'écriture dégringolante comme l'entraînement de tout corps ne pouvant se soutenir », on reconnaît « une maladie de cœur aux déliés brisés », on reconnaît un obèse « aux points semés où il n'en faut pas », un « asthmatique » à cette même profusion de points, mais légers, etc., etc. C'est véritablement effrayant ; et après la lecture des causeries si fines, si intéressantes, si amusantes et si sérieuses à la fois de Mme de Salberg, je suis véritablement tenté de demander à la *Société des Bibliophiles bretons* de vouloir bien délivrer son secrétaire de cette confession journalière et publique par l'écriture en lui fournissant une machine traçant des lettres d'imprimerie, car désormais il va trembler en signant

DOMINIQUE CAILLÉ.

*
* *

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs la très prochaine apparition des premières livraisons de la deuxième monographie des PAYSAGES ET MONUMENTS DE LA BRETAGNE. Elle aura pour titre : *Pont-*

Digitized by Google

l'Abbé, Lambour, Fouesnant et Plougastel-Saint-Germain, et renfermera des notices rédigées par Paul du Chatellier et Ducrest de Villeneuve.

Voici la nomenclature des héliogravures hors texte qui illustreront les quatorze livraisons de cette monographie :

PONT-L'ABBÉ, LAMBOUR, FOUESNANT, ET PLOUGASTEL-SAINT-GERMAIN.

(Finistère)

HÉLIOGRAVURES HORS TEXTE

1° *Pont-l'Abbé.* — Le chevet de l'église, vue prise du port, au nord-est.
2° *Id.* — L'église de Lambour, façade ouest.
3° *Loctudy.* — L'église, vue de la nef principale.
4° *Id.* — La rivière de Pont-l'Abbé et la cale du port.
5° *Penmarc'h.* — Le cimetière et le chevet de l'église, vue prise au sud-est.
6° *Id.* — L'église, porte latérale sud du Narthex.
7° *Id.* — Les restes de l'église S.-Guénolé, vue prise à l'ouest.
8° *Kerity.* — Les ruines de l'église, vue prise au sud-ouest.
9° *St-Jean-Trolimon.* — La chapelle et le calvaire de Tronoën.
10° *Id.* — Le calvaire de Tronoën, vue prise à l'est.
11° *Plomeur.* — Ruines du château de Lestiola.
12° *Combrit.* — L'anse de Sainte-Marine, rivière de l'Odet.
13° *Fouesnant.* — L'église, la nef centrale.
14° *La Forest en Fouesnant.* — L'église, façade ouest.
15° *Clohars en Fouesnant.* — L'église et le cimetière, vue prise au sud-ouest.
16° *Id. Id.* — Chapelle et fontaine du Drennec.
17° *Puerguel en Fouesnant.* — Chapelle, ossuaire et calvaire, vue prise au sud-ouest.
18° *Bénodet.* — Vue générale, prise de Sainte-Marine.
19° *Plougastel-Saint-Germain.* — Eglise Saint-Germain et le calvaire, vue prise au sud-ouest.
20° *Plonéour-Lanvern.* — Chapelle de Languivoa.
21° *Peumerit.* — Entrée du château de Penquellenec.
22° *Tréogat.* — L'église, vue intérieure du sanctuaire.
23° *Plovan.* — L'église et le calvaire, vue prise au nord-est.
24° *Id.* — Ruines de la chapelle de Languidou, vue intérieure prise au nord-ouest.
25° *Pouldreuic.* — Chapelle de Lababan, vue prise au sud-est.

Digitized by Google

HÉLIOGRAVURES DANS LE TEXTE.

1 *Penmarc'h.* — La Pointe Rocheuse, vue prise à demi-marée.
2 *Loctudy.* — L'île Tudy, vue prise de l'anse de Langoz.
3 *Combrit.* — La rivière de Quimper vue de la falaise de Kergrand.
4 *La Forest en Fouesnant.* — Rivière du prieuré de Locamaud.
5 *Menhir de Kervadel du château de Kernuz.*

Plus soixante-dix à quatre-vingts dessins dans le texte.

On souscrit : *A Rennes,* chez MM. Plihon et Hervé, ainsi que chez M. H. Caillère, libraire-éditeur.

A Quimper, chez M. Le Braz, libraire.

A Saint-Brieuc, chez M. R. Prud'homme, libraire.

A Nantes, chez Mme Veloppé, libraire.

A Brest, chez M. Jean Robert, libraire.

***

L'ABSENTE, par Charles-Bernard (prix 2 francs). — Rennes, Hyacinthe-Caillière, libraire-éditeur, 1893.

C'est toute l'histoire d'une âme de vingt ans que Charles Bernard nous conte dans son délicieux poème L'ABSENTE. Un jeune poète s'est laissé prendre aux yeux enchanteurs d'une jeune vierge ; il l'aime d'un véritable amour, d'un amour chaste, j'entends ; il va se promener avec elle dans le jardin, il s'asseoit à ses côtés sur la terrasse d'un châlet près de la mer, il rêve de partir et de s'engloutir avec elle dans l'Océan, il recueille une fleur froissée entre ses doigts blancs, il la regarde faire l'aumône à un pauvre et souhaite d'être ce mendiant, que sais-je ? Puis la jeune fille a quitté le pays et le poète reste seul et songe à tous ces petits incidents de son amour, et, à la différence de Brizeux s'écriant désespéré :

Celle pour qui j'écris avec amour ce livre
Ne le lira jamais.

Il écrit, lui, plein de confiance, son livre pour sa bien-aimée *absente,* pour celle dont l'amour le préserve de tous désirs mauvais (p. 43). *Chère absente,* dit-il au début de son poème, d'une facture habile et d'un style délicatement ciselé et coloré :

Digitized by Google

Chère absente, depuis que vous m'avez quitté,
Le grand soleil n'a plus ni chaleur ni clarté...
Les vents d'octobre ont remplacé les brises douces,
Et les feuilles jadis vertes aujourd'hui rousses,
Avec un bruit plaintif s'essaiment dans les bois...
Les cors clament la mort de la bête aux abois,
Le Ciel est morne et gris, la tempête fait rage,
Et les petits oiseaux que transperce l'orage
Frissonnent au lieu de chanter dans les taillis...
Et mon cœur est plus triste encor que le pays !...
Par les mêmes sentiers où tous deux nous passâmes
J'erre, cherchant partout la trace de nos âmes...
Hélas !..... notre sillage est si vite effacé
Qu'il ne reste plus rien de cet heureux passé
Et que, pour retrouver ce que j'aime et qui m'aime,
Je me vois obligé de rentrer en moi-même...
Et c'est pourquoi, bravant l'absence et les hivers,
Pour vous qui les lirez je cisèle ces vers
En poète féal et chroniqueur fidèle,
Pour que vous sachiez bien, ô sauvage hirondelle,
Quand vous nous reviendrez joyeuse quelque jour,
Que j'ai vécu des souvenirs de notre amour.

Puisse le jeune poète retrouver sa bien-aimée fidèle et ne pas la revoir, comme Henri Heine la sienne, devenue la femme d'un brave homme d'affaires ! Puisse-t-il l'épouser alors que les passions n'ont pas étiolé son cœur, et puisse-t-il trouver le bonheur en elle seule, le bonheur qui n'est, suivant l'expression d'un grand écrivain, qu'un rêve de jeunesse réalisé dans l'âge mur !

D. Caillé.

⁂

Il s'est formé à Lorient, sous la présidence d'honneur de François Coppée, une Revue littéraire et artistique mensuelle, *Le Biniou*. Dans le dernier numéro, nous relevons, à côté de jolis vers de MM. Paul Lorans, Ichel d'Amor, Emile Blandel, Stanislas Millet, les intéressantes impressions de voyage en Algérie de notre collaborateur M. Jos Parker. La *Revue de Bretagne* envoie un cordial souhait de bienvenue à son jeune confrère, *Le Biniou*.

Digitized by Google

*
* *

La Chalotais et le duc d'Aiguillon (Correspondance du chevalier de Fontette), par Henri Carré, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Poitiers. — Un volume in-8° de plus de 600 pages. — Paris, librairies-imprimeries réunies (ancienne maison Quantin), May et Motteroz, directeurs, 7, rue Saint-Benoît. — Prix : 7 fr. 50.

M. Henri Carré, érudit distingué, naguère professeur d'histoire à Rennes, avait déjà publié, ces dernières années, des travaux fort remarquables, fort intéressants pour la Bretagne, quoique empreints, du moins dans certaines parties, d'un esprit peu breton. Nommons, entre autres, le *Parlement de Bretagne après la Ligue*, les *Recherches sur l'administration municipale de Rennes au temps d'Henri IV*, etc.

Aujourd'hui professeur à la Faculté de Poitiers, M. Carré n'a pas cependant perdu de vue la Bretagne, qui elle non plus ne l'a point oublié. Ce qui le prouve, c'est le volume dont le titre est inscrit en tête du présent article, volume fort curieux pour la connaissance de cette *Affaire La Chalotais* qui tient une si grande place dans l'histoire de la Bretagne au XVIIIe siècle, et qui n'est d'ailleurs qu'un épisode de la longue lutte soutenue par les Bretons pour la défense de leurs libertés *nationales* contre les roueries et les violences du despotisme ministériel.

M. Carré a retrouvé à Dijon la correspondance du chevalier de Fontette en 1766-1768. A ce moment la lutte était fort ardente : le champion en Bretagne du despotisme ministériel était le célèbre duc d'Aiguillon. Fontette, lieutenant de roi, gouverneur de Saint-Malo, était l'un des auxiliaires les plus fervents de ce duc ; ses principaux correspondants sont MM. Barrin et de la Nouë, deux âmes damnées du même d'Aiguillon, mais tous trois hommes d'esprit, contant dans leurs lettres beaucoup d'anecdotes, montrant plus d'un dessous de cartes, et disant sans se gêner tout ce qu'ils pensent. Cette correspondance est donc, je le répète, curieuse, intéressante, amusante ; mais je serais bien étonné si, étudiée avec soin, elle ne donne pas des conséquences passablement opposées aux opinions exposées par M. Carré dans son introduction.

Prenant le contrepied de l'opinion universellement admise, M. Carré professe en effet que La Chalotais n'a pas été persécuté, que

Digitized by Google

c'est lui plutôt qui a persécuté d'Aiguillon, lequel se serait montré en tout cela d'une douceur et d'une patience angéliques, et aurait eu constamment le bon droit pour lui. Malgré le talent de son auteur, je ne crois pas que ce paradoxe prenne jamais place parmi les vérités historiques : il faudrait pouvoir faire oublier les deux ans de prison, les neuf ans d'exil infligés à La Chalotais par la triste politique que le duc d'Aiguillon servait et pour des griefs dont aucun ne put ni ne pourra être prouvé vrai. Avant tout il faudrait oublier que les Bretons défendaient leurs libertés politiques et administratives, garanties par les titres les plus certains, entre autres le droit de consentir l'impôt, droit formellement confirmé tous les deux ans par le roi dans le *Contrat des Etats* et que la lutte soutenue par d'Aiguillon avait tout simplement pour but de supprimer.

Mais — quoi qu'il en soit du paradoxe — la *Correspondance Fontette* n'en fournit pas moins beaucoup de renseignements, de détails, de traits de mœurs et de caractère qui, bien contrôlés, bien employés, aideront beaucoup l'historien de cette grande lutte à reconstituer la physionomie des hommes et des choses

Cet historien existe en effet, et depuis plusieurs années il épluche, il étudie tous les documents, il travaille avec ardeur à son œuvre ; c'est M. Barthélemy Pocquet, qui a déjà publié dans la présente *Revue* diverses études sur cette époque, et à qui nous devrons bientôt une histoire complète de l'affaire de La Chalotais et du gouvernement de d'Aiguillon en Bretagne, laquelle sera pour le moins aussi intéressante, aussi consciencieuse que le livre si apprécié du même auteur sur les *Origines de la Révolution en Bretagne*.

Il saura, n'en doutons pas, tirer le meilleur parti de la curieuse et excellente publication de M. Carré, sur laquelle d'ailleurs, si nous le pouvons, nous serons heureux de revenir avec plus de détails.

A. DE LA B.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1893. — PREMIER SEMESTRE

JANVIER

I. — *Joseph Fouché, duc d'Otrante,* d'après une correspondance privée inédite publiée par D. CAILLÉ... ... 6

II. — *Chants de divers pays,* poésies inédites d'HIPPOLYTE LUCAS (suite). 16

III. — NÉCROLOGIE : *M. Siméon Luce*... 23

IV. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate,* par J.-M.-V. KERVILER (suite et fin). 25

V. — *M. Stéphane de la Nicollière-Teijeiro,* archiviste de la ville de Nantes... 47

VI. — POÉSIE BRETONNE : *Bénédiction de la nouvelle église de Camlez,* par le ROITELET DE SAINT YVES. 56

VII. — COINS DE BRETAGNE : *Marie-Rose* (suite), par SYLVANE. 67

VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Les Chars aux diverses époques,* de M. le baron DE WISMES ; — *La comtesse de Chambrun, ses poésies,* par M. O. DE GOURCUFF : — *Décadence,* de M. THOMAS MAISONNEUVE ; — *La duchesse de Berry en Vendée et à Blaye,* de M. IMBERT DE SAINT-AMAND, par M. D. CAILLÉ. 76

FÉVRIER

I. — COURS D'HISTOIRE DE BRETAGNE par M. A. DE LA BORDERIE : *Le règne de Jean IV, duc de Bretagne*... ... 81

II. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne* (suite), par M. le chanoine GUILLOTIN DE CORSON... 100

III. — *Contes de la Haute-Bretagne* (suite) par M. PAUL SÉBILLOT... 108

IV. — POÉSIES FRANÇAISES : A, *Le Vitrail du Chevalier,* par M. JOSEPH ROUSSE ; — B, *La Mort du Barde,* par M. YVES BERTHOU. 117

V. — NOUVELLES ET RÉCITS : *Tristan Morgan,* par M. JOS PARKER... 121

VI. — *La Bretagne au théâtre,* par M. O. DE GOURCUFF... 126

VII — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Armorique et Bretagne,* de M. RENÉ KERVILER, par M. P. DE LISLE — *La Mennais d'après des documents inédits,* de M. ALF. ROUSSEL, par M. CH. ROBERT, de l'Oratoire, — *La*

Digitized by Google

baronnie de Rostrenen, de Mme la Ctesse DU LAZ, par C. K. — *Bouquinistes et Bouquineurs*, de M. OCTAVE UZANNE. — *La Femme dans la Grèce antique. La Femme dans l'ancienne Rome*, deux brochure de EM. M. — *Les Chants oraux du peuple russe*, de M. ACHILLE MILLIEN, par O. DE GOURCUFF. — *Un Poète de clocher : Les Heures calmes*, de M. E. ADAM, par D. CAILLÉ. — *La décevance du Vrai*, de ED. THIAUDIÈRE : — *Grains de sable*, de M. MAUGERET, par L. L. — *L'Anglicanisme et les sectes dissidentes*, de M. l'abbé DELISLE, par le P. BLIARD, s. j. — *Histoire de la Littérature française*, du P. CARUEL, par le P. DARBLY, s. j. — *Un Poète de chevet*, de CH. FUSTER ; — *La Cloche sonnette des Cléons*, de M. F. CHAILLOU, par O. DE GOURCUFF... 128

VIII. — CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES BRETONS : *Séance du 11 février 1893*.. 152

MARS

I — COURS D'HISTOIRE DE BRETAGNE PAR M. A. DE LA BORDERIE : *Le règne de Jean IV, duc de Bretagne*... ... 161

II. — *Les Grandes Seigneuries de la Haute-Bretagne* (suite). — M. le chanoine GUILLOTIN DE CORSON... ... 187

III. — *Notes sur les familles Le Ray de la Clartais et Le Ray du Fumet*. — M. JOSEPH ROUSSE... 196

IV. — *Contes de la Haute-Bretagne* (suite). — PAUL SÉBILLOT... 213

V. — POÉSIES BRETONNES : *Landreger ha Tregastel :* Tréguier et Trégastel. — LE ROITELET DE SAINT-YVES. 221

VI — POÉSIES FRANÇAISES : *Idylle*, de CH. LE COZ ; *Sursis*, de FRÉDÉRIC PLESSIS... 229

VII. — NÉCROLOGIE : *Le comte Ernest de Cornulier-Lucinière*. 234

VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Répertoire général de Rio-Bibliographie bretonne* (16e fascicule) de M. RENÉ KERVILER ; — *Les Procédures criminelles en Basse-Bretagne*, de M. le docteur CORRE ; — *Les Aventures de la princesse Soundari*, roman de MARY SUMMER, par M. O. DE GOURCUFE ; — *Bretagne-Revue* ; — *L'Archiviste* ; — *Le Concours du Sonneur de Bretagne*, par M. LÉO LUCAS. — *Educateurs et moralistes*, de M. LÉON SÉCHÉ ; — *Le Sacré-Cœur de N.-S. Jésus-Christ; Petites Glanes* ; — *Histoire du concours Delaunay et la question des concours*, de M. LEGENDRE, architecte ; — les *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate, publiés par son fils* (M. RENÉ KERVILER), par M. D. CAILLÉ ; — *A M. Dominique Caillé*, par M. RAYMOND DU DORÉ 235

Digitized by Google

AVRIL.

I. — COURS D'HISTOIRE DE BRETAGNE par M. A. DE LA BORDERIE ; *Le règne de Jean IV, duc de Bretagne* ; Troisième Partie : *Querelle de Jean IV et du connétable de Clisson* (suite)... 245

II. — *Les Grandes Seigneuries de Haute Bretagne* (suite). — M. le chanoine GUILLOTIN DE CORSON... 273

III. — *Mémoire d'un Nantais*... 286

IV. — POÉSIE BRETONNE ; *Er Handerw fal*, le cousin méchant. — YAN KERHLEN.. 297

V. — POÉSIES FRANÇAISES : *La Barque*, par M. EMILE GRIMAUD ; — *Les Sorts*, par M. JOS PARKER... ... 303

VI. — *Conférences de* M. CH. FUSTER *sur la Bretagne* 309

VII. — NÉCROLOGIE ; *Damase Jouaust, M. Raymond du Doré*... 311

VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Le Sage*, de M. EUG. LINTILHAC ; — *Le Centenaire de Casimir Delavigne*, de M. CH. LE GOFFIC, par M. O. DE GOURCUFF ; — *Educateurs et Moralistes*, de M. LEON SÉCHÉ ; — *Les Villes disparues de la Loire-Inférieure*, de M. LÉON MAITRE ; — *L'Art d'aimer*, de REGNARD, publication de M. ROBERT DE CRAN, par M. D. CAILLÉ. — *Les Archives du château de Saffré*, publication de M. le marquis de L'ESTOURBEILLON, par A. L... 314

IX. — *Les Amis de saint Yves*, par M. A. DE LA BORDERIE. ... 325

MAI

I. — *Kalendrier historial de la Vierge Marie*. — A. DE LA BORDERIE... 327

II. — *Les Tombeaux des ducs de Bretagne*, par M. P. DE LISLE DU DRÉNEUC. 343

III. — LES OUBLIÉS : *Jean-Pierre Pillet, Jean-Simon Chassin*, par M. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO... 354

IV. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne* (suite). — M. le chanoine GUILLOTIN DE CORSON... 369

V. — *Mémoires d'un Nantais* (suite)... 376

VI. — POÉSIES FRANÇAISES : A, *Rayon du ciel*, par M. P. GIQUELLO; — B, *La Vierge au ciboire*, par M. JH. ROUSSE. 384

VII. — *Pro Gallia, les Héros de Corneille*, pièce en 1 acte et en vers. 388

VIII. — *Pour les braves du Dahomey*, poésie de M. O. DE GOURCUFF... 395

IX. — NOUVELLES ET RÉCITS : *Les Croix noires*, légende vraie. 397

Digitized by Google

X. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Le Serment d'un Breton* ou *les Réfractaires de 1832*, drame de M. JULES GRINGOIRE ; — *L'œuvre de Zola*, de M. AUG. SAUTOUR. — *Une Question historique*, document inédit sur Cathelineau, de M. JH. ROUSSE ; — *Le lit du Saint*, légende, de M. le vicomte DE COLLEVILLE ; — *Allocution* du P. LIBERCIER pour la pose de la première pierre de la chapelle de l'école Saint-Elme, à Arcachon ; — *Etude sur le sommeil et ses phénomènes*, de M. EM. MAILLARD ; — *L'Angleterre devant ses alliés*, de M. PAUL COTTIN ; — *Un Officier vendéen : le baron Duchesne de Denant*, de M. le vicomte P. DE CHABOT, par M. O. DE GOURCUFF. — *A la pointe du la plume*, poésies de PAUL PIONIS, par L. L. 401

JUIN

I. — COURS D'HISTOIRE DE BRETAGNE par M. A. DE LA BORDERIE : *Le règne de Jean IV duc de Bretagne* ; Quatrième partie : *Evènements divers* ; *Art militaire*... 407

II. — *Le siège de Nantes en 1793*, extrait de *d'Elbée généralissime*, de M. O. DE GOURCUFF, ouvrage en préparation... 436

III. — *Les Tombeaux des ducs de Bretagne*, par M. P. de Lisle du Dréneuc 453

IV. — POÉSIES FRANÇAISES : *Préface pour un livre breton*, par M. CH. LE GOFFIC ; — *Marines*, par SYLVANE ; — *Sonnet*, par M. D. CAILLÉ... 471

V. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Etudes documentaires sur la Révolution française, la Vendée patriote*, de M Ch. L. CHASSIN ; — *La Diffamation et la loi du 29 juillet 1881*, de M. J. GAHIER ; — *Le Percement de l'isthme de Corinthe*, de M. LÉON DUROCHER, par M. O. DE GOURCUFF. — *Conférence sur la Bretagne et sur H. Lucas*, faite à Londres par M. HUGUENET, professeur de français, officier d'académie, par M. YVON KERMAR. — *Aperçus graphologiques*, de M. R. DE SALBERG ; — *Paysages et monuments de la Bretagne*, de M. J. ROBUCHON ; — *L'Absente*, de M. CH. BERNARD, par M. D. CAILLÉ. — *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*, de M. H. CARRÉ, par M. H. DE LA BORDERIE... 476

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DES MATIÈRES

HISTOIRE

ETUDES HISTORIQUES BRETONNES. — Cours d'histoire de Bretagne, par M. Arthur de la Borderie : *Le règne de Jean IV, duc de Bretagne* (1364-1399) p. 81-99 ; 161-186 ; 245-272 ; 407-435. — *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine, par M. le chanoine Guillotin de Corson p. 100-107 ; 187-195 ; 273-285 ; 369-375. — *Les Tombeaux des ducs de Bretagne*, par M. F. de Lisle du Dréneuc, p. 343-353 ; 453-470. — *Le Siège de Nantes par les Vendéens* (29 juin 1793), par M. Olivier de Gourcuff, p. 436-452.

DOCUMENTS INÉDITS. — *Joseph Fouché, duc d'Otrante*, d'après une correspondance privée inédite publiée par Dominique Caillé, p. 6-15.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — *M. Stéphane de la Nicollière-Teijeiro*, archiviste de la ville de Nantes par M. Joseph Rousse, p. 47-55. — *Notes sur les Familles Le Ray de la Clartais et Le Ray du Fumet*, par M. Joseph Rousse, p. 196-212. — *Les Oubliés : Jean-Pierre Pillet, Jean-Simon Chassin*, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, p. 354-368.

MÉMOIRES ET SOUVENIRS. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate*, par J. M. V. Kerviler (fin), p. 25-46. — *Mémoires d'un Nantais*, p. 286-296, 376-383.

NÉCROLOGIE. — *M. Siméon Luce*, par M. Arthur de la Borderie, p. 23-24. — *Le comte Ernest de Cornulier-Lucinière*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 234-235. — *M. Damase Jouaust*, par M. L.L. — *M. Raymond du Doré*, par E. G., p. 311-313.

LITTÉRATURE

VARIÉTÉS BRETONNES. — *Les Amis de saint Yves*, par M. Arthur de la Borderie, p. 325-326. — *Rosa mystica. Kalendrier historial de la Vierge Marie*, par M. Arthur de la Borderie, p. 327-342.

DOCUMENTS LITTÉRAIRES. — *Chants de divers pays*, poésies inédites d'Hippolyte Lucas, p. 16-22.

Digitized by Google

Poésies bretonnes. — *Benediksion ann iliz neve em Kamlez* (*Bénédiction de la nouvelle église de Camlez*) par le Roitelet de saint Yves, p. 56-66. — *Landreger ha Tregastel* (*Tréguier et Trégastel*) par le Roitelet de saint Yves, p. 221-228. — *Er Handerw fal* (*Le cousin méchant*), par Yan Kerhlen, p. 297-302.

Poésies françaises. — *Le Vitrail du chevalier,* par M. Joseph Rousse, p. 117-118. — *La mort du Barde*, par M. Yves Berthou, p. 119-120. — *Idylle,* par M. Ch. Le Coz, p. 229-232. — *Sursis,* par M. Frédéric Plessis, p. 233. — *La Barque*, par M. Emile Grimaud, p. 303-304. — *Les Sorts*, par M. Jos Parker, p. 305-308. — *Rayon du ciel,* par P. Giquello, p. 384-385. — *La Vierge au ciboire,* par M. Joseph Rousse, p. 386-387. — *Pro Gallia. Les héros de Corneille. Pour les braves du Dahomey*, par M. Olivier de Gourcuff. p. 388-396. — *Préface d'un livre breton*, par M. Ch. Le Goffic, p 471. — *Marines*, par Sylvane, p. 474. — *Sonnet*, par M. D. Caillé, p. 475.

Contes bretons. — *Contes de la Haute-Bretagne*, par M. Paul Sébillot, p. 108-116, 213-220.

Paysages bretons. — *Coins de Bretagne : Marie Rose,* par Sylvane, p. 67-75.

Nouvelles et récits. — *Tristan Morgan*, par M. Jos Parker, p. 121-125. — *Les Croix noires*, légende vraie, par le Vte H. de Tournemine, p. 397-400.

Variétés artistiques bretonnes. — *La Bretagne au théâtre*, par M. O. de Gourcuff, p. 126-127. — *Conférences de M. Charles Fuster sur la Bretagne*, par O. de Gourcuff, p. 309-310. — *Une conférence* de M. Huguenet *sur un poète breton*, par M. O. de Gourcuff, p. 480-481.

Comptes-rendus de livres. — *Les Chars aux diverses époques,* de M. le baron de Wismes, p. 76-77 ; — *La comtesse de Chambrun, ses poésies*, p. 77-78, par M. Olivier de Gourcuff. — *Décadence*, de M. Thomas Maisonneuve, p. 78-79. ; — *La duchesse de Berry en Vendée et à Blaye,* de M. Imbert de Saint-Amand, p. 79-80, par M. Dominique Caillé. — *Armorique et Bretagne,* de M. René Kerviler, par M. P. de Lisle, p. 128-134. — *La Mennais*, d'après des documents inédits, de M. Alfred Roussel, par M. l'abbé Ch. Robert, p. 134-138. — *La baronnie de Rostrenen*, de Mme la comtesse du *Laz*, par M. C. K., p. 138-141. — *Bouquinistes et Bouquineurs*, de M. Octave Uzanne, p. 141-142 ; *La Femme dans la Grèce ancienne, la Femme dans l'ancienne Rome* de M. Em. M., p. 142-143 ; — *Les Chants oraux du peuple russe,* de M. Achille Millien, p. 143-144, par M. Olivier de Gourcuff. — *Les heures calmes,* de M. F. E. Adam. p. 144-147, par M. Dominique Caillé. — *La décevance du vrai,* de M. Ed-

Digitized by Google

mond Thiaudière, p. 147-148 ; — *Grains de sable*, de M. Maugeret p. 148, par M. L. L. — *L'Anglicanisme et les sectes dissidentes*, de M. l'abbé Delisle, par le P. Bliard, p. 148-149. — *Histoire de la Littérature française*, du P. Caruel, par le P. Darbly, p. 149-150. — *Un Poète de chevet*, de Ch. Fuster, p. 150-151 ; *La Cloche-sonnette gallo-romaine des Cléons*, de M. Félix Chaillou, p. 151, par M. O. de G. — *Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne*, de M. René Kerviler (16e fascicule), p. 235-237 ; — *Les Procédures criminelles en Basse-Bretagne*, de M. le docteur A. Corre, p. 237 ; — *Les Aventures de la princesse Soundari*, de Mme Mary Summer, 238-239, par M. Olivier de Gourcuff. — *Bretagne-Revue*, par L. L. p. p. 239. — *L'Archiviste, le Sonneur de Bretagne*, p. 239-240. — *Educateurs et moralistes*, de M. Léon Séché, p. 240 ; — *Le Sacré-Cœur de N. S. Jésus-Christ. Petites Glanes*, p. 241 ; — *Histoire du concours Delannay et la question des concours*, de M. A. Legendre, p. 241 ; — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate*, de J. Kerviler, p. 242, par M. Dominique Caillé. — *Etudes et leçons sur la Révolution française*, de M. F. A. Aulard, p. 243-244. — *Le Sage* de M. Eugène Lintilhac, p. 314-316 ; *Le centenaire de Casimir Delavigne*, de M. Ch. Le Goffic, p. 316-317, par M. Olivier de Gourcuff. — *Educateurs et Moralistes* de M. Léon Séché p. 317-319 ; — *Les villes disparues de la Loire-Inférieure*, de M. Léon Maître, p. 319-322 ; — *L'Art d'aimer*, poème de Regnard publié par M. de Clan, p. 322, par M. Dominique Caillé. — *Archives du château de Saffré*, de M. le marquis de l'Estourbeillon, par A. L. p. 323-324. — *Le serment d'un Breton ou les réfractaires de 1832*, de M. Jules Gringoire, p. 401 ; — *L'œuvre de Zola*, de M. Auguste Sautour, p. 401-402 ; — *Document inédit sur Calhelineau* de M. Joseph Rousse, p. 402 ; — *Le lit du saint*, de M. le vicomte de Colleville, p. 402 ; — *Allocution du R. P. Libercier*, p. 403 ; — *Etudes sur le sommeil et ses phénomènes*, de M. Em. Maillard, p. 403 ; — *La chatellenie de Bain et le marquisat de la Marzelière*, de M. le chanoine Guillotin de Corson, p. 403 ; — *Un Officier vendéen*, de M. le vicomte P. de Chabot, p. 404 ; — *La Revue du Bas-Poitou*, p. 405, par M. Olivier de Gourcuff ; — *A la pointe de la plume*, de M. Paul Pionis, par M. L. L. p. 405-406 ; — *L'Angleterre devant ses alliés*, de M. Paul Colin, p. 406. — *La Vendée patriote*, de M. Ch. L. Chassin, p. 476-478 ; — *La diffamation*, de M. J. Gahier, p. 478-479 ; — *Le percement de l'Isthme de Corinthe*, de M. Léon Durocher, p. 479-480, par M. Olivier de Gourcuff ; — *Aperçus graphologiques*, de M. R. de Salberg, p. 482 ; — *L'Absente*, de M. Ch. Bernard, par M. D. Caillé, p. 484 ; — *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*, de M. H. Carré, par M. A. de la Borderie, p. 486-487.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

BERTHOU (Yves). — *La mort du Barde*, 119-120.

BIBLIOPHILES BRETONS (Chronique des), — Séance du 11 février 1893, 152-160.

BLIARD (Le P.). — *L'Anglicanisme et les sectes dissidentes*, de M. l'abbé Delisle, 148-149.

BORDERIE (Arthur de la). — *Cours d'histoire de Bretagne; Le règne de Jean IV duc de Bretagne*; 81-99; 161-186; 245-272; 407-435. — M. *Siméon Luce*, 23, 24. — *Les amis de saint Yves*, 325-326. — *Rosa mystica, Kalendrier historial de la vierge Marie*, 327-342 — *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*, de M. Carré, 486-487.

CAILLÉ (Dominique). — *Joseph Fouché, duc d'Otrante*, d'après une correspondance privée inédite, 6-15. — *Décadence*, de M. Thomas Maisonneuve, 78-79; — *La duchesse de Berry en Vendée et à Blaye*, 79-80. — *Les heures calmes*, de M. F. E. Adam, 144-149 — *Educateurs et moralistes*, de M. Léon Séché, 240. — *Le Sacré Cœur de N.-Seigneur Jésus-Christ, Petites Glanes*, 241. — *Histoire du concours Delannay et la question des concours*, de M. A. Legendre, 241. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate*, de J. Kerviler, 242. — *Educateurs et moralistes*, de M. Léon Séché, 317-319 — *Les villes disparues de la Loire-Inférieure*, de M. Léon Maître, 319-322. — *L'Art d'aimer*, poème de Regnard, publié par M. de Clan, 322. — *Aperçus graphologiques* de M. de Salberg, 482. — *Sonnet*, 475. — *L'Absente*, de M. Ch. Bernard, 484.

DARBLY (le P.). — *Histoire de la Littérature française*, du P. Carnel, 149-150.

DU DORÉ (Raymond). — *A M. Dominique Caillé*, 242-243.

GIQUELLO (P.). — *Rayon du ciel*, 384-385.

Digitized by Google

GOURCUFF (Olivier de). — *Les Chars aux diverses époques*, de M. le baron de Wismes, 76-77. — *La comtesse de Chambrun, ses poésies*, 77-78. — *La Bretagne au théâtre*, 128-129. — *Bouquinistes et Bouqnineurs*, de M. Octave Uzanne, 141-142. — *La Femme dans la Grèce ancienne, La Femme dans l'ancienne Rome*, de M. Em. M., 142-143. — *Les Chants oraux du peuple russe*, de M. Achille Millien, 143-144. — *Un Poète de chevet*, de M. Charles Fuster, 158-151. — *La Cloche-sonnette gallo-romaine des Cléons*, de M. F. Chaillou, 151. — *Le comte Ernest de Cornulier- Lucinière*, 234-235. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne* (16e fascicule), de M. René Kerviler, 235-237. — *Les Procédures criminelles en Basse-Bretagne* de M. le docteur Corre, 237. — *Les Aventures de la princesse Soundari*, de Mme Mary Summer, 238-249. — *L'Archiviste, Le Sonneur de Bretagne*, 239-240. — *Conférences de M. Charles Fuster sur la Bretagne*, 309-310. — *Le Sage*, de M. E. Lintilhac, 314-316. — *Le Centenaire de Casimir Delavigne*, de M. Ch. Le Goffic, 316-317. — PRO GALLIA, *Les Héros de Corneille*, drame en vers. *Pour les braves du Dahomey*, 388-399. — *Le Serment d'un Breton ou les réfractaires de 1832*, de M. Jules Gringoire, 401. — *L'Œuvre de Zola*, de M. Auguste Sautour, 401-402. - *Document inédit sur Cathelineau*, de M. Joseph Rousse, 402. — *Le Lit du Saint*, de M. le Vte de Colleville, 402. — *Allocution du R. P. Libercier*, 403. — *Etude sur le sommeil et ses phénomènes*, de M. Em. Maillard, 403. — *La Châtellenie de Bain et le Marquisat de la Marzelière*, de M. le chanoine Guillotin de Corson, 403. — *L'Angleterre devant ses alliés*, de M. Paul Cottin, 403-404. — *Un Officier vendéen*, de M. le Vte Paul de Chabot, 404. — La *Revue du Bas-Poitou*, 405. — *Le Siège de Nantes, par les Vendéens* (29 juin 1793) 436-452. — *La Vendée patriote*, de M. Chassin, 476. — *La diffamatien et la loi du 29 juillet*, par M. Gahier, 478. — *Le percement de l'isthme de Corinthe*, par M. Durocher, 479.

GRIMAUD (Emile). — *La Barque*, 303-304. — *M. Raymond du Doré*, 311-312.

GUILLOTIN DE CORSON (le chanoine). — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine ;* 100-107 ; 187-195 ; 273-285 ; 285 ; 369-375.

C. K. — *La Baronnie de Rostrenen*, de Mme la comtesse du Laz, 138-141.

KERHLEN (Yan). — *Er Handerw fal.* (Le cousin méchant), 297-302.

KERVILER (J. M. V.). — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate*, 25-46.

A. L. — *Archives du Château de Saffré*, de M. le marquis de l'Estourbeillon, 323-324.

LISLE (P. de). — *Armorique et Bretagne* de M. René Kerviler, 128-134. — *Les Tombeaux des ducs de Bretagne*, 343-353, 453-470.

Digitized by Google

Le Coz (Ch.). — *Idylle*, 229-232.

Le Goffic (Ch.). — *Préface d'un livre breton*, 471.

Lucas (Hippolyte). — *Chants de divers pays*, poésies inédites, 16-22.

Lucas (Léo). — *La Décevance du Vrai*, de M. E. Thiaudière, 147-148. — *Grains de sable*, de M. Maugerot, 148. — *Bretagne-Revue*, 239. — Nécrologie : *Damase Jouaust*, 311-312. — *A la pointe de la plume*, de M. Paul Pionis, 405-406.

Mémoires d'un Nantais, 286-296 ; 376-383.

Nicollière-Teijeiro (S. de). — Les Oubliés : *Jean-Pierre Pillet, Jean-Simon Chassin*, 354-368.

Parker (Jos). — *Tristan Morgan*, 121-125. — *Les Sorts*, 305-308.

Plessis (Frédéric). — *Sursis*, 233.

Rorert (l'abbé Ch.). — *La Mennais*, d'après des documents inédits de M. Alfred Roussel, 134-138.

Roitelet de Saint-Yves (le). — *Benediksion an iliz neve en Kamlez* (Bénédiction de la nouvelle église de Camlez), 56-66. — *Landreger ha Tregastel* (Tréguier et Trégastel), 221-228.

Rousse (Joseph). — *M. Stéphane de la Nicollière-Teijeiro*, 47-55. — Notes sur les familles Le Ray de la Clartais et Le Ray du Fumet, 196-212. — *Le Vitrail du chevalier*, 117-118. — *La Vierge au ciboire*, 386-387.

Sébillot (Paul). — *Contes de la Haute-Bretagne*, 108-116, 213-220.

Sylvane. — Coins de Bretagne : *Marie-Rose*, 67-75. — *Marines*, 474.

Tournemine (vicomte H. de). *Les Croix noires*, légende vraie, 397-400.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DUE DEC 6 '48

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 897 867

Digitized by Google